213/ 195

HISTOIRE DE CHARLES VI,

ROY DE FRANCE,

PAR JEAN JUVENAL DES URSINS.

1380.

L'an mille trois cent quatre-vingt, le seiziesme jour de septembre, alla de vie et trespassement le noble roy Charles cinquiesme de ce nom, lequel fut nommé Charles le Sage. Car il avoit sens, prudence, et discretion de gouverner son royaume tant en fait de guerre, en resistant à ses ennemis, et conquester et recouvrer ce qu'ils avoient gaigné, tenoient et occupoient, par vaillans chevaliers, chefs de guerre à ce commis et deputés, comme connestables, mareschaux et gens de guerre en armes exercés, comme aussi sur le faict de la justice. Et fit visiter les ordonnances anciennes de ses predecesseurs, et les confirma et approuva. En grand honneur et reverence avoit l'Eglise et les personnes ecclesiastiques, et grande esperance avoit en Dieu, et à sainct Remy, apostre de France, et très-volontiers il faisoit lire les histoires. Et, en l'eglise de Sainct-Remy de Rheims où il fut sacré, fit de belles fondations et leur donna de beaux et grands revenus. Belle fut sa fin, et mourut comme vray chrestien. Et fut porté à Sainct-Denys, et mis en sepulture, les solemnités accoustumées gardées. Et laissa deux enfants, l'un nommé Charles, aisné, et le deuxiesme Louys; lesquels etoient en bas aage. Et si avoit trois freres, Louys roi de Sicile et duc d'Anjou, Jean duc de Berry, et Philippes duc de Bourgongne. Et auquel temps du trespassement dudit feu roi Charles cinquiesme, l'an mille trois cent quatre-vingt, les choses en ce royaume estoient en bonne disposition, et avoit fait plusieurs notables conquestes. Paix et justice regnoient. N'y avoit obstacle sinon l'ancienne haine des Anglois, desplaisans et comme enragés des pertes qu'ils avoient faites, qui leur sembloient estre irrecuperables; lesquels sans cesser espioient et conspiroient à la destruction totale de ce royaume, et contemnoient toutes manieres d'ouvertures de paix. Souvent venoient en armes d'Angleterre en France, et aucunes fois descendoient en Guyenne, autres fois en Bretagne, Normandie, Picardie et specialement vers les rivages de la mer, boutoient feu ès maisons du plat pays, comme ès grains, et partout où ils pouvoient, prenoient prisonniers, et les menoient en Angleterre, et piteusement les traitoient. Et durant sa vie y avoit ordonné pour resister les ducs d'anjou, de Berry, de Bourgongne, et de Bourbon, qui estoient ès frontieres, faisans le mieux qu'ils pouvoient. Et quand on vid la maladie du roy non sanable, on envoya devers lesdits seigneurs hastivement qu'ils s'en vinssent, lesquels le firent, en laissant provisions à leursdites frontieres pour resister aux entreprises des ennemis, et s'en vindrent à Paris. Et si devant ils avoient esté curieux et soigneux du faict du royaume, encores delibererent de l'estre plus, veu l'aage des deux enfans du roy, à ce que les affaires du royaume fussent bien gouvernées.

Et le roy, comme dit est, mis en sepulture à Sainct-Denys bien et honorablement, lesdits seigneurs firent assembler un grand et notable conseil auquel furent ceux du sang royal, et plusieurs barons et gens de grande science et authorité tant de la cour de parlement, que des comptes, tresoriers et autres. Et furent mises plusieurs choses en deliberation touchant le gouvernement du royaume. Et y eut diverses opinions et imaginations. Car le roy de Sicile, frere aisné du roy Charles cinquiesme, disoit, que selon la coustume de France, veu que Charles, l'aisné fils du roy n'avoit pas quatorze ans, qu'il devoit avoir le gouvernement total du royaume, et de tous les deux enfans, jusques à ce que l'aisné eust quatorze ans. Et ces choses requeroit avoir expressement et tres-instamment. En cette matiere messire Pierre d'Orgemont, qui se tenoit comme principal du conseil du roy, parla bien grandement, et disoit qu'on devoit attendre qu'il eust plus grand aage, alleguant plusieurs raisons, et speciale-

ment que le roy Charles cinquiesme, pere des enfans, avoit ordonné et voulu qu'il ne fust sacré, jusques à ce qu'il eust plus grand aage, et que les ducs de Bourgongne et de Bourbon eussent le gouvernement des enfans. Et entre les seigneurs y avoit de grandes divisions, et mandoit-on gens d'armes de toutes parts, lesquels se mirent sur les champs, et pilloient, et roboient, et empeschoient que les vivres ne vinssent à Paris, et desja y avoit grand murmure entre le peuple, et taschoient fort à eux esmouvoir. Et pource messire Jean des Mares, qui estoit advocat du roy en parlement, bien notable clerc, et de bien grand prudence, considerant les choses dessus dites, fit une moult et notable proposition, en monstrant qu'on devoit mener le roy à Rheims, pour estre sacré, et allegua plusieurs grandes raisons, et comme plusieurs roys en moindre aage avoient eu le gouvernement de leurs royaumes, et mesmement le roy sainct Louis. Et monstra ledit maistre Jean des Mares, que quelconque loy ou ordonnance qui auroit esté faite au temps passé, elle se pouvoit muer ou changer pour eviter plus grand inconvénient, lequel estoit taillé d'estre bien grand, pour la division des seigneurs qu'on voyoit évidente; et que quand le roy seroit sacré, toutes telles divisions cesseroient, et prendroit le gouvernement en son nom, et auroit bon conseil. Et quand ledit duc d'Anjou eut ouy parler ledit des Mares, et aussi plusieurs autres, se condescendit à son imagination. Toutes fois ledit duc tousjours requeroit, qu'il ne fust point defraudé de son droict de regent, non mie pour convoitise ou ambition, mais pour garder son honneur. Et quand la matiere eut fort esté débatue, fut le conseil fort dissolu, et entre les serviteurs des princes y avoit plusieurs paroles, et aux champs mesmes entre les gens de guerre avoit en paroles telles manieres que gueres ne s'en falloit, alloient jusques à la voye de faict. Et, par l'admonestement d'aucuns gens de bien, les princes se condescendirent qu'aucuns gens de bien y advisassent. Lesquels jurerent aux saincts Evangiles de Dieu, que cessans toute amour, crainte ou peur, ils disculeroient selon la qualité de la personne du roy. Et ainsi fut juré et promis, qu'on tiendroit ce qu'ils ordonneroient et tiendroient. Ceux qui estoient esleus s'assemblerent, et après qu'ils eurent esté quatre jours ensemble, desirans dire leur advis et imagination, selon ce que la matiere hastivement le requeroit, dirent et prononcerent leur sentence et imagination en la maniere qui s'ensuit : c'est à sçavoir que la loy des predecesseurs roys de France, ne pouvoit pas tellement arrester ou retarder ceux de la lignée royale, qu'ils ne peussent anticiper le terme prefix de leur sacre. Et à ce faire fut assigné la fin d'octobre, et que tous les vassaux et feaux lui feroient foy et hommage, et que tout le fait de la guerre et de la justice se conduiroit en son nom et soubs son scel, et que les enfans du roy seraient baillés au gouvernement des ducs de Bourgongne et de Bourbon, lesquels les feroient nourrir doucement, et instruire et endoctriner en bonnes mœurs, jusques à ce qu'ils fussent en l'aage de puberté. Et que toutes les finances tant du domaine que des aydes se mettroient au tresor du roy. Et au regard des meubles, or, argent et joyaux qui furent au roy son pere, le duc d'Anjou les auroit, en delaissant toutesfois au roy sa provision competente, et que seulement il useroit de ce mot : *regent*, et qu'à parler des negoces et affaires il seroit appellé. Le dict des arbitres fut mis par escrit, et les ducs l'accepterent, en remerciant lesdits arbitres de ce que, par leur bonne diligence, les questions étoient assoupies. Et combien qu'il sembloit au duc que l'authorité de la regence estoit fort diminuée, toutesfois en faveur du roy son neveu, en la salle du Palais il le fit publier. Les gens de guerre estans sur les champs, pilloient, roboient, prenoient prisonniers, efforçoient femmes, violoient et despuceloient vierges et faisoient tous les maux que ennemis pourroient faire, excepté bouter feux; et se retiroit tout le peuple ès forteresses et bonnes villes, marchands estoient destroussés, et disoient qu'ils se payoient de leurs gages. Le duc regent envoya vers plusieurs capitaines, et aucuns manda, et parla à eux, et fit faire defenses par cris et proclamations sur peine de la hard, que plus ne usassent de telle maniere de faire. Mais conte n'en tenoient, et pis en faisoient. En plusieurs lieux le peuple s'esmeut, et pillerent ceux qui se mesloient de receptes des aides, gabelles, et impositions. Le duc par douces paroles appaisa ceux de Paris.

Quand on delibera de mener le roy au sacre, il voulut aller par Melun, voir les armures qui y estoient, et qu'il avoit veues durant la vie de son feu pere Charles, roi de France, cinquiesme

de ce nom. Et avoit esté deliberé que à grande compagnie de gens de guerre il iroit à Rheims. Et, du temps de sondit feu pere la grand plaisance qu'il avoit, estoit le plus en beaux harnois et armures, que autrement. Et luy monstra-on de par sondit pere, et en sa vie, les plus grandes parties des tresors, où il y avoit de bien nobles choses, et si lui monstra-on du harnois beau et clair et bien fourbi, et luy fut demandé lequel il aymoit le mieux, et il respondit, que il aymoit mieux les harnois que les richesses. Et luy fut dit qu'il prist ce qu'il voudroit, et en un coin il vit une moult belle espée, laquelle il requit lui estre donnée. Et un autre jour après, le Roy son pere fit un grand convei, et moult beau disner; et après qu'on fut levé de table, fit apporter une moult belle et riche couronne, et un beau bacinet, et les monstra à son fils Charles, et luy demanda lequel il aimoit le mieux ou estre couronné roy de la couronne, ou avoir le bacinet, et estre sujet aux perils et fortunes de guerre, lequel respondit plainement que il aimeroit mieux le bacinet que la couronne, dont apperceurent les presens qu'il seroit chevaleureux. Et n'eut pas seulement ce qu'il demandoit, mais selon son corps on lui fit faire un gentil harnois, lequel on fit pendre au chevet de son lit. Et fit le roy promettre à tous ses parens et à tous les presens, qu'ils le serviroient loyaument après son trespas.

Le principal, comme on disoit, qui avoit trouvé et conseillé à mettre aides sus, c'estoit le cardinal d'Amiens, lequel estoit moult hay du peuple, et avoit tout le gouvernement des finances, et l'avoit le roy en grande indignation. La cause on disoit qu'il le hayoit, pour cause qu'il estoit bien rude au roy durant la vie de son pere en plusieurs manieres, et un jour appella Savoisi, et luy dit: « Savoisi, à » ce coup serons vengés de ce prestre, » laquelle chose vint à la cognoissance du cardinal, lequel monta tantost à cheval, et s'en alla de tire à Doué en une place qui estoit à messire Jean des Mares, et de là le plustost qu'il peut en Avignon, et emporta ou fit emporter bien grande finance, comme on disoit.

Avant que le roy fust à Rheims pour son sacre, fut ouverte la matiere de faire un connestable. Car depuis la mort de messire Bertrand du Glisquin n'en avoit point esté esleu ou fait un. Et disoit le duc d'Anjou, regent, que c'estoit à lui de le faire. Et assez tost eut response des ducs de Berry, Bourgongne, et Bourbon que non estoit, et que seulement devoit user de nom de regent, et que le faict de la guerre se devoit conduire et faire par le roy. Et ainsi fut conclu. Et à conseiller le roy qui seroit connestable, y eut diverses opinions et imaginations. Car lors y avoit en France de vaillans princes, barons et chevaliers, et y eut un prince lequel en parla à messire Louys de Sancerre, et luy demanda s'il le vouloit estre. Et il respondit que non. Car il n'y avoit si vaillant au royaume, qui peust, ne sceust faire de si vaillans faits d'armes, qui ne fussent reputés pour néant envers ceux dudit Bertrand de Glisquin. Et desdites paroles ne fut nouvelles, et vint-on à conseiller le roy. Et par deliberation de tous, fut nommé messire Olivier de Clisson, un vaillant chevalier de Bretagne, et le fit le roy connestable, et luy bailla l'espée, et fi les sermens en tels cas accoustumés. Et luy commanda le roy d'assembler gens d'armes pour le conduire à Rheims à son sacre.

Et le vingt-cinquiesme jour d'octobre partit ledit connestable de Melun, et prit son chemin à Rheims. Et le roi après se partit, accompagné des ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgongne, de Bourbon et de Bar, des comtes de Hainault, de Harcourt, et d'Eu, et de plusieurs barons, chevaliers et escuyers, et firent ceux de Rheims beau et grand appareil pour recevoir le roy et sa compagnée. Or faut estre adverti, que depuis le partement du roy de Melun, le duc d'Anjou contraignit Savoisi à reveler le tresor, et luy cuida faire couper la teste, et estoit ledit tresor en gros lingots d'or, et si y avoit plusieurs joyaux. Le roy vint à Rheims, où il fut grandement et honorablement receu à processions, et mené jusques à l'hostel archiepiscopal, et y avoit foison de peuple tant nobles que autres. Et après que ledit duc eut eu ledit tresor, s'en vint hastivement à Rheims, et fut le roy sacré. Tous les pairs de France ecclesiastiques presens. Le duc de Bourgongne y estoit, mais le comte de Flandres n'y fut point. Et fut moult belle chose et notable de voir le mystere du Sacre, la maniere d'aller querir la saincte Ampoule, et de l'apporter, et bailler ès mains de l'archevesque, les ceremonies de la messe, la belle et douce maniere du roy, veu l'aage qu'il avoit, et aussi constamment que s'il eust eu vingt ou trente ans. Et

qui voudroit voir le livre du sacre du roy, on diroit bien que c'est une bien precieuse chose.

La messe finie, et le service fait, le roy s'en vint au palais de l'Archevesque pour disner, où tout estoit ordonné et apresté ainsi qu'il appartenoit. Et à l'assiete des seigneurs, y eust aucunes controverses et dissentions entre le duc d'Anjou Louys, et Philippes duc de Bourgongne. Car Louys disoit qu'il estoit aisné, et avant son frere Philippes maisné, il devoit avoir les honneurs, et estre le premier assis. Philippes disoit que au sacre du roy les principaux estoient les pairs de France, et comme pair et doyen des pairs il devoit aller devant, et y eut plusieurs paroles d'un costé et d'autre aucunement arrogantes. Car Louys se tenoit pair, et tenoit en pairie sa duché. Philippes respondit qu'il estoit doyen des pairs, et que son frere ne tenoit que en pairie. Et parce le roy assembla son conseil, auquel il y eut diverses opinions. Et finalement fut conclu par le roy que Philippes au cas present iroit le premier, dont Louys ne fut pas bien content. Et dient aucuns que ce nonobstant Louys s'en alla seoir assez près du roy, qui avoit son siege paré sur le banc : mais Philippes saillit par dessus, et se vint mettre entre le roy et son frere Louys, lequel prit en patience, et dissimula le tout. Et lors Philippes fut appelé *le Hardy*. Le roy fut sacré le dimanche avant la Toussaincts. Les connestables et mareschaux servirent portans les mets à cheval, le roy fit des chevaliers, et receut ses hommages, et s'en vint à Paris sans passer par aucunes bonnes villes fermées où on l'attendoit, pour doute des requestes que on eust peu faire touchant les aides. La maniere de ses predecesseurs estoit qu'il devoit venir à Sainct-Denis faire ses oraisons, et l'attendoit l'abbé. Mais empesché fut par mauvaises gens. Il entra à Paris vestu d'une robbe bien riche toute semée de fleurs de lys. Ceux de la ville de Paris allerent au devant de luy bien deux mille personnes vestus tout un, c'est à sçavoir de robbes my-parties de vert et de blanc. Et estoient les rues tendues et parées bien et notablement, et y eut divers personnages et histoires. Et crioit-on *Noël*, et fut receu à trés-grande joie. Et tout droit vint à Nostre-Dame, si fut grandement receu par l'evesque, et s'en alla au Palais. Et receut les dons que la ville et autres luy faisoient, et par trois jours fit grands convis et joustes. Et furent les dames presentes, et y eut grande joie demenée.

Le comte de Sainct-Paul fut fort chargé d'avoir esté en Angleterre, et d'avoir espousé la sœur du roy Richard sans le consentement du roy. Il usa de grandes excusations, et finalement le roy lui pardonna. Et puis il chargea fort messire Bureau de La Riviere d'avoir fait venir les Anglois, et leur avoir escrit lettres. Parquoy fut absent de la cour, et hastivement rescrivit à Clisson, connestable, lequel tantost le veint excuser jusques à l'exposition de son corps, et à gage. Et avoit ledit de La Riviere à adversaires tous les seigneurs par envie, et fut sa paix faite, si fut rappellé en cour comme paravant.

Grandes divisions s'esmeurent derechef entre les seigneurs, et estoient les gens d'armes sur les champs faisans maux innumerables, combien que commandemens leur eussent esté faits qu'ils s'en allassent à leurs maisons et garnisons. Et en donnoit-on grand charge au duc d'Anjou, et specialement Philippes de Bourgongne, qui se plaignoit du tresor qu'il avoit pris, et qu'il n'estoit point compris en ce qu'il devoit avoir, et qu'il n'avoit fait aucune provision au roy, ainsi qu'il devoit. Et estoit le feu de toute division fort allumé. Prelats et autres se mesloient fort de tout appaiser, et leur monstroit-on que tout ne pouvoit tourner que au dommage du peuple, et y eut accord. Et fit la proposition maistre Jean des Mares, lequel loua le duc d'Anjou, et monstra ses vertus et despenses, peines et travaux, et teut celles des autres. Aucunes gens de bas estat de Paris s'assemblerent et vindrent vers le prevost des marchands, et, luy contraint vint à une assemblée, et requeroient les aydes à cheoir, disans que sur la requeste qu'ils avoient sur ce autrefois faite, n'avoient eu quelque response, et le contraignirent à aller vers le duc. Et beaucoup de gens de bien estoient d'opinion qu'on attendist, cuidans rompre le coup, mais un savetier se leva et allegua leurs charges, et les pompes de ceux de la cour, et tourna tout en grand mal et sedition. Et parla le prevost, et fit la requeste. Le chancelier des Dormans, evesque de Beauvais, leur monstra leur folle maniere et entreprise, et fit tant qu'ils attendirent jusques au lendemain, et n'oublierent pas à retourner, car on leur avoit donné esperance. Et furent mis jus les aydes, et du com-

mandement du roy, et par son ordonnance, et aussi des seigneurs du sang. Et par le conseil fut chargé messire Jean des Mares de parler au peuple, et de leur dire qu'ils s'appaisassent, et que le roy avoit mis et mettoit au neant les aydes, sans ce qu'elles eussent plus de cours. Ce qu'il fit, et print son theme *novus rex, nova lex, novum gaudium*, et le deduisit bien et grandement, aussi en estoit-il bien aisé. Et la chose qui meut à conseiller, qu'on les mist jus, c'estoit que le roy Charles cinquiesme, pere du roy, ordonna à cause des maux infinis qu'elles causoient, qu'elles cheussent. Et si monstra au peuple le danger où ils se mettoient, de faire telles commotions, et comme ils devoient obeïr au roy, et le servir, et fit tellement qu'il sembloit qu'on en fust très-content, et cuidoit-on qu'ils fussent contens, mais ils requirent que les juifs et usuriers fussent mis hors de Paris. Et sur ce respondit qu'il en parleroit au roy, et qu'il en feroit son devoir. Nonobstant laquelle response, et sans attendre la publication de par le roy, s'esmeurent, coururent par la ville, rompirent les bouettes des fermiers, jetterent l'argent par les rues, jettoient et deschiroient les papiers, allerent environ en quarante maisons de juifs, pillerent et roberent vaisselle d'argent, joyaux, robbes, et les obligations. Et aucuns nobles et autres à ce les induisoient, aucuns en tuerent, et desplcut la chose bien au roy, et fit crier que tout fust rapporté, mais peu y fut obey.

Les Anglois voyans que les seigneurs de France estoient partis des marches de Guyenne, se mirent sus, et ensemble coururent les pays de Touraine, d'Anjou et du Maine, bouterent le feu ès villages du plat pays, pillerent et roberent tout ce qu'ils trouverent, et se retirerent ès marches de Bretagne, comme avec leurs amis et alliés. Et combien que plusieurs des barons en fussent desplaisans, toutesfois ils le souffrirent, considerans que c'estoit le plaisir de leur duc, et frequentoient en marchandise les uns avec les autres, comme si tous eussent esté Anglois. Laquelle chose venue à la cognoissance de messire Olivier de Clisson, escrivit à messire Robert de Beaumanoir que à telles choses il voulust obvier. Car telles estincelles pouvoient allumer un grand feu prejudiciable à tout le royaume. Ledit de Beaumanoir estoit un vaillant et gentil chevalier, lequel fit tantost venir vers luy, et parla aux seigneurs qui avoient fait le serment au roy Charles cinquiesme, et leur monstra les mauvaistiés couvertes du duc de Bretagne et d'aucuns autres, et que le roy de France estoit leur souverain seigneur, devers lequel ils envoyerent afin d'y trouver aucun expedient, et dont se meslerent les ducs d'Anjou et de Bourgongne, et plusieurs ambassades envoyées de costé et d'autre. Et finalement envoya le roy vers le duc et ceux du pays, l'evesque de Chartres, le seigneur de Chevreuse, et messire Arnauld de Corbie president en parlement. Et en la presence du duc et des barons, furent leues les alliances anciennes, subjections et sermens faits par les ducs et nobles, et les jurerent garder et observer, et les jura solemnellement le duc mesmement, combien que aucuns disoient que bien envis, et non de bon courage. Et furent toutes les choses accordées, et consommées et appointées au nom du roy par lesdits ambassadeurs. Quand les Anglois estans à puissance au pays de Normandie, faisans tous les maux que ennemys peuvent faire, ouyrent et sceurent que le duc de Bretagne, qu'ils tenoient pour leur amy, estoit tourné et declaré leur ennemy, très-impatiemment le porterent, et en Bretagne entrerent, et là firent forte guerre, et furent en Bretagne bretonnant faisans maux innumerables. Mais les nobles du pays à coup s'assemblerent, et par force d'armes les rebouterent. Et lors les Anglois vindrent devant Nantes assez soudainement, en laquelle cité assez diligemment, et hastivement le peuple du plat pays se retira avec leurs biens, laquelle chose venue à la cognoissance de messire Amaulry de Clisson, capitaine de la ville, il fit grande diligence de pourveoir à la garde, tuition et defense de la ville, et ordonna ses gardes. Et n'estoit pas la ville en aucun lieu forte de murailles. Et pource delibererent les Anglois de l'assaillir, promettant argent à ceux qui premiers y entreroient. Mais ceux de dedans vaillamment se defendoient, et jour et nuict estoient assaillis, et doutoit fort le capitaine que ceux de dedans ne se lassassent. Si envoya devers le roy hastivement, afin qu'il luy envoyast gens, par lesquels ils peussent estre secourus. Et fit le roy grande diligence, et y envoya de vaillans gens lesquels diligemment chevaucherent, et ne se donnoient les Anglois de garde, quand soudainement frapperent sur eux. Lesquels Anglois furent bien esbahis, et

perdirent leur principale banniere, et se retiroient. Mais leur capitaine les commença à arguer de la lascheté de leur courage, et leur disoit que les François n'estoient pas si grand puissance, comme ils estoient, et que s'ils se vouloient rallier, qu'il ne faisoit doute qu'ils desconfiroient les François, et approcherent les uns des autres depuis qu'ils eurent deliberé de combatre, archers et arbalestriers fort tirerent, et y avoit si grande foison de traicts, que le jour en estoit offusqué, et s'assemblerent aux lances, haches et espées, et combatirent durement et asprement, et fut long-temps qu'on ne sçavoit lesquels avoient le meilleur. Finalement les Anglois ne peurent soustenir la vaillance des François, et furent desconfits, et la plus grande partie morts ou pris, et les autres s'enfuirent navrés et blessés, et se retirerent à Brest, et y laisserent garnison et le demeurant à toutes leurs playes, se retirerent et allerent en Angleterre.

Cependant les princes et ducs cognoissans la pauvreté du domaine, et qu'il ne pouvoit suffire aux choses urgentes et necessaires, assemblerent une partie des plus notables de Paris. Et furent assez contents qu'on mist douze deniers pour livre. Et fut ce à Paris et à Rouen crié, et à Amiens. Mais le peuple tout d'une volonté le contredirent, et ne fut rien levé ne exigé.

Le roy après s'en alla à Sainct-Denys visiter les corps saincts, et fut receu par l'abbé et religieux, et venu querir jusques à la porte, et le conduisirent jusques à l'eglise chantans respons, et veid les reliques, et fit ses offrandes. Et selon la puissance de la ville, luy furent faits presens.

Et de là s'en alla à Senlis pour chasser. Et fut trouvé un cerf qui avoit au col une chaisne de cuivre doré, et defendit qu'on ne le prit que au las, sans le tuer, et ainsi fut fait. Et trouva-on qu'il avoit au col ladite chaisne, où avoit escrit: «*Cæsar hoc mihi donavit.*» Et dès lors le roy de son mouvement porta en devise le cerf volant couronné d'or au col, et partout où on mettoit ses armes y avoit deux cerfs tenans ses armes d'un costé et d'autre.

1381.

Audit temps de l'an mille trois cens quatre-vingt et un, les ambassadeurs des roys d'Espagne et de Hongrie estoient venus devers le roy, lesquels furent ouys en la presence du roy et du duc d'Anjou. Et firent une bien notable proposition en latin touchant le faict de l'eglise, en monstrant que l'eslection faite de Urbain en pape, après la mort de Gregoire onziesme, fut juste, saincte et canonique, et qu'ils avoient assemblé toutes les personnes ecclesiastiques et clercs de leurs pays et royaumes, et que telle avoit esté trouvée, et qu'ils avoient deliberé et conclu de luy obéir comme à vrai pape et unique. En requerant au roy qu'ainsi le voulust faire, ou autrement leur intention estoit de eux departir, et se departiroient des alliances qu'ils avoient avec le roy, et y renonceroient. Car ceux qui n'obeïroient audit Urbain, ils les reputoient schismatiques. Et avec telles gens ils ne vouloient avoir nulle amour. Après laquelle proposition faite, on les fit retirer. Et sembla aux seigneurs et conseil du roy, que lesdites manieres estoient bien estranges au regard des Hongres, de eux departir de l'alliance du roy de France, sans ce que oncques leur eust esté fait chose, parquoy ils le deussent estre. Et entant qu'il touche les Espagnols, ils monstroient bien signe de grande ingratitude, veu que par le roy trespassé et les François il estoit roy, et fut par eux desconfit son adversaire. Et toutesfois fut-il conclu, qu'on leur feroit la plus gracieuse response que faire se pourroit, et les fit-on venir. Et le duc mesme d'Anjou fit la response, et comme il estoit sage, prudent, et avoit moult beau langage, il recita les alliances faites par feu de bonne memoire son frere le roy Charles cinquiesme, lesquelles furent jurées et promises par sermens solemnellement faits par les roys, princes et barons du pays, lesquelles n'estoient pas seulement personnelles, mais réelles de pays à pays, plus pour avoir honneur, que pour avoir mestier de eux. Et que l'intention du roy son fils estoit en volonté, et avoit intention de les entretenir et accomplir, et de non icelles enfraindre en aucune maniere, tant que lesdits roys garderoient la loyauté, qu'ils avoient jurée et promise aux roy et princes de ce royaume de France. Et puis vint au faict de l'Eglise, en leur monstrant que après la mort de Gregoire onziesme, on proceda à eslire un Sainct Pere, et furent les cardinaux assemblés, mais le peuple de Rome en grand tumulte et impetuosité vindrent en armes dire qu'ils tueroient

tout, s'ils n'avoient en pape un Romain, et mesmement celuy qu'ils appelloient Urbain. Et que si eslection y avoit esté faite, elle avoit esté violente, et les cardinaux par force ou crainte de la mort s'absenterent, le plustost qu'ils peurent, et esleurent Clement, lequel après son eslection envoya vers le roy son frere trois cardinaux, pour lesquels ouyr, le roy fit assembler plusieurs prelats, docteurs et clercs en la presence desdits cardinaux, qui proposerent en effet ce que dit est. Et pource le roy fit assembler tous les prelats, chapitres et couvents, à ce qu'ils envoyassent vers luy gens clercs et notables, et pareillement aux universités. Et furent à Paris assemblés, et ouys derechef lesdits cardinaux. Et conclurent que le roy devoit adherer à Clement, et que ausdits cardinaux on devoit adjouster foy. Mais que en toutes manieres le roy et ceux de son sang estoient prests d'entendre à eux exposer à trouver bonne union en l'Eglise, et que ainsi feroit-on response. Ce qui fut fait. Et après laquelle response, et d'icelle les ambassadeurs furent très-contens. Et par aucun temps demeurerent à Paris, et y furent grandement festoyés, et eurent de beaux dons du roy et des seigneurs, et s'en retournerent.

Ledit schisme fit de grands dommages en l'Eglise, au royaume de France, et autre part. Avec Clement y avoit bien trente six cardinaux, lesquels meus de grande avarice, souhetterent d'avoir tous les bons benefices de ce royaume par divers moyens, et envoyerent leurs serviteurs parmi le royaume, enquerans de la valeur des prelateures, priorés et autres benefices. Et usoit Clement de reservations, donnoit graces espectatives aux cardinaux, et *anteferri*. Et fut la chose en ce poinct, que nul homme de bien, tant de l'université que autres, ne pouvoient avoir benefices, exactions se faisoient, tant des vacans, que des dixiesmes, que d'arrerages des choses qu'on disoit estre deues à la chambre apostolique, et poursuivoit-on les heritiers des gens d'eglise, et disoit-on que tous leurs biens devoient appartenir au pape. Et seroit chose trop longue à reciter les maux qui se faisoient, et les inconveniens qui en advenoient. Et tout souffroit le duc d'Anjou regent, et disoit-on qu'il en avoit son butin. Et estoit grande pitié de voir partir les escoliers de Paris, et regens, et s'en alloient comme gens esgarés et abandonnés. Lesquelles choses considerant l'université de Paris, delibererent de le remonstrer au roi, et audit regent especialement. Et de faict y allerent, et ordonnerent un notable docteur en theologie, natif d'Abbeville, nommé maistre Jean Rousse, demeurant au cardinal le Moyne, et monstra au roy, le moins mal qu'il peut, les inconveniens dessus dits, en requerant que provision y fust myse. Dont ledit duc fut tant mal content que merveilles, et le monstra bien. Car il envoya de nuict furtivement audit lieu du cardinal le Moyne, et furtivement et par force entrerent dedans, et vindrent jusques à la chambre dudit proposant, rompirent l'huis, et le menerent comme tout nud, et le menerent bien vilainement et scandaleusement en Chastelet, et le menerent en une très-estroite prison. Laquelle chose engendra un grand scandale en l'université, et non sans cause. Et se assemblerent et allerent devers le roy et le regent, requerans très-instamment la delivrance de leur sujet, qui estoit si notable homme. Finalement après plusieurs delais et refus que le duc faisoit, il fut rendu, pourveu qu'ils obeïroient à Clement. Et avec ce duc estoient presens presque tous les princes et nobles du royaume. Et estoit bien grand crime et capital de non obeïr à Clement, et fut le docteur delivré, et tantost après monta à cheval, et s'en alla le plustost qu'il peut vers le pape Urbain. Or advint que le pape Urbain escrivit une lettre à l'université de Paris bien gracieuse, en les remerciant et exhortant qu'ils luy voulussent obeïr. Et furent receues lesdites lettres par le recteur, lequel fit faire une grande assemblée, et les fit lire en pleine congregation. Dont ledit duc fut tant mal content que merveilles, et ordonna gens pour prendre et aller querir ledit recteur, et luy amener. Lequel doutant de sa vie, s'en partit hastivement. Car il en fut adverti. Et prenoit le duc la cause, pource que préalablement ledit recteur, n'avoit au roy ou à luy premierement presenté les lettres. Et tantost après, quand plusieurs notables gens de Paris de l'université, virent les manieres de proceder, ils delibererent de eux en aller, et departir. Et de faict plusieurs s'en allerent à Rome, et mesmement un bien notable homme chantre de Paris, nommé maistre Jean Gilles, et plusieurs tant avec luy que après. Et Clement, tousjours voulant capter la benevolence et grace du duc, voulut et ordonna que le duc

levast un dixiesme entier, et le fit lever non mie par gens ecclesiastiques, mais par gens purs lais et officiers de justice laye. Plusieurs firent certaines appellations, et oppositions. Mais ce nonobstant fut levé reaument et de faict, et par force, au grand dommage des gens d'eglise, et tels benefices y avoit, qu'on levoit pour le dixiesme, plus que les benefices ne valoient.

Le duc de Berry voyant que le duc d'Anjou estoit regent, et les ducs de Bourgongne et de Bourbon avoient la garde du roy, luy desplaisoit qu'il n'avoit quelque charge, et parla d'avoir le gouvernement de Languedoc et de Guyenne, au duc d'Anjou son frere, lequel fut content d'en parler au roy, et de lui ayder à obtenir son intention. Et de faict, lui fit avoir ledit gouvernement, et en furent les lettres scellées. Et quand ce vint à la cognoissance du comte de Foix, il assembla à Toulouze grande foison de gens de tous estats, pour sçavoir qu'il estoit à faire. Et plusieurs furent d'opinion, qu'on devoit obeïr au roy et à ses mandemens. Les autres et la plus grande partie furent d'opinion, qu'ils ne le debvoient point souffrir, et qu'ils vivoient sous le comte de Foix en bonne paix et justice, et que le duc de Berry ne demandoit qu'à exiger argent, et que en la comté du Poictou, il avoit exigé tous les ans, à cause de ce qu'il la tenoit, deux ou trois tailles. Et furent deliberés de envoyer devers le roy, et de faict y envoyerent, en lui faisant requerir qu'il se voulust deporter de y mettre autre que le comte de Foix, lequel le roy son pere y avoit mis, et en avoit osté le duc d'Anjou pour les grandes exactions qu'il faisoit. Dont le roy, combien qu'il fust jeune, fut très-mal content, et renvoya les messages, et dit, que avant iroit-il lui-mesme, qu'il ne fist que son oncle eust le gouvernement. Et de faict, s'en alla à Sainct-Denys, et visita les corps saincts, fit ses offrandes, fit benir l'oriflambe par l'abbé, et la bailla à messire Pierre de Villiers, lequel fit le serment accoustumé, et la garda près d'un an entier. Car le duc de Bourgongne desmeut le roy d'y aller, et qu'il en auroit à faire en lieux plus prochains, c'est à sçavoir en Flandres, lesquels se rebelloient fort. Toutesfois le duc de Berry delibera d'aller en Languedoc, et d'en avoir par force le gouvernement, et assembla gens d'armes de toutes parts, et se confioit fort au comte d'Armagnac, et s'en vint en Languedoc accompagné de gens de guerre qui pilloient et roboient tout le pays, et faisoient tout ce que ennemis pouvoient faire, hors bouter feux et tuer, et prenoient prisonniers et rançonnoient ou mettoient à finance. Le comte de Foix assembla à Toulouze presque les trois estats du pays, gens d'eglise, nobles et marchands, pour sçavoir qu'il estoit à faire. Et y eut diverses opinions. Et finalement fut deliberé qu'il falloit combatre les gens du duc de Berry, où luy-mesme estoit en personne; et se mit le comte de Foix aux champs bien accompagné, et avoit plus de gens que le duc de Berry: mais il sembloit au duc que ses gens estoient plus usités de guerre. Et combien qu'on lui conseillast, qu'il se retrahist, et qu'il ne combatist point, il respondit que ce luy seroit reputé à une lascheté de courage. Et de faict se rencontrerent bien asprement et durement, et eut le comte la victoire. Dont ledit duc tascha fort à recouvrer son honneur. Si tint les champs près d'un an, et aucunes fois couroit vers Thoulouze, et vers Besiers, et en divers lieux. Mais tousjours il trouvoit les autres prests à resister, et y eut de ses gens morts bien trois cens, dont il fut bien desplaisant. Toutesfois ledit comte de Foix considerant la devastation et destruction du pays, qui se faisoit sous ombre de cette guerre, voulut preferer le bien de la chose publique à son faict particulier, fut content de ce qu'il avoit combatu et vaincu le duc notablement, et envoya vers luy, et firent paix et alliance, et luy laissa tout le gouvernement du pays paisiblement, soi offrant au service du roy et de luy. Et fut tout bien appaisé audit pays.

Hugues Aubriot natif de Bourgongne, lequel par le moyen du duc d'Anjou fut fait prevost de Paris, riche et puissant estoit, et si avoit eu grand gouvernement des finances. Et fit plusieurs notables edifices à Paris, le pont Sainct-Michel, les murs de devers la bastille Sainct-Antoine, le Petit-Chastelet, et plusieurs autres choses dignes de grande memoire. Mais sur toutes choses avoit en grande irreverence les gens d'eglise, et principalement l'Université de Paris. Et tellement, que secrettement on fit enqueste de son gouvernement, et de sa vie, qui estoit tres-orde et deshonneste en toute puterie et ribaudise, à decevoir femmes, partie par force, partie par argent, dons et promesses, et avoit compagnée charnelle à juifves, et ne croyoit point le sainct sacrement de l'autel, et

s'en mocquoit, et ne se confessoit point, et estoit un tres-mauvais catholique. En plusieurs et diverses heresies estoit encouru, et ne craignoit puissance aucune, pource qu'il estoit fort en la grace du roy et des seigneurs. Toutesfois fut fort poursuivi par l'université et gens d'eglise, tellement qu'on le print, et emprisonna-l'on, et à la fin fut content de se rendre prisonnier ès prisons de monsieur l'evesques de Paris. Et fut examiné sur plusieurs poincts, lesquels il confessa, et fut trouvé par gens clercs à ce cognoissans, qu'il estoit digne d'estre brulé. Mais à la requeste des princes, cette peine luy fut relaschée, et seulement aux parvis Nostre-Dame fut publiquement presché et mictré par l'evesque de Paris, vestu en habit pontifical, et fut declaré en effet estre de la loy des juifs, et contempteur des sacremens ecclesiastiques, et avoir encouru les sentences d'excommuniement qu'il avoit par long temps contemnées et mesprisées. Et le condemna-on à estre perpetuellement en la fosse au pain et à l'eau.

Le comte de Flandres Louys s'efforçoit de faire grandes exactions sur ses subjets, et les vouloit souvent tailler ainsi qu'on faisoit en France. Et pource firent dire au comte, qu'il s'en voulust deporter, dont il ne fut pas content. Et s'en alla à la ville de Gand requerir aide d'argent par maniere de taille, et usa d'aucunes hautes paroles, et luy fut refusé sa requeste, dont il fut bien mal content. Et se partit de la ville, et delibera de se monstrer leur seigneur par voye de faict. Et avoit un bastard bien vaillant homme d'armes, auquel il chargea ceste besongne. Et de fait, il fit grande assemblée de gens de guerre, et s'en vindrent loger assez près de la ville de Gand comme à une lieue, et faisoient à ceux de Gand guerre mortelle. On tuoit, on prenoit, et mettoit-on à rançon, et boutoient feu, ardoient moulins, faisoient toute guerre que vrays ennemis pouvoient faire. Et ledit comte pour luy aider, fit mander des Anglois, lesquels vindrent à son service. Ceux de Gand, voyans les manieres qu'on leur tenoit, plusieurs fois s'assemblerent et conclurent que pour mourir ils ne laisseroient leurs libertés, et fort se defendoient, et portoient des dommages au comte. Et à seureté demanderent parler à luy, ce qui leur fut octroyé. Et envoyerent de bien notables gens devers le comte, lesquels de par les habitans le supplierent qu'il leur voulust pardonner, si aucune chose luy avoient mesfait. En luy suppliant qu'ils ne feussent point subjets à aucuns subsides ordinaires : mais s'il avoit affaire d'aucunes choses en ses necessités, ils estoient prets de luy aider de certaine somme, et tant faire qu'il seroit content. Et cuidoient lesdits ambassadeurs avoir satisfait : mais aucuns jeunes hommes estans près du comte, commencerent à dire, qu'il auroit par force les vilains s'il vouloit, et qu'il les falloit poindre à bons esperons, et les subjuguer de tous poincts, et ainsi s'en allerent lesdits ambassadeurs. Le comte les cuidoit tousjours subjuguer et suppediter, et les mettre en estat qu'ils n'eussent que manger, tellement qu'ils se misssent à sa volonté, et tousjours faisoit forte et terrible guerre. Et lors ceux de Gand delibererent de y resister par voye de faict. Et pour estre leur capitaine, esleurent un nommé Jacques Artevelle, qui estoit une belle personne, haut et droit, vaillant et de très-bel langage, et estoit fils d'un nommé Artevelle qui se voulut faire comte, lequel eut le col couppé; et se mit sus, et assembla foison de gens et delibera de se mettre sur les champs. La chose venue à la cognoissance du comte, manda gens à Bruges et de toutes parts. Et yssit Artevelle et sa compagnée, et tant que luy et les gens du comte se rencontrerent et approcherent. D'un costé et d'autre y fut combatu de traict tant d'arbalestriers que d'archers, et à la fin combatirent main à main longuement, et tellement que le comte fut desconfit. Et y eut bien cinq mille de ses gens morts et tués sur la place, et puis se retrahit à Bruges. Et parla Artevelle au peuple tousjours les animant à la guerre. Et combien qu'il estoit nouvelles que les François aideroient au comte, toutesfois ils ne devoient point craindre leurs jolivetés superflues, qui estoient cause de leur destruction, et qu'ils devoient poursuivre leur guerre encommencée, veu la victoire qu'ils avoient eue. Et donna tel courage au peuple, qu'il leur sembloit qu'ils estoient taillés de conquester tout le royaume. Et tellement que les bonnes gens du plat pays, et autres, laisserent leurs labourages et mestiers, et prindrent les armes, telles qu'ils peurent finer. Et tousjours se soultivoit Artevelle, comme il pourroit grever le comte, qui estoit dedans Bruges. Et de tout ancien temps ceux de la ville de Bruges, ont accoustumé de faire une belle et notable procession, et porter le precieux sang de Bruges, et là

abonde foison de peuple de Bruges et du plat pays. Et là ordonna Artevelle deux mille hommes des plus vaillans, lesquels seulement estoient vestus de leurs robbes, mais dessous armés et bien garnis. Et à diverses fois, et par divers lieux entrerent dedans la ville, et se trouverent tous ensemble au marché, ainsi qu'on faisoit ladite procession, et crierent alarme au long des rues, dont le comte fut bien esbahi. Toutesfois assez diligemment assembla gens, et se efforça de resister. Mais à la fin il fut vaincu, et se retrahit en son hostel, et fut suivi par les Gantois, lesquels violemment entrerent en son hostel, le cuidans trouver. Mais il se sauva par une fenestre, et se bouta en l'hostel d'une pauvre vieille femme, et y fut jusques à la nuict, et de là s'en alla à l'Escluse. Les Gantois le imputerent à ceux de Bruges, disans que c'étoit par eux qu'il s'estoit sauvé, et leur coururent sus, et en pillerent et roberent, et à toute leur proye s'en retournerent à Gand.

La reyne Jeanne de Sicile et de Jerusalem, comtesse de Provence, fille de Charles duc de Calabre, fils de Robert roy de Sicile et de Naples, et de Marie sœur du roy de France Philippes, laquelle avoit regné trente et un an, et n'avoit peu avoir lignée, adopta Louys duc d'Anjou, et en fit son heritier; lequel l'en remercia, et delibera de y entendre. Et de ce, Charles, prince de Tarente, qui avoit espousé la niepce de ladite dame, fut très-mal content, et à luy allia les plus grands seigneurs du pays, et le pape Urbain mesme luy aida et conforta. Car il ne faisoit doute, si le duc Louys fust venu, qu'il n'eust adheré à Clement. Laquelle chose venue à la cognoissance du duc Louys, il fit grande assemblée de gens de guerre, et escrivit à messire Philippes d'Artois, qui estoit vaillant chevalier, qu'il voulust prendre la charge d'aller combatre ledit Charles. Lequel s'en chargea, assembla gens, et s'en alla audit pays, et ledit Charles se prepara à le recevoir. Et ladite Jeanne et son mary delibererent d'aider audit Philippes; et de faict le firent, et y eut bataille dure et aspre. Et avoit le pape Clement envoyé gens avec ledit Philippes, lequel fut desconfit, et furent pris Jeanne et son mary, et ledit messire Philippes d'Artois, et detenus prisonniers. Et se fit ledit Charles couronner par l'ordonnance de Urbain en roy de Sicile, et eut bien grande finance de la rançon dudit messire Philippes, et du mary de ladite Jeanne, laquelle assez tost après alla de vie à trespassement. Quant le pape Clement sceut ces nouvelles, doutant que plusieurs seigneurs se missent hors de son obeïssance, escrivit au roy duc Louys qu'il pensast de se mettre sus, et de venger la mort de ladite Jeanne, sa mere, par adoption. Lequel delibera de ainsi le faire, et d'y aller l'esté ensuivant.

En ceste année, le mareschal de Sancerre s'en alla en Limosin pour resister aux ennemis, specialement aux gens, qui estoient en une ville fermée, nommée la Souteraine, devant laquelle il mit le siege, et y fut par aucun temps, et par composition les Anglois rendirent la place, et s'en allerent vers Limosin, pillant et robant, et plusieurs maux innumerables faisoient, et les suivit ledit mareschal, et y eut plusieurs rencontres et petites batailles, mais le mareschal estoit toujours victorieux, et s'en retourna à Paris vers le roy.

Le roy accompagné de ses oncles, et de plusieurs notables prelats, et autres, le seiziesme jour de septembre alla à Sainct-Denys, et fit faire un bien notable service pour l'ame de son pere.

Et pource qu'il y avoit jour assigné pour le faict de la paix entre luy et les Anglois, il envoya à Boulongne l'archevesque de Rouen, l'evesque de Bayeux, le comte de Brenne, et messire Arnaud de Corbie, et se assemblerent à Lelinguehan, et là eut plusieurs choses ouvertes, et finalement ne firent rien, sinon de prolonger les trefves en esperance de bonne paix.

Le duc de Bretagne fit son hommage au roy le vingt-cinquiesme jour de septembre. Et estoit le roy bien accompagné de prelats, princes et barons, et gens de conseil. Et aussi estoit le duc venu à tout bien belle compagnée et gente.

1382.

L'an mille trois cens quatre-vingt et deux, le duc d'Anjou, et aussi les autres seigneurs et ceux de la cour, considerans que depuis que les aydes avoient esté mis jus, ils n'avoient pas les profits qu'ils souloient avoir, desiroient fort à remettre sur les aydes, et firent plusieurs assemblées, mais jamais le peuple ne leur vouloit souffrir. Combien que messire Pierre de Villiers et messire Jean des Mares, qui estoient

en la grace du peuple, comme on disoit, en faisoient grandement leur devoir, de leur monstrer les grands dangers et perils qui leur en pourroient advenir, et de encourir l'indignation et malveillance du roy. Lesquelles demonstrances ils prenoient en grande impatience, et reputoient tous ceux qui en parloient ennemis de la chose publique, en concluant qu'ils garderoient les libertés du peuple jusques à l'exposition de leurs biens, et prindrent armures et habillemens de guerre, firent dixeniers, cinquanteniers, quarteniers, mirent chaisnes par la ville, firent faire guet, et garde aux portes. Et ces choses se faisoient presque par toutes les villes de ce royaume; et à ce faire, commencerent ceux de Paris. Et à Rouen se mirent sus deux cens personnes mecaniques, et vindrent à l'hostel d'un marchand de draps, qu'on nommoit le Gras, pource qu'il estoit gros et gras, et le firent leur chef comme roy, et le mirent sur un chariot comme en maniere de roy, voulust ou non, et contre sa volonté; et pour doute de la mort fallut qu'il obeïst, et le menerent au grand marché, et luy firent ordonner que les subsides cherroient, et qu'ils n'auroient plus cours. Et si auscuns vouloient faire un mauvais cas, il ne falloit que dire: « Faites, » si estoit executé. Et procederent à tuer et meurtrir les officiers du roy au faict des aydes. Et pource qu'on disoit ceux de l'abbaye de Sainct-Ouen avoir plusieurs privileges contre la ville, ils allerent furieusement en l'abbaye, rompirent la tour où estoient leurs chartes, et les prindrent et deschirerent. Et y eussent eu l'abbaye et religieux grand dommage, si le roy depuis deuement informé, ne leur eust confirmé leursdits privileges. Et après s'en allerent devant le chasteau, cuidans entrer dedans pour l'abbatre. Mais ceux qui estoient dedans, se defendirent vaillamment, et plusieurs en tuerent et navrerent. Presques par tout le royaume, telles choses se faisoient et regnoient, et mesmement en Flandres et en Angleterre, où le peuple se esmeut contre les nobles, tellement qu'il fallut qu'ils se retirassent, et s'en allassent. Aucuns demeurerent avec le roy d'Angleterre, cuidans estre asseurés: mais le peuple y alla, et en la presence du roy tuerent cinq ou six chevalier des plus notables, et son chancelier, l'archevesque de Cantorbie. Et puis leur coupperent les testes comme à ennemis de la chose publique, par grande cruauté et inhumanité les trainerent parmy la ville, et mirent la teste dudit archevesque au bout d'une perche sur le pont, et fouloient son corps aux pieds emmy la boue. Or faut retourner à la matiere du peuple esmeu à Rouen et à Paris, et par tout. Le duc d'Anjou differa à faire aucunes punitions, ou mettre remede aux choses dessus dites, dès le mois d'octobre jusques en mars, et cependant cuidoit toujours mettre les aydes sus, et mesmement l'imposition du douziesme denier, et trouva des cautelles en diverses manieres pour amuser le peuple. Mais rien n'y valoit, à ce qu'ils s'y fussent consentis. Toutesfois en Chastelet, il fit crier ladite ferme de l'imposition, et bailler et delivrer pour la lever mandement exprés, dont on murmuroit et grommeloit par tout très-fort. Et devoit commencer ladite ferme le premier jour de mars. Et desja se assembloient meschans gens, et y eut une vieille qui vendoit du cresson aux halles, à laquelle le fermier vint demander l'imposition, laquelle commença à crier. Et à coup vindrent plusieurs sur ledit fermier, et luy firent plusieurs playes, et après le tuerent et meurtrirent bien inhumainement. Et tantost par toute la ville le menu peuple s'esmeut, prindrent armures, et s'armerent tellement, qu'ils firent une grande commotion et sedition de peuple, et couroient et recouroient, et s'assemblerent plus de cinq cens. Quand les officiers et conseillers du roy, et l'evesque de Paris, virent et apperceurent la maniere de faire, ils se partirent le plus secrettement qu'ils peurent de la ville, et emporterent ce qu'ils peurent de leurs biens meubles petit à petit. Et ceux qui ce faisoient estoient meschans gens et viles personnes de pauvre et petit estat, et si l'un crioit, tous les autres y accouroient. Et pource qu'ils estoient mal armés et habillés, ils sceurent que en l'Hostel de la Ville avoit des harnois, ils y allerent, et rompirent les huis où estoient les choses pour la defense de la ville, prindrent les harnois et grande foison de maillets de plomb, et s'en allerent par la ville, et tous ceux qu'ils trouvoient fermiers des aydes, ou qui en estoient soupçonnés, tuoient et mettoient à mort bien cruellement. Il y en eut un qui se mit en franchise dedans Sainct-Jacques-de-la-Boucherie, et luy estant devant le grand autel, tenant la representation de la Vierge Marie, le prindrent et tuerent dedans l'eglise; s'en alloient aux maisons des

morts, pilloient et roboient tout ce qu'ils trouvoient, et une partie jettoient par les fenestres, deschiroient lettres, papiers et toutes telles choses, effonçoient les vins après ce que tout leur saoul en avoient beu. Et de tant furent encores plus pires à exercer leur mauvaistié. Si vint à leur cognoissance qu'il y avoit des impositeurs dedans l'abbaye de Sainct-Germain-des-Prés, si saillirent hors de la ville, et là vindrent et s'efforcerent d'entrer dedans, et demanderent ceux qui s'y estoient retraits. Mais ceux de dedans se defendirent vaillamment, tellement que point n'y entrerent. Et de là se partirent, et vindrent au Chastelet de Paris, où il y avoit encores deux cens prisonniers pour délicts et debtes qu'ils devoient, et rompirent les prisons, et les laisserent aller franchement. Pareillement firent-ils aux prisonniers de l'evesque de Paris, et rompirent tout, et delivrerent ceux qui y estoient, et mesmement Hugues Aubriot, qui estoit condamné, comme dit est. Et luy fut requis qu'il fust leur capitaine, lequel le consentit, mais la nuict s'en alla. Et tousjours croissoit la multitude de peuple ainsi desvoyé. On le cuidoit refrener, mais rien n'y valloit, et la nuict entendoient en gourmanderies et beuveries. Et le lendemain vindrent à l'hostel de Hugues Aubriot, et le cuidoient trouver pour le faire leur capitaine. Et quand ils virent qu'il n'y estoit pas, furent comme enragés et desplaisans, et commencerent entrer en une fureur, et vouloient aller abatre le pont de Charenton. Mais ils furent desmeus par messire Jean des Mares, et commençoient ja aucunement à eux repentir et refroidir.

Merveilles[1], en un village auprès Sainct-Denys, un jour une vache, avant ladite commotion, eut un monstre en semblance d'une beste, qui avoit comme deux visages, et trois yeux, et en sa bouche fourchée deux langues, qui sembla chose merveilleuse à l'abbé, qui estoit un bon prud'homme. Et dit, que telles choses jamais ne venoient, que ce ne fussent mauvais signes et apparences de grands maux.

Paravant aussi au cardinal le Moyne apparut feu à gros globeaux sur la ville de Paris, coruscant et courant de porte en porte, sans tonnerre ne vent, et le temps estant doux et serein, qu'on tenoit chose bien merveilleuse.

Quand les choses que avoient fait ceux de Paris, vindrent à la cognoissance du roy et de son conseil, il en fut moult desplaisant et non sans cause. Et delibera d'en faire une bien cruelle punition. Laquelle chose venue à la cognoissance de ceux de Paris, ils envoyerent devers le roy, et aussi fit l'université, plusieurs notables clers et docteurs, lesquels monstrerent bien grandement et notablement, comme les plus grands de la ville et principaux en estoient courroucés et desplaisans; et que ce qui avoit esté fait, estoit par meschans gens et de bas estat, en implorant sa misericorde, et qu'il leur voulust pardonner toute l'offense, et surseoir de mettre plus aydes sus. Et y eut de grandes difficultés, et le roy très-esmeu n'en vouloit ouyr parler. Finalement meu de grande misericorde, fut content que le peuple jouyst de ses immunités et franchises, et faire cesser ce qui estoit mis sus, et leur pardonna tout ce qui avoit esté fait, pourveu que justice se feroit de ceux qui avoient rompu le Chastelet. Et de sa response furent les embassadeurs très-contens, et en remercierent le roy. Et se fit mettre messire Jean des Mares en une litiere, à cause de sa maladie, et mener par les carrefours, et le publia au peuple. Desja le prevost de Paris avoit pris plusieurs des malfaiteurs pour en faire justice. Et quand le peuple sceut qu'on en prenoit foison, et qu'on en vouloit faire punition, derechef s'esmeurent aucunement, en disant que c'estoit chose trop estrange, de faire mourir si grande multitude de gens. Laquelle chose venue à la cognoissance du roy, manda que tout fust sursis jusques à une autre fois. Toutesfois souvent on en prenoit, et les jettoit-on en la riviere. Le roy, ses oncles et son conseil cuidoient par simulation induire le peuple à consentir les aydes estre levées, comme du temps de son pere, et assembla les trois estats à Compiegne, et à la my-avril manda les plus notables des villes à estre devers luy, et obeïrent. Et là proposa messire Arnaud de Corbie, premier president en parlement, et monstra bien grandement et notablement les grandes affaires du roy, tant pour le faict de la guerre, que aussi pour l'entretenement de son estat. Et qu'il n'estoit pas possible que sans aydes la chose publique se peust conduire, ou qu'il fal-

[1] Merville est le nom du lieu où arriva le phénomène; l'historien anonyme de Saint-Denis dit : « Le jour précédent de la sédition, il naquit en la maison de Merville, près Saint-Denys, un veau monstrueux, etc. »

loit que le royaume vinst à perdition, et fust subject à pilleries et roberies, en requerant qu'ils n'empeschassent que le roy ne usast de sa puissance, et authorité, de le pouvoir et devoir faire. Lesquels respondirent qu'ils n'estoient venus que pour ouyr et rapporter, mais qu'ils s'employeroient de leur pouvoir à faire consentir ceux qui les avoient envoyés, à faire le plaisir du roy. Et leur ordonna-on que à Meaux ils fissent sçavoir la response, et à Pontoise. Ce qu'ils firent. Et tous presques firent response que ainçois aimeroient mieux mourir, que les aydes courussent. Et combien que ceux de Sens, qui furent à Compiegne, se firent forts que ceux de Sens le consentiroient, toutesfois quand ils y furent, le peuple dit que jamais ne le consentiroient, ne souffriroient. Le roy fut fort pressé de pardonner à ceux de Paris, et de trouver moyen d'y aller joyeusement, et parler à eux. Et furent aucuns envoyés à Paris, lesquels rapporterent que très-volontiers ils verroient le roy, et joyeusement le recevroient, et le roy dit que très-volontiers il iroit. Mais ces deux choses requeroit. L'une, que à sa venue, ceux de la ville laissassent leurs armures et harnois, et qu'ils ne se armassent point. L'autre, que les chaisnes de nuict ne fussent point tendues, et que les portes jour et nuict fussent ouvertes; et que seulement ceux qui stoient natifs de la ville de Paris, et qui avoient à perdre, allassent armés par la ville; et que par six de la ville de Paris, on luy fist sçavoir à Melun la response. Si s'assemblerent en la ville de Paris, et leur fut rapporté la volonté du roy, et y eut de meschans gens qui commencerent à murmurer, et dirent que jamais ne se consentiroient à mettre aydes ne tailles, et estoient plus enflambés que devant. Et furent six envoyés devers le roy, et y eut plusieurs allées et venues, et journées prises à Sainct-Denys, où il y avoit plusieurs conseillers du roy. Et de ceux de Paris y eut ordonnés aucuns qui y allerent, et à la fin y alla messire Jean des Mares. Et fut là une conclusion finale prise. C'est à sçavoir que le roy iroit à Paris, et pardonneroit tout, et la ville lui feroit cent mille francs. Et de ce furent les parties contentes, et fut fait grande joye, et en l'eglise de Sainct-Denys chanta-l'on *Te Deum laudamus*. Et ceux de Paris furent bien joyeux, et y vint le roy, et à grande joie fut receu. Mais à payer l'argent de cent mille francs, derechef y eut aucunes difficultés ou contradictions, pource que les habitans vouloient que les gens d'eglise y contribuassent. Qui estoit contre raison.

En ce temps la comtesse de Flandres Marguerite, descendue de la couronne de France, bien aagée alla de vie à trespassement, et avoit son fils Louys lequel avoit toujours en volonté d'estre Anglois. Mais à chacune foi la bonne dame luy rompoit son propos et volonté, en lui monstrant la haute folie qu'il feroit. Et en monstrant ledit Louys sa mauvaise volonté, il avoit une fille seule nommée Marguerite, laquelle il vouloit bailler en mariage au duc de Lanclastre d'Angleterre. Mais la bonne dame l'empescha, et fit tant que ladite fille fut mariée au duc de Bourgongne Philippes le Hardy, lequel par ce moyen fut comte de Flandres, d'Artois et de Rhethel.

Audit an mille trois cens quatre-vingt et deux, le duc d'Anjou considerant qu'il avoit eu du roy moult grandes finances et tresors, eut conseil avec aucunes jeunes gens nobles de s'en aller en Provence, et de là à Naples, et print son chemin par Avignon devers le pape Clement. Et de faict y alla, et fut receu bien grandement et honorablement. Et envoya le pape au devant de lui des cardinaux et autres, et à le recevoir y eut de grandes solemnités. Et assez tost après le pape l'ordonna et declara estre roi de Sicile et de Naples, et le couronna en roy, et le receut en foi et hommage tant des royaumes que de la comté de Provence. Puis s'en alla, et fit forte et aspre guerre, en destruisant tout le pays. Belle, grande et notable compagnée y avoit amené avec luy, laquelle il bouta en Provence, et faisoient les Provençaux forte resistance, et se defendoient fort. Plusieurs villes, chasteaux et forteresses y eut prises, et grande quantité de gens morts et pris. Et dura ladite guerre près de huict mois. Et finalement les Provençaux, voyans qu'ils n'avoient aide ou secours aucun, se mirent en l'obeïssance du roy Louys, comme vray comte de Provence. Et receut les foy, hommages et sermens des gens d'eglise, nobles, et autres du pays, et y commit officiers, ainsi qu'il est accoustumé de faire en tel cas. Et assez tost après se partit ledit roy Louys, et tira vers les marches de Naples. Et se faisoient au pays de Provence et à l'environ chansons, comedies et balades à la louange dudit

roy. Non actendans ne considerans les fortunes de guerre qui pouvoient survenir, luy et ses gens entrerent au pays de Lombardie, où ils trouverent de grands empeschemens, specialement entre les montagnes d'Italie, où ils trouverent plusieurs grandes resistances. Et y perdit ledit roy beaucoup, tant de gens que de richesses. Et souvent ceux qui passoient devant, et aussi ceux qui estoient à la queue de l'ost, estoient destroussés, et mis à pied; et d'aucuns on ne sçavoit qu'ils devenoient, ne oncques puis ne furent veus. Toutesfois luy et son armée passerent outre; et contre ceux qui le vouloient empescher, eut en plusieurs lieux victoires et rencontres. Et arriva le roy Louys et son armée vers les marches de Naples. Et ce vint à la cognoissance de Charles soy disant roy de Naples et de Sicile, lequel avoit assemblé grand compagnée de gens de guerre, et avoit trop plus grande puissance et quantité de gens, que le roy Louys. Et avoient tous esperance qu'il y auroit bataille, et autre chose ne demandoient les François. Mais Charles usa fort de subtilités, et partout où les François devoient passer, faisoit retraire le peuple en bonnes places et fortes, et leur vivre et bestail, et mit grandes et grosses garnisons en ses places. Et couroient souvent ses gens sur l'ost des François, et leur portoient de grands dommages. Et souvent en estoient les François advertis, et reboutoient les parties adverses bien hastivement en leurs places, et jamais peu ou point n'arrestoient emmy les champs. Charles soy disant roy de Sicile, par toutes voyes et manieres faisoit diligence de trouver moyen comme il pourroit grever le roy Louys son adversaire. Et vint à lui un compagnon, qu'on disoit estre ouvrier de merveilleuses manieres de poisons. Et entre autres choses, il avoit une petite lancette, qui estoit comme la tierce partie d'une lance, de laquelle il avoit tellement envenimé le fer, que si en aucune maniere celui qui l'avoit, touchoit à la robbe, chapperon ou vestement d'un homme, voire encores si une personne y fichoit fermement son regard, ladite personne tantost estoit empoisonnée, et mouroit. Et ordonna ledit Charles que ledit empoisonneur, en guise de messager, heraut ou poursuivant, iroit vers le roy Louys, pour le defier et demander jour de combatre, afin qu'il le peust empoisonner. De laquelle chose faire, il se faisoit fort, et n'en faisoit doute. Et de laquelle chose le roy Louys, par un Italien, qui avoit cognoissance dudit mauvais homme, fut adverti. Et ainsi qu'il venoit pour accomplir sa mauvaise volonté, fut pris sans voir la presence dudit roy Louys. Tantost fut interrogé, et assez legerement confessa le cas, et fut decapité par justice. Dont ledit Charles fut bien desplaisant, et, tant qu'il pouvoit, faisoit diligence d'empescher de venir vivres en l'ost du roy Louys. Et de ce, estoient luy et ses gens très-fort grevés.

Les Flamens se rebellerent contre Louys comte de Flandres, lequel assembla plusieurs gens, tant de Bruges, que d'Artois et d'ailleurs, pour refrener la fureur desdits Flamens, et se mit sur les champs. Et en cette rebellion, n'y avoit que ceux de Gand; et estoit leur capitaine Philippes Artevelle, lequel estoit fort affecté contre ledit comte. Car on disoit qu'il avoit fait coupper la teste à son pere. Et estoit beau langager, hardy et courageux. Mais les autres villes comme Bruges, Lisle, Audenarde et autres, se tenoient du parti du comte. Quand le comte sceut que Artevelle estoit sur les champs, il prepara et assembla ses gens, et tant que les batailles se veirent, et s'approcherent les uns des autres. Et à l'assembler, firent d'un costé et d'autre merveilleux et grands cris, et d'un costé et d'autre, traict se tiroit, et dards. Et y eut dure et aspre bataille, et vaillamment de toutes parts se combatirent. Foison de communes aussi y avoit du costé du comte, et de vaillans archers Boulonnois et d'Artois. Et de la partie d'Artevelle, arrivoient de tous costés gens de communes du plat pays, lesquels vindrent hardiment frapper en la bataille contre les gens du comte, par les costés et aussi par derriere; et tellement que Artevelle et ses gens eurent la victoire. Et s'enfuit ou retrahit le comte et ses gens, et s'en vint ledit comte par bois et chemins estranges jusques à Lisle, les autres de ses gens à Bruges, et les François à Audenarde. Et y en eut de morts en ladite bataille des gens d'Artevelle quatre mille, et de ceux du comte dix mille. Artevelle en sa compagnée avoit environ quatre cens Anglois, et quarante mille hommes sans les bannis, Et continuellement arrivoient vers luy communes de toutes parts, et leur disoit Artevelle plusieurs paroles par lesquelles il les animoit fort contre leur seigneur, et que ce qu'ils faisoient, estoit pour leurs libertés et franchises garder et observer.

En leur demonstrant par divers langages, qu'ils avoient juste et saincte querelle.

Quand Artevelle veid la grande compagnée qu'il avoit, si disposa d'aller mettre le siege devant Audenarde, où il sçavoit que les François s'estoient retraits : et de faict y alla, et y mit le siege. Et à l'aborder, les François saillirent vaillamment sur les Flamens, et grand foison en tuerent, mais ils ne peurent soustenir la grande charge et quantité de gens que Artevelle avoit. Et se retrahirent en leur place, laquelle ils firent fortifier diligemment, et firent visiter les vivres et habillemens de guerre, et se trouverent assez competemment garnis. Et pource delibererent et conclurent de eux tenir, et souvent faisoient saillies, et plusieur Flamens tuoient tant de traict que autrement. Au pays de Flandres, avoit un seigneur, nommé le seigneur de Hanselles, lequel se joignit avec Artevelle, et envoya defier le comte, et se mit audit siege aves les Flamens.

Artevelle se doutoit fort que le roi ne aidast au comte encores, veu que ceux de dedans Audenarde estoient François. Et pour ce envoya Artevelle un chevaucheur vers le roi, en maniere de poursuivant ou heraut, en luy faisant sçavoir par paroles arrogantes, qu'il ne voulust donner faveur aucune, aide, ou confort au comte; ou autrement ils se allieroient aux Anglois, et escrivit une lettre laquelle le messager presenta au roy en la presence de ceux du sang, et de ceux du conseil. Et après que la lettre eut esté leue, veu que ce n'estoit qu'un messager, il fut graticusement renvoyé sans aucune response.

Et tantost le comte vint devers le roy, en luy exposant la rebellion de ses sbujets, et qu'il estoit son vassal tant à cause de la comté de Flandres, que de plusieurs autres grandes terres et seigneuries, en le requerant, qu'il voulust l'aider et donner confort. Et combien, selon ce que aucuns disoient, qu'il avoit fait des fautes, en ayant plusieurs grandes conjonctions avec les Anglois; toutesfois le roi delibera de luy aider comme à son vassal, pour plusieurs causes et raisons lors alleguées. Et pource qu'on voyoit, qu'il estoit expedient d'avancer la besongne, le roy tres-diligemment manda, et fit mander gens de toutes parts, qu'on fust vers luy à my-octobre en armes, et que chacun se disposast d'estre le mieux habillé qu'il pourroit. Et fut obeï par les vassaux, capitaines et autres, et firent tellement que au jour assigné, tres-grande compagnée et merveilleuse, et de vaillans gens estoient sur les champs par tout, en tirant vers Arras et les marches de Picardie. Quand le roy sceut que ses gens estoient prests, et si belle et si grandes compagnées, il delibera de partir et se mettre sur les champs. Et en ensuivant la louable maniere de ses predecesseurs, delibera d'aller à Sainct-Denys, si y alla et fut grandement et honorablement receu par les abbé et religieux. Et le lendemain matin fut par l'abbé et les religieux chantée une bien notable messe, avec un sermon par un maistre en theologie. Et ce fait, les corps de sainct Denys et de ses compagnons furent descendus et mis sur l'autel. Le roy sans chaperon et sans ceinture les adora, et fit ses oraisons bien et devotement, et ses offrandes, et si firent les seigneurs. Ce fait, il fit apporter l'oriflambe, et fut baillée à un vieil chevalier vaillant homme, nommé messire Pierre de Villiers l'ancien. Lequel receut le corps de Nostre-Seigneur, et fit les sermens en tel cas accoustumés. Et après s'en retourna le roi au bois de Vincennes.

Le peuple de Paris tousjours fort grommeloit, et fut assemblé, et en leur presence le duc de Bourgongne fit une proposition bien notable, en exhortant le peuple à pacification, et à obeïr au roy leur souverain seigneur.

Trefves y avoit entre les François et les Anglois, très-mal gardées et entretenues par les Anglois, et tousjours en Guyenne les rompoient, et sur la mer vers Normandie, pilloient et roboient, et faisoient plusieurs grands exceds et dommages aux François. Pour laquelle cause ceux de Normandie, eux voyans ainsi foulés, firent finances de navire et se mirent sur la mer; et rencontrerent les Anglois lesquels estoient en une grande nef, et joignirent ensemble, et y fut fort combatu d'un costé et d'autre, et finalement les Normands eurent victoire et furent les Anglois desconfits, dont lesdits Normands se habillerent très-pompeusement de leurs biens, tant qu'ils durerent.

En ce temps le mareschal de Sancerre etoit dans le Poictou, Xaintonge et Guyenne, et mit en l'obeïssance du roy plusieurs places, les unes par composition, les autres par force, et si eut diverses rencontres d'Anglois. Car plusieurs fois se trouverent en escarmouches sur les champs, et tousjours en venoit à l'honneur et profit du roy, et au sien.

Le roi Jean d'Espagne sceut, que une bien grande quantité d'Anglois tant nobles que archers estoient descendus en une isle estant sur la mer près de La Rochelle, et là les vint assieger. Ceste isle estoit très-peu peuplée, et mal garnie de vivres. Et tant fut devant eux, que après qu'il eut gaigné leur navire, et que les Anglois eurent defaut de vivres, ils commencerent à traiter. Et par composition fut ordonné qu'ils s'en iroient tous desarmés en leur pays, et leur bailla le roi d'Espagne vaisseaux, et promirent de eux non armer jusques à trois ans. Et s'en allerent ainsi. Et disoit-on, et estoit commune renommée, que si le roy d'Espagne eust encore demeuré par aucun temps, il les eust eus à sa volonté, et menés en son pays. Et que par ce très-aisement eust esté trouvé traicté entre les François et les Anglois.

Or faut retourner aux Flamens, qui tenoient le siege devant Audenarde, où estoient les François. Et faisoient Artevelle et les Flamens de grandes diligences d'assaillir la place, et avoir à leur volonté lesdits François, qui estoient fort lassés et travaillés de eux defendre, et non sans cause; et envoyerent vers le duc de Bourgongne et vers le comte les advertir, que si en bref n'avoient secours, ils ne se pourroient plus tenir, et que aussi vivres leur defailloient. Le duc de Bourgongne faisoit grande diligence d'assembler gens de guerre, pour aller lever le siege; et de faict en assembla. Ce qui vint à la cognoissance de Philippes Artevelle, et luy fut rapporté par aucuns Flamens espies, et le sceurent ceux de sa compagnée. Et en y eut un de la ville de Gand, bien notable homme, lequel leur monstra bien doucement, et le plus graticusement qu'il peut, par maniere de predication, qu'ils feroient bien de trouver accord, et qu'il se devoit requerir, en declarant les inconveniens qui s'en pouvoient ensuivre. Mais incontinent il fut tué et mis en pieces, et si vouloient-ils faire le mesme à plusieurs autres. Mais Artevelle les pacifia et appaisa, et prescha contre les raisons de celuy qui fut tué, en contemnant et mesprisant les François et leur puissance, et le appelloient les Flamens leur prince et leur seigneur. Et au plus près de Audenarde, avoit bien cinq cens pourceaux, qui paissoient et avoient gardes. Ce que apperceurent ceux de dedans, lesquels estoient bien despourveus de vivres. Et se assemblerent aucune petite compagnée à cheval et à pied, et saillirent hors de la ville, et se mirent ceux de cheval entre ceux de pied et le siege des Flamens, et vindrent aucuns de ceux de pied jusques au lieu où estoient les pourceaux, et en prindrent deux ou trois qu'ils traisnerent vers la ville, et moult fort se prindrent à crier lesdits pourceaux, et tous les autres les suivoient; et pour abreger tous entrerent dedans la ville. Et s'esmeurent aucuns des Flamens pour empescher que les François n'eussent les pourceaux, mais ceux de cheval, et autres qui saillirent de la ville, resisterent. Plusieurs des Flamens y eut de tués sans dommage des François, lesquels des pourceaux furent fort reconfortés. Et avoient bonne volonté de eux tenir, veu encores qu'il estoit ja venu à leur cognoissance, que le roy estoit sur les champs. Et estoit merveilles des vaillances que faisoient les François dedans la place, et tous les jours tuoient plusieurs Flamens tant de traict que autrement.

Le roy environ la fin d'octobre vint en la cité d'Arras, et envoya un gentilhomme, qui entendoit et parloit bien flamend, par devers Philippes Artevelle et les Flamens, pour les desmouvoir et monstrer qu'ils avoient mal fait, d'avoir fait l'entreprise, et les choses qu'ils faisoient. Et sur ce leur monstra plusieurs inconveniens qui leur pourroient advenir, le plus graticusement qu'il peut, et firent bonne chere au gentilhomme. Mais la response de Artevelle fut, que en nulle maniere ils ne laisseroient leurs harnois, et poursuivroient ce qu'ils avoient commencé, veu que c'estoit pour la liberté du pays. Et à tout ladite response, s'en retourna ledit gentilhomme devers le roy, auquel il dit, ce qu'il avoit trouvé. Quand le comte sceut la venue du roy, il envoya deux chevaliers devers le roy, lesquels bien grandement, et en assez briefves paroles et gratieuses exposerent le bon droict, et la juste querelle que avoit ledit comte, en le suppliant, que, comme son vassal, il le voulust aider, et rebouter l'orgueil et les commotions des Flamens. Le roy, qui estoit jeune, respondit de son mouvement ausdits chevaliers: « Retournez-vous-en devers mon beau cousin, « et luy dites, que en bref il aura de nos nou- « velles, » dont ils furent bien contens. Et quand ledit comte le sceut, avec la compagnée qu'il avoit, il fut bien joyeux.

Le roy diligemment se mit sur les champs, et ordonna ses batailles par le conseil des connestable, mareschaux et capitaines. Et quand le comte le sceut, il considera que le passage se-

roit bien difficile au roy et à ses gens, sinon par le pont de Commines, lequel les Flamens occupoient, en intention de defendre le passage. Et pource pour le gaigner et occuper sur lesdits Flamens, envoya le seigneur d'Antoing Guillaume, bastard de Flandres, le seigneur de Burdegand, son bastard de Flandres, et autres capitaines accompagnés de gens de guerre, lesquels en belle et bonne ordonnance approcherent dudit pont. Si les receurent les Flamens vaillamment. Et y fut fait de vaillans faicts d'armes tant d'un costé que d'autre, et très-asprement et durement combatirent, et tellement resisterent les Flamens, que les gens du comte ja ne fussent venus à leur intention, si ce n'eust esté ledit Guillaume, lequel se tira et ses gens vers un moulin, où il trouva des bateaux, et trouva moyen de passer de l'autre part de la riviere. Et vindrent luy et sa compagnée audit pont, pour frapper sur lesdits Flamens, lesquels furent desconfits, et la plus grande partie morts et tués. Et assez tost après se rassemblerent et rallierent les Flamens en nombre de huict mille combatans, et vindrent bien asprement audit pont de Commines. Et combien que les gens du pont vaillamment resistassent et se defendissent, toutesfois il fallut qu'ils demarchassent et se retrahissent, et mesmement se retrahit ou enfuit le bastard de Flandres et plusieurs autres. Guillaume dessusdit resista, et demeura, et fit merveilles d'armes, dont les Flamens estoient bien esbahis. Et combien qu'il fust environné de ses ennemis, lesquels de leur puissance taschoient à le prendre ou tuer; toutesfois il fit tant par sa vaillance, à l'aide de ses gens, qu'il se sauva, et revint devers le comte, qui fut bien dolent et desplaisant de ce que les Flamens avoient recouvert ledit pont. Et fit très-bonne chere audit Guillaume, et le remunera, et donna de ses biens grandement. Quand Artevelle sceut les premieres nouvelles de la perdition du pont, et que ses gens avoient esté desconfits, il fut bien courroucé, et delibera de lever son siege, et venir luy et sa compagnée vers ledit pont. Et tantost après luy vindrent nouvelles, qu'il avoit esté recouvert et regaigné. Et pource demeura.

Le roy, comme dessus est dit, se mit sur les champs, en intention et volonté de combatre les Flamens, et avoit grande foison de peuple avec luy, et ordonna par deliberation des gens de guerre, que les gens debilités de leurs corps, te les mal habillés et armés, demeureroient à la garde du bagage. Et au surplus, pource que necessaire estoit de gaigner le pont de Commines, que les Flamens tenoient comme dessus est dit, pour avoir passage furent ordonnés messire Olivier de Clisson connestable de France, et messire Louys de Sancerre mareschal de France, à tout deux mille combatans, qu'ils iroient audit pont, duquel les Flamens avoient rompu une arche, pour empescher le passage. Et à la garde duquel estoient commis des plus vaillans gens de guerre qu'ils eussent, et y avoit des Anglois, et monstroient bien qu'ils avoient grande volonté de eux defendre. Les François, c'est à sçavoir Clisson et Sancerre, et leurs gens allerent devant ledit pont, et faisoient les Flamens guet merveilleusement. Et considererent les François, que veu la rupture du pont, il estoit impossible que par ledit lieu ils les peussent gaigner. Et pource trouverent moyen et maniere de passer la riviere par au dessus, la nuict ensuivant, et par lieux dont les Flamens en rien ne se doutoient. Et quand ils le sceurent, ils furent bien esbahis, et se mirent en bataille au devant du pont. Et les François vigoureusement et vaillamment les assaillirent, et furent iceux Flamens desconfits, et y en eut plusieurs morts et tués, et les autres s'enfuirent ou retrahirent vers leurs gens. Le pont qui avoit esté par eux rompu, fut remparé et refait, et bien fortifié. Et à la garde et defense d'iceluy, fut commis un vaillant chevalier le seigneur de Sempy, accompagné de gens de guerre. Et par ledit pont passerent tous les François. Quand Artevelle sceut les nouvelles de ladite desconfiture, il fut moult diligent de bien enhorter ses gens d'estre vaillans en armes, et de eux apprester à combatre. Et leur vint dire une vieille sorciere, qu'elle feroit tant, qu'il gagneroit, si on combatoit en bataille. Artevelle ordonna de neuf à dix mille Flamens pour y aller, et à un poinct du jour vindrent frapper sur aucuns logis des François. Et à grande et belle ordonnance vindrent pour accomplir ce qui leur avoit esté enchargé. Et de faict, approcherent d'un lieu, où estoient logées aucunes parties de l'ost des François, et frapperent sur ledit logis. Mais les François vaillamment se defendirent. Et à l'heure Clisson, qui estoit logé vers lesdites marches, qui sceut et ouyt le bruit, s'en vint au lieu, et si tost qu'il fut arrivé, les Flamens ne tindrent gueres, et furent desconfits. Et y en eut de trois à quatre mille morts, les autres s'enfuirent où bon leur

sembla. Philippes Artevelle, doutant que ses gens dont il avoit grand nombre, ne sceussent ces nouvelles, se prit à parler avant que aucune chose vinst à leur cognoissance, et leur dit, que en bref il recouvreroit ledit pont, et que les François à ladite besongne avoient esté desconfits.

Le roy après ses gens passa audit pont de Commines, visita ses gens et en trouva plusieurs qui avoient esté navrés et blessés aux dites besongnes, et bien peu de morts. Messire Jean de Vienne admiral de France, bien vaillant chevalier, fut ordonné d'aller par le pays, faire amener et conduire vivres pour l'ost, et print son chemin vers Ipre. Plusieurs Flamens tant de la ville que du pays s'estoient assemblés, et s'efforçoient de courir sus, et de combatre ledit messire Jean de Vienne, lequel se disposa à y resister, et les combatit et desconfit, et y en eut plus de trois cens de tués. Quand ceux de Ipre veirent ladite desconfiture de leurs gens, se rendirent, et mirent en l'obeïssance du roy. Et pour ceste cause, envoyerent un religieux devers le roy, le suppliant qu'il leur voulust pardonner, et qu'il les voulust prendre à sa grace et mercy. Ce que le roy fit très-volontiers.

Artevelle animoit tousjours ses gens, et leur donnoit courage, et envoya douze hommes de sa compagnée en l'ost du roy pour sçavoir quelles gens il avoit pour conserver le faict de l'ost du roy, et de ses gens. Et aussi le roy envoya en habits dissimulés messire Guillaume de Langres et douze autres, lesquels entendoient et parloient flamend, pour sçavoir l'estat de l'ost des Flamens, lesquels y furent; et en eux retournans, rencontrerent les douze que Artevelle avoit envoyés en l'ost du roy, lesquels ils tuerent, et rapporterent au roy ce qu'ils avoient trouvé, et comme les Flamens se disposoient à combatre le roy et son ost. Et cependant les François en divers lieux faisoient forte guerre, et soudainement allerent une partie devant la ville du Dam, qui estoit forte ville, et la prindrent d'assaut. Et tous les jours les François dommageoient les Flamens, et se commença Artevelle aucunement à esbahir, quelque semblant qu'il monstrast.

Le seigneur de Hancelles, dont dessus est faite mention, lequel se joignit avec les Flamens et Artevelle, quant il sceut et apperceut la puissance du roy et de ses gens, cognut sa folie, et le danger et peril, si le monstra à ses gens : mais ils n'en tindrent compte, et se animerent plus que devant. Et pource il monta secretement à cheval, et s'en alla et les laissa. Et dient aucuns que ainsi cuida faire Artevelle, et dist au peuple, qu'on lui laissast prendre jusques à dix mille combatans, et il se faisoit fort de desfaire la plus grande partie de l'ost du roy, et leur monstroit la maniere assez apparente. Mais ils respondirent qu'ils ne souffriroient point qu'il se partist d'avec eux, comme avoit fait le seigneur de Hancelles.

Les batailles du roy furent ordonnées, et eurent Clisson et Sancerre, et Mouton de Blainville l'avant-garde. Et avec eux se joignirent les comtes de Sainct-Paul, de Harcourt, de Grand-Pré, de Salm en Allemagne, et de Tonnerre, le vicomte d'Aulnay, et les seigneurs d'Antoing, de Chastillon, d'Anglure, et de Hanguest. Les ducs de Berry et de Bourbon, l'evesque de Beauvais, et le seigneur de Sempy faisoient les aisles. Le comte d'Eu, et autres faisoient l'arriere-garde. En la grosse bataile estoit le roy, le comte de Valoys frere du roy, et le duc de Bourgongne Philippes, avec grande et grosse compagnée. Et fut crié de par le roy, que personne, sur peine de perdre corps et biens, ne se mist en fuite. Et fut ordonné, que tous descendissent à pied, et renvoyassent leurs chevaux. Et ainsi fut fait. Excepté que le roy seul estoit à cheval. Et autour de luy furent ordonnés certains chevaliers, le Besgue de Villaines, le seigneur de Pommiers, le vicomte d'Acy, messire Guy le Baveux, Enguerrand Hubin, et autres. Toutesfois aucuns dient que un chevalier, nommé messire Robert de Beaumanoir, fut ordonné à tout cinq cens lances pour les verdoïer et escarmoucher, pour voir leur estat et gouvernement. Ce qu'il fit bien diligemment, et retourna vers l'avant-garde, et descendirent à pied, et renvoyerent leurs chevaux comme les autres. Deux choses advindrent, qu'on tenoit merveilleuses. L'une, qu'il survint tant de corbeaux qui environnoient l'ost tant d'un costé que d'autre, que merveilles, et ne cessoient de voleter. L'autre, que par cinq ou six jours le temps fut si obscur, et chargé de bruines, que à peine on pouvoit voir l'un l'autre. Et quand le roy sceut que les Flamens venoient pour le combatre, il fit une maniere de promesse qu'il les combatroit, et fit marcher ses gens, et desployer l'oriflambe. Et aussitôt

qu'elle fut desployée, le temps à coup se esclaircit, et devint aussi beau et clair qu'on avoit oncques veu, tellement que les batailles se entre-veirent. Et anima fort Artevelle ses Flamens. Pareillement messire Olivier de Clisson parla, et monstra aux François qu'ils devoient avoir bon courage à combatre, et plusieurs mots et bonnes paroles leur dit. Les batailles marcherent les unes contre les autres, tant qu'ils approcherent pour combatre main à main. Et y eut bien aspre et dure besongne; et se porterent les Flamens si vaillamment, que, eux assemblés ils firent reculer les François un pas et demy. Et lors un François commença fort à crier : « Nostre-Dame, Mont-Joie, Sainct- » Denys! » à eux, et plusieurs autres aussi. Et en ce poinct, prindrent vertu et courage les François, et tellement qu'ils firent reculer les Flamens, et les rompirent, et furent desconfits en peu d'heures. Et d'un costé et d'autre, y eut de vaillans faicts d'armes. Et cheurent les Flamens les uns sur les autres à grands tas, et y en eut plusieurs morts estouffés, et sans coup ferir. Et estoit commune renommée, qu'il y en avoit bien eu quarante mille morts ; les autres disent vingt-cinq ou trente mille de morts. Et des gens du roy environ quarante-trois personnes. Messire Guy de Baveux, un vaillant chevalier, y fut blessé.

Après ladite desconfiture, on douta fort que les Flamens ne se ralliassent pour combatre. Et pource furent ordonnés les seigneurs d'Albret et de Coucy, à tout quatre cens hommes d'armes à cheval à les poursuivre, et firent tellement que les Flamens n'eurent loisir de eux assembler; et là où ils se trouvoient frappoient dessus, et y en eut plus de mille morts. Et quands les Flamens, qui s'en estoient fuys de la bataille, virent qu'on les poursuivoit ainsi chaudement, ils s'enfuirent ès bois, marescages et rivieres. Et y en eut plusieurs noyés esdits rivieres et marescages, où ils se boutoient si avant, qu'ils ne s'en pouvoient avoir, et là mouroient.

Et quand on eut bien sceu par les Flamens la quantité d'eux, on trouva que veritablement il falloit qu'il y en eust bien quarante mille de morts. Et si y avoit mesme des Flamens de la partie du comte qui sçavoient les adresses des bois, lesquels s'y bouterent, et plusieurs en tuerent. Le roy fut moult joyeux de cette victoire. Et en eurent grand honneur les connestable Clisson, et Sancerre mareschal, et ceux de l'avant-garde.

Et quand ceux de Flandres qui estoient demeurés au siege de Audenarde, et l'avoient fort fortifié, sceurent que leurs gens estoient desconfits, ils leverent leur siege comme sans arroi, et s'en allerent par diverses pieces. Et alors saillirent ceux de dedans, et les poursuivirent, et les trouvoient par petites parties ou compagnées, et les tuoient. Et y eut derechef grande quantité de Flamens tués et mis à mort.

Le roy voyant et cognoissant la grande grace que Dieu lui avoit faite, et bien devotement avec ses parens, et tous ceux de son ost, en remercierent Dieu.

Le comte de Flandres, en faisant son devoir, vint en l'ost du roy bien accompagné, et en la presence des seigneurs du sang, et de plusieurs capitaines, barons et seigneurs, remercia le roy du grand bien et plaisir qu'il luy avoit fait, et pareillement remercia tous les assistans. Auquel le roy respondit : « Beau cousin, je vous ay aidé » et secouru tellement, que vos ennemis sont » desconfits. Combien que du temps de feu » monsieur mon pere, dont Dieu veuille avoir » l'ame, vous fustes fort chargé d'avoir eu al- » liance, et favoriser nos ennemis les Anglois ; » si vous en gardez doresnavant, et je vous » auray en ma grace. »

Le roy avoit grand desir de sçavoir si Artevelle estoit mort ou non. Et y eut un Flamend bien navré et blessé, qui estoit l'un des principaux capitaines, auquel on demanda s'il en sçavoit rien. Et il respondit qu'il croyoit certainement qu'il estoit mort, et estoit à la besongne assez près de luy. Et fut mené sur le champ, et fit telle diligence qu'il trouva le corps d'Artevelle mort, et le montra au roy, et aux assistans. Et pource le roy voulut le faire guerir, et donner sa vie. Mais le Flamend ne voulut, et dit qu'il vouloit mourir avec les autres. Et par l'evacuation du sang et des playes mourut.

Le roy voulut venir à Courtray, et abatre les portes, et y tuerent les gens d'armes, et y furent trouvés largement vivres et biens. Et combien que le roy eust fait crier qu'on ne tuast personne, et qu'on ne fist desplaisir à nul, toutesfois en despit de la bataille de Courtray, où les François avoient esté desconfits, les gens de guerre tuerent presque tous ceux de la ville, et les pillerent et roberent, et puis bouterent

feux partout, et ardirent et bruslerent. Et en ladite ville furent trouvées lettres, que ceux de la ville de Paris avoient escrites aux Flamens, tres-mauvaises et seditieuses. Desquelles choses le roy fut bien desplaisant. Et advinrent les choses dessus dites environ la vigile de Sainct-Martin.

Le roy avec ceux de son sang, joyeux de la victoire que Dieu leur avoit donné, delibera de s'en retourner à Paris pour remedier à leurs mauvaises volontés, et passa par les villes de Picardie, esquelles il fut grandement et honorablement receu, et lui furent faits plusieurs beaux dons et de grande valeur. Et à tout son conseil, et à tout son aise s'en venoit. Et pour aucunement passer l'hiver, il vint en la ville de Compiegne chasser et deduire, et y fut par aucun temps pour soy esbatre. Et aprés il vint à Sainct-Denys en France près de Paris, accompagné de ses oncles, et de plusieurs barons et seigneurs. Les abbé, religieux et convent, et ceux de la ville de Sainct-Denys, le receurent bien grandement et notablement selon leur pouvoir. Et vint le roy à l'eglise, et print l'oriflambe luy estant nue teste et sans ceinture, et la rendit en moult grande devotion devant les corps saincts, et la bailla à l'abbé. Et donna à l'eglise un moult beau poille de drap d'or. Et avoient les ducs de Berry et de Bourgongne, et tous les notables barons, grande joye, et moult se esjouyssoient de voir les maintiens du roy, et à l'eglise firent aucuns dons.

Et cependant qu'ils s'esbatoient à Sainct-Denys, le roy delibera en toutes manieres d'abbatre l'orgueil de ceux de Paris, lesquels estoient moult esbahis, et non sans cause. Et vint le prevost des marchands, qui lors estoit, vers le roy, et luy dit, que toutes les choses estoient appaisées, et qu'il pouvait entrer à tout son plaisir et volonté en la ville et le pria trés-humblement qu'il eust pitié du peuple, et leur voulust pardonner et remettre l'offense qu'ils avoient faite. Et dient aucuns, que de ce que le prevost des marchands avoit dit au roy, le peuple n'en sçavoit rien. Toutesfois il s'offroit, et plusieurs notables de la ville, de le faire entrer à ses plaisirs et volonté. Et le roy respondit qu'il estoit content d'entrer dedans la ville, et ordonna audit prevost le jour. Et fit crier le roy en son ost, que tous fussent prests et armés pour entrer en ladite ville de Paris. Le jour au matin les gens du roy approcherent la porte Sainct-Denys, et furent les barrieres rompues et abbatues, et pareillement le fut la porte. Et ce fait, y eut trois batailles ordonnées toutes à pied. En la premiere estoit Clisson le connestable, et le mareschal de Sancerre. En la seconde, estoit le roy, grandement accompagné de ses parens, et estoient tous à pied, excepté le roy, combien que aucuns disent, que ses oncles estoient à cheval. Au devant du roy vindrent à pied humblement le prevost des marchands, et foison de ceux de la ville, qui vindrent pour faire la reverence au roy, et aucune briefve proposition. Mais il les refusa, et ne voulut qu'ils fussent ouys, ne qu'ils fissent reverence, ne dissent parole, et passa outre, et vint à Nostre-Dame, descendit de dessus son cheval, et vint à l'eglise, et en bien grande devotion fit son oraison, et son offrande. Aussi firent ses oncles et autres seigneurs. Et s'en revint au portail de l'eglise, et monta à cheval, et s'en vint descendre au palais. Ses gens d'armes estoient logés par les quartiers ès hostelleries, et fut crié à son de trompes, qu'on ne dist aucunes paroles injurieuses, ne qu'on ne print biens, ou que on fist dommage à autruy. D'eux y eut, lesquels userent d'aucunes manieres seditieuses, et de mauvais langages, lesquels furent tantost pris, et pendus à leurs fenestres. Les ducs de Berry et de Bourgongne, chevaucherent par la ville bien accompagnés. Et y eut des habitans de la ville bien trois cens de pris. Et entre autres messire Guillaume de Sens, maistre Jean Filleul, maistre Martin Double, et plusieurs autres, jusques audit nombre. Et n'y avoit celuy à Paris, qui n'eust grand doute et peur. Et y en eut de décapités aux halles, qui estoient des principaux de la commotion. La femme d'un d'eux, qui estoit grosse d'enfant, comme desesperée se precipita des fenestres de son hostel, et se tua. Après ces choses, furent encores gens par la ville, pour oster les chaisnes, lesquelles furent emportées hors de la ville au bois de Vincennes. Et furent tous les harnois pris ès maisons de ceux de Paris, et fut une partie portée au Louvre, et l'autre au Palais. Et disoit-on qu'il y avoit assez pour armer cent mille hommes. La duchesse d'Orleans et l'université de Paris vindrent devers le roy le prier et requerir, que seulement on procedast à punir ceux qui estoient principaux des seditions. Un nommé Nicolas le Flamend, qui estoit l'un des principaux, eut aux halles le col couppé. Et

après ces choses ainsi faites, on mit sus les aydes, c'est à sçavoir gabelles, impositions, et le quatriesme. Et fut l'eschevinage osté, et ordonné, qu'il n'y auroit plus nuls eschevins, ne prevost des marchands, et que tout le gouvernement se feroit par le prevot de Paris. Messire Jean des Mares, qui estoit un bien notable homme, conseiller et advocat du roy au parlement, lequel avoit esté du temps du roy Charles cinquiesme en grande auctorité, et croyoit le roy fort son conseil, fut pris et emprisonné. Et estoit commune renommée, que ce n'estoit pas, pour cause qu'il eust esté consentant des seditions et commotions, qui avoient couru. Car elles lui estoient moult desplaisantes, et y eust volontiers mis remede. Mais ès brouillis et differends qui avoient esté entre le roy Louys de Sicile, cuidant bien et loyaument faire, les ducs de Berry et de Bourgongne avoient conceu grande haine contre luy. Et luy imposa-on, qu'il avoit esté comme cause desdites seditions. Si fut mis en Chastelet, et n'y fallut gueres de procès, et sans à peine l'examiner ne dire les causes, fut dit qu'il auroit le col couppé. Et combien qu'il requist estre ouy en ses justifications et defenses, et aussi qu'il estoit clerc, marié avec une seule vierge et pucelle, quand il espousa, ce nonobstant fut mené aux halles. Et en allant disoit ce pseaume: « *Judica me Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* » Eut la teste couppée, à la grande desplaisance de plusieurs gens de bien et notables, tant parens du roy et nobles, que du peuple. Avec ledit des Mares, y en eut douze autres qui furent décapités. Et estoit grande pitié de voir la grande perturbation qui estoit à Paris. Après plusieurs executions faites, le roy ordonna qu'on lui fist un siege royal sur les degrés du palais, devant la presentation du beau roy Philippes. Et tantost fut grandement et notablement paré. Et s'assit en chaire, accompagné de ses oncles des ducs de Berry et de Bourgongne, et de foison de nobles gens de conseil. Et là fit-on venir le peuple de Paris, qui estoit grande chose de voir la quantité du peuple qui y estoit. Et commanda le roy à messire Pierre d'Orgemont, son chancelier, qu'il dit ce qu'il luy avoit enchargé de dire. Lequel commença bien grandement et notablement dire le trespassement du roy Charles cinquiesme, et le sacre et couronnement du roy present, le voyage de Flandres, et la victoire, et l'absence du roy, les grands et mauvais, et merveilleux cas de crimes et delicts, commis et perpetrés en effect par tout presque le peuple de Paris, dignes de très-grandes punitions. Et qu'on ne se devoit esmerveiller des executions ja faites, en monstrant que encores y avoit des prisonniers dignes de punitions, et d'autres à punir et à prendre, en declarant les matieres suffisantes de ce faire. Et tint ces paroles assez longuement. Et en prenant issue demanda au roy si c'estoit pas ce qu'il luy avoit enchargé. Lequel respondit que ouy. Après ces choses, les oncles du roy se mirent à genoux aux pieds du roy, en le priant qu'il voulust avoir pitié de son peuple de Paris. Après vindrent les dames et damoiselles toutes deschevelées, lesquelles, en plorant, pareille requeste firent. Et les gens et le peuple à genoux, nue teste, baisans la terre, et commencerent à crier: « *Misericorde* ! » Et lors le roy respondit, qu'il estoit content que la peine criminelle fust convertie en civile. Et furent tous les prisonniers mis en pleine delivrance. Et fut la peine civile imposée à chacun des coupables, selon ce qu'ils avoient mespris. Mais elle estoit qu'il fallut qu'ils payassent et baillassent de meuble ou la valeur, la moitié de ce qu'ils avoient. Et y eut moult grande finance exigée et à peine croyable. Et n'en vint au profit du roy le tiers. Et fut la chevance distribuée aux gens d'armes. Lesquels en furent bien payés et contentés. Et leur donna le roy congé, et promirent, veu qu'ils estoyent bien payés et contentés, de ne faire eux en allant aucunes pilleries ne roberies. Mais ils tindrent très-mal leur promesse. Car aussitost qu'ils furent sur les champs, ils commencerent merveilleuses pilleries à faire, en rançonnant le peuple, et faisoient maux innumerables.

Quand ceux de Rouen, qui estoient, comme dit est encores, en courage de leur fureur, sceurent comme ceux de Paris s'estoient esmeus, et qu'ils se gouvernoient à la maniere dessus dite, ils firent pareillement et pis que devant. Mais quand ils virent ce que le roy avait fait à Paris, ils eurent grande crainte et peur. Et non sans cause. Ils envoyerent devers le roy demander misericorde, et qu'il leur voulust pardonner ce qu'ils avoient mespris. Et pour cette cause, le roy envoya messire Jean de Vienne, admiral de France, vaillant chevalier et preud'homme, accompagné de gens de guerre. Et avec luy messire Jean Pastourel, et messire Jean Le Mercier

seigneur de Noujant. Et entrerent dedans, et firent abatre aucunes des portes, et prendre grande quantité des habitans, specialement ceux qui avoient contredit à payer les aydes, et qui avoient couru sus et injurié les fermiers. Et de ceux-cy y eut plusieurs executés, et leurs testes couppées. Et lors les habitans demanderent pardon et misericorde. Et pource que c'estoit près de Pasques, c'est à sçavoir la semaine peneuse, et la Resurrection de Nostre-Sauveur Jesus-Christ, les prisonniers furent delivrés. Et comme à Paris, le criminel fut converti en amende civile. Et furent exigées très-grandes finances très-mal employées, et en bourses particulieres comme on dit, et non mie au bien de la chose publique. Et ainsi furent les choses appaisées à Rouen.

1383.

En l'an mille trois cens quatre-vingt et trois, en Angleterre y eut de grandes seditions et commotions. Et estoit, pource que à un parlement, qui fut tenu à Londres, fut mis en deliberation, si on feroit guerre au roy, et au royaume de France. Et des notables prelats et nobles furent d'opinion, qu'on trouvast maniere d'avoir la paix, et qu'il estoit plus expedient et plus profitable, que de faire guerre. Et sentoient bien que la volonté du roy Richard d'Angleterre, estoit plus à paix que à guerre. Et celuy qui soustenoit plus fort ceste matiere, c'estoit l'archevesque de Cantorbie, vaillant prelat, et preud'homme, contre lequel plusieurs s'esmeurent, et firent une grande commotion, et le tuerent et meurtrirent bien inhumainement, et plusieurs autres de sa compagnée. Et disoient que leur roy estoit bien lasche de courage, et qu'ils feroient guerre. Et pource ordonnerent que Thomas fils du roy, Hugues de Carvelay, Cressonnal, et Robin Canole assembleroient gens de guerre, et viendroient en France. Et se trouverent huict cens hommes d'armes, et dix mille archers pour venir en France. Et firent appareiller leur navire et se mirent sur mer. Mais merveilleux vents se leverent, tellement qu'ils se rebouterent vers Angleterre. Et y eut plusieurs de leurs nefs peries, et de leurs gens. Et quand les vents furent cessés, derechef preparerent plusieurs autres navires, et rafreschirent leurs gens qui estoient demeurés en ladite tempeste. Et bien orgueilleusement, comme ils ont bien accoustume, se mirent sur mer derechef, et eurent vent assez propice, et s'en vindrent descendre à Calais. Puis se mirent sur les champs, et cheminerent jusques en Flandres, où ils furent en aucuns lieux festoyés grandement, et leur furent vivres administrés.

Et de ces choses le roy rien ne sçavoit, lequel se disposa d'aller en pelerinage à Chartres, et visiter l'eglise qui est belle et notable, fondée de Nostre-Dame. Et y fut grandement et honorablement receu, ainsi qu'il appartenoit; et fit ses oraisons et offrandes. Et luy estant audit lieu, on lui apporta nouvelles que ceux d'Orleans s'estoient esmeus, et avoient les aucuns fait aucuns grands excès, et avoient refusé de payer les aydes, et qu'ils avoient fait grande sedition et commotion contre les fermiers et officiers du roy. Et pource y alla, et fut grandement et honorablement receu par ceux de la ville. Mais pourtant ne demeurerent pas les fautes qu'ils avoient faites impunies. Car, comme à Paris et à Rouen, fit abatre aucunes portes, et oster les chaisnes, et aux principaux delinquans fit coupper les testes, et payerent aucuns certaine finance. Et tout fut appaisé.

Et s'en retourna à Paris, où il ouyt nouvelles des Anglois, qui estoient en Flandres, et faisoient maux infinis, pilloient, roboient et prenoient places. Le roy delibera d'y remedier, et manda gens de toutes parts. Ceux de Gand sçachans que le roy faisoit armée, envoyerent vers luy des nobles de la ville, lesquels cuiderent avoir accès au roy, pour lui exposer les causes de leur venue. Mais le roy qui avoit esté informé qu'ils s'estoient alliés aux Anglois, et leur avoient baillé vivres et confort, ne les voulut voir ne ouyr; et leur fit dire qu'ils s'en retournassent en leurs maisons. Gens venoient de toutes parts au roy, et tant qu'on trouva que le roy avoit bien de seize à dix-huit mille chevaliers et escuyers, et foison de gens de traict. Et voulut et ordonna, que tous ceux qui venoient à son service, eussent estat en toutes leurs causes, jusques à deux mois après leur retour. Et gens aagés, et aussi trop jeunes s'en retournassent à leurs maisons, sans qu'ils fussent tenus d'aller audit voyage. Les Gantois tousjours poursuivoient de trouver moyen de parler au roy, et le prier, que si aucunes choses ils avoient faites, qui fust à sa desplaisance, qu'il leur voulust pardonner, et faire leur paix envers le duc de Bourgongne, et le comte de Flandres, et ils

tôt qu'il peut, et s'en alla en Bretagne. Et fut ordonné par le roy, que son oncle le duc de Berry iroit devers Calais, pour avoir convention avec le duc de Lanclastre, et y furent bien par l'espace de deux mois. Et sur les matieres, pourparlerent souvent lesdits deux ducs, et envoyerent devers leurs roys. Et finalement leurdite assemblée ne porta nul fruict, sinon une trefve laquelle ne dura gueres.

Le comte de Flandres, audit an, alla de vie à trespassement. Duquel le duc de Bourgongne, Philippes le Hardy, avoit espousé la fille nommée Marguerite. Et par ce moyen eut la comté de Flandres, et y fut bien obey. Et à l'heure de sa mort se leverent les plus terribles et horribles vents qu'on avoit oncques veu, dont plusieurs gens disoient ce que bon leur sembloit.

Les trefves, dont dessus est fait mention, furent publiées en Guyenne, où estoit le mareschal de Sancerre. Et après ce, plusieurs brigands et gens de guerre, se mirent soudainement sus, et se mirent sur les champs, sans ce que ledit mareschal s'en donnast de garde. Et vindrent frapper sur ledit mareschal et ses gens, et le cuiderent tuer et meurtrir. Mais vaillamment il se defendit, et y eut une bien dure et aspre besongne. Et n'estoient pas les François au quart autant que les autres. Et trouva moyen ledit mareschal de se retraire et ses gens. Et y en eut d'un costé et d'autre de morts. Et estoit pitié des maux que faisoient lesdits de Guyenne, de piller, rober, et prendre places, et faisoient guerre à toutes personnes, où ils pouvoient. Et estoient commune renommée que les Anglois le faisoient faire. Car ils sont cauts et malicieux, et en telles manieres ont accoustumé d'user de paroles ambiguës et diverses. Et par effect monstroient que leurs paroles n'estoient qu'une maniere de feintise sans ferme volonté. Et au temps passé, plusieurs fois l'ont fait.

Et en ce temps ou environ, le duc Louys de Bourbon se partit de ce royaume pour aller en Barbarie. En sa compagnée estoient le comte de Harcourt, et le seigneur de La Trimouille, et autres jusques au nombre de huict cens chevaliers, escuyers, et plusieurs autres de nations estranges. Et vers Afrique fit de grands dommages aux Sarrasins, vaillans en armes, et tous les jours y avoit escarmouches, et de belles armes faites. Et y fut six semaines, en grande souffreté et indigence de vivres, et avoient les Sarrasins retraict tous leurs vivres en Afrique. Et tellement que ledit duc Louys et les chrestiens, furent contraints de lever leur siege qu'ils avoient mis, et retourner en leur pays.

1384.

L'an mille trois cens quatre-vingt et quatre, les trefves qui avoient esté pourparlées entre les ducs de Berry et de Lenclastre à Calais, furent derechef publiées et par terre et par mer, et assez competemment gardées.

Et delibera le duc de Berry d'aller visiter le pape en Avignon. Et en y allant, il vint nouvelles audit duc que les païsans, laboureurs, et gens mecaniques en Auvergne, Poictou, et Limosin, se mettoient sus, et tenoient les champs, et faisoient maux innumerables, et firent un capitaine nommé Pierre de Bruyeres. Et quand ils trouvoient nobles gens, ou bourgeois, ils mettoient tout à mort, et les tuoient. Ils rencontrerent un bien vaillant homme d'armes et noble d'Escosse, et luy mirent un bacinet tout ardent sur la teste, et piteusement le firent mourir. Ils prindrent un prestre, et luy coupperent les doigts de la main, luy escorcherent la couronne, et puis le bouterent en un feu, et le bruslerent. Ils trouverent un Hospitalier, et le prindrent, et pendirent à un arbre par les aisselles, et le transpercerent de glaives, viretons, et sagettes, et ainsi mourut. Et ne sçauroit-on songer, dire ne penser maux, qu'ils ne fissent, et les plus grandes cruautés et inhumanités que oncques furent faictes. Et pource le duc de Berry assembla des nobles et des gens de guerre, dont il fina assez aisement, et sceut où lesdites communes estoient. Et à un matin frappa sur eux, et ne firent gueres de resistance, et legerement furent desconfits, et grande foison en y eut de tués sur le champ, et de prins, lesquels furent tous pendus. Et les autres se mirent en fuite, et retournerent à leurs maisons labourer, comme ils faisoient paravant, et furent delaissés, et leur fut tout pardonné. Et de cet exploit, fut le duc de Berry moult loué, et recommandé, s'en alla outre vers le pape. Lequel quand il sceut sa venue, il envoya des gens de son palais et serviteurs, et si envoyerent tous les cardinaux, et fut grandement et honorablement receu par le pape, lequel le festoya, et fit festoyer en plusieurs et diverses manieres, et monstra, à chacune fois qu'il alloit devers luy, son palais, et ses joyaux,

saillirent dehors. Mais on les tuoit à mesure qu'on les trouvoit, et n'y en eut comme nuls sauvés, qui fussent de defense. Plusieurs jeunes hommes et enfans, furent pris et reduits en servitude, pour avoir finance et rançons.

Après ces choses ainsi faites, le connestable Clisson et les François sceurent, que lesdits Anglois s'estoient retraicts à Bourbourg, et vint Clisson devant ladite ville avec l'ost des François, et fit tant Clisson qu'il trouva maniere de parler à leurs capitaines, et par belles et douces paroles les cuida induire, à ce qu'ils s'en allassent en leurs pays, et delaissassent le pays du roy. Mais ils en furent plus aigres, et fort abandonnés en grosses paroles, et firent des saillies, et de merveilleuses armes et vaillances, aussi trouverent-ils les François forts et roides à resister, et les rebouter dedans. Le siege fut mis devant eux de toutes parts, et dressa et assit-on les engins, et les fit-on jetter et tirer; et environ la fin d'octobre fut ordonné, qu'on feroit assaillir la ville. Et de faict, fut assaillie, et estoit merveille de la vaillance des François. Et entre les autres, fit moult, et se porta vaillamment messire Philippes d'Artois comte d'Eu, et print la banniere du roy à fleurs de lys, et monta en une eschelle; et si chacun eust fait comme luy, on disoit que la ville eust esté prise d'assaut, combien que les Anglois fort se defendoient. Et demanderent à parler au duc de Bretagne, qui estoit en la compagnée, et leur fut accordé, et cessa l'assaut. Et vint ledit duc de Bretagne parler à eux. Auquel ils ramenteurent le service qu'ils luy firent en Bretagne, et que tousjours luy et ses predecesseurs avoient servi la maison d'Angleterre, et qu'il leur voulust aider à trouver moyen, que honnestement ils peussent saillir, et retourner en leur pays (car ils voyoient bien, qu'ils ne pouvoient resister à la volonté des François), et qu'il devoit bien considerer, que si n'eussent esté les Anglois, il ne fut pas duc de Bretagne. Lors le duc leur promit, qu'il y feroit le mieux qu'il pourroit. Et s'en alla devers le roi, et parla à luy, non mie par maniere de supplication, mais d'une forme de admonnestement, en lui monstrant, que les faicts de guerre estoient adventureux, et qu'ils estoient puissans gens dedans, et que à les avoir d'assaut, il y pourroit perdre foison de ses gens, et des plus vaillans qu'il eust, et si ne sçavoit quelle en seroit l'issue, et que l'hyver approchoit fort; et que le pays de Flandres estoit froid, en luy monstrant qu'il y devoit adviser, et luy conseillant qu'il devoit trouver expedient et moyen qu'ils s'en allassent, et que la ville demeurast au roy. Autres seigneurs et capitaines estoient d'opinion contraire, et que le roy ne devoit point lever son siege, ne partir, sans les avoir à son plaisir et volonté. Et specialement y eut un vieil chevalier, vaillant homme, nommé messire Pierre de Villiers, lequel monstroit au roy bien evidemment, que ses ennemis estans dedans la ville, estoient perdus, qui continueroit à les assaillir, et que à l'opinion et imagination du duc de Bretagne ne se devoit arrester, veu que autresfois les avoit eus à son service, et avoit esté leur allié. Et si dit plusieurs autres paroles aucunement poignans, lesquelles le duc pour venir à son intention dissimula, et attrahit à sa cordelle plusieurs des seigneurs du sang et du conseil, tellement que le roy conclud qu'il traiteroit, et s'en iroit, et retourneroit à Paris. Et par le moyen dudit duc fut traité et accordé, que les Anglois s'en iroient sauves leurs corps, et biens, et laisseroient la ville à la volonté du roy. Ce qui fut fait, et se partirent de la ville, et vindrent au roy le remercier et regratier du gratieux traité qu'il leur avoit fait, et vindrent bien pompeusement parés et habillés, et puis s'en allerent à Calais. Et dudit traité, furent la plus grande partie des gens de guerre très-mal contens, et maudissoient le duc de Bretagne, en disant diverses paroles. Les François entrerent dedans la ville, et y en eut un de la compagnée, qui par force entra dedans l'eglise, et rompit l'huis, et y avoit une moult belle image de sainct Jean, d'argent, laquelle il cuida empoigner et prendre, mais l'image luy tourna le dos. Et devint celuy qui ce fit, enragé, et hors du sens. Et de ce, tous les autres compagnons de guerre se mirent en grande devotion, tellement que dedans l'eglise, n'y eut aucun mal fait, et en la ville se porterent doucement et gratieusement.

Et retourna le roy à Paris. Et vint à Sainct-Denys, où il fit ses oraisons et offrandes, et remit l'oriflambe en la forme et maniere dessus declarée. Et quand il fut à son hostel à Paris, et il eut ouy aucuns capitaines parler, il considera la fraude et malice dudit duc de Bretagne. Mais il la dissimula. Et après le roy, ledit duc retourna à Paris. Et apporta une maniere d'abstinence de guerre. Et de là s'en partit, le plus-

estoient prests d'obeïr. Mais le roy ne fut conseillé à ce faire, et leur fut dit, qu'ils s'en retournassent. Et au roy venoient tousjours nouvelles, que les Anglois descendoient, et mesmement que le comte de Warwic estoit descendu à bien mille hommes d'armes, et cinq mille archers, et estoit arrivé et abordé à Bourbourg. Le roy assembla ses gens, et fit crier que, sur peine de la hart, ils ne fissent pilleries, ne roberies. Car ils furent bien payés. Difficulté y eut grande, comme un si grand ost pourroit avoir vivres. Et fut mandé un marchand et bourgeois de Paris, nommé Colin Boulart, lequel se fit fort de trouver du bled, et mener à l'ost pour cent mille hommes, quatre mois. Et luy fut ordonné, afin qu'il le fist, et aussi qu'il seroit bien payé, lequel fit ses diligences.

Le roy se partit de Paris, et vint à Sainct-Denys, ouyt messe, print l'oriflambe en grande reverence, et la bailla à messire Guy de La Trimouille, vaillant chevalier. Lequel receut le corps de Nostre-Seigneur, et fit le serment accoustumé, et la prit.

Et vint à la cognoissance du roy, que les Gantois mesmes, lesquels faisaient si bien la maniere d'être bons François, prierent aux Anglois qu'ils voulussent mettre le siege devant Ipre en Flandres. Lesquels le firent, et ceux de dedans vaillamment se defendoient. La chose venue à la cognoissance du roy, il delibera de aider ausdits de Ipre, et de debouter ses ennemis, qui estoient au pays de Flandres. Et se mit sur les champs, et vint jusques à Arras accompagné de son ost. Et de là se partit, et entra au pays de Flandres, et sceut que ceux de Ipre estoient bien oppressés, et fort travaillés des Anglois, si print son chemin vers Ipre, où les Anglois estoient, et tenoient le siege. Et eux, sentans que le roy et son ost approchoient d'eux, ils leverent leur siege assez hastivement. Et au partir, bouterent le feu aux faux-bourgs, lesquels valoient mieux que la ville, dont ce fut grand dommage. Et tout le pays destruisirent, pillerent et roberent, en prenant hommes, femmes et enfans, et en faisans maux innumerables. Et de là, s'en allerent devant Cassel, feignans d'y mettre le siege, et de resister à la puissance du roy; et de fait mirent le siege. Ceux qui avoient l'avant-garde du roy, c'est à sçavoir Clisson le connestable, et le duc de Bretagne, commencerent à tenir leur chemin vers lesdits Anglois. Et aussi-tost qu'ils le sceurent, ils leverent leur siege, et bouterent le feu en leurs tentes, et s'en allerent la nuict à Bergues, Bourbourg, et Gravelines, se retrahirent, et faisoient merveilleux et grands signes de résister à l'entreprise du roy, et de son armée.

Robert Canole estoit devers Bergues, et pource qu'il estoit renommé d'estre le plus vaillant et mieux accompagné d'Anglois, le roy delibera d'aller devant l'assieger. Et quand Canole sceut les nouvelles, il partit de ladite ville, et sen alla à Gravelines, où les gens du roy le suivirent. Et fut mis le siege devant ladite ville, et y eut de belles armes faites, et très-vaillamment se portoient les Anglois, en monstrant toutes manieres de eux vouloir bien defendre, et aussi faisoient-ils. Et pource les capitaines françois firent approcher l'artillerie, c'est à sçavoir canons, bombardes, et autres habillemens propices à assieger et à assaillir villes. Et quand les Anglois apperceurent et veirent les preparations qu'on leur faisoit, ils delibererent de eux partir, et s'en aller. Ceux de la ville resisterent le plus fort qu'ils peurent, et s'efforcerent de les retenir, et empescher leur partement. Ce qu'ils ne peurent faire, et secrettement partirent par une porte non assiegée; lequel partement les François ignoroient. Ce qui fut rapporté à ceux qui estoient devant au siege, mais ils ne le pouvoient croire. Et supposé qu'ils ne vinssent point escarmoucher, ne eux monstrer ainsi qu'ils souloient, toutesfois les François cuidoient et imaginoient que ce fust une fiction, pour cuider faire quelque grosse entreprise ou saillie sur les François. Et y eut trois de la nation de Picardie, qui estoient dedans, lesquels pource que par les portes on ne laissoit personne saillir, descendirent par dessus les murs et fossés, et affermerent aux François que sans doute les Anglois estoient partis, et encores on ne les vouloit pas croire. Et pource y eut des plus vaillans de ceux qui estoient au siege, qui prindrent un petit vaisseau, et se mirent dedans; et par l'eaue allerent jusques aux murs, et à eschelles assez aisement entrerent dedans la ville en assez gente compagnée. Et y eut aucuns qui s'assemblerent en la ville pour resister. Mais tous furent mis à l'espée. Et aprés tous ceux de l'ost y entrerent, et fut tout pillé et pris, et en aucunes extremités de la ville, fut le feu bouté, tellement que toute la ville fut comme bruslée et arse. Plusieurs y avoit des habitans retraicts en leurs maisons, lesquels pour eviter le peril du feu,

et très-longuement parloient ensemble, et se faisoient très-bonne chere. Le duc de Berry voulut prendre congé du pape. Car il avoit à faire en plusieurs manieres pour les besongnes du roy, et du royaume. Et au partir, n'y eut si petit serviteur du duc, à qui le pape ne fist donner aucune chose. Et au duc donna une bien pretieuse chose, c'est à sçavoir une partie des clous dont Nostre-Seigneur fut crucifié.

1385.

L'an mille trois cens quatre-vingt et cinq, il y eut aucune rumeur et renommée, que le corps de monseigneur sainct Denys, n'estoit pas en l'abbaye ou eglise Sainct-Denys. Et disoient aucuns religieux de estrange pays, qu'ils l'avoient en leur pays et eglise. Et y eut aucunes enquestes faites, et trouva-on qu'il estoit en ladite abbaye de Sainct-Denys en France. Et en signe de ce, on ouvrit la chasse, et trouva-on les enseignemens dedans, par lesquels apparoissoit, que lesdites reliques estoient dedans, et y eut de beaux miracles. Car il y avoit un homme enragé ou demoniaque, terriblement vexé et travaillé, qui fut mené devant le crucifix, et de là, devant les corps saincts, et y eut des religieux faisans oraisons et prieres, requerans l'aide des corps saincts, et fut tout guary, et ne luy souvenoit de chose qu'il eust faite ou dite, durant sa maladie. Il y avoit le fils d'une bonne femme, auquel une espine estoit entrée dans l'œil, et disoient les chirurgiens qu'il n'y avoit remede, et qu'il perdroit l'œil, et elle le voua, et mena à monseigneur sainct Denys, et fut de tout poinct soudainement guary. Et un homme y eut, qui fut mors d'un chien enragé, tellement qu'il devint hors du sens et enragé, si fut mené devant la chasse de sainct Denys, et tantost recouvra santé.

En ce temps un Sarrasin prince des Turcs, nommé l'Amaurabaquin, avait promis et voué au souldan de Babylone de faire guerre aux chrestiens, et qu'il avoit songé que Apollon luy apportoit, et bailloit une moult belle couronne, laquelle douze personnes portant la croix adoroient. Et luy sembloit que ce fussent religieux de Sainct-Jean-de-l'Hopital, et que la lueur et resplendisseur de ladite couronne alloit jusques en Occident. Et de fait se mit sus, et fit guerre mortelle aux chrestiens jusques à bien dix journées, et conquesta tout le pays, et fit tellement qu'il mit l'empereur de Constantinople en telle necessité qu'il fallut qu'il se rendist tributaire à luy, et en avoit tous les ans certaine pension.

Le roy d'Armenie, qui estoit vaillant roy, sage, prudent, et riche, fut tellement vexé et travaillé des Turcs, qu'il fut contraint à soy partir de son royaume, et delibera de s'en venir vers le roy. Et sur la mer, eut moult à faire par les terribles vents et tempestes. Et finalement apres plusieurs vexations et travaux, arriva en France. Si vint devers le roy, où il fut moult honorablement receu, et luy fit le roy une tres-grande chere, en l'accolant et baisant, et ordonna, et voulut que à ses despens son estat fust tenu, et ainsi faire le promit le roy.

Comme dessus a esté touché, le duc Louys, soy disant roy de Sicile, estoit allé vers Naples, et eut bien à faire à passer les montagnes, et y fit grande perte de gens, et de biens. Car les premiers qui passoient, aussi-tost qu'ils estoient outre, les Lombards les destruisoient, et mettoient à pied. Et pareillement ceux qui passoient les derniers estoient destroussés, et en y eut de morts aucuns. Et quand ils furent passés, encores furent-ils plus esbahis. Car Charles, qui se disoit roy de Sicile, avoit tellement fait retraire les gens et vivres, qu'ils ne trouvoient que manger pour eux, ne pour leurs chevaux, et estoient en grandes pauvreté et misere. Le roy Louys envoya à Charles lui signifier, que la royne l'avoit adopté à son fils, et donné le royaume qui luy appartenoit, en luy requerant qu'il luy voulust laisser, sans luy donner aucun empeschement. Et promptement ledit Charles luy fit response, que le royaume lui appartenoit par succession, et que son intention n'estoit pas de luy laisser : mais l'empescheroit et luy resisteroit en toutes manieres possibles. Et lors le roy de Sicile estant en grande indigence et perplexité d'avoir conseil sur ce qu'il avoit à faire, veu que leurs chevaux mouroient, et que toutes leurs jolivetés estoient vendues, et à peine pouvoient-ils avoir du pain d'orge ou d'espeautre[1], ou trouver moulins pour moudre, l'envoya sommer et requerir qu'il le voulust combatre, et plusieurs fois y envoya, et bien par dix fois, et Charles tousjours usoit de feintes paroles couvertes. Et une fois jura et promit de le venir voir en champs. Et pource le roy Louys cuidant que son adversaire le vint combatre, lequel

[1] Espèce de blé que les Italiens nomment *spelta*, et ceux du Languedoc *speut*. (*Godefroy*.)

estoit en la cité de Barlette, alla devant en belle bataille arrangée. Et estoient les François assez bien armés, mais petitement habillés, et tellement que le roy n'avoit qu'une cotte d'armes de toile, peinte seulement. Charles voulut accomplir sa promesse de le voir aux champs, et partit par une des portes de la ville, et cuidoient les François qu'il les vint combatre, mais il rentra par une autre porte. Le roy Louys, se voyant illudé de son adversaire, et en la necessité dessus dite, et que en son ost avoit forte mortalité, delibera de s'en partir et retourner. Et de courroux et desplaisance mourut, et alla de vie à trespassement le vingt et uniesme jour de septembre. On mit son corps en un coffre de plomb, et luy fit-on ses obseques possibles selon l'adventure. Et au regard de ses gens tant nobles que non nobles, ils s'en retournerent à grande peine à pied, ayans chacun un baston en leur main, et estoit grande pitié de les voir. Et ainsi toute la chevance que le roy Louys avoit eue du royaume, qui estoit merveilleuse, fut perdue. Et ce fut bel exemple à princes, de ne faire telles entreprises, si on ne sçait bien comment.

Or est vray, que le roy Louys de Sicile, considerant la grande despense qu'il avoit esté necessité de faire en Provence, à conquester la comté de Provence, et les pertes qu'il avoit eues à passer les monts, envoya messire Pierre de Craon, auquel moult il se fioit, en France vers sa femme fille du comte de Blois, afin d'avoir argent. Car il luy en avoit laissé une partie. Laquelle bonne dame, bailla audit messire Pierre ce qu'elle avoit. Et mit ledit de Craon à soy partir plus qu'il ne devoit, et vint à Venise bien grandement et orgueilleusement habillé. Et là sceut la mort du roy Louys, dont comme on disoit, il fut bien joyeux, et s'en retourna, et vint en grande pompe à Paris. Et un jour entra au conseil du roy, auquel étoit monseigneur de Berry. Et quand il veid ledit de Craon, il lui dit : « Ha! faux traistre, mauvais et desloyal, » tu es cause de la mort de mon frere. Si tu eusses fait diligence, de luy porter l'argent que » tu avois receu, les choses autrement fussent » advenues, » en disant : « Prenez-le, et que justice en soit faite. » Mais il ne fut pas pris, ne arresté. Car il n'apparoissoit en rien, de ce que monseigneur de Berry disoit.

En ladite année, depuis le printemps jusques en aoust, y eut si grande secheresse que merveilles, tellement que tous les biens de la terre furent comme de nul fruict. Et depuis ledit mois d'aoust jusques en mars, et y eut si merveilleux et si mauvais hyver et meschant, que tous les raisins et autres biens de la terre furent pourris. On faisoit diligemment durant ledit temps processions, mais rien n'y vallut.

Audit temps les Anglois firent sçavoir qu'ils estoient contens qu'on s'assemblast derechef pour adviser si on pourroit trouver traité entre eux et les François. Et pour ce faire, envoyerent le duc de Lenclastre à Calais. Le roy alla en pelerinage à Sainct-Denys, et en sa compagnée estoient ses oncles. Et de là envoya le duc de Berry vers Calais en bien grand estat et pompe, et y eut tentes tendues et dressées. Et quand les ducs estoient assemblés, faisoient très-bonne chere, et disnoient et souppoient le plus souvent ensemble, et tous seuls devisoient, ainsi que bon leur sembloit. Et aucune fois parloient du faict de trouver traité et accord. Et se mettoit fort le duc de Berry en son devoir, faisant plusieurs offres grandes. Mais le duc de Lenclastre n'y vouloit entendre. Et avoit le duc de Berry très-grand desir d'avoir paix bonne et ferme. Et fut ordonné que par tout on fist processions, et devotes prieres à Dieu pour avoir paix. Mais par la maniere que tenoient les Anglois, qui sont cauts et malicieux, et de la condition dessus declarée, apparoissoient cuidement qu'ils n'avoient intention aucune d'entendre à paix. Et pource s'en retourna à Paris le duc de Berry, devers le roy. Et se disposa d'aller ès pays, dont il avoit le gouvernement, vers les marches de Languedoc et de Guyenne. Et fit mandement de gens de guerre, et en assembla conpetemment.

Ledit an mille trois cens quatre-vingt et cinq y eut mutation de monnoye. Et disoit-on que le roy y avoit merveilleux profit, et au grand dommage du peuple, et de la chose publique du royaume. Et y eut de grands murmures tant des gens d'eglise, que nobles, marchands et autres. Et la faisoit-on plus foibles, que celle qui avoit paravant couru. Et à peine la vouloit-on prendre, et mesmement les crediteurs, à qui estoit argent deu de prest, de rentes, et autres manieres de debtes. Et disoit-on, qu'il n'estoit ja mestier de la muer, veu que le royaume estoit opulent et riche. Toutesfois la chose demeura en la maniere qu'elle avoit esté ordonnée. Et donna-on cours à la monnoye qui souloit estre, pour certain prix.

Mariage fut traité entre le comte de Nevers, et la fille du comte de Hainaut; et le fils du comte de Hainaut, et la fille du duc de Bourgongne, afin que alliance fust faite ferme et stable, et à ce qu'il se declarast au roy, et qu'il se joignist à faire guerre aux Anglois. Lesquelles choses furent jurées et promises, et furent les nopces à Cambray. Et y eut grande feste, et belles joustes. Et combien que les roys n'ayent pas accoustumé de eux exercer en telles manieres de joustes, toutesfois le roy voulut jouster contre un nommé Colart d'Espinay, fort jousteur reputé. Et de faict jousta, et se porta très-vaillamment, et de tous en fut loué et prisé.

Le roy de Navarre eut intention de faire empoisonner les ducs de Berry et de Bourgongne, et de la matiere parla à un nommé Jean Destan, Anglois, et lui fit de grandes promesses, en cas qu'il le feroit, et luy offrit bailler argent promptement. Lequel Destan luy promit d'en faire son devoir. Et ainsi il eut argent comptant assez largement. Et fit faire ledit roy de Navarre une poudre, laquelle il bailla audit Destan. Laquelle estoit de telle force et vertu, que si une personne en eust mangé, tant fust petit, il fust entré en une chaleur, que les cheveux et poils de la teste lui fussent cheus, et au bout de trois jours fust mort, et allé de vie à trespassement. Et mangeoient souvent lesdits deux ducs ensemble. Aussi estoient-ils freres, et fort s'entr'aimoient. Et toutes et quantes fois qu'ils devoient disner ou soupper l'un avec l'autre, tousjours ce Jean Destan frequentoit les lieux où on dressoit la viande, et plusieurs et diverses fois y vint, et tellement que aucuns de leurs serviteurs eurent imagination, que ledit Destan qu'ils ne cognoissoient point, et ne sçavoient qui il estoit, n'y venoit point pour bien. Et pource le firent prendre et mettre en prison, et faisoit trop bien la maniere d'estre innocent, et qu'il n'estoit venu que pour voir l'honneur de la cour, et apprendre la forme de servir. Toutesfois il fut interrogé, et aucunement aux interrogations varioit, et pource on luy monstra la question, et incontinent après confessa ce que dessus est dit. Et pource fut décapité et escartelé.

Le roy estoit encores à marier, et plusieurs grands seigneurs taschoient fort à avoir son alliance, et non sans cause. Et envoya-on en plusieurs et divers pays peintres, pour luy apporter, au plus près que faire se pourroit, les phisionomies de celles dont on luy parloit. Et finalement celle qui plus lui pleut, fut Isabeau de Baviere, qui estoit belle, jeune, et gente et de très-belle maniere.

En ce temps avoit en France de vaillans chevaliers, et escuyers, et de gens de traict, et bien largement. Et sembloit aux capitaines et chefs de guerre, que si une fois ils descendoient en Angleterre, que très-aisement la conquesteroient. Et tant que les paroles allerent jusques en la presence du roy, lequel estoit jeune, et de vaillant courage. Et assembla ceux de son sang, et aussi des capitaines. Et fut conclud d'entreprendre le voyage, et descendre en Angleterre. Et furent mis en escrit les choses necessaires pour executer ce qui avoit esté entrepris, et mesmement de faire diligence d'avoir navires. Lesquelles choses ne se pouvoient executer, ne faire, sans grande finance. Et pource fut mise sus une grande et excessive taille. Laquelle fut cause que une grande partie du peuple, s'en alla hors du royaume en autres pays. Et estoit pitié de l'exaction. Car on prenoit en divers lieux à peu près tout ce qu'on avoit vaillant, sans quelque consideration, ou avoir regard à la faculté des personnes. Grands navires et de divers pays furent assemblés. Et estoit renommée, qu'il y en avoit si grande quantité, qu'on en eust fait un pont à passer jusques en Angleterre. Et fit-on grande provision de vivres, habillemens de guerre, et autres choses necessaires. Et estoient les choses bien ordonnées pour passer. Et toutesfois tout vint à neant, et ne porterent lesdites provisions aucun fruit. Et disoit-on, et estoit commune renommée, que aucuns seigneurs du sang de France en furent cause. Et que la grosse somme de deniers, qui fut levée à cause de ladite taille, fut entre eux butinée. Et qui pis estoit, aucuns avoient eu argent et grands dons des ennemis, pour rompre ladite entreprise.

Quand messire Jean de Vienne, admiral de France, veid et sceut que l'entreprise dessus dite estoit rompue, il fut moult desplaisant, et non sans cause, si furent plusieurs autres capitaines. Ledit admiral delibera d'assembler gens, et de passer en Escosse, pour faire guerre à l'aide des Escossois aux Anglois, et fit tant qu'il eut soixante navires et autres vaisseaux, garnis de gens de guerre et de vivres, et autres choses necessaires. Et se mit sur mer environ après le commencement du printemps, et y fut jusques

au commencement d'esté, avant qu'il peust entrer en Escosse. Pendant lequel temps les Anglois à bien grosse puissance, et plus deux fois que n'estoient les François, se mirent sur mer pour combatre les François, et avoient fait faire un vaisseau tout fourré, farcy et garny de poix, pour le faire joindre aux vaisseaux des François. Et leur sembloit que par ce moyen, avec autres habillemens qu'ils avoient, qu'ils brusleroient et arderoient les vaisseaux des François.

Cependant y eut merveilleuses tempestes sur mer de vents et tonnerre, et tellement que les aucuns vouloient, comme que ce fust, retourner en France. Et par aucun temps après, le temps s'appaisa, et cesserent les tempestes, et fut le temps bien clair et net. Et en une belle greve sur la mer descendirent les François pour eux aisier. Et la plus grande partie de la compagnée de ceux qui là estoient, estoient d'opinion et volonté de retourner en France. Mais ledit admiral, qui estoit un vaillant chevalier et courageux, commença à parler à eux si gratieusement et doucement, et tellement que les principaux, qui estoient d'opinion de retourner, delibererent d'aller en Escosse avec ledit admiral. Les gens d'eglise cognoissans la vaillance dudit admiral, et son entreprise, et aussi le peuple, faisoient belles processions et bien devotes, en priant Dieu pour luy, et sa compagnée. Ils allerent tant par mer, que ils vindrent en Escosse, et arriverent à Edimbourg. Et allerent ledit admiral et aucuns de sa compagnée vers le roy d'Escosse, et luy firent la reverence et l'honneur qui luy appartenoit, en luy exposant qu'ils estoient là venus pour faire guerre aux Anglois en sa compagnée, et pour l'aider à les combatre, en le priant et requerant que le plustost qu'il pourroit, il livrast bataille aux Anglois, et ils estoient prests et disposés d'y employer leurs personnes. Et sembloit par ses manieres qu'il n'estoit pas joyeux de leur venue. Toutesfois il respondit qu'il falloit bien trois semaines avant qu'il peust avoir mandé et assemblé ses gens, et qu'il en feroit diligence. Et fit crier que aux François on baillast vivres en les très-bien payant, et non autrement. Et seulement le roy d'Escosse bailla trois mille combatans aux François, lesquels delibererent à ladite compagnée passer outre, et sçavoir s'ils trouveroient les Anglois, et se partirent ensemble, et passerent par merveilleux deserts, et tant cheminerent qu'ils arriverent en Angleterre, en un pays aucunement peuplé, et où avoit aucunes forteresses, et firent tout ce que ennemis ont accoustumé de faire, en boutant feux, et prenant tout tant qu'ils pouvoient et trouvoient, et tuoient ceux qui resistoient. Et tindrent par huict jours les champs, sans qu'ils trouvassent empeschement, ne gens qui les voulussent combatre. Et vindrent devant un chasteau nommé Drouart, que les Anglois et Escossois tenoient comme imprenable. Et advisa l'admiral ladite place, et luy sembla que par un endroit elle estoit prenable d'assaut, et en parla à ses compagnons, lesquels furent tous d'opinion qu'on l'assaillist. Les Escossois au contraire disoient que ce seroit folie, et qu'ils la tenoient comme imprenable. L'admiral fit ses preparatoires, et fit sonner ses trompettes à l'assaut. Et combien qu'il y eut gens de defense dedans, toutesfois les François assaillirent si vigoureusement et asprement la place, qu'ils y entrerent, et la gaignerent à la veue des Escossois qui les regardoient sans faire semblant d'aider aux François, et estoient comme statues de pierre, esbahis de la grande vaillance des François. Autres places y avoit, qu'on tenoit fortes au pays: mais rien n'arrestoit devant eux. Et y gagnerent assez competemment. Et fort doutoient les Escossois, qu'ils ne leur jouassent un mauvais tour, et se separerent des François. Toutesfois ils trouverent tousjours le comte du Glas bon et loyal envers eux, et les aidoit et confortoit en toutes les manieres qu'il pouvoit. Les exploits que faisoient les François vindrent à la cognoissance du roy d'Angleterre, lequel fut fort sommé et requis par les gens desdites marches, qu'il voulust resister à l'entreprise des François, et qu'il y mist remede. Et diligemment assembla des gens de guerre, le plus qu'il peut, et escrivit à l'admiral en luy improperant sa folle entreprise d'estre venu en son pays, et que en bref il lui feroit monstrer. L'admiral receut, le plus honorablement que il peut, le message qui estoit venu, en luy donnant largement du sien, et escrivit au roy d'Angleterre, qu'il ne se devoit point esbahir, s'il estoit entré en son pays, et qu'il ne faisoit chose, que ennemy ne deust faire à autre. Et que si en sa presence il vouloit qu'on fist armes, il offroit à les faire faire de dix François contre trente Anglois, ou de cent François contre trois cens Anglois. Et le roy d'Angleterre respondit, que telles offres n'estoient ne raisonnables ne faisables, et ne les acceptoit point. Mais il assem-

bla foison de gens, et les envoya ès marches où estoit ledit admiral. Et quand il le sceut, il parla aux Escossois bien et doucement, en leur priant et requerant que par vertu des alliances, que les roys de France et Escosse et leur pays avoient ensemble, qu'ils les voulussent aider et conforter. Si respondirent les Escossois, que là où les Anglois les suivroient jusques à l'entrée d'Escosse, et qu'ils s'efforçassent d'y entrer, ils resisteroient le plus qu'ils pourroient, et recevroient les François. Quand l'admiral sceut la venue des Anglois, et qu'ils estoient si grosse puissance, et plus dix fois qu'il n'avoit de gens, et que les Escossois n'avoient pas intention de leur aider à combatre les Anglois, ils se retrahirent vers les marches d'Escosse en la comté du Glas, où ils furent receus. Quand les Anglois sceurent qu'ils estoient audit pays, ils s'en retournerent, et ne poursuivirent plus lesdits François.

Esdites marches furent par aucun temps les François pour eux aisier, et leur faisoit-on bonne chere. Et commença l'admiral à frequenter les nobles dames et damoiselles du pays, lesquelles estoient bien joyeuses de voir les François, et joyeusement les receurent. Et tellement que l'admiral s'accointa d'une dame, prochaine parente du roy, et estoit aucune renommée qu'il avoit sa compagnée. Si fut adverty par ladite dame qu'il se sauvast, ou il estoit en adventure d'avoir à faire de sa personne, et ses gens aussi. Et tantost et bien diligemment envoya visiter ses vaisseaux et les mettre à poinct. Et le plus secrettement qu'ils peurent, luy et ses gens entrerent dedans, et s'en vindrent en France. Et ne rapporterent aucun profit, mais seulement renommée de vaillance et hardiesse, et sans comme nulle perte de gens. Et par le roy, les seigneurs et autres furent bien receus.

Au temps que ledit admiral estoit allé en Escosse, pource que l'armée qui vouloit passer en Angleterre estoit rompue, il demeura à l'Escluse tres-grande foison de beaux et grands navires. Et y eut aucuns de la ville de Gand, lesquels meus d'une grande mauvaistié, delibererent d'ardre les navires et y faire bouter le feu. Et celui qui en avoit la charge, estoit homme de bas estat, nommé Francon, et luy fit-on de grandes promesses. Et de faict s'en vint à l'Escluse, cuidant executer sa mauvaise volonté, et luy et ses alliés arracherent les verouils et serrures des portes. Le capitaine de l'Escluse s'en apperceut et le fit sçavoir au roy, qui estoit au pays. Le roy manda qu'on print les malfaicteurs, et qu'on en fist bonne justice. Mais ils s'enfuirent et partirent de la ville, et se retrahirent en la ville de Dam, en laquelle avoit plusieurs Anglois, qui s'en devoient aller en Angleterre, lesquels ceux de Dam retindrent, doutans que le roy ne leur donnast des affaires, comme il fit. Car il ordonna que le siege fust mis devant la ville, ce qui fut fait. Et quand ceux de dedans virent qu'on y mettoit le siege, ils commencerent à se mocquer des François, et leur disoient plusieurs injures, opprobres, et vilennies. On y fit plusieurs assauts, qui peu profiterent. Car ceux de dedans estoient vaillantes gens, et fort se defendoient, et merveilles d'armes faisoient, et avoient fort traict, et alloient les pierres de leurs canons jusques aux tentes du roy. Les François, voyans leurs manieres, firent dresser leurs canons et firent faire engins de bois nommés chars, pour approcher des murs, tellement que ceux de dedans ne les eussent peu grever. Et quand les assiegés cognurent les preparatoires que faisoient les François, et puis que le roy y estoit en personne, jamais ne partiroient jusques à ce qu'il les eust, ils s'assemblerent, et conclurent, et delibererent, s'ils pouvoient avoir traité qu'ils y entendroient. Et pour ce faire, ils envoyerent devers le roy, et offrirent bailler la ville, et qu'on les laissast aller eux et leurs biens sauves. Et leur fut respondu, que le roy auroit advis s'il le feroit ou non, et dilayoit-on à faire response. Et doutoient aucuns de dedans que les delais ne se fissent, que pour leur faire dommage. Or il y avoit d'un costé de la ville marests très-grands, et ne cuidoient pas les François qu'on les peust passer, et pource n'y avoient-ils point mis de garde; et par là aucuns et quasi tous les Anglois s'en allerent. Et au matin, environ le poinct du jour, ceux qui tenoient le siege s'en apperceurent; et afin que plus n'en partist par là, fut mis un siege par devers lesdits marests, et fut la ville tout en l'environ assiegée, dont ceux de dedans furent bien esbahis. Et quand les murs furent aucunement battus, les François conclurent d'assaillir la ville, combien que encores dedans y avoit de vaillantes gens. Et après aucuns preparatoires faits, necessaires à assaillir, y eut fait assaut dur et aspre, et de grandes armes faites. Et finalement fut d'assaut la ville prise, et sans gueres grande perte

de François, veu la grande vaillance et defense de ceux de dedans. En ceste ville y avoit de grandes richesses et largement. Tout fut pillé et pris par les François, et tuoient et mettoient à mort tout ce qu'ils trouvoient. Le roy tantost fit crier que sur peine de la hart on ne tuast les desarmés, et y eut grande occision. Les uns se cuiderent sauver, et allerent par une des portes : mais Clisson connestable les suivit, et ne cessa l'on de tuer des ennemis jusques à la nuict. Et Francon, qui devoit bouter le feu aux navires, se retrahit en une bien forte place à six milles de Gand. On delibera d'y aller l'assieger, mais quand il le sceut, il s'en alla retraire dedans Gand. Les François vindrent devant ladite place, et la prindrent, et fut toute rasée jusques à terre. Et est chose comme incroyable des grandes richesses que les François y trouverent. Le roy, voulant pourvoir à la garde et seureté des navires estans à l'Escluse, fit faire une belle et grosse tour à l'Escluse au havre. Et depuis, comme on dit, donna le roy lesdites navires et la ville de l'Escluse au duc de Bourgongne son oncle.

On rapporta au roy que sur les marches de Zelande avoit un pays assez fort, où il y avoit beaux pasturages, et largement vivres et gens, lesquels favorisoient les Gantois, et s'estoient preparés à resister à la puissance du roy. Si ordonna le roy qu'on y allast et qu'on y menast son armée. Forte resistance y eut faite par ceux du pays, nonobstant laquelle les François y passerent et entrerent. Et trouverent un bien riche pays plein de biens, tant de vivres pour eux et leurs chevaux, que autres richesses. Et prirent ce qu'ils trouverent, et y eut grande occision de gens. Car ils s'estoient mis en defense, cuidans resister. Et si y eut des prisonniers pris des plus riches. Et cuidoient ceux qui les prirent, les mettre à finance et avoir quelques grandes sommes d'argent : mais le roy les fit prendre, afin que de eux punition en fust faite. Mais plusieurs des princes et seigneurs estans en la compagnée du roy, luy firent requestes et prieres qu'il leur voulust pardonner la mort, et ils se declareroient ses subjets. Laquelle chose le roy estoit prest de faire, et leur fut dit. Mais ils respondirent, qu'ils aimoient mieux mourir, et que aprés leur mort, leurs os, s'ils pouvoient, resisteroient à ce qu'ils ne fussent en l'obeïssance du roy, et trés-constamment persisterent en ceste opinion et volonté. Et pource fut ordonné, que tous seroient decapités. Et en y eut l'un d'eux cuidant eviter la mort, lequel s'offrit à les decapiter, et les decapita. Et le plus loin, qui fut en degré de ceux qu'il decapita, estoit son arriere-cousin. Et pource le roy, veue l'inhumanité d'iceluy, et le courage qu'il eut de decapiter ses parens, le fit mourir, et non sans cause.

En Avignon avec le pape y avoit trente-six cardinaux, et si n'estoit obeï en toute chrestienté, que à peine en France. Il n'y avoit celuy qui ne voulust mener un grand estat, et tout le principal du profit qu'ils pouvoient trouver et avoir, venoit du royaume de France. Et en toutes manieres qu'ils pouvoient trouver d'avoir argent, ils le faisoient. Et lors y avoit un abbé de Sainct-Nicaise de Rheims, bien notable homme, auquel le pape commenda qu'il vinst en France, et que de tous benefices il prit la moitié des revenus, pour estre employée à tenir les estats de luy et ses cardinaux. Et que ceux qui desobéiroient, il les privast de leurs benefices. Lequel abbé obeït au commandement du pape. Et s'en vint en France, et se transporta en Bretagne et Normandie, pour executer sa commission. Et faisoit de bien aspres contraintes, et grande somme de deniers commençoit à exiger, et des benefices mesmes d'aucuns escholiers estudians à Paris, lesquels se pleignirent à l'université. Et fut conclu, que le recteur et aucuns deputés iroient devers le roy. Et y vindrent, et y eut une proposition bien notable faite par un docteur en theologie, et monstra que la chose n'estoit ne soustenable ne faisable par le pape. Et leur fut respondu, que le roy y pourvoiroit. Et y eut ordonnances faites, par lesquelles fut defendu, que nul or, ne argent, ne se transportast hors du royaume. Et outre qu'on saisist tous les benefices, et que les fruicts fussent mis en la main du roy. Et que le tiers en fust mis ès reparations des maisons et edifices, l'autre tiers à payer les charges, et l'autre au vivre des personnes ecclesiastiques. Et quand ils sceurent en Avignon ces nouvelles, ils furent bien esbahis. Le roy pour ceste cause envoya vers le pape messire Arnaud de Corbie, lequel exposa au pape les complaintes que faisoient et avoient faites au roy l'université et les gens d'eglise, touchant ladite exaction. Et le pape et les cardinaux cognoissans que à bonne et juste cause ils se plaignoient, pro-

mirent cesser, et de faict cesserent lesdites exactions. Et s'en retourna ledit de Corbie à Paris devers le roy. Et ainsi l'université fut contente de la response.

Le roy après la prise de la ville de Dam, s'en retourna à Paris, bien desplaisant de ce que l'entreprise, qui avoit esté faite de passer en Angleterre, avoit esté rompue, et qu'on n'y estoit passé. Et donna congé aux gens d'armes qu'ils s'en allassent en leurs maisons, et qu'ils fussent prests de retourner au printemps. Cependant ceux de Bruges et de Ipre envoyerent devers le roy un orfevre bien eloquent, en priant et requerant au roy qu'il luy pleust avoir bonne paix avec ses subjets de Flandres. A laquelle chose le roy estoit fort enclin, et accorda d'y entendre. Et fut conclu qu'il envoyeroit à Tournay, et aussi vers les Flamens, et que là on adviseroit si aucun bon accord ou expedient s'y pouvoit trouver. Et de faict, le roy y envoya de bien notables gens, et aussi fit le duc de Bourgongne. Ceux de Gand y envoyerent cinquante personnes bien pompeusement habillées, tant en chevaux que vestures et habillemens, dont les gens du roy ne furent pas bien contens. Car il leur sembloit qu'ils deussent estre venus en toute humilité. Mais en paroles, langages et manieres, ils se porterent si doucement et gratieusement, que tous les gens du roy et du duc en furent très-contens. Et y eut accord et traité fait, dont on fit grande joye. Et se mirent en l'obéissance du roy et du duc, selon les poincts contenus en la charte faite dudit traité.

En ce temps fut le mariage du roy à Amiens, et de dame Isabeau de Baviere, et y eut joustes et grandes festes faites.

La disme de l'eglise de Sainct-Denys en France, qui souloit estre de neuf cens soixante et une livres treize sols parisis, fut reduite par le pape à la requeste du roy à quatre cens. Et à cette cause l'abbé fit faire deux images d'argent, l'une de sainct Nicolas, et l'autre de saincte Catherine.

Pierre de Courtenay, Anglois d'Angleterre, lequel estoit des plus prochains du roy d'Angleterre en service et auquel il se fioit moult, vint en France voulant faire armes contre le seigneur de La Trimouille. Et se presenta en la presence du roy audit de La Trimouille, en luy requerant qu'il voulust accomplir ce qu'il requeroit. Et le conseil du roy respondit, que telles manieres de faire n'estoit à souffrir ne point honnestes, veu qu'il n'y avoit point de matiere. Et le seigneur de La Trimouille respondit qu'il le combatroit, et qu'il y avoit assez cause, veu qu'il estoit François et Courtenay Anglois. Et fut journée assignée à la cousture Sainct-Martin. Il y avoit des astronomiens à Paris lesquels vindrent dire au seigneur de La Trimouille, qu'il combatist hardiment. Et que au jour assigné il feroit très-beau temps, et qu'il vaincroit son adversaire. Au jour assigné, ils apparurent en champ en la presence du roy et des seigneurs, et faisoit un temps très-pluvieux. Et quand ils furent tous prests de besongner, et de faire armes, le roy les fit prendre, et defendre qu'ils ne combatissent point. Et ainsi se departirent. Ledit Anglois s'en partit de Paris, et le fit le roy deffrayer et donner du sien bien et honnestement. Et s'en vint devers le comte de Sainct-Paul, qui avoit espousé la sœur du roy d'Angleterre, et se vantoit qu'en la cour du roy, il n'avoit trouvé François qui l'eust ozé combatre. Un gentilhomme seigneur de Clary estoit present qui luy respondit, que s'il vouloit, il le combatroit le lendemain, ou quand il luy plairoit. Et estoit homme de petite stature, mais de grand courage. Et en fut l'Anglois content, et jour assigné au lendemain, et comparurent le François et l'Anglois au champ, et combatirent vaillamment. Et finalement l'Anglois fut blessé, et cheut à terre, et fut desconfit, et y eut le seigneur de Clary grand honneur. La chose venue à la cognoissance du duc de Bourgongne, il en fut très-mal content, et disoit que ledit de Clary avoit gagné de mourir, et qu'on luy coupast la teste, pource que sans le congé du roy, il avoit fait armes et combatu ledit Anglois. Et il respondit que ce pouvoit avoir lieu entre gens d'un party : mais un François pouvoit combatre un Anglois son ennemy mortel en tous les lieux qu'il le trouvoit. Toutesfois ledit de Clary, craignant le courroux et mal-talent du duc de Bourgongne, se absenta, et en divers lieux se latita et mussa. Et à la fin, le roy luy pardonna l'offense qu'il luy avoit peu faire, en faisant armes sans son congé.

1386.

L'an mille trois cens quatre-vingt et six, le roy, desirant tousjours de passer en Angle-

terre, manda le duc de Touraine son frere, et les ducs de Berry, de Bourgongne, et de Bourbon, et autres princes, tous deliberés de non plus entendre à aucun traité avec les Anglois. Quand le roy d'Armenie sceut ladite deliberation, il vint en la presence du roy, et desdits seigneurs et du conseil, et fit une belle proposition, en monstrant le faict des ennemis de la foy, et la conqueste qu'ils avoient faite, et les tirannies qu'ils faisoient aux chrestiens. Et que le souverain remede estoit, que les roys de France et d'Angleterre fussent bien unis ensemble, et qu'ils estoient assez puissans pour resister à l'entreprise des Turcs, et les confondre et conquester leur pays, en exhortant le roy qu'il voulust encores entendre à faire paix. Et s'offroit à aller en Angleterre, et parler au roy, de laquelle chose le roy fut très-content. Et dit, que le plus grand desir qu'il eut, c'estoit qu'il eust bonne paix avec ses ennemis. De laquelle responsc le roy d'Armenie fut très-joyeux. Et le plustost qu'il peut, se mit en chemin devers les Anglois. Et de faict, arriva en Angleterre, où il fut receu grandement et honorablement, et vint en la presence du roy d'Angleterre. Et là recita les causes de sa venue. Et si en la presence du roy il avoit fait belle proposition, encores se porta-il mieux en monstrant quel profit la paix d'entre les deux royaumes pouvoit faire au bien de la chrestienté. Et conclud le roy d'Angleterre d'y entendre, et qu'il envoyeroit à Calais de ses gens en certain temps. Et retourna le roy d'Armenie devers le roy, et luy dit la response qu'avoit fait le roy d'Angleterre. Et estoit le roy très-joyeux d'y entendre. Et pource envoya à Boulogne bien notable ambassade. Et estoit le mediateur ledit roy d'Armenie, et là furent six semaines. Et estoit merveilles de voir l'orgueil des Anglois et leur arrogance, et demandoient plus beaucoup qu'ils ne souloyent faire. Et par leurs manieres apparoissoit evidemment qu'ils n'avoient aucune volonté d'accorder ne traiter, et n'y eut rien de fait. Si s'en retournerent les Anglois en Angleterre, et les François à Paris devers le roy, auquel ils reciterent les allées, venues et paroles, qui avoient esté faites et dites. Et estoit tout evident et clair, que les Anglois ne vouloient aucun accord, s'ils n'avoient tout ce qu'ils demandoient. Et cependant de Brest en Bretagne, et de Cherbourg en Normandie qu'ils tenoient, faisoient forte guerre sur la mer. Et leur resistoient les François, et estoient les frontieres bien garnies de vaillantes gens; et tellement, que quand les Anglois sailloient desdites places, le plus souvent bien chaudement et asprement estoient reboutés jusques dedans leurs places dessusdites, à leur grande confusion.

Quand le roy, ceux du sang, et le conseil sceurent et apperceurent la maniere des Anglois, ils conclurent de faire armée, et de passer en Angleterre. Et pour ce faire, estoit chose necessaire d'avoir argent. Et furent faits gros emprunts des gens d'eglise, et une grosse taille sur le peuple, montans à grandes sommes de deniers. Et se chargea le duc de Berry d'en faire les diligences. Et envoya monseigneur le connestable de Clisson en Bretagne, messire Jean de Vienne, admiral de France, en Normandie, et le seigneur de Sempy en Picardie, pour faire provision de navires, et aussi de gens. Et estoit commune renommée, que ledit duc de Berry assembla assez de gens, pour conquester et combatre toutes nations estrangeres. Et fut ordonné, que tous se rendroient à certain temps à l'Escluse. Et pour avoir, quand on seroit descendu, quelque retraict, on fist faire certaines clostures de bois, en maniere de murs de ville, qu'on devoit dresser audit pays d'Angleterre. Et pour les choses dessus dites accomplir, y eut de grandes mises et despenses.

Il fut grande renommée que le duc de Bretagne favorisoit fort les Anglois, et furent trouvées certaines lettres de ce faisans mention, et y avoit très-grande apparence. Et vint la chose à la cognoissance du duc, lequel envoya bien diligemment une notable ambassade devers le roy, en soy excusant, et monstrant que lesdites lettres ne vindrent oncques de luy, et que les Anglois les avoient contrefaites, pour luy donner charge. Et receut le roy benignement son excuse, consideré mesmement qu'il fit dire, qu'il monstreroit si euidemment qu'il estoit bon François, qu'on s'en appercevroit, et qu'on envoyast à Brest en Bretagne, pour avoir la place, et qu'il y aideroit de tout son pouvoir. Mais plusieurs disoient que ce n'estoit que fiction. Toutesfois le duc fit grand appareil de navires bien garnis, et fit assieger Brest sur mer. Et sur les vaisseaulx, fit faire chasteaux de bois, tellement que les Anglois par la mer n'eussent peut sortir ne s'en aller. Et pareillement par terre fit faire grosses bastilles de bois, et mettre

gens dedans, et fit tout bien garnir de vivres. Et estoient les choses très-bien disposées à avoir la place. Le duc de Lanclastre delibera d'aller en Espagne faire guerre, et assembla foison de gens de guerre, et grande foison de navires, pour y aller. Et de faict, se mit sur mer, et fut prié et requis, que en passant il voulust faire lever le siege par mer, mis par le duc de Bretagne; ce qu'il promit de faire. Et de faict, approcha les marches de Bretagne, et vint vers la place où les vaisseaulx du duc de Bretagne estoient, les cuidant gagner, ou au moins faire departir, et par trois jours les assaillit : mais les Bretons si vaillamment se defendirent, que le duc de Lanclastre ne vint pas à son intention. Et se departit de l'entreprise, qu'il cuidoit faire, et print son chemin en Espagne. Et furent les Anglois dedans Brest tellement affamés, qu'ils estoient contraints, et comme deliberés d'eux rendre, et laisser la place, n'eust esté que les Bretons furent contraints de lever le siege, pource qu'il n'estoient payés.

En ce temps y eut grande guerre entre le roy d'Espagne et le roy de Portugal, lequel estoit fort allié des Anglois. Et l'année de devant, le roy d'Espagne avec dix mille combatans estoit entré au royaume de Portugal, et y faisoit forte et aspre guerre, et vint devant Lisbonne, une grosse ville de Portugal. Le roy de Portugal assembla gens de toutes parts, et si avoit des Sarrasins et des Anglois. Et avec le roy d'Espagne estoit messire Geoffroy de Roye, avec huict cens hommes bien armés. Et furent contens les Espagnols et les Portugalois de combatre, et se mirent sur les champs, et se rencontrerent l'un l'autre, et y eut dure et aspre bataille, et foison de morts d'un costé et d'autre, et finalement les Espagnols furent desconfits, et s'enfuit le roy d'Espagne. Et le roy de Portugal encores, non content d'avoir gagné la bataille, voulut faire forte guerre, et envoya en Angleterre pour avoir gens, et en escrivit au duc de Lanclastre, lequel avoit espousé la fille de Pierre, qui se disoit roy d'Espagne. Et se disposa le duc de Lanclastre de venir en aide au roy de Portugal, et passa par emprès Brest, comme dessus est dit. Quand la chose vint à la cognoissance du roy d'Espagne, il envoya aussi hastivement devers le roy de France, querir aide et secours. Le duc de Bourbon, un vaillant prince, s'offrit d'y aller, et d'y mener gens le plus qu'il pourroit. Et cependant qu'il faisoit son armée, le roy y envoya mille combatans estant soubs messire Pierre de Villaines, et Olivier de Glisquin, et firent grande diligence d'aller vers le roy d'Espagne. Dont il fut moult joyeux, et les mit en garnison en ses villes. Quand le duc de Lanclastre sceut que les François estoient venus, il fut bien esbahi, et leur envoya dire que la chose ne touchoit le roy de France, et que s'ils le vouloient servir, il les contenteroit très-bien. Les François respondirent, que si la chose touchoit le roy ou non, ils n'en avoient point à cognoistre, et qu'il leur avoit commandé qu'ils vinssent servir le roy d'Espagne, et pour ce y estoient-ils venus, en luy obeïssant, pour le servir.

Et commencerent à faire forte guerre, et aspre, et merveilleuse, et se monstroient bien les François estre vaillans en armes. Le duc de Lanclastre considerant que aisement il ne pouroit pas venir à son intention, et que grandes nouvelles estoient de la venue du duc de Bourbon, et que, dès avant son partement, il sçavoit que les François devoient passer en Angleterre, et faisoient grand appareil, delibera d'entendre à trouver moyen d'aucun traité, et accord. Et y eut aucunes trefves entre les deux roys, et finalement ils furent amis. Et avoit le duc de Lanclastre deux filles, et les deux roys estoient à marier, et eut le roy d'Epagne l'une des filles, et le roy de Portugal l'autre. Et y eut paix et bon accord, et par ce moyen les François s'en retournerent, et ne fut aucune nécessité que le duc de Bourbon s'en allast en Espagne. Et devoit ledit duc de Lanclastre porter des armes d'Espagne un quartier. Et tous les ans avoit certaine somme d'argent, à cause de sa femme qui estoit fille de Pierre, soy disant roy d'Espagne. Et après ces choses survint une merveilleuse et piteuse mortalité esdits pays, et tellement qu'on disoit, qu'il n'y demeura pas le quart du peuple qui y estoit. Et y moururent la femme dudit duc de Lanclastre et son fils. Et y eut sur la mer telle et si grande tempeste, et vents merveilleux, que les navires dudit duc furent toutes peries et perdues : toutesfois il fit diligence d'en trouver d'autres, et en eut, et s'en retourna en Angleterre, Et y eut bien piteuse venue, quand on sceut la merveilleuse mortalité qui avoit esté, par le moyen de laquelle plusieurs chevaliers et escuyers de bien estoient trespassés. Et ne sçauroit-on à peine declarer la douleur qu'avoient les dames et da-

moiselles, et les enfans, qui estoient demeurés vefves et orphelins.

Le roy se tenoit à Paris, et tousjours faisoit-on preparatoires pour passer en Angleterre. Le roy avoit une sœur nommée Catherine, qui n'avoit que de neuf à dix ans. Monseigneur de Berry oncle du roy, avoit grand desir que son fils l'eust en mariage, et envoya vers le pape pour en avoir dispense, laquelle il eut bien aisement. Et donna le roy sa sœur au fils du duc de Berry, et en fit le mariage.

Et après se partit de Paris, et vint à Sainct-Denys faire ses offrandes. Et y eut difficulté s'il prendroit l'oriflambe, et disoient le plus des chevaliers et escuyers que non, et qu'elle ne se devoit prendre sinon à la defense du royaume, mais non mie quand on veut conquester autre pays. Il se partit de Sainct-Denys, et vint à Senlis, et de là à Amiens, et de Amiens à Arras, esquelles cités il fut grandement et notablement receu, comme il luy appartenoit. Il fit enquerir s'il y avoit navires prests. Et trouva-on, qu'il y avoit neuf cens nefs ou vaisseaux tous prets et garnis de vivres, et huict mille chevaliers et escuyers, et gens de traict et gros varlets sans nombre. Et sembloit que les choses estoient bien fort apprestées pour passer. Et fut ordonné que partout on fist prieres, oraisons, et processions, ce qui fut fait bien diligemment. On vint devers le roy lui dire qu'il attendoit trop à partir, et que tout estoit prest, et le temps doux et paisible. Et il respondit, qu'il attendoit son oncle le duc de Berry, qui estoit à Paris, auquel il manda qu'il s'avançast. Lequel duc rescrivit au roy qu'il fist bonne chere, et vescust joyeusement sans partir. Les gens de guerre et autres de bonne volonté estoient en grande desplaisance de ce qu'on ne partoit, veu que le temps estoit propice, et convenable, et estoient de très-grand desir et affection de exploiter sur leurs ennemis. Et de très-grande desplaisance commencerent à piller, derober, et detrousser gens allans par le pays. Et fut l'entreprise rompue, et de nulle valeur. Et si furent lesdites pilleries si merveilleuses, que au pays ne trouverent plus que manger, et furent contraints eux en aller et departir par defaut de vivres et de payement, combien qu'on eust levé grand argent.

Audit an le vingt-cinquiesme jour de septembre, la royne eut un fils nommé Charles. Parquoy furent ordonnés chevaucheurs par tout le royaume, pour le faire sçavoir aux gens d'église, nobles et peuple. Si en fut faite grande joye partout. Et combien que au temps passé, on eust accoustumé de faire aumosnes, et relever le peuple d'aucunes charges qu'on leur faisoit; toutesfois de ce ne fut rien fait, ne monstré semblant de le vouloir faire. Et le jour des Innocens ensuivant, ledit enfant alla de vie à trespassement. Et fut enterré à Sainct-Denys en la chapelle de son ayeul Charles cinquiesme de ce nom.

En ce temps y eut merveilleux vents et tempestes, ès forests et jardinages, arbres arrachés de terre et maisons, cheminées abatues sans nombre et si fit merveilleux tonnerres; et si advint en une ville sur la riviere de Marne, que le tonnerre et foudre cheut sur une eglise, tellement que ladite eglise fut toute arse, et la custode où estoit le corps de Nostre-Seigneur, mais on trouva l'hostie sacrée tout entiere sur l'autel.

Le duc de Berry, après l'entreprise faillie de passer en Angleterre, et par sa faute, comme on disoit feignit de vouloir tant faire qu'on passast. Et disoit en soy excusant, qu'il ne pouvoit plustost venir. Et estoient les excusations apparemment vaines et frivoles. Et de faict, vint jusques à l'Escluse, où le roy estoit. Mais le temps n'estoit pas bien disposé. Car sur mer estoient merveilleuses tempestes. Et si estoient les gens de guerre tellement separés en divers lieux, qu'il estoit tout apparent qu'il n'estoit pas possible de passer, et les manieres que tenoit le duc de Berry, n'estoient que mocqueries et derisions. Et estoit-on très-mal content, et en disoit-on plusieurs meschantes paroles. Et furent tous les navires peris par la tempeste de la mer, ou gagnés par les Anglois. Et y avoit vaisseaux pleins de vivres et de vins, jusques à deux mille tonneaux, lesquels furent gagnés par les Anglois. Et fut contrainct le roy s'en retourner à Paris, et donna la ville de bois, dont dessus est fait mention, au duc de Bourgongne son oncle.

En ladite année, Charles I, roy de Navarre, (qui estoit fils de la royne Jeanne II, fille unique du roy Louys X, dit Hutin), lequel au royaume de France par plusieurs et diverses fois fit maux innumerables, alla de vie à trespassement. A sa mort y avoit un evesque, lequel fit une maniere d'escrire à sa sœur, en louant fort sa vie et sa fin. Mais autres, qui en sçavoient, affermerent que pource que par

vieillesse il estoit tout refroidi, on conseilla qu'il fust enveloppé en un drap mouillé en eaue de vie, et y fust cousu dedans, et que quand le drap seroit sec, qu'on l'arrousast de ladite eaue. Celui qui le cousoit avoit devant luy de la chandelle de cire almée, et pour rompre son fil, il prit la chandelle de cire pour le brusler. Mais il advint que le feu du filet alla jusques au drap.

Et fut ledit drap mis en feu et en flamme, et n'y peut-on oncques mettre remede, et vesquit trois jours, criant et brayant à très-grandes et aspres douleurs, et en cet estat alla de vie à trespassement. Et disoit-on que c'estoit une punition divine.

En ce temps y avoit un gentil chevalier nommé messire Jean de Carrouget, qui avoit espousé une très-belle et vaillante dame, lequel par aucun temps avoit esté absent. Et quand il revint, la dame en plorant dit à son mary, qu'elle avoit esté prise à force et cognue charnellement par un escuyer nommé Jacques le Gris. Lequel, quand il sceut qu'on le vouloit charger d'un tel cas, fut bien desplaisant, et souvent affermoit par serment, que oncques le cas ne luy estoit advenu. Toutesfois Carrouget ne le creut point, et le fit adjourner en la presence du roy en cas de gage de bataille, et comparut, et fut jetté le gage, et cette matiere renvoyée en la cour du parlement. Et le tout veu et consideré, fut dit qu'il y escheoit gage, et fut adjugé le gage, et ordonné que la dame seroit detenue prisonniere. Et feroit serment, que ce qu'elle imposoit à Jacques le Gris estoit vray, et ainsi le jura et afferma, et ledit Jacques aussi pareillement le contraire. Si furent les parties mises au champ, et les cris faits en la forme et maniere accoustumée. Et disoit-on que messire Jean de Carrouget avoit fievres, et que à ceste heure le prirent, si combatirent lesdits champions bien et asprement l'un contre l'autre. Et finalement Jacques le Gris cheut. Et lors Carrouget monta sur luy, l'espée traite, en luy requerant qu'il luy dist verité. Et il respondit que sur Dieu, et sur le peril de la damnation de son ame, il n'avoit oncques commis le cas dont on le chargeoit. Et pourtant Carrouget, qui croyoit sa femme, luy bouta l'espée au corps par dessous, et le fit mourir, qui fut grande pitié. Car depuis on sceut veritablement qu'il n'avoit oncques commis le cas, et que un autre l'avoit fait, lequel mourut de maladie en son lict, et, en l'article de la mort, il confessa devant gens que ce avoit-il fait.

En Bretagne audit temps avoit un chevalier nommé messire Robert de Beaumanoir, qui fit appeller devant le duc un autre chevalier nommé Pierre de Tournemine, en gage de bataille. Et disoit qu'il avoit un sien parent de son nom et armes, lequel on chargeoit d'entretenir la fille d'un laboureur, devers lequel vint ledit de Tournemine, et luy dit, qu'il estoit bien meschant, qu'il ne tuoit, ou faisoit mourir le parent dudit de Beaumanoir, veu la cause dessus dite, et luy conseilloit qu'il le fist; et tellement il enhorta ledit laboureur, qu'il se mit en aguet de le tuer par plusieurs fois, et le trouva une fois à son advantage, et le tua. Et disoit ledit de Beaumanoir, que le meurtre avoit esté fait par l'induction dudit de Tournemine, et que faussement et mauvaisement il l'avoit fait; et s'il le vouloit nier, il estoit prest de l'en combatre, et jetta son gage. Tournemine respondit, en niant tout ce que disoit Beaumanoir. Et finalement veue la matiere, et tout consideré, le gage fut adjugé, et dit qu'il y avoit gage de bataille. Et y eut jour et lieu assigné, auquel les parties comparurent en la presence du duc, et furent les sermens faits en la maniere accoustumée. Et après cry fait, que chacun fist son devoir, ils s'approcherent l'un de l'autre, et combatirent bien longuement, et ne sçavoit-on à peine lequel avoit le meilleur; et finalement de Tournemine fut desconfit, sans recognoistre le cas, et comme mort fut mis hors du champ.

1387.

L'an mille trois cens quatre-vingt et sept, y eut en France une merveilleuse et comme generale mortalité, et si piteuse que à peine trouvoit-on qui ensevelist les morts, et estoit de bosses et de flux de ventre. Et ne sçavoit-on remede humain trouver. Si fut-il advisé, qu'il falloit avoir recours à Dieu, et ordonna-on à faire processions, et devotes oraisons. Et estoit grande pitié de voir les pleurs et gemissemens des creatures humaines. Les uns prians à Dieu, qu'elle voulust cesser, les autres pleurans leurs parens et amis trespassés. Et comme soudainement cessa ladite mortalité, ce qu'on tenoit œuvre de Dieu.

Les nobles de Normandie et autres gens de

guerre, voyans que en rien on ne les occupoit, delibererent de faire finance de vaisseaux, et eux mettre sur mer, pour grever les Anglois, s'ils pouvoient; et de faict ils le firent. Laquelle chose vint à la cognoissance des Anglois, lesquels s'appareillerent à resister, et equiperent les Anglois, et fournirent de gens, et de choses necessaires à ce appartenans, leurs navires, et se mirent sur mer en intention de trouver les François, lesquels aussi ne demandoient autre chose. Et estoit chef des Anglois messire Hue le Despensier, et cinglerent tant par mer qu'ils s'apperceurent les uns les autres, et se disposerent les Anglois et François à combatre, et approcherent et commencerent à tirer canons, arbalestes, et sagettes, et y eut bien dure et aspre besongne, et plusieurs blessés d'un costé et d'autre. Or advint que le traict faillit aux Anglois, et se joignirent à eux les François, et finalement les Anglois ne peurent soustenir l'assaut que les François leur faisoient, dont ils furent desconfits, et presque tous morts et jettés en la mer. Et fut messire Hue le Despensier pris et amené en Normandie. Dedans les vaisseaux des Anglois qui furent pris, y avoit peu de vivres, mais de grandes richesses, et fut tout butiné entre les François. Et dient aucuns, que messire Hue les Despensier fut delivré sur sa foy, et comme sans finance.

Le cardinal de Luxembourg, lequel fut fait pour le bien qui estoit en sa personne, cardinal en l'aage de dix-huict ans, alla de vie à trespassement, et fut enterré en Avignon aux Celestins. Et à son enterrement, y eut foison de peuple. Et y eut des aveugles, qui par les merites du glorieux sainct, recouvrerent veue, et des boiteux, qui allerent droit. Aussi plusieurs creatures humaines, malades de diverses maladies, vindrent faire leur devotions, en requerant le glorieux cardinal trespassé, qu'il voulust prier Dieu, qu'il leur donnast santé, lesquels au neufiesme jour estoient guaris, et tous sains.

En ce temps y avoit grandes divisions en Angleterre. Messire Ollivier de Clisson, connestable de France, et messire Jean de Vienne admiral, voyans et considerans le voyage de passer en Angleterre rompu, delibererent d'y passer à tout trois mille combatans, et qu'ils prendroient assez de navires et gens aux marches de Bretagne, Normandie, et Picardie, et leur sembloit, veue ladite division qui estoit en Angleterre, qu'on porteroit grand dommage aux Anglois. Et pour faire aucuns preparatifs, Clisson s'en alla en Bretagne. Les Anglois, qui en eurent cognoissance, escrivirent au duc de Bretagne, comme à leur accointé, qu'il les voulust aider, avec plusieurs autres choses. Quand le duc de Bretagne sceut que le connestable de Clisson estoit en Bretagne, il lui manda comme à son amy et serviteur de venir disner avec luy, et qu'il luy feroit très-bonne chere. Le connestable, cuidant que ce fust à bonne intention, y alla volontiers, cuidant estre très-bien en la bonne grace du duc, et qu'il n'eust aucune malveillance contre luy. Et estoit le duc à Vennes, et aussi-tost que Clisson y fut, par l'ordonnance du duc fut pris, et mis en une très-mauvaise prison, et très-durement traité, et souvent on le menaçoit de le faire mourir, et le traitoit-on moult durement et meschamment. Et après, par le moyen d'aucuns barons de Bretagne, qui monstrerent au duc le mal qu'il faisoit, veu que Clisson estoit si vaillant chevalier, et le pere duquel, et Clisson mesmes, l'avoient grandement servi, et qu'il estoit connestable de France, qui estoit grande chose, et parce il pouvoit encourir l'indignation du roy, y eut aucun traité et accord. Et requeroit le duc, que Clisson mist toutes les places qu'il tenoit en la main du duc, et qu'il luy fist certains sermens et promesses de le servir, et autres choses, comme on disoit non bien honnestes. Et quand on dit à Clisson, ce qu'il falloit qu'il fist, et ce que le duc vouloit, ou autrement il seroit en grand danger de sa vie, il luy fit grand mal de l'accorder. Toutesfois il s'y accorda, et mit ses places en la main du duc, et fit ce dequoy on le requeroit, ou promit de le faire et accomplir, et à ce s'obligea. Et par ce moyen fut delivré, très-mal content, et monstroit bien par ses manieres, que il avoit bien intention de s'en venger. Et en le delivrant, le duc dit qu'il voyoit bien que la delivrance, qu'il faisoit de Clisson, une fois retourneroit au grand dommage du pays. La chose venue à la cognoissance du roy, il fut bien mal content, et non sans cause, et envoya une ambassade vers le duc, et luy manda que comme que ce fust, il mist les places de Clisson en sa main, ou autrement qu'on l'adjourneroit à comparoir en personne en parlement. Et cependant Clisson ariva devers le roy, soy plaignant du duc, et luy recita la maniere comment

il avoit esté gouverné par le duc, et les promesses qu'il luy avoit faites; et pleinement devant le roy, ceux du sang, et le conseil, dit que le duc estoit « faux et mauvais envers le » roy et la couronne de France. » Le roy et le conseil considerans que le cas estoit très-mauvais, et que c'estoit crime de lese majesté, ordonnerent qu'on luy envoyeroit certains commissaires, à l'adjourner pour comparoir en personne à Orleans, par devant luy. Et de faict, y furent certaines personnes notables, lesquelles firent diligence de venir en Bretagne en la presence du duc, lequel les receut bien doucement et honorablement. Et luy exposerent les causes pourquoy le roy les avoit envoyés, en aucunement detestant le plus doucement qu'ils peurent le cas par luy commis en la personne du connestable, et que pour ceste cause ils estoient chargés de l'adjourner à comparoir en personne devant le roy à Orleans, ce qu'ils faisoient. Et après ces choses ainsi dites, le duc respondit en brefves paroles qu'il estoit serviteur du roy, et luy voudroit obeïr en toutes choses. Et que ce qu'il avoit fait, ce n'estoit au contempt du roy, ny comme à connestable, mais il estoit son vassal, et en plusieurs et diverses manieres, il avoit mespris vers luy, et qu'il avoit assez de matiere de monstrer qu'il avoit envers luy confisqué corps et biens, et que trop doucement et graticusement il avoit procedé contre luy. Ce qu'il monstreroit en temps et lieu. Et que très-volontiers en l'esté, il comparestroit en personne par devant le roy, esperant qu'il n'auroit que justice et raison, et leur fit très-bonne chere. Et prirent congé, et s'en vindrent devers le roy, auquel ils dirent la response du duc.

En ce temps y eut un docteur en theologie, de l'ordre des Freres Prescheurs, nommé maistre Jean de Montesono, qu'on tenoit bien notable homme, et bon clerc, lequel souvent preschoit. En une predication dit et tint publiquement, que la glorieuse Vierge Marie, mere de Nostre-Sauveur et Redempteur Jesus-Christ, fut engendrée en peché originel. L'evesque de Paris le sceut, et sur ce assembla plusieurs notables clercs tant seculiers, que reguliers, et mendians. Et fut la matiere ouverte, et disputée, et debatue en son hostel, et fut conclu que ladite conclusion dudit maistre en theologie seroit et devoit estre condamnée. Et pource, fut fait une procession generale à Nostre-Dame de Paris. Et par l'evesque de Paris, vestu en estat pontifical, fut ladite proposition condamnée bien et solemnellement. Et à Rouen, y eut un autre docteur en theologie, qui prescha publiquement, comme avoit fait l'autre, et estoit dudit ordre; et en preschant dit, que s'il ne le sçavoit monstrer, qu'il vouloit qu'on l'appelast Huet. Et au contempt de ce, quand on voyoit aucuns de ladite religion, on les appelloit Huets, et mesmement les jeunes enfans de l'université le crioient à haute voix, quand ils les voyoient.

En Angleterre y avoit grande division, et disoit-on que le roy Richard II du nom se gouvernoit par gens non nobles, et non mie de grand estat, dont les nobles du pays estoient très-mal contens. Et s'assemblerent les oncles et parens, et avec eux les plus nobles qui y fussent, et pource que aucuns contredisoient aucunement au roy, il fit coupper aucunes testes. Lesquelles choses enflammerent plus lesdits nobles, et soudainement, et comme on ne se donnoit de garde, vinrent devant Londres armés, tous prests de combatre. Et y avoit avec le roy, le duc de Hibernie, et sembloit au peuple de Londres, que tantost les desconfiroit: et furent les uns devant les autres en bataille rangée, et s'approcherent d'un costé et d'autre, et tirerent largement sagettes, et puis s'assemblerent aux haches, lances et espées. Et en peu d'heures les nobles desconfirent le roy Richard, et ceux qui estoient avec luy: car ils estoient exercés en armes, et qui sçavoient ce que c'estoit de guerre, et les autres non. Le roy Richard se retrahit aux prochains chasteaux, et avec luy le duc de Hibernie, et les principaux de son conseil. Aucuns y en eut de pris, ausquels on coupa les testes, et estoient ceux qui estoient avec le roy bien esbahis, et leur conseilla le roy, qu'ils se retrahissent en France, ce qu'ils firent. Et combien qu'ils fussent ennemis du roy de France, toutesfois les receut-il, doucement et benignement, et leur fit ordonner leur estat bien grandement. Et firent sçavoir au roy d'Angleterre leur graticuse reception. De laquelle chose il envoya remercier le roy de France: et appaisa les nobles, et par eux se gouverna: et y eut aucunes trefves.

En Guyenne vers Limosin y a une place bien forte nommée Chalucet, et y avoit grosse garnison de gens, et en estoit capitaine un nommé Teste-Noire, vaillant homme d'armes, lequel

endommageoit fort les François, et couroit souvent le pays : il assembla bien quatre cens combatans tous gens de guerre, portans habillemens pour escheller et prendre places, et s'en vinrent devant Montferrand, sçachans que dedans n'y avoit aucunes gens de defense, et arriva en une nuict obscure, et mit une assez grosse embusche au plus près de la ville, et ordonna dix ou douze compagnons ausquels le plus il se fioit, qui estoient vaillans et armés dessous, menans huict ou neuf chevaux chargés de diverses marchandises, lesquels vinrent au poinct du jour, au pont levis, crier et requerir qu'on les mist dedans, et leurs marchandises. Aucuns de la ville vinrent, qui se disoient portiers pour le jour, et avalerent le pont levis. Les Anglois, qui se disoient marchands, tirerent leurs dagues, et tuerent les portiers, et saillit l'embusche, et entrerent dedans la ville. Les habitans se cuiderent allier, pour les rebouter, mais ils ne peurent resister. Et pillerent et deroberent la ville, prirent prisonniers, et firent tous les maux que ennemis ont accoustumé de faire. Laquelle chose vint à la cognoissance du mareschal de Sancerre, qui estoit vers lesdites marches, lequel tantost assembla gens de guerre, en intention d'aller assieger Teste-Noire dedans Montferrand : mais Teste-Noire en sceut les nouvelles, et chargea sur chevaux, charettes et chariots, ce qu'il avoit pillé, et le plustost qu'il peut, avec ce qu'il avoit, se retrahit à Chalucet, dont il estoit venu.

Jean de Bretagne espousa la fille de messire Olivier de Clisson.

Il y eut un cardinal de l'antipape Urbain, qui vint vers Clement, feignant qu'il vouloit estre en son obeïssance, et delaisser Urbain, et y fut par aucun temps, et luy faisoit-on beaucoup de biens. Et sceut et enquit de tout le faict de Clement, et amassa de l'argent largement, et puis s'en alla par Allemagne, et de là vers Urbain l'antipape.

1388.

L'an mille trois cens quatre-vingt et huit, comme dessus a esté touché, le duc de Bretagne avoit esté adjourné à comparoir en personne à Orleans par devant le roy. Mais au jour assigné, combien qu'il fut longuement attendu, il ne vint ny ne comparut en aucune maniere. Quand Clisson veid qu'il ne venoit point, il s'agenouilla devant le roy, en disant que autresfois il avoit dit, et encores maintenoit, que le duc luy avoit faussement fait les choses dessus dites, et comme faux, traistre, et desloyal, estoit content de le combatre, et autre qui le voudroit soustenir. Et jetta son gand par maniere de gage sur le lict, lequel aucunement ne fut receu par personne. Le roy retourna à Paris, très-fort indigné contre le duc, et avoit le duc grande crainte et doute que le roy, par le moyen de son connestable Clisson, ne fist armée pour aller en Bretagne contre luy : et plusieurs de ses barons y avoit, lesquels luy remonstroient qu'il avoit mal fait, et qu'il seroit bon d'y trouver aucun expedient. et pour ceste cause, le duc envoya vers le roy certains ambassadeurs, pour aucunement appaiser l'indignation du roy. Et quand ils furent à Paris, y eut aucunes difficultés, si le roy les oiroit ou non. Car le connestable toujours chaudement poursuivoit. Et finalement fut dit que le roy les oiroit. Ils excusoient le duc, de ce qu'il n'estoit venu à Orleans, en offrant qu'il estoit content de venir jusques à Blois, et il pleust au roy envoyer personnes, ausquelles il se peust fier, et à seureté il viendroit jusques en la presence du roy. Et pour ceste cause, le roy, considerant la matiere estre haute et grande, envoya ses deux oncles les ducs de Berry et de Bourgongne jusques à Blois. Et là vint le duc, auquel les deux ducs monstrerent qu'il avoit grandement failly et offensé, mais que s'il s'en vouloit venir à Paris devers le roy, il leur sembloit qu'ils trouveroient moyen de tout appaiser, tant envers le roy, que Clisson. Et delibera le duc de soy y en venir avec lesdits deux seigneurs. Et luy sembloit bien veu qu'ils le supporteroient, que par leur moyen tout s'appaiseroit. Et de faict, s'en vint comme eux à Paris, et le presenterent au roy, lequel, quand il veid que ses deux oncles le presentoient, très-joyeusement et gratieusement le receut, et luy fist très-bonne chere, dont plusieurs s'esbahissoient : et luy disoit-on plusieurs paroles aucunement contre l'honneur de sa personne, touchant lesdits cas. Et des manieres dessus dites, Clisson estoit très-mal content et desplaisant, et eust volontiers usé de faict, s'il eust ozé, et s'arrestoit fort à sçavoir si le duc ou autre voudroit lever son gage, qu'il avoit jetté. Mais lesdits deux ducs de Berry et de Bourgongne parlerent par diverses fois à

luy, en disant, que s'il se vouloit sousmettre du tout au conseil du roy, en monstrant que autre chose ne pouvoit-il demander, et que le duc estoit content. Et finalement Clisson fut d'accord, que, les parties ouyes, le roy en son conseil luy fit justice et raison; et fut fort à emouvoir de s'y consentir, jaçoit que autre chose ne pouvoit-il raisonnablement requerir : il sceut que le roy, à la requeste desdits deux seigneurs ses oncles, avoit tout pardonné audit duc, entant qu'il luy touchoit, l'offense, et les cas commis et perpetrés par iceluy duc, et en avoit eu remission, et appercevoit qu'il n'avoit que son interest civil. Si vinrent et comparurent en la presence du roy et de son conseil, et fit proposer Clisson les exceds que le duc luy avoit faits, et la forme, qui estoit pour le duc bien deshonorable. Par le conseil du duc fut defendu, en proposant plusieurs excusations, plus tendans à excusation et couvrir sa faute, que autrement. Et les parties ouyes, fut appointé, et dit par le chancelier, que le roy les avoit ouys, et qu'il feroit tout ce qu'il appartiendroit par raison : si fut le conseil du roy plusieurs et diverses fois assemblé, tant en la presence du roy, que autrement. Et finalement fut la sentence prononcée par la bouche du chancelier, par laquelle le duc de Bretagne fut condamné à delivrer les places de la Rócheda-rien, Josselin, et autres qui estoient audit connestable Clisson, avec tous les joyaux, tresors, et autres biens meubles estans dedans lesdites places: et en faisant du criminel civil, fut condamné en cent mille francs. Et sur ce, furent lettres royaux faites, et scellées, et baillées à chacune des parties. Et par ce moyen fut la paix faite entre le duc et le connestable, et ne dura gueres.

En ce temps il vint à la cognoissance du roy, que le docteur religieux prescheur qui avoit presché de la conception de la benoiste et glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu, estoit devers le pape Clement. Et pource y envoya l'université certains ambassadeurs, et fut appelé et evocqué de Montesono en la presence du pape, et fut ouy, et aussi ceux de l'université bien et au long. Et finalement fut condamné ledit Montesono à retourner à Paris, et à prescher, et à soy revocquer publiquement. Laquelle chose il promit de faire, mais la nuict se partit, et s'en alla en Arragon dont il estoit.

La cité de Boulongne en Lombardie fit obeïssance à Clement estant en Avignon, et non à Urbain estant à Rome. Et envoya l'université de Boulongne vers le pape en Avignon demander roolle pour les escoliers à avoir benefices, et l'eurent.

La royne eut une fille nommée Jeanne, laquelle alla de vie à trespassement. Il y eut un hermite, ayant une croix rouge à son bras dextre, et sembloit une bien devote creature, et de bien dure et aspre vie, et faisant une grande penitence, lequel vint à la cour du roy, requerant très-instamment qu'il parlast au roy, et fut par aucun temps qu'on n'en tenoit conte. Et finalement fut dit au roy, et en parla-on en plein conseil devers deux fois. Et faisoit-on grande difficulté de luy laisser parler, et estoient plusieurs d'opinion qu'on ne le souffrist point venir en la presence du roy, et finalement par la volonté du roy mesme il luy parla. Car le roy dit qu'il le vouloit ouyr. Et dit au roy qu'il avoit eu revelation de Dieu, que s'il ne faisoit cheoir les aydes, que Dieu se courrouceroit à luy, et en sa personne le puniroit. Et si n'auroit lignée qui vesquit. A laquelle chose le roy pensa fort, et y eust diverses imaginations, et fut le roy en volonté de faire cheoir les aydes. Et quand il vint à la cognoissance des ducs de Berry et de Bourgongne, que le roy estoit aucunement en ceste volonté, ils vinrent vers luy, en luy disant que ledit hermite n'estoit qu'un folastre, et qu'on ne se devoit arrester à chose qu'il dist. Et que n'estoit les aydes, ni ne sçauroit de quoy soustenir le faict de la guerre, ni soustenir son estat, ny celuy de la royne. Et tellement firent, qu'ils desmeurent le roy, et tousjours coururent les aydes.

En l'année dessus dite, le duc de Gueldres, en Allemagne, envoya defier le roy, et ès lettres de defiance n'y avoit contenu aucunes causes, mais que simples defiances. Le roy receut le heraut assez honorablement. Et luy fit bonne chere, et luy fut respondu, qu'on voyoit bien ce que son maistre avoit rescrit, et que le roy y pourvoyeroit, et luy fit-on assez beau don, et luy dit-on qu'il s'en retournast à celuy qui l'avoit envoyé, ce qu'il fit. Le roy assembla son conseil, et ceux de son sang, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Et y eut diverses opinions. Car les uns conseilloient que le roy ne se bougeast, et qu'il mist les gens d'armes sur les marches et frontieres dudit duc de Guel-

dres, et que s'il commençoit et arrivoit que aucunement il fit guerre, que le roy y pourvoyeroit. Les autres disoient que puis que le roy estoit defié, que c'estoit commencer en effet guerre, et ce luy feroit grand deshonneur, s'il ne se revenchoit, et monstroit sa puissance contre le duc. Et fut conclu par le roy, qu'il iroit jusques en Gueldres, et assembla gens de guerre de toutes parts. Et partit le roy bien accompagné et tira ès marches d'Ardenne, et faisoit grande diligence de avancer son allée, et de approcher du duc de Gueldres, et tant qu'il arriva à Verdun, où il fut grandement et notablement receu. Le roy envoya vers le comte de Julliers, lequel estoit pere dudit duc de Gueldres, entant qu'il avoit espousé sa fille, pour sçavoir s'il vouloit faire guerre, et soustenir son fils. Lequel respondit qu'il estoit serviteur du roy, et luy voudroit complaire en toutes manieres. Et vint l'archevesque de Cologne vers le roy, et amena avec luy ledit comte de Julliers, auquel le roy fit très-bonne chere, et aussi parla-il au roy très-doucement et humblement, et luy jura foy, loyauté et service, et si promit à son pouvoir de faire humilier son fils envers le roy. Et pource qu'on avoit vivres à grande difficulté, Colin Boulart, marchand de Paris, envoya vers le Rhin, et par sa diligence on amenoit et faisoit venir vivres largement. Ceux aussi du Traict[1] et de Brabant en amenoient assez. Car les gens du roy estoient très-bien payés, parquoy ils payoient bien. Le comte de Julliers envoya à son fils, en luy monstrant la folie qu'il avoit faite, de defier le roy ainsi legerement, et qu'il estoit taillé d'estre detruit s'il ne se venoit humilier vers le roy. Lequel duc n'en tint conte, et pour son pere ne voulut rien faire. Et toutesfois tous les pays voisins vinrent capter la benevolence du roy, et eux offrir à luy complaire en toutes manieres. Quand le comte veid que son fils ne luy vouloit obeïr, il envoya la mere du duc, laquelle parla à son fils le plus doucement qu'elle peut, en luy monstrant qu'il ne pourroit resister à la puissance du roy. Mais il fut plus obstiné que devant, et en ce poinct et en ceste volonté fut bien quinze jours, et jusques à ce que l'archevesque de Cologne y allast. Et tousjours le roy, le plus doucement qu'il pouvoit, approchoit les marches du pays dudit duc de Gueldres. Auquel l'archevesque de Cologne monstra sa faute, et haute folie, et s'il ne se advisoit, il estoit taillé d'estre perdu, et sa terre destruite. Et à la fin se modera, et fut d'accord d'aller à seureté devers le roy, et le amena l'archevesque où estoit le roy et toute son armée enmy un champ. Et quand le duc veid toute la compagnée, il s'esmerveilla de la haute et grande puissance que le roy avoit, et de la chevalerie. Parquoy il delibera d'avoir paix, et pria son pere et l'archevesque qu'ils voulussent traiter avec le roy, ce qu'ils firent très-volontiers, et en fut le roy trés-content. Et fit certains sermens, et fut très-joyeux d'avoir veu le roy, et de sa très-gratieuse reception, et prit congé du roy, lequel luy fit aucuns dons. Et par toutes les Allemagnes publia la douceur gratieuse, vaillance et puissance du roy. Et environ la fin d'octobre, le roy se mit en chemin pour retourner, et passer certaine riviere, laquelle en esté estoit passable. Mais lors les eaues estoient devenues si grandes et grosses, qu'on n'y eust peu passer, et mesmement les chariots, charettes, sommiers et bagages. Et y eut des gens qui essayerent à passer, et en y eut une partie de noyés et de morts. La plus grande partie du bagage demeura en la riviere, et y eut grand dommage. Et on imputoit tout cela au duc de Bourgongne.

Le roy arriva à Rheims à la Toussaincts, et y ouyt le service, et se logea en l'hostel de l'archevesque. Et quand la feste fut passée, et le service des morts, il assembla ceux de son sang et conseil en la salle dudit hostel, et y avoit grande assemblée, où estoient les oncles, cousins et parens du roy, et des prelats et gens d'eglise. Et y estoit le cardinal de Laon, l'archevesque de Rheims et autres. Et fut mis en deliberation ce que doresnavant il avoit à faire, veu l'aage qu'il avoit, et considerées les affaires du royaume. Car combien qu'il fust assez jeune d'aage, toutesfois il avoit grand sens et entendement, et estoit très-belle personne, benigne, et douce, et voyoit faire à ses oncles et autres par leur moyen, choses qui estoient plus au profit d'eux, et d'aucuns particuliers, que du bien public. Le chancelier, qui presidoit au conseil après le roy, demanda au cardinal de Laon ce qu'il luy en sembloit, et ce que le roy avoit à faire, lequel moult se excusa de vouloir deliberer, ou parler le pre-

[1] Utrecht.

mier. Toutesfois après que le roy luy eut commandé, il monstra que le roy estoit en aage competent pour cognoistre et sçavoir le faict de son royaume, et pour oster de tous poincts plusieurs envies des seigneurs, qu'ils avoient les uns envers les autres, dont inconveniens advenoient et pouvoient advenir plus grands. Il fut d'opinion que le roy seul eust le gouvernement de son royaume, et qu'il ne fust plus sous le gouvernement d'autruy, c'est à sçavoir de ses oncles, et specialement du duc de Bourgongne, combien qu'expressement il ne les nomma pas, mais on les pouvoit assez entendre. Après, l'archevesque de Rheims et les chefs de guerre furent de ceste opinion, et ainsi fut conclu. Et bien et gratieusement le roy remercia ses oncles des peines et travaux qu'ils avoient eus de sa personne, et des affaires du royaume, en les priant que tousjours ils l'eussent pour recommandé. Lesquels prirent congé du roy, lequel leur donna du sien le mieux qu'il peut. Et s'en alla le duc de Berry en Languedoc, dont il avoit le gouvernement, et le duc de Bourgongne en ses terres et seigneuries, très-mal content, et ses gens desplaisans, de ce que ils n'avoient l'administration et l'auctorité qu'ils avoient eu auparavant, quand ils gouvernoient. Or advint que ledit cardinal, qui avoit dit le premier son opinion, assez tost après alla de vie à trespassement bien piteusement. Car il fut sceu que veritablement il avoit esté empoisonné, et le cognut et sentit bien, et pria et requit très-instamment, que nulle enqueste ou punition en fust faite. Il fut ouvert, et trouva-on les poisons. Le roy en fut très-deplaisant et courroucé.

Et le roy de son mouvement advisa quelles gens il vouloit avoir près de luy, et choisit principalement le seigneur de La Riviere pour estre en sa compagnée. Et près de sa personne, le seigneur de Noujant, lequel il fit son grand maistre d'hostel, et avoit à nom messire Jean le Mercier. Gentilhomme et noble estoit de pere et de mere, lesquels n'estoient pas si bien herités, qu'on pourroit bien dire, mais ils en vivoient. En jeunesse fut moult nourry avec le roy. Sage et prudent estoit, et de grande discretion. Et en effect avoient presques tout le gouvernement des finances, luy, et le fils d'un secretaire nommé Montagu. Et s'en vint le roy à Paris, et fit voir et visiter les ordonnances anciennes que ses predecesseurs avoient fait en les confirmant, et adjoustant où mestier estoit, et les fit publier, et ordonna qu'elles fussent gardées et observées sans enfraindre. Et gouvernoit tellement ledit seigneur de Noujant, qu'il fit un bien grand tresor pour le roy, lequel il gardoit pour les affaires du roy, qui luy pouvoient survenir. Et tousjours estoit fort desplaisant le duc de Bourgongne, qu'il ne gouvernoit.

Or est vray, comme dessus a esté dit, que comme le roy revint de Flandres, après la commotion faite par le peuple, nommée les Maillets ou Maillotins, il abolit, et mit au neant les prevosté et eschevinage de la ville de Paris, et fut tout uny à la prevosté de Paris, et avoit le prevost de Paris toute la charge, gouvernement et administration. Et pour le temps estoit prevost de Paris un nommé messire Jean de Solleuille, qui avoit esté des seigneurs de parlement, qui estoit bon clerc, et avoit très-bien fait son devoir. Lequel à certain jour s'en vint devers le roy et son conseil, et leur exposa les charges, peines et travaux qu'il avoit pour le gouvernement des deux prevostés de Paris et des marchands, et que bonnement les deux ensemble ne se pouvoient pas bien exercer. Et fut advisé par le conseil, que les prevost et eschevins des marchands jamais ne se remettroient sus, comme ils estoient, veu les inconveniens et les cas dessus declarés : mais ils estoient bien d'opinion, que on advisast un notable clerc et preud'homme, qui eust le gouvernement de la prevosté des marchands de par le roy, ne plus ne moins que le prevost de Paris, pareillement celuy qui y seroit commis, s'appelleroit Garde de la prevosté des marchands pour le roy. Et furent aucuns chargés de trouver une personne qui fust propre et habille à ce, et que celuy qu'ils auroient advisé, ils le rapportassent au conseil. Lesquels enquirent en parlement, chastelet, et autres lieux. Et entre les autres, ils rapporterent au roy et au conseil, que en parlement y avoit un advocat, bon clerc et noble homme, nommé maistre Jean Juvenal des Ursins [1], et qu'il leur sembloit qu'il seroit très-propre. En ce conseil plusieurs y avoit, et mesmement des nobles de Bourgongne, qui lui appartenoient, qui pleinement dirent qu'ils respondoient pour luy, qu'il gouverneroit bien l'office de la garde de la

[1] Le pére de l'auteur de cette histoire.

prevosté des marchands. Et estoient ses predecesseurs extraits des Ursins de devers Naples, et de Rome du mont Jourdain, et furent amenés en France par un leur oncle, nommé messire Neapolin des Ursins, evesque de Mets. Et fut son pere, Pierre Juvenal des Ursins, bien vaillant homme d'armes, et l'un des principaux qui resista aux Anglois avec l'evesque de Troyes, qui estoit de ceux de Poictiers, et le comte de Vaudemont. Et quand les guerres furent faillies en France, s'en alla avec autres sur les Sarrasins, et là mourut, auquel Dieu fasse pardon. Ledit maistre Jean Juvenal, institué audit office de garde de la prevosté des marchands, vint demeurer en l'hostel de la ville, et trouva que les affaires, droicts, et privileges de la ville avoient esté delaissés. Et à l'aide d'aucuns notables bourgeois de la ville, trouva moyen de les remettre sus. Et fallut commencer procès tant contre la ville de Rouen que autres, et obtint plusieurs arrests, tant des compagnées françoises que autres. Et si trouva que plusieurs empeschemens y avoit sur les rivieres, obstans lesquels, les vaisseaux, amenans vivres à Paris, estoient empeschés, et ne pouvoient passer, et mesmement en la riviere de Marne. Et pource, à la requeste du procureur du roy, fut obtenu un mandement adressant à luy-mesme, qui estoit officier royal, et garde de la prevosté pour le roy, qu'il pourveust, et mit remede tellement, que les vaisseaux librement et sans empeschement peussent venir à Paris, en demolissant ce qui seroit trouvé nuisible et dommageable. Et au cas que aucuns seigneurs des lieux y auroient dommages, le roy vouloit qu'ils fussent recompensés, pour un denier de revenu, de dix, fust de moulins ou autres choses. Si envoya par vertu dudit mandement, sur la riviere de Marne, pour soy informer quels empeschemens il y avoit, et les eut par declaration, et envoya pour faire les demolitions, bien trois cens compagnons pour y aller, et leur distribua par nombre les lieux où ils iroient, et le jour et l'heure qu'ils exploicteroient. Et en une nuict rompirent et abbatirent tous lesdits empeschemens. De laquelle chose les seigneurs furens très-mal contens, et envoyerent à Paris, et, voulussent ou non, fallut que de un denier de dommage, qu'ils y pouvoient avoir, prissent dix, et leur fut permis de faire des moulins, tellement que le navigage des vaisseaux ne fust point empesché. Et ainsi fut fait, laquelle chose fut très-profitable pour la ville de Paris.

Comme dessus a esté dit, le duc de Berry avoit le gouvernement de Languedoc, et faisoit de merveilleuses exactions sur le peuple. Pour laquelle cause plusieurs habitans s'en alloient demeurer hors du royaume, tant en Provence qu'en Arragon, et aucuns ès marches de France. Et y eut un religieux de l'ordre de Sainct-Benoist, qui fust envoyé devers le roy. Et, en la presence du roy et dudit duc, declara les exactions que faisoit le duc, bien hautement et grandement, et sans l'espargner, et que le pays requeroit qu'ils eussent derechef le comte de Foix. Et pource qu'il doutoit que monseigneur de Berry ne luy fit desplaisir, le roy le mit en sa garde, en defendant au duc qu'il ne luy meffit, ou fit meffaire en corps ne en biens, en aucune maniere. Ce que promit le duc, nonobstant qu'il fust bien desplaisant et courroucé, de ce qu'on l'avoit blasonné en la presence du roy. Et s'excusa, en disant qu'il n'en sçavoit rien, et escrivit qu'on cessast, et aussi fit-on.

Un heretique vint à Paris, lequel semoit beaucoup d'erreurs, et avoit un livre en quoy il estudioit, auquel plusieurs mauvaises choses estoient contenues, lequel fut pris, et son livre aussi, et fut presché publiquement, et son livre ars, bruslé et mis au feu. Quant à l'heretique, il fut mis en prison, sans ce qu'on procedast en sa personne. Car on trouva qu'il estoit alteré d'entendement.

1389.

L'an mille trois cens quatre-vingt neuf, le roy voulut que la reyne sa femme entrast à Paris. Et il le fit notifier, et à sçavoir à ceux de la ville de Paris, afin qu'ils se preparassent. Et furent toutes les rues tendues, par lesquelles elle devoit passer. Et y avoit à chaque carrefour diverses histoires, et fontaines jettans eaue, vin, et laict. Ceux de Paris allerent au devant avec le prevost des marchands, à grande multitude de peuple criant Noël. Le pont par où elle passa estoit tout tendu d'un taffetas bleu à fleurs de lys d'or. Et y avoit un homme assez leger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins bien faits, vint des tours Nostre-Dame de Paris à l'endroit dudit pont, et entra par une fente de ladite couverture, à l'heure que

la reyne passoit, et luy mit une belle couronne sur la teste. Et puis, par les habillemens qui estoient faits, fut retiré par ladite fente, comme s'il s'en fust retourné de soy-mesmes au ciel. Devant le grand Chastelet y avoit un beau lict tout tendu et bien ordonné de tapisserie d'azur à fleurs de lys d'or. Et disoit-on qu'il estoit fait pour representation d'un lict de justice, et estoit bien grand et richement paré. Et au milieu y avoit un cerf bien grand à la mesure de celuy du Palais, tout blanc, fait artificiellement, les cornes dorées, et une couronne d'or au col. Et estoit tellement fait et composé, qu'il y avoit homme qu'on ne voyoit pas, qui luy faisoit remuer les yeux, les cornes, la bouche, et tous les membres, et avoit au col les armes du roy pendans, c'est à sçavoir l'escu d'azur à trois fleurs de lys d'or, bien richement fait. Et sur le lict emprès le cerf, y avoit une grande espée, toute nue, belle et claire. Et quand ce vint à l'heure que la reyne passa, celui qui gouvernoit le cerf, au pied de devant dextre luy fit prendre l'espée, et la tenoit toute droite, et la faisoit trembler. Au roy fut rapporté qu'on faisoit lesdits preparatoires, et dit à Savoisi, qui estoit un de ceux qui estoient des plus près de luy : « Savoisi, je te prie tant que je puis, » que tu montes sur un bon cheval, et je » monteray derriere toy, et nous nous habille- » rons tellement, qu'on ne nous cognoistra » point, et allons voir l'entrée de ma femme. » Et combien que Savoisi fit bien son devoir de le desmouvoir, toutesfois le roy le voulut, et luy commanda que ainsi fust fait. Si fit Savoisi ce que le roy avoit commandé, et se desguisa le mieux qu'il peut, et monta sur un fort cheval, et le roy derriere luy et s'en allerent parmy la ville en divers lieux, et s'advancerent pour venir au Chastelet, à l'heure que la reyne passoit, et y avoit moult de peuple et grande presse. Et se bouta Savoisi le plus près qu'il peut, et là y avoit sergens de tous costés tenans grosses boulayes : lesquels pour defendre la presse, et qu'on ne fist quelque violence au lict, où estoit le cerf, frappoient d'un costé et d'autre de leurs boulayes bien fort, et s'efforçoit tousjours Savoisi d'approcher. Et les sergens qui ne cognoissoient ny le roy, ny Savoisi, frappoient de leurs boulayes sur eux : et en eut le roy plusieurs coups et horions sur les espaules bien assis. Et au soir en la presence des dames et damoiselles fut la chose sceue et recitée, et et s'en commença-on à farcer, et le roy mesme se farçoit des horions qu'il avoit receus. La reyne, à l'entrée, estoit en une lictiere bien richement ornée et habillée, et aussi estoient les dames et damoiselles, qui estoit belle chose à voir. Ils souperent, et firent grande chere. Et qui voudroit mettre tous les habillemens des dames et damoiselles, des chevaliers et escuyers, et de ceux qui menoient la reyne, ce seroient choses longues à reciter, et ne serviroient de gueres. Après souper, y eut chansons et danses jusques au jour, et fait une très-grande chere. Le lendemain y eut joustes, et autres esbatemens.

Le pape Clement envoya vers le roy le cardinal de Thury, pour declarer la piteuse calamité et misere du royaume de Sicile. Lequel arriva devers le roy, et luy exposa la charge qu'il avoit, en luy priant et requerant qu'il voulust adviser, comme on y pourroit remedier, et offrit, de par le pape, à y employer et gens, et argent, de tout son pouvoir. Le roy fit respondre par son chancelier, que très-volontiers il y adviseroit.

Le roy voulut aller à Sainct-Denys en France, et y mena la reyne, et y fut receu bien grandement, et le lendemain y eut messe bien notable. Audit lieu estoit venue la reyne de Sicile, bien et grandement accompagnée, et y amena ses deux fils. Lesquels le roy à grande solemnité fit chevaliers, à la joye de tous les assistans. Car ils estoient très-beaux enfans, doux et gratieux, et les faisoit beau voir. Le roy, pour festoyer la reyne, et plusieurs seigneurs tant estrangers que autres, ordonna audit lieu de Sainct-Denys certaines joustes estre faites, et y fit-on grands preparatoires, tant d'eschafauts que d'habillemens, et durerent trois jours. Le premier jour jousterent les chevaliers. A l'entrée au champ, les chevaliers qui devoient jouster estoient menés par dames vestues de robes semées et bordées d'eschets. Et y avoit au col du coursier un gros las d'or et de soye lié, que les dames tenoient en leurs mains, et au champ les presentoient, montées sur grosses hacquenées. Les chevaliers presentés au champ, les dames descendoient, et montoient sur eschafauts. Pareillement furent menés les escuyers par damoiselles, vestues comme celles du premier jour. Le troisiesme jour n'y eut ny dames ny damoiselles qui menassent les jousteurs. Aussi jousteit-il qui vouloit, fussent chevaliers

ou escuyers. Une belle salle fut faite de tentes longue et large, où les disners et soupers furent preparés. Et pource que lesdites joustes ont esté faites tapisseries, on s'en passe en bref. Et estoit commune renommée que desdites joustes estoient provenues des choses deshonnestes en matiere d'amourettes, et dont depuis beaucoup de maux sont venus. Et dit une chronique que esdites joustes *lubrica facta sunt*.

Le roy, voulant honorer la personne de messire Bertrand Du Guesclin, en son vivant connestable de France, et lequel estoit trespassé au service du roy son pere, et enterré en sa chapele à Sainct-Denys, fit faire en ladite eglise de Sainct-Denys un très-beau service des morts, où y avoit très-grand luminaire de cierges et de torches. Et estoient le connestable messire Olivier de Clisson, le mareschal Sancerre, et huict autres tous vestus de manteaux noirs, faisans le deuil. L'evesque d'Auxerre chanta la messe. Et quand ce vint à l'offrande, l'evesque et le roy vinrent à l'entrée du chœur. Et premierement vinrent quatre hommes d'armes armés de toutes pieces, montés sur quatre coursiers bien ordonnés et parés, representans la personne du mort quand il vivoit. Secondement aprés vinrent quatre hommes d'armes, ayans les cottes d'armes du trespassé quand il vivoit, portans les bannieres ausdites armes. Ce fait, l'evesque retourna à l'autel, et vinrent à l'offrande ceux qui faisoient le deuil, tenans chascun un escu aux armes du mort, et une espée nue, la pointe dessus. Et aprés secondement allerent à l'offrande ceux du sang et parens du roy. Et puis vinrent huict gentilshommes armés ou habillés de haubergeons, qui portoient les heaumes, et quatre bannieres aux armes du mort, et les mirent sur l'autel : et aprés ces choses, y eut un beau sermon par un docteur en theologie, bien notable, lequel declara les vertus, vaillance, et preud'hommie du trespassé. Et fut la messe achevée, et s'en allerent disner. Il y eut aumosne generale aux pauvres, qui y voulurent venir. Et estoient les seigneurs et tous les presens joyeux de l'honneur que le roy avoit fait à un si gentil chevalier et vaillant, comme estoit le feu connestable. Et ce fait, s'en retourna à Paris.

Le duc de Berry, oncle du roy, prit à femme la fille du comte de Bolongne, laquelle estoit très-belle damoiselle. Mais enfans n'en pouvoit avoir, dont il estoit moult desplaisant.

Le comte d'Estampes fut conjoint par mariage avec la duchesse d'Athenes, laquelle alla de vie à trespassement, et fut ensepulturée à Sainct-Denys en France.

Tousjours y avoit allées et venues des François aux Anglois, et aussi des Anglois aux François, pour trouver les manieres d'avoir paix, et souvent pour ceste cause on s'assembloit. Et aprés plusieurs choses, furent accordées et ordonnées trefves jusques à trois ans entre les roys et royaumes, sur esperance cependant de faire paix, et furent jurées et promises.

Le pape Clement plusieurs et diverses fois escrivit au roy, qu'il le voulust visiter, et il avoit très-grand desir de le voir, et communiquer avec luy du faict de l'Eglise, et du royaume de Naples et de Sicile. Et le roy, sous ombre d'y vouloir aller, fit des exactions sur les gens d'eglise bien griefves, et à leur bien grande desplaisance. Et estoit large et abandonné à l'argent distribuer, et donner les finances. Et là où son feu pere donnoit cent escus, il en donnoit mille. Dont estoient ceux de la chambre des comptes très-mal contens. Et tellement que quand les receveurs venoient en ladite chambre rendre leurs comptes, ainsi qu'ils devoient faire, et ils voyoient les dons excessifs, ils mettoient ou faisoient mettre en teste sur l'article de ce faisant mention : « *Nimis habuit, recuperetur.* » Et fut lors advisé par le seigneur de Noujant, qui avoit la charge principale des finances, et autres du conseil du roy, qu'on ne gardast point d'or monnoyé, et que tout tantost fust amassé en gros lingots, comme le faisoit faire le roy Charles cinquiesme. Et advisa ledit de Noujant qu'il feroit un cerf d'or, pareil à la grandeur et corpulence de celuy qui est au Palais entre deux pilliers. Et fut commencé et en fut fait la teste, et tout le col, et non plus.

La reyne fut grosse d'enfant sentant, dont le roy et tout le peuple fut bien joyeux, et voulut le roy qu'elle entrast bien et honorablement à Paris. Et, en signe d'aucune joyeuseté, à tous bannis et prisonniers donna franchise et immunité jusques à quatre mois, sans ce que rien on leur peust demander. Et en outre voulut que la reyne fust couronnée et sacrée. Et s'en retourna à Sainct-Denys, et dudit lieu s'en partit pour venir et entrer à Paris à belle et noble compagnée, tant de ceux du sang, que de gens d'eglise, nobles et peuple. Et s'en vint au Palais à Paris, et le lendemain à grande solemnité fut

couronnée et sacrée, et estoit richement habillée et vestue, et de joyaux bien garnie. Et si estoient ses dames et damoiselles, les seigneurs, chevaliers, et escuyers chacun selon son estat. Et s'en vinrent à Sainct-Paul au disner, qui estoit ordonné. Et là le roy l'attendoit, et y eut grande et notable feste, et trompettes et menestriers cornoient. Et si y avoit bas instrumens, herauts et poursuivans, ausquels le roy fit donner largement. Et y eut joustes, et jousta le roy, lequel fit bien son devoir. Mais plusieurs gens de bien furent très-mal contens de ce qu'on le fit jouster. Car en telles choses peut avoir des dangers beaucoup, et disoient que c'estoit très-mal fait. Et l'excusation estoit, qu'il l'avoit voulu faire.

Le peuple avoit grande esperance que, à la venue de la reyne, et pour son couronnement, ils deussent avoir aucune allegeance, touchant les tailles et aydes extraordinaires. Mais rien n'en fut diminué, ains la gabelle du sel augmentée. Et si fut la monnoye, qu'on faisoit du temps du pere, du tout annullée, sans ce qu'on luy donnast aucun cours, dont ils furent moult grevés et travaillés.

Après ces choses ainsi faites, le roy, veues les prieres du pape, delibera de le visiter. Et, ainsi qu'il estoit sur son partement, vinrent derechef du pays de Languedoc au roy grandes plaintes du duc de Berry son oncle, en eux complaignans des grandes exactions qu'il faisoit sur le peuple, et tellement qu'il s'en estoit party plus de quarante mille mesnages. Si supplioient et requeroient ceux qui estoient venus de la partie du pays, qu'il y voulust remedier. Le roy, dolent et desplaisant des plaintes qu'on faisoit de son oncle, respondit qu'il iroit au pays de par delà, et y mettroit remede. Et manda à son oncle, qu'il ne se bougeast, et qu'il remediast ausdites exactions, ou sinon il y pourvoyeroit tellement que les autres y prendroient exemple.

Le roy, pour accomplir son voyage d'aller devers le pape, s'en alla à Sainct-Denys, soy recommander à Dieu, et aux corps saincts, et y fit ses offrandes, et donna à l'Eglise de très-beaux vestemens. Et s'en vint à Montargis, puis à la Charité, et de là à Nevers, et passa par Auvergne et Mascon. Et esdites villes fut notablement receu, et à grande et joyeuse chere. Et luy fit-on dons et presens, selon la possibilité et faculté des pays. Et s'en vint à Lion, et les habitans furent moult joyeux de sa venue, et parerent les rues. Et à l'entrée de la ville, joignant la porte, y avoit un bien riche poille sur quatre bastons, que tenoient quatre belles jeunes filles, et se mit le roy dessous. Et en certains lieux en la ville, y avoit jusques à mille enfans vestus de robes royales, louans, et chantans diverses chansons sur la venue du roy. Cheres se faisoient, feux et tables furent mises par les rues, et ne cesserent pendant quatre jours de ce faire, jour et nuict. Jeux et esbatemens se faisoient, et tous signes qu'ils pouvoient faire de joyeusetés, de la venue du roy leur souverain seigneur, et de le voir en bonne santé et prosperité. De ladite ville de Lion, aprés ce qu'il y eut esté par aucun temps, se partit, et s'en vint à Rocquemeure, une belle place sur le Rhosne, qui estoit au roy assez prés d'Avignon. Laquelle chose vint à la cognoissance du pape, dont il fut moult joyeux. Et se disposa le roy d'aller en Avignon, où le pape estoit. Lequel envoya au devant certains cardinaux avec evesques et prelats, lesquels firent les reverences au roy, et le roy à eux, ainsi qu'il appartenoit. Et estoit le pape en son palais en consistoire, où il attendoit le roy en son siege papal. En Avignon faisoient grande joye de la venue du roy, et le receurent bien honorablement. Et s'en vint le roy jusques au palais, entra dedans, et jusques au lieu où le pape estoit. Et luy fit le roy la reverence qu'il appartenoit, comme fils de l'Eglise, en mettant un genouil à terre, baisant le pied, la main et la bouche. Et emprès le siege, où estoit le pape assis, y avoit une chaire bien ordonnée et parée, non mie si haute que celle du pape, en laquelle le roy fut assis. Or après aucuns signes de joyeuseté, monstrés l'un à l'autre, le roy dit, qu'il estoit venu vers luy le visiter, en soy offrant à son service et de l'Eglise, en toutes manieres à luy possibles, dont le pape et les cardinaux le remercierent bien grandement. Et luy dit le pape que aussi à luy « comme à » bras dextre de l'Eglise, et vray champion, et » très-chrestien roy » il avoit singuliere fiance. Et ce fait ils se partirent du conclave, et allerent prendre leur refection. Avec le roy estoit Louys qu'il avoit fait chevalier, et Charles son frere, et aussi la reyne de Sicile leur mere. Et à la messe couronna le pape en roy de Sicile Louys. Le pape et le roy à part eux deux tous seuls eurent plusieurs paroles et collocutions

ensemble, tant du faict de l'Eglise, que d'autres choses, et depuis en la presence des cardinaux. Puis se disposa le roy à soy partir, et prendre congé du pape, et luy furent faits aucuns presens, et aux seigneurs et serviteurs estans en sa compagnée. Et si octroya au roy nominations pour avoir et obtenir benefices à ses serviteurs et officiers. Et si y en eut plusieurs qui demanderent dispenses de diverses manieres, et rien ne leur fut refusé. Et prit congé et sa compagnée du pape, et des cardinaux.

Le quatriesme jour de novembre partit le roy d'Avignon, et prit son chemin vers Montpellier, et par Carcassonne et Narbonne passa. Esquels lieux fut grandement et notablement receu comme il appartenoit, et luy fit-on beaux et grands presens. Et s'en vint à Thoulouse, qui estoit le lieu principal de Languedoc, et y fut jusques au huictiesme jour de janvier. Et pendant le temps qu'il y fut plusieurs plaintes et requestes luy furent faites. A toutes lesquelles choses le roy fit et fit faire si douces et gratieuses responses, que tous en estoient contens, et donna provisions où il les falloit donner. Et quand il entra à Thoulouse, trouva que en la prison de l'archevesque, estoit un nommé Oudart de Atenville, qui avoit esté baillif et officier du roy, auquel on imposoit aucuns cas sentans heresie. Le roy à sa bienvenue le delivra, et ce nonobstant ordonna que le procès qui avoit esté fait fust veu et visité par notables clers, lesquels en firent leur rapport. Et fut trouvé que à tort et contre raison on avoit procedé contre luy injustement. Et par les valets d'un surnommé Betizas, familier et serviteur du duc de Berry, il avoit esté chargé. Et en aucun endroit du procès, on trouvoit ledit Betizas aucunes fois entaché du peché de sodomie Et en fut faite information, et icelle veue fut mis en prison, puis examiné, et confessa les cas à luy imposés assez pleinement. Et pour ce fut ars et bruslé.

Le roy delibera d'aller voir le comte de Foix, et se partit de Thoulouse pour venir à Maseres, qui est la ville principale de la comté de Foix. En icelle estoit le comte, qui estoit bien vieil, mais riche homme, et puissant de chevance et de gens. Au devant du roy envoya cent chevaliers, et de gras moutons sans nombre, et cent bœufs gras, et après douze beaux destriers ou coursiers, lesquels avoient au col sonnettes d'argent, comme celles qui estoient au col de bœufs, et sailloient en pleine terre merveilleusement. Et ceux qui conduisoient ledit bestail, et aussi chevauchoient lesdits destriers, estoient vestus en habits de vachers et bouviers, encores que ce fussent des plus nobles gentilshommes qui fussent au pays de Foix. Dont le roy, et sa compagnée, et ceux du pays mesmes rioient, et se devisoient, en disant : « Quels vachers et bouviers à mener » bestail, et pages à mener coursiers ! » Et de toutes les choses dessus dites fut fait present au roy de par ledit comte de Foix. A Maseres le roy fut receu grandement et notablement, et festoyé par le comte plusieurs et diverses fois. Et ordonna un jeu nommé joculatoires, à jeter dards et javelines, et promettoit au mieux jouant et jettant une belle couronne qu'il avoit, qui estoit moult riche. Et de ce faire le roy dès jeunesse se delectoit à jetter verges de couldre, et souvent à Paris en jettoit en sa cour de Sainct-Paul par dessus les salles, et n'y avoit en son hostel personne qui de ce l'eust mieux fait. Et audit jeu se essaya de jouer, et de faict gagna le prix, et luy fut baillée la couronne, laquelle aussitost donna aux chevaliers et escuyers du comte. Lequel fit au roy foy et hommage de la comté de Foix, et de toutes les autres terres qu'il tenoit au royaume de France. Et encores voulut-il donner, ceder et transporter au roy la comté après sa mort, car il n'avoit lors aucuns enfans. Et est vray que aucun temps paravant il avoit un très-beau fils, duquel il tenoit l'estat moyennement le mieux qu'il pouvoit, mais non mie si grandement que le fils eust bien voulu. Et estoit fils de la sœur du roy de Navarre, et s'en alla audit roy de Navarre son oncle soy plaindre de son pere, en disant qu'il ne tenoit conte de luy, non plus que d'un simple gentilhomme de son hostel. Et fut par aucun temps avec sondit oncle, lequel conseilla à sondit neveu qu'il empoisonnast son pere, et ainsi il seroit comte de Foix et seigneur de tout, et qu'il luy feroit finance de bonnes et fortes poisons, et prescha tant sondit neveu, fils dudit comte, qu'il s'y consentit. Et prit les poisons, et s'en vint vers son pere, cuidant mettre à execution le conseil que sondit oncle luy avoit donné. Et tous les jours espioit l'heure qu'il le pourroit faire, et aucunes fois alloit en la cuisine de son pere, ce qu'il n'avoit accoustumé de faire. Et d'ad-

venture la petite bouette de latite poison cheut à terre, et fut levée par un des gens du comte, et monstrée aux physiciens et apoticaires, qui disoient que c'estoient très-mauvaises poisons. Si fut le fils pris et arresté. Un homme estoit, qui avoit gagné à mourir, auquel en fut baillé avec autres viandes, et tantost mourut. Le comte fit interroger son fils, et examiner, lequel confessa la chose, ainsi que dessus est escrite. Et pour ceste cause, il luy fit coupper la teste. Et aimoit mieux que le roy eust ladite comté, que nul autre, et pource luy donna.

L'antipape Urbain VI mourut à Rome, les Romains en esleurent un autre, qu'on appelloit Boniface.

Il y avoit un nommé Paulus Tigrin, lequel se disoit patriarche de Constantinople, et sur les marches de devers Orient leva de merveilleuses finances, et vint en Cypre, où par le roy fut receu grandement et honorablement, et le tenoit-on riche desja de trente mille florins, et commença sa renommée à croistre par tout le pays, et donnoit benefices, et faisoit merveilleuses assemblées de finances, et vint à Rome du temps d'Urbain l'antipape, lequel fit faire information de la vie dudit Paule, et de son gouvernement, et trouva-on que ce n'estoit qu'un abuseur; si le fit prendre et emprisonner, et eut sa finance, qui estoit grande. A l'antipape Urbain, comme dit est, Boniface luy succeda, et delivra à sa coronation ledit Paule, et le laissa aller où il voulut, lequel s'en vint le plustost qu'il peut, vers les marches de Savoye, et dit au comte qu'il estoit son parent, luy declarant une grande genealogie, laquelle ledit seigneur de Savoye creut, et une très-bonne chere eut de luy, et luy donna du sien grandement. Et le fit vestir et habiller selon l'estat de patriarche et notablement. Et à douze chevaux l'envoya vers le pape en Avignon, en le recommandant comme son parent et vray patriarche de Constantinople. Parquoy le receut le Sainct Pere bien honorablement. Auquel recita maux infinis que luy avoit fait l'antipape Urbain, sous ombre de ce qu'il favorisoit le pape Clement, et luy donna le pape plusieurs beaux et bons dons. Si demanda congé de visiter le roy de France, et y vint, et le receut le roy honorablement, et luy fit très-bonne chere, et se monstroit une très-devote creature, et frequentoit bien et devotement l'eglise. Et voulut visiter l'eglise et l'abbaye de Sainct-Denys, et après plusieurs choses dit à l'abbé et religieux qu'il sçavoit qu'ils avoient le corps de monseigneur sainct Denys, mais il avoit de belles choses de sainct Denys, comme sa ceinture, et plusieurs bons livres, qu'on n'avoit pas par deça. Et que si on luy vouloit bailler deux religieux, qu'il les leur feroit avoir. Et luy fut accordé que ainsi se feroit, et furent deux religieux ordonnés. Et cauteleusement et malitieusement se tira vers les marches de la mer, et se mit en un vaisseau avec ses richesses, et s'en alla. Les deux religieux allerent après, le cuidans trouver, et furent jusques à Rome, et s'en enqueroient le mieux qu'ils pouvoient. Mais ils sceurent que ce n'estoit qu'un trompeur et abuseur. Parquoy ils s'en revinrent.

1390.

L'an mille trois cens quatre-vingt et dix, quand le roy fut retourné de Languedoc, combien qu'il avoit dit, et fait sçavoir à son oncle que son plaisir n'estoit pas qu'il fist si grandes exactions sur le peuple, dont il avoit le gouvernement, pourtant ne cessa-il point qu'il ne fist tailles trop merveilleuses, et sans ce que necessité en fust. Lesquelles choses vinrent à la cognoissance du roy, dont il fut très-desplaisant, et dit qu'il n'y sçavoit remede, sinon de le desapointer. Messire Jean Herpedenne le sceut, et fit sçavoir au duc de Berry comme on le vouloit desapointer du gouvernement qu'il avoit. Et fut le duc très-mal content de ceux qui estoient alentour du roy, et de son conseil, et specialement du connestable Clisson. Et estoit le roy fort indigné contre sondit oncle; et de faict le desapointa, et envoya seulement un simple chevalier, nommé messire Pierre de La Capreuse, homme sage et prudent, lequel en peu de temps s'y transporta, et s'y porta grandement bien et notablement, et en estoit le peuple très-content. Mais il vint à sa cognoissance que le duc de Berry très-impatiemment portoit son desapointement dudit gouvernement. Et de faict fit à sçavoir audit de La Capreuse que s'il s'en mesloit plus qu'il le feroit courroucer du corps. Et luy qui n'estoit qu'un simple chevalier, et pour ce doutoit sa personne, et s'en retourna devers le roy.

Les Turcs faisoient forte guerre aux chrestiens, et merveilleuse jusques à Gennes. Pour laquelle cause les Genevois envoyerent une

bien notable ambassade devers le roy. Et firent par la bouche d'un clerc qui estoit là une proposition bien notable, et louoit fort le roy, la la maison de France et le royaume, puis exposa les tyrannies que faisoient les Sarrasins aux chrestiens, et que à luy comme à roy très-chrestien ils requeroient à avoir ayde et confort pour resister à l'entreprise du Turc. On les fit retraire, et fut mise leur requeste en deliberation, laquelle sembloit bien haute, et y cheoit bien advis, et diverses fois y adviserent. Et audit conseil estoient le duc de Bourbon, le comte d'Eu, l'admiral de Vienne, et autres. Et dit le bon duc de Bourbon, que ensuivant le bon roy sainct Louys, il iroit volontiers, s'il plaisoit au roy. Pareillement firent les dessus dits, et le seigneur de Coucy, le comte de Harcourt, et plusieurs chevaliers et escuyers, dont le roy fut très-content. Si furent mandés les ambassadeurs ou messagers en la presence du roy, lequel leur fit response, que volontiers il les aideroit et conforteroit, et que en bref il leur bailleroit gens tant de son sang, que autres, et leur fit dons et presens. De laquelle response ils furent très-joyeux et contens du roy. Et avec ce que lesdits seigneurs s'offroient d'aller contre les Sarrasins, et faisoient comme bons et vrays chrestiens, toutesfois volontiers aussi ils y alloient pour distraire eux de la cour. Car ils voyoient sourdre aucunes divisions, et si faisoit-on des choses qui leur sembloient estre non bien honnestes, lesquelles estoient à leur grande desplaisance. Lesdits seigneurs faisoient diligence bien grande pour assembler gens, et tant qu'ils se trouverent bien quinze cens chevaliers et escuyers, avec les arbalestriers, et autres gens de traict. Les nouvelles furent en Angleterre, comme aucuns seigneurs de France se disposoient d'aller sur les Sarrasins. Et à ceste cause, le comte Derby, un vaillant chevalier d'Angleterre, delibera d'aller avec lesdits seigneurs de France, et vint vers eux avec une compagnée de ceux de son pays non mie grande. Et s'en partirent du royaume de France, et prirent leur chemin à Marseille. Et partout où ils passoient, on leur faisoit bonne chere, car ils payoient competemment ce qu'ils prenoient. Et de Marseille tirerent à Gennes, où ils furent grandement receus, et leur faisoit-on grande chere. Et en passant faisoient diligence de trouver gens de traict, et trouverent jusques à mille arbalestriers, sans ceux qui estoient ès navires, qu'on estimoit bien à quatre mille combatans bien armés et habillés, et trouverent des vaisseaux de mer bien largement. Et pource qu'on doutoit qu'il y eust aucuns debats pour le schisme qui estoit en l'Eglise (car les François et autres tenoient Clement VII pour vray pape à Avignon, et les autres Boniface IX à Rome), fut ordonné et defendu que de ladite matiere ne fust faite aucune mention ou parole, et que chacun sans avoir en ce regard, en bonne amour, fraternité et dilection comme bons chrestiens, en bonne et parfaite union s'employassent contre les mescreans, en la defense de la foi catholique.

Après que les choses furent prestes et disposées à monter sur mer, les chrestiens entrerent ès vaisseaux et firent chef un nommé Jean de Oultremarins, qui estoit vaillant homme, et tout son temps s'estoit tenu sur mer à faire guerre aux Sarrasins, et sçavoit et cognoissoit leurs manieres de faire. Après leur partement, quand ils furent aucunement bien avant sur la mer, survinrent merveilleuses tempestes de vents, et très-merveilleux et horrible temps, desplaisant, et non sans cause, à ceux qui n'avoient pas accoustumé la mer. Mais tousjours ledit Jean leur capitaine les confortoit, leur donnant fiance et esperance en Dieu, et arriverent en l'isle de Sardaigne. Et là descendirent, et estoient très-ennuyés et desplaisans d'y estre venus, et très-volontiers les aucuns s'en fussent retournés. Mais ce vaillant duc de Bourbon si doucement les confortoit et donnoit courage que tous delibererent de le suivre, et rentrerent en leurs vaisseaux, et voguerent sur mer. Et si paravant ils avoient eu forte tempeste, encores l'eurent-ils plus merveilleusement et terrible, et n'y sceurent trouver remede, sinon avoir recours à Dieu, et à sa glorieuse mere, et à tous les saincts ausquels ils avoient fiance. Et se mirent tous en oraisons et prieres, et comme à coup toute la tempeste cessa. Le roy de Thunes mit dedans Carthage deux mille combatans. Et aux champs en avoit bien quarante mille. Car il avoit sceu la venue des chrestiens, lesquels approchoient de terre en lieu propice pour descendre. Et lors le capitaine nommé Jean commença à parler aux chrestiens, en leur exposant la maniere des Sarrasins à combatre, et qu'ils eussent bon courage et fiance en Dieu, et il avoit esperance

qu'ils auroient victoire des mescreans. Et vinrent jusques à descendre sur la greve, où descendirent les Anglois bien vaillamment les premiers. Et d'un costé et d'autre y eut traict abondamment. Et firent bien hardiment les archers d'Angleterre, et tellement que les Sarrasins reculerent. Et tousjours descendoient les chrestiens, et y eut de vaillantes armes faites, specialement par l'admiral de Vienne, le seigneur de Coucy, le comte Derby, et autres. Et les animoient fort le duc de Bourbon et le comte d'Eu, qui estoient tousjours les premiers à faire leur devoir et donnoient courage aux autres. Ceux de dedans Thunes saillirent à escarmoucher, qui faisoient merveilles d'armes, et se monstroient bien vaillantes gens et habiles en armes, et finalement par la vaillance des chrestiens furent reboutés dedans Thunes. Parquoy delibererent les chrestiens y mettre le siege devant, et là y eut divers assauts. Ceux de dedans estoient trop forts et bien se defendoient. Et avoit-on ordonné des chrestiens pour tenir les champs, lesquels les Sarrasins souvent venoient assaillir bien hardiment, et plusieurs fois reboutoient les chrestiens jusques à leurs navires. Il y avoit des Genevois, qui parloient et entendoient bien le langage des Sarrasins, et avoient aucune cognoissance du capitaine de dedans Thunes, et eurent paroles ensemble, et le cuiderent induire qu'il se fist chrestien, et qu'il rendist la ville, et qu'on la luy laisseroit comme sienne, et si luy faisoit-on plusieurs promesses et offres bien grandes. Et il respondit qu'il avoit bonne loy, en laquelle il avoit esté nourri dès sa jeunesse, et que jamais ne la laisseroit, ne la ville ne rendroit, avec plusieurs autres paroles. Et quand les chrestiens sceurent sa response et la volonté de ceux de dedans, ils livrerent plusieurs assauts et par mer et par terre, et en divers lieux. Mais tousjours estoient reboutés les chrestiens à leur dommage, et voyoient bien qu'ils ne pouvoient faire chose qui peust profiter, et pource leverent le siege, et delibererent de tenir les champs et combatre les Sarrasins, qui estoient sur les champs en belles tentes, et grande foison. Quand les Sarrasins apperceurent la volonté des chrestiens, ils vinrent au devant d'eux, et s'assemblerent en bataille, laquelle fut dure et aspre. Mais après que les Sarrasins virent la force et vaillance des chrestiens, ils se mirent en fuite, et furent desconfits, et y en eut grande quantité de morts, et en leurs tentes les chrestiens bouterent le feu après qu'ils eurent pris ce qui estoit dedans. Et s'assemblerent les capitaines des chrestiens pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire, et trouverent qu'ils ne se pouvoient tenir au pays par defaut de vivres. Et aussi que leur puissance estoit fort diminuée de gens, tant par mortalité et guerre, que autrement. Et pource conclurent qu'ils s'en retourneroient d'où ils estoient venus. Et ainsi le firent, et se mirent en leurs navires. Quand le roy de Thunes sceut la desconfiture de ses gens, il douta que ce que les chrestiens s'en alloient ne fust qu'une fiction, et pour assembler derechef gens et eux renforcer. Et fit tant qu'il parla aux principaux des Genevois, à la requeste desquels ladite armée avoit esté faite, en volonté de traiter avec eux, et de faict y eut accord, c'est à sçavoir que le roy rendroit tous les prisonniers chrestiens qu'il detenoit, et dix mille ducats, et treffves jusques à un certain temps, se doutant que les chrestiens ne retournassent. Et en ce voyage eut le duc de Bourbon grand honneur.

Le duc de Milan, et les Florentins, et Boulonnois de Lombardie, eurent forte guerre ensemble. Et estoit le duc comme on disoit, plus puissant que les autres. Parquoy ils envoyèrent devers le roy une bien notable ambassade, en luy suppliant qu'il les voulust prendre en sa seigneurie, et pour ses subjets, et qu'ils luy obeïroient en toutes manieres, comme à leur seigneur. Et sur ce assembla le roy son conseil, et fut trouvé que entre le roy et le duc de Milan y avoit grandes alliances jurées et promises, et que ce ne seroit pas son honneur de les prendre en sa seigneurie, et ceste response leur fut faite. Mais aussi si le duc de Milan les vouloit aucunement travailler ou vexer, qu'il leur aideroit.

Les Anglois qui conversoient aucunes fois avec les François à Calais, disoient que les François estoient lasches de courage. Et y avoit deux barons ou chevaliers d'Angleterre, qui maintenoient qu'ils n'avoient trouvé François, qui avec eux, ou contre eux voulussent faire armes; laquelle chose venue à la cognoissance de messire Regnaud de Roye, et de messire Jean Boussicaut, vinrent devers le roy, en luy suppliant qu'il leur voulust donner congé de faire armes. Et de ce le roy fut très-content, et s'en allerent à Boulongne, et les Anglois estoient à Calais. Et comparurent les Anglois, et aussi

firent les François. Et combatirent fort et asprement, et assez longuement. Et finalement fut dit par les juges, que c'estoit assez fait, et eurent honneur les uns et les autres, et disnerent et soupperent ensemble, et firent très-bonne chere les uns aux autres, et se firent de beaux et gratieux presens. Les François presenterent leurs chevaux et harnois en l'eglise de Nostre-Dame de Boulongne, et se rendirent à Paris à grand honneur.

Audit an, le roy s'en alla esbatre à Sainct-Germain-en-Laye, et la reyne aussi, et plusieurs des seigneurs, dames et damoiselles, et devisoient ensemble, et s'esbatoient ès bois de Poissy. Et une fois survint un terrible tonnerre, si se retirerent au chasteau. Et disoient aucuns que oncques n'avoient veu si horrible ne terrible tonnerre, et entre Sainct-Germain et Poissy y eut quatre hommes morts et foudroyés. Et après ce toute la nuict fit le plus merveilleux vent que oncques on eust veu, qui arracha arbres ès forests et jardins, et abbatit cheminées et hauts des maisons, et aucuns clochers, et fit des dommages innumerables. Et disoit-on, et aussi estoit-il vray, que le conseil estoit assemblé pour faire une grosse taille sur le peuple, et quand on veid lesdites tempestes, le conseil se separa, et fut rompu. Et à la requeste de la reyne fut expressement defendu qu'on n'en levast aucunement.

Le roy d'Espagne un jour s'en alloit esbatre aux champs pour chasser. Si trouva un lievre lequel ses chiens chasserent, si frappa son cheval des esperons, et courut après, son cheval cheut, et luy aussi, et de ladite cheute en fut si malade, qu'il en mourut. Et pource son fils envoya devers le roy, pour renouveller les alliances, qu'ils avoient son feu pere et luy ensemble. Laquelle chose le roy fit volontiers.

Il vint un homme en guise de hermite à Paris, disant qu'il vouloit parler au roy, comment que ce fust. Et vint jusques à Sainct-Paul en l'hostel du roy, et que ce qu'il vouloit dire, estoit sur le faict du schisme qui estoit en l'Eglise. Et furent aucuns du conseil commis et deputés de parler à luy, et luy parlerent. Et fut deliberé que le roy ne luy parleroit point, ny ne le verroit, et luy dit-on, qu'il s'en allast.

L'université de Paris faisoit grande diligence d'exciter le roy pour mettre paix en l'Eglise, et appaiser le schisme qui y estoit. Et de ce faire avoit le roy grande volonté d'y entendre. Et dit que on advisast les moyens, et ce qu'il avoit à faire, et il l'executeroit très-diligemment, et ne tiendroit point à luy.

Grandes dissentions, haynes et divisions y avoit en l'hostel du roy, et par tout le royaume, tant entre les princes que les populaires, specialement entre les gens pour le faict des aydes et finances qu'on exigeoit sur le peuple, sans ce que comme point rien en fust mis au bien de la chose publique. Mais pourtant autre chose ne s'en faisoit, et s'en alloit la finance en bourses particulieres, et ne sçavoit-on que tout devenoit.

En la fin de ladite année y eut sur mer et sur terre les plus merveilleux vents qu'on veid oncques, et tellement qu'il n'arracha pas seulement les arbres, et abbatit les autres choses dessus dites, mais il y eut cités abbatues et fondues, et estoient en la mer les ondes si grandes, qu'elle vomissoit poissons de diverses especes jusques sur la terre. Et disoit-on que c'estoit signe de tout mal.

1391.

L'an mille trois cens quatre-vingt et onze, le roy voulant aucunement appanager son frere Louys, luy bailla la duché d'Orleans, laquelle après la mort de Philippes duc d'Orleans estoit venue à la couronne, et l'en receut en foy et hommage. Dont ceux d'Orleans furent très-mal contens, disans que le roy leur avoit promis que jamais ne partiroient de la couronne, et en firent forte poursuite, mais finalement la chose demeura en ce poinct, et fut nommé duc d'Orleans. Et combien qu'il fust jeune d'aage, toutesfois il estoit sage et de bon entendement, desiroit fort d'acquerir loyaument et à bon prix terres et seigneuries; et acquesta la comté de Blois, la seigneurie de Coucy, la comté de Soissons, et plusieurs autres terres et seigneuries.

Quand les Florentins et Boulonnois sceurent que le roy ne les vouloit pas prendre en sa subjetion et seigneurie, ils s'allierent du comte d'Armagnac, en luy requerant qu'il leur voulust aider à faire guerre au duc de Milan. Et combien que il fist plusieurs doutes, craignant à prendre si grande charge, toutesfois il s'y accorda. Car plusieurs luy conseilloient, et luy disoit-on que s'il vouloit mener plusieurs estans au royaume de France, qu'on nommoit

compagnées, qui pilloient et deroboient, il feroit un grand bien. Et principalement pour ceste cause il s'y condescendit, et les assembla, se mit sur les champs, et passa les monts pour venir devant Alexandrie. De laquelle chose le duc de Milan fut adverti, et dedans Alexandrie mit des gens très-vaillans secretement. Et quand il sceut la venue du comte d'Armagnac, qui se disposoit à mettre le siege, le duc fit mettre une bien grosse embusche assez près de la ville. Le comte d'Armagnac et ses gens se mirent devant la ville: ceux qui estoient en embusche envoyerent certains coureurs, comme pour escarmoucher les gens du comte, lesquels non sçachans qu'il y eust grosse garnison dedans, et aussi l'embusche, coururent sus aux coureurs, et les suivirent jusques à l'embusche, et la passerent, et lors ceux de l'embusche saillirent, et y fut fort combatu. Le comte d'Armagnac voulant secourir ses gens, y alla bien accompagné. Et quand la garnison, qui estoit dedans la ville, ainsi que dit est, le veid, ils saillirent, et fut le comte desconfit, et y en eut bien trois cens de morts, et luy-mesme fut navré de huict playes, et en disant «*In manus tuas Domine commendo spiritum meum,* » alla de vie à trespassement. Vaillant homme estoit, et avoit guidé bien faire.

Audit an le bon comte de Foix aagé de quatre-vingts ans, en soy voulant mettre à table pour soupper fut frappé d'apoplexie, parquoy alla de vie à trespassement. Il avoit esté vaillant prince en son temps, et subjugua tous ses voisins. Et estoit bien aimé, honoré, et prisé, craint, et redouté. Et estoit très-bon François, et pource estoit-il en hayne du roy de Navarre. Riche estoit, et avoit grand tresor. Un fils bastard avoit, bel et vaillant homme, et bien aymé de ceux du pays. Et comme dessus est dit, il avoit donné la comté au roy, et en effect l'avoit fait son heritier. Mais le roy qui estoit liberal, donna au bastard tout le comté, et tout le tresor, et en fut receu par le roy en foy et hommage.

Dessus a esté faite mention de l'arrest et appointement du duc de Bretagne, et de messire Olivier de Clisson, connestable de France, que le duc n'a voulu executer. Et quand il fut au pays, rien n'accomplit de chose qui fust ordonnée, ne par luy promise. Dont ledit connestable se plaignit au roy, dont il fut très-mal content, et desplaisant. Parquoy il envoya vers le duc pour ceste cause, en luy mandant qu'il accomplist ce qu'il luy avoit esté ordonné. Mais il n'en tint conte. Et pource Clisson suscita une grande guerre en Bretagne, qui fut bien aspre, et y eut de grands dommages faits au pays, et furent comme presques destruits, où les frontieres estoient. Et y eut de vaillantes rencontres et armes faites aucunes fois inhumaines. Les choses estoient fort à la desplaisance du roy, et de son conseil, et pource le roy commanda à son oncle le duc de Berry, qu'il allast en Bretagne parler au duc. Quand le duc de Bretagne sceut la venue du duc de Berry, il se mit en un vaisseau bien accompagné, et contremont la riviere vint au devant de luy, et ensemble arriverent à Nantes. La duchesse de Bretagne, qui estoit sœur du roy de Navarre, vint avec ses enfans au devant dudit duc de Berry: plusieurs convis y eut, où on fit très-grande chere, et y eut de beaux dons donnés d'un costé et d'autre. Et requit le duc de Berry au duc de Bretagne, qu'il assemblast ses barons et son conseil, et ainsi furent convoqués et assemblés en bien grand nombre. Et avec le duc de Berry, avoit envoyé le roy de bien notables gens de conseil, et autres. Et en sa presence et de son conseil furent exposées les doleances que faisoit le roy. C'est à sçavoir de la monnoye, qu'il faisoit d'or et d'argent, et toutesfois il ne la devoit faire que noire. Secondement fut exposé comme il n'avoit obey à l'arrest, que le roy avoit donné touchant son connestable, et qu'il n'avoit voulu delivrer, ny ne delivroit les chasteaux, et autres terres dessus declarées, et autres estans à Jean de Bretagne. En commandant et requerant qu'il se desistast de forger lesdites monnoyes, et qu'il voulust accomplir ce qui estoit ordonné touchant le connestable, et qu'on cessast de faire guerre, veu que ce n'estoit que destruction de pays, et que desja y en avoit qui estoient moult endommagés. Quand le duc et ses barons eurent ouy ce que les ambassadeurs avoient dit et proposé, les barons furent très-contens, en disant assez pleinement que les requestes estoient raisonnables. Mais le duc à chose qu'ils dissent ne voulut ouvrir les oreilles, et en estoit très-mal content. Et s'en allant en son hostel dit qu'il feroit emprisonner tous les ambassadeurs du roy, et les arrester. Messire Pierre de Navarre, qui estoit frere de la duchesse, sceut la volonté du duc, et vint à sa sœur, en luy

priant qu'elle voulust advertir le duc, qu'il ne mit pas à execution ce qu'il vouloit faire, en luy monstrant les inconveniens qui en pouvoient advenir. Laquelle très-benignement ouyt ce que son frere luy disoit, et en cognoissant qu'il luy disoit verité, luy dit et promit qu'elle y feroit ce qu'elle pourroit. Et pour ceste cause le duc estant au soir en sa chambre, la duchesse et ses enfans avec elle vinrent à la chambre, et entrerent dedans, et aux pieds du duc se jetterent, en pleurans abondamment, et en luy supplians humblement qu'il voulust avoir esgard à ce que les ambassadeurs du roy luy avoient dit, et qu'il ne voulust faire ce qu'on disoit, qu'il avoit entrepris de les arrester. Quand le duc veid sa femme et ses enfans, il y pensa aucunement, et finalement leur dit qu'il accompliroit leur requeste. Toutesfois plusieurs de ses gens mesmes disoient que ce n'estoit que fiction. Et quelque chose qu'il en fust, il ordonna que le lendemain ils fussent à l'eglise pour ouyr la response qu'il leur vouloit faire, qui seroit douce, raisonnable, et paisible. Et lendemain le duc de Berry, et les autres ambassadeurs allerent en ladite eglise, et fut la response du duc faite. C'est à sçavoir qu'il iroit devers la personne du roy mesme, et lui feroit telle response qu'il en seroit content. De laquelle response lesdits ambassadeurs furent contens, et s'en retournerent devers le roy, et le duc de Berry s'en alla à Poictiers. Et en accomplissant ce que le duc de Bretagne avoit promis, il se disposa de venir devers le roy bien grandement accompagné. Car il avoit quatre cens gentilshommes, tous armés de haubergeons bien beaux, et s'en vint à Paris. Et avant qu'il y fust, et vint en la presence du roy, il y eut aucuns brouillis et differens en jeux et esbatemens, dont inconveniens eussent pu venir : mais le duc d'Orleans appaisa tout. Et s'en vint le duc en la presence du roy, qui le receut très-gratieusement et benignement, dont le duc fut très-content, et ensemble firent bonne chere tant en convis que autrement, et bien joyeuse. Et s'excusa le duc en la presence du roy et du conseil, le mieux qu'il peut et sceut, tant par luy-mesme de bouche, que par son conseil. Et specialement des choses touchant le connestable, et disoit qu'il luy faisoit grand mal, que son vassal et subjet se portoit si orgueilleusement contre luy. Et que s'il n'avoit point rendu aucunes places, on ne s'en devoit point esbahir; car il doutoit que Clisson desdites places ne luy fist guerre, comme sans icelles il avoit ja fait un an entier. Finalement après plusieurs responses de costé et d'autre faites et alleguées, fut par le roy appointé, que le premier appointement par le roy fait, tiendroit et vaudroit. Et quelque volonté que les parties eussent ou monstrassent, ils monstroient semblant qu'ils feroient le plaisir du roy.

Le sixiesme jour de fevrier en ladite année, la reyne eut un fils nommé Charles, lequel fut baptisé par l'archevesque de Sens, accompagné de dix autres. Et de ladite nativité furent envoyés messagers par tout le pays, et fit-on sonner les cloches de Paris, et y eut grandes joyes et festes, tant de feux faits parmy la ville, que de tables mises par les rues.

En ceste annee, y eut par plusieurs fois faites diverses assemblées et collocutions, pour trouver moyen et maniere d'avoir paix entre le roy et les Anglois. Et pource que entre Calais et Boulongne avoient esté diverses voyes ouvertes, le roy d'Angleterre desirant d'en avoir une fin et conclusion, delibera d'envoyer le duc de Lanclastre son oncle jusques vers le roy de France. Et de faict vint jusques à Amiens, où il fut receu joyeusement par le roy, lequel avoit bien accoustumé de faire bonne chere à estrangers, et à ses ennemis mesmes. Et demanda le duc au roy jour et heure qu'il peust parler à luy, et exposer les causes pourquoy il estoit venu. Jour luy fut assigné en la presence du roy et de ceux de son sang, et autres de son conseil. Et fit le duc plusieurs demandes, et mesmement demandoit le demeurant de l'or ou argent qui fut promis pour la redemption du roy Jean, montant à un million, la duché de Guyenne jusques au portereau d'Orleans, et la comté de Poictou. Et qu'en ce faisant bonne paix se tiendroit. Lesdites nouvelles ouyes, on les fit retraire. Et cependant le conseil du roy eut advis qu'on feroit la response, laquelle autresfois avoit esté faite en autres conventions, esquelles ils faisoient les requestes dessus dites. C est à sçavoir que aux demandes que on faisoit pour les Anglois on ne donneroit aucune response, pour denier ou refuser ce qu'ils demandoient, ne leur rien accorder. Mais simplement leur fut respondu qu'ils rendissent le roy Jean, et les ostages qui estoient en Angleterre avec luy, et qui estoient morts par leur faute. Et

que par le traité qu'ils avoient fait devoient faire vuider les gens des places, qui y firent dommages irreparables, pour lesquels on leur demanda trois millions. Et quand ils auroient fait ce que dit est, ils rendroient response à ladite requeste, et aux demandes qu'ils faisoient. Le duc de Lanclastre quand il ouyt ladite response, il dit qu'il rapporteroit à son roy ce qui luy avoit esté dit. Et au surplus prit congé du roy, et s'en alla à son pays.

1392.

L'an mille trois cens quatre-vingt et douze, on disoit aucunement que le duc d'Orleans, (qui estoit jeune d'aage, mais avoit assez bon sens et entendement, et estoit beau prince et gratieux), par le moyen d'aucuns qui estoient près de luy, oyoit volontiers gens superstitieux, qu'on maintenoit exercer sortileges. Et pource que messire Pierre de Craon se tenoit bien son serviteur, il delibera de l'en advertir. Et de faict, par la maniere qu'il peut, l'en advertit, et luy dit la renommée qui de luy couroit. Dont le duc ne fut pas bien content. Car il luy sembloit que Craon le tenoit sorcier, et le fit bouter hors de la cour. Et pource que le duc d'Orleans avoit aucune affection au connestable Clisson, et qu'il le croyoit, et qu'une fois y avoit eu paroles entre Clisson et luy d'une maniere de hautaineté, Craon cuida que ce qu'il avoit esté bouté hors de la cour, que ce fust par le moyen de Clisson, et qu'il luy eust conseillé, il delibera en luy-mesme qu'il le courrouceroit, et feroit mourir ou battre. Et pour executer son intention et propos, manda gens, et en venant de l'hostel Sainct-Paul où le roy estoit, en un hostel, en un lieu, Craon se mit en une maniere d'embusche, et vingt compagnons avec luy bien habillés, couverts, et armés. Et le jour du Sainct-Sacrement, le quatorziesme jour de juin, que Clisson s'en venoit de devers le roy, de Sainct-Paul en son hostel, les compagnons saillirent et l'assaillirent. Et tantost tira son espée, et merveilleusement se defendit. Et disoit-on qu'il estoit tousjours garny de haubergeon par dessous, ou d'autre forte garniture, et fut jetté de dessus son cheval à terre, mais habilement il se releva, et mit dans une maison, et eut ès fesses trois coups. Ceux qui firent l'exploict, bien hastivement s'enfuirent, doutans le peuple, et aussi que les gens de Clisson ne s'assemblassent, lesquels desja s'assembloient. Parquoy ils se mirent en fuite, mais ils ne sceurent si bien fuir, qu'il n'y en eust trois de pris, qui furent mis en Chastelet, et là par les gens du roy examinés, confesserent le cas, parquoy eurent les testes couppées. Craon fut appellé à ban, et ne comparut point, parquoy il fut banni, et ses biens confisqués. L'admiral se transporta pour executer la sentence en un chastel, où on cuidoit qu'il fust retrait, mais il n'y estoit pas, et s'en estoit parti. Et prit la place, et entra dedans, et y trouva force meubles, qui montoient bien jusques à quarante mille escus. Et ne laissa rien à la femme dudit Craon qui estoit dedans, sinon de très-pauvres habillemens, et la mit dehors, pour s'en aller où bon luy sembleroit.

En ce temps le roy bailla à monseigneur d'Orleans Pierrefons, et la Ferté-Millon.

Clisson fut guary des playes qu'il avoit eues, et faisoit grande diligence d'enquerir où estoit Craon, et disoient aucuns qu'il estoit ès Allemagnes, ou en Bretagne, ou en Hainaut, hors du royaume. Et enfin on trouva qu'il estoit allé vers le duc de Bretagne, lequel l'avoit receu, et luy faisoit très-bonne chere. Et estoit commune renommée que de ladite bature le duc de Bretagne estoit consentant, et estoit bien desplaisant qu'on ne l'avoit tué. Quand le roy et son conseil furent aucunement advertis que le duc de Bretagne estoit consentant de la bature de Clisson, et qu'il avoit receu Craon, et luy avoit fait bonne et joyeuse chere, combien qu'il eust commis un si horrible et damné cas et crime de leze-majesté, et que pource il estoit banni du royaume de France, il fut deliberé et conclu par le roy que luy-mesme iroit en Bretagne : veu mesmement que le duc touchant la prise de Clisson n'accomplissoit ce qui avoit esté ordonné par le roy, et que luy-mesme avoit promis d'accomplir. Et manda le roy à ses oncles de Berry, et de Bourgongne, la deliberation qu'il avoit faite d'aller en Bretagne, en les requerant qu'ils vinssent vers luy le mieux accompagnés qu'ils pourroient. Lesquels furent bien esbahis quand ils sceurent l'entreprise, et comme ceux qui estoient au conseil du roy, avoient ozé estre si hardis, d'avoir fait ladite conclusion, sans les appeller, eux qui estoient oncles du roy, veu que l'entreprise estoit grande, et à l'executer il y pouvoit avoir des difficultés et dangers beaucoup. Et pour ce furent très-mal contens de ceux

qui estoient autour du roy, et qu'on disoit le gouverner, c'est à sçavoir Clisson, La Riviere et Noujant, et si estoient plusieurs autres. Car ils tenoient le roy de si près, que nul office n'estoit donné sinon par eux, ou de leur consentement. Et sembloit par leurs manieres qu'ils cuidoient estre perpetuels en leurs offices, et qu'on ne leur pouvoit nuire : hautement et en grande auctorité se gouvernoient. Et si estoient les gens d'esglise et de l'université tres-mal contens d'eux, car ils grevoient eux, et leurs jurisdictions ecclesiastiques, et leurs privileges. Et voloient de si haute aisle qu'à peine en ozoit-on parler. Et afin qu'on n'eust pas leger accès devers le roy, ils le firent partir de Paris, et aller à Sainct-Germain-en-Laye. Ce nonobstant l'université delibera d'envoyer une notable ambassade devers le roy audit lieu de Sainct-Germain. Et y furent deputés le recteur mesme, et plusieurs nobles clercs de toutes les quatre facultés. Et quand ils furent à Sainct-Germain, ils firent sçavoir à monseignenr le chancelier, et au conseil, qu'ils avoient à parler au roy, et qu'il leur pleust de leur faire avoir audience, et par plusieurs fois interpellerent, et firent diligence de l'avoir. Et après plusieurs responses et choses dites par le chancelier, il leur dit que le roy estoit occupé en très-grandes et hautes besongnes, et que de present n'auroient audience, et qu'ils ne se souciassent de leurs privileges, et qu'on les garderoit très-bien, et qu'ils s'en allassent. Et pource s'en retournerent à Paris, sans estre ouys. Ce qu'on tenoit à chose bien estrange.

Le roy pour executer ce qui avoit esté entrepris et conclu en son conseil, se partit des marches de devers Paris, et se mit en chemin pour venir au Mans, et y arriva environ la fin de juillet. En ladite ville il attendit ses oncles les ducs de Berry et Bourgongne. Et estoit le duc de Berry fort occupé à la conqueste de Guyenne, où il labouroit et travailloit fort, et en avoit conquesté la plus grande partie, et presques tout. Toutesfois il faisoit la meilleure diligence qu'il pouvoit de s'en venir. On envoya devant Sablé, une place forte, faire commandement qu'ils rendissent la place au roy, et luy fissent obeïssance. Mais ils firent les sourds, et n'obeïrent en aucune maniere, et disoit-on que Craon estoit dedans. Quand le duc de Bretagne sceut que le roy approchoit, et qu'il avoit intention de venir en armes sur luy, il envoya vers le roy bien notable ambassade, car il redoutoit fort la venue du roy, et qu'il n'entrast en armes en son pays. Si prsenterent ses ambassadeurs leurs lettres qui estoient de creance, qui fut que le duc s'esmerveilloit que le roy vouloit venir audit pays, et qu'il n'estoit ja necessité qu'il amenast armée, et qu'il le feroit obeïr en toute la duché de Bretagne, et que tout estoit sien, et à son commandement. Et s'offroit à luy faire tout service, comme son bon, vray, et loyal vassal et subjet. Or est vray que environ le commencement d'aoust, on s'appercevoit bien que le roy en ses paroles et manieres de faire avoit aucune alteration, et diversité de langage non bien entretenant. Lequel dit que comme que ce fust il vouloit aller aux champs en armes. Et de faict monta à cheval, pour aller, et au devant de luy vint un meschant homme mal habillé, pauvre, et vile personne, lequel vint au devant du roy, en luy disant : « Roy où vas-tu? Ne » passes plus outre, car tu es trahy, et te doit-» on bailler icy à tes adversaires. » Le roy entra lors en une grande frenesie, et merveilleuse, et couroit en divers lieux et frappoit tous ceux qu'il rencontroit, et tua quatre hommes. Lors on fit grande diligence de le prendre, et fut pris et amené en son logis, et fut mis sur un lict, et ne remuoit ny bras, ny jambes, et sembloit qu'il fust mort. Les physiciens vinrent qui le veirent, lesquels le jugerent mort sans remede. Tout le peuple pleuroit et gemissoit, et en cet estat le voyoit chacun qui vouloit. Des Anglois mesmes par le moyen du seigneur de La Riviere le vinrent voir. Et de ce fut le duc de Bourgongne très-mal content. Et dit au seigneur de La Riviere qu'un jour viendroit auquel il s'en repentiroit. C'estoit grande pitié de voir les pleurs et douleurs qu'on menoit. La chose vint à la cognoissance du pape et du roy d'Angleterre, qui en furent très-desplaisans. Et partout on faisoit processions, et oraisons très-devotes. Si recouvra santé, et se voua à Nostre-Dame, et à monseigneur sainct Denys. Il fut en une abbaye de religieuses, et y fit sa neufvaine. Puis bien devotement vint à Chartres, fit sa devotion en l'eglise, et y donna un beau don. Et fut ramené à Paris.

Et tousjours faisoient les seigneurs de La Riviere et Noujant le mieux qu'ils pouvoient. Les ducs de Berry et de Bourgongne reprirent le gouvernement du royaume. Et combien que lesdits de La Riviere et Noujant eussent bien nota-

blement gouverné, et espargné une grande finance, toutesfois lesdits ducs ne queroient que maniere de les vouloir destruire. Et advint que le duc de Bourgongne rencontra le seigneur de Noujant au Palais et luy dit: « Seigneur de Noujant, il m'est survenu une necessité, pour laquelle me faut avoir presentement trente mille » escus, faites me les bailler du tresor de monseigneur le roy, je les restitueray une autre » fois. » Lequel luy respondit bien doucement et en grande reverence que ce n'estoit pas à luy à faire, et qu'il en parlast au roy, et au conseil, et qu'il feroit ce qu'il luy seroit ordonné. Ledit duc qui vouloit avoir ladite somme, sans ce que personne en sceut rien (ce qui eust esté en la charge dudit seigneur de Noujant), respondit: « Vous ne me voulez pas faire ce plaisir, je vous » asseure que en bref je vous destruiray. » Et tantost après ne furent pas contens lesdits ducs d'avoir desappointé ceux qui gouvernoient, et de leur avoir osté tout le gouvernement qu'ils avoient, mais les persecuterent eux et leurs alliés en plusieurs et diverses manieres, et specialement le connetable messire Olivier de Clisson, lesdits de La Riviere et Noujant. Et fut mandé Clisson par le roy, qui respondit à ceux qui y vinrent que le roy n'avoit mestier de connestable, et n'y voulut venir, car il se doutoit, et non sans cause. Si fut desappointé, et le comte d'Eu fait connestable. Et procederent au bannissement dudit Clisson, et de faict fut banni. Et quand ledit duc de Bourgongne eut dit audit de Noujant les paroles dessus dites, de Noujant vint audit Juvenal, garde de la prevosté des marchands (duquel Noujant, Juvenal avoit espousé la niepce), et luy dit ce que le duc de Bourgongne luy avoit dit. Dont ledit Juvenal le conforta, en luy disant, que souvent les grands seigneurs disent des paroles qu'ils ne mettent pas à execution, et qu'il falloit trouver moyen de capter sa benevolence. Et ledit de Noujant, qui estoit sage et prudent, et cognoissant bien les gens, respondit qu'il cognoissoit bien les conditions du duc, et qu'il avoit accoustumé de mettre ses volontés à execution. Et qu'il l'avoit bien monstré au faict de messire Jean des Mares, et d'autres. Et tantost après fut mis en la bastille de Sainct-Antoine, et bien gardé, et ne trouvoit amy, parent, ny autre qui s'en ozast mesler. Et tous les jours disoit-on, et estoit commune renommée, qu'on luy coupperoit la teste, et venoient plusieurs de ses haineurs qui l'accusoient, et luy bailloient de grandes charges. Comme dit est, ledit Juvenal avoit espousé la niepce dudit seigneur de Noujant, lequel Juvenal se gouvernoit tellement en son office, qu'il avoit l'amour et la grace du roy, et de tout le peuple, tant de gens d'eglise, que nobles, marchands, et commun. Et par les paroles mesmes que le roy disoit souvent, qu'il n'avoit fiance en sa maladie ne autrement qu'en son prevost des marchands et ceux de sa ville. Or est vray, que ledit duc fit emprisonner pareillement le seigneur de La Riviere, et plusieurs autres, duquel de La Riviere ledit Juvenal estoit parent. Et sçavoit ledit Juvenal que eux estans en gouvernement, avoient grandement fait leur devoir, et que ce qu'on leur faisoit n'estoit que par envie. Et pource il delibera de leur aider, et en parla ausdits seigneurs, et à ceux qui se mesloient du gouvernement de la justice, en toute douceur et humilité, requerant qu'on leur fist justice, accompagnée de misericorde si mestier estoit. Et de ce le duc de Bourgongne, quelque semblant qu'il monstrast, feignant que la requeste estoit raisonnable, estoit très-mal content. Et dès lors commença à machiner contre ledit Juvenal pour le destruire. Et finalement la chose par le moyen dudit Juvenal fut tellement conduite, que esdits de La Riviere et de Noujant ne fut trouvée chose, pour laquelle ils eussent desservi à avoir forfait ny corps, ny biens, et furent seulement bannis de la cour du roy, en leur defendant qu'ils n'en approchassent de quatorze ou quinze lieues, et seulement eurent dommage ès biens qui furent pris en leurs maisons, après leur prise, et en plusieurs frais et mises qu'il fallut faire. Et le tout consideré, Dieu leur fit belle grace d'ainsi eschapper.

Les seigneurs dessus dits recognoissans la faute qu'ils avoient faite touchant Clisson, et aussi que le roy recouvroit souvent santé, et luy donnoit-on le plus de plaisance qu'on pouvoit, voulurent que tout ce qui avoit esté fait contre Clisson fust rappellé, revoqué, et mis au neant. Toutesfois toujours estoit en l'indignation du duc de Berry.

Audit temps le roy avoit aucunement recouvert santé, et luy donnoit-on le plus de plaisance, comme dit est, qu'on pouvoit. Et fut ordonné une feste au soir en l'hostel de la reyne Blanche, à Sainct-Marcel près Paris, d'hommes sauvages enchaisnés, tous velus. Et estoient leurs habillemens propices au corps, velus, faits de lin, ou

d'estoupes attachées à poix-raisine, et engraissés aucunement pour mieux reluire. Et vinrent comme pour danser en la salle, où il y avoit torches largement allumées. Et commença-on à jetter parmy les torches torchons de fouerre. Et pour abreger, le feu se bouta ès habillemens, qui estoient bien lacés et cousus. Et estoit grande pitié de voir ainsi les personnes embrasées, et combien qu'ils s'entretinssent, toutesfois se delaisserent-ils. Et d'iceux hommes sauvages est à noter que le roy en estoit un. Et y eut une dame vefve, qui avoit un manteau, dont elle affeubla le roy, et fut le feu tellement estouffé qu'il n'eut aucun mal. Il y en eut aucuns ars et brulés, qui moururent piteusement. Un y eut qui se jetta en un puits, l'autre se jetta dans la riviere. Et fut la chose moult piteuse et merveilleuse. Plusieurs diligences furent faites d'enquerir d'où ce venoit, et en parloit-on en diverses manieres, et ne peut-on oncques sçavoir ny averer le cas. Et pour l'enormité du cas, fut ordonné que ledit hostel, où advinrent les choses dessus dites, qu'on disoit l'hostel de la reyne Blanche, seroit abbatu et demoly. Le roy lequel s'etoit voué à monseigneur sainct Denys, y alla en pelerinage, et ses oncles avec luy. Et fit mettre le corps de monseigneur sainct Louys en une chasse, et voulut qu'elle fust couverte d'or. Et pour la faire belle et bien faite, il donna deux cens cinquante deux marcs d'or, et mille livres parisis pour au dessus de la chasse faire un chapiteau de cuivre. Aussi messieurs de Berry et de Bourgongne donnerent de beaux et riches vestemens, en remerciant Dieu, et monseigneur sainct Louys de la grace que Dieu avoit faite au roy, d'avoir recouvert santé.

Clisson nonobstant toutes les choses dessus dites faisoit tousjours forte guerre, et merveilleuse, et avoit toujours plusieurs qui luy aidoient, comme le seigneur d'Aigreville, lequel alloit vers luy pour le servir, et menoit certaine quantité de gens. Mais il fut rencontré par les gens du duc de Bretagne, et fort se defendit. Et y eut d'un costé et d'autre des morts. Et à la fin fut ledit seigneur d'Aigreville pris prisonnier, et mis à rançon et finance, laquelle il paya, et fut delivré.

Le pape en faveur du roy de Sicile, ordonna un dixiesme pour lui aider à trouver moyen de recouvrer son royaume, et pour ses autres necessités. Les gens d'eglise s'y opposerent, et l'université, et appellerent des commissaires ordonnés, et eurent apostres refutatoires : mais il leur fut dit pleinement, que nonobstant leurs appellations et oppositions, ils le payeroient. Et ainsi le firent.

Soubs ombre d'aucunes differences et divisions dessus declarées, plusieurs seigneurs tenoient des gens sur les champs, lesquels faisoient des maux beaucoup. Et pour ce fut advisé qu'il falloit trouver moyen de les mettre hors. Et fut ordonné que le mareschal de Boussicaut en meneroit une partie en Guyenne. Et ainsi le fit.

Le comte de Sainct-Paul avoit une grande guerre contre le roy de Boheme. Et disoit que son pere avoit presté grande foison d'argent audit roy, et de ce avoit obligation. Et avoit envoyé vers ledit roy, requerant qu'il le voulust payer, lequel voulut voir son obligation, et luy envoya-l'on ; il la veid, et la leut, puis la jetta au feu, et respondit que jamais n'en payeroit rien. Et pource ledit comte delibera de faire guerre audit roy, lequel tenoit la duché de Luxembourg. Et pource ledit comte prit le demeurant desdits gens de guerre, et les mena en la duché de Luxembourg, en laquelle on ne se donnoit garde d'avoir guerre, et n'en estoit nouvelles, et occupa la plus grande partie, et luy obeïssoit-on. Le roy de Boheme le sceut, et tantost envoya gens d'armes pour defendre son pays, et fit mettre le siege en aucunes places. Le comte envoya prier au roy qu'il luy envoyast ayde de gens. Ce que le roy fit, et y envoya le connestable avec huict cens hommes d'armes. Les gens du roy de Boheme, qui tenoient le siege, le sceurent, et douterent que les François ne fussent plus qu'ils n'estoient. Et pource se leverent, s'enfuirent hastivement, laisserent leurs tentes, et tout ce qui estoit dedans, et des biens plusieurs, dont les François furent moult riches.

En ladite année, les eaues furent si très-basses et petites, que les rivieres furent non navigeables.

Une loy fut faite ou une constitution dont dessus est faite mention, que en France les roys seroient majeurs et couronnés en l'aage de quatorze ans, laquelle n'avoit pas esté publiée. Et pource le roy ordonna qu'elle fust publiée, et enregistrée, tant en parlement, que ès autres chambres. Et ainsi fut fait.

Il y eut deux chartreux, qui s'en allerent à Rome, devers l'antipape Boniface, en l'exhor-

tant qu'il voulust entendre à avoir union en l'Eglise, et que sur ce il voulust escrire au roy de France. Lequel se condescendit fort à leur requeste. Et fit faire une epistre bien faite et dictée adressée au roy, laquelle il bailla ausdits chartreux. Et vinrent en France, et la presenterent au roy. Et la veid et fit lire le roy, et en estoit bien content. Et en icelle offroit Boniface à faire toutes choses licites à avoir union en l'Eglise. Le pape Clement le sceut, et voulut faire prendre et emprisonner lesdits deux chartreux, tant par le moyen de l'université, que autrement. Mais le roy les en garda, et defendit qu'on ne mist la main sur eux, ne que aucun empeschement leur en fust fait, ny en corps, ny en bien, et les receut le roy très-doucement et gratieusement. Tantost le pape Clement envoya devers le roy diligemment, en lui signifiant qu'il estoit prest de faire cesser le schisme en toutes manieres. Combien que plusieurs disoient que ce n'estoit que toute fiction, et qu'il avoit intention que ja accord ne se feroit, ne à union n'entendroit, sinon qu'il fust tousjours pape. Et plusieurs seigneurs et notables clercs tiroit à son intention et cordele. Processions et oraisons se faisoient bien et diligemment pour la paix de l'Eglise et union. Et y eut une propre messe ordonnée et faite, et pardon à ceux qui la diroient, et pour l'union de l'Eglise prieroient.

La duchesse d'Orleans nommée Blanche l'Ancienne, fille de feu Charles le Bel, fils de Philippes le Bel, alla de vie à trespassement. Et disent aucuns que ce fut celle à laquelle le roy Philippes de Valois, ou le roy Jean son fils, parla aucunement aigrement. Et elle luy respondit que si elle eust esté homme, il ne luy eust ozé dire ce qu'il luy disoit. Et elle estoit de belle, honneste et saincte vie, et grande aumosniere en sa vie, distribuant aux pauvres tous ses biens meubles, tellement qu'on n'y trouva comme rien. Le corps fut porté à Sainct-Denys, et y eut beau service de mort, auquel le roy estoit present, et faisoient le deuil les oncles du roy, et ceux du sang. Et disoit-on merveilles de bien d'elle. Et par tout prieres et oraisons se faisoient pour le salut de son ame.

Quand on sceut la grace que Dieu avoit faite au roy du feu qui fut bouté, quand le roy et autres faisoient les hommes sauvages, dont il eschappa sain et sauf, par le moyen de la dame qui le couvrit de son manteau, on fit deux choses: l'une, un service pour ceux qui y trespasserent, bel et notable; l'autre, le roy et ceux du sang allerent en pelerinage à pied à la chappelle des Martyrs, au pied de Mont-Martre, pour revenir à Nostre-Dame en devotion. Et estoit le roy seul à cheval, ses freres et oncles, et autres du sang, et foison de gentilshommes, nuds pieds. Et en cest estat, vinrent jusques à Nostre-Dame, où ils furent receus par l'evesque, chanoines, chappelains, et gens d'eglise bien honorablement, firent leurs offrandes et oraisons, et y eut une très-belle messe chantée, et maintes larmes des yeux jettées, en remerciant Dieu de la grace qu'il avoit faite au roy.

Le duc d'Orleans, frere du roy, se gouvernoit aucunement trop à son plaisir, en faisant jeunesses estranges, à luy qui estoit si prochain parent du roy et de la couronne, lesquelles ne faut ja declarer. Si fut ordonné qu'on lui monstreroit doucement et gratieusement. Lequel fit semblant de le prendre en patience, car il estoit assez caut, et sage de son aage. Mais il avoit jeunes gens près de luy, et aussi les vouloit-il avoir, qui l'induisoient à faire plusieurs choses, que bien adverty il n'eust pas fait. Et une journée le dessus dit Juvenal, lequel le duc avoit retenu de son conseil, se advisa qu'il luy diroit, et de faict luy dit par une maniere joyeuse. Si le prit ledit duc trop plus en gré qu'il ne fit de ses oncles, et respondit qu'il pourvoyeroit aux charges qu'on luy donnoit. Et commença à faire faire une belle chapelle aux Celestins de Paris, et autres bonnes œuvres.

1393.

L'an mille trois cens quatre-vingt et treize, il y eut plusieurs collocutions et parlemens faits, pour trouver moyen d'avoir paix entre les roys de France et d'Angleterre, dont s'entremettoient plusieurs notables personnes gens d'eglise, et plusieurs autres tant nobles que autres, tant d'un costé que d'autre. Et fit le roy d'Angleterre à Wesmontier auprès Londres un parlement, où les trois estats estans assemblés, fut mis en deliberation si on traiteroit de paix avec le roy de France, et y eut diverses imaginations. Car les jeunes princes et nobles estoient d'opinion qu'on n'entendist point à paix. Et leur sembloit que qui viendroit en France

en grande puissance, qu'on la conquesteroit, veu la maladie du roy, et qu'il y avoit eu en aucuns lieux des différences et divisions, et mesmement en Bretagne. Les anciens princes, seigneurs et prelats furent d'opinion contraire, et alleguoient plusieurs grandes et belles raisons, par le moyen desquelles la plus grande et saine partie se condescendit à ouvrir traité de paix avec les François, et que s'ils y vouloient entendre, qu'on y envoyast notable ambassade. Et fut ce fait à sçavoir au roy de France, lequel fut très-content d'y entendre. Et y eut jour et lieu pris à y besongner. Et y envoyerent les Anglois les ducs de Lanclastre, de Clocestre, et aucuns comtes, prelats et gens d'eglise, qui vinrent à Calais. De la partie du roy y furent envoyés les ducs de Berry et de Bourgongne, et gens d'eglise, et autres, qui vinrent à Abbeville, en Ponthieu. Et fut ordonné et accordé, que l'assemblée se feroit à Lelinguehan en une chappelle, en laquelle fut ordonné qu'on feroit deux huis opposites l'un de l'autre, pour entrer et yssir les princes en ladite chappelle, et d'un costé et d'autre se tendroient tentes pour eux retraire. Le duc de Bourgongne fit dresser une moult belle tente, en forme et maniere d'une ville environnée de tours, et en icelle y avoit grand logis, et y avoit assez d'espace pour retraire trois mille hommes, et entour par dedans y avoit salles et chambres, où estoient tendues diverses tapisseries, les unes de laine, à batailles diverses, toutes battues en or, et ès autres estoit signée la Passion de Nostre-Sauveur Jesus-Christ, et estoient tenues moult belles, et moult riches. Et puis y avoit les sieges des seigneurs à eux asseoir, très-noblement parés, qui estoit bien plaisante chose à voir, et le bas comme le plancher couvert de tapis velus. Et disoient les Anglois que oncques n'avoient veu chose en tel cas si riche, ne si bien ordonnée. Et là furent les feries de Pasques tous les seigneurs assemblés en ladite chappelle. Et délayerent à ouvrir les matieres ouvertures de paix (pource qu'on leur avoit envoyé aucunes choses secrettes par escrit), jusqu'au mois de mai ensuivant. Auquel temps, et d'un costé et d'autre, fut promis de retourner. Et cependant y eut les plus merveilleuses tempestes de tonnerre, gresle, et vents horribles qu'on veid oncques. Et disoit-on que ce faisoient les diables, courroucés et indignés de ce qu'on ouvroit les matieres de paix. Et audit mois de mai, revinrent lesdits seigneurs bien parés, et richement, tant d'un costé que d'autre. Et très-diligemment entendoient à ouvrir les moyens de paix. Or estoit le cardinal de la Lune à Paris, lequel y estoit venu par l'ordonnance et commandement du pape Clement, pour l'union de l'Eglise. Lequel vint où lesdits seigneurs estoient, pour parler aux Anglois du faict de l'Eglise, et leur demanda à avoir audience. Ce que lesdits princes d'Angleterre ne luy voulurent donner en aucune maniere, et plusieurs fois le refuserent, disans qu'ils n'estoient envoyés de leur roy pour ceste matiere. Toutesfois à la requeste des princes de France, et par son importunité, il eut audience, et leur fit une notable proposition de l'eslection de Clement, pour monstrer qu'elle estoit bonne, juste et canonique, et qu'on luy devoit obeïr, et le reputer pour pape, en detestant le faict de l'antipape, et ès matieres deduisoit plusieurs et grandes auctorités de la saincte Escriture. Et quand il eut tout au long dit tout ce qu'il voulut dire et proposer, la response des Anglois fut bien brieve, en disant ce que dit est, que de la matiere n'avoient point de charge de leur roy, mais bien sçavoient qu'il tenoit pour pape Boniface, et que pour tel le tenoient tous ceux du pays d'Angleterre. Et que s'il vouloit aller audit pays d'Angleterre, prescher et dire ce qu'il leur avoit dit, qu'ils luy feroient avoir sauf-conduit. Mais ledit cardinal n'y voulut aller, et s'en retourna. Lesdits seigneurs de France et d'Angleterre ouvrirent plusieurs moyens d'avoir paix ensemble, et leur sembloit que les choses y estoient très-bien disposées. Et les choses estoient secrettes, et eussent esté mises à effect, si ce n'eust esté la maladie du roy. Et conclurent que le roy iroit jusques à Abbeville, et le roy d'Angleterre jusques à Calais. Et derechef le roy devint malade, et en la frenaisie où il avoit esté au Mans. Qui estoit grande pitié, tant pour le royaume, que pour sa personne, car il estoit beau, et bien formé de tous ses membres, et de grand et vaillant courage.

Le duc de Berry, qui long-temps avoit eu en grande indignation messire Olivier de Clisson, connestable de France, le receut en sa grace, et fut sa paix faite.

Plusieurs grandes divisions avoit en la cour du roy, mais tousjours Juvenal mettoit tout à

poinct, dont plusieurs l'honoroient et prisoient. Les autres qui ne pensoient que à leur profit, luy en sçavoient mauvais gré, disans qu'il se mesloit de plus de choses qu'il ne luy appartenoit. Et de faict y en eut qui dirent au duc de Bourgongne, qu'il avoit dit plusieurs paroles de luy et d'autres, et fait plusieurs choses dignes de grande punition, si luy en dirent aucunes, qui n'estoient que toutes bourdes. Le duc de Bourgongne, qui ne l'avoit pas trop bien en sa bonne grace, pour cause qu'il avoit pourchassé la delivrance desdits de Noujant et de La Riviere, legerement ouvrit les oreilles, et les creut, et furent les cas mis par escrit, et baillés à deux commissaires de Chastelet, pour en faire information. Et subvertit-on bien trente tesmoins tous faux, qui deposoient l'un comme l'autre. Puis apporta-on l'information audit duc, un jeudy après disner, et lui dirent que l'information estoit faite, et qu'il ne la falloit que grossoyer. Lequel leur dit qu'elle suffisoit ainsi, et qu'ils la baillassent aux advocats et procureur du roy de parlement, afin qu'ils fussent instruits le samedy matin de proposer les cas contre ledit Juvenal. Ce qui fut fait. Mais ledit procureur respondit qu'il ne se feroit ja partie contre ledit Juvenal, ny ne proposeroit ce qu'ils apportoient. Car par plusieurs conjectures voyoit bien, que c'estoient toutes choses controuvées. Parquoy lesdits cas furent baillés à un advocat de parlement, nommé maistre Jean Andriguet, lequel se chargea de les proposer le samedy matin, comme de par le roy et commandement du grand conseil. Or advint que lesdits commissaires de Chastelet, quand ils se partirent du duc de Bourgongne, s'en vinrent soupper à l'eschiquier en la Cité, et se tinrent assez aises. Car aussi estoient-ils bien payés, et beurent fort, tellement qu'ils mirent leur information sur le bord de la table, et d'adventure en janglant et caquetant ensemble, avec aucuns des solliciteurs et conducteurs de la besongne, lesdites informations cheurent à terre. Et le lieu où ils souppoient estoit la chambre du maistre de l'hostel, si y survint un chien, qui estoit de l'hostel, qui les prit pour ronger, et les porta en la ruelle du lict, dont lesdits commissaires ne s'advviserent, car l'un s'attendoit que l'autre les eust en sa manche. Et quand vint que le seigneur fut couché, la dame en se voulant coucher près de son mary, s'en alla à la ruelle, et toucha de son pied ausdites informations, et dit à son mary qu'elle avait trouvé un gros roole en la ruelle du lict. Lequel luy dit qu'elle luy baillast, ce qu'elle fit. Et quand il veid que c'estoit une information contre maistre Jean Juvenal, garde de la prevosté des marchands de par le roy, il fut bien fort esbahy, en disant: « Helas! » qui sont ces mauvaises gens qui le veulent » grever? » Si se leva à l'heure presque de minuict et vint à l'hostel de la ville, frappa à l'huis et parla au concierge qui couchoit en bas, en disant qu'il vouloit parler au prevost. Si se leva, le fit entrer en sa chambre, et tantost luy bailla lesdites informations. Et quand le prevost les veid, il remercia le bourgeois, lequel après qu'il luy eut conté comme il les avoit trouvées, s'en retourna en son hostel. Encore fut ledit prevost bien joyeux quand il fut adverty des bourdes et charges qu'on lui imposoit, et cognoissoit bien aucuns des tesmoins. Et ne se sceut le lendemain lever si matin, qu'il n'arrivast à sa porte un huissier d'armes, nommé Jesus, qui le vint adjourner à comparoir en personne pardevant le roy et son conseil, au bois de Vincennes (où le roy estoit, qui estoit retourné à convalescence) au samedy matin ensuivant, à l'heure de neuf heures. Et audit lieu, fut ordonné une forte tour et prison pour le mettre. Et ledit samedy fut renommée comme publique, qu'on lui devoit coupper la teste, dont tout le peuble s'esbahissoit. A ladite heure et jour, ledit prevost ne s'y trouva pas seul, car il fut accompagné de trois à quatre cens des plus notables de la ville de Paris, et vint au bois, non de rien esbahi. Si comparut devant le roy et son conseil. Et proposa ledit maistre Jean Andriguet, en alleguant les cas qu'on lui avoit baillés par escrit, et prenant conclusions criminelles. Et lors se leva ledit Juvenal, qui estoit adverty du cas par ladite telle quelle information, et se voulut defendre comme il en estoit bien aisé, et avoit un beau langage, et si estoit plaisant homme, aimé, honoré et prisé de toutes gens. Mais ledit Andriguet dit qu'il ne devoit point estre ouy, et qu'on le devoit envoyer en prison. Et sur ce y eut plusieurs paroles. Et finalement le roy en sa personne dit, qu'il vouloit que son prevost des marchands fust ouy. Lequel s'excusa bien et grandement des cas qu'on luy imposoit, et se defendit, en soy deschargeant bien et honorablement. Et outre dit, que contre

un officier royal, on ne devoit pas proceder par informations. Et aussi qu'il ne croyoit pas, quelque chose que dist Andriguet, qu'il y eust informations faites, veu que ce n'estoient que toutes choses controuvées. Et lors ledit Andriguet qui certifioit qu'il en apperroit bien, demanda aux commissaires qui estoient derriere luy, qu'ils luy baillassent, qui cuidoient les avoir, et demandoient l'un à l'autre : « Ne les » avez-vous pas ? » Pour abreger, ils ne sçavoient qu'elles estoient devenues. Et quand le roy veid la maniere, luy-mesme dit : « Je vous dit » par sentence que mon prevost est preud'» homme, et que ceux qui ont fait proposer les » choses sont mauvaises gens. » Et dit audit Juvenal : « Allez-vous-en, mon amy, et vous » mes bons bourgeois. » Si s'en retournerent. Et quand les faux tesmoins sceurent l'issue, ils furent moult esbahis, et parlerent l'un à l'autre, en cognoissant leur faute, et estoient en bien grande perplexité, et sceurent que leur information estoit perdue. Et les commissaires leur dirent, qu'il falloit qu'ils deposassent encores ainsi qu'ils avoient fait. Et ils respondirent qu'ils n'en feroient rien, et qui plus est, qu'ils sçavoient ledit Juvenal estre preud'homme, et demeura la chose en ce poinct.

En ce temps y eut un beau miracle à Nostre-Dame de Sainct-Martin-des-Champs. Il y avoit une creature pecheresse, qui estoit enceinte d'enfant, et elle mussoit sa grossesse le mieux qu'elle pouvoit, tellement qu'on ne s'en apperceut oncques. Toute seule se delivra et cuida couvrir, et celer son cas advenus, et elle-mesme mussa son enfant dans du fiens. Un chien sentit aucunement qu'il y avoit quelque chose, et gratta tellement au lieu qu'il descouvrit l'enfant. Une bien devote femme le veid, qui passoit d'adventure par là, et prit cet enfant et le porta à Sainct-Martin-des-Champs devant l'autel Nostre-Dame, en faisant une oraison telle qu'elle la sçavoit. L'enfant ouvrit les yeux, cria et alaita, et fut baptisé, et vesquit trois heures, puis après mourut.

C'estoit grande pitié de la maladie du roy moult merveilleuse, comme dit est, et ne cognoissoit personne quelconque. Luy-mesme se descognoissoit, et disoit que ce n'estoit-il pas. On luy amenoit la reyne, et sembloit qu'il ne l'eust onques veue, et n'en avoit memoire, ne cognoissance, ne d'hommes ou femmes quelconques, excepté de la duchesse d'Orleans ; car il la voyoit et regardoit très-volontiers, et l'appelloit belle sœur. Et comme souvent il y a de mauvaises langues, on disoit et publioient aucuns qu'elle l'avoit ensorcelé, par le moyen de son pere le duc de Milan, qui estoit Lombard, et qu'en son pays on usoit de telles choses. Et fut malade depuis le mois de juin jusques en janvier : et l'une des plus dolentes et courroucées qui y fust c'estoit la duchesse d'Orleans. Et n'est à croire ou presumer qu'elle l'eust voulu faire ou penser. Il vint à Paris un meschant homme, lequel à proprement parler estoit sorcier. Et se vanta que qui le voudroit laisser faire qu'il guariroit le roy. Et qu'il avoit un livre qui s'adressoit à Adam, de la consolation de son fils Abel, qu'il pleura et en fit le deuil cent ans. On fit parler à luy, et trouva-l'on que c'estoit un trompeur. Et de luy fut faite punition telle qu'au cas appartenoit. L'on fit partout processions, bien devotes oraisons et prieres pour la santé du roy, car autre remede on ne trouvoit. Et diverses fois les physiciens du roy furent assemblés, et autres physiciens mandés de divers pays. Mais on n'y sçavoit trouver ny la cause de la maladie, ny la forme comment on la pourroit guarir. Et luy cessa ladite frenaisie, et disoit-on que c'estoit par le moyen des prieres et oraisons qu'on avoit faites, et qui de jour en jour se faisoient.

Le vingt-quatriesme jour d'aoust, la reine eut une fille, qui fut nommée Marie. Et fit la reyne promesse et vœu, que si elle vivoit, qu'elle seroit religieuse.

Afin que les Anglois ne cuidassent pas qu'on ne voulust entendre à paix en toutes manieres licites et raisonnables, on envoya messire Philippes vicomte de Melun devers les Anglois, leur requerir qu'ils voulussent continuer les journées entreprises sur le faict de la paix. A laquelle parfaire le roy, ses parens, et ceux de son sang avoient très-bonne volonté.

Le roy alla en pelerinage à Saint-Denys en France, et aussi au mont Sainct-Michel. Et avoit de belles et grandes devotions en Dieu, et s'en retourna esbatre à Sainct-Germain-en-Laye. Et lui faisait-on toutes les plaisances qu'on pouvoit.

La guerre estoit tousjours fort en Bretagne entre le duc et Clisson, laquelle estoit bien desplaisante à plusieurs. Et y envoya le roy l'evesque de Langres, messire Hervé-Lere chevalier, et maistre Pierre Blanchet, lesquels

vinrent en Bretagne, et parlerent à Clisson, en luy monstrant les inconveniens qui estoient advenus, et advenoient tous les jours à cause de ladite guerre. Lequel respondit qu'il estoit prest de faire le plaisir du roy, et très-gratieusement se porta. Puis allerent vers le duc, mais il ne les voulut voir, ne ouyr, et sembloit qu'il fust fort indigné contre le roy mesme. Et après ce que plusieurs de ses gens luy eurent remonstré, qu'au moins ne pouvoit-il que de les ouyr, il les fit venir en sa presence. Si luy exposerent bien humblement et doucement la charge qu'ils avoient de par le roy. Ce qu'il prit en grande impatience. Toutesfois il respondit assez gratieusement, mais on appercevoit bien qu'il estoit fort indigné. Les ambassadeurs s'en retournerent, et dirent la response qui leur avoit esté faite.

Le roy estant à Sainct-Germain-en-Laye et son conseil, l'université de Paris envoya une notable ambassade par devers luy, le prier et requerir qu'on voulust entendre à l'union de l'Eglise. Et leur octroya leur requeste, et voulut qu'on advisast toutes les manieres, par lesquelles l'union se pourroit faire, et il estoit prest d'y entendre. De laquelle chose les ambassadeurs au nom de l'université rendirent graces et mercis au roy, et aux seigneurs qui estoient avec luy, et en firent leur rapport à l'université. Laquelle fit une bien notable procession à Sainct-Martin-des-Champs, en remerciant Dieu et le roy de sa bonne response. Et pource que plusieurs craignoient et doutoient de dire publiquement leur imagination et opinion, il fut dit qu'on auroit un coffre, auquel par un pertuis on mettroit l'imagination des opinans. Et furent ordonnés de chacune nation députés qui verroient les cedules. Et fut trouvé que la commune opinion de ceux qui mirent les cedules, estoit que la voye de cession ou de compromis, estoit la plus seure. Et sur ce un bien notable clerc, et grand orateur, nommé maistre Nicole de Clemangis, fit une très-belle epistre, qui fut monstrée au roy, et presentée de par l'université. Lequel très-benignement et doucement la receut.

Boniface l'antipape de Rome escrivit aussi une lettre au roy, par laquelle il sembloit bien, qu'il avoit bonne volonté à l'union de l'Eglise.

Le roy de Hongrie escrivit au roy de la victoire que les Sarrasins avoient eue alencontre de luy, et la forme et maniere de la bataille, en luy requerant aide et confort. A laquelle chose faire, le roy estoit fort enclin, et si luy escrivit la moquerie et derision que les Sarrasins faisoient et disoient de la division qui estoit entre les chrestiens, touchant l'Eglise, et le schisme d'icelle.

Le roy d'Armenie, qui avoit esté assez longuement en France, seigneur de belle et bonne vie, honneste, et catholique, alla de vie à trespassement. Et fut mis en sepulture, vestu de vestemens tous blancs. Et à son enterrement furent les princes et seigneurs, et foison de peuple. Et estoit assez riche de meubles, car quand il vint il apporta de grandes richesses, lesquelles il distribua en quatre parties : l'une à un bastard qu'il avoit, la seconde aux pauvres mendians, la tierce à ses familiers et serviteurs, et la quarte aux maitres et gouverneurs de son hostel. Et estoit fort plaint pour sa belle vie, et honneste conversation.

Quand le roy et son conseil eurent ouy la response des ambassadeurs, qu'on avoit envoyés vers le duc de Bretagne, on douta fort qu'il ne fust mal content de ce qu'on ne luy avoit envoyé aucun du sang du roy. Et pource fut advisé par le conseil que le duc de Bourgongne y iroit, lequel y alla, et le receut le duc grandement, notablement, et joyeusement. Et fut mandé Clisson par les ducs tous seuls, lequel parla à eux en toute douceur et humilité, et tellement qu'il y eut bonne paix et accord fait, dont tout le pays fut bien joyeux. Et monstroit le duc à Clisson tous signes d'amour. Et pource qu'on avoit parlé de mariage de la fille du roy, et du fils du duc, il s'en vint à Paris, et laissa en Bretagne Clisson son lieutenant et gouverneur de tout le pays.

En ladite annnée monseigneur de Berry fut à Sainct-Denys en France. Et avoit volonté et grand desir d'avoir une partie du chef sainct Hilaire, qui estoit en ladite abbaye. Et de ce avoit plusieurs fois requis l'abbé et les religieux. Dont après plusieurs difficultés luy fut accordé, et luy en baillerent partie. Pour laquelle enchasser il fit faire un beau chef tout d'or, et le fit mettre dedans, et l'apporta à Poictiers, et le donna à l'eglise de Sainct-Hilaire. Et en recompensation de ce, il donna à ladite eglise de Sainct-Denys une partie du chef et du bras de monseigneur sainct Benoist.

Les juifs à Paris furent accusés d'avoir en

despit de Nostre-Sauveur Jesus-Christ tué un chrestien, et quoy que ce fust ils l'avoient villené et battu. Et en faisant information fut trouvé qu'ils faisoient plusieurs choses non bien honnestes, en despit des chrestiens. Plusieurs y en eut de pris, et emprisonnés, et battus de verges par les carrefours, et condamnés en dix-huict mille escus, lesquels ils payerent, qui furent employés à faire le Petit-Pont à Paris. Et si y en eut plusieurs qui se firent chrestiens, et furent baptisés.

Le roy qui n'avoit pas mis en oubly la requeste que luy avoit fait le roy de Hongrie, de luy envoyer aide et secours, luy envoya le comte d'Eu connestable de France, bien grandement accompagné. Et quand le prince des Turcs sceut que les François venoient pour luy faire la guerre, il se retrahit, et laissa les entreprises qu'il avoit faites contre ledit roy de Hongrie. Le comte d'Eu desplaisant qu'il n'avoit fait quelque exploit de guerre sur les Sarrasins, sceut par le rapport de gens de bien, que le roy de Boheme sentoit mal en plusieurs articles de la foy, et ne valoit gueres mieux que Sarrasin, et pource se bouta audit royaume. Et mit le roy et tout le pays en sa subjection, et s'en retourna à grand honneur et louange.

Il y avoit en l'université de Paris un bien notable clerc nommé maistre Jean de Varennes, lequel estoit très-bien beneficié en plusieurs et divers lieux. Lequel delaissa tous ses benefices, excepté sa prebende de Rheims, deliberé de soy retraire. Et s'en vint au pays, et esleut son lieu et sa demeure assez près de la cité de Rheims à Ville-Dommange, en une chappelle fondée de Sainct-Dié, assise au dessus dudit village.

1394.

L'an mille trois cens quatre-vingt et quatorze, y eut plusieurs allées et venues, pour le fait de trouver moyen de paix entre les roys de France et d'Angleterre. Et de ce faire avoient grand desir d'un costé et d'autre d'y entendre. Et mesmement le roy d'Angleterre desiroit d'avoir alliance sur toutes choses par mariage, combien que la plus aisnée des filles du roy n'avoit que sept ans. Et fut advisé qu'il estoit expedient que derechef fussent envoyés notables ambassadeurs pour traiter de la matiere. Et de ce furent contens les deux roys. Et envoya le roy à Boulongne nos seigneurs les ducs de Berry et Bourgongne avec notables gens de conseil, et autres. Et aussi de la partie des Anglois furent envoyés plusieurs notables princes, et grands seigneurs. Et furent entre eux ordonnées et conclues certaines trefves en esperance de paix, durant quatre ans. Et disoit-on que entre les princes y avoit conclusions tendans à finale conclusion de paix. Et pource que souvent les Anglois usent de paroles deceptives, fut advisé qu'on revisiteroit les bonnes villes, et qu'on les fortifieroit. Et en outre fut defendu qu'on ne jouast à quelque jeu que ce fust, sinon à l'arc, ou à l'arbalestre. Et en peu de temps les archers de France furent tellement duits à l'arc, qu'ils surmontoient à bien tirer les Anglois, et se mettoient tous communement à l'exercice de l'arc et de l'arbalestre. Et en effect si ensemble se fussent mis, ils eussent esté plus puissans que les princes et nobles. Et pource fut enjoint par le roy qu'on cessast, et que seulement y eust certain nombre en une ville et pays, d'archers et d'arbalestriers. Et en après commença le peuple à jouer à autres jeux et esbatemens, comme ils faisoient auparavant.

En ce temps vint à Paris comme legat le cardinal de La Lune, commis pour le faict de l'union de l'Eglise.

Et environ le caresme, lesdits faux tesmoins, qui avoient deposé contre maistre Jean Juvenal des Ursins, garde de par le roy de la prevosté des marchands, eurent contrition et repentance de leur peché. Et vinrent un jour à leur curé, en luy exposant la faute qu'ils avoient faite, le plus secretement et doucement qu'ils peurent tous ensemble, et en une mesme maniere, et estoient bien trente ou environ. Quand le curé les eut ouys, il leur dit qu'il ne les ozeroit absoudre, et qu'ils allassent au penitencier de l'evesque de Paris, et y allerent; et les envoya à l'evesque, et y furent, et les ouyt. Et leur dit que le cas de soy estoit si grand et si mauvais, qu'il craignoit bien de les absoudre. Et pource qu'ils allassent au cardinal de La Lune, qui estoit à Paris, et legat de nostre Sainct Pere, lesquels y furent, et faisoient toutes ces choses le plus secretement qu'ils pouvoient. Lequel cardinal les ouyt, et les absolut, et leur donna en penitence que le vendredy sainct au matin, ils fussent à l'huis dudit prevost tous nuds, en luy confessant leur cas et mauvaisetié, et le priant qu'il leur voulust

pardonner. Et ils respondirent que si ledit Juvenal les voyoit il les cognoistroit bien. Et pource ledit cardinal fut content qu'ils eussent chacun un drap affeublé, et fussent nuds dessous. Lesquels ledit matin vinrent à l'huis dudit Juvenal, lequel s'estoit levé bien matin, pour aller gagner les pardons, qui trouva à son huis les dessus dits ainsi affeublés, dont il fut bien esbahy. Si leur demanda ce qu'ils vouloient, desquels l'un dit leur faute et peché. Et tous d'une voix en pleurant luy requirent pardon. Et adonc ledit Juvenal et ses serviteurs commencerent à pleurer. Aussi n'y pensoit-il plus, et leur demanda qui ils estoient qui luy demandoient pardon. Lesquels dirent que par leur penitence ils ne se devoient point nommer. Mais parce qu'il avoit veu l'information, dont dessus est faite mention, il les nomma chacun par leur nom, tellement qu'il n'en oublia nul, et leur dit : « Vous êtes tel, et tel. » Puis bien doucement leur pardonna. Dont ils le remercierent humblement, en baisant la terre, et pleurant effondement. Et puis par le moyen d'aucuns des dessus dits à qui il parla, il sceut toute la mauvaisetié, et d'où elle estoit venue, et pourquoy.

Et entre ledit cardinal, et ceux de l'université, pour le faict de l'union de l'Eglise, il y eut plusieurs diversités merveilleuses, et propositions bien et trop rigoureuses. Et baillerent ceux de l'université une proposition, que le cardinal veid et leut, et eurent aussi de luy response bien rigoureuse. Et en outre, de l'auctorité apostolique leur defendit, qu'ils n'usassent plus de telles manières de langages, dont ils ne furent pas bien contens, et de tout leur pouvoir poursuivoient ladite union. Et escrivit le pape au roy, qu'il luy voulust envoyer maistre Pierre d'Ailly, et maistre Gilles des Champs, qui estoient deux solemnels docteurs en theologie. Lesquels quand on leur en parla, dirent pleinement qu'ils n'y iroient point; car ils se doutoient de leurs personnes. Quand le pape veid que ceux de l'université estoient si aigres, il s'advisa qu'il falloit qu'il se joignist aves les seigneurs et ceux qui estoient près du roy. Et envoya messages bien garnis d'or et d'argent, et de choses plaisantes, et specialement fit faire un plaisir au duc de Berry, tellement que luy et le cardinal se joignirent ensemble, et menacerent fort aucuns de l'université. Lesquels s'en allerent au duc de Bourgongne, et lui supplierent qu'il fist tant envers le roy qu'ils fussent ouys. Lequel le fit, et tellement qu'ils furent ouys et firent une epistre, laquelle le roy voulut estre mise en françois, ce qui fut fait. Puis tout veu et consideré, leur fut defendu que d'icelle, ny du contenu ils ne parlassent, ne usassent point. Dont ils furent très-mal contens, et delibererent que toujours poursuivroient le contenu en ladite epistre. Et pource qu'on les vouloit empescher, intimerent cessations, et se sentoient bien avoir aucun port d'aucuns estans près du roy. Et en l'intimation desdites cessations estoit present ledit cardinal : mais le duc de Berry estoit absent.

Et cependant les cardinaux estant en Avignon, desirans l'union de l'Eglise, considerans comme il leur sembloit, que le pape très-sagement y entendoit, s'assemblerent en intention d'y remedier. Et de ce fut le pape tant mal content que merveilles. Et s'en retourna ledit cardinal de La Lune vers le pape, lequel le seiziesme jour de septembre cheut malade d'apoplexie, dont il mourut comme soudainement. Riche et puissant estoit, tant en meubles que autrement, et est chose comme incroyable de la chevance qu'il avoit. Et lors les cardinaux après qu'il eut esté mis en sepulture honorablement, ainsi qu'il appartenoit bien, delibererent de eux mettre en conclave. Laquelle chose le roy cuida plusieurs fois empescher par messagers, et autrement, esperant d'y mettre union. Dont ils firent difficulté, disans qu'il leur falloit un chef, et aussi que messire Raymond de Turaine, qui se disoit neveu du feu pape, leur menoit guerre très-grande, et avoit pris par la vaillance de son corps, plusieurs places ausquelles il avoit mis garnisons, parquoy il tenoit les cardinaux en Avignon en grande subjection. Dont les cardinaux escrivirent au roy, dequoy il fut bien desplaisant contre ledit Raymond, et luy escrivit qu'il se deportast. Lequel craignant le roy, le fit par aucun temps, et s'abstint de faire guerre. Et eux considerans et voyans qu'il leur falloit un chef, esleurent le cardinal de La Lune, lequel fut nommé Benedict.

Et assez tost après recommença ledit messire Raymond à faire guerre, et estoit sa querelle, qu'il demandoit les biens meubles et successions du pape Clement son oncle. Et disoit-on, qu'il faisoit guerre au pape sans Rome, et au roy sans couronne, c'est à sçavoir au roy

de Sicile, et au prince d'Orenge sans terre, car toutes ses terres estoient occupées.

Le roy avoit devotion d'aller à Sainct-Denys, et y alla et fit ses offrandes. Car continuellement estoit en oraisons et prieres, croyant par l'intercession de monseigneur sainct Denys, eviter l'inconvenient de maladie qui luy estoit advenue, doutant d'y recheoir.

Et après l'eslection dudit cardinal de La Lune, il envoya devers le roy avant sa consecration, en luy signifiant son eslection, laquelle par l'impression et importunité des cardinaux il avoit accepté. Et faisoit sçavoir au roy, que par toutes voyes qu'on adviseroit, il estoit prest d'entendre à l'union de l'Eglise. Dont le roy et aussi ceux de l'université furent bien joyeux. Et delibererent ceux de l'université d'envoyer vers le pape. Et de faict, ils envoyerent une bien notable ambassade, et escrivirent lettres exhortatoires à entendre à union. Et vinrent en Avignon, et presenterent les lettres au pape, lequel vouloit aller disner. Et quand il eut veu les lettres, par lesquelles on l'exhortoit si doucement, il respondit en depouillant sa chappe, qu'il estoit aussi prest de ceder, comme il avoit esté prest de despouiller sa chappe, laquelle de faict il despouilla. Et depuis demanderent audience en public, et l'eurent, et les ouyt le pape à leur plaisir, et leur dit qu'il estoit content de leur octroyer roolles pour avoir des benefices. Et que pour ouvrir la forme et maniere de venir à la voye de cession, il faudroit avoir aucunes collocutions secrettes. Et s'en retournerent lesdits embassadeurs très-joyeux. Et la response ouye à Paris, le roy y envoya son aumosnier, nommé maistre Pierre d'Ailly, qui estoit un bien notable docteur en theologie. Lequel presenta les lettres du roy, et eut audience. Et luy fit le pape pareille response, comme à ceux de l'université. Et après s'en retourna à Paris, et rapporta au roy la bonne volonté que le pape avoit pour l'union de l'Eglise. Mais plusieurs doutoient que ce ne fust que toute fiction, et qu'il disoit d'un, et pensoit d'autre.

Le roy par la deliberation de son conseil, et de ceux de l'université, voulut et ordonna que les archevesques, evesques, abbés, religieux, et autres personnes ecclesiastiques fussent assemblés, et leur manda qu'ils fussent à Paris à certain jour, pour avoir leur advis de proceder en la maniere. Et combien que tous n'y vinrentpas (car aucuns avoient justes excusations) toutesfois la plus grande partie y vint. Et si y avoit plusieurs grands et notables clercs, tant de l'université de Paris, que d'autres universités et lieux de ce royaume. Et estoit belle chose et notable de voir l'assemblée. Et pour demander les opinions, et en faire les relations au roy, et à son conseil, fut ordonné messire Simon de Cramault, patriarche d'Alexandrie et evesque de Carcassonne, qui estoit un des principaux du conseil du roy, et notable clerc. Les prelats et autres personnes ecclesiastiques, furent tous assemblés au Palais à Paris. Et là estoient presens ledit maistre Pierre d'Ailly aumosnier du roy, docteur en theologie, et les ambassadeurs de l'université, qui avoient esté en Avignon vers le pape Benedict. Lesquels firent leur relation des responses que leur avoit fait le pape Benedict, disant qu'il estoit prest et appareillé d'entendre à l'union de l'Eglise en toutes manieres, jusques à ceder son droict, si mestier estoit. Et ce fait, le patriarche leur exposa comme le roy les avoit mandés, pour avoir leur advis et conseil des manieres de proceder, et de trouver la voye d'y parvenir. Lors lesdits prelats, en gardant les louables coustumes anciennes, firent une procession par la grande salle du Palais, et par la cour, pour venir à la Saincte-Chappelle; où fut dite une messe du Sainct-Esprit par un prelat, pour invoquer l'aide de Dieu, à ce qu'il les voulust inspirer à bien deliberer, puis s'en retournerent en ladite salle. Et les fit le patriarche jurer, qu'ils diroient leur vraye opinion, sans aucune fiction, ny partialité, et demanda à chacun son opinion, dont y en eut plusieurs belles et hautes. Et finalement tous furent d'opinion, que la voye de cession estoit la plus expediente, *imò* necessaire à trouver union et meilleure que la voye de compromis, dont aucuns avoient touché. Laquelle deliberation fut rapportée au roy, aux seigneurs du sang, et du grand conseil, lesquels en furent très-contens. Et fut conclu que ladite voye diligemment se pratiqueroit. Et y eut gens ordonnés à faire les instructions. Et donna le roy congé aux prelats de eux en retourner, et leur fut chargé expressément de faire procession et oraisons pour l'Eglise, et aussi pour la santé du roy.

En ladite année, la duchesse d'Orleans eut un fils nommé Charles, et à le baptiser y eut grande solemnité.

Et le douziesme jour de janvier ensuivant la

reyne eut une fille nommée Michelle. Et voulut le roy que la porte de Paris, par laquelle on va aux Chartreux, à Vanvres, et plusieurs autres villages, qu'on appelloit la porte d'Enfer, eust nom la porte Sainct-Michel, et la fit faire plus grande et ample qu'elle n'estoit.

Depuis le mois de décembre jusques au premier jour de mars, les rivieres tant grandes que petites furent si grandes, terribles et merveilleuses qu'on veid oncques, et firent plusieurs grands dommages. Et estoit pitié de voir les maisons, hommes, femmes et enfans, qui par ravines venoient à val les eaues. Et fut ce comme tout generalement en ce royaume. Qui estoit chose bien piteuse, et merveilleuse.

1395.

L'an mille trois cens quatre-vingt et quinze, le roy, comme très-chrestien et catholique, et bras dextre de l'Eglise, de tout son pouvoir voulut et delibera d'entendre à mettre union en l'Eglise. Et combien que les Anglois eussent fait une epistre par l'une de leurs universités, adressante au roy Richard, differente de l'université de Paris, leur semblant la voye de cession n'estre la plus convenable, et plusieurs grandes raisons sur ce alleguoient, responsables à ceux de France, maintenans que la voye de compromis ou de faire concile general, où toutes les deux parties fussent présentes, ou deuement appellées, estoit la plus convenable. Toutesfois le roy delibera d'avoir union par voye de cession, selon la deliberation qui avoit esté faite en son Palais, et envoya vers Benedict une bien notable ambassade, c'est à savoir les ducs de Berry et de Bourgongne, et son frere le duc d'Orleans, accompagnés de l'evesque de Senlis, de maistre Oudart de Moulins, du vicomte de Melun, et de messire Gilles des Champs, et autres, qui arriverent à Avignon le quatriesme jour de may, environ quatre heures après midy, et allerent tout droit vers le pape, et luy presenterent les lettres du roy escrites et signées de sa main. Et pareillement l'evesque d'Arras en presenta une au college des cardinaux. Et les receut le pape bien grandement et honorablement, et luy baiserent le pied, la main, et la bouche. Et après prit la parole le duc de Berry, en disant les causes pourquoy le roy les avoit envoyés. Et le pape respondit qu'ils estoient las et travaillés, et qu'ils s'en allassent reposer, et que le lendemain vinssent disner avec luy, et il leur diroit quand ils auroient audience. Ceux aussi de l'université de Paris avoient pour la matiere mesme envoyé une notable ambassade, et lettres, lesquelles furent presentées aux pape et aux cardinaux par maistre Jean Luquet, qui furent receus en la maniere dessus dite, et leur fut dit comme ausdits seigneurs. Et les fit-on retraire en la chambre de parement, et prirent vin, et espices, et s'en allerent à Ville-Neufve, où ils estoient logés. Et là fut le conseil assemblé, pour sçavoir s'ils auroient audience, et aussi si maistre Gilles des Champs proposeroit, qui en estoit chargé. Lequel recita ce qu'il avoit intention de dire. Et luy fut ordonné ce qu'il diroit, et aussi ce qu'il tiendroit.

Et le lendemain retour erent au palais, disnerent avec le pape, et furent grandement et honorablement servis, et de divers mets. Et après disner leur fut dit par le pape qu'ils vinssent le lendemain et qu'ils auroient audience. Lesquels vinrent, et furent ouys en la présence du pape et de vingt cardinaux, où proposa maistre Gilles des Champs, et prit son theme : « *Illuminare his, qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* » Lequel il deduisit bien notablement, en monstrant le bien de paix, en recommandant le roy et les seigneurs, et le royaume, et aussi la bonne volonté du pape, de tendre à fin d'union. Et demanderent audience à part et particuliere, et à leur donner jour. Le pape fit response incontinent, et prit son theme : «*Subditi estote omni creaturæ propter Deum, sive regem tanquam præcellenti, sive ducibus, tanquam ab eo missis.* » Et très-benignement et gratieusement le deduisit, et pour conclusion dit, qu'il entendoit à trouver union en l'Eglise en toutes manieres deues et raisonnables, qui luy seroient conseillées.

Et au lendemain assigna jour à avoir audience particuliere, et y vinrent, et proposa l'evesque de Senlis, et prit son theme : «*Spiritus sanctus docebit vos omnem veritatem.* » La division de son discours, et la fondation de son theme estant faites, il requit au pape qu'il baillast la cedule, et toutes les escritures qui avoient esté faites tant en son eslection, que en son entrée du conclave, et que expressement ils avoient charge de ce requerir, et qu'il avoit

escrit au roy qu'ainsi le feroit. Le pape respondit, que sur ceste matiere il parleroit aux seigneurs à part. Lesquels respondirent que s'il y parloit, si ne feroient-ils aucune response jusques à ce qu'ils eussent eu et veu autant de ladite cedule. Et lors il l'envoya querir par le cardinal de Pampelune, qui l'avoit en garde, et fut leue, et en fit maistre Gontier-Coul, notaire et secretaire du roy, autant. Laquelle il envoya au roy et leur sembloit qu'elle serviroit très-bien à l'intention pour laquelle ils estoient venus; car expressement à l'entrée du conclave les cardinaux jurerent et promirent d'entendre à la voye d'union, et que si l'un d'eux estoit esleu il y entendroit *usque ad cessionem inclusivè*. Et estoit signée de toutes les mains des cardinaux. Toutesfois le pape requit et supplia qu'elle fust tenue secrette. Et le vingt-huitiesme jour de may, le pape en bref dit, que luy et ses cardinaux avoient advisé, que luy et l'antipape, et ses cardinaux d'un costé et d'autre fussent assemblés en quelque lieu, près du royaume de France, et soubs la protection du roy, et qu'il falloit qu'ils fussent ouys, et qu'il n'y avoit autre voye plus seure, car il falloit avoir le consentement des deux parties.

Le mardy premier jour de juin, les ducs et ambassadeurs retournerent vers le pape, et les cardinaux. Et pour respondre à la voye que le pape avoit ouvert, proposa maistre Gilles des Champs, et prit son theme : «*Viam veritatis elegi, et judicia tua non sum obligatus.*» Lequel il deduisit, et declara les voyes qui avoient esté ouvertes au conseil de l'Eglise à Paris. Dont la premiere estoit d'avoir concile general; la seconde, de s'assembler en un lieu soubs la protection du roy. Et en ce estoit comprise la voye de compromis. La tierce estoit, la voye de franche cession, et volontaire renonciation des deux parties à leur droict. Et qu'en ceste maniere s'estoient tous arrestés, le roy et le conseil. Le pape persista en son imagination, et usa de gratieuses paroles, en declarant plusieurs choses, et demanda qu'on lui baillast ladite voye, soustenue et roborée de toutes raisons, et la maniere de la pratiquer. Et luy fut respondu qu'il pouvoit assez entendre ce qui luy avoit esté dit, sans rien bailler par escrit. Et lors usa d'aucunes paroles, monstrant qu'il estoit aucunement desplaisant, disant que nul ne le pouvoit en rien contraindre sinon Dieu, dont il estoit vicaire. Et à tant s'en allerent les seigneurs disner. Et de par le roy privement fit-on prier aux cardinaux, qu'il leur pleust de venir devers eux à Ville-Neufve, lesquels y allerent très-volontiers. Et leur requit monseigneur de Berry, qu'en leurs privés noms ils voulussent dire et declarer leurs imaginations. Lesquels tous en effect furent d'opinion, qu'il n'y avoit voye sinon de faire bouter l'antipape dehors, ou la voye advisée par le pape, de convention. Et s'en retournerent les cardinaux à leurs maisons. Et envoya le pape aux seigneurs un evesque, leur prier qu'à chacun d'eux parlast à part. Dont ils voulurent avoir l'opinion de leur conseil, qui fut différent, car aucuns disoient qu'ils devoient parler, les autres non.

Et le mercredy, veille de la Feste-Dieu, allerent vers le pape, et disnerent avec luy, et tous les principaux de l'ambassade, et y demeurerent jusques au vendredy matin, et furent à vespres. Après lesquelles les ducs de Berry et d'Orleans allerent souper, et Bourgongne demeura avec le pape, et parla à luy à son aise, car tous deux jeusnoient. Le jeudy il parla à part à monseigneur de Berry, et le vendredy matin à Orleans, lequel se confessa à luy et de sa main receut le saint sacrement de l'autel. Si s'en retournerent à Ville-Neufve, et au conseil reciterent ce que le pape leur avoit dit, qui estoit tout un, qui estoit qu'il se plaignoit fort de ce qu'on vouloit ouvrir la voye de cession, et dit aucunes paroles bien poignantes. A quoy le duc de Bourgongne luy avoit bien respondu, en soustenant l'opinion du roy.

Si luy fut requis par les seigneurs qu'il voulust bailler conclusion finale de sa volonté en public. Et y eut un jacobin nommé frere Jean Hatonis, qui mit aucunes conclusions erronnées, parquoy fut requis qu'il fust arresté, et saisi de son corps. Et finalement le pape le vingt-cinquiesme jour du mois de juin fit venir les seigneurs, et disnerent avec luy. Et après disner leur bailla certaine bulle declarative de son intention. Et lesdits seigneurs respondirent qu'ils la feroient voir et visiter, et se partirent et allerent à Ville-Neufve. Et les conduisoient les cardinaux d'Albanie, et de Pampelune. Entre lesquels cardinaux y eut de grosses paroles sur le faict du contenu dans ladite bulle. En imposant l'un à l'autre que ce avoit-il fait faire, et qu'il vouloit gouverner, et tant qu'ils procederent jusques à dementir l'un

l'autre bien hautement. Et dit Albanie à Pampelune qu'il avoit menti par la gueule et y eut entre eux plusieurs meschantes paroles, dont se rioient les seigneurs. Et la nuict fut le feu bouté en deux arches du pont, qui estoit de bois, tellement qu'il falloit passer à bateaux. Et de ce, ceux de la ville d'Avignon, et plusieurs cardinaux furent fort troublés. Et disoient aucuns que ce avoit fait faire le pape à cautelle. Mais il s'en excusa grandement, en affermant qu'il n'en sçavoit rien, et en estoit desplaisant, et très-diligemment le fit refaire. Et qui voudroit mettre toutes les allées, venues, propositions, et allegations d'un costé et d'autre, la chose seroit longue. Et doit suffire de monstrer la bonne et vraye affection qu'avoit le roy et nos seigneurs de son sang à l'union de l'Eglise.

Les jacobins d'Avignon, quand ils sceurent les conclusions de Hatonis, ils vinrent vers lesdits seigneurs, et ambassadeurs de l'université, declarer que lesdites conclusions n'avoient oncques esté faites de leur sceu ou consentement, et qu'en rien ils n'y adheroient.

Plusieurs assemblées et consultations furent faites, tant aux cordeliers d'Avignon, comme à Ville-Neufve, et autrement. Et fut conclu que lesdits seigneurs, et autres ambassadeurs du roy, et de l'université, se tiendroient fermes à la voye de cession, et non à la volonté du pape. Et en ce s'adjoignirent tous les cardinaux, excepté deux, ou un nommé Pampelune. Et en rien n'approuverent la bulle que le pape avoit baillée. Et firent mettre par escrit leurs volontés, et offrirent de les signer. Et envoyerent lesdits seigneurs et ambassadeurs vers le pape, luy requerir audience publique, et par deux fois : mais à chacune fois pleinement les refusa, et ne leur vouloit octroyer. Qui plus est, il defendit aux cardinaux qu'ils ne signassent leurs opinions. Et lors lesdits ambassadeurs du roy requirent auxdits cardinaux, qu'ils voulussent dire leurs opinions publiquement. Laquelle chose ils firent très-volontiers, en recitant la conclusion faite au conclave, et les sermens et promesses, et en effect le contenu de la cedule, à laquelle ils se tenoient. Et par ce adhererent à la voye conclue par le roy et l'Eglise de France. Et eussent bien voulu qu'on leur eust declaré la forme et maniere de pratiquer ladite voye. Par lesdits seigneurs leur fut respondu qu'ils ne s'en doutassent, et qu'ils le pratiqueroient très-bien. Et remercierent grandement messeigneurs les ducs, de ce qu'ils avoient pris la peine et travail d'avoir passé le Rhosne à bateaux, veue la roide eaue, et le fort vent qu'il faisoit. L'université de Paris avoit envoyé une epistre, laquelle fut leue en la presence des seigneurs, lesquelles conclurent qu'elle ne seroit point presentée. Et ce jour mesme au matin, qui estoit le vingt-sixiesme jour de juin, fut mise la premiere pierre en l'eglise, de nouveau edifiée, de Sainct-Pierre-Celestin, où estoit enterré sainct Pierre de Luxembourg. Et y avoit foison de gens, et y eut un beau sermon fait par maistre Gilles des Champs, lequel recommanda fort la vie dudit cardinal. Et fit-on deux cedules, l'une de l'intention du pape, l'autre de celle du roy. Et esleva-on le cercueil où estoit le corps, et dessus mit-on les deux cedules, en priant audit cardinal, qui avoit eu tant grand desir et affection à l'Eglise, qu'il voulust ficher au cœur des gens, laquelle voye estoit la meilleure. Et se tenoit tousjours fort le pape en son imagination, et aussi faisoient lesdits seigneurs et ambassadeurs, et les cardinaux avec eux, excepté le cardinal de Pampelune. Et après plusieurs allées et venues vers le pape, de Ville-Neufve aux cordeliers, et augustins d'Avignon, nos seigneurs desirans avoir issue et conclusion, et aussi les cardinaux requirent au pape d'avoir audience publique. Et de ce faire delaya longuement.

Et finalement le jeudy huictiesme jour de juillet, nosdits seigneurs et aussi les cardinaux vinrent au palais du pape, en la chambre de parement, et là firent supplier au pape qu'ils parlassent à luy. Et après aucunes excusations, il issit hors de sa chambre, et vint en ladite chambre de parement. Et les seigneurs s'agenouillerent, et par la bouche de monseigneur de Berry, le prierent qu'il voulust ouyr lesdits cardinaux publiquement en paroles très-douces et humbles. Et allegua plusieurs raisons, en monstrant qu'il estoit plus raisonnable de les ouyr à part. Et à la fin très-envis et malgré luy se condescendit, et fit le cardinal de Florence pour tous les autres (excepté le cardinal de Pampelune) la proposition, et bien grandement recita tout le demené de la matiere, et toutes les voyes qui avoient esté ouvertes de venir à union, et que tous estoient condescendans à la voye esleue par le roy et l'Eglise de France, c'est à sçavoir de cession. Et luy firent aucunes requestes raisonnables, mais en effect il les re-

fusa, et disoit qu'on les luy baillast par escrit, et estoient paroles toutes frustratoires evidemment. Et pource lesdits seigneurs requirent audience publique, et estoient desplaisans de ce qu'il ne vouloit bailler la cedule, et qu'il ne vouloit pas revoquer le commandement qu'il avoit fait aux cardinaux, de non signer et sceller leurs opinions. Laquelle audience le pape leur refusa. Dont lesdits seigneurs furent moult courroucés, et prirent congé du pape, en disant qu'ils rapporteroient au roy ce qui avoit esté fait et dit. Après laquelle chose, le pape les pria bien affectueusement qu'ils disnassent le lendemain avec luy. Et mondit seigneur de Berry respondit qu'ils avoient assez mangé et parlé à luy tout à son aise. Et que s'il n'avoit volonté de condescendre à la voye que le roy luy conseilloit, qu'ils ne reviendroient plus. Et à tant se departirent, et allerent à Ville-Neufve à leur logis. Et de là tirerent à Paris devers le roy.

Le jour de Sainct-Barthelemy, lesdits seigneurs et ambassadeurs arriverent à Paris devers le roy, et en briefves paroles reciterent au roy et à son conseil ce qui avoit esté fait. Et supplierent au roy, qu'il luy pleust de poursuivre ce qu'il avoit commencé pour l'union de l'Eglise, et que ce luy seroit grand honneur que la chose se conduisist tellement qu'elle peust parvenir à son intention. Et fut lors conclu par le roy et son conseil que le roy envoyeroit vers les autres roys et princes chrestiens pour ceste matiere. Et de faict, furent ordonnés d'aller ès Allemagnes l'abbé de Sainct-Gilles de Noyon, et maistre Gilles des Champs, notable docteur en theologie; lesquels y allerent, et firent grandement et notablement leur devoir, mais très-petit fruict en rapporterent. Et en Angleterre furent envoyés messire Simon de Cramault, patriarche d'Alexandrie, et l'archevesque de Vienne, et autres, lesquels y furent receus grandement et honorablement. Et après la proposition faite, et la cause declarée pourquoy ils estoient venus, eurent du roy d'Angleterre response gratieuse, disant que la voye que le roy de France avoit esleue estoit bonne et louable, à laquelle il s'adjoignoit. Et donna de ses biens ausdits ambassadeurs, puis s'en revinrent à Paris devers le roy, et firent leur relation bien notablement. Et quand le pape Benedict sceut les diligences que le roy faisoit, il fut bien esbahi. Et pour le aucunement cuider desmouvoir, et aussi les seigneurs qui avoient esté devers luy, de son mouvement, et sans ce qui en fust requis, octroya au roy un dixiesme. Dont les gens d'eglise n'estoient pas bien contens. Et aussi pourtant ne fut pas la poursuite delaissée.

En ce temps, comme dit est, s'entretenoient tousjours les traités des roys de France et d'Angleterre. Et entre les seigneurs y avoit un certain accord, que le roy d'Angleterre devoit avoir en mariage madame Isabeau, fille du roy, laquelle n'avoit d'aage que sept ans, et il en avoit trente, et qu'il y auroit trefve de trente-huict ans, esquelles il y eut plusieurs et diverses clauses concernans le bien public des deux royaumes. Et pour parfaire ledit traité, le roy d'Angleterre envoya à Paris le comte Roland de Corbe, admiral d'Angleterre, le comte de Northampton, mareschal d'Angleterre, et messire Guillaume Strop, grand chambelan, et autres nobles d'Angleterre, pour demander la fille du roy. Et avoient procuration suffisante pour espouser, et passer l'accord en la forme et maniere dessus declarée. Et par aucuns jours furent assemblés messeigneurs les ducs de Berry et de Bourgongne, lesquels avoient conduit ceste matiere, et finalement accorderent ledit traité. Ledit comte Roland, par le moyen de sa procuration, au nom et comme procureur du roy d'Angleterre, espousa madame Isabeau de l'aage dessus dit. Et furent les nopces au Palais, et y avoit trois roys, c'est à sçavoir le roy de France, le roy de Sicile et le roy de Navarre, et plusieurs ducs, comtes, princes et barons, archevesques, evesques, abbés et prelats, nobles, bourgeois et habitans des bonnes villes, et y eut huict mets, et chacun mets en huict paires de manieres. Et si on vouloit declarer les assietes des personnes, les paremens et habillemens, tant en tapisseries, que robbes, trompettes, et menestriers, et ceux qui servoient, la chose seroit trop longue à reciter. Toutesfois le commun langage estoit, que là pouvoit-on voir la pompe et superfluité des François, et les bombans. Et dons merveilleux s'entre-donnoient les roys et les princes les uns aux autres. Et pource que plusieurs choses, comme on disoit, se faisoient, qui n'estoient honorables ne profitables pour les royaumes, on se passe de les declarer. Une chose toutesfois n'est pas à delaisser, que pour ledit temps, le roy d'Angleterre tenoit Cherbourg, qui est une place très-forte en Normandie, et Brest en Bretagne,

qui sont places, comme on dit, à faire guerre très-grande esdits pays, et comme imprenables, si gens de faict y estoient, et qui eussent vivres. Lesquelles n'estoient que engagées de certaine somme d'argent. Desquelles sommes ledit roy de France paya et contenta ledit roy d'Angleterre. Et pource rendit-il lesdites places en l'obeïsssance du roy, qui fut un grand bien pour le royaume et pour le pays.

En ceste année furent merveilleux vents par l'espace de trois mois, et specialement au mois de septembre furent si horribles et si grands, qu'ils abatoient gros arbres portans fruicts, forests, maisons et cheminées, et estoit grande pitié des dommages qu'ils faisoient au diocese de Maguelone.

Au pays de Languedoc fut veue au ciel grosse estoile, et cinq petites. Lesquelles, comme il sembloit, assailloient et vouloient combatre la grosse, et la suivirent bien par l'espace de demie heure. Et oyoit-on voix au ciel par maniere de crys. Et après fut veu un homme qui sembloit estre de cuivre, tenant une lance en sa main, et jettant feu, qui empoignit la grande estoile, et la frappa. Et oncques plus rien ne fut veu.

En aucunes marches de Guyenne furent ouyes voix, et froissemens de harnois, et de gens qui se combatoient. Lesquelles choses donnoient aux gens grande crainte et peur, et non sans cause. Et pource que lesdites choses advinrent avant la bataille de Hongrie, aucuns disoient que ce en estoit la signification.

Or estoient les trefves fermées entre les deux roys de France et d'Angleterre, et alloit-on de l'un à l'autre qui vouloit. Et pour lors faisoit-on grandes cheres et esbatemens, comme joustes, disners, et soupers, et estoit toute abondance d'or et d'argent. Et regnoient en France merveilleuses pompes, tant en vestures et habillemens, que chaisnes d'or et d'argent. Et combien qu'il ne fust point de guerre, toutesfois levoit-on toujours les aydes et l'argent sur le peuple, lequel fort murmuroit, et disoit que Dieu punissoit le royaume pour la cause dessus dite, par la maladie du roy.

Aucuns disent qu'en ceste année le mareschal de Boussicaut eut le gouvernement de Gennes pour le roy, et avoit bien dix ou douze mille chevaux, et mit en l'obeïssance du roy Milan, Plaisance, Pavie, et plusieurs autres places. Et assez tost après fut deux fois sur les Sarrasins. Et estoit chef des Sarrasins le Basac, qui fut longuement devant Contantinople, où ledit mareschal fit moult de belles vaillances et armes, et aida fort à secourir la ville de Constantinople, qui estoit assiégée desdits Sarrasins. Et dedans estoit un chevalier françois nommé Chasteaumorant, lequel vaillamment se porta, et tellement que le Basac leva son siege. Et s'en allerent luy et ses Sarrasins.

Les Turcs, qui comme dessus est touché, s'estoient retraits quand ils avoient sceu la venue des chrestiens, et mesmement de France, s'assemblerent en bien grand nombre. Et estoit merveilleuse chose de la grande quantité qui estoit, et leur sembloit qu'ils pouvoient et devoient conquester toute chrestienté. Le roy d'Hongrie assembla gens pour leur resister bien cinquante-deux mille chrestiens, et se mit sur les champs, et aussi y estoient les Sarrasins. Et quand ils furent aucunement près l'un de l'autre, le roy d'Hongrie envoya environ quatre cens hommes d'armes, pour voir et conjecturer l'ost des Sarrasins. Lesquels furent enclos : mais vaillamment et longuement se defendirent, tellement que plusieurs Sarrasins tuerent ; et finalement ne peurent resister à la puissance de leurs ennemis, et tous furent mis à mort. Quand les chrestiens veirent ceste desconfiture, et sceurent la grande compagnée que les Turcs estoient, ils eurent ensemble advis de ce qu'ils avoient à faire. Et fut la plus grande partie d'opinion, qu'ils s'en retournassent. Mais le roy, qui estoit vaillant chevalier, et autres des plus grands seigneurs, eurent autre imagination, c'est à sçavoir qu'on les combatist. Et ne fallut gueres marchander : car ils estoient les uns près des autres. Si frapperent nos gens sur la premiere bataille, contre laquelle lesdits quatre cens avoient combatu, et y en avoit de las et de blessés. Et y eut forte et aspre besongne d'un costé et d'autre. Et ne peurent lesdits Sarrasins de la premiere bataille soutenir la vaillance des chrestiens, et se trouverent desconfits. Lors le roy d'Hongrie leva sa baniere, en donnant courage à ses gens. Si frappa sur les Sarrasins, lesquels n'arresterent point, et furent desconfits, et y en eut plusieurs mille de morts. Et fut tué le fils dudit Basac, nommé l'Amaurabaquin. Et son neveu, accompagné de grand nombre de Sarrasins, qui venoit à l'aide de son oncle pour combatre les

chrestiens, quand il sceut ladite desconfiture, il s'en retourna d'où il estoit venu. Lesquelles choses venues à la cognoissance du roy, il fit faire processions par tout son royaume, et rendit et fit rendre graces à Dieu.

Aucuns seigneurs du pays de France estoient allés en Lombardie en armes, et mesmement plusieurs de la comté d'Armagnac, dont estoit capitaine un chevalier nommé messire Amaury de Severac, qui vaillant chevalier estoit, et pour lors jeune d'aage. Et furent contraints les François tant par famine que mortalité de eux en retourner mal habillés, et comme tous nuds, et à grande difficulté passoient par les destroits de Savoye, et du Dauphiné, et n'avoient aucun argent, pour eux deffrayer en retournant. Et pource falloit qu'ils se pourveussent de vivres, dont ils se pourvoyoient le plus doucement et graticusement qu'ils pouvoient, en demandant et requerant qu'on leur donnast à manger, en les laissant passer et aller à leur pays. Et s'assemblerent les nobles du Dauphiné, pour leur courir sus. Et pour ce faire assemblerent le comte de Valentinois, l'evesque de Valence, le prince d'Orenge, et le seigneur de la Vernouilliere; et pour abreger, tous les nobles du Dauphiné, et leurs alliés. Et les estimoit-on à bien huict cens chevaliers et escuyers, et de faict se mirent sur les champs. Laquelle chose venue à la cognoissance dudit Severac, il envoya devers eux un heraut, en les priant et requerant, qu'ils le laissassent passer luy et ses gens seurement, et leur ordonnassent quelque peu de vivres. Et encores estoient-ils contens de ce que Dieu leur avoit donné d'en payer partie selon leur possibilité. Lesquels n'en voulurent rien faire: mais persisterent en leur imagination et opinion. Et pource Severac parla à ses compagnons, en leur monstrant qu'il valoit mieux qu'ils se defendissent, que de eux laisser prendre et tuer, et qu'il avoit esperance en Dieu et en leurs courages. Et faisoient lesdits seigneurs la nuict grands feux, mais petit guet, car en rien ils ne craignoient la puissance dudit Severac, et des siens, lesquels, comme dit est, estoient la grande partie tous nuds et sans arroy. Au poinct du jour vinrent frapper sur les nobles du Dauphiné, et les desconfirent: et y furent pris ledit comte de Valentinois, l'evesque de Valence, le prince d'Orenge, et plusieurs autres. Et pource que ledit Severac doutoit que ceux qui s'en estoient fuys ne se ralliassent ensemble, cognoissant que leur desconfiture estoit une chose soudaine, et que quand on vint frapper sur eux, ils n'avoient pas eu le loisir de s'armer, ny de s'habiller, desira de trouver une maniere d'expedient avec eux. Car à tout considerer, combien que ses gens fussent armés de leurs harnois, toutesfois il y avoit plusieurs passages difficiles. Et quand il n'y eust eu que les paysans du pays, si y eust eu fort à faire. Et pource lesdits seigneurs mesmes ayans desir d'estre hors de ses mains, et se doutans que si leurs gens s'assembloient, pour luy courir sus, qu'on ne les tuast, demanderent audit Severac qu'il leur fist bonne compagnée, et on les laisseroit passer seurement. Lequel en fut d'accord, et ses gens. Et au regard desdits princes, ce qu'ils voulurent donner de leur franche volonté, Severac et ses gens en furent contens, et des autres gentilshommes chacun paya un marc d'argent. Et par ce moyen ledit Severac, et ses gens, qui estoient tous nuds, mal habillés, et sans argent, s'en vinrent à leur pays, et devers leur seigneur, le nouveau comte d'Armagnac, montés, armés, et bien garnis. Ainsi va aucunesfois des adventures de la guerre. Et desdits du pays de Dauphiné se mocquoient les François, Anglois, et toutes autres nations.

Ceux de la cité et pays de Gennes, eux sçachans et sentans fort grevés, envoyerent vers le roy, en luy priant et requerant qu'il les voulust prendre en sa garde. A laquelle chose le roy, et ceux de son sang et conseil delibererent d'entendre diligemment.

Le roy devint en ceste saison merveilleusement malade, et estoit grande pitié de le voir, et les choses qu'il faisoit. Et n'y trouvoit-on remede sinon prier Dieu. Et estoit belle chose et piteuse des devotions, qu'avoient toutes gens. Et faisoit-on aumosnes à eglises, Hostels-Dieu, et pauvres gens.

1396.

L'an mille trois cens quatre-vingt et seize, le roy et son conseil adviserent, que le schisme de l'Eglise estoit bien merveilleux, et par iceluy pouvoit avoir plusieurs erreurs en la foy, et que à luy comme à roy très-chrestien, et bras dextre de l'Eglise, appartenoit de faire diligence de mettre paix en l'Eglise. Et pource conclud d'y entendre de son pouvoir, et envoya diver-

ses, grandes, et notables ambassades par devers presques tous les roys et princes chrestiens, et y fit le roy de moult grandes despenses. Et en la matiere, furent ouvertes par lesdits ambassadeurs voyes, de mettre paix et union en l'Eglise, qui estoit chose bien nécessaire.

En ce temps le roy d'Arragon lequel souventesfois prenoit plaisir et deduit de chasser tant de grosses bestes, que de lievres, et volontiers couroit après ses chiens. Advint un jour luy prit volonté de voir courre un lievre, et vint aux champs bien monté et accompagné, et fut par les petits chiens trouvé et levé un lievre, qui commença fort à courir, et le suivoient les levriers, et aussi le roy alloit après, et faisoit fort courir son cheval, lequel cheut et tresbucha des pieds de devant. Parquoy le roy cheut à terre et se rompit le col, et mourut, qui fut grand dommage, comme on disoit. Et pource roys, princes, chevaliers, escuyers, et autres personnes prenans plaisir à tels deduits, doivent bien entendre à eux. Et est bien grande simplesse, de se mettre trop à telles choses ardemment, dont la mort se peut ensuivre sans profit et honneur. Et estoit lors le patriarche d'Alexandrie en Arragon, si fut aucunement retenu. Le service du roy fut fait bel et notable. Et ce fait furent renvoyés ledit patriarche, et les autres ambassadeurs du roy, sans autre response, à cause de la mort du roy.

Les autres ambassadeurs aussi qui avoient esté envoyés en divers royaumes, retournerent devers le roy, et firent leur relation, disans que la plus saine partie estoit d'opinion, que la voye par le roy esleue estoit la meilleure, et qu'elle estoit bonne, saincte, et juste.

De par le roy d'Angleterre, et le clergé de son pays furent envoyés certains clercs bien aigus devers le roy, touchant le faict de l'Eglise, et firent une proposition, et à la fin dirent que le roy n'acceptoit point la voye de cession, et qu'il sembloit que la voye d'assembler general concile estoit la plus expediente. Et on leur requit que avec aucuns ils voulussent parler de la matiere, et conferer ensemble, pour sçavoir les causes qui les mouvoient, et ouyr aussi les causes du roy. A quoy ne voulurent entendre en aucune maniere, et s'en retournerent en Angleterre, combien que depuis ils changerent leur imagination.

Le comte de Hainaut avoit forte guerre contre les Frisiens, et envoya devers le roy luy prier qu'il luy envoyast des gens d'armes pour luy aider. Laquelle chose le roy luy octroya; et de faict luy envoya gens de guerre largement, parquoy il surmonta ses ennemis.

En ce temps fut advisé par le roy, et ceux de son sang et conseil, et aussi par les Anglois, qu'il falloit achever ce qui avoit esté encommencé touchant l'alliance par mariage de madame Isabeau de France. Et requeroient les Anglois qu'on leur livrast ladite dame. Et fut advisé qu'il estoit expedient que les roys s'entre-veissent en quelque lieu, et qu'ils parlassent ensemble. Et de faict pour la cause le roy vint à Boulongne, et de là à Ardres, et le roy d'Angleterre vint à Calais. Et furent ordonnées certaines tentes, où chacun roy en la sienne seroit. Et entre les deux tentes devoient les deux roys parler ensemble, accompagnés chacun de quatre cens chevaliers et escuyers bien ordonnés et habillés.

Le vingt-septiesme jour d'octobre audit an, le roy issit d'Ardres accompagné de ses oncles et de plusieurs ducs et comtes ses parens, et de quatre cens chevaliers et escuyers, bien ordonnés et habillés, comme en bataille rangée. Et devant le roy estoit le comte de Harcourt son prochain parent, lequel portoit l'espée du roy. Et quand ils vinrent à un traict d'arc des tentes, ils descendirent tous à pied, excepté le roy et ses prochains parens, puis quand ils vinrent aux cordes qui soustenoient les tentes, le roy et les autres descendirent à pied. Et se divisa l'armée en deux, deça et dela les tentes. Et leur fut ordonné qu'ils ne se bougeassent, et se tinssent sans mouvoir. Et pource que le roy doutoit qu'aucuns de jeune courage ne s'esmeussent, parquoy il eust peu s'ensuivre aucun inconvenient, il parla à eux bien doucement et gratieusement, en les exhortant et commandant qu'ils ne se bougeassent, en monstrant quel deshonneur ce seroit, s'ils rompoient les formes et manieres pourparlées entre luy et son adversaire d'Angleterre. Et lesdites formes et manieres garderent aussi les Anglois, sans les enfraindre. Eux estans à la veue l'un de l'autre, vinrent vers le roy les ducs de Lanclastre et de Clocestre, et autres comtes et seigneurs d'Angleterre. Lesquels bien humblement s'agenouillerent, disans qu'ils venoient vers luy, pour sçavoir en quelle forme, habits, et ordonnance ils se devoient assembler. Et

pour ceste mesme cause, estoient allés vers le roy d'Angleterre nos seigneurs les ducs de Berry et de Bourgongne. Le roy receut lesdits princes d'Angleterre honorablement. Et la response ouye, le roy leur donna à chacun un bel anneau. Lesquels les receurent, en remerciant le roy très-humblement, et s'en retournerent devers leur maistre. Et voulut le roy, avant le partement desdits princes, boire avec eux, et prirent vin et espices. Et pareillement fit le roy d'Angleterre à nos seigneurs. Et quant à la requeste qu'on faisoit, de sçavoir quels habillemens, et les manieres qu'ils feroient l'un à l'autre, le roy d'Angleterre respondit, que les convenances ou pactions de paix et amitié ne consistoient ou gisoient pas en superfluité de robbes et vestures, mais en cordial amour et affection. Laquelle chose fut fort notée, car par ce il monstroit la grande affection qu'il avoit au bien de paix.

Or il est vray qu'entre la distance des tentes, et comme au milieu du chemin, y avoit un grand pal ou pieu fiché en terre, et à ce pal là se devoient assembler les deux roys. Et environ trois heures après midy se mirent en chemin à pied. Car la distance n'estoit pas longue. Le roy vint en un simple habit jusques au genouils, fourré de martres, son chapperon à une longue cornette entour sa teste, troussée en forme de chappeau, et estoit accompagné de ses oncles. Et d'autre part le roy d'Angleterre sortit hors de sa tente, vestu d'une robbe longue, jusques aux talons; et devant luy avoit messire Jean de Hollande, qui portoit son espée, et le comte Mareschal, qui portoit un baston royal doré. Et tantost que les deux roys se veirent l'un l'autre, tous leurs gens se mirent d'un costé et d'autre à genoux, jusques à ce qu'ils fussent venus audit pal. Et quand ils y furent, ils se baiserent et saluerent l'un l'autre, en bonne amour, paix et dilection, et lors on demanda les espices et le vin. Et servirent les ducs de Berry et de Bourgongne, et les ducs de Lanclastre et de Clocestre. Et estoit grande noblesse et pitié de voir ladite assemblée, et de joye pleuroient ceux qui les voyoient. Et en signe d'amour et de dilection donna le roy au roy d'Angleterre une très-belle couppe d'or, garnie de pierres pretieuses, et une aiguiere. Et aussi le roy d'Angleterre luy donna un très-beau vaisseau à boire cervoise, avec un vaisseau aussi à mettre eaue, garnis de pierres pretieuses, lesquels dons ils receurent benignement, en se remercians l'un l'autre. Et à la requeste, au moins par la persuasion des princes et seigneurs presens, ils jurerent et promirent l'un à l'autre, que si Dieu leur donnoit grace de venir à bonne et finale paix, qu'ils fonderoient, et feroient faire à communs frais et despens, pour memoire de leur vision mutuelle faite audit lieu, une chappelle.

Quand les roys veirent que leurs gens, tant d'un costé que d'autre, gardoient si bien et fermement ce qui leur avoit esté commandé, en monstrans le desir, l'affection et joye qu'ils avoient, que bonne paix fust entre les deux roys, leurs royaumes et peuples, lors le roy d'Angleterre, et lesdits ducs et seigneurs de son sang, vinrent en la tente du roy de France, laquelle estoit bien parée et ornée de beaux draps d'or riches, en laquelle y avoit deux chaires bien richement habillées. Et fut offerte par plusieurs et diverses fois au roy d'Angleterre, la chaire dextre. Ce qu'il ne voulut accepter, et tant plus luy offroit-on, tant plus la refusoit. Et finalement se assit à senestre, et le roy en la dextre. Et ne demeura en ladite tente que lesdits roys, les ducs de Berry, de Bourgongne, de Bourbon, de Lanclastre et de Clocestre, et les comtes Roland et Mareschal. Et là ouvrirent et traiterent les matieres pourquoy ils estoient assemblés, tendans à bonne amour, à fin de paix et alliance par mariage. Ce qui fut fait entre eux fut secret, car il n'y avoit que les roys et princes dessus dits, lesquels aucunement rien ne revelerent, sinon du mariage d'Angleterre, et de la fille du roy. Car dès lors le roy appelloit le roy d'Angleterre son fils, et l'autre l'appelloit son pere. Et après que leur conseil fut finy, prirent vin et espices, et furent servis en la forme dessus dite. Et au partir le roy donna à son fils une nef d'or, de grand poids, garnie de pierres qui estoient de grand prix, laquelle il prit en le remerciant. Et s'en allerent eux-deux jusques à l'autre tente d'Angleterre, parlans ensemble, et eux esbatans. Et eux à la tente venus, le roy d'Angleterre donna à son pere un beau fermail garni de pierres pretieuses, et s'en revinrent ensemble jusques au pal. Et là venus ils s'entr'accollerent, et baiserent, et s'en retourna chacun en sa tente, en se recommandant à Dieu l'un l'autre. Et s'en retourna le roy à Ardres, et laissa à la garde de sa tente les comtes de

Sainct-Paul, et de Sancerre, le seigneur d'Albret, messire Jean de Bueil maistre des arbalestriers de France, et messire Jean de Trie. Et pareillement firent les Anglois, et mirent des princes et seigneurs du pays en la leur.

Le samedy au matin environ neuf ou dix heures avant midy, comparurent en leurs estats et habits, comme ils estoient en la journée de devant, excepté que le roy d'Angleterre avoit un chapperon mis sur sa teste, et vinrent lesdits deux roys jusques au pal, et se baillerent la main l'un à l'autre, en se saluant en tout amour et dilection, et les ceremonies gardées de chacune part, et comme dessus. Puis le roy de France prit le roy d'Angleterre par la main, et le mena en sa tente, accompagnés chacun de douze de leurs parens et conseillers. Et tantost survint un terrible temps de pluye, gresle et vent, par telle maniere que ceux qui estoient hors des tentes, furent contraints d'eux bouter dedans. Et furent lesdits roys, et leurs parens et conseillers, bien quatre bonnes heures ensemble. Et quand le conseil fut finy, aucuns s'enquirent secrettement de ce qui avoit esté conclu. Et fut respondu qu'on fit bonne chere, et que les roys en parole de roys, avoient sur les saincts Evangiles touchés, juré que doresnavant ils seroient bons et loyaux amis ensemble, et que comme pere et fils s'entr'aimeroient, et aideroient l'un à l'autre envers tous et contre tous. Et firent alliances perpetuelles pour eux et leurs successeurs, de pays à pays et de peuple à peuple, tant reelles que personnelles. Et les assistans tant d'une partie que d'autre, commencerent à faire grande joye et grande chere, et touchoient l'un à l'autre, en rendant graces à Dieu dudit traité. Et fit-on venir vin et espices, et beurent tous ensemble. Et lors le roy à grande joye et liesse donna au roy d'Angleterre son gendre, quatre paires d'ornemens d'eglise, semés de perles à or battu (esquels estoient signés la representation de la benoiste Trinité et du mont Olivet, et les images de sainct Michel et de sainct Georges) et deux gros pots d'or, ornés de pierres pretieuses, vallans de seize à vingt mille escus, dont il remercia le roy, et s'en revinrent au pal, en disant adieu l'un à l'autre. Et depuis revint le roy d'Angleterre, lequel joyeusement et de bon cœur donna au roy un beau collier d'or, riche et bien garni de pierres pretieuses, puis s'en retournerent, et estoit ja tard près de soleil couchant, et envoya le roy avec son gendre pour le conduire jusques à Guines, les ducs de Berry et de Bourgongne, et souperent avec luy. Et pareillement les ducs de Lanclastre et de Clocestre convoyerent le roy jusques à Ardres, et avec luy souperent et tous firent joyeuse chere, et y furent jusques à neuf heures au soir. Et après se partirent desdits lieux lesdits ducs de Berry et de Bourgongne, comme aussi lesdits ducs de Lanclastre et de Clocestre, pour revenir chacun devers son roy. Mais ce ne fut pas sans empeschement; car en icelle heure que lesdits princes se partoient pour eux en retourner, survint une pluye si grosse et si terrible, qu'il sembloit que Dieu voulust faire un nouveau deluge. Et qui plus est, un vent si horrible et vehement, que tous les luminaires furent esteints, et ne pouvoit-on cognoistre, ny s'appercevoir l'un l'autre. Et comme les bestes sauvages vont parmy montagnes et bois, ainsi alloient lesdits seigneurs, et n'y sceurent trouver remede, sinon recourir à Dieu. Ce qu'ils firent bien et devotement, parquoy ils vinrent à port de salut. Et pour la grande violence du vent y eut des tentes du roy cent et quatre cordes rompues, et du roy d'Angleterre quatre seulement, dont la cause fut qu'elles estoient en bas lieu. Et furent les draps tant de soye que de laine rompus et dechirés, dont il y avoit foison de moult beaux. Plusieurs gens disoient qu'en icelle paix faisant y avoit trahison, ou qu'elle y adviendroit. Mais ceux qui sceurent et cognurent le vray amour, dont procedoient les parties, conclurent et creurent fermement que le diable d'enfer, adversaire de paix, fit lesdites tempestes, comme desplaisant de ce qu'il n'avoit peu empescher le bien de paix. Ce fut grande chose, comme les parens, gens et serviteurs garderent sans enfraindre les ordonnances, qui leur avoient esté enjointes. La premiere chose qui fut dite, estoit que chacun roy auroit quatre cens chevaliers et escuyers, lesquels ne seroient point armés, et n'auroient que chacun son espée, ou autre cousteau, et que autre harnois ils n'auroient soubs ombre d'achapt, ne autrement. En outre que soubs peine de la hard nul n'approchast les tentes des roys. Avec ce fut defendu que au partement des roys, c'est à sçavoir du roy de France de Saint-Omer et du roy d'Angleterre de Calais, nul ne les suivist soubs pareille peine, sinon ceux qui estoient deputés

et ordonnés, et furent contés et nommés ceux qui devoient suivre. Toutesfois il estoit permis aux marchands menans vivres, merceries et autres choses, d'aller exercer leur faict de marchandise à Ardres, ou à Guines, sans eux bouger de là. Et fut en outre ordonné, que nulles riotes, clameurs, debats, noises, discords, ou paroles injurieuses, ne se meussent entre les gens, ny d'un costé, ny d'autre; et qu'on ne jouast à jetter la pierre, lucter, tirer de l'arc, ne à quelque autre jeu, dont peut venir murmure, impatience ou debat. Et que durant le temps que les roys parleroient ensemble, on ne sonnast, ne fit sonner trompettes, ne autres instrumens de musique, et que chacun obeïroit sommairement et de plain à tout ce qui seroit ordonné. Toutes lesquelles choses furent gardées grandement et notablement, tant d'un costé que d'autre, sans les enfraindre.

Le lendemain au matin que lesdites tempestes estoient survenues, lesdits roys et leurs parens voulans proceder à la consommation et perfection des choses, pour lesquelles ils estoient assemblés, vinrent en leurs tentes, et chacun d'eux se departit pour venir au pal. Et en venant arriva madame Isabeau de France, accompagnée du duc d'Orleans son oncle et de barons, chevaliers et escuyers, dames et damoiselles, et avoient belles et grandes hacquenées, lictieres, chevaux et chariots bien garnis. Et quant à ladite dame, elle estoit moult richement habillée, de chappeau d'or, colliers et anneaux de grand prix. Quand elle fut assez près desdits roys, elle fut descendue de dessus sa hacquenée et prise par les ducs d'Orleans, de Berry et de Bourgongne. Et aussi-tost qu'elle fut descendue, vinrent en grand appareil les duchesses de Lanclastre et de Clocestre, accompagnées de foison de dames et damoiselles bien ornées et appareillées, lesquelles firent la reverence en la maniere accoustumée. Et n'avoit onques esté veu de memoire d'homme chose si haute, ny si notable, ne dames et damoiselles si richement habillées. Et la presenterent lesdits ducs, accompagnés desdites duchesses, au roy d'Angleterre. Et en allant vers luy s'agenouilla deux fois. Lors le roy d'Angleterre se leva de sa chaire, et la vint embrasser et baiser. Alors le roy lui dit : « Mon fils, c'est ma » fille que je vous avois promise. Je la vous » livre et delaisse, en vous priant que la veuil» liez tenir comme vostre espouse et femme. » Lequel ainsi le promit. Et lors les pere, mary et oncles la baiserent, et la delaisserent ès mains desdites duchesses, qui la menerent à Calais. Et peut-on penser que ce n'estoit pas que plusieurs ne pleurassent à grosses larmes, et specialement ladite dame, en faisant grands sanglots et merveilleux. Le roy d'Angleterre pria son pere qu'il disnast avec luy, ce qu'il fit volontiers. Si luy fit tout le plus d'honneur qu'il peut, tellement qu'il le fit seoir à la dextre, et n'y avoit que eux deux à table, et le fit servir par les ducs de Lanclastre et de Clocestre. Et après disner prirent vin et espices. Et servit le duc d'Orleans le roy son frere, et le duc de Lanclastre le roy d'Angleterre. Puis donna le roy à son fils un drageoir, garny de pierres pretieuses, avec un très-riche fermillet. Et le roy d'Angleterre donna à son pere un autre fermillet, qui avoit esté au feu roy Jean, et estoit le plus riche de tous les dons qui avoient esté faits. Et ce fait, les roys monterent à cheval, et vinrent jusques au pal, pour prendre congé l'un de l'autre, et dirent adieu, en eux baisans de bon et loyal amour. Et donna le roy à son fils au partir un beau et riche diamant et un saphir. Et son fils luy donna deux beaux coursiers bien ornés et parés. Puis se departirent, et s'en revint le roy à Paris et son fils à Calais.

En ceste année combien, comme dessus a esté touché, que le roy d'Hongrie eust eu grande victoire sur les Sarrasins, toutesfois ils s'assemblerent très-grande quantité de Sarrasins, et se mirent sur les champs pour destruire les chrestiens, et mesmement ceux d'Hongrie et leurs voisins, et leur faisoient maux innumerables. Pour laquelle cause le roy d'Hongrie envoya devers le roy une ambassade de gens de bien. Lesquels exposerent en effet ce que dit est, en suppliant et requerant au roy, qu'il luy pleust d'envoyer gens pour resister à la mauvaise volonté des mescreans. Et les ouyt le roy très-doucement et benignement. Et comme ayant pitié des maux qu'ils faisoient aux chrestiens, assembla son conseil pour y envoyer. Et au conseil estoit present le duc de Bourgongne, nommé Philippes le Hardy, lequel dit qu'il y envoyeroit son fils aisné Jean comte de Nevers. De laquelle offre il fut honoré et prisé; et fut dit qu'il y venoit de vaillant courage d'offrir son fils aisné. Et lors le comte d'Eu connestable de France, messire Jean Le Maingre, dit

Boucicaut, mareschal, et messire Jean de Vienne admiral de France, et les seigneurs de Coucy, de Roye, de La Trimouille, et plusieurs chevaliers et escuyers s'offrirent d'y aller, ce qui leur fut accordé. Puis assemblerent gens d'armes et de traict, et se mirent en chemin, en intention de passer le plustost qu'ils pourroient. Le duc de Bourgongne conduisit son fils jusques à Sainct-Denys, et là fit ses offrandes, et le recommanda à la garde de Dieu et de monseigneur sainct Denys; puis pria aux seigneurs qui estoient en sa compagnée, qu'ils l'eussent pour recommandé. Si s'en partirent et passerent par les Allemagnes, où ils trouverent plusieurs plaisirs et gratuités : mais pourtant ne laissoient-ils point qu'ils ne pillassent et derobassent, et fissent maux innumerables de pilleries et roberies, lubricités et choses non honnestes. Et mirent à passer, avant qu'ils fussent ès marches où ils avoient à besongner, bien trois mois. Et sans avoir dommage de leurs gens et biens, passerent la Dunoue, qui est une grosse riviere, et envoyerent un vaillant chevalier de Bourgongne, nommé messire Gaucher de Rupes, devers le roy d'Hongrie, pour avoir conseil de ce qu'ils avoient à faire, et de la maniere d'entrer en la terre des Sarrasins et de les assaillir, et aussi de eux defendre si on les assailloit. Et leur fit à sçavoir le roy qu'ils ne fussent pas chauds ne trop hastés en ceste guerre, et qu'il conseilloit qu'on laissast encommencer les gens de pied du pays et autres qui avoient accoustumé la guerre ès frontieres et cognoissoient la maniere des Sarrasins, et puis qu'ils allassent après. Et qu'ils seroient tous frais et les Sarrasins lassés, par les affaires qu'on leur auroit ja baillées. Dont les François ne furent pas contens, ny de ceste opinion, et disoient qu'ils iroient des premiers. Les gens d'eglise sceurent que les François avoient des manieres bien lubriques d'excès en mangeries, beuveries, jeux de dés, puteries et ribauderies, et leur monstrerent le danger où ils estoient, et que les Sarrasins estoient grande quantité de peuple. Et que supposé qu'ils fussent suffisans pour resister, toutesfois s'ils ne se mettoient en bon estat, comme bons chrestiens, il estoit à douter qu'il ne leur mescheust, mais de tout ce que dit est ne tinrent conte. Ils avoient grandes poulennes à leurs souliers, et estoit grande pitié des dissolutions qu'ils avoient. Toutesfois ils sceurent qu'en un lieu y avoit grand peuple de Sarrasins, assez près d'un chasteau lequel on nommoit Richo, lesquels en rien ne se doutoient. Les François et autres chrestiens vinrent soudainement frapper sur eux, et y eut bien trente mille Sarrasins morts ou pris, et les autres se mirent en fuite. Et assez tost après les chrestiens assiegerent ledit chasteau de Richo. Et premierement n'y envoyerent que cinq cens combatans et les autres suivirent. Quand le roy d'Hongrie le sceut, il s'en vint par la Dunoue et assaillirent la place. Ceux de dedans se defendirent vaillamment, et finalement fut le chasteau pris, et ceux de dedans mis à mort et tués.

Après vinrent devant Nicopoli forte cité, bien garnie de Sarrasins vaillans en armes, et l'assiegerent, et tousjours leur aidoit et confortoit le roy d'Hongrie et les gens du pays. Et par diverses fois livrerent plusieurs assauts, tellement que ceux de dedans furent si lassés qu'ils n'en pouvoient plus. Et y furent les chrestiens dix-sept jours devant. Mais les Sarrasins estans dedans la place sceurent la venue du Basac et de ses gens, pour combatre les chrestiens. Et parlerent les chrestiens au roy d'Hongrie, pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire. Trop bien voyoient et appercevoient qu'ils estoient venus à la bataille et qu'il falloit combatre. Car le Basac venoit, lequel avoit grande multitude de Sarrasins. Et d'autre part aussi le roy d'Hongrie, et les princes du pays et marches voisines assemblerent le plus de gens qu'ils peurent avec les François, lesquels demanderent à avoir l'avant-garde. Et sur ce eurent conseil, et assemblerent des chefs de guerre. Et le roy d'Hongrie bien grandement s'acquitta, et monstra qu'il estoit expedient qu'il eust l'avant-garde. Et disoit que ses gens cognoissoient les Sarrasins, et sçavoient leur maniere de combatre, car tous les jours ils avoient escarmouches ensemble, ce que les François ignoroient. Et si disoit plus, que si ses gens estoient devant, et ils voyoient les François en volonté de bien faire, ils s'efforceroient de bien combatre, et si ne pourroient fuir ou reculer, car les François les suivroient de près. Et que si au contraire se faisoit, et que les François eussent l'avant-garde, et il venoit une rupture tant fust petite, tous les Hongres et autres des pays d'Allemagne se mettroient en fuite, et demeureroient les François perdus et desconfits. Les seigneurs de France persisterent en leur opi-

nion et requeste d'avoir l'avant-garde, combien que le seigneur de Coucy fust de l'opinion du roy d'Hongrie, disant que la bataille seroit plus seurement conduite. Mais messire Guy de La Trimouille luy dit qu'il avoit peur. Lequel de Coucy, qui estoit grand seigneur et vaillant chevalier, luy dit qu'il ne le faisoit mie par crainte ne peur, mais pource que c'estoit le plus seur. Et qu'on doit prendre sur ses ennemis tout l'avantage, et ouvrer le plus sagement et prudemment que faire se peut. Et que à la besongne il monstreroit qu'il n'avoit pas peur, et qu'il mettroit la queue de son cheval en tel lieu, où il n'ozeroit mettre le museau du sien. Et loua grandement le roy d'Hongrie la vaillance et le courage des François : mais il se doutoit fort de la fuite de ses gens, et estoit bien desplaisant qu'on ne vouloit croire son conseil. Il envoya visiter les Turcs par le comte d'Hongrie, lesquels venoient pour combatre. Ce qu'il fit à sçavoir aux François, dont ils furent bien joyeux, et en louerent Dieu. Et combien qu'ils eussent plusieurs prisonniers, ausquels ils avoient promis de non les tuer, mais les mettre à finance; toutesfois ils les firent tous mourir. Et pour abreger, les François eurent l'avant-garde, et furent les batailles ordonnées tant d'un costé que d'autre, c'est à sçavoir des chrestiens et Sarrasins. Et quand ce vint à l'assembler, les François moult fierement et vaillamment se porterent, et avec eux y avoit autres nations. Les Sarrasins aussi faisoient le mieux qu'ils pouvoient. Et entre les autres François estoient le seigneur de Coucy, l'admiral de Vienne, et autres qui merveilles de leurs corps faisoient et soustenoient grand faix en la bataille, comme ceux qui de tous temps estoient reputés vaillans, et aussi faisoient les autres. Mais finalement les Sarrasins entamerent et firent ouverture ès chrestiens, ayans l'avant-garde. Aussi estoient les Sarrasins dix contre un. Et finalement les autres nations estans en la grosse bataille et arriere-garde se retrahirent, et n'ozerent attendre le faix des batailles des Sarrasins. Et furent les François et ceux de leur compagnée desconfits, et tous morts ou pris. Et plusieurs furent pris sans tuer, et mesmement le comte de Nevers, le mareschal Boucicaut, Vienne, Coucy et autres, lesquels furent menés devant le Bazac. Et dit-on une chose merveilleuse, que le seigneur de Coucy, qui estoit vaillant et bon preud'homme, estoit mené tout nud, et le chassoit-on en le boutant et frappant devant les autres. Mais au bout d'une haye un manteau soudainement le couvrit. D'où il vint on ne sçait. Après quand on les eut amenés devant le Basac, qui estoient environ trois cens chrestiens, il ordonna et commanda que tous fussent tués en sa presence et mis à mort. La cause si fut, car les chrestiens avoient pris une cité nommée Craco, où ils trouverent plusieurs Sarrasins, lesquels ils mirent tous à l'espée. Là eust-on veu grande pitié de voir chrestiens ainsi mettre à mort, lesquels par apparence patiemment la receurent. Entre les autres fut reservé et gardé de mourir le mareschal Boucicaut. Car autresfois en guerre avoit fait bonne compagnée à plusieurs Sarrasins. Et combien que le comte de Nevers fut en bien grand danger d'estre tué, toutesfois il fut sauvé. Et disoit-on communement qu'il y eut un Sarrasin, nommé Nigromancien, devin ou sorcier, qui dist qu'on le sauvast, et qu'il estoit taillé de faire mourir plus de chrestiens que le Basac, ny tous ceux de leur loy ne sçauroient faire. Et par ce moyen fut sauvé, et les autres mis à mort piteuse. Et estoit comme commune renommée, que ladite desconfiture estoit venue sur les François et chrestiens, par l'orgueil des François, et parce qu'ils n'avoient pas voulu croire le roy d'Hongrie. Et aussi que Dieu le permit pour leurs péchés, car ils firent en allant moult de maux, et avoient toujours ribaudes, et jouoient à jeux dissolus. Helas! la chose fut tant douloureuse et piteuse au royaume de France que merveilles, comme gens ayans entendement peuvent considerer. Et y en eut plusieurs qui s'enfuirent de la bataille, quand ils veirent que les Sarrasins avoient le dessus. Et presque tous ceux du pays s'enfuirent. Une chose merveilleuse et miraculeuse advint. Car les Sarrasins laisserent les chrestiens morts emmy les champs, pour les faire devorer aux loups et bestes sauvages, sans vouloir souffrir qu'ils fussent mis en terre. Et furent treize mois tous nets et blancs, sans ce que oncques beste y touchast, et disoient les Sarrasins que les bestes n'en daignoient manger. Le comte de Nevers fut mis à finance, et pareillement Boucicaut, lesquels la payerent, puis s'en revinrent en France. Quand en France les nouvelles furent sceues, y eut grandes pleurs et douleurs, et non sans cause. Et mesmement les dames et damoiselles demeurées vefves sans maris et les

enfans sans peres. Et furent ordonnés par les eglises services, et mesmement en la ville de Paris furent en toutes les eglises faites de très-belles vigiles, et des commendaces, et messes le neufiesme jour de janvier.

En ceste année, le roy estant en compagnée de ses oncles, la duchesse de Brabant vint le voir et visiter. Et s'offrit à lui à le servir envers tous, et contre tous. Et declara au duc de Bourgongne en la presence du roy, que la duché de Brabant après la mort d'elle lui competoit et appartenoit. Mais elle le prioit que Antoine, fils second dudit duc, eust la duché après sa mort. De laquelle chose ledit duc fut d'accord. Le roy la receut bien et honorablement, et lui fit très-bonne chere, et au partir luy donna de ses biens.

Quand le duc de Milan sceut que les Genevois s'estoient adressés au roy pour estre en sa garde, il n'en fut pas bien content, et tascha par toutes manieres à rompre le coup, et les en faire departir par gratieuses paroles. Mais les Genevois en rien n'y voulurent entendre, et envoyerent à Paris, et se sousmirent de tous poincts à la seigneurie du roy.

En ce temps fut fait le mariage du fils du duc de Bretagne, et d'une des filles du roy, et luy fut promis trois cens mille francs, mais elle trespassa.

Le roy d'Angleterre voulant tousjours complaire à son pere, lui fit à sçavoir qu'il vouloit espouser sa femme à Calais, en face de saincte Eglise, en priant aux ducs de Berry et de Bourgongne, qu'ils voulussent estre audit lieu à certain jour, lesquels par le vouloir du roy y allerent. Et l'espousa bien et solemnellement en l'eglise en la forme accoustumée. Et y eut un bien notable disner, où on fut servi de plusieurs mets, et diverses manieres de jeux et esbatemens, et le lendemain joustes. Et se monstrerent en toutes choses les Anglois bien pompeusement, ainsi qu'ils ont bien accoustumé de faire. Et quand la grande solemnité des nopces fut passée, ils tinrent un grand conseil pour sçavoir ce qu'on avoit à faire, pour tousjours entretenir les alliances. Et fut ordonné que les trefves, qui avoient esté ordonnées, et par mer et par terre, seroient criées publiquement, gardées et observées. Et qu'on ordonneroit conservateurs, qui seroient commis à les faire garder et observer. Et pource que le roy requeroit diligemment à son fils le roy d'Angleterre, qu'il voulust entendre avec luy à l'union de l'Eglise, à laquelle chose sondit fils estoit fort enclin, et y avoit grande volonté, il delibera d'envoyer vers les deux contendans. Et de faict y envoya bien notable ambassade, laquelle vint premierement à Avignon devers Benedict. Mais oncques il ne les voulut voir, ny ouyr; et pource ne passerent point outre, ny n'allerent devers l'antipape, mais s'en retournerent en Angleterre. Et fut lors deliberé que pour ceste matiere lesdits ducs de Berry et de Bourgongne s'assembleroient avec le roy d'Angleterre le dimanche de *Lœtare Jerusalem*. Et s'arresta fort le roy à la voye de cession. Et que cependant tous les deux roys envoyeroient chacun ambassade devers les contendans, à ce qu'ils voulussent consentir, et avoir agreable la voye de cession, et pareillement vers le roy des Romains, pour le requerir qu'il voulust accepter, et avoir agreable ladite voye de cession. Et de faict y envoyerent.

En ce temps vinrent en l'eglise de monseigneur sainct Denys aucuns qui avoient esté malades. Lesquels s'estoient voués à monseigneur sainct Denys, et à ses compagnons, et par leurs merites affermoient avoir esté guaris. L'un avoit esté empoisonné, l'autre estoit enragé, et hors du sens et entendement, et le tiers avoit un flux de sang, et ne le pouvoit-on restraindre, et s'en vinrent à l'eglise de Sainct-Denys rendre graces à Dieu, et aux glorieux saincts.

Audit temps la reyne eut un fils, lequel monseigneur le duc d'Orleans leva sur les fons. Et fut au sainct sacrement de baptesme nommé Louys. Et en fit-on à Paris, et par tout le royaume grande joie et solemnité.

Le roy d'Espagne envoya vers le roy et aussi vers Benedict pour le faict de l'union de l'Eglise. Et quand ils furent vers Benedict, il les corrompit par argent, tellement qu'ils ne voulurent oncques dire ce qui leur estoit enchargé. Toutesfois le patriarche d'Alexandrie fit tant quand lesdits ambassadeurs vinrent devers le roy, qu'il eut les lettres et instructions que ledit roy d'Espagne leur avoit baillé. Par lesquelles apparoist assez, que si Benedict ne s'advisoit, qu'il avoit volonté de luy faire substraction. Et fut la matiere mise au conseil du roy, et ouverte par divers clercs. Et finalement fut advisé et presque conclu, veu la maniere de proceder de Benedict, qu'on lui pouvoit faire substraction.

Or est ainsi que le roy d'Angleterre avoit

renvoyé après le retour de ses autres ambassadeurs à Boniface luy signifier d'entendre à l'union de l'Eglise, et qu'il voulust accepter la voye de cession. Mais ils s'en vinrent sans response effectuelle. Et disoit-on que c'estoit pource qu'il avoit sceu, que Benedict l'avoit refusée. Revinrent aussi les ambassadeurs, qui avoient esté envoyés par les roys de France, et d'Angleterre ensemble. Et furent vers les deux contendans, et leur exposerent les prieres et requestes des deux roys, touchant ladite union, et affection qu'ils avoient au bien de l'Eglise. En leur requerant qu'ils y voulussent entendre, en la forme et maniere qu'ils declareroient. Mais ils s'en retournerent et rapporterent que tous les deux contendans estoient tant pleins de convoitise et d'avarice, et aveugles de vraye connoissance, qu'à autre chose ils ne vouloient entendre.

Au royaume de France regnoient plusieurs pechés, et tenoient plusieurs, que les maux, et les accidens qui venoient, estoient pour les pechés publics qu'on y faisoit, non corrigés ne punis. Et pource que principalement il n'y avoit si meschant, qui en jeux et manieres de parler, ne reniassent Dieu, maugreassent et despitassent ses saincts, et la benoiste glorieuse Vierge Marie, y eut certaines ordonnances par le roy faites, et publiées par mandemens patens, contenans les punitions qu'on devoit faire. Lesquelles par aucun temps durerent et furent executées. Mais pource que des plus grands aucune punition n'en estoit faite, les choses retournerent en leur premier estat, à la très-grande desplaisance des gens de bien.

1397.

L'an mille trois cens quatre-vingt-dix-sept, le roy de Navarre envoya devers le roy, pour luy requerir qu'il luy fist justice, et envoya l'evesque de Pampelune, qui estoit un très-notable clerc, lequel presenta ses lettres au roy, qui estoient seulement de creance, en luy priant et requerant, qu'il luy voulust bailler audience pour dire sa creance, et assigner jour à la dire, lequel luy fut assigné. Et bien notablement recita ce qui luy estoit enchargé, en declarant la prochaineté de lignage, que le roy de Navarre avoit au roy, et les terres et seigneuries qu'il devoit avoir au royaume de France, et mesmement en Normandie, en requerant qu'il les luy voulust faire bailler et delivrer, et qu'aussitost son maistre et seigneur estoit prest et appareillé de faire ce qu'il appartiendroit. Iceluy evesque fut grandement receu par le roy, et aussi par les seigneurs. Et luy fut dit, que les demandes estoient grandes et pesantes, et que le roy y auroit regard, advis et conseil. Et en ceste matiere y eut de grandes difficultés. Et disoient aucuns, que ce seroit mal fait de luy rien bailler, veu les horribles et détestables maux que son pere avoit fait en ce royaume. Et qu'on ne sçavoit la volonté de son fils, et que s'il avoit en Normandie les places qu'il demandoit, et il vouloit faire guerre, que grands inconveniens en pourroient advenir. Les autres disoient qu'il y avoit eu accord avec le pere, et ferme paix faite, et qu'on ne devoit point avoir regard au temps passé. Et pour pourvoir à l'inconvenient allegué, s'il avoit places en Normandie, fut dit par ceux de ceste opinion qu'on luy en baillast ailleurs. Et ainsi fut fait. Et fut erigé Nemours en duché. Et en Gastinois et Champagne luy furent baillées terres et seigneuries jusques à dix milles livres tournois de revenu. Et à messire Pierre de Navarre, son frere, le comté de Mortaing. Et à tant se partit ledit evesque, et disoit-on que son maistre en avoit esté content.

Et pource que toujours, et comme continuellement on faisoit diligence tant en ce royaume que dehors, de trouver moyen de guarir le roy, et remede de pourvoir à son inconvenient, vinrent deux augustins à Paris, qui s'offroient à guarir le roy. Et demanderent plusieurs choses à faire les remedes, et n'y voulut-on rien espargner. Et couroient divers langages entre le peuple, en disant que la maladie du roy estoit punition divine, pour les grandes exactions qui se faisoient sur le peuple, sans rien en employer au faict de la chose publique.

Quand le roi Richard d'Angleterre se veid au-dessus de ses besongnes, comme il luy sembloit, et il fut en Angleterre, il cuidoit que tous murmures cessassent contre luy. Si fit grande exaction sur son peuple d'or et d'argent, disant que c'estoit pour son mariage avec la fille de France, et aussi que les Irlandois se rebelloient contre luy, et qu'il y vouloit aller. Et de ces exactions et tailles la plus grande partie du peuple, nobles, et gens d'eglise estoient très-mal contens. Et de faict, le duc de Glocestre et le comte d'Arondel murmurerent fort en plusieurs manieres, et faisoient alliances secret-

tes. Lesquelles choses vinrent à la cognoissance du roy Richard. Si les fit tous deux prendre, et examiner, et après qu'ils eurent confessé le cas, il leur fit coupper les testes, c'est à sçavoir au duc de Glocestre son oncle à Calais, et au comte d'Arondel à Londres. A cause dequoy se leverent plusieurs divisions, et paroles. Et disoient les aucuns, que c'estoit sans cause, et que ce n'estoit que pource qu'ils advertissoient le roy qu'il faisoit mal de souffrir à faire faire les griefves exactions qui se faisoient sur le peuple. Les autres disoient, qu'ils avoient voulu attenter à la personne du roy, sous ombre qu'il avoit trefves avec le roy de France, et baillé Cherbourg et Brest. Et quelque chose qu'il en fust, les deux princes moururent, et furent executés.

Le roy revint à santé, mais elle ne luy dura gueres. Et estoit chose bien piteuse d'ouyr les regrets qu'il faisoit quand il sentoit qu'il devoit renchoir, en invoquant et reclamant la grace de Dieu, et de Nostre-Dame, et de plusieurs corps saincts. Les gentilshommes, dames, et damoiselles, et tous ceux qui le voyoient, pleuroient à chaudes larmes, et ceux aussi qui l'oyoient reciter, de grande pitié et compassion qu'ils en avoient. On prit son barbier, et aucuns des serviteurs du duc d'Orleans, pour sçavoir si on ne luy avoit rien fait, dont la maladie en peust venir. Mais à la fin on trouva qu'ils estoient innocens en toutes manieres, et furent delivrés.

En ce temps y eut grande mutation d'officiers, car plusieurs estoient morts en la bataille de Hongrie, et fut fait connestable Sancerre, lequel paravant estoit mareschal, et messire Jean Le Maingre dit Boucicaut, fut fait et ordonné mareschal, messire Jacques de Bourbon grand chambellan, et messire Hutin d'Omont ordonné à porter l'oriflambe. Et furent ces choses faites le vingt-sixiesme jour de juillet.

Et combien que comme dit est que le mariage eust esté tout accordé, de Jean V, fils du duc de Bretagne, et de Jeanne dite la Jeune, quatriesme fille du roy, et qu'il y eust desja eu quelques solemnités faites, toutesfois encores de nouveau furent-elles faites à Paris en grandes pompes, tant de vestures, que de joyaux, et habillemens des dames et damoiselles, et y eut joustes, et autres choses accoustumées d'estre faites.

Madame Marie de France, qui dès le temps de sa nativité avoit esté ordonnée à estre religieuse, fut menée à Poissy, et là rendue, religieuse de son bon gré et volonté. Et lui fut habillé et ordonné son hostel et logis ainsi comme il appartenoit bien, et lui ordonna-on assignation à tenir son estat, et luy furent baillées des dames de religion, estans en ladite abbaye, pour luy tenir compagnée.

Le roy revint derechef en santé. Et pource qu'à Sainct-Denys, estoit l'un des clous, dont Nostre-Sauveur fut crucifié, lequel n'estoit pas bien envaisselé ainsi qu'il appartient, le roy fit faire un beau et riche reliquaire, et le donna à l'eglise de Sainct-Denys, à ce que ledit clou fut mis richement et honorablement.

En ladite année l'empereur de Constantinople envoya vers le roy demander aide et confort contre les Turcs, lesquels lui faisoient forte guerre, et taschoient d'avoir la cité de Constantinople. Et y vinrent de bien notables gens, qui monstroient que sans aide l'empereur ne pourroit resister, et en toute humilité firent leur proposition : eux retirés la matiere fut ouverte au conseil. Et furent tous d'opinion, que combien que l'année de devant le roy y eust eu grand dommage, encores devoit-on entendre à leur aider. Et lors s'agenouilla monseigneur le duc d'Orleans frere du roy, en luy suppliant et requerant qu'il luy pleust luy donner congé d'y aller, et que très-volontiers il y employeroit sa personne. Laquelle requeste luy fut reputée à bien grand honneur et vaillant courage. Et sur ce le roy ne luy fit aucune response. Et appella-on les ambassadeurs, et leur fit faire response le roy, qu'en temps convenable il aideroit et conforteroit l'empereur, et luy envoyeroit gens. Et leur fut fait dons beaux et honorables, et s'en retournerent vers leur maistre.

Le connestable du Basac, et son principal capitaine, envoya de très-gracieux presens au roy, lesquels le roy receut très-benignement, et renvoya les messagers.

Le roy de Boheme avoit grand desir de voir le roy et sceut que le roy devoit venir à Rheims, et que par aucun temps se tiendroit là, si fit diligence d'y venir. Laquelle chose venue à la cognoissance du roy, il en fut bien joyeux, et delibera de luy faire bonne cher. Et ainsi comme le roy s'esbatoit aux champs à chasser, et voler, environ à deux lieues de Rheims, survint le roy de Boheme, lequel il receut bien et honorablement, et à grande joye le mena à

Rheims, et fut festoyé en toutes manieres bien grandement. Et luy fit le roy de beaux dons et plusieurs presens. Et cependant qu'il y fut, survint une ambassade d'Allemagne, pour avoir union en l'Eglise, disant qu'ils avoient esleu la voye de cession comme luy, dont le roy fut moult joyeux.

1398.

L'an mille trois cens quatre-vingt dix-huit, il vint à la cognoissance de Benedict, que le roy avoit envoyé devers les roys et princes de la chrestienté pour le faict de l'union. Et qu'en ce le roy d'Angleterre s'estoit joint avec luy. Dont il fut bien desplaisant, doutant qu'il n'eust fort à faire. Parquoy il envoya devers le roy le cardinal de Pampelune, qui luy estoit fort allié. Le roy et ceux de son sang le sceurent assez tost. Et pource fut mandé audit cardinal qu'il ne vint point, et aussi ne fit-il. Et si Benedict avoit esté paravant mal-content, encores le fut-il plus. Et escrivit au roy et à monseigneur de Berry, ainsi que bon luy sembla. Et és lettres escrivoit plusieurs choses, touchant ledit messire Simon de Cramault patriarche d'Alexandrie, en le chargeant. Mais le roy et nos seigneurs ne s'y arresterent ja, car ils voyoient et appercevoient, que ce n'estoit que pour ce qu'il avoit à cœur, d'aider à son pouvoir à executer l'intention du roy, qui estoit juste et raisonnable.

Le roy pour pourvoir au schisme de l'Eglise, delibera d'assembler à Paris les prelats de son royaume, pour avoir advis et conseil sur ce qui estoit à faire en la matiere. Et y eut bien grande et notable compagnée de gens d'eglise, clercs, et autres notables personnes, docteurs, maistres et gradués. Par diverses fois on avoit envoyé par devers Benedict, qui estoit à Avignon, pour le prier de requerir qu'il y voulust adviser, et qu'il n'y avoit provision, sinon que tous les deux contendans fissent cession ; et qu'on fist un concile general, où les cardinaux tant d'un costé que d'autre, fussent avec les prelats de la chrestienté ; et que là on advisast, qu'il y eust un pape seul et unique. Mais Benedict en rien n'y vouloit entendre. Et pour trouver la maniere d'y proceder, y eut plusieurs grandes et notables consultations faites. Et finalement fut deliberé et conclu, qu'on ne soustrayeroit pas seulement à Benedict la collation et disposition des benefices : mais qu'on luy feroit pleniere soustraction de toute obeïssance. Et sur ce furent lettres bien notablement faites, et composées, lesquelles furent envoyées et publiées par tout le royaume de France. Et fut conclu que l'Eglise de France seroit reduite à ses anciennes libertés et franchises ; c'est à sçavoir que les ordinaires donneroient les benefices estans en leurs collations, et que toutes graces expectatives et reservations cesseroient. Et qu'aux benefices on procederoit par voye d'eslection, et en appartiendroit la collation aux ordinaires. Et pour ceste cause fut ordonnée une notable procession à Saincte-Genevievfve, en laquelle furent les ducs de Berry, de Bourgongne et de Bourbon. Et là fit un notable sermon ou predication maistre Gilles des Champs, lequel sçavoit bien la matiere, et avoit tousjours esté present en la deduction d'icelle.

Et advint que tantost vacqua l'abbaye de Sainct-Denys, par la mort de Guy II de Monceaux abbé d'icelle. Et fut esleu messire Philippes de Vilette, qui estoit un bien notable clerc, docteur en theologie. Et y eut des difficultés beaucoup touchant la confirmation de l'eslection, bien qu'ils estoient exempts, tant et si avant que l'exemption se peut estendre. Et fut dit que l'evesque de Paris, qui estoit ordinaire du lieu, confirmeroit, ou infirmeroit ladite eslection. A laquelle chose l'evesque proceda, et trouva que l'eslection estoit juste, saincte et canonique. Et pource la confirma, et si luy bailla le don de benediction. Mais il y eut lettres faites et baillées par l'evesque de Paris, que ce fust sans préjudice de l'exemption des religieux, abbé, et convent de ladite egise de Sainct-Denys. Et pource que semblable cas de jour en jour pouvoit advenir, le roy assembla ceux de son sang, des gens d'eglise, et de l'université, pour sçavoir ce qu'on auroit à faire, quand le pareil cas adviendroit, touchant les exemptions. Et fut ordonné generalement que si aucunes eglises, ou benefices vacquoient, qui fussent electifs, on y procederoit par voye d'eslection, dont la consecration, confirmation, ou benediction appartiendroit aux ordinaires, sans prejudice des droicts, prerogatives et exemptions des exempts et ordinaires. Et furent lesdites choses touchant lesdites substraction et reduction de l'Eglise de France, conclues le vingt-septiesme jour de juillet. Quand les cardinaux estans en Avignon, sceurent la conclusion de substraction faite par le roy, et l'Eglise de France, ils firent pareille-

ment substraction à Benedict, et soudainement et secrettement ils partirent d'Avignon, et s'en vinrent à Villeneufve, qui est au royaume.

En ce temps, le comte de Perigort, qui estoit grand seigneur, et puissant au pays de Guyenne, assembla gens de guerre, et les mit en ses places. Et sous ombre qu'il se disoit tenir le party des Anglois, commença à faire aspre et forte guerre aux François, vers les marches de Guyenne. Et faisoit maux infinis, et pilloit, desroboit, et faisoit courre tout le pays. Pour laquelle cause, le roy delibera d'y envoyer. Et fut deliberé que le mareschal Boussicault iroit. Et y alla à grande compagnée de gens de guerre, tant d'hommes d'armes, que de traict, et mit le siege devant Montignac, où ledit comte estoit, lequel finalement se soumit à la cour de parlement du tout. Et mit ledit mareschal la comté en l'obeïssance du roy, et prit Montignac, Bourdille, Auberoche, Saulac, et autres places, et y eut grande peine, et de belles armes faites. Et amena Boussicault ledit comte de Perigort à Paris. Et luy ouy, à grande et meure deliberation, fut dit par arrest, que ledit comte avoit forfait corps et biens. Toutesfois la vie luy fut sauvée. Et fut ladite comté de Perigort, avec les appartenances, donnée à monseigneur le duc d'Orleans, frere du roy, et luy fut baillée par appanage à luy et à ses hoirs masles, procréés de sa chair.

Et pource qu'on voyoit que Benedict ne vouloit faire obeïssance, et que tousjours estoit obstiné en son opinion, on delibera qu'on l'assiegeroit dedans le palais d'Avignon. Et de faict y fut le siege mis, et y souffrit moult de miseres, peines et travaux, tant de vivres, que autrement : mais il avoit moult grand courage, et tousjours se tenoit fort, et confortoit ceux qui estoient avec luy. Rodrigo de La Lune son frere, faisoit toutes les diligences qu'il pouvoit de luy faire avoir vivres, et quelque siege qui y fut, bien souvent, par manieres subtiles on y mettoit vivres. Or advint que aucuns estans audit siege, advisoient souvent manieres de trouver moyens subtils d'entrer en la place du palais où estoit Benedict. Et adviserent qu'il y avoit un esvier ou conduit d'eaues, de la cuisine dudit palais, qui estoit grand et large, et que par iceluy, en ostant un treillis de fer qui y estoit, on pourroit très-aisément entrer. Et trouva-on moyen de oster ledit treillis de nuict, si subtilement, qu'on le remettoit et ostoit quand on vouloit. Ceux de dedans s'apperceurent et imaginerent bien que par ledit lieu on avoit intention d'entrer. Et pource y mirent guet secret, et considererent qu'on ne pouvoit entrer que l'un après l'autre, et que ceux qui entreroient, quand bon leur sembleroit, ils seroient pris et attrapés par ceux de dedans, et ainsi fut fait. Car aucuns de ceux du siege, et des plus vaillans, vinrent audit esvier ou conduit de cuisine et entrerent dedans, et à mesure qu'ils entroient estoient pris, et tant qu'il y en eut de pris cinquante à soixante. Dont ceux qui tenoient le siege furent moult esbahis, et non sans cause, car il y avoit de leurs parens et amis. Et finalement y eut traité et accord, par lequel ceux du siege se leverent, et les prisonniers furent rendus, et s'en alla chacun où il voulut.

Et est à advertir qu'il y avoit ja grandes haines, envies et divisions entre les ducs de Bourgongne Philippes le Hardy, et Orleans frere du roy, lequel soustenoit Benedict, et disoit que c'estoit mal fait de luy avoir fait substraction, et plusieurs mesmes de France le tenoient pour vray pape. Et quand telles divisions venoient à la cognoissance dudit maistre Jean Juvenal des Ursins garde de par le roy de la prevosté des marchands, il alloit parler à eux, et à autres qui pouvoient aider à reprimer leur ire; et tellement qu'ils s'appaisoient, ou au moins dissimuloient.

Et comme dessus a esté touché, vinrent à Paris deux augustins, qui se faisoient forts de guarir le roy, et leur furent baillées toutes les choses qu'ils vouloient et demandoient, et eurent bien grande finance. Et de faict, mirent la main à la personne du roy, et comme l'on dit luy firent aucunes incisions au chef, et comme il fut trouvé, mirent le roy en grand danger de le faire mourir piteusement. Et pource furent pris et emprisonnés, interrogés et questionnés. Et pour abreger, confesserent qu'ils ne s'y cognoissoient. Et y eut plusieurs notables gens assemblés, tant d'eglise que laïs, lesquels conclurent qu'ils seroient degradés, et qu'ils auroient les testes couppées. Et pour ceste cause furent faits escharfauts en Greve devant l'Hostel de Ville, et du Sainct-Esprit. Et y eut une maniere de pont de planches fait, qui venoit à l'endroit d'une des fenestres de la salle du Sainct-Esprit, laquelle fenestre on mit en l'estat et semblance d'un huis, et furent mis lesdits augustins sur lesdits escharfauts. Et fit-on une maniere de briefve predication. Et après issit

l'evesque de Paris en habit pontifical par ladite fenestre, et vint jusques aux deux augustins, lesquels estoient revestus comme s'ils eussent voulu dire messe. Et après ce qu'il eut parlé à eux, il leur osta à chacun d'eux les chasuble, estole, manipule, aube, et surplis, en disant certaines oraisons, puis s'en retourna par où il estoit venu. Et paravant en sa presence furent raiz et ostés leurs cheveux, sans apparence de couronnes. Et tantost ceux de la jurisdiction laye les prirent et les despouillerent, et leur laisserent seulement leurs chemises, et à chacun une petite jacquette par dessus. Et furent mis en une charette, et liés et menés aux halles, et là eurent les testes couppées, et si furent escartelés, et les corps portés au gibet, et les testes mises sur deux demies lances, en l'escharfaut aux halles, où ils avoient esté decolés. Et furent plusieurs esbahis comment on les avoit degradés, et baillés à la justice seculiere. Mais par clercs notables, veu les cas par eux commis en la personne du roy, fut dit que c'estoit justice. Et disoient aucuns, que lesdits augustins se disoient au duc d'Orleans, et que par haine que le duc de Bourgongne avoit audit duc d'Orleans, il leur avoit fait faire et procuré ce qui fut fait. A cause que le duc d'Orleans avoit fait brusler un nommé maistre Jean de Bar, qui estoit nigromancien et invocateur de diables, et estoit au duc de Bourgongne. Et disoit-on que pour les envies, qui estoient entre lesdits deux ducs, diverses choses se faisoient.

En ceste année, après que le roy Richard eut en Angleterre fait coupper les testes des seigneurs d'Angleterre dessus dits, plusieurs divisions se commencerent. Et mesmement Henry de Lancastre, fils du duc de Lancastre, tenoit plusieurs diverses et estranges manieres, sentans murmures et conspirations contre le roy Richard, lesquelles vinrent à sa cognoissance. Et pource manda le duc de Lancastre, pere dudit Henry, et luy dit ce qui estoit venu à sa cognoissance touchant sondit fils. Et selon ce qu'on disoit, y avoit de meschantes choses entreprises contre le roy et trouvoient assez de matiere pour le faire mourir. Quand le roy d'Angleterre apperceut les choses dessus dites, il delibera de tenir un parlement à Wincestre, et assembla les trois estats du pays; et y eut grande assemblée, et fit des ducs et des comtes. Et en ce parlement Henry de Lancastre dit au comte Mareschal, qu'il estoit faux, traistre et desloyal et mauvais, et qu'il avoit faussement et mauvaisement tué ou fait mourir son oncle, le duc de Glocestre frere de son pere. Et qu'il avoit emblé les deniers du royaume, et les avoit appliqués à son profit, et plusieurs autres trahisons avoir fait. Le comte respondit qu'il avoit faussement et mauvaisement menty. Et y eut gage jetté et adjugé, et dit qu'il cheoit gage de bataille. Et pour ce faire y eut jour assigné. Et tousjours cuidoit le duc de Lancastre pere de Henry, muer le propos du roy, et des parties. Au jour assigné les parties tous armés comparurent en champ. Et après les sermens fut à chacun permis faire son devoir. Et quand Henry de Lancastre veid son adversaire, il marcha bien vaillamment huit pas, sans que l'autre commençast à marcher. Toutesfois il s'esmeut, et comme de grand courage venoit à Henry, mais quand il vint à l'approcher, tous deux jetterent leurs lances. Et ce fait le roy d'Angleterre les fit tous deux prendre, et les bannit de son royaume, le comte Mareschal à perpetuité, et Henry de Lancastre jusques à dix ans. Et de ce fut le pere bien content. Henry s'en vint à Paris vers le roy de France et les seigneurs, et fut receu bien grandement et honorablement, et lui fit-on très-bonne chere. Et luy ordonna le roy son estat bien honorablement. Dont le roy d'Angleterre fut très-mal content, et très-impatiemment le porta; et luy sembloit, veu l'alliance, que le roy et les seigneurs de France ne le deussent point avoir receu. Et depuis le pere dudit Henry alla de vie à trespassement. Et cuidoit bien Henry de Lancastre que le roy d'Angleterre deust appaiser son courage et le rappeller, et lui laisser la succession de son pere, tant de meubles, que d'immeubles. Mais il fit tout le contraire, car il prit tous les meubles, qui estoient grands, et les appliqua à son profit. Et de ce ledit Henry eut bien grande desplaisance. Dont monseigneur de Berry le confortoit et l'appaisoit le plus qu'il pouvoit. Toutesfois il sembloit bien à sa maniere et contenance, qu'il avoit un courage bien despiteux, et intention s'il eust peu de s'en venger.

Cette année la reyne Blanche alla de vie à trespassement, à Neaufle-le-Chastel, le cinquiesme jour d'octobre, dont ce fut grand dommage. Elle fut portée en terre à Sainct-Denys bien solemnellement, ainsi qu'il appartenoit. Elle avoit une partie de l'un des clouds, dont

Nostre-Seigneur fut crucifié, qu'elle fit bien et honorablement enchasser, et le donna à Nostre-Dame des Carmes, pour mettre en leur eglise.

Le roy, la reyne et nos seigneurs les ducs envoyerent à leur fille et niepce d'Angleterre, de beaux et riches dons, par notables chevaliers et escuyers qui furent en Angleterre, et là les presenterent. Et quand ils furent retournés, ils rapporterent qu'en Angleterre y avoit plusieurs divisions, et qu'on murmuroit fort contre le roy pour les exactions qu'il faisoit, et qu'ils doutoient fort qu'il n'y eust un grand brouillis, car il n'y avoit ny gens d'eglise, ny nobles, ny autres, qui n'en fussent mal-contens. Et quand Henry de Lancastre qui estoit par deçà, le sceut, il en fut bien joyeux et se reconforta fort.

Les cardinaux de Thury et de Saluces vinrent à Paris en grandes pompes et estats, devers le roy et nos seigneurs les ducs, et firent une proposition par la bouche dudit de Thury, et disoient maux infinis de Benedict et plusieurs autres paroles. Et firent deux requestes, l'une, que le roy voulust escrire aux roys et princes diligemment, touchant le faict de l'union. La seconde fut, qu'il voulust faire diligence, et mettre peine à prendre Benedict. Sur la premiere leur fut respondu que le roy y avoit entendu et entendroit le mieux que faire se pourroit. A la seconde requeste fut fait response que n'estoit pas à faire au roy de faire prendre Benedict, ny mettre la main sur luy. Et ausssi que ce n'estoit pas chose aisée à faire. C'estoit merveilles des pompes et estats desdits cardinaux, lesquels estoient à toutes gens de quelque estat qu'ils fussent, à grande desplaisance et abomination.

Il y eut deux cardinaux, l'un nommé Martin et l'autre Boniface, lesquels se cuiderent eschapper du palais d'Avignon, en habits dissimulés, et furent rencontrés par les gens du mareschal Boussicaut, et pris. Et dit-on que Martin dedesplaisance, pauvreté et indigence, alla de vie à trespassement. Et au regard de l'autre nommé Boniface, l'on disoit que Boussicaut en avoit bien eu cinquante mille ducats.

En ce temps un bourgeois de Vitré en Bretagne, nommé Pierre Pilet, jetta son gage de bataille contre un gentilhomme dudit pays, nommé Guillaume Marcille. Et le chargeoit d'avoir fait tuer par ses fils un sien parent. Ledit Marcille au contraire maintenoit, que jamais n'en avoit esté consentant. Et estoit ledit Pilet un bel homme, fort et roide, et Marcille estoit vieil et ancien : et luy fut permis qu'en son lieu il mist le bastard du Plessis. Et soustenoit fort ledit Pilet monseigneur de Laval, devant lequel se faisoit le gage. Et furent les sermens faits ; et fut ledit Pilet jetté à terre d'un coup de lance par le bastard, et après tira son espée et le tua. Et tantost après on envoya querir le bon-homme vieil, qui estait prisonnier, comme raison estoit, et fut delivré. Et si son champion eust esté desconfit, il eust souffert mort.

1399.

L'an mille trois cens quatre-vingt dix-neuf, le roy retourna en santé, et avoit bon sens et entendement, et fit la solemnité de Pasques en son hostel à Sainct-Paul. Au huictiesme jour après, l'evesque de Paris vint ausdit hostel en la chappelle, et de sa main le roy receut le sainct sacrement de confirmation, en grande devotion. Et si firent plusieurs autres seigneurs, chevaliers est escuyers.

Les ducs de Berry, de Bourgongne, et de Bourbon, avoient grand desir de sçavoir d'où venoit la maladie du roy, et firent assembler tous les physiciens de l'université de Paris, et autres, dont il estoit memoire. Et fut mise la matiere en termes, et spécialement si la maladie qu'il avoit venoit de choses et causes intrinseques, ou par accidens extrinseques. Et y eut divers argumens et imaginations. Et finalement on ne sceut que conclure, et demeura la matiere indiscusse, et sans aucune decision ny determination, dont les seigneurs ne furent pas bien contens,

En ce temps, aucuns de l'ordre de Sainct-Bernard apporterent, comme ils disoient, le sainct Suaire, où nostre benoist Sauveur Jesus-Christ fut ensepulturé, et le mirent à Sainct-Bernard à Paris. Et y eut grande affluence de peuple, et en leverent une bien grande finance d'argent. Et disoit-on qu'il y eut de beaux miracles faits, combien qu'on n'en déclarast aucuns particulierement.

Ceux de Venise envoyerent vers le roy, demander aide et confort contre les Turcs, lesquels avoient occupé plusieurs villes. Et leur donna-on esperance de leur aider, et aussi en avoit le roy bonne volonté.

On disoit que aucuns mieux aimans leur pro

fit particulier que le bien public, procuroient et faisoient diligence qu'on mist un dixieme sus. Et estoit renommée, que le principal qui poursuivoit ceste matiere, estoit messire Simon de Cramault patriarche d'Alexandrie, qui disoit qu'il avoit fait plusieurs grandes mises en ambassades, et autrement, pour le faict de l'Eglise. Et qu'autrement il ne pouvoit estre contenté, ne satisfait. Et furent les gens d'eglise assemblés, pour avoir leur consentement; plusieurs quand ils ouyrent parler de la matiere s'absenterent, et departirent. Et de ceux qui y demeurerent aucuns oncques ne s'y voulurent consentir. Toutesfois fut le dixiesme mis sus, à la grande desplaisance de la plus saine partie : et ne trouva-l'on à peine personne ecclesiastique, qui se voulust mesler de le recevoir, et lever. Et fut ordonné, qu'on le feroit lever par personnes layes. Et ainsi fut fait bien rigoureusement, et en fut levé grande finance. Et disoit-on que c'estoit pour le faict de l'Eglise et de la poursuite de l'union. Mais tout s'en alla en autres choses bien inutiles, et en prirent les princes et autres ce qu'ils peurent, à leur profit particulier.

En ce temps, les Turcs et Sarrasins grevoient fort Constantinople, et fesoient forte et aspre guerre. Pour laquelle cause l'empereur de Constantinople envoya devers le roy requerir aide et secours. Et y envoya le roy le mareschal Boussicaut, avec douze cens combatans; et en sa compagnée estoit Chasteaumorant, un chevalier de Bourbonnois. Lesquels se porterent vaillamment, et firent plusieurs grands dommages aux Sarrasins, et resisterent à leur mauvaise entreprise et volonté. Et quand ils eurent fait le mieux qu'ils peurent, delibererent d'eux en retourner, dont les Grecs furent bien desplaisans. Mais l'air estoit non propice aux François, et desja aucuns se commençoient à mourir, et si avoient faute d'argent, et souvent de vivres. Et de faict, le mareschal Boussicaut s'en partit, et laissa ledit Chasteaumorant vaillant chevalier avec seulement cent combatans. Lequel très-volontiers y demeura, dont les Grecs, encores combien qu'ils fussent peu de gens, furent grandement reconfortés,

En ceste année, fut moult grande abondance d'eaues, se creurent les rivieres merveilleusement, et se desriverent au grand dommage des biens de dessus la terre. Et emmenoient maisons, gens, enfans, et biens meubles.

Et en cet an y eut grande, horrible et piteuse mortalité en Bourgongne, Champagne, Brie, Paris, et Normandie, et pour abreger, par tout le royaume de France. Et quand elle cessoit en un pays elle commençoit en un autre. Et est comme chose incroyable de la grande quantité de peuple qui mourut. Et disoit-on, que c'estoit à cause des horribles et detestables pechés, qui se commettoient publiquement et notoirement sans aucune reprehension. Et quand on en parloit en predications, au conseil du roy, ou autre part, on contemnoit et desprisoit ceux qui en parloient à bonne intention. Les gens d'eglise ne sçavoient que faire, sinon prieres et processions solemnelles, dont ils faisoient grandement leur devoir. Et les religieux, abbé, et convent de Sainct-Denys, à la requeste d'aucuns seigneurs, et autres, en une bien notable procession, portèrent jusques à Paris en la Saincte-Chapelle, le corps de monseigneur sainct Hippolyte, et celebrerent une bien notable messe, et puis le rapporterent à Sainct-Denys, et cessa la mortalité.

Une merveilleuse comete apparut au ciel. Et combien qu'on die que telles choses sont naturelles, toutesfois elle sembla fort estrange, car elle dura huict jours entiers enflambée, et estoit de grande estendue. Et disoient aucuns astronomiens que c'estoit signe de quelque grand mal à venir.

Les Allemans eurent en aucune desplaisance leur empereur, si le desappointerent, et en mirent un autre[1].

Il y eut grandes alliances jurées et promises entre monseigneur d'Orleans, et Henry de Lancastre, et se monstroient grands signes d'amour, et souvent estoient ensemble.

Or est vray, comme dessus a esté dit, que Henry de Lancastre avoit esté banni du royaume d'Angleterre, et s'en vint en France, où il estoit bien desplaisamment, et ne faisoit que penser et ruminer, comme il pourroit trouver maniere et moyen de faire un grand brouillis. Et en ce temps ceux de Hibernie se rebellerent contre le roy d'Angleterre, et fut content d'y aller en personne; et de faict y alla. Et aprés son partement plusieurs monopoles, conspirations, et seditions se commencerent à esmou-

[1] Robert, comte palatin.

voir. Lesquelles choses vinrent à la cognoissance de Henry de Lancastre, duquel le pere estoit mort, car durant sa vie il eust resisté aux entreprises et malices de son fils. Et delibera de trouver maniere de passer en Angleterre. Et après le passement dudit roy d'Angleterre en Hibernie, aucuns pleins de mauvaise volonté vinrent là où la reyne fille de France estoit. Et luy osterent tous ses serviteurs et servantes de la langue de France, excepté une damoiselle et son confesseur, et aucuns Anglois entendans et parlans quelque peu de la langue de France : et en un chasteau la mirent, qui fut un exploict bien merveilleux, dont ledit de Lancastre fut bien joyeux. Et luy sembla qu'il estoit temps qu'il passast en Angleterre, et à ce faire se disposa le plus secrettement qu'il peut. Toutesfois il vint à la cognoissance d'aucuns seigneurs de France, qui se doutoient bien qu'il ne voulust faire quelque mauvaise besongne ou entreprise contre le roy Richard, gendre du roy. Et de ce on luy parla : mais il affermoit que ce n'estoit pas son intention, ny ne fut oncques, de faire chose prejudiciable ou dommageable au roy d'Angleterre son souverain seigneur; et que ce qu'il faisoit, c'estoit pour son honneur et profit, et pour luy cuider faire service et plaisir : toutesfois l'issue monstra tout le contraire. Et pour abreger, s'en alla en Angleterre, et passa la mer, et tantost trouva satellites qui luy promirent l'aider et ainsi le firent. Il escrivit lettres très-seditieuses à plusieurs prelats, nobles, et gens des bonnes villes, faisans mention de plusieurs bourdes et mensonges. Et tantost trouva gardes, suittes et alliances. Et s'en vint devers le duc d'Yorck son oncle, qui le reprit fort : mais il jura et afferma, comme dessus il avoit dit en France, combien que desja il avoit fait prendre plusieurs nobles d'Angleterre, et autres, et leur avoit fait coupper les testes, et icelles envoyer à Londres. Et avoit obeïssance desja en plusieurs places et villages, et presque tout le peuple se retiroit vers luy, et obeïssoit. Quand la chose vint à la cognoissance du roy Richard, il fut moult troublé, et non sans cause, et delibera de s'en venir en Angleterre, et retourner, et de faict ainsi le fit. Et quand il y fut, quasi de tous ses gens comme tout seul il fut delaissé, dont il fut moult esbahi. Et encores luy vint-il bien pis, car par ceux ausquels il se fioit fut pris, detenu, et emprisonné, et baillé et livré ès mains de son adversaire. Et lors tout le peuple commença à crier et dire, tant gens d'eglise, nobles, que autres, qu'on le devoit priver du royaume, et mettre en chartre perpetuelle, car il avoit fait mourir ses parens sans cause, et baillé Cherbourg et Brest, et fait paix avec le roy de France et les François sans le consentement du peuple. Et qu'il avoit fait de grandes et excessives exactions sur le peuple, sans l'avoir employé au faict de la chose publique, et du royaume. Et prenoit-on gens de tous estats, qui avoient servi le roy Richard, qui estoient executés à mort, pillés et derobés. Et fut conclu qu'il falloit faire un autre roy par eslection. Et fut esleu Henry de Lancastre, et constitué et ordonné roy par les trois estats. Et l'archevesque de Cantorbie l'oignit, et fit une grande proposition, et prit son theme : « *Habuit Jacob benedictionem.* » Et le deduisit ainsi que bon luy sembla. Et se nomma et porta ledit Henry publiquement et notoirement roy. Et monstra une ampoulle, qu'un ange, comme il disoit, avoit apportée à sainct Thomas, pour en oindre et sacrer les roys d'Angleterre. Et avoit le roy de France envoyé gens devers ledit Henry de Lancastre, pour sçavoir ce que c'estoit qu'on faisoit en Angleterre contre son fils, ausquels on monstra ladite ampoulle. Et si paravant il avoit fait mourir plusieurs personnes d'Angleterre bien notables, encores quand il se trouva maistre, il en fit plus mourir sans cause et sans raison. Et qui pis est, il fit tant que les serviteurs du roy Richard mesmes, et ausquels il se fioit, le mirent à mort bien inhumainement. Et pource que plusieurs en ceste matiere en ont escrit, on s'en passe en bref. Et trouve-on bien que les Anglois ont autresfois fait de tels exploits.

Environ ce temps, estoit à Paris monseigneur le duc de Berry oncle du roy, et en sa compagnée estoit le comte d'Estampes, lequel souvent beuvoit et mangeoit à sa table, et un jour le mal d'apoplexie le prit, et à la table sa teste mit sur ses bras, qui estoient sur la table comme croisés, et cuidoit-on qu'il dormist. Et disoit ledit monseigneur de Berry en riant : « Beau cousin dort. » Mais il dormit tellement, que oncques puis n'en reveilla.

Quand le roy sceut ce qui avoit esté fait en Angleterre contre son gendre, il en fut bien desplaisant, et cognut-on bien que toutes alliances et trefves estoient rompues, et qu'on

estoit revenu à la guerre. Toutesfois Henry soy disant roy d'Angleterre, envoya vers le roy luy faire sçavoir, que s'il vouloit envoyer à Boulongne de ses gens, qu'il envoyeroit à Calais. Et ainsi fut fait. Et y eut personnes notables envoyées de costé et d'autre, et parlerent ensemble. Et y eut seulement une trefve conclue à la Pentecoste ensuivant.

Pource que l'année d'après y avoit pardon general et indulgences en cour de Rome, et que le royaume estoit bien appauvri, et que si on permettoit d'aller à Rome, que ce seroit grande evacuation de pecunes, veu qu'à Rome ils tenoient l'antipape[1] pour pape, il fut defendu qu'on y allast point, par cry public: mais ce nonobstant grand peuple y fut.

Pource que par les ordonnances royaux, qui avoient esté mises sus, l'Eglise de France avoit esté remise en ses libertés et franchises, et ordonné que les ordinaires donneroient les benefices, ils en disposerent en faveur de leurs valets et serviteurs. Et de ce, ceux de l'université se plaignirent, et non sans cause. Et aussi on entreprenoit fort sur leurs privileges, et en diverses manieres n'en pouvoient jouyr. Ils requirent au roy qu'on y pourveust, ou autrement ils faisoient sçavoir qu'ils cesseroient. Et de faict, pource qu'on ne leur fit aucune provision valable, ils cesserent de faict, et durerent leurs cessations tout au long du caresme. Et depuis fut trouvé expedient, et recommencerent leurs leçons.

En Sicile, et Naples, Louys II, roy de Sicile en plusieurs lieux estoit obey, et tenu pour roy, et specialement à Naples. Et y eut un comte du pays mesme, auquel il se fioit, lequel par trahison mit le roy Ladislaus ou Lancelot dedans Naples. Et pource quand la chose vint à la cognoissance du roy de Sicile, il envoya le comte de La Marche au pays pour faire guerre.

1400.

L'an mille quatre cens, il vint à la cognoissance du roy, que l'empereur de Constantinople avoit grand desir de venir en France, tant pour voir le roy, que aussi pour luy requerir aide et confort, pour resister alencontre des ennemis de la foy; et de plus, pour le remercier des secours, aides, et courtoisies qu'il luy avoit faites. Et quand le roy sceut sa venue, il fit faire diligence qu'à l'entrée du royaume il y eust chevaliers et escuyers pour le conduire et defrayer partout où il passeroit. Et quand il fut assez près de Paris, il envoya ses oncles au devant de luy, et le roy mesme le receut à l'entrée de Paris, et luy donna un beau coursier bien enharnaché, tout blanc. Et l'amena le roy jusques au Palais, et puis le fit mener au Louvre, où il fut logé. Et estoit l'hostel très-bien habillé et paré, et là tenoit son estat aux despens du roy. Et faisoient le service de Dieu selon leurs manieres et ceremonies, qui sont bien estranges, et les alloit voir qui vouloit.

En ce temps fut ordonné par le roy et ceux de son sang, qu'on feroit diligence d'avoir madame Isabeau reyne d'Angleterre, qui estoit pucelle, car oncques le roy Richard compagnée charnelle n'avoit eu avec elle. Et envoya-on querir sauf-conduit, lequel fut accordé et et envoyé par Henry de Lancastre. Et y furent commis Jean de Hangest seigneur de Hugueville, et maistre Pierre Blanchet conseiller, et maistre des requestes de l'hostel du roy. Lesquels arriverent en Angleterre, et firent leur requeste, et ce qui leur estoit enchargé par le roy. Et y eut par les Anglois des difficultés, et vouloient avoir descharge de plusieurs promesses, qui avoient esté faites au traité de mariage, et de ce qu'elle avoit eu et apporté. Et pource que ledit maistre Pierre Blanchet debatoit fort les matieres au profit et à l'honneur du roy, les Anglois conceurent grande haine contre luy, et aussi contre son compagnon. Et fut aucune renommée que tous les deux furent empoisonnés; et quoy qu'il en fust, mourut maistre Pierre Blanchet, et ledit de Hugueville fut en tel poinct, qu'il vomit jusques au sang clair, dont il fut bien malade: mais par laps de temps il guarit. Les autres disent, qu'il y avoit grande mortalité en Angleterre, et que tous deux furent frappés, et que maistre Pierre Blanchet y mourut, et Hugueville eschappa. Et furent bien long-temps en Angleterre, sans ce qu'ils y eussent rien fait.

En ce temps maistre Jean Juvenal des Ursins, qui avoit la garde de la prevosté des marchands de par le roy, fut ordonné par eslection de la cour de parlement, conseiller et advocat du roy en ladite cour. Lequel audit office de la garde de la prevosté, s'estoit grandement gouverné et honorablement. Et tousjours quand il

[1] Boniface IX.

y avoit aucun discord entre les seigneurs, il mettoit peine à tout appaiser, tellement que de son temps, nonobstant la maladie du roy, aucun inconvenient n'en advint.

En ce mesme an fut fait le mariage de Louys duc d'Anjou, cousin du roy, et de la fille du roy d'Arragon, nommée Ioland, qui estoit une des belles creatures qu'on peust point voir. Et y eut bien grande et solemnelle feste, comme à tel seigneur et dame appartenoit bien.

Le roy de Boheme, qui avoit esté esleu empereur d'Allemagne, fut pour aucunes causes, par l'ordonnance des electeurs de l'empire, et des gens d'eglise, princes, et nobles d'Allemagne, desappointé de l'empire. Et disoient aucuns que c'estoit de son consentement. Et fut ordonné empereur le duc Robert de Baviere, renommé d'estre bon et vaillant prince. Et sur ce envoyerent ledit empereur et ceux d'Allemagne devers le roy. Et aussi sur le faict de remedier au schisme, et avoir union en l'Eglise. Les ambassadeurs furent honorablement receus, et de ce qu'ils avoient signifié au roy les choses dessus dites, on les remercia, et leur fit-on aucuns presens, et s'en retournerent. Et pource qu'ils n'avoient aucunement particulierement declaré la forme et voye qu'ils entendoient de venir à union, combien que le patriarche Cramault eust rapporté, que quand il fut en ambassade, ils se adheroient au roy, et estoient d'opinion d'eslire la voye de cession. Toutesfois le roy delibera d'envoyer vers les esliseurs de l'empire, pour sçavoir leur intention, et de faict y envoya. Et leur fut respondu, que à avoir union ils estoient prests d'entendre, mais non mie par la voye de cession, ainsi que le roy l'avoit advisé. Dont les ambassadeurs furent bien esbahis, car ils affermerent que à Cramault n'avoient fait autre response. Laquelle chose fut rapportée au roy. Dont luy et ceux du sang furent très-mal contens dudit patriarche Cramault. Et pource luy fut defendu, que plus ne vint au conseil du roy.

En ceste année, la reine de Dacie, qui n'avoit qu'un seul fils, jeune d'aage, envoya vers le roy luy requerir, et prier qu'il luy pleust qu'elle eust une fille de la lignée de France, pour son fils. Et estoit present à faire la requeste au roy par les ambassadeurs, le duc de Bourbon. Lequel respondit, mais que l'une de ses filles fust en aage, que volontiers il luy envoyeroit.

Charles fils du roy, qui estoit un très-bel enfant, fut très-griefvement malade, et devint ectique et tout sec. On ordonna prieres estre faites par toutes les eglises de Paris, et fut fait ainsi, et en plusieurs et divers lieux. Toutesfois il alla de vie à trespassement, dont tous furent desplaisans. Et disoit-on plusieurs et diverses paroles, à la grande charge d'aucuns seigneurs.

L'empereur fut couronné à grande solemnité, en la forme et maniere accoustumée.

Combien, comme dessus a esté touché, le roy eust donné au bastard de Foix la comté de Foix, toutesfois le roy depuis ordonna, que le captal de Beu en Guyenne l'auroit.

Monseigneur le duc de Berry, qui avoit donné à Sainct-Denys une partie du chef et bras de monseigneur sainct Benoist, y fit faire un plus beau reliquaire que celuy où ils estoient enchassés, et le donna à ladite eglise de Sainct-Denys.

1401.

L'an mille quatre cens et un, après le retour de monseigneur de Hugueville, et que maistre Pierre Blanchet avoit esté trespassé comme dit est, qui estoient allés pour le faict de la reyne d'Angleterre, femme et vefve du roy Richard, les Anglois cognoissans qu'ils feroient leur honneur de la renvoyer au roy son pere, luy firent ramener jusques à Calais. Et là par l'ordonnance du roy, allerent Jean de Montagu evesque de Chartres, messire Jean de Poupaincourt, premier president du parlement, et autres, pour requerir aux Anglois, qu'ils la leur voulussent delivrer, lesquels en furent contens. Et à Lelinguehan firent tendre une très-belle tente, bien ornée et garnie. Et le septiesme jour d'aoust, ladite dame estant bien accompagnée de seigneurs d'Angleterre, ils la firent venir jusques à ladite tente. Et là survint le comte de Sainct-Paul ordonné avec les autres pour la recevoir, et furent baillés les vins et espices, et donnerent à la dame de beaux dons, et aussi à ses damoiselles, et à aucuns de ses serviteurs. Et prirent les Anglois congé d'elle pleurans à grosses larmes, et la bonne dame ausi pleuroit, et plusieurs des assistans. Et puis la prirent le comte de Sainct-Paul, et autres, pour l'amener à Boulongne. Assez près estoit le duc de Bourgongne avec cinq cens chevaliers et escuyers, lequel la receut bien honorablement, et la con-

duisit jusques à Boulongne, et de là l'amena jusques à Paris. Et en passant par les villes de Picardie elle fut grandement festoyée. Et quand elle approcha près de Paris, allerent au devant d'elle messeigneurs les ducs d'Orleans, de Berry et de Bourbon, qui la conduisirent jusques à Sainct-Denys, et de là à l'hostel de Sainct-Paul devers le roy son pere, et la reyne sa mere, qui la receurent à grande joye, combien que la bonne dame pleuroit fort.

En ceste année, en Beauvoisis, et bien seize lieues de pays, y eut de merveilleux vents, et cheut grosses gresles en aucunes places, comme gros œufs d'oye, qui fit de grands dommages, et fut environ le mois de may, et furent merveilleux tonnerres, corruscations, et esclairemens. Et cheut le tonnere en une maniere de feu, qui entra en la chambre de la reyne, laquelle gissoit d'enfant, qui ardit et brusla toutes les custodes et courtines de son lict, et autre mal n'y fit. Et cependant que le Lendit se tenoit (qui estoit lors grande chose des marchands et marchandises qui y affluoient), survint soudainement grandes corruscations et tonnerre, et cheut gresle presques partout ledit Lendit, grosse comme œufs d'oye, et abbatit plusieurs loges, et presque toute la grange du Lendit.

Le duc d'Orleans frere du roy, fit confederations et alliances avec le duc de Gueldres d'Allemagne, et y alla le duc d'Orleans jusques à Mouson, avec bien mille cinq cens hommes d'armes, et le duc de Gueldres en avoit bien cinq cens. Et de faict l'amena jusques à Paris par Coucy, et y eut grands sermens et alliances faites. Et pource qu'il n'en avoit parlé à ses parens les ducs de Berry et de Bourgongne, ils en furent trés-mal contens. Et dés lors y eut de grands grommelis, et manieres tenues entre eux bien estranges, tellement qu'on appercevoit evidemment qu'il y avoit haines mortelles. Et toute la principale cause estoit pour avoir le gouvernement du royaume, et mesmement des finances. Et manderent chacun desdits d'Orleans et Bourgongne gens d'armes à foison, lesquels vinrent autour de Paris, et firent des maux beaucoup. Et finalement le duc de Berry s'entremit de faire la paix. Et de faict les requit de venir à son hostel à Nesle. Laquelle chose ils firent, et là furent d'accord le quatorziesme jour de janvier, se baiserent l'un l'autre et firent promesses d'amour et alliances ensemble, lesquelles ne durerent gueres.

Et en ce mesme mois, y eut une comete merveilleuse, qui s'estendoit du septentrion en occident, et apparut bien pendant quinze jours. Et s'imaginoient dès lors plusieurs personnes d'entendement, tant astrologiens que autres, que c'estoit signe de quelque male fortune qui devoit advenir en ce royaume.

1402.

L'an mille quatre cens et deux, il y eut aucunes divisions touchant la substraction à Benedict, et mesmement entre les princes. Car le duc d'Orleans soustenoit fort Benedict. Et disoit que ceux qui avoient fait ladite substraction estoient fauteurs de schisme, et qu'il eust mieux vallu de le tolerer, que d'estre sans pape souverain en l'Eglise. Et la chose venue à la cognoissance de l'université, ils firent prescher publiquement, que quiconque vouloit soustenir que la substraction ne fust bien faite, on le devoit reputer fauteur de schisme. Ceux d'Espagne, et autres qui avoient adheré, et adheroient à Benedict, tenoient fermement que la substraction ne se pouvoit valablement faire, ny soustenir. L'evesque de Sainct-Pons monstra que d'avoir mis le siege devant le chasteau d'Avignon, qui estoit une maniere d'incarcération, et de le tenir prisonnier là dedans, estoit chose damnée et non soustenable, quelque substraction qu'on luy eust fait. Laquelle ne pouvoit empescher qu'il n'eust esté et fust pape. Et sur ce y avoit entre les clercs mesmes de merveilleuses imaginations; lesquelles aucuns n'ozoient monstrer.

En ce temps, le roy estant en santé, il ordonna qu'en son absence le duc d'Orleans eut le gouvernement et administration du royaume, puis le roy devint malade. Adonc il entreprit ledit gouvernement, et commença à faire aucunes exactions. Et fit faire une grosse taille sur le peuple, en laquelle furent compris les gens d'eglise, voire comme contraints, et si vouloit qu'ils payassent des impositions et aydes: la chose venue à la cognoissance de l'archevesque de Rheims, il s'y opposa pour luy, et tous ses adherans. L'archevesque de Sens s'efforça d'excommunier tous ceux qui y contrediroient. Et y avoit de grands brouillis et murmures, qui pouvoient estre cause de grand mal. Et firent les ducs de Berry, de Bourgongne, et de Bour-

bon, publier et dire que ce n'estoit point de leur consentement que telles choses se faisoient, et qu'ils en estoient desplaisans. Le roy toutesfois revint à santé, et fit le duc d'Orleans publier, comme le roy l'avoit ordonné lieutenant et gouverneur du royaume en son absence, et que encores vouloit-il qu'il le fust. Mais lesdits ducs et plusieurs notables gens remonstrerent que ce n'estoit pas chose raisonnable, ny honorable, veu sa jeunesse, qu'il l'eust, et qu'il avoit meilleur mestier de gouverneur que de gouverner, et les choses estoient apparentes. Et pource il fut ordonné qu'il n'auroit point de gouvernement, dont il fut bien mal content, et de ce qu'il fut dit, que le duc de Bourgongne, nommé Philippes le Hardy, l'auroit, Et l'eut sans ce qu'il voulut souffrir que le duc d'Orleans en eut quelque auctorité, gouvernement et administration. Et dès lors ils eurent grandes haines conceues et malveillances les uns envers les autres.

Quand le duc de Bourgongne se veid en si grande auctorité, comme d'avoir le gouvernement du royaume, il voulut trouver certaines manieres de reformations, pour reformer toutes gens, qui avoient administrations, tant du roy, que d'autres, tant sur gens d'eglise que lais. Et ce pour avoit argent. Et la chose venue à la cognoissance de l'archevesque de Rheims, qui estoit noble prelat, et de grande representation, il vint devers le duc de Bourgongne, et en sa compagnée aucuns notables gens, qui s'opposerent et contredirent à ce qu'il vouloit faire, et si firent plusieurs autres. Et pource le duc de Bourgongne cessa d'executer son intention.

Et quand le duc d'Orleans veid qu'il n'avoit point le gouvernement, il fit semblant et fit publier qu'il ne luy en chaloit, et s'en alla en la duché de Luxembourg, où il fut receu bien et honorablement. Et pour lors y avoit guerre entre le duc de Lorraine, et ceux de Metz. Et les mit le duc d'Orleans en bon accord. Et se gouverna tellement et si grandement, qu'il y eut grant honneur et profit.

En ce temps y avoit forte guerre entre les Anglois et Escossois; plusieurs nobles du royaume de France allerent pour aider aux Escossois; et y eut bataille dure et aspre, en laquelle les Escossois et François furent desconfits, pour s'estre trop advancés, en cuidant faire vaillance, par outrecuidance plus, que par sens et discretion. Là fut pris le comte du Glas et plusieurs autres nobles d'Escosse et gentilshommes de France, entre lesquels messire Pierre des Essars, natif d'assez près de Paris, fut mis à finance, et autres François, lesquels furent rachetés tant par dons du roy et des princes, comme par aumosnes. Et les recommandoit-on aux prosnes des paroisses, et ès sermons, plusieurs bonnes gens, hommes et femmes, leur donnoient, tellement que par ce moyen ils furent delivrés.

En ce temps, l'empereur de Grece qui avoit esté deux ans et demy à Paris, se partit pour s'en retourner à Constantinople. Tant qu'il fut à Paris, et dès qu'il entra au royaume, il ne despendit rien, et fut deffrayé par le roy, qui le fit conduire bien notablement par un chevalier vaillant homme, qui autresfois avoit esté en Grece, nommé Chasteaumorant.

En ceste année, un vaillant chevalier estant ès marches de Guyenne, nommé messire Jean de Herpedenne, seigneur de Belleville et de Montagu, qui estoit pour le roy seneschal de Saintonge, esquelles marches souvent y avoit de belles rencontres et faicts de guerre, fit sçavoir à Paris à la cour du roy, qu'il y avoit certains nobles d'Angleterre, ayans desir de faire armes pour l'amour de leurs dames, et que s'il y avoit aucuns François qui voulussent venir, ils les recevroient à l'intention dessus dite. Quand aucuns nobles estans lors à Paris, specialement à la cour du duc d'Orleans, le sceurent, ils leverent leurs oreilles, et vinrent audit duc d'Orleans luy prier qu'il leur donnast congé d'aller resister à l'entreprise des Anglois, en intention de combatre lesdits Anglois, lesquels et d'un costé et d'autre estoient renommés vaillantes gens en Angleterre et Guyenne. Les noms des Anglois estoient le seigneur de Scales, messire Aymon Cloiet, Jean Heron, Richard Witevalle, Jean Fleury, Thomas Trays, et Robert de Scales, vaillantes gens, forts et puissans de corps et usités en armes. Les noms des François estoient messire Arnaud Guillon seigneur de Barbasan, messire Guillaume du Chastel de la basse Normandie, Archambaud de Villars, messire Colinet de Brabant, messire Guillaume Bataille, Carouis et Champagne, qui estoient tous vaillans gentilshommes. Et leur donna congé ledit duc d'Orleans, se confiant en leurs prouesses et vaillances. Toutesfois aucune difficulté fut faite de Champagne, lequel oncques

n'avoit esté en guerre, ny en telles besongnes, mais il estoit un des bien luictans qu'on eust peu trouver. Et pource ledit seigneur de Barbasan dit au duc d'Orleans : « Monseigneur, » laissez-le venir, car s'il peut une fois tenir » son ennemy aux mains, et se joindre à luy, » par le moyen de la luicte il l'abbatra et des» confira. » Et ainsi fut donné congé audit Champagne, comme aux autres. Ils partirent de Paris bien ordonnés et garnis de harnois, et autres choses necessaires en telles matieres. Et s'en vinrent bien diligemment en Guyenne vers ledit seneschal de Saintonge. Et fut chef desdits sept François le seigneur de Barbasan, et des Anglois le seigneur de Scales. Et fut la journée prise au dix-neufiesme jour de may. Auquel jour comparurent les parties bien ordonnées, armées et habillées comme il appartenoit. Le matin bien devotement ouyrent messe, et s'ordonnerent en grande devotion, et receurent chacun le pretieux corps de Jesus-Christ. Grandement et notablement les exhorta ledit seigneur de Barbasan de bien faire, et de garder leur bien et honneur. En leur demonstrant la vraye et raisonnable querelle que le roy avoit contre ses ennemis anciens d'Angleterre, sans avoir esgard à combatre pour dames, ny acquerir la grace du monde, et seulement pour eux defendre contre l'entreprise de leurs adversaires, avec plusieurs autres bons enseignemens. Quant aux Anglois, ce qu'ils firent, on ne le sçait pas bien : mais aucuns disent qu'en s'habillant ils beuvoient et mangeoient trèsbien. Et vinrent aux champs entalentés de bien combatre, et eux faire valoir. Et estoient hauts et grands, monstrans fier courage. Et les François monstroient bien signes d'avoir grande volonté de eux defendre. Et estoient garnis les Anglois de targes [1] et pavois pour le jet des lances. Après il fut crié par le heraut, du commandement dudit seneschal de Saintonge, juge ordonné du consentement des parties, que chacun fist son devoir. Lors ils s'approcherent les uns des autres, et jetterent leurs lances sans porter aucun effect, et vinrent aux haches. Et pource qu'il sembloit aux Anglois, que s'ils pouvoient abatre messire Guillaume du Chastel, qui estoit grand et fort, du demeurant plus aisement viendroient à leur intention, ils delibererent d'aller deux contre luy. Et de faict ainsi le firent, tellement que Archambaud se trouva seul, sans ce qu'aucun luy demandast rien, de sorte qu'il vint à celuy qui avoit à faire à Carouis, qui estoit le premier qu'il trouva, et luy bailla tel coup de hache sur la teste, qu'il cheut à terre. C'estoit ledit Robert de Scales qui y mourut. Quant est de Champagne, ce qu'on en avoit dit advint, car il se joignit à son homme, et l'abbatit à la luicte par dessous luy, de façon qu'il se rendit. Archambaud alla aider à messire Guillaume du Chastel, qui avoit bien affaire, lequel les Anglois n'approcherent pas si tost, l'un desquels fut contraint laisser ledit du Chastel, et de se prendre à Archambaud. Là y eut de belles armes faites d'un costé et d'autre, enfin se rendirent les Anglois. Et y eut messire Guillaume Bataille beaucoup à faire ; car il cheut, et fut abatu à terre par l'Anglois, mais tantost fut secouru par aucuns des François. Et pour abreger, les Anglois furent desconfits.

La duchesse de Bretagne se maria au roy Henry, laquelle avoit trois fils du duc de Bretagne, Jean, Artus et Richard. Et vinrent nouvelles qu'elle vouloit trouver moyen de tirer avec elle en Angleterre lesdits trois enfans, et y mettoit peine, et faisoit diligence. Laquelle chose vint à la cognoissance du roy, et de ceux de son sang, specialement du duc de Bourgongne Philippes le Hardy, lequel le plus diligemment qu'il peut alla en Bretagne, où il trouva lesdits enfans, et les amena à Paris bien grandement accompagnés ; ils estoient tous trois vestus de mesmes robbes, c'est à sçavoir de velours vermeil. Et les receurent le roy et les autres seigneurs à grande joye. Et par ce, fut fraudée ladite duchesse de son intention.

Il y avoit audit an à Paris un notable homme, procureur en parlement, nommé maistre Jean Le Charton, qui avoit espousé une belle jeune et gratieuse femme, en un jour de vendredy on lui avoit donné d'une sole, laquelle il mangea, après quoy il dit ces paroles : « Il me sem» ble que j'ay mangé un mauvais morceau. » Et environ quatre jours après, il alla de vie à trespassement, il n'avoit aucuns enfans, mais il avoit des parens lesquels furent ses heritiers. Assez tost après son trespassement ladite femme se remaria, et prit son clerc qui estoit bien habile homme ; lesquels après leur mariage parfait firent adjourner les heritiers du

[1] Targes, « espèce de boucliers presque quarrés, et plissés par le travers en forme de la lettre S. » (*Godefroy*.

premier mary, pardevant le prevost de Paris. Il y eut plusieurs faicts et coustumes proposées d'un costé et d'autre. Entre les autres faicts, les heritiers dudit premier mary proposerent qu'elle avoit mauvaise renommée de sa personne, et qu'elle avoit empoisonné son premier mary. Et de ce fut faite information, laquelle veue, le lieutenant dudit prevost fit emprisonner ladite femme, et son nouveau mary. Et y avoit matiere pour les questionner. Et de faict le furent très-bien, mais rien ne vouloient confesser. Finalement un jour ledit lieutenant vint à la femme, et usa de belles paroles, et luy dit que son mary avait tout confessé, et que ce avoit esté par elle. Et lors elle s'escria, et dit que ce avoit-il fait. Et fut amenée devant le mary, et l'appella traistre de ce qu'il avoit confessé, et toutesfois il n'en estoit rien. Et à la fin confessa tout, et aussi fit le mary. Et fut la femme arse en la presence du mary. Et après le mary fut mené au gibet, et pendu. Qui fut exemple aux autres femmes de non ainsi faire.

En ce temps, les Tartares sarrasins firent guerre au Basac, et aux Turcs. Et y eut une merveilleuse bataille, et aspre, et grande quantité de Sarrasins morts d'un costé et d'autre, et à peine le compte d'eux est-il croyable. Toutesfois les Tartares eurent victoire, et furent les Turcs desconfits, et le Basac, et les nobles Turcs furent pris. Le prince des Tartares leur fit à tous coupper les testes, et au Basac fit mettre aux narines des anneaux de fer, comme aux bugles [1] pour les dompter et maistriser, et aux anneaux mit des cordes, et le faisoit ainsi mener par ses villes et cités.

Les Anglois equipperent des vaisseaux sur mer, et mirent gens dedans, qui faisoient maux infinis sur mer, et specialement grevoient fort les isles estans en la mer, obeïssans au roi de France. Les François se mirent sus ès marches estans sur la mer, obeïssans au roy de France, et firent tant de diligence, que souvent trouvoient les Anglois sur mer, et les assailloient, et aussi les Anglois se défendoient le mieux qu'ils pouvoient. Toutesfois les François plusieurs petites victoires eurent aucunement sur leurs ennemis, et tellement qu'ils ne s'adventurer plus d'ainsi voguer sur mer.

Le duc d'Orleans, pour aucunes causes qui le mouvoient, envoya defier le roy d'Angleterre, et ès lettres de deffiance, y avoit plusieurs choses contenues, lesquelles le roy d'Angleterre très-impatiemment porta, et en fut très-desplaisant. Et dit que le duc d'Orleans avoit faussement et mauvaisement menty, et fit publier en ses pays les deffiances.

Le roy commanda que les prelats fussent mandés, touchant le faict de l'union de l'Eglise. Et sur ceste matiere le roy d'Espagne envoya messages au roy, lui faire sçavoir qu'il adheroit en toutes manieres à Benedict, et le tenoit pour vray pape et unique.

En l'année dessus dite, alla de vie à trespassement le vaillant connestable de Sancerre. C'estoit belle chose d'ouir les paroles qu'il disoit en requérant mercy et pardon à Dieu, et à tout le monde, en mesprisant cette vie presente : il remercioit Dieu de ce qu'il l'avoit préservé dans tant de perils et dangers où il avoit esté, de mort soudaine en guerre, et autrement. Et à la fin de ces paroles rendit l'espée de connestable, et supplia qu'il fust enterré à Sainct-Denys, où il fut mis et sepulturé en grand honneur. Et offrit le duc d'Orleans de prester trois mille écus, pour luy fonder une messe.

Le roy le vingt-uniesme jour de janvier, eut un fils nommé Charles, qui fut baptisé à Sainct-Paul.

Combien que le siege de devant Benedict au palais d'Avignon fust levé, toutesfois y avoit-il gens qui se donnoient tousjours garde s'il sortiroit, en intention de l'arrester. Il y avoit un gentilhomme vaillant, nommé messire Robinet de Bracquemont, qui avoit en sa compagnée des François armés et habillés, assez près d'Avignon, lequel alloit et retournoit quand il vouloit audit palais parler à Benedict. Lequel se descouvrit audit Bracquemont, et tant qu'il luy accorda de le mettre dehors. Si le mit sans quelconque solemnité. Et prit Benedict le corps de Nostre-Seigneur en une belle bouette, et le porta en sa main avec lettres du roy, par lesquelles il certifioit, que oncques n'avoit esté consentant qu'on fist substraction à Benedict. Et quand il fut aux champs trouva des François, qui le conduisirent là où il luy pleut. Et lors il fit faire sa barbe, laquelle il n'avoit fait faire depuis qu'il avoit esté assiegé. Et ceux d'Avignon furent bien esbahis, car la demeure qu'il avoit faite, et faisoit à Avignon, leur estoit profitable, et aussi au pays. Les

[1] Taureaux sauvages et indomptés.

cardinaux, au moins aucuns, quand ils veirent qu'il estoit sorty cuiderent faire leur paix, en offrant d'aller vers luy, et promettant plusieurs choses. Mais lors il n'y voulut entendre, et envoya vers le roy luy signifier sa sortie, esperant que le roy lui rendist obeïssance, mais pour lors rien n'y fut ordonné.

1403.

L'an mille quatre cens et trois, le mariage ja pieça pourparlé de monseigneur le dauphin Louys, et de la fille du comte de Nevers, fils du duc de Bourgongne Philippes, fut accordé et conclu : il y avoit pour la proximité du lignage dispensation, et furent les nopces faites au Louvre. Le duc de Bourgongne fit faire un beau et grand disner, et il y eut belle feste, bien servie, avec plusieurs entremets, et trèsbeaux et grands dons.

On a accoustumé à Pasques de faire une table, attachée au cierge benit. Et y met-on les années que le pape fut créé, et le roy couronné. Et en plusieurs eglises, estoit declaré l'an de la creation du pape Benedict: mais pource qu'on luy avoit fait substraction, cela despleut à aucuns seigneurs. Et furent envoyés sergens ès eglises, et là où ils trouvoient les tableaux, où estoit faite mention de Benedict, ils les arrachoient et emportoient. Et pource qu'entre les autres on chargeoit fort le duc de Berry, il s'en excusa fort, en affermant qu'il n'en estoit coulpable, et que ce qui avoit esté fait, estoit sans son sceu et volonté.

Le mareschal Boucicaut, qui estoit à Gennes, appaisa plusieurs divisions et différens qui estoient entre eux. Dont il fut fort prisé et aimé, puis se mit sur mer, et porta plusieurs grands dommages aux Sarrasins, et leur faisoit trèsforte guerre. Une journée en flotant sur la mer, il rencontra aucuns navires, qui estoient aux Venitiens, et menoient plusieurs choses défendues aux Sarrasins. Et pource il les prit, et en eut beaucoup de profit: mais les Venitiens se raviserent et raillerent, et firent tellement qu'ils eurent victoire contre Boucicaut. Et luy fut bon mestier, que en un moyen vaisseau il se sauvast.

Comme dessus a esté touché, quand les cardinaux sceurent que Benedict estoit en sa franche volonté, considerans que les Espagnols luy adheroient, et qu'au royaume de France y avoit des difficultés, et que aucuns pour pape le tenoient et reputoient, ils delibererent de faire leur paix envers Benedict, et pareillement ceux d'Avignon. Et pourchasserent tellement, que Benedict les receut en sa grace : pourveu que ceux d'Avignon fissent refaire les murs du palais, qui avoient esté rompus durant le siege d'Avignon.

Et ce fait, ledit pape Benedict delibera d'envoyer devers le roy, et de faict y envoya le cardinal de Poictiers, et aussi celuy de Saluces. Eux estans arrivés à Paris, ils vinrent devers le roi, et demanderent audience, laquelle ils eurent le vingt-cinquiesme jour de may. Et fit la proposition le cardinal de Poictiers, qui monstra bien grandement les vertus qui estoient au pape Benedict, et que oncques il n'avoit refusé d'entendre en toutes manieres justes et raisonnables, à avoir union en saincte Eglise, et encores estoit tout prest d'y entendre. Et à la fin il requeroit au roy, qu'il se voulust deporter d'user de ladite substraction, et tenir Benedict loyal pape, comme il avoit fait auparavant. Et à ce l'induisoit par belles paroles. Après que lesdits cardinaux furent retirés, le roy mit en deliberation ce qu'il avoit à faire. Il y eut là dessus diverses opinions et imaginations, et soustenoient fort les ducs, excepté Orleans, qu'on se devoit tenir à la substraction, et qu'à bonne et juste cause elle avoit esté faite. Plusieurs autres estoient de contraire opinion, et disoient que le Roy et son royaume demeureroient seuls en ceste imagination : car tous les tenans et estans en l'obeïssance de l'antipape ne luy avoient fait aucune substraction, ny les autres rois chrestiens tenans Benedict pour pape, et que si le roy demeuroit seul en ceste opinion ce luy seroit mal et deshonneur. Et que c'estoit moins mal de non user de ladite substraction, que de la tenir. Quand le roy eut tout ouy, lequel estoit lors en bon poinct, il dit, qu'il n'avoit pas memoire que oncques il fust consentant de ladite substraction, et qu'il vouloit obeïr à Benedict, comme à vray pape, et jura et promit de lui obeïr, et de faire annuller ladite substraction, ce qui fut fait le jour de Pasques. Dont les ducs et ceux qui tenoient leur party furent mal-contens, mais à la fin ils s'appaiserent. Et y fut faite une notable procession, où estoient les ducs de Berry, de Bourgongne, d'Orleans, et de Bourbon, et plusieurs princes et barons. Et là fut publiée l'obeïssan-

ce, et y eut un bien notable sermon, fait par maistre Pierre d'Ailly, qui prit son theme: «*Benedictus Deus, qui dedit voluntatem in corregis.*»

Les jacobins, et plusieurs de l'université, qui avoient esté mis hors durant ces brouillis, furent rappellés, et tenus et reputés de l'université, comme devant. Mais il y eut, et avoit une grande difficulté, touchant l'abbé de Sainct-Denys, qui avoit esté esleu par les religieux, et confirmé et benit par l'evesque de Paris durant la substraction, combien qu'ils fussent exempts. Car Benedict, quand il sceut que la restitution luy avoit esté faite, il se tenoit fort, et disoit qu'il en pouvoit disposer. Et pour ceste cause on envoya vers luy une ambassade, et encores depuis une autre, luy requerir qu'il voulust confirmer toutes les eslections, confirmations, consecrations, benedictions, collations, et provisions de benefices, qui avoient esté faites durant ladite substraction : mais il n'en voulut rien faire. Le duc d'Orleans, qu'on tenoit tant son amy que merveilles, y alla, cuidant qu'à sa requeste il fist ce que dit est. Et fut receu à grande joye et solemnité par le pape, et luy fit une grande chere : mais il s'en retourna sans rien faire, ny qu'il peust muer l'imagination et opinion du pape. Dont le roy fut moult desplaisant, quand son frere luy eut rapporté cela. Si assembla son conseil, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Où fut conclu, que le roy defendroit ceux qui estoient possesseurs en leurs possessions, lesquels ils avoient à juste titre, et ne souffriroit point qu'on s'aidast au contraire de bulles apostoliques. Outre, furent defendues les exactions d'argent, que faisoit Benedict sur vacans, et autrement. Dont les gens d'eglise du royaume furent bien joyeux. Mais le pape Benedict au contraire en fut bien desplaisant, quand on luy envoya signifier. Et en ordonna le roy lettres du vingt-neufiesme jour de decembre.

Aussi en ce mois il y eut un bien notable bourgeois de la ville de Paris, qui se pendit et estrangla, et oncques ne peut-on en sçavoir la cause.

En ce temps, un prestre nommé Ives Gilemme, damoiselle Marie de Blansy, Perrin Hemery serrurier, et Guillaume Floret clerc, faisoient certaines invocations de diables, et disoit le prestre qu'il en avoit trois à son commandement, et se vantoient qu'ils guariroient le roy. Il fut deliberé qu'on les essayeroit, et leur souffriroit-on faire leurs invocations. Ils demanderent qu'on leur baillast douze hommes enchainés de fer. Et ainsi fut fait, ils firent un parc, et dirent ausdits douze hommes qu'ils n'eussent aucune peur, et firent tout ce qu'ils voulurent, mais rien ne firent. Puis furent interrogés pourquoy ils n'avoient rien fait, ils respondirent que lesdits douze hommes s'estoient signés, et garnis du signe de la croix, et pour ce poinct seul avoient failly; laquelle chose n'estoit que tromperie, qui fut revelée par ledit clerc au prevost de Paris, lequel les fit prendre. Et finalement le vingt-quatriesme jour de mars furent publiquement preschés, et les punitions faites selon les cas, c'est à sçavoir ards et bruslés.

Un autre homme y eut qui s'efforça de trouver moyen de parler au diable, et fut en plusieurs et divers lieux pour s'enquerir s'il y avoit personne qui s'en meslast, mais rien n'y trouvoit : il luy fut conseillé qu'il allast en Escosse la sauvage, et de faict y alla, et luy fut enseigné une vieille, qu'on disoit se mesler de telles besongnes. A laquelle il parla, et elle luy dit qu'elle le feroit bien. Et de faict luy monstra un vieil chasteau ancien, tout rompu, où n'y avoit que les murs et parois, pleins de ronces et espines. Et y avoit un corbeau [1] contre le mur, comme pour soustenir un gros bois, et qu'il se tint là sans avoir peur. Et il trouveroit un homme en maniere d'un More de la Mauritanie en Afrique, et qu'il luy demandast ce qu'il voudroit, et il luy respondroit. Lequel compagnon alla au lieu, et quand il y eut esté par aucun temps, on apporta sur deux grosses pierres une maniere de biere ou cercueil, où il y avoit une personne toute nue, laquelle fut mise sur ledit corbeau. Et lors il veid venir plus de dix mille corbeaux qui descharnerent ceste personne, et luy mangerent toute la chair, et ne demeura que les os. Et ce fait, fut remis audit cercueil et emporté. Et après ce il veid venir ledit More de Mauritanie, dont la vieille luy avoit parlé, et luy demanda ce que c'estoit de cet homme ainsi deschiré, lequel luy dit que c'estoit le roy Salomon. Et lors il l'interrogea s'il estoit damné, lequel luy dit que non, mais que tous les jours il souffriroit jusques à la fin du monde telle penitence et mal, comme s'il estoit en vie. Et après ce il luy

[1] Pierre de taille sortant d'une muraille et servant à supporter le bout d'une poutre.

fit trois demandes, l'une de ce qu'il queroit et vouloit sçavoir, laquelle chose il ne voulut oncques à personne reveler, ny la demande, ny ausssi la responce. La seconde, il luy requit qu'il luy enseignast les tresors perdus. Et à ce fit response, que luy ny ses compagnons jamais ne les enseigneroient: car ils les gardoient pour leur maistre l'Antechrist. La tierce demande fut, si Paris ne seroit point destruit, veu que les gens qui y estoient, estoient si dissolus en estats, et que infinis maux s'y faisoient tous les jours. Et il respondit qu'il ne seroit pas destruit du tout: mais il souffriroit beaucoup, car plusieurs grandes divisions y seroient, mais finale destruction ne souffriroit-il pas. Car supposé que plusieurs maux s'y fissent, toutesfois aussi y faisoit-on beaucoup de biens; et qu'il y avoit plusieurs bonnes personnes, dont les prieres empescheroient la destruction.

Pource qu'on voyoit evidemment les envies qui estoient et regnoient entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne, on advisa qu'il seroit expedient de les separer, et employer au faict de la guerre, sans ce que ny l'un ny l'autre se meslast du gouvernement. Car pour ceste cause estoit leur division. Et fut ordonné que l'un iroit vers Calais faire guerre aux ennemis, et l'autre vers Bordeaux. Et se partit le duc d'Orleans de Paris, et voulut en passant faire son entrée à Orleans. Et de faict la fit, et y fut grandement et notablement receu. Les rues tendues, et fontaines artificielles par la ville en divers lieux, jettans vin, laict et eaue. Il se logea en son hostel. L'université fut par devers luy. Et proposa messire Raoul du Refuge, un bien notable docteur, bien grandement et notablement. Et aussi respondit le duc mesmes bien sagement et prudemment. Et reprit tous les poincts, touchés par le proposant, et à chacun d'iceux respondit. Il receut aucuns presens qui luy furent faits. Et si fit son entrée à monseigneur Sainct-Aignan d'Orleans, en habit de chanoine, en la forme et maniere accoustumée. Et puis cuida passer outre: mais il fut remandé, et fallut qu'il s'en retournast, et toute sa compagnée; et en effect il n'y eust rien fait qui vallust, et si y eut une grande despense. Et pareillement le duc de Bourgongne s'en alla en Flandres, en intention d'aller à Calais, et fit faire des bois merveilleux, comme chasteaux, pour eux loger devant la place. Mais tout vint au neant, qui estoit grande pitié, d'avoir levé tant d'argent, comme on disoit d'avoir fait, et sans rien faire au profit de la chose publique.

Les Anglois incommodoient fort les François sur mer, et mesmement les Bretons, et estoient bien grosse compagnée. Pour laquelle cause messire Olivier de Clisson et messire Guillaume du Chasteau, vaillans chevaliers, se mirent sur mer en trente vaisseaux. Lesquels ils equipperent, et garnirent très-bien de vaillantes gens de guerre, et autres choses necessaires. Et sceurent que les Anglois estoient vers les rais de Sainct-Mahé, et assez près sur le vespre, les apperceurent les Bretons, et delibererent de les combatre le lendemain matin. Quand ce vint au matin, ils approcherent les uns des autres: les Bretons diviserent leurs navires en deux parties, comme pour faire deux batailles. Aussi pareillement firent les Anglois, et approcherent hardiment les uns des autres, combatirent fort, et y eut de belles armes faites d'un costé et d'autre, la bataille dura depuis un grand matin jusques à midy. Et finalement les Anglois furent desconfits, et y en eut cinq cens de morts, et tous armés les jettoient en la mer, et en emmenerent bien mille prisonniers, et tous leurs navires, où ils trouverent de bonnes choses, et de grande valeur. Et encores derechef les Bretons se mirent sur mer, et y avoit autres chefs de Bretagne, que les dessus nommés, et vinrent naviger proche des rivages d'Angleterre, vers les isles de Jarsay et Grenesay, et firent des desplaisirs beaucoup aux Anglois, et gagnerent merveilleusement, et avec toute leur gagne et proye s'en retournerent en Bretagne. Et disoit-on que c'estoit grande richesse de ce qu'ils avoient gagné.

Quand les Anglois virent que les Bretons leur faisoient si forte et aspre guerre, ils assemblerent grand nombre de navires qu'ils esquipperent et garnirent de gens, jusques à cinq ou six mille combatans, et de tout ce qui leur sembloit estre necessaire, et voguerent sur mer, tant qu'ils vinrent sur les marches et rivages de Bretagne, dont les Bretons ne se donnoient de garde; ils descendirent en Bretagne, et commencerent à faire tous les maux que ennemis ont accoustumé de faire. Très-diligemment les Bretons pour les debouter s'assemblerent, et vinrent ès marches où les An-

glois estoient sur les rivages de la mer ; les Anglois qui estoient en diverses courses se rassemblerent, et joignirent ensemble, et s'approcherent tellement les uns des autres, qu'il yeut bataille aspre et dure, durant une grosse demie heure, tellement qu'on n'eust sceu dire lequel avoit le meilleur. Enfin les Bretons furent desconfits, et plusieurs morts d'un costé et d'autre, mais beaucoup plus des Bretons : ramentevans les Anglois ce qui avoit esté fait sur la mer aux rais Sainct-Mahé, lesquels se retirerent en leurs vaisseaux avec leur proye, et avec très-grande foison de navires, qui pouvoient bien porter dix mille tonneaux de vin, puis s'en retournerent en Angleterre en grande joye et liesse.

Thomas de Persi et ses alliés, parens prochains du roy Richard, desplaisans de ce qu'on avoit ainsi traistreusement pris et tué ledit roy Richard, se mirent sus en armes. Et quand la chose vint à la cognoissance du roy Henry, il manda à Thomas qu'il vinst parler à luy. Lequel respondit qu'il n'y entreroit ja, et que faussement, traistreusement et mauvaisement il avoit fait mourir son souverain seigneur, et qu'il estoit faux, traistre et desloyal. Et pource le roy assembla des gens le plus qu'il peut, et aisément en fina, car ils le tenoient pour roy, et vint en bataille contre Thomas de Persi. Et combatirent les uns contre les autres longuement, et fut Henry de Lancastre deux fois pris, et aussi rescous. Et finalement le roy Henry eut victoire contre Thomas de Persi ; il y eut d'un costé et d'autre de neuf à dix mille Anglois morts, et y mourut Henry de Persi. Et fut Thomas pris, et aucuns jours après le roy Henry le fit prendre, attacher à un pieu, et le fendre ; puis luy fist oster les entrailles de de dans le corps, et les fit jetter en un feu. Et après le fit destacher, et luy coupper la teste.

Le comte de Sainct-Paul, lequel avoit espousé la sœur du roy Richard, et en avoit un fils, envoya defier le roy Henry, dont il tint peu de conte. Toutesfois ledit comte se mit sur mer en personne, et avoit pris gens de navires bien habillés et ordonnés, et vint sur les rivages de la mer d'Angleterre, où il prenoit tout ce qu'il pouvoit trouver, tant prisonniers que biens meubles. Et voulut mettre les feux par tous les villages ; mais il y eut un prestre en habit de religieux, qui estoit Anglois, lequel luy dit, qu'il valoit mieux qu'il prist argent et qu'on rachetast les feux. Et que s'il vouloit entendre, que luy-mesme feroit diligence d'aller aux villages pour avoir de l'argent, et en promettoit bien huict à dix mille nobles, de ce fut le comte de Sainct-Paul content. Et le tint ledit prestre en ces paroles bien quatre jours. Et cependant les Anglois s'assemblerent, et venoient de toutes parts pour combatre ledit comte ; lequel quand il les veid, il s'apperceut bien qu'il n'estoit pas suffisant pour resister. Si se retira en ses vaisseaux, et s'en vint en France. Tantost après le roy d'Angleterre envoya un heraut vers ledit comte, en luy rescrivant lettres derisoires, et en se mocquant de luy, luy manda qu'en bref le visiteroit, et aussi fit-il, car il envoya gens d'armes en la comté de Sainct-Paul, et fit piller et ravager toute la comté et terre dudit de Sainct-Paul, sans ce qu'ils trouvassent aucune resistance, puis s'en retournerent en leur pays.

1404.

L'an mille quatre cens et quatre, on fit une bien grande taille, et disoit-on qu'elle montoit à dix-huict cens mille livres, il avoit esté deliberé que l'argent qui en seroit levé, seroit mis en la tour du Louvre, afin qu'on s'en aidast en temps et lieu, pricipalement pour passer en Angleterre, mais elle ne porta oncques profit. Et fut tout pris par les seigneurs, et despendu très-inutilement. Le duc de Bourgongne tascha d'empescher qu'elle ne fust levée, mais il ne fut pas creu. Et si disoit-on que le duc d'Orleans avoit esté rompre les huis où le tresor du roy estoit, et qu'il prit tout ce qu'il y trouva.

Au printemps, fut le temps très-pluvieux, et s'en ensuivirent plusieurs maladies de rheumes de testes, et de fievres dont en moururent aucuns.

Audit an, mourut Philippes, duc de Bourgongne, dit le Hardy, qu'on tenoit vaillant, sage et prudent. Et estoit prince de grande louange, sinon que très-envis il payoit, comme on disoit. Et tant, que tous ses meubles n'eussent pas suffy à payer ses debtes. En ce temps, le duc de Berry estoit à Paris, lequel quand il sceut les nouvelles que son frere estoit trespassé, il en fut moult dolent. Et luy dit-on, comme il estoit mort à Nostre-Dame de Halles en Brabant, et qu'il avoit eu moult belle fin, et se fit porter en l'eglise : laquelle chose aucune-

ment le conforta, nonobstant qu'il luy prit une très-mauvaise maladie, tant du cas susdit, que d'autres accidens qu'il avoit, et tellement qu'on n'y sçavoit remede, sinon prieres à Dieu, lesquelles il fit faire diligemment, et par toutes les eglises de Paris fit des aumosnes, et fit remettre de la taille vingt mille escus. Et si donna à Nostre-Dame de Paris une belle croix, si recouvra santé. Puis fit faire un beau et notable service pour son frere aux Augustins, de messes et vigiles, comme il est accoustumé. Et pareillement le fit faire le roy aux Celestins, près de son hostel de Sainct-Paul.

Aucuns jeunes hommes nobles, et autres de la duché de Normandie, voyans et considérans qu'ils ne faisoient rien, ny ne s'occupoient en maniere quelconque, mais estoient oiseux, s'assemblerent et disposerent d'aller en Angleterre; et de faict y allerent, mais estoient comme sans chef. Assez près de la rive d'Angleterre, ils furent rencontrés par des Anglois, combatus et desconfits, par faute de bonne conduite, et gouvernement en faict de guerre. Cela arriva près d'une isle, laquelle ils avoient toute pillée et derobée. Quand aucuns de la compagnée sceurent que les Anglois venoient et estoient assemblés, ils conseillerent qu'on s'en retournast, et estoient des anciens, qui sçavoient l'usage de guerre, et cognoissoient les Anglois. Mais les jeunes hommes disoient, que ce seroit chose non convenable de fuir et se retraire devant vilains, et furent ainsi desconfits, et plusieurs morts et pris.

Messire Guillaume du Chastel, un vaillant chevalier de Bretagne, assembla aucuns gens de guerre, et descendit en Angleterre. Tantost les Anglois s'assemblerent, et le vinrent combatre, et à l'assemblée fut tué. Si se retirerent ses gens le plustost qu'ils peurent, et retournerent en Bretagne. Messire Tanneguy du Chastel, frere dudit messire Guillaume aussi vaillant chevalier, quand il sceut la mort de son frere, il en fut desplaisant. Et delibera d'aller, et descendre en Angleterre, et assembla bien quatre cens combatans, gens de faict, et usités en faict de guerre, en divers lieux descendit, y fut bien huict semaines, et porta aux Anglois des dommages largement, en boutant feux, et prenant tous les meubles de valeur qu'ils trouvoient; et les mettoient en leurs vaisseaux. Et si y eut des Anglois pris, amenés prisonniers comme on a accoustumé faire en tel cas, puis luy, et ses compagnons s'en retournerent en Bretagne, avec bien grand gain et profit, et sans quasi point de dommage des leurs

A La Rochelle estoit un marchand, demeurant et residant en la ville, logé près des murs, lequel avoit un frere qui tenoit le party des Anglois, et demeuroit vers Bordeaux, lequel par diverses fois par messages et autrement, induisoit son frere de trouver moyen de bailler la ville de La Rochelle aux Anglois. Et sondit frere luy accorda, comme mal conseillé. Et avoit deux moyens, l'un par escheller, l'autre par gagner la porte, et donner entrée aux ennemis, lesquels eussent esté en certaine embusche, près de la ville. Et de faict ledit Anglois vint occultement à La Rochelle', à l'hostel de son frere, lesquels avoient intention de parfaire leur mauvaise volonté, et de la mettre en effect. Ce qui vint à la cognoissance d'un de la ville, qui revela que ledit Anglois estoit en la maison de son frere. On y alla, et tous deux furent pris par la justice, et mis en prison. Et tantost furent interrogés, confesserent le cas, et furent decapités, ainsi que raison vouloit.

Le treiziesme jour de juillet audit an, ceux de l'université firent une belle et notable procession, pour la santé du roy. Et partirent de Saincte-Geneviefve, et vinrent à Saincte-Catherine du Val des Escoliers bien ordonnement, ainsi qu'il est accoustumé de faire. Quand ils furent arrivés, ils firent commencer la messe et le sermon. Plusieurs jeunes escoliers s'en alloient esbatans autour de Saincte-Catherine, vers l'hostel de messire Charles de Savoisi. Et y eut pages, qui emmenoient de boire leurs chevaux, qui passerent sciemment parmy lesdits escoliers, en faisant ruer les chevaux, et tellement que aucuns desdits escoliers cheurent à terre. Les autres escoliers prirent des pierres, qu'ils jetterent après des pages, qui se mirent dedans l'hostel, et jusques là les poursuivirent les escoliers. Quand les gens dudit Savoisi ouyrent le bruit, ils saillirent à tout arcs et fleches de l'hostel, et commencerent à tirer tellement, que les fleches cheurent dedans l'eglise, et où on faisoit le sermon. Et furent tous ceux qui estoient à la procession moult effrayés. Et estoit ledit messire Charles de Savoisi en son hostel, lequel n'en fit semblant. Les docteurs, escoliers, et ceux qui estoient en la procession s'en retournerent, et y eut des escoliers bien vingt-quatre de blessés. Le

recteur alla bien accompagné devers messire Guillaume de Tignonville prevost de Paris, luy requerir qu'il fist prendre les malfaicteurs, veu que le cas estoit grand et enorme. Et si allerent vers le duc d'Orleans, pource qu'on disoit ledit Savoisi estre à luy. Et après vinrent à la cour de parlement, laquelle leur respondit qu'elle leur feroit justice et raison. Et y en eut de pris, et mis à la Conciergerie. Et les parties ouyes, où fut Savoisi en personne, s'ensuivit l'arrest; c'est à savoir que Savoisi fut condamné à asseoir cent livres de rente amortie, et à bailler deux mille francs, et que son hostel seroit abatu. Et ne fut point condamné à faire amende honorable, car il estoit clerc non marié, mais trois de ses gens le furent. C'est à sçavoir, que eux en chemise, une torche en leur poing, iroient à Saincte-Genevicfve, au carrefour de Sainct-Severain, et devant Saincte-Catherine, et seroient battus de verges par les carrefours, et bannis pendant trois ans. Ledit arrest fut donné le vingt-troisiesme jour d'aoust.

Le trentiesme jour d'aoust, Louys dauphin de Viennois, et duc de Guyenne, espousa Marguerite fille du duc de Bourgongne, Jean, et y eut grande feste. Et le sixiesme jour de septembre, il alla à Nostre-Dame vestu en habit royal, grandement accompagné du roy de Navarre, et des ducs d'Orleans, de Berry, Bourgongne, et Bourbon, des comtes du Perche, de Sainct-Paul, La Marche, Dammartin, Tanquarville, et de plusieurs barons, chevaliers, et escuyers; il estoit très-bel enfan, et le faisoit beau voir.

Un piteux cas advint à Paris, à l'eschole de Sainct-Germain, en une maison d'un notable marchand de Paris, où le feu se mit d'adventure auprés d'un chantier de bois. Et fut le feu si aspre et si grand qu'on n'y peut mettre remede, et le seigneur de la maison, la femme et une fille qu'ils avoient, ne sceurent oncques trouver moyen de se sauver. Si se jetterent dedans une chambre coye, et là moururent tant par la force de l'eaue qu'on jettoit, que étouffés par la force du feu.

Après la mort du roy de Navarre, lequel fit tant de maux au royaume de France, et lequel jusques à sa mort ne cessa de le grever et dommager, son fils n'eut pas l'imagination comme son pere. Et envoya à Paris, comme dessus est dit, devers le roy gens notables. Lesquels eurent la response cy-dessus déclarée, dont leur maistre fut aucunement content. Et desiroit que execution reelle fust faite, et qu'il sceust ce qu'il auroit pour recompense de ce qu'il demandoit, c'est à sçavoir des comtes de Champagne, d'Evreux, et Cherbourg, et autres terres qu'il pretendoit luy appartenir. Et pource vint en France devers le roy, et luy exposa et à son conseil bien doucement les causes de sa venue, en requerant au roy qu'il luy voulust faire raison et justice. Et sur ses demandes il y eut plusieurs et diverses consultations et assemblées. Et finalement iceluy roy de Navarre ceda et transporta tout le droict qu'il pouvoit avoir, et avoit ès comtés de Champagne et d'Evreux, et tout ce qu'il avoit en Normandie. Et en recompense, le roy erigea Nemours en Gastinois en duché, et luy assigna en Gastinois et Champagne douze mille livres de revenu. Et depuis il y eut aucune difficulté de Cherbourg, et disoit le roy de Navarre, qu'il n'estoit point compris en la comté d'Evreux. Mais pour tout appaiser, il eut certaine somme d'argent. Et alors fut content qu'il demeurast au roy, et en effect fut bien acheté,

Combien qu'on voulut dire, qu'il y eust trefves avec les Anglois, toutefois sur la mer faisoient maux innombrables. Messire Charles de Savoisi, dont aucunement est fait mention, avoit grand desir de se faire valoir. Et envoya en Espagne pour sçavoir s'il pourroit finer de navires, en intention de faire armée contre les Anglois. Et sur ce, en escrivit au roy d'Espagne, et n'eut pas response telle qu'il eust bien voulu, dont il fut bien desplaisant. Et aucunement declara sa volonté de faire la guerre aux Anglois, dont le roy fut mal content, et fit sçavoir en Espagne qu'on ne luy baillast point de navire. Et disoient aucuns près du roy, que Savoisi faisoit mal de vouloir executer son entreprise, veues les trefves. Et quand Savoisi sceut les paroles, il dit publiquement, qu'il faisoit comme bon et loyal François. Et s'il y avoit gentilhomme qui voulust dire le contraire, il estoit prest de s'en defendre, et en jetta son gage, lequel personne ne receut.

Et disoient les Anglois qu'ils pouvoient faire guerre, et qu'il n'en chailloit au roy. Et qu'il n'y avoit chose si secrette au conseil du roy, que tantost après ils ne sceussent, et qu'on ne leur fist sçavoir. Et pour ceste cause fut pris un capitaine, qu'on appelloit le seigneur de Courseray, et mené au Chastelet: il fit sçavoir au

roy qu'il estoit prest de se sousmettre, et sousmettoit à la cour du parlement, dont le roy fut content. La cour ordonna commissaires pour faire information, et fut examiné sur les charges. Le tout veu, il fut trouvé pur et innocent, et delivré par la cour. Tout ce qu'on luy imposoit ne provenant que d'envies et haines particulieres, qui estoient entre les seigneurs qui estoient en la cour, causées, comme l'on disoit, de choses non bien honorables, entre les serviteurs des seigneurs.

Depuis la mort du roy Richard, qui estoit fils du vaillant prince de Galles, les Gallois faisoient guerre aux Anglois. Et envoya le prince de Galles en France devers le roy, pour avoir argent, et du harnois, et aide de gens. Dont le roy fut content, et luy envoya un beau bassinet bien garny, un haubergeon, et une espée. Et au surplus dit aux messagers, que très-volontiers il l'aideroit et conforteroit, et luy envoyeroit gens. Et pour y aller ordonna le comte de La Marche de son consentement, lequel assembla navires et gens, et trouva soixante et deux vaisseaux d'armes garnis de toutes choses, qui se rendirent tous à Brest en Bretagne.

Comme dessus a esté dit, les Anglois par moyen avoient cuidé avoir La Rochelle, et s'estoient embuschés une grosse et grande compagnée, dont estoient chefs un surnommé de Beaumont, qu'on disoit comte de Beaumont, et le bastard d'Angleterre. Quand ils virent qu'ils avoient failly, ils s'adviserent, veu qu'ils estoient beaucoup de gens, que de s'en aller sans rien faire, ce leur seroit reputé à lascheté de courage. Et delibererent d'entrer et descendre en Bretagne vers Brest, pource que ledit bastard sçavoit le pays, et avoit esté capitaine de Brest; ils commencerent à piller, desrober, et bouter feux, et faire tout ce que ennemis peuvent faire. Parquoy diligemment se mirent sus les nobles du pays. Le duc mesmes fit mandement: et aussi Clisson, et le seigneur de Rieux, qui estoient au pays, assemblerent gens le plus qu'ils peurent, et se mirent sur les champs. Et fut ordonné le seigneur de Rieux, pour aller voir quelles gens c'estoient, mais il trouva que ceux du pays mesmes avoient deliberé de les combatre, et desja avoient comme commencé l'escarmouche; il descendit à pied comme les autres, et commença bien dure meslée. Tantost survint le duc et Clisson, et depuis les Anglois ne firent aucune resistance. Là fut tué ledit comte, et dit-on que messire Tanneguy du Chastel le perça d'une lance tout outre. Le bastard s'enfuit avec son navire; il envoya en suite demander au duc sauf-conduit pour aller parler à luy, ce qui luy fut accordé. Si fit dire au duc, que la guerre qu'il faisoit estoit pour cause du douaire de la duchesse de Bretagne, qui avoit espousé le roy d'Angleterre. Et ce fait, descendit en une marche de Bretagne où il brusla deux villages et une eglise. Et de là s'en alla ès isles, prenant son chemin en Angleterre.

Les Anglois en Guyenne faisoient forte guerre, et avoient entre autres places, une nommée Corbefin, forte et comme imprenable. Et tous les ans levoient cinquante mille escus de patis. Et envoya-l'on vers le connestable luy requerir qu'il y voulust remedier, et se mit sus: lequel amassa gens de toutes parts. Il y eut aucuns de Bordeaux, pour le cuider decevoir, qui luy devoient bailler la ville de Bordeaux, dont ils ne firent rien. Et fut apperceue leur mauvaiseté, et pource ils furent decapités. Puis s'en alla le connestable mettre le siege devant Corbefin, à la requeste de ceux du pays, et y tint le siege par douze semaines. Enfin, après plusieurs assauts et essayemens d'avoir la place, ceux de dedans parlementerent, et furent contens de s'en aller, saufs leurs corps et leurs biens, et quatorze mille escus qu'ils eurent; et les paya le pays, à qui ce fut un grand profit. Car d'avoir eu la place, la chose estoit bien douteuse, et avec ladite place y eut treize autres places reduites en l'obeïssance du roy. Le comte de Clermont bien accompagné vint audit pays de Guyenne; quand les Anglois le sceurent, ils luy envoyerent offrir bataille, dont ledit comte fut joyeux et content, et se disposa à les recevoir. Mais ils n'y vinrent ny comparurent, et en assez peu de temps il conquesta bien trente-trois places. Et delibera de se tenir au pays l'hyver. Les unes prit par force, les autres par accord, et aucunes fit abattre, et les autres remparer, pour resister aux ennemis.

En ce temps, la duchesse de Bar alla de vie à trespassement.

Le duc d'Orleans acheta la seigneurie de Coucy, et plusieurs autres belles terres et seigneuries. Et fut adjourné en parlement en cas de retraict. Mais la chose demeura en cet estat.

La reyne de Sicile l'ancienne alla aussi de vie à trespassement. Et declara son meuble qu'elle avoit, c'est à sçavoir deux cens mille escus, et plusieurs joyaux. Il luy fut demandé pourquoy elle les avoit gardés, veu la grande necessité en laquelle avoit esté le roy de Sicile son mary. Elle respondit qu'elle doutoit que sondit mary ne fust prisonnier audit pays, et les avoit épargnés et gardés pour le racheter, et que ladite chevance seroit bonne pour ses enfans. Et c'estoit une très-bonne et saincte dame, qui eut une moult belle fin.

Le pape Benedict voulant monstrer qu'il avoit bonne volonté à l'union de l'Eglise, envoya l'evesque de Sainct-Pons, et autres notables personnes devers l'antipape, nommé Boniface, à ce qu'il voulust eslire jour et lieu, où ils peussent seurement convenir ensemble, pour trouver remede d'oster, et faire cesser le schisme qui estoit en l'Eglise. Quand ils furent à Rome, et que l'antipape le sceut, il leur fit sçavoir qu'il ne les oiroit, ny à eux parleroit, sinon qu'ils parlassent à luy comme pape, dont lesdits ambassadeurs furent en grande perplexité. Et à la fin, veu que c'estoit pour si grand bien, et que ce qu'il vouloit n'estoit qu'une maniere de vaine gloire transitoire, ils le firent. Et proposa l'evesque de Sainct-Pons, qui exhauçoit fort Benedict, et sa bonne et saincte volonté à l'union de l'Eglise, en faisant la requeste dessus dite. De laquelle proposition l'antipape fut très-mal content, et se retira en sa chambre, et soudainement luy vint une fievre dont il mourut. Quand le capitaine du chasteau de Sainct-Ange ved que son maistre estoit mort, il prit lesdits ambassadeurs, et les mit audit chasteau, et là les retint prisonniers. Aprés la mort de l'antipape, les cardinaux en esleurent un autre, lequel ils nommerent Innocent, auquel lesdits ambassadeurs firent prier qu'il le voulust faire delivrer, et sembloit qu'il en eust bonne volonté. Mais le capitaine n'en voulut rien faire s'il n'avoit argent. Et par ce moyen, et non autrement, s'en allerent et s'en retournerent devers le pape Benedict, et sans aucune response, dont ledit pape fut bien desplaisant, et delibera d'aller en personne jusques à Rome pourveu qu'il y fust conduit par les fleurs de lys, ce qu'il fit sçavoir au roy. Et s'offrit le bon duc de Bourgongne Louis II de l'y mener: mais le roy ne le voulut consentir. Et à tant aussi se tint Benedict, devers lequel plusieurs abbés vinrent de divers pays, et le plus du royaume, et mesmement de ceux qui estoient promeus durant la substraction. Et leur fit le pape bonne et grande chere, et leur donnant à chacun le don de benediction, et à disner, et à chacun un anneau, et avec ce permission et congé d'user de mitre en leurs eglises, en faisant le service divin.

Le comte de La Marche, comme dessus est dit, avoit assemblé plusieurs navires vers Brest et Bretagne, pour aller en Galles. Et se mit sur mer, et y fut depuis la my-aoust jusques à la my-novembre, attendant tousjours nouvelles de par les Gallois, pour sçavoir où il descendroit, mais oncques n'y vint personne à luy. Et tousjours estoit sur les rivages de la mer d'Angleterre, où il fit aucuns exploicts de guerre, puis s'en revint sans aucun fruict. Ils avoient mis en un vaisseau d'armes leurs harnois et autres biens : mais le vaisseau perit, et fut perdu dans la mer.

La duchesse de Bourgongne mourut en ce temps.

Et combien qu'au commencement de l'année on eust mis une grosse taille sus, laquelle ne porta aucun profit à la chose publique du royaume, neantmoins à la fin de ladite année, en fut une autre faite aussi grosse, dont tout le profit alla en bourses particulieres. Dequoy gens d'eglise, et autres se plaignoient et murmuroient fort.

1405.

L'an mille quatre cens et cinq, le comte de Sainct-Paul, qui estoit lieutenant du roy ès frontieres de Calais, assembla foison de gens, tant du pays que d'autres, en intention d'aller assieger un chasteau, qui estoit assez prés de Calais, nommé le Marc. Et de faict y alla, en intention d'y mettre le siege, ou d'assaillir la place, et ainsi le firent. Et comme ils estoient à l'assaut, le comte de Pembroc et ses gens saillirent de certaine embusche où ils estoient, et frapperent très-vaillamment sur les François, lesquels furent desconfits. Et y en eut plusieurs morts et aussi de prisonniers. Et quant au comte de Sainct-Paul, il se retira sans avoir dommage de sa personne, ny de prise ny de mort. Le comte de Pembroc voyant ceste adventure, qui luy estoit advenue, delibera d'aller à l'Escluse pour faire guerre. Et de faict y alla, et y fit plusieurs maux. Mais il fut re-

bouté, tant par plusieurs Allemans, qui estoient ès marches, comme aussi par les Flamens et François. Et fut contraint de s'en retourner d'où il estoit party.

Le gouvernement, comme on disoit, pour lors estoit bien petit. Et en fut le roy, et aussi les seigneurs, par plusieurs fois advertis par propositions, et autrement : mais nulle provision n'y estoit mise. Et si disoit-on beaucoup de choses publiquement, qui estoient bien ordes et deshonnestes.

En ce temps les eaues furent merveilleusement grandes et horribles, et firent moult de maux, tant ès bleds qu'ès prés. Et ès villages qui estoient près des rivages, furent par ladite inondation plusieurs petites maisons comme abatues, et en venoit le marrein, et morceaux de bois aval l'eaue.

Environ le treiziesme jour de juillet, il y eut horribles tempestes de tonnerres et gresles. Et cheut le tonnerre sur le pont de Charenton, où il abatit trois cheminées, et les jetta en la riviere. Et rencontra un compagnon auquel osta le chapperon, et la manche dextre de sa robbe, et passa outre sans luy mal faire. Et par un trou entra en la maison de monseigneur le dauphin, et en une chambre rencontra un jeune enfant, lequel il tua, luy consommant la chair, les os et tout, et ne luy laissant que la peau toute noire, et plusieurs autres blessa en diverses manieres. Et continuoit jusques à ce qu'on prist de l'eau beniste, en l'aspergeant en la chambre, et ailleurs par l'hostel : et ne sceut-on oncques depuis qu'il devint.

Tousjours se plaignoit-on du gouvernement, qui estoit très-mauvais, et le voyoit-on evidemment, mais aucune provision ne s'y mettoit. Les seigneurs commencerent fort à murmurer les uns contre les autres, et leurs serviteurs aussi.

Le dix-neufiesme jour de juillet, la reyne et le duc d'Orleans s'en allerent à Poissy. La cause estoit pour induire madame Marie de France, qui avoit esté rendue religieuse audit Poissy, afin qu'elle voulust sortir dehors de l'Eglise, pour estre mariée à Edouard fils du duc de Bar. Et en parlerent à ladite dame Marie, en luy disant plusieurs paroles, pour à ce la mouvoir. Mais il ne fut oncques en leur puissance qu'elle y voulust consentir, et demeura ferme et stable en son imagination, en disant que puis qu'il avoit pleu au roy, à la reyne, et à ses parens et amis, que jamais hors de l'estat de religion ne seroit. Et y eut, comme on dit, plusieurs choses non honnestes faites en ladite abbaye, et quoy qu'il en fust, renommée en estoit.

Et s'en retournerent la reyne et le duc d'Orleans à Paris. Et le septiesme jour ensuivant se partirent de Paris, et vinrent au Val-la-Reyne, en une place nommée Pouilly, en intention de tirer à eux monseigneur le dauphin. Et de faict, le duc de Baviere, le marquis du Pont et Montagu delibererent de l'y transporter, sans ce que le duc de Bourgongne en sceust rien. Et le firent passer par la riviere jusques à Sainct-Victor, et le vouloient emmener, comme on disoit, où estoit la reyne et le duc d'Orleans. Et en le menant il se leva une merveilleuse et horrible tempeste de pluye, vent et tonnerre, tellement qu'ils furent contraints de demeurer la nuict à Ville-Neufve auprès Paris.

Or est-il vray que le duc de Bourgongne venoit à Paris, et estoit logé à Louvres en Parisis, auquel hastivement on envoya dire les nouvelles, comme on emmenoit monseigneur le dauphin, et ceux qui estoient en sa compagnée. Et lors il monta à cheval le plus diligemment qu'il peut, pour poursuivre et atteindre ledit monseigneur le dauphin, lequel ceux qui le menoient bien matin avoient fait monter à cheval, et s'en alloient. Mais ledit duc de Bourgongne fit telle diligence qu'il les attrapa, et ramena à Paris ledit monseigneur le dauphin, à grande joye du peuple. En la presence duquel dauphin il fit faire une notable proposition, où estoient le roy de Navarre, le duc de Berry et plusieurs autres seigneurs, prelats et barons, en faisant monstrer le mauvais gouvernement qui estoit, et les maux qui s'en ensuivoient. Et que ce qu'il avoit fait c'estoit pour bien, et fit dire qu'il estoit venu pour quatre causes. « Premierement pour le gouvernement du roy, et procurer sa santé. Secondement pour mettre justice sus en ce royaume, auquel maux infinis se faisoient, sans ce que justice et raison s'en fist. Tiercement pour mettre le domaine sus, dont les profits estoient comme nuls, et mis à nonchaloir et grande negligence. Quartement pour assembler les trois estats, pour pourvoir aux affaires du royaume, et adviser au gouvernement. Car ceux qui se disoient l'avoir gastoient tout, » comme il fit monstrer clai-

rement et evidemment. Et après que tout fut grandement et notablement demonstré par celuy qui proposoit, monseigneur le dauphin se leva, et dit que ce que le duc de Bourgongne l'avoit emmené à Paris estoit de son consentement et franche volonté. Après ladite proposition faite, le roy de Navarre et le duc de Berry allerent à Sainct-Paul, où les autres enfans du roy estoient, et les prit le duc de Berry en sa garde. Et après que monseigneur le dauphin eut dit les paroles dessus dites, le duc de Bourgongne dit que ce qu'il avoit fait, il l'avoit fait « comme vray et loyal sujet du roy, » et s'il y avoit personne qui voulust dire le contraire, il estoit prest d'en respondre de sa personne. Le jeudy ensuivant, le duc de Limbourg frere du duc de Bourgongne, entra à Paris avec huict cens hommes d'armes, lesquels entrerent par la porte Sainct-Denys, le long de la rue, et s'en vinrent au Louvre où monseigneur le dauphin estoit, et luy fit la reverence, en s'offrant en son service. Puis s'en revint devers ses gens, et monta à cheval; ses gens se logerent en hostelleries, lesquels se gouvernerent bien doucement et graticusement. Et demeurerent le duc de Bourgongne et ses deux freres, avec monseigneur le dauphin, et firent mettre les communes et gens de Paris sus, et armer. Et fut ordonné monseigneur de Berry capitaine de Paris, et comme capitaine chevaucha par Paris. Si peut-on penser que grands debats y avoit, et que la reyne et le duc d'Orleans estoient très-mal contens, et se disposoient les choses à un bien grand mal, pour estre cause de la destruction finale du royaume.

Or pource que le roy revint à aucune convalescence, il prit les choses en sa main, en defendant la voye de faict tant d'un costé que d'autre. Il fut ordonné par le roy en son conseil, qu'ils envoyeroient une notable ambassade à la reyne et devers le duc d'Orleans. A quoy furent commis et deputés le duc de Bourbon et le comte de Tancarville, et messire Jean de Montagu grand maistre d'hostel du roy, lesquels allerent à Melun où la reyne et le duc d'Orleans estoient. Ausquels fut exposé l'inconvenient qui pouvoit advenir, des manieres qu'on tenoit tant d'un costé que d'autre. Et que tout le plat pays estoit plein de gens d'armes, qui pilloient et destroussoient tout, à la desplaisance du roy bien grande. En leur requerant qu'ils voulussent rappaiser leurs courages, et que le duc de Bourgongne estoit prest en toutes choses de faire le plaisir du roy. Et à ce fut fait response par la reyne, et le duc d'Orleans, que sur ce ils auroient à loisir advis et conseil, et que lors ils ne pouvoient faire response, ne n'y estoient disposés, veu la grande injure qu'on leur avoit faite, et mesme à la reyne, laquelle avoit mandé son fils le dauphin, qui venoit vers elle, accompagné de ses parens simplement, sans aucunes armes invasibles, et que ce luy estoit forte chose à dissimuler. La response ouye, lesdits ambassadeurs s'en retournerent sans rien faire. Et demandoient expressement la reyne, et monseigneur le duc d'Orleans qu'on leur restituast et envoyast monseigneur le dauphin. Cependant le duc d'Orleans faisait mandement de gens d'armes de toutes parts, et desja y en avoit foison en Brie, Gastinois, Solongne et Beausse, et avoit avec luy le duc de Lorraine et le comte d'Alençon. Le roy de Sicile vint aussi à Paris, accompagné de gens de guerre, et autres qu'il avoit sur les champs, il fallut qu'il fit certains sermens, qu'on vouloit aussi que la reyne et le duc d'Orleans fissent. Mais rien n'en voulurent faire. Toutesfois par le moyen du duc de Bourbon, qui tousjours les asseuroit, ils vinrent jusques à Corbeil, et de là après jusques à aucun temps vinrent au bois de Vincennes. Le vingt-huictiesme jour d'aoust vint l'evesque de Liege, pour servir le duc de Bourgongne avec huict cens lances, douze cens coustillers et cinq cens archers, et mit bien deux heures à entrer. Et fit des difficultés avant qu'il voulust entrer. Dans Paris y avoit bien lors mille chevaux d'estrangers : mais oncques rien n'en rencherit, excepté le bled, et bien peu. Le premier jour de septembre arriverent entour de Paris, ceux des comté et duché de Bourgongne, se montans bien à deux mille combatans. Et par force entrerent dedans Lagny, et se logerent entre Paris et Pontoise, et tout destruisoient. Les gens aussi du duc d'Austriche, du comte de Wirtemberg, du duc de Savoye et du prince d'Orenge vinrent au mandement du duc de Bourgongne, qui faisoient six mille chevaux, logés autour de Provins. Et vers le pont Sainct-Messence estoient logés ceux de Hollande, Zelande, Hainaut, Brabant et Flandres, lesquels tout destruisoient, et c'estoit grande pitié des maux qu'ils faisoient. Le duc de Berry capi-

taine de Paris, fit remettre les chaisnes au travers de la riviere deçà et delà l'isle Nostre-Dame, et planter grosses poutres pour icelles soustenir, et ordonner en estat les portes pour fermer, lesquelles n'avoient fermé y avoit plus de vingt-quatre ans. Le samedy quinziesme jour d'octobre, on cria alarme à Paris, et s'armerent les gens de guerre, et aussi ceux de la ville : il y eut grande esmeute, et vouloient saillir par la porte Sainct-Antoine; mais monseigneur de Berry monta à cheval, et appaisa tout, et defendit et empescha que personne ne saillist.

Dans le bois de Vincennes estoit la reyne et le duc d'Orleans, et y allerent tous les princes estans à Paris, et y eut plusieurs gens de conseil. Et fut advisé et conclu qu'on ne pouvoit appaiser ceste division, sinon qu'on accomplist au duc de Bourgongne ses requestes, ou la pluspart de ce qu'il demandoit. Et fut conclu qu'ainsi se feroit. Et de le faire et accomplir le jurerent tous les seigneurs presens, excepté le duc d'Orleans, qui ne voulut oncques faire aucun serment. Le mercredy ensuivant, le duc d'Orleans manda le prevost des marchands, et aucuns notables gens de Paris, et leur dit qu'il estoit bien esbahi des manieres qu'on tenoit envers luy, et mesmement le duc de Bourgongne, qui n'estoit pas si prochain de la couronne qu'il estoit. Que quant à luy son intention estoit de servir le roy, et la chose publique du royaume, et de tenir ce qui seroit advisé pour le profit du royaume, en s'offrant auxdits de Paris, faire pour eux et par leur conseil ce qui luy seroit possible. Et uza de moult belles et gratieuses paroles, car il en estoit bien aisié. Et lors quand la cognoissance en vint au duc de Bourgongne, il delibera, veu les gens qu'il avoit, d'aller devant ledit bois en armes, pour assieger la place : mais les autres le reprimerent et empescherent. Et aprés plusieurs difficultés le duc d'Orleans fit le serment comme les autres. Et fut crié à Paris que tous gens d'armes vuidassent. Et le jeudy partirent de Paris le duc de Limbourg, l'evesque de Liege, le comte de Nevers, tous armez qui s'en allerent en leur pays. Aussi fut-il mandé à ceux qui tenoient les champs, tant d'un costé que d'autre, qu'ils s'en partissent et qu'ils s'en retournassent d'où ils estoient venus, et ainsi le firent. Le vendredy après midy la reine entra à Paris à grandes pompes tant de lictieres, chariots branlans couverts de draps d'or, et hacquenées, que d'autres divers paremens. Et estoient en sa compagée les roys de Sicile, et de Navarre, et les ducs de Berry, d'Orleans, et de Bourgongne, et plusieurs seigneurs, comtes, et barons. Le samedy fut tenu encores un grand conseil, où furent les sermens renouvellés, et y eut bon accord fait entre les seigneurs, dont le peuple et toutes personnes faisoient grande joye. Le dimanche la reyne alla à Nostre-Dame en un chariot, et ses deux fils avec elle, accompagnée des seigneurs dusdits, qui estoit belle chose et noble à voir. Il fut tenu un conseil comment on avoit à se gouverner, où fut deliberé entre autres choses, qu'on restraindroit les officiers de l'hostel du roy, et de ceux de la reyne, et des enfans, et de ceux qui demeureroient on leur diminueroit leurs gages. Plusieurs belles ordonnances y furent faites, lesquelles, comme on dit, ne durerent gueres.

Audit an, y avoit eu un debat entre le fils du seigneur de Graville et messire Geoffroy Boucicaut, pour paroles injurieuses dites l'un à l'autre en la chambre de la reyne. Et disoit-on que Boucicaut avoit baillé un coup de pied à Graville, et que lors Graville jura que avant qu'il fust le bout de l'an il le battroit. Si advint que le dernier jour de decembre, qui estoit le dernier jour de l'an, Graville accompagné de cinq ou six valets rencontra Boucicaut vers les marches de Greve, et le battit très-bien d'espées par bras et jambes. Et disoit-on qu'il estoit bien employé, et qu'il avoit eu tort d'avoir injurié Graville, qui estoit bien gentilhomme de nom et armes.

Le comte d'Armagnac, qui avait espousé la fille du duc de Berry, se mit sus en Guyenne, et fit forte guerre aux Anglois ladite année. Et gagna bien soixante places, les unes par force, et les autres par composition, et fit un bien grand dommage aux Anglois.

Audit an mille quatre cens et cinq, le pape Benedict voulut aller à Gennes, et ordonna un dixiesme estre levé en ce royaume, et en toute son obeïssance : dont ceux de l'université ne furent pas contens. Et allerent le recteur et aucuns de l'université, devers les seigneurs, en leur requerant qu'il leur pleust, qu'en ce royaume le dixiesme ne se levast point; et quoy que fust, que ceux de l'université n'en payassent rien, et que sur ce on en escrivist au pape. Mais on leur respondit en effect que le dixiesme se leveroit, et qu'ils en payeroient, dont ils ne furent pas bien contens. Et disoit-on communement que lesdits seigneurs, ou leurs gens, en devoient avoir leur part. Et conclurent ceux de l'univer-

sité d'envoyer vers Benedict pour ceste cause gens notables, et firent sur eux une colecte, qui monta bien jusques à deux mille escus.

L'antipape estant à Rome, envoya une bulle bien faite à l'université, en s'offrant en toutes manieres à l'union de l'Eglise. Et s'excusoit fort de la detention qu'on fit des ambassadeurs de l'université de Rome, devant sa creation, lesquels furent mis au chasteau de Sainct-Ange, et que ce ne fut point de son consentement, ny de ses cardinaux. Mais le capitaine le fit faire, pour doute qu'on ne leur fist desplaisir, et pour la garde et conservation de leurs personnes.

Le duc de Berry envoya à Rome vers l'antipape, et luy escrivit, en l'exhortant d'entendre à l'union de l'Eglise. Et furent ses ambassadeurs grandement et honorablement receus. Il rescrivit audit duc de Berry, qu'il ne tenoit point à luy, et qu'il estoit prest et appareillé d'y entendre, et faire tout ce qui seroit advisé, et grandement se mettoit en son devoir.

Le mariage se fit entre le duc de Gueldres et la fille du comte de Harcourt. Pour laquelle cause le duc de Gueldres vint à Paris; et luy estant, le duc de Limbourg l'envoya deffier. Pour laquelle cause, s'en retourna le plustost qu'il peut.

Le pape Benedict, comme dit est, se disposa d'aller à Gennes, et de faict y fut, et y fut receu grandement et honorablement par les Gennois. Ledit pape avoit foison de gens de guerre, lesquels tous entrerent en la ville, dont les Gennois n'estoient pas bien contens. Benedict y fit une belle proposition, en declarant qu'il avoit bonne intention en toutes manieres possibles d'entendre à l'union de l'Eglise. Et pour ceste cause il estoit venu en ladite ville de Gennes, en leur requerant qu'ils lui voulussent aider de navires, et qu'il vouloit aller à Rome, afin d'entendre à l'union de l'Eglise. Les Gennois voyans en leur ville tant de gens d'armes que le pape y avoit mis, feignoient que en tous temps passés ils avoient accoustumé de faire une maniere de monstre de leurs gens de guerre, pour sçavoir la puissance de la ville. Et aussi qu'il estoit grandement expedient, de voir les gens de guerre du pape, pour sçavoir s'ils estoient en nombre suffisant pour conduire le pape à Rome. Et l'induisirent qu'il se consentit à faire ce que dit est, lequel tres-envis en fut d'accord, et feignit qu'il en estoit content. Et de faict sortirent dehors tous les gens de guerre, mais quand ils furent dehors ils fermerent les portes, et laisserent rentrer seulement leurs gens, ne voulant souffrir que de ceux du pape un tout seul y rentrast. Dont le pape fut très-mal content, et se doutoit fort de sa personne. Mais ceux de Gennes envoyerent vers luy pour l'appaiser, et fut toute leur excuse qu'ils se doutoient de leurs femmes, qui estoient belles, et qu'il ne vint soubs ombre d'aucune d'elles brouillis et inconvenient. Et autre chose n'en fut.

En ce temps on parloit fort de la reyne et de monseigneur d'Orleans, et disoit-on, que c'estoit par eux que les tailles se faisoient, et que les aides couroient et levoient, sans ce que aucune chose en fust mise et employée au faict de la chose publique, et assez hautement par les rues on les maudissoit, et en disoit-on plusieurs paroles. La reyne en un jour de feste voulut ouyr un sermon, et y eut un bien notable homme, lequel à ce faire fut commis. Lequel commença à blasmer la reyne en sa presence, en parlant des exactions qu'on faisoit sur le peuple, et des excessifs estats qu'elle et ses femmes avoient et tenoient, et comme le peuple en parloit en diverses manieres, et que c'estoit mal fait, dont la reyne fut très-mal contente. Et ledit prescheur en s'en retournant de la predication, fut rencontré d'aucuns hommes et femmes de la cour, et luy dirent qu'ils estoient bien esbahis comme il avait ozé ainsi parler. Et il respondit, qu'encores estoit-il plus esbahi comme on ozoit faire les fautes et pechés, qu'il avoit dit et declaré. Et en s'en allant outre, il rencontra encores un autre homme, qui luy dit en jurant le sang de Nostre-Seigneur, que qui le croiroit qu'on l'envoyeroit noyer. Et le bon-homme dit : Il n'en faudroit qu'un autre de telle volonté que tu es, avec toy, pour faire un grand mal. Ladite predication vint à la cognoissance du roy, et luy rapporta-on plus pour mettre à indignation le bon-homme, que autrement. Et dit le roy qu'il le vouloit ouyr prescher, et fut ordonné que le jour de Pentecoste il prescheroit. Lequel prescha, et prit son theme, « *Spiritus sanctus docebit vos omnem veritatem,* » et le deduisit bien grandement et notablement. Et s'il avoit parlé en la presence de la reyne des grands pechés qui couroient, encores en parla-il plus amplement et largement en la presence du roy : et fit tant que le roy fut content, et si luy fit donner aucune legere somme d'argent.

En Saintonge, y avoit une place nommée Mortaing, qui devoit estre au vicomte d'Aunay, laquelle les Anglois tenoient moult fort. Et n'estoit année, à cause de ladite place, qu'ils n'eussent d'appatis sur le pays bien quatre-vingt mille escus. Laquelle les François delibererent d'assieger; et de faict y mirent le siege, et y assortirent canons, et coullars, et autres engins, et firent toutes les diligences en tel cas accoustumées. Ceux de dedans faisoient merveilles de se defendre, et aucunes fois faisoient saillies, et de grands dommages aux François. Celle qui s'en disoit dame estant en place, estoit fort obstinée, et ne vouloit pour rien ouyr parler de traité, ny de rendre la place; il fut procedé par les François à faire mines, et si endommagoient fort ceux de dedans les coullars, par où on jettoit grosses pierres, et pesantes. Un jour advint, qu'une grosse pierre cheut sur le faiste de la chambre où estoit la fille de ladite dame, laquelle pierre foudroya et abatit tout ledit faiste, et y fut ladite fille tuée, dont ceux de dedans firent grande plainte et douleur, et mesmement sadite mere. Et furent les Anglois à ce reduits, après sept semaines que le siege y avoit esté mis, qu'ils n'avoient plus que manger, et si voyoient et appercevoient bien qu'ils n'auroient point de secours. Et par une fausse poterne trouverent maniere de s'en aller par la mer. Les François voyans, que plus n'y avoit de defense, entrerent dedans et gagnerent la place, et la rendirent au vicomte d'Aunay, auquel elle appartenoit.

En ceste saison, advint à Cluny une bien piteuse chose, car il y survint soudainement une si grande abondance d'eaues, et si merveilleuses ravines en iceluy lieu, et tout le pays d'environ, qu'elle abatit et prosterna plusieurs gros villages et maisons. C'estoit grande pitié d'ouyr les clameurs et voix du peuple, criant à Dieu mercy, et y en eut un grand nombre de noyés, ladite ravine dura quinze heures, laquelle passée, c'estoit pitié de voir les hommes et femmes morts, qui furent bien diligemment ensevelis.

Comme dessus a esté dit, il y eut un merveilleux tonnerre, et grande tempeste en l'hostel de monseigneur le dauphin; mais un autre audit an, vint à Sainct-Germain-en-Laye bien grand et horrible auquel estoient la reyne, et le duc d'Orleans, qui avoient esté voir madame Marie de France à Poissy. Il faisoit à une vesprée depuis disner beau temps, et net. Parquoy delibererent d'aller chasser au bois, et se mit la reyne en un chariot, et ses damoiselles avec elle, et le duc d'Orleans, et autres femmes, à cheval. Et soudainement survint une merveilleuse tempeste de vents, grosse gresle et pluye, tellement que ledit duc d'Orleans fut contraint de se mettre dedans ledit chariot où la reine estoit. A cause dequoy les chevaux d'iceluy chariot, qui estoient forts et puissans, furent tellement espouventés qu'ils commencerent à courir tant qu'ils peurent, jusques à ce qu'ils se trouverent en la vallée, vers le pont du Pec, et s'en alloient tout droit à la riviere. Et disoit-on qu'ils se fussent fourrés et boutés dedans l'eaue, et que tous ceux qui estoient dedans eussent esté noyés, si ce n'eust esté un homme qui s'advisa de coupper les traits des chevaux. Et de ce furent grandes nouvelles à Paris, et partout. Et y eut aucunes gens notables, et catholiques, qui advertirent la reyne et le duc d'Orleans que c'estoit exemple divin, et punition divine, et qu'ils estoient taillés que de brief leur mescherroit, s'ils ne faisoient cesser les aides et charges qu'on donnoit au peuple, et qu'ils payassent leurs debtes qu'ils devoient aux marchands, qui leur avoient livré leurs marchandises. Et pour ceste cause le duc d'Orleans fit sçavoir partout que ceux à qui il devoit vinssent à certain temps à Paris, et il les feroit contenter et payer : dont plusieurs de divers pays y vinrent, et furent aucunement contentés les aucuns, specialement ceux qui estoient de loingtains pays, et qui avoient despendu en venant et retournant : aux autres fut donné partie de ce qu'on leur devoit, et aux autres neant.

Le roy estant malade, le duc d'Orleans voulut avoir le gouvernement de Normandie, et de faict alla vers Rouen, et cuida entrer au chasteau, et en la ville. Mais il trouva resistance, et luy fut respondu qu'ils estoient au roy, et qu'ils lui obeïroient, et non à autre. Si s'en retourna très-mal content. Quand le roy fut en santé, ledit duc luy pria et requit qu'il en eust le gouvernement, et qu'il s'y voulust consentir. Mais oncques n'en voulut rien faire, et c'estoit grande pitié de voir les choses en l'estat qu'elles étoient, car on levoit foison d'argent et grandes chevances, et toutes fois le roy n'avoit rien, et à peine avoit-il sa despense. Or advint une fois qu'il disnoit, et estoit à table,

que la nourrisse, laquelle nourrissoit monseigneur le dauphin, vint devers le roy, et dit qu'on ne pourvoyoit en rien ledit seigneur, ny à celles ou ceux qui estoient autour de luy, et qu'ils n'avoient que manger, ny que vestir. Et qu'elle en avoit plusieurs fois parlé à ceux qui avoient le gouvernement des finances, mais nulle provision n'y estoit mise. Le roy de ce fut très-mal content, et respondit à ladite nourrisse que luy-mesme ne pouvoit rien avoir, et qu'il n'avoit autre chose, et fut le roy très-mal content des façons qu'on tenoit. Et pour y pourvoir, manda le duc de Bourgongne qu'il vint devers luy le plustost qu'il pourroit. Lequel y vint volontiers, et diligemment; nonobstant que pour lors il estoit empesché pour les partages de luy et de ses freres, touchant les successions de leurs pere et mere, esquelles choses il fut longuement embesongné. Et finalement partit estant grandement accompagné, et eut nouvelles en chemin, assez près de Paris, du partement de la reyne, du duc d'Orleans et de monseigneur le dauphin. Et fit les choses dessus touchées, sans plus les reciter.

Messire Charles de Savoisi vaillant chevalier, assembla des gens de guerre du royaume de France, ce qu'il en peut finer, en intention d'aller sur mer vers la coste d'Angleterre. Et de faict lui et sa compagnée vinrent sur les marches de Bretagne, et là trouverent plusieurs vaisseaux d'Espagne, garnis de gens de guerre, et s'assemblerent en intention de venir vers la coste d'Angleterre pour grever les Anglois. Et de faict y vinrent, et sur la mer trouverent plusieurs petits vaisseaux, esquels y avoit certains Anglois, et sembloit que ce ne fussent que pescheurs. Dont aucuns vaisseaux et tout ce qui estoit dedans furent noyés, et les autres tirerent vers Angleterre, et firent à sçavoir la venue desdits François. Lesquels arriverent au port de Tache, et là trouverent vingt-six naves, où estoient plusieurs Anglois, lesquelles estoient chargées de diverses marchandises. Et combien que aucuns Anglois estans esdits vaisseaux, se cuidassent mettre en defense, esperans d'avoir secours des villes et villages anglois près dudit port, toutesfois leur defense en rien ne profita; car les François bruslerent la plus grande partie desdits navires, et celles qui estoient chargées de marchandises, comme laines et autres choses, firent seurement conduire et mener jusques au port de la ville de Harefleur, laquelle est située en Normandie. Les François descendirent à terre audit pays d'Angleterre, et adviserent une ville bien peuplée, et trouverent les Anglois d'icelle appareillés à resister aux François. Mais quand les François les virent comme sans ordonnance, ils les assaillirent, et y eut tant d'un costé que d'autre assez aspre besongne. Enfin par le moyen des arbalestriers françois et espagnols, les François eurent victoire. Il y eut plusieurs Anglois de morts, les autres s'enfuyrent. Et lors bruslerent les François la plus grande partie de la ville, et prirent tout ce qu'ils peurent emporter, puis s'en retournerent à leurs navires. De là s'en partirent, et s'en vinrent en l'isle de Piolent, où messire Jean de Martel un vaillant chevalier de Normandie avoit esté autrefois pris. Là se trouverent les Anglois environ mille à douze cens archers armés et habillés, avec les communes de ladite isle, prets de resister aux François, lesquels cuiderent prendre terre, mais fort estoient empeschés par lesdits Anglois de traict. Finalement ils ne peurent soustenir le faix et charge des arbalestriers, parquoy se mirent en fuite; et y en eut de quatre à cinq cens de morts et pris. Et marcherent outre les François en ladite isle, et trouverent une abbaye, en laquelle ils ne firent aucun dommage, puis allerent en cinq villages, lesquels ils mirent en feu et flamme. En icelle isle ils trouverent plusieurs biens meubles de plusieurs et diverses manieres, lesquels ils prirent, et firent emporter et mettre en leurs navires. De là s'en retournerent les François, et s'en vinrent en l'isle de Wis, de laquelle isle le comte de La Marche fut dechassé. Sur le rivage vinrent environ quatre cens Anglois, tous armés et habillés, lesquels se mocquoient des François, et estoient, ce sembloit, en volonté de defendre que les François ne descendissent. Mais quand ils les virent approcher ils s'enfuirent, et y en demeura vingt-deux sur la place. Lesdits François marcherent avant en ladite isle, et trouverent un très-gros et bon village bien garny de plusieurs biens, dont ils prirent à leur volonté ce que bon leur sembla, puis mirent le feu partout, et s'en retournerent bien garnis en leurs nefs. De ladite isle ils s'en allerent au port de Hantonne. Les Anglois se doutans de leur venue, avoient mis grands pauls ou pieus dedans la mer, pour empescher que les François ne prissent terre, et si avoient mis canons et

autres habillemens. Quand on appereeut la maniere desdits Anglois, les François vaillamment allerent à eux, les uns à batteaux et les autres à petites coques. Et se cuiderent les Anglois defendre; mais rien n'y vallut, et furent vaincus, et y en eut de morts et de pris, et gagnerent les François leurs habillemens de canons, et autres engins de guerre, puis allerent au village, et prirent ce que bon leur sembla. Et bouterent le feu et bruslerent le village; après quoy ils s'en retournerent en leurs nefs, puis s'en vinrent à toute leur gagne à Harefleur.

Le comte de La Marche, comme dessus a esté touché, avoit esté ordonné d'aller en Galles, et ne fut pas sa faute, car luy, ny ses gens ne pouvoient avoir aucun payement, dont il eut grande desplaisance. Le mareschal de Rieux, et le seigneur de Hugueville, considérans que grand deshonneur seroit au roy, si on n'alloit aider aux Gallois, veu que le roy l'avoit promis, ils delibererent et conclurent d'y aller, et de faict y allerent. En allant ils eurent diverses rencontres sur mer, et aussi quand ils furent arrivés au pays de Galles, desquelles ils sortirent à leur honneur. Ils furent receus grandement et honorablement par les seigneurs et gens dudit pays; et requirent lesdits seigneurs françois, que le plustost qu'on peust on les mist en besongne. De faict ils mirent le siege devant une ville fermée, estant esdites marches de Galles, tenue par les gens de Henry, qui estoit située assez près de la mer. Ils n'y eurent pas esté longuement, qu'ils apperceurent sur mer assez près navires, où il avoit par apparence gens de guerre. Quand les Gallois les virent approcher des rivages de la mer, il leur sembla qu'on venoit lever le siege, et bien soudainement se leverent et partirent. Et quand les François les virent, aussi se partirent-ils dudit siege, et se retirerent où il leur fut ordonné. Esdites marches y avoit une autre ville bien forte, tenue par les gens dudit Henry de Lancastre, laquelle nuisoit fort au pays de Galles, elle fut assiegée par les François et Gallois. Et se defendirent fort les Anglois, et faisoient des saillies, mesmement du costé des François, et de belles armes. Et s'esmerveilloient fort ceux de dedans la place, et les Gallois aussi, de la vaillance des François, lesquels s'y porterent fort vaillamment. Finalement les Anglois rendirent la place par certaine composition; icelle estant rendue, prirent ce qu'ils peurent prendre, et y bouterent les Gallois le feu, et mirent en feu et en flamme toute la ville, et raserent les murs. Et ce faict, pource qu'il estoit hyver, les François furent logés en divers lieux, et passerent l'hyver sans ce qu'on les embesongnast en aucune maniere. Et pource environ l'entrée de caresme se mirent sur mer, et s'en retournerent en leur pays de France.

Comme dessus a esté touché, il y avoit division entre les seigneurs, lesquels a..oient gens d'armes sur les champs, qui faisoie[...]ux innombrables. Les ducs de Berry et [...]gongne estans à Paris, et la reyne e[...] d'Orleans dehors, on sceut bien appa[...]mment et certainement qu'il y avoit en vaisseaux bien equippés et habillés, en la ville de Paris, gens armés qui voguoient sur la riviere. Et se doutoit-on que ce ne fust pour trouver moyen et maniere de prendre le roy en l'hostel de Sainct-Paul, et de le mener où estoient la reyne et le duc d'Orleans; ce qui fut la cause que le duc de Berry fit mettre gros pieus et grosses chaisnes de fer à travers la riviere.

En ce temps, le duc de Bourgongne fit assembler le peuple de Paris, et fit une maniere de proposition, en monstrant le mauvais gouvernement du royaume, et que si ceux de Paris lui vouloient aider, qu'il y mettroit bien remede; et fit plusieurs requestes en ceste matiere, lesquelles en effect ils luy accorderent, excepté une, car il requeroit que ceux de la ville s'armassent sur les champs avec luy quand il iroit. A quoy ils respondirent qu'ils garderoient bien leur ville, mais qu'ils s'armassent ny qu'ils saillissent avec luy, ils ne le feroient point. Et pource que on voyoit evidemment que tous ces brouillis ne venoient que pour avoir le gouvernement, il fut ordonné et conclu le septiesme jour de novembre que monseigneur le dauphin auroit le gouvernement. Mais aucuns disoient que la provision n'estoit pas suffisante, pource qu'en effect le duc de Bourgongne l'auroit, car sa fille estoit mariée avec monseigneur le dauphin, lequel estoit tout au gouvernement dudit duc, et sans luy ne faisoit rien.

En ceste saison un notable docteur en theologie, nommé maistre Jean Jarson, chancelier de l'eglise de Nostre-Dame de Paris, et curé de Sainct-Jean-en-Greve, fit une notable proposition, et prit son theme : « *Vivat rex, vivat rex, vivat rex.* » Laquelle proposition est assez

commune, et escrite en plusieurs lieux. Et si on eust voulu garder le contenu en icelle, en bonne police et gouvernement du royaume, les choses eussent bien esté. Mais on avoit beau prescher, car les seigneurs, et ceux qui estoient entour eux n'en tenoient compte, et ne pensoient qu'à leurs profits particuliers.

C'estoit grande pitié de la maladie du roy, laquelle lui tenoit longuement, et quand il mangeoit c'estoit bien gloutement et louvissement. Et ne le pouvoit-on faire despouiller, et estoit tout plein de poux, vermine et ordure, et avoit un petit lopin de fer, lequel il mit secrettement au plus près de sa chair. De laquelle chose on ne sçavoit rien, et luy avoit tout pourry la pauvre chair, et n'y avoit personne qui ozast approcher de luy pour y remedier: toutesfois il avoit un physicien qui dit, qu'il estoit necessité d'y remedier ou qu'il estoit en danger, et que de la guarison de la maladie il n'y avoit remede, comme il luy sembloit. Et advisa qu'on ordonnast quelque dix ou douze compagnons desguisés, qui fussent noircis, et aucunement garnis dessous, pour doute qu'il ne les blessast. Et ainsi fut fait, et entrerent les compagnons, qui estoient bien terribles à voir, en sa chambre : quand il les veid, il fut bien esbahi, et vinrent de faict à luy; et avoit-on fait faire tous les habillemens nouveaux, chemise, gippon, robbe, chausses, bottes qu'on portoit. Ils le prirent, luy cependant disoit plusieurs paroles, puis le despouillerent, et luy vestirent lesdites choses qu'ils avoient apportées. C'estoit grande pitié de le voir, car son corps estoit tout mangé de poux et d'ordure. Et si trouverent ladite piece de fer : toutes les fois qu'on le vouloit nettoyer, falloit que ce fust par ladite maniere. Et estoit une chose dont aucunes gens s'esmerveilloient: car on le venoit voir aucunes fois, et luy regardoit fort les gens, et ne disoit mot quelconque. Mais quand messire Jean Juvevnal des Ursins y venoit, lequel avoit eu le gouvernement de la ville de Paris long-temps, et estoit son advocat fiscal, il luy disoit: « Juvenal, regardez » bien que nous ne perdions rien de nostre » temps. »

Le roy revint à santé et bonne mémoire, et pensoit des besongnes du royaume le mieux qu'il pouvoit, et octroya à l'université qu'elle ne payeroit rien du dixiesme mis sus par Benedict.

En Bourdelois, le comte d'Armagnac faisoit de grandes conquestes, et alla devant Bourdeaux accompagné de seize cens hommes d'armes, et quatre mille hommes de traict, et leur présenta bataille, mais oncques hommes ne sortit.

Il y eut aucunes trefves entre les François et les Anglois, lesquelles ne durerent gueres : pendant icelles, les Anglois envoyerent en France requerir, qu'on leur laissast prendre des bleds en France, car en leur pays ils en avoient necessité. Mais par ordonnance du conseil fut ordonné qu'ils n'en auroient point, et defendu qu'on ne leur en vendist aucunement.

Souvent on envoyoit messsages pour l'union de l'Eglise en divers royaumes, et devers les contendans. Et y faisoit faire le roy toutes diligences, qu'il estoit possible de faire.

En ceste année messire Regnault de Trie admiral de France, se desista de son office au profit de messire Clignet de Brebant. Et disoit-on qu'il lui en avoit baillé quinze cens escus.

Après l'accord fait des seigueurs, l'armée du roy se divisa en trois parties. L'une fut envoyée à Bourdeaux, auquel lieu on avoit esperance que les Anglois combatroient les François. Les autres furent envoyés en Picardie, contre les Anglois de Calais, et pour resister à la descente que aucunes fois ils faisoient. La tierce fut envoyée en Lorraine contre le duc qui avoit fait plusieurs exceds au prejudice du roy et de ses subjets.

1406.

L'an mille quatre cens et six, un nommé Mahiet de Ruilly, sergent à cheval au Chatellet de Paris, disoit et avoit dit plusieurs et diverses fois de très-deshonnestes paroles touchant la foy : pour laquelle cause le vingt-cinquiesme jour de may, il fut presché au parvis Nostre-Dame, et persista ce nonobstant en plusieurs erreurs, parquoy le seiziesme jour de decembre il fut ars et bruslé au marché aux pourceaux.

Le seiziesme jour de juin, entre six et sept heures au matin, fut eclipse de soleil bien merveilleuse, qui dura près de demie heure. Et ne voyoit-on quelque chose que ce fust non plus que s'il eust esté nuict, et defaut de lune. C'estoit grande pitié de voir le peuple se retirer dans

les eglises, et cuidoit-on que le monde deust faillir. Toutesfois la chose passa, et furent assemblés les astronomiens, qui dirent que la chose estoit bien estrange, et signe d'un grand mal à venir.

Et tantost après y eut vents terribles et horribles, qui arrachoient arbres portans fruicts, et autres gros arbres ès forests. Et si y eut gresle au Lendit et à Sainct-Denys, merveilleuse et grosse : l'une, comme un homme a le poing, et comme un pain d'un denier; l'autre, comme les deux poings; et aucune comme œufs d'oye. Et y eut foison de bestail mort aux champs, et oiseaux aux bois, et plusieurs, cheminées et maisons abatues. Et fit ladite gresle des dommages beaucoup.

Le vingt-neufiesme jour de juin, Jean quatriesme fils du roy, espousa Jacqueline de Baviere fille et heritiere de Guillaume comte de Hainaut; et Isabeau la fille du roy, laquelle avoit esté mariée au roy Richard II d'Angleterre, fut conjointe par mariage avec Charles fils du duc d'Orleans. Et pleuroit fort ladite Isabeau, laquelle estoit assez de bon aage, comme de douze à treize ans, et Charles audit temps n'avoit que onze ans. Et furent faites les nopces à Senlis grandes et notables. Ce fait, la comtesse de Hainaut emmena avec elle en Hainaut le fils du roy.

Un cardinal fut envoyé d'Avignon devers le roy et les seigneurs du sang, de la part de Benedict, lequel fit une proposition belle et notable, de par ledit Benedict, en le louant merveilleusement, et en blasmant l'eslection d'Innocent, qui estoit à Rome, et tout son faict. Et y estoient presens le recteur de l'université, et aucuns députés; lesquels requirent d'estre ouys. Laquelle chose par plusieurs et diverses fois leur fut refusée. Et finalement par importunité ils eurent audience. Et le dix-septiesme jour de may, proposa maistre Jean Petit, lequel estoit bien notable docteur en theologie, en condamnant les faicts de Benedict et en declarant plusieurs choses, en respondant aux choses et raisons que avoit dit ledit cardinal, et que substraction luy devoit estre faite, et ainsi le requeroit. Ceux de l'université de Thoulouze avoient fait certaine epistre, contenant aucuns poincts, qu'il ne faut ja reciter, laquelle fut condamnée le dix-septiesme jour de juillet, par arrest du parlement. Et contre la mesme epistre proposa maistre Pierre Plout, en monstrant l'iniquité et mauvaisetié des choses contenues en icelle en faveur de Benedict. Et fut monstrée aux advocats et procureur du roy, laquelle veue, ils conclurent de se joindre avec l'université. Et sur ce parla bien et hautement, comme il en estoit bien aisié, messire Jean Juvenal des Ursins, en prenant grandes conclusions, tant contre ceux de l'université de Thoulouze, que contre ceux qui l'avoient apportée, ils s'en partirent bien hastivement et s'en allerent d'où ils estoient venus. Le samedy septiesme jour d'aoust, fut faite substraction à Pierre de La Lune, entant qu'il touchoit les finances, et defendu qu'on n'en portast aucunement hors du royaume : et ordonna-on à ceux qui avoient la garde des passages, tant par ponts, que par bacs et bateaux, qu'on visitast ceux qui passeroient, pour sçavoir s'ils porteroient aucunes finances : à l'occasion de ce le roy en eut plusieurs grands profits. Et à faire sceller ladite lettre, y eut de grandes difficultés, car ceux qui tenoient la partie de Benedict, y donnoient de grands empeschemens : finalement messire Charles de Savoisi fit telle et si grande diligence, que les lettres furent scellées et publiées, et lors il fut fort en la grace de l'université de Paris. Et au regard de faire substraction, il fut dit que tout surséeroit jusques à la Toussaincts. Et touchant le faict de l'Eglise et Pierre de La Lune, furent mandés tous les prelats du royaume de France et du Dauphiné, tant archevesques, qu'evesques, abbés et chapitres, pour estre à Paris à la Sainct-Martin d'hyver ensuivant.

Pource que à Paris y avoit tousjours aucuns grommelis et plaintes entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne, il fut ordonné que comme du temps de Philippes le Hardy duc de Bourgongne, son fils iroit à Calais, et le duc d'Orleans en Bourdelois. Ils partirent donc, en intention d'accomplir ce qui leur avoit esté ordonné. Le duc de Bourgongne s'en alla en Flandres, et ès marches de par delà il fut faire ses preparatoires. A Bruges en Flandres, en ce temps y eut une grande division, mais le duc appaisa tout, et trouva la chose bien difficile que d'assieger Calais. Et veu le temps pluvieux, et que c'estoit sur l'hyver, il fut advisé qu'il ne seroit pas possible qu'il en peust sortir à son honneur. Si garnit les places françoises d'environ Calais, et y mit gens de guerre, qui souvent couroient devant Calais, et aussi faisoient les An-

glois sur les François. Et au regard du duc d'Orleans, il fut en Bourdelois, et mit le siege à Bourg, et à Blaye, il avoit belle et grande compagnée. Mais le temps si mal se disposa, que par son ost à peine pouvoit-on aller, et estoient ses gens en la boue jusques aux genouils, et si commençoient aucunement à mourir. Et pource luy et sa compagnée furent contraints de s'en retourner à Paris, lequel retour luy cousta cher, comme après sera dit.

A la Sainct-Martin d'hyver furent assemblés, comme dit est, et mandés les prelats de par le roy, lesquels y vinrent bien diligemment. Et estoit grande chose du peuple qui estoit alors à Paris, tant à cause desdits prelats, comme des chapitres, et autres gens d'eglise.

En ce temps, les comtes d'Alençon et de Clermont, et le connestable mirent le siege devant une place nommée Brantonne, qui estoit forte place; il y avoit dedans de vaillans Anglois et Gascons. Et pour lors en Guyenne y avoit des capitaines anglois renommés, puissans et vaillans en armes. L'un nommé Pierre Le Biernois, l'autre Archambaut de Raussac, lesquels delibererent de venir faire lever le siege; pour ce ils assemblerent foison ds gens, et se mirent ensemble, en intention de frapper sur lesdits seigneurs, lesquels furent de ce advertis, et delibererent de les combatre: et pour ce faire ils leverent leur siege, et vinrent au devant desdits Anglois: ils se mirent tant d'un costé que d'autre en belle ordonnance, et se rencontrerent les uns les autres; à l'abord il y eut mainte lance rompue. Après que la chose eut aucunement duré, et qu'ils eurent fort combatu tant d'un costé que d'autre, tellement qu'on ne sçavoit lesquels avoient le meilleur, Pierre Le Biernois commença sa retraite, et à se mettre en fuite, parquoy obtinrent les François leur intention, et furent les Anglois desconfits. Et disoit-on, que si ledit Biernois ne se fust retiré, et qu'il eust tousjours tenu pied, et aussi ses gens, que la besongne eust esté bien perilleuse pour la partie des François. Là y fut pris ledit Archambaut de Raussac, et huict vingts autres prisonniers, outre neuf vingts de morts. Quand ceux de Brantonne virent la desconfiture de leurs gens, ils se rendirent et mirent en l'obeïssance du roy. Ledit de Raussac rendit sa propre place de Raussac avec trois autres, et si fut mis à finance et rançon à vingt mille escus. Après ce lesdits deux comtes d'Alençon et de Clermont s'en retournerent à Paris: mais le connestable demeura au pays. Puis s'assemblerent les François après ladite desconfiture des Anglois, en plusieurs et diverses parties, et gagnerent plusieurs places, mesmement en la compagnée dudit connestable, les unes par force, et les autres par composition.

Et combien que grandes finances fussent exigées, tant de tailles que gabelles, quatriesmes, et impositions, toutesfois elles estoient mal distribuées, et les appliquoient les seigneurs et ceux qui en avoient le gouvernement, à leurs plaisirs et profits, tellement qu'à grande difficulté le roy et la reyne en avoient-ils, ou pouvoient avoir, pour leur despense ordinaire, et aussi leurs enfans pour leurs necessités.

En ce temps messire Charles de Savoisi assembla des gens de guerre en assez competent nombre, et fit equipper vaisseaux d'armes. Et à Boulongne et environ ces marches se mit sur mer, en intention de trouver les Anglois, pour les endommager s'il eust peu. Et de faict, il les trouva à la bouche de la Tamise, c'est à sçavoir environ le lieu où ladite riviere entre en la mer, en cinq nefs bien equippées, pourveues et emparées, et entre les autres, y en avoit une bien grande: si s'assemblerent vaillamment tant d'un costé que d'autre; la meslée dura assez long espace de temps. Finalement les François eurent victoire, et furent les Anglois desconfits, dont y eut cinq cens de morts et trois cens prisonniers amenés avec leurs nefs. Et disoit-on communément, que luy et ceux de sa compagnée s'y estoient vaillamment portés.

Or faut retourner à la matiere de l'Eglise, pour laquelle les prelats et autres estoient assemblés à Paris, où il y avoit de bien notables clercs, qui n'estoient pas tous d'une opinion, car les uns soutenoient Benedict, et les autres disoient qu'on le devoit desappointer, et que c'estoit par luy que en l'Eglise n'avoit union, et que la substracion estoit necessaire. Finalement fut appointé par le roy en son grand conseil, qu'on esliroit douze clercs theologiens, et canonistes. Dont les uns soustiendroient le faict du pape, et que à luy faire soubstraction toucher en rien ne se pouvoit ou devoit faire, et les autres soustiendroient le contraire. Et que ce fait, le roy auroit avec eux-mesmes et ceux de son sang conseil de ce qu'il auroit à faire. Lequel appointement tout à pleuts. Or furent

choisis les douze, esleus et nommés. Premierement il y eut deux propositions faites de par l'université de Paris. Dont la premiere fit un notable docteur de l'ordre de Sainct-François, nommé maistre Pierre aux Bœufs, natif de Paris, et prit son theme : « *Adestis omnes, filii Israel, decernite quid facere debeatis (Judic. cap.*XX. » A. 7). Lequel il deduisit bien grandement et notablement. Après en une autre journée proposa maistre Jean Petit, un docteur en theologie seculier, bien notable clerc, et prit son theme : « *Recedite à tabernaculis impiorum hominum, et nolite tangere ea quæ ad eos pertinent, ne involvamini in peccatis eorum.* » Et tendoient lesdits deux proposans, à ce que Pierre de La Lune devoit ceder, et que s'il ne cedoit on luy devoit faire substraction. Et que le roy en son Eglise de France pouvoit pourvoir par ses prelats à la collation des benefices, qui cheoient en collation, et aux eslections de ceux qui cheoient en eslection.

Le samedi du premier dimanche de l'advent, audit an mille quatre cens et six, proposa messire Simon de Cramault patriarche d'Alexandrie et evesque de Poictiers, et prit son theme du premier chapitre du prophete Ozée, onziesme section : « *Congregati sunt filii Israel et Juda, ut ponant sibi caput unum.* » Lequel il deduisit bien et grandement, en soustenant l'opinion de l'université dessus déclarée, par les proposans dessus dits. Après qu'il eut finit, le chancelier demanda à ceux qui devoient tenir le party du pape s'ils estoient prests, lesquels demanderent delay : il leur fut dit expressément qu'ils vinssent le lundi ensuivant, ce qu'ils firent.

Et proposa maistre Guillaume Fillastre, un bien notable legiste et canoniste, lequel estoit doyen de l'eglise de Rheims, et prit son theme : « *Manete in dilectione mea. Jo.* XV *cap.* B. 9.) » Et le deduisit, tendant à monstrer qu'on ne devoit point toucher à contraindre Benedict à faire cession, ne luy faire substraction. Et parla aucunement trop, comme on disoit, en diminuant l'auctorité et puissance du roy, et de l'Eglise de France. Et que le roy estoit sujet au pape, et ne pouvoit faire ny conclure ce que l'université et les proposans devant dits demandoient et requeroient. Mais il ne respondit point aux raisons et mouvemens des proposans dessus dits. Et pource fut dit, que à un autre jour ceux qui tenoient le party du roy y respondroient.

Le samedy ensuivant, quatriesme jour de decembre, proposa un bien notable prelat archevesque de Tours, surnommé du Breuil, lequel prit son theme : « *Principes populorum congregati sunt cum Deo Abraham, quoniam Dii fortes terræ vehementer elevati sunt. In illo psalmo* 46. *Omnes gentes.* » Et respondit bien et grandement aux raisons de ceux qui maintenoient que le pape Benedict ne devoit ceder, ou qu'on ne luy devoit faire substraction.

Après le onziesme jour de decembre en soustenant le faict du pape, proposa un très-excellent docteur en theologie, nommé maistre Pierre d'Ailly evesque de Cambray, et depuis cardinal, lequel prit son theme : « *Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras.* (*Ad Philippens.* 4. *cap.* B. 7.) » Ce qu'il deduisit, comme il estoit bien aisé, et monstroit que pour ceste matiere on devoit faire un concile general. Et que proceder par les matieres ouvertes, il sembloit que ce seroit chose non raisonnable, ny possible à faire.

Or pource que le roy et aucuns de son sang, estoient très-mal contens dudit doyen de Rheims, à cause d'aucunes choses par luy alleguées, ladite proposition finie il se voulut en toute humilité excuser, et prit son theme : « *Locutus sum in lingua mea, notum fac mihi Domine finem meum.* » Et qui eust creu aucuns du sang, et autres jeunes, on luy eust fait une très-mauvaise compagnée. Mais il parla si humblement et doucement qu'on pourroit faire, en priant et requerant qu'on luy voulust pardonner pour ceste fois. Et pour lors ne luy fut fait aucune response, combien que hors du conseil on luy monstra bien qu'il avoit mal parlé, et qu'il ne luy advint plus. Et fut receu en grace comme devant.

Ceux qui tenoient le party de l'université de Paris, proposerent après par la bouche d'un notable prelat bon clerc, docteur en decret, abbé du mont Sainct-Michel, qui prit son theme en la presence du roy : « *Da nobis auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis.* (*Psalm* 107. 13. *et cap. canon* XV. *distinct.*) » Tendant à la fin que tendoit l'université de Paris, et allegua plusieurs notables auctorités. Et ensuivant leur matiere, proposa un très-solemnel docteur en theologie, nommé maistre Pierre Plout, qui prit son theme : « *Convertantur retrorsum omnes, qui oderunt Sion. In*

Psalm. Sæpe expugnaverunt me, etc. » Et monstra bien la puissance du roy en telles matieres, et respondit bien grandement à plusieurs raisons alleguées par les parties adverses. La proposition finie, se leva ledit Philastre doyen de Rheims, et repliqua à ce qui avoit esté dit contre luy et ses adherans, et prit son theme : « *Obmutui et silui a bonis, quia dolor meus renovatus est;* » et soustenant son faict et ceux de sa partie. Et pource qu'on avoit fort chargé le pape Benedict de plusieurs abus qu'on disoit par luy avoir esté faits, ledit doyen y respondit. Et lors le patriarche Cramault aussi voulut repliquer : mais pource que ledit doyen en sa premiere proposition avoit pris en son theme : « *Manete in dilectione mea,* » il prit ce qui s'ensuit au chapitre : « *Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea.* » Ce qu'il deduisit à son bon plaisir. L'archevesque de Tours voulut aussi repliquer, et fut ouy en la presence du roy, et prit son theme : « *Deus indicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis.* (*Psalm.* 71.) » Et monstra fort qu'on ne devoit point faire de substraction à Benedict. Mais maistre Jean Petit, qui avoit proposé une autre fois, voulut encores proposer, et prit son theme, en adjoustant au theme de monsieur de Cambray : « *In Domino Jesu Christo.* » Et fut finale proposition. Laquelle finie, fut dit par le chancelier de France : « Lundy parleront les » advocats et procureur du roy, par la bouche » de maistre Jean Juvenal des Ursins, premier » advocat du roy. »

Lequel à la journée prit son theme : « *Viriliter agite, et confortetur cor vestrum, omnes qui speratis in Domino.* (*Psalm.* 26.) » Lequel il deduisit bien grandement et notablement : principalement il monstra deux choses. L'une la puissance du roy de France, qui est le bras dextre de l'Eglise, et qu'il luy est juste et doit assembler les personnes ecclesiastiques de son royaume, touchant le faict de l'Eglise, pour avoir conseil, et en iceluy presider comme chef quand il en est requis, et sans aucune requeste de personne, si bon luy sembloit, comme au cas qui s'offroit, où il avoit esté requis par l'université, et aucuns prelats et personnes ecclesiastiques. Et que sans supplication de personne, quand il verroit estre expedient il le pourroit faire, et en iceluy conclurre, et faire executer ce qui seroit conclu et advisé en iceluy conseil. Dans la deuxiesme chose il monstra plusieurs notables raisons, par lesquelles on devoit adherer à la requeste de l'université de Paris et de ceux qui avoient parlé selon son intention en la matiere, en repugnant et reprimant aucunes choses qui avoient esté alleguées au contraire. Et par ce furent les matieres bien debatues d'un costé et d'autre, et ne restoit plus qu'à dire leurs opinions. C'estoit moult belle, solemnelle et notable chose de ouyr les raisons des opinans. Aussi en toute chrestienté, on eust bien failli à trouver plus notables clercs : finalement fut ouvert et advisé qu'il estoit necessité d'avoir un concile general pour reformer l'Eglise, tant au chef qu'aux membres. Et pour abreger fut faite substraction à Pierre de La Lune, dit Benedict, et l'Eglise de France reduite à ses anciennes libertés et franchises. Et que les ordinaires donneroient les benefices estans en leurs collations, et aux electifs on pourvoyeroit par eslections et confirmations, selon le droict ancien escrit : et furent faites nominations, tant pour les officiers du roy, que pour l'université et personnes ecclésiastiques.

Le seiziesme jour de janvier y eut une notable procession faite à Paris, en laquelle y avoit bien soixante-quatre tant archevesques, qu'evesques et d'abbés foison. Et disoit-on que à Paris y avoit lors de deux cens à douze vingts archevesques, evesques et abbés. Et de docteurs et licentiés sans nombre, lesquels furent en ladite procession : et y furent les ducs, comtes et barons. Si peut-on penser que c'estoit belle chose à voir.

En ce caresme, l'Annonciation Nostre-Dame fut le vendredy sainct. Et dit-on que quand elle echet le jour dudit vendredy, qu'il y a pardon general de peine et de coulpe, au Puy. Il y fut tant de monde et de peuple que merveilles. Et y eut bien deux cens personnes mortes et esteintes.

Grands murmures, plaintes, et haynes couvertes couroient tousjours à Paris, dont grand mal s'en ensuivit.

Audit an mille quatre cens et six, il vint à la cognoissance du comte de Hainaut que le roy estoit en bonne santé : c'est pourquoi il s'en vint à Paris devers le roy, lequel le receut grandement et honorablement. Il remercia bien humblement et regratia le roy de l'alliance qu'il luy avoit pleu faire de sa fille, en s'offrant au service du roy, et des siens. Le roy, pour plus entretenir l'amour dudit comte et le faire

estre en son service, luy donna quatre mille livres de rente sur la recepte de Vermandois : et outre, pour estre de son conseil, par maniere de pension luy ordonna six mille livres, que ceux de Tournay devoient par chacun an au roy, laquelle chose venue à la cognoissance des habitans de Tournay, ils delibererent qu'ils ne le souffriroient point. Et disoient que dès long-temps ladite somme se devoit employer en l'aumosne du roy. Et pour ceste cause envoyerent devers le roy, et firent tant qu'ils obtinrent ce qu'ils demandoient.

Il y eut un mariage fait de la fille du duc de Bourgongne et du comte de Ponthievre, fils de la fille de messire Olivier de Clisson, jadis connestable de France.

Quand le duc de Lorraine sceut que le roy estoit mal content de luy et qu'il envoyoit gens d'armes au pays pour luy faire guerre, et resister aux entreprises qu'il faisoit contre le roy, et les droits de sa couronne, il envoya devers le roy une bien notable ambassade, en priant au roy qu'il fust en sa grace : et de tout ce qu'il pouvoit avoir fait, il se mit au jugement du roy et de sa cour. Et pource les gens d'armes qui estoient envoyés s'en retournerent.

L'autre armée, comme dit est, fut envoyée en Picardie, où il y eut plusieurs courses entre les Anglois et les François, sans faire comme nul dommage les uns aux autres, quoy que ce soit les Anglois y eurent peu de dommage. Et pource qu'il y avoit esdites marches une place nommée Belingaut, laquelle leur portoit grand dommage par fois, lesdits Anglois y mirent le feu et la razerent. Puis mirent le siege devant Guines, où estoient les François, et y firent de durs assauts, mais ceux de dedans vaillamment se defendoient. Et y avoit souvent, tant d'un costé que d'autre de beaux faicts d'armes : finalement lesdits Anglois honteusement se leverent. Et esdites marches estoient le seigneur de Sainct-Georges de Bourgongne, messire Philippes de Cervolles son neveu, et autres chevaliers et escuyers, lesquels couroient souvent sur ceux qui tenoient le siege. Les Anglois delibererent un jour de faire course devant la place où estoient les François, et mirent une embusche, et devant envoyerent vingt de leurs gens bien armés et montés, courir devant les François. Messire Philippes de Cervolles, qui estoit vaillant chevallier, saillit hors, et autres de sa compagnée ; et en escarmouchant chasserent tellement les Anglois, qu'ils passerent outre leur embusche, de laquelle les Anglois saillirent, et fut pris ledit de Cervolles, et le menerent à Calais. La chose est venue à la cognoissance dudit seigneur de Sainct-Georges, cuidant trouver les moyens de rencontrer les Anglois, et rescourre ledit Philippes, il saillit hors bien et vaillamment, mais rien ne fit, car lesdits Anglois s'estoient ja retirés avec leur prise dedans leur ville et place de Calais. Et s'en retournerent ceux qui y estoient envoyés sans autre chose faire.

En Guyenne tousjours se faisoient exploits de guerre, et au partir de Briancour, les François assiegerent une place bien forte, nommée Flouc : quand ils eurent esté devant par aucun temps, ils firent tant que par force ils eurent ladite place. De là ils s'en allerent devant Limeuil et y livrerent plusieurs assauts. Finalement par composition les Anglois rendirent la place, et y trouverent les François foison de vivres, et autres choses à eux nécessaires, qui leur fut un grand reconfort et consolation, et là grandement se rafraischirent. Depuis ils allerent devant Mussiden bien forte place : quand ils y eurent esté par aucun temps, et fait plusieurs et divers assauts, un chevalier François qui avoit espousé la fille du seigneur dudit Mussiden, fit tant que ladite place fut mise en la main du roy et en son obeïssance.

Ceux d'Angleterre, qui estoient desplaisans de la mort du roy Richard, s'assemblerent vers les marches de Galles, et envoyerent vers le roy une ambassade, en demandant aide et confort de gens, pour venger la mort dudit roy Richard. Et firent une proposition bien notable, en condamnant la très-inique et detestable mort dudit Richard : et en monstrant que de tout temps, le royaume estoit venu par succession, et non mie par eslection, et devoient succeder les plus prochains, et que à Henry de Lancastre, supposé qu'il n'eust commis le meurtre en la personne de son souverain seigneur, toutesfois le royaume ne devoit competer ny appartenir, mais en devoit estre roy, comme plus prochain, le comte de La Marche d'Angleterre. Et furent ouys bien au long, puis eurent response, que le roy estoit prest et appareillé de leur aider, mais qu'ils fussent fermes en leur opinion. Et leur fit donner le roy bien largement de ses biens, et s'en retournerent en Angleterre.

En ce temps c'estoit grande pitié de voir le gouvernement du royaume : les ducs prenoient tout, et le distribuoient à leurs serviteurs, ainsi que bon leur sembloit. Et le roy et monseigneur le dauphin n'avoient dequoy ils peussent soustenir leur moyen estat. Et s'en allerent les ducs, comme dessus a esté touché. Le duc d'Orleans fut à Sainct-Denys, où il requit de voir le chef de monseigneur Sainct Denys à nud, lequel luy fut monstré : les religieux disoient qu'ils l'avoient tout entier, mais ceux de Nostre-Dame de Paris soustenoient qu'ils en avoient une grande partie. Et sur ce y eut grand debat et procès. Le duc de Bourgongne s'en retourna de devers Calais sans rien faire, dont en la presence du roy il s'excusa grandement, disant qu'il s'en estoit retourné, d'autant qu'aucun payement ne se faisoit à ses gens. Et disoit que le roy de Sicile, en Anjou et au Maine, avoit pris l'argent de toutes les tailles et aydes, lequel luy estoit ordonné pour payer ses gens, et que rien n'en avoit peu avoir, et que le duc d'Orleans avoit le demeurant. Et au regard du duc d'Orleans, qui alla en Guyenne, veu que l'hyver approchoit, il luy fut conseillé qu'il laissast passer l'hyver, lequel estoit très-pluvieux, et qu'en la nouvelle saison il fit sa guerre. Ce que luy conseillerent les vaillans et anciens chevaliers et escuyers estans avec luy : mais les jeunes gens non bien stilés en armes, luy conseillerent le contraire, et creut leur opinion, dont ne s'en ensuivit pas bonne issue. De faict il assiegea Blaye, qui estoit une forte place, bien garnie de vivres, d'artillerie et de gens de guerre. Et en avoient plus largement que ceux de dehors qui tenoient le siege, lesquels ne pouvoient avoir vivres sinon de La Rochelle, par la mer. Une fois entre les autres, leur venoit grande quantité de vivres et artillerie dudit lieu, et envoya au devant pour les conduire jusques à l'ost, trois cens combatans : ceux de Bourdeaux qui estoient sur la mer, lesquels faisoient tous les jours diligence de grever les François, les rencontrerent ; ils combatirent d'un costé et d'autre bien vaillamment, par l'espace de deux heures, et y en eut de part et d'autre plusieurs navrés et blessés, mais enfin les François furent desconfits, et y en eut plusieurs de morts, tant de noyés que autrement, et de pris environ six vingts, et les autres s'en retournerent en l'ost. Et s'en retourna le duc d'Orleans, et leva son siege, dont on ne luy donna point d'honneur. En sa compagnée y avoit un vaillant chevalier, nommé messire Robert de Charlus, lequel estoit moult desplaisant de ce qu'on s'en alloit sans rien faire : il exhorta plusieurs gentils compagnons de faire quelque chose avant qu'ils s'en retournassent, et delibera d'aller assieger une place, qu'on tenoit forte et comme imprenable, nommée Lourde. Et de faict, luy et sa compagnée y allerent, et jurerent que jamais n'en partiroient jusques à ce qu'ils eussent la place, sinon que par force ils fussent combatus. Ils y tinrent le siege un an entier, et eurent beaucoup de mal-aises, tant pour occasion de neiges, lesquelles audit an furent fort grandes et excessives, comme par le defaut de vivres, car à grande peine en avoient-ils. Finalement ceux de dedans voyans qu'ils n'avoient aucun secours, et que vivres leur failloient, ils rendirent la place au roy. Laquelle entreprise, et de ce qu'ils en estoient venus à leur intention, sembla à ceux qui s'y cognoissoient estre un bien grand honneur des François.

Comme dessus a esté touché, substraction fut faite à Pierre de La Lune le dix-huictiesme jour de fevrier, non mie du consentement de tous, car l'archevesque de Rheims et plusieurs autres estoient d'opinion et soustenoient qu'elle ne se devoit point faire. Cependant vinrent nouvelles que l'antipape Innocent estoit mort à Rome. Avant que les anticardinaux procedassent à faire quelque eslection, ils firent certains grands sermens, tendans à avoir union en l'Eglise ; iceux faits, ils procederent à leur eslection, et en esleurent un qu'ils tenoient pour pape, nommé Gregoire douziesme. Après sa coronation, luy et ses anticardinaux esleurent la voye de cession, et delibererent que c'estoit la voye la meilleure et la plus seure qu'il se peust trouver ; et comme la plus necessaire l'approuverent. Et envoya Gregoire à Benedict sur ce une bulle bien faite, et pareillement à tous les roys et princes chrestiens, de la datte de la douziesme calende de novembre [1]. Benedict receut l'ambassadeur de Gregoire bien grandement et honorablement, et luy fit une très-bonne chere. Et les deuxiesmes calendes de fevrier [2] il luy fit une très-gratieuse response, en monstrant tout signe d'avoir volonté d'entendre à union de l'Eglise. Le roy, et tous ceux

[1] C'est-à-dire le 21 octobre. (*Godefroy*.)

[2] Le 31 janvier. (*Idem*.)

de son sang, et conseil furent bien joyeux quand ils apperceurent que Gregoire avoit ceste volonté, et furent d'opinion qu'il estoit necessaire de poursuivre la matiere jusques à la conclusion. Donc furent ordonnées plusieurs ambassades, pour envoyer tant devers Gregoire que Benedict, avec belles et notables instructions. On faisoit toutes les diligences qu'on pouvoit faire en ceste matiere. Derechef on escrivit lettres à Benedict et aux princes chrestiens, du huictiesme jour de mars, en monstrant tous signes d'avoir grande affection à l'union de l'Eglise. Ce nonobstant, plusieurs, tant prelats que de l'université, poursuivoient tant qu'ils pouvoient, que la substraction faite à Benedict fust publiée, et y procedoient aucuns bien rigoureusement et aigrement. Mais ce nonobstant, pource qu'aucuns disoient qu'il avoit escrit si gratieusement à Gregoire son adversaire, en monstrant grands signes de volonté d'entendre à l'union de l'Eglise, il fut conclud que rien ne se feroit jusques à ce qu'on eust la response des ambassadeurs, qui estoient allés devers luy de la part du roy.

1407.

L'an mille quatre cens et sept mourut Olivier de Clisson, le vingt-quatriesme jour d'avril, qui avoit esté connestable de France, moult vaillant chevalier : et l'appelloit-on le Boucher, pource qu'ès besongnes, où il estoit contre les Anglois, il en prenoit peu à rançon, et de son corps faisoit merveilles en armes. Et trouve-on qu'il fut né le jour de Sainct-Georges, et fait chevalier aussi le jour de Sainct-Georges, et encores qu'il mourut la veille ou le jour de Sainct-Georges. C'est celuy que batit à Paris messire Pierre de Craon; duquel de Craon, en reparation d'iceluy meffait, la representation est en une croix devant le gibet de Paris.

En ce temps, il cheut tant de chenilles, limaçons, et autres vermines, que toutes les feuilles et herbes des grains furent comme toutes du tout mangées et gastées.

Le seiziesme jour d'octobre, Tignonville, prevost de Paris, fit prendre deux compagnons de très-orde et deshonneste vie, lesquels avoient commis plusieurs delicts, crimes et malefices; et les fit pendre, combien qu'ils se dissent clercs, et aussi estoient-ils. Et fut faite grande poursuite par l'université, et aussi par l'evesque de Paris, contre ledit Tignonville.

En ce mesme temps plusieurs choses se faisoient par les seigneurs, comme prises de bleds et de vins sur les rivieres, et autres vivres, et se faisoient plusieurs mangeries par les officiers particuliers, et pource par le roy et son conseil, fut ordonné que telles manieres ne se fissent plus, et fut crié publiquement à son de trompe, que plus ne se fit.

Tousjours y avoit quelque grommelis entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne, et souvent falloit faire alliances nouvelles, tellement que le dimanche vingtiesme jour de novembre, monseigneur de Berry et autres seigneurs assemblerent lesdits seigneurs d'Orleans et de Bourgongne, ils ouyrent tous la messe ensemble, et receurent le corps de Nostre-Seigneur. Et prealablement jurerent bon amour et fraternité par ensemble : mais la chose ne dura gueres, car le mercredy ensuivant, au soir, un nommé Raoulet d'Octonville s'embuscha en un hostel, en la rue de Barbette. Et s'estoit allé esbatre ledit duc d'Orleans audit hostel de Barbette, auquel on disoit que la reyne estoit. Et en s'en retournant pour aller à son hostel, ledit Raoulet, accompagné de dix ou douze compagnons, saillit et bailla audit duc d'Orleans plusieurs coups, luy fendit la teste, luy couppa le poing, et le tua, et mourut. Et y eut un de ses serviteurs, Allemand, qui se jeta sur son maistre, pour le cuider garentir, qui fut tué avec luy. Pour lors on ne sçavoit qui l'avoit tué, et disoit-on que ce avoit esté le seigneur de Canny, pource qu'on disoit qu'il luy avoit osté sa femme. Ny jamais on n'eust pensé que ce eust fait faire le duc de Bourgongne, veu les sermens qu'ils avoient faits, et alliances, et autres amitiés promises, et reception du corps de Jesus-Christ. Et si fut à l'enterrement vestu de noir, faisant deuil bien grand, comme il sembloit. Et disent aucuns que le sang du corps se escreva[1]. Il fut enterré aux Celestins, en une belle chappelle qu'il avoit fait faire. Le samedy matin, le duc de Bourgongne alla parler au roy de Sicile, et au duc de Berry, qui estoient ensemble à Nesle, et lequel leur confessa le cas, disant qu'il l'avoit fait faire. Lors le duc de Berry luy dit qu'il feroit bien de s'en aller et partir; aussi s'en alla-t-il monter à cheval, et partit de Paris.

[1] Rejaillit ou rebondit hors de sa place. (*Godefroy*.)

Le vingt-huictiesme jour de décembre, il y eut une maniere de lict de justice tenu, où on fit plusieurs ordonnances. Et entre les autres, pource qu'on voyoi le roy souvent malade, il fut ordonné, que si le roy alloit de vie à trespassement, que son fils aisné, quelque aage qu'il eust, seroit couronné et sacré roy. Et que le roy estant essonié [1] de maladie, le dauphin son fils aisné regenteroit, et comme regent gouverneroit.

En ce temps y eut merveilleuses gelées, et fut toute la riviere de Seine prise, tellement que de la Cité on alloit en Greve, et de Sainct-Bernard aussi, et passoient chariots et charettes par dessus, comme ils eussent peu faire en pleine terre. Et en janvier la glace se despeça et rompit, et s'en alloient les grands glaçons, qui firent maux infinis, et mesmement rompirent-ils aucuns des ponts de Paris. Or, il y eut une chose merveilleuse, c'est qu'on veid venir un grand glaçon, sur lequel y avoit un enfant, et disent aucuns qu'il estoit en un vaisseau, il y eut gens qui se mirent en grande diligence de le sauver, et de faict le sauverent.

La duchesse d'Orleans vint à Paris, pour se plaindre au roy de la mort de son mary : mais pour lors elle ne fit gueres. Après ces choses le duc de Bourgongne vint à Amiens. Et devers luy allerent le roy de Sicile et le duc de Berry, le comte de Tancarville, et Montagu. Ce qu'ils firent ensemble, on ne le sceut, sinon eux-mesmes : excepté que le duc de Bourgongne dit, que ce qu'il avoit fait faire de la mort du duc d'Orleans, il avoit bien fait, et s'en excuseroit bien ; puis s'en vint ledit duc jusques à Sainct-Denys, et là fut par aucuns temps, devers luy allerent lesdits de Sicile, et de Berry, et le duc de Bretagne, et plusieurs autres seigneurs. En fin, en un mardy du mois de fevrier, il delibera de venir à Paris, et de faict y vint, accompagné de bien environ mille hommes d'armes. Avec luy avoit les ducs de Limbourg et de Lorraine, il vint devers la reyne accompagné desdits ducs : et fit monseigneur de Berry un disner en son hostel de Nesle, où estoient monseigneur le dauphin, et lesdits seigneurs. Et comme tout publiquement crioient à Paris, *Vive le duc de Bourgongne!* Et y avoit divers monopoles, et langages. Le jeudy huictiesme jour de mars, il fit faire une proposition par un docteur devant nommé maistre Jean Petit, lequel s'efforça de justifier le cas advenu en la personne du duc d'Orleans frere du roy, par ledit duc de Bourgongne, ou par son ordonnance, alleguant plusieurs cas de diverses especes, qu'on disoit avoir esté commis par ledit duc d'Orleans, pour lesquels il soustenoit qu'on le devoit tenir et reputer tyran. Et concluoit qu'il estoit licite à un chacun de le tuer, ou faire tuer, veu que autrement, comme il disoit, ne se pouvoit faire. Laquelle chose sembloit bien estrange à aucunes gens notables, et clercs : mais il n'y eut si hardy qui en eust ozé parler au contraire. Le vendredy, ledit duc de Bourgongne vint devers le roy, en le priant que ladite mort il le voulust tenir pour excusé, et qu'il ne cuidoit aucunement avoir mal fait, mais entant qu'il en auroit aucune rancune contre luy, qu'il luy voulust pardonner. Lors le roy benignement et doucement luy pardonna, et faisoit ce qu'on vouloit : aussi estoit-il aucunement empesché de maladie.

Ceste nuict, le roy alla coucher avec la reyne, et disoit-on qu'à cause de ce qu'il avoit esté plus malade, qu'il n'avoit esté dix ans auparavant : et usoit-on de divers langages, et merveilleux.

La reyne se doutant que aucune commotion ou grand inconvenient n'advint à Paris, s'en alla à Melun, et emmena monseigneur le dauphin, sa femme et tous ses enfans avec elle. Pareillement audit lieu s'en allerent et partirent de Paris le roy de Sicile, les ducs de Berry et de Bretagne, le connestable et Montagu, et plusieurs autres, dont le duc de Bourgongne fut tres-mal content. Et estoit ladite ville de Melun bien garnie de gens de guerre. Ledit de Bourgongne envoya vers ladite reyne, et fit tant par belles paroles qu'elle fut appaisée.

Messire Clignet de Brebant admiral de France, qui estoit à feu monseigneur d'Orleans, fut desappointé, et messire Guillaume de Chastillon seigneur de Dampierre, fait admiral en sa place.

En ce temps, y eut une fille de laboureur, qui fut née sans bras et jambes, et en autres membres tres-bien formée.

En ce temps, grandes diligences se faisoient de l'union de l'Eglise, par tous les roys et princes chrestiens, desirans fort d'avoir un seul pape, et unique. Gregoire l'antipape envoya à

[1] Essoyné, exonié ou exoyné, c'est-à-dire débilité, abattu de maladie. (*Godefroy*.)

Benedict de bien notables et bons clercs, lesquels eurent audience, et proposerent ce que bon leur sembla, en soustenant leur maistre. Et d'autre costé, de la partie de Benedict et de son obeïssance on leur respondit bien. Et y eut diverses paroles d'un costé et d'autre aucunement arrogantes et aspres. Et finalement il fut convenu que pour estre assemblés, le lieu de Gennes en Lombardie estoit propice et convenable. Et de ce par notaires presens fut ordonné d'en faire instrumens publics, et par gens notables, esleus tant d'un costé que d'autre, il fut ordonné que instrumens se feroient bien amples, de la maniere de convenir, et de la garde de la ville, et des personnes et biens de ceux qui y viendroient et comparoistroient. Et de ce, specialement furent faites de moult grandes diligences. Benedict avoit esté content de la voye de cession, et par plusieurs et diverses fois, tant par le roy que ceux de l'université, fut sommé et requis qu'il en baillast ses bulles : mais oncques il ne le voulut faire, dont on fut bien mal content. Le roy envoya une notable ambassade à Rome devers l'antipape Gregoire, en luy priant qu'il luy pleust de perseverer en sa poursuite de l'union de l'Eglise, et firent les ambassadeurs leur proposition. Mais il sembloit bien aux manieres que tenoit Gregoire, et à ses paroles, qu'il ne queroit que subterfuges, et delais frivoles. Et quand on apperceut ses manieres de faire, on le somma qu'il tint ce qu'il avoit promis, c'est à sçavoir la voye de cession. Et nulle response n'y fit, dont les ambassadeurs de Benedict, qui estoient presens, se plaignoient fort, en disant qu'il tardoit trop à faire sa response. Et à la fin fit une response bien maigre, laquelle ne fut point acceptée. Et aussi n'estoit-ce qu'une maniere d'evasion mal colorée. Et pource derechef fut sommé qu'il declarast sa volonté, et qu'il voulust entendre et tant faire, que en saincte Eglise y eust bonne et parfaite union. Mais autre chose les ambassadeurs n'en eurent. Et pource s'en retournerent devers le roy, et ceux qui les avoient envoyés, et firent leur relation de ce qu'ils avoient trouvé à Rome.

Les prises des bleds, avoines, vins, et autres vivres, lesquelles se faisoient pour le roy et les seigneurs se continuoient, et quand les marchands et pauvres gens venoient demander leur argent, on ne leur en bailloit point, que d'adventure la moitié ou le tiers. Dequoy les plaintes vinrent au roy, dont il fut bien mal content, et fit defendre et crier à son de trompe que plus cela ne se fist. Toutesfois on disoit que la reyne, et le duc de Bourgongne avoient fait audit cry limiter temps, seulement de quatre ans.

L'université tousjours poursuivoit le faict des clercs qui avoient esté pendus, dont le roy ordonna qu'ils fussent despendus simplement : mais l'université n'en fut pas contente.

Paroles s'esmeurent fort en la ville touchant la proposition de maistre Jean Petit, des conditions du feu duc d'Orleans, et plusieurs notables gens en estoient très-mal contens.

1408.

L'an mille quatre cens et huict, après la substraction faite à Benedict, et les ordonnances royaux mises sus, par lesquelles l'Eglise de France fut reduite à ses anciennes libertés, et franchises, ce fut chose nécessaire de pourvoir à la forme et maniere de conferer les benefices, tellement que les supposts de l'université fussent bien pourveus : et y eut ordonnances faites, belles et notables, dont tous furent contens.

Il y eut en parlement des procès, touchant les comtés de Roussy et de Brenne, entre le roy de Sicile et les vrays heritiers de ceux de Roussy : il y avoit long-temps que la cause estoit introduite, et avoit eu le roi de Sicile, ou ses predecesseurs, la recreance : mais audit an ceux qui estoient heritiers obtinrent le principal.

Audit an, le cinquiesme jour de may, messire Guillaume de Tignonville, qui estoit clerc, et bien notable chevalier, fut desappointé de l'estat de prevost de Paris. Et disoit-on que c'estoit pource qu'il avoit fait pendre lesdits clercs, dont dessus est faite mention, dont aucuns l'excusoient, car il n'avoit rien fait, que par le conseil des gens du roy de Chastelet, et s'en excusoit bien grandement et notablement. Mais la vraye cause estoit, pource qu'il frequentoit souvent en l'hostel de feu monseigneur le duc d'Orleans, et si ne vouloit pas faire beaucoup de choses estranges, qu'on vouloit qu'il fist, en delaissant et omettant l'ordre de justice : et y fut mis messire Pierre des Essars, qui estoit de l'hostel du duc de Bourgongne, lequel en eut un bon salaire, comme cy-après sera

dit en temps et lieu : et au regard dudit Tignonville, il fut ordonné estre president de la chambre des comptes lai.

Le lundy quatorziesme jour de juin, fut apportée une bulle de Benedict, par laquelle il excommunioit et mettoit tout le royaume en interdit. Et pource que aucuns disoient, que la conclusion prise l'an mille quatre cens et six, n'avoit pas esté deuement executée, et qu'il y eut diverses opinions, et que aucuns encores tenoient Benedict pour pape, et qu'il avoit dit qu'il ne tiendroit chose qui fust deliberée, ny ne cederoit point, il fut deliberé que desdites sentences on appelleroit en diverses manieres et formes, qui lors furent advisées, et si luy fit-on substraction plus ample qu'auparavant.

Pour appaiser l'université de Paris, et aussi l'evesque, sur ce que les clercs, dont dessus est faite mention, avoient esté pendus, il fut ordonné qu'ils seroient despendus et mis en terre saincte. Parquoy le seiziesme jour de may ils furent despendus, et mis en coffres de bois par le bourreau : puis à processions grandes et solemnelles ils furent apportés au parvis de Nostre-Dame. De là ils furent portés à Sainct-Mathurin, où ils furent enterrés : et pour ceste cause on sonna toutes les cloches des colleges et paroisses de Paris.

Le vingt et uniesme jour du mois de may, le roy fut amené au Palais, où fut exhibée la bulle dessus dite : et fit une notable proposition un bien notable docteur en theologie, nommé Courtecuisse, qui monstra les iniquités et incivilités de ladite bulle, et nullité ; parquoy publiquement fut deschirée, et fut dit et declaré devoir estre arse, et ainsi fut fait. Et sceut-on que à Paris y avoit deux hommes estans à Pierre de La Lune, se disant le pâpe Benedict, l'un nommé Cousseloux, et l'autre Gonsalve, qui avoient apporté ladite bulle : lesquels furent pris et emprisonnés, escharfaudés, mictrés, et preschés publiquement. Et leur fit le sermon un notable docteur en theologie, ministre des Mathurins.

Au Liege y avoit bien grand debat, entre l'evesque du Liege et ceux du pays, lesquels s'estoient mis sus, et allerent assieger la ville de Traict, et se tinrent devant par aucun temps. Mais le comte de Hainaut à grande puissance entra au pays, et très-piteusement tout destruisit, en faisant tous maux que ennemis ont accoustumé de faire. Et disoit-on publiquement que c'estoit, pource qu'ils vouloient que leur evesque fust prestre. Lequel evesque requit aide au duc de Bourgongne, luy priant qu'il luy voulust aider et secourir comme son parent, ce qu'il delibera de faire : et pour ceste cause il partit de Paris, et s'en alla en Artois, et en Flandres, et manda gens de toutes parts.

Après le partement du duc de Bourgongne, la reyne vint à Paris le penultiesme jour d'aoust, bien accompagnée de deux à trois mille combatans, et monseigneur le dauphin avec elle, et s'en vint loger au Louvre : et disoit-on qu'elle avoit mandé la duchesse d'Orleans, qu'elle vint à Paris, demander justice de la mort de son mary.

Le cinquiesme jour de septembre, cheut à Paris grosse gresle, qui fit maux innumerables, tant aux champs qu'en la ville, car elle estoit grosse comme œufs d'oye.

Les officiers et conseillers du roy estoient en grand soucy, comme on pourroit pourvoir au gouvernement du royaume. Le roy estoit malade, monseigneur le dauphin jeune, les seigneurs en division et hayne les uns contre les autres. Et fut advisé que c'estoit le moins mal que la reyne presidast en conseil, et eust le gouvernement, que de laisser les choses en l'estat qu'elles estoient. Et fut ordonné que ce se monstreroit par messire Jean Juvenal des Ursins advocat du roy, dont dessus a esté faite mention, et par le procureur general du roy. Laquelle chose il fit bien grandement et notablement en la presence de ceux du sang, et des prelats, et de foison de peuple. Et après la proposition faite, il fut conclu que la reyne, le roy estant malade, presideroit au conseil, et auroit le gouvernement du royaume.

Le vingt-huictiesme jour d'aoust, la duchesse d'Orleans vint à Paris, et la fille du roy femme du jeune duc d'Orleans avec elle. Laquelle duchesse estoit moult fort esplorée, et non sans cause : elle s'en vint loger en Behaingne, et les enfans demeurerent à Blois. Et le cinquiesme jour de septembre, ladite duchesse bien humblement vint devers monseigneur le dauphin, et les ducs de Berry, de Bretagne, et de Bourbon, et fit sa complainte bien piteusement. Il luy fut dit qu'elle fust la bien-venue, et que un autre jour on luy feroit response, et s'en retourna en son hostel de Behaingne. Et le neufiesme jour vint le duc d'Orleans à Paris, en bien humble estat, vestu de noir, et tout droict

s'en alla à Sainct-Paul vers le roy, luy faire la reverence, et demander vengeance de la mort de son pere : il luy fut respondu qu'on luy feroit toute raison. De là il s'en alla en l'hostel de Boheme vers sa mere et sa femme. Le mardy ensuivant, l'abbé de Serisi fit une proposition en la presence de monseigneur le dauphin, et des seigneurs dessus dits, et prit son theme : *Justitia et judicium, præparatio sedis tuæ.* Lequel il deduisit bien grandement et notablement, en detestant la mort de monseigneur le duc d'Orleans, et monstrant la grande enormité du cas. En respondant aux excusations et mouvemens du duc de Bourgongne, en monstrant qu'il n'avoit cause ou apparence de l'avoir fait, et que des choses qu'il alleguoit, si n'estoit-ce pas à luy à faire de le faire tuer : et fit tant et si grandement sadite proposition, que tous ceux qui estoient presens, disoient pleinement que oncques si grande faute ne fut faite au royaume de France, si justice n'en estoit faite, et que le duc de Bourgongne clairement avoit confisqué corps et biens. Et après que ledit abbé eut proposé, et esté ouy longuement, maistre Guillaume Cousinot, un notable advocat en parlement, commença à parler, et en effect prit conclusions les plus hautes et grandes, qui se pouvoient faire en la matiere : alors après ladite proposition sur ce faite, on les fit retraire, et eut monseigneur de Guyenne advis avec ceux de son sang et autres presens, du conseil du roy, de ce qu'il avoit à respondre. La deliberation estant faite, on fit appeler la dame d'Orleans, et les enfans. Et leur fit response monseigneur le dauphin, que la mort du duc d'Orleans son oncle luy desplaisoit, et à tous les presens, tant de son sang que autres, et qu'ils auroient justice. Et après ce, tous ceux des fleurs de lys là presens promirent d'aider à en faire justice, et se declarerent parties formelles contre le duc de Bourgongne. Et pource qu'on appercevoit bien que ledit dauphin favorisoit aucunement le duc de Bourgongne, et son party, il fut deliberé qu'on mettroit gens d'armes dedans Paris. Et ainsi fut fait.

Le duc de Bourgongne pendant ces choses estoit ès marches du Liege, et en sa compagnée le comte de Hainaut, l'evesque du Liege, et bien dix à douze mille combatans : les Liegeois s'estoient aussi mis sus, ayans grande volonté de combatre ; ils saillirent hors de la ville du Liege, en intention de resister aux autres, qu'ils tenoient pour leurs ennemis, et approcherent tellement, qu'ils se virent les uns les autres : les Liegeois estoient de trente quatre à trente six mille testes armées : au regard des gens de Bourgongne c'estoient gens de guerre ; et y avoit des archers du Boulonnois, et autres de Picardie. Les seigneurs et capitaines du pays de Bourgongne estoient le prince d'Orenge, les seigneurs de Sainct-Georges de Vergy, d'Espagny, et autres. De Picardie les seigneurs de Crouy, de Rasse, et de Hely. De Flandres, les seigneurs de Guistelles, de Fouckemberg, de Duinckerke, et de Robois. De Champagne, les seigneurs de Chasteauvilain, et de Dampierre. De France, messire Guichard Dauphin, le seigneur de Gaucourt, et autres. Et si y estoit le comte de Marre, d'Escosse. Et quand ils virent les Liegeois, ils ne s'effrayerent de rien, et leur sembloit bien que ce n'estoient pas gens, quelque multitude qu'ils fussent, qui arrestassent gueres, et qui ne fussent point aisés à desconfire, et ainsi en advint, car après que les batailles s'assemblerent, les Liegeois n'arresterent comme point, et furent desconfits. Et y en eut bien de vingt à vingt quatre mille de morts, et fut ladite bataille le vingt-troisiesme jour de septembre audit an. Et de la partie du duc de Bourgongue y eut seulement de septante à quatre-vingts personnes mortes. Et disoit-on communément que la pluspart desdits Liegeois mourut sans coup ferir, et pour la multitude cheurent l'un sur l'autre à grand tas, et s'estouffoient, et les esbahit bien le traict des Picards, qui estoit merveilleux.

Quand les nouvelles vinrent à Paris de ladite victoire, aucuns n'en furent pas joyeux. Et commença-l'on à faire venir gens d'armes, et garder fort les portes de Paris, et les ponts et passages des rivieres d'Oise, Ainne, et autres, afin que le duc de Bourgongne, et ses gens, n'eussent aucun passage pour venir en France. A Paris les choses estoient bien douteuses, et usoit-on de merveilleuses paroles et langages, qui estoient fort à la faveur du duc de Bourgongne. Et y eut aucuns, qui pour les plus enflammer, firent semer qu'on leur vouloit oster leurs chaisnes, et harnois, et semerent cedules très-seditieuses contre le prevost des marchands, qui estoit bien notable homme. La reyne delibera d'oster et faire partir le roy, et voulut emprunter argent : mais elle ne trouva oncques personne qui luy voulust rien prester. Tous-

jours estoit en son imagination de s'en aller, et d'emmener le roy et les enfans. Et manda ceux de la ville en grande quantité, et leur dit qu'elle estoit desplaisante, de ce qu'on luy avoit rapporté, qu'elle vouloit faire oster les chaisnes et harnois, et que oncques n'y avoit pensé. Et que s'ils n'en avoient à Paris assez, qu'elle en fineroit largement, et qu'ils demeurassent bons et loyaux, et vrays subjets du roy, et en bon amour et dilection. Après le chancelier de France prit la parole, et dit qu'on ne se devoit pas esmerveiller si on avoit mandé des gens d'armes, veu les divisions qui commençoient, et les murmures qu'on faisoit, et qu'ils feroient bien qu'ils s'en voulussent deporter. Le troisiesme jour de novembre le roy partit de l'hostel Sainct-Paul, en la compagnée du duc de Bourbon, et de Montagu. Et se mit en un batteau aux Celestins, et passa jusques à Sainct-Victor, et y avoit bien mille et cinq cens hommes d'armes pour l'accompagner. C'estoit grande pitié des pilleries et roberies qui se faisoient sur les champs, et ne passoit personne qui ne fust destroussé, pillé, et desrobé. Et falloit quand les prelats, gens d'esglise, ou autres personnes d'estat vouloient aller dehors, qu'ils fussent accompagnés de gens d'armes. Le cinquiesme jour, par la porte Sainct-Antoine partirent la reyne, monseigneur le dauphin, sa femme, les roys de Sicile et de Navarre, le duc de Berry, et autres seigneurs, et s'en allerent tous jusques à Gyen. Et à Gyen se mirent sur la riviere de Loire, et s'en allerent à Tours.

Le quatriesme jour de decembre au dit an, mourut de courroux et de deuil la duchesse d'Orleans, fille du duc de Milan, et de la fille du roy Jean. C'estoit grande pitié d'ouyr avant sa mort ses regrets et complaintes. Et piteusement regrettoit ses enfans, et un bastard nommé Jean [1], lequel elle voyoit volontiers, en disant « qu'il lui avoit esté emblé, et qu'il n'y avoit à » peine des enfans, qui fust si bien taillé de » venger la mort de son pere, qu'il estoit. »

De l'allée du roy, de la reyne, et des seigneurs, ceux de Paris furent moult troublés et esbahis. Quand le duc de Bourgongne sceut ledit partement, il n'en fut pas bien content, et delibera de venir à Paris. Le vingt-huictiesme jour de decembre il y entra avec le comte de Hollande, et grande quantité de gens d'armes, et n'alla personne au devant de luy. Et fut par aucun temps à Paris, et ses gens estoient sur les rivieres de Seine, Marne, Yonne, et une partie sur la riviere de Loire. Et le premier jour de fevrier se partit le duc de Paris, et envoya le comte de Hainaut à Tours devers le roy, la reyne, et les seigneurs qui y estoient, et parla à eux. Et fut prise une journée à Chartres, pour trouver la paix et accord entre les seigneurs, et pacification des differens, sous ombre desquels plusieurs grands maux se faisoient. Le roy à Tours fut très-fort malade, jusques au vingt-neufiesme jour de novembre, auquel il recouvra santé. Et traita-on avec le comte de Hainaut, qu'il fist tant que le duc de Bourgongne confessast qu'il eust mal fait, et qu'il demandast pardon au roy. Et pour ceste matiere fut envoyé avec ledit comte de Hainaut Montagu grand maistre d'hostel. Ils parlerent au duc de Bourgongne, et y eut plusieurs paroles d'un costé et d'autre : finalement respondit le duc de Bourgongne, qu'il n'en feroit rien, et qu'il cuidoit avoir très-bien fait. C'estoit pitié des pilleries qui regnoient. Ceux de Paris allerent à Tours prier au roy qu'il retournast à Paris. Et le vingt-cinquiesme jour de fevrier, le duc de Bourgongne en son simple estat entra à Paris, et avoit-on bonne esperance que tout s'appaiseroit.

Le vingt-huictiesme jour dudit mois de fevrier, environ midy, survint une merveilleuse tempeste de vents et tonnerres, avec une grosse pluye, qui fit beaucoup de maux, et entre les autres foudroya une très-belle abbaye de sainct Bernard, nommée Royaumont, que Sainct-Louis fonda : et si le temps estoit merveilleux, encores faisoient plus grands dommages les gens de guerre estans sur les champs.

Assez tost après le duc de Bourgongne, entrerent à Paris le comte de Hollande, et le comte de Namur. Et pource que le duc de Bourgongne craignoit et se doutoit d'aller à Chartres, pour doute de sa personne, il fut advisé que le comte de Hollande iroit à Chartres, accompagné de gens de guerre, afin que inconvenient n'advint ny d'un costé ny d'autre. Le deuxiesme jour de mars y entra ledit comte de Hollande accompagné de cinq cens hommes d'armes non armés, et de deux cens très-bien armés et ordonnés. Dès auparavant y estoient le roy, la reyne, et les seigneurs dessus dits.

[1] Ferdinand, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville.

Enfin le neufiesme jour de mars y entra le duc de Bourgongne, qui s'en vint droit devers le roy et la reyne; là y estoit presens le jeune duc d'Orleans : et fut ouverte la matiere du traité, tel qu'il se pouvoit pour lors faire. Il y avoit foison de gens de Paris, c'est à sçavoir l'un des presidens de la cour, certain nombre des seigneurs, les advocats et procureur du roy, le prevost des marchands, et les eschevins, et plusieurs bourgeois, et autres personnes d'estat. Et fut la paix faite, et y eut certains accords, traités, et promesses faites, et sermens, et se entrebaiserent Orleans et Bourgongne. Et devoit avoir le comte de Vertus la fille du duc de Bourgongne en mariage : et pria le duc de Bourgongne au roy, que s'il avoit aucune rancune contre luy pour ledit cas, qu'il la voulust oster de son cœur, et pareillement au duc d'Orleans. Et le fit le roy, et aussi fit Orleans par le commandement du roy : et y eut grandes joyes faites par tous. Ce faict, le duc de Bourgongne sans boire ny manger en la ville, monta à cheval, et s'en partit. Et avoit un très-bon fol en sa compagnée, qu'on disoit estre fol-sage, lequel tantost alla acheter une paix d'eglise, et la fit fourrer, et disoit que c'estoit une paix fourrée. Et ainsi advint depuis.

En ceste année fut tenu à Pise concile general. Et y avoit huict vingt archevesques, evesques, et abbés, six vingt maistres en theologie, et bien trois cens docteurs qu'en loix, qu'en droict canon, sans les ambassadeurs des roys, princes, universités, colleges, et autres sans nombre.

En ce temps, Aimé de Broy envoya defier le duc de Bourbon, disant qu'il devoit faire certain hommage au duc de Bourgongne, et luy fit guerre. Mais ledit duc se mit sur les champs, et contraignit ledit Aimé à lui venir crier mercy. Et pource qu'il avoit pris aucunes places sur ledit duc de Bourbon, il les rendit. Et aussi ledit duc avoit bien grande puissance.

Audit concile general furent privés du papat Gregoire et Benedict. Et fut esleu un cardinal cordelier, et nommé Alexandre.

Le dimanche dix-septiesme jour de mars, le roy entra à Paris, et fut receu à moult grande joye. Il y avoit trois cardinaux, c'est à sçavoir celuy de Bar, de Bordeaux, et d'Espagne, et les roys de Sicile et de Navarre, et les ducs dessus dits, excepté Orleans, et Bourbon. Le jeudy ensuivant la reyne y entra, accompagnée comme dessus, c'est à sçavoir desdits roys, et ducs, sans les cardinaux. Et estoient toutes les dames de la reyne vestues de blanc. Lors se faisoient grandes cheres à Paris aux hostels du roy, de la reyne, et de tous les seigneurs, et ès maisons des bourgeois de Paris en divers lieux.

1409.

L'an mille quatre cens et neuf, les Genevois estoient sous le gouvernement du roy, où le mareschal Boucicaut estoit commis pour le roy, et par long-temps y fut, durant lequel il fit le mieux qu'il peut. Et fut en Sarrasinisme faire guerre aux Sarrasins. Mais soudainement les Genevois le mirent dehors. Et disoit-on que c'estoit pource que les François, et autres gens de diverses nations, qui estoient en sa compagnée, faisoient plusieurs choses qui ne leur plaisoient pas.

Il y avoit un Anglois nommé Haymon, qui fit appeller de gage de bataille messire Guillaume Bastaille. Et maintenoit que à la besongne des sept François contre sept Anglois, dont dessus est faite mention, il s'estoit rendu à son frere, rescous ou non. Et que combien que les François en la fin obtinssent, que toutesfois ledit Bastaille devoit estre et demeurer prisonnier : lequel Bastaille disoit le contraire. Et sur ce y eut gage adjugé. Et vinrent en champ bien armés, et habillés. Et avoit-on conseillé audit Bastaille, qu'il n'assaillist aucunement ledit Anglois : mais seulement se defendist. Et l'Anglois qui avoit grande volonté de le grever, souvent s'efforçoit de frapper Bastaille, lequel tousjours destournoit de son pouvoir les coups de l'Anglois. Et tellement par bonne maniere se defendit, que l'Anglois n'obtint pas à son intention, sans ce que l'un ny l'autre fussent blessés.

En ce temps aussi y avoit un Anglois nommé Cornouaille, qu'on tenoit grand seigneur en Angleterre, et vaillant chevalier. Il vint en France, à sauf-conduit, pour faire armes pour l'amour de sa dame, voires à outrance. Aussi y avoit-il en la cour du roy, un vaillant chevalier, qu'on disoit seneschal de Hainaut, lequel fit sçavoir audit Cornouaille qu'il estoit prest de luy accomplir le faict d'armes, ainsi qu'il le requeroit. Le dix-huictiesme jour dudit mois de juin, ne comparurent en la presence du roy, bien montés, et armés, prests de s'assembler l'un

contre l'autre : mais le roy les fit tous deux prendre, et separer, en leur defendant qu'ils ne fissent plus. Et fut lors fait une loi ou ordonnance : « Que jamais nuls ne fussent re- » ceus au royaume de France, à faire gages de » bataille, ou faict d'armes, sinon qu'il y eust » gage jugé par le roy, ou la cour du parle- » ment ».

En ce mois, fut le mariage consommé de monseigneur le dauphin et de la fille du duc de Bourgongne. Et celuy du comte de Charolois fils dudit duc, et de la fille du roy.

Et combien que dessus a esté faite mention de la privation de Benedict et de Gregoire, faite l'année passée, et de l'eslection d'Alexandre, toutesfois aucuns disent que ce fut ceste année presente, et en ce mois. Et en fit-on grande solemnité à Paris, tant de feux, que de chanter *Te Deum laudamus*, et sonner les cloches.

Au mois de juillet, le seiziesme jour, mourut l'evesque de Paris, nommé d'Orgemont, dont le pere avoit esté chancelier de France. Et fut celuy qu'on dit avoir esté mort en sa cave, consommé de gravelle, et de poux, par punition divine, à cause qu'il avoit fait mourir messire Jean des Mares sans cause. Et maistre Pierre du Pré, bourreau de Paris, mit en un certain lieu les os dudit des Mares, où ils furent bien vingt-quatre ans. Et après par ses enfans et amis furent ostés, et mis Saincte-Catherine du Val des Escoliers en sa sepulture.

Au mois de may, feu messire Guy de Roye archevesque de Rheims, lequel avoit eu trois archeveschés, c'est à sçavoir Tours, Sens et Rheims, se mit en chemin pour aller au concile general. Et vint en une ville près de Gennes, et se logea en une hostellerie. Il avoit un valet mareschal, lequel prit debat avec aucuns de la ville, et y eut une maniere de commotion. Et quand l'archevesque ouyt ladite commotion, il voulut descendre les degrés de sa chambre, pour aller tout appaiser. Et en descendant il y eut un de la ville, qui tiroit d'une arbalestre, et d'adventure le vireton ou traict d'arbalestre entra par une petite veue, qui estoit au long des degrés par où il descendoit, et assena sur ledit archevesque, dont il mourut, et alla de vie à trespassement, qui fut grand dommage. Et fit la justice de la ville très-grande punition de celuy qui avoit tiré le vireton.

Le treiziesme jour de septembre, dame Isabeau de France, femme du duc d'Orleans, alla de vie à trespassement, et mourut en enfantant, qui fut grand dommage et pitié.

A Paris, et ailleurs en ce royaume, on prenoit par auctorité de justice tous les Genevois qu'on trouvoit, pour la rebellion qui avoit esté faite à Gennes, et en prenoit-on argent le plus qu'on pouvoit.

Le septiesme jour d'octobre, fut pris monseigneur messire Jean de Montagu grand maistre d'hostel du roy, qui avoit presques de seize à dix-sept ans comme tout gouverné le royaume de France, et avoit marié ses filles bien grandement et hautement en grands lignages, et fait plusieurs acquests. Et fut fils d'un clerc des comptes, et sa femme fille d'un advocat de parlement. Et avec luy fut pris maistre Martin Gouge evesque de Chartres, et un nommé maistre Pierre de Lesclat. Les causes n'estoient que pour oster ledit Montagu du gouvernement qu'il avoit. Et ne furent lesdits Gouge et Lesclat gueres prisonniers, et payerent certaine somme de deniers. Mais au regard dudit Montagu, le dix-septiesme jour dudit mois d'octobre, il fut condamné par messire Pierre des Essars, à estre decapité aux halles de Paris. Combien qu'il fust clerc marié *cum unica virgine*, et avoit esté pris en habit non difforme à clerc. Mais en le menant à la justice, on luy vestit une robbe my-partie de blanc et de rouge, qui estoit comme on disoit sa devise. Et estoit moult plaint de tout le peuple. Et doutoit fort ledit des Essars qu'il ne fust rescous, et pource en allant il disoit : « Qu'il estoit traistre et coupable de la » maladie du roy, et qu'il desroboit l'argent » des tailles et aydes. » Et tenoit ledit Montagu en ses mains une petite croix de bois qu'il baisoit, et en très-grande patience et devotion souffrit la mort. Et disoit-on communement que ce estoit plus par volonté que raison.

Les choses estoient bien merveilleuses lors à Paris, en grands murmures et divisions, tant des princes que du peuple. Et y eut une reformation mise sus, et commissaires ordonnés, par lesquels on exigea grande finance de tous les officiers du temps passé, comme de ceux ausquels le roy avoit fait dons. Et prenoit-on argent des subjets sans les ouyr en cognoissance de cause. Et presidoit monseigneur de Guyenne, par lequel fut ordonné que monseigneur de Bourgongne auroit le gouvernement. Le roy de

Navarre et le duc de Berry et autres du sang, nobles, et des plus notables de Paris estoient bien mal contens des manieres qu'on tenoit. Et parla le duc de Berry bien aigrement au duc de Bourgongne, lequel en tint peu de compte. Et combien que le roy de Navarre eust grandes alliances avec le duc de Bourgongne par sermens et promesses : toutesfois il s'allia au duc de Berry : et assez tost après s'en allerent et partirent de Paris.

Aucuns disent que ceste année, de nouveau furent créés les eschevins à Paris, avec le prevost des marchands. Quelque année que ce fust, tous ceux qui avoient eu amour ou alliance avec le seigneur de Montagu eurent à souffrir. Il avoit deux freres, l'un archevesque de Sens, l'autre evesque de Paris, qui receurent les femmes parentes, et aucuns de leurs serviteurs leur faisoient beaucoup de bien.

Le duc Philippes de Bourgongne, et depuis le duc Jean aussi, avoient fait faire plusieurs grands engins de bois pour bastiller Calais. Et estoit belle chose de voir le marrain qui y estoit. Aucuns meus de mauvaise volonté en une nuict y bouterent le feu, et fut tout ars et brusié. Et ne peut-on oncques sçavoir qui ce avoit fait.

Audit an mille quatre cens et neuf, fut en l'Isle de France vers Senlis un merveilleux tonnerre, qui cheut en une bien notable abbaye, nommée Royaumont. Et y ardit bien la moitié de l'eglise, et le clocher, où estoient les cloches, lesquelles de la force du feu furent toutes fondues, et le plomb dont ladite eglise estoit couverte.

Aimé de Broy estoit un capitaine de gens, de compagnées de diverses nations, faisans maux infinis. Et avoit tousjours esté au duc de Bourgongne ; mais il se disoit au duc de Savoye. Et de rechef commença à faire guerre au duc de Bourbon, qui estoit vaillant en armes. Et disoit Aimé, que c'estoit pour son seigneur le duc de Savoye : pource que le duc de Bourbon ne luy vouloit faire hommage d'aucunes terres que il tenoit de luy. Parquoy le duc de Bourbon assembla assez hastivement gens de guerre, et se mit en chemin, près du lieu où estoit ledit Aimé, lequel quand il veid la puissance du duc, il se mit en fuite. Mais il ne se sceut tant haster, que ses gens ne fussent morts ou pris, et la plus grande partie noyés. Et si prit le duc une place, qu'on disoit estre audit Aimé. Le duc de Bourgongne y vint, et fit la paix dudit Aimé envers le duc, et luy envoya en fers, pour en faire à son plaisir. Et en faveur dudit duc de Bourgongne il luy pardonna. Et promit ledit Aimé d'estre serviteur de monseigneur de Bourbon.

Le quinziesme jour de juillet, le duc de Brabant espousa la fille du marquis de Moravie.

Le duc d'Orleans impetra un mandement, pour adjourner en la cour de parlement le comte de Nevers, sur certaines demandes qu'il avoit intention de faire. Et fut par un sergent adjourné en sa personne, lequel sergent en s'en retournant fut pris, et ses lettres deschirées, et fut pendu à un arbre, qui fut un horrible et detestable cas. Quand le comte de Nevers le sceut il en fut bien desplaisant, et s'en vint devers le roy et sa cour de parlement, et s'en purgea tant par serment, que aussi par tesmoins. Mais toutesfois le pauvre sergent demeura mort. Et ne peut-on oncques sçavoir qui ce avoit fait.

Le pape Alexandre après sa nouvelle creation, envoya le cardinal de Bar devers le roy, lequel fut très-honorablement receu. Aussi estoit-il prochain parent du roy.

1410.

L'an mille quatre cens et dix, le roy de Sicile estant vers Naples, accompagné de plusieurs François, Bretons et Angevins, pour resister à l'entreprise du roy Lancelot, s'allia d'un vaillant capitaine de gens d'armes, estant au pays de Romanie, nommé Paul des Ursins. Lequel lignage des Ursins est bien grand et puissant ès marches de Naples et de Romanie. Et estoit ledit Lancelot à Rome, et se rencontrerent comme en batailles les uns contre les autres. Et fut ledit roy Lancelot desconfit, parquoy il se retira. Et disoit-on qu'il y avoit eu de beaux et vaillans faicts d'armes, et que ledit Paul fut cause de la victoire qu'eut le roy Louys. Et si ce n'eust-il esté, ceux du pays de France eussent fait une grande occision des gens de Lancelot. Mais il l'empescha, disant que ce n'estoit pas la maniere du pays. Et recouvrerent les François Rome et le chasteau de Sainct-Ange.

En l'année dessus dite mourut le pape Alexandre V et fut esleu un nommé Balthasar de Cosse, qui estoit cardinal et homme de faict, et avoit esté legat à Boulongne, et avoit tenu les

Boulonnois en grande subjection, lequel fut appellé Jean vingt et troisiesme.

Il vint un jour à Paris un fol, qui sembloit avoir sens et entendement, à qui l'eust voulu ouyr parler. Et disoit qu'il guariroit le roy, et fit en Greve assembler beaucoup de peuple, et fit semblant et maniere de prescher. Et toute sa conclusion sur ce qu'on envoyast devers le pape, et qu'il feroit merveilles : et cognut-on bien que c'estoit un vrai fol, et s'en alla.

Le mariage du fils du roy de Sicile et de la fille du duc de Bourgongne fut fait, et grandes alliances et sermens entre eux.

Les ducs de Berry et de Bourbon partirent de Paris, comme dessus est dit, et allerent à Gyen, où estoient les ducs d'Orleans et de Bretagne, et les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac : et là fit une maniere de proposition le duc de Berry, en declarant plusieurs choses contre le duc de Bourgongne. Et s'allierent tous ensemble, et firent sermens et promesses de se aider et conforter l'un l'autre contre ledit duc de Bourgongne. Et escrivirent au roy, et aussi aux bonnes villes, et prelats du royaume lettres, esquelles estoient incorporées celles qu'ils escrivoient au roy, et les envoyerent aux prelats et bonnes villes, desquelles la teneur s'ensuit :

« Les ducs de Berry, d'Orleans et de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Armagnac, à reverend pere en Dieu l'evesque, doyen et chapitre de la ville de Beauvais, salut et dilection. Nous rescrivons à notre très-redouté et souverain seigneur, monseigneur le roy, en la maniere qui s'ensuit :

» Vous très-haut et excellent prince, nostre très-redouté et souverain seigneur le roy, exposons et signifions en très-grande clameur complainte, les choses cy-après declarées : Nous les ducs de Berry, d'Orleans et de Bourbon, et les comtes d'Alençon et d'Armagnac, vos très-humbles oncles, parens et subjets, pour nous, pour tous nos adherans, et vos bienveuillans, comme les droicts de vostre couronne, seigneurie et majesté royale, soient si notablement institués, vous en iceux, et iceux fondés en vous, en justice, puissance, et vraye obeyssance de vos subjets, tellement que en tous les royaumes et seigneuries du monde, l'estat et l'auctorité de vous et de vostre dite seigneurie en resplendit. Soyez aussi enoinct et consacré si dignement, que du sainct siege de Rome, et de toutes nations et royaumes chrestiens, vous êtes tenu et appellé roi très-chrestien, et singulierement renommé en administration de vraye justice, et à icelle puissamment exercer, et executer sans acception de personne, tant au pauvre comme au riche, et comme empereur en vostre royaume, sans cognoissance d'aucun souverain, fors seulement de la divine majesté, dont ce vous est seulement et singulierement octroyé. Soit aussi le noble corps de ceux de vostre sang ferme et joint par obeyssance en vraye unité à l'auctorité de vostre seigneurie et majesté, pour icelle servir, garder, soustenir, et defendre comme membres, et subjets de vous, et à proprement parler comme membres et parties de vostre propre corps, les premiers et principaux pour vous obeyr, eux et chacun d'eux plus que nuls autres, tant pource qu'ils y sont plus tenus et obligés, comme pour bon exemple à tous vos autres subjets de reverence, et de vraye obeyssance. Pour garder aussi et faire garder l'estat et auctorité de vostre dite seigneurie, par telle maniere que vous ayez sur eux et sur tous vos subjets pleine puissance et seigneurie, en telle liberté, auctorité, faculté et exercice, comme roi et empereur peut et doit avoir sur ses subjets. Et tellement que par vostre puissance, et le sceptre de vostre majesté royale, vous premiez et guerdonniez les bons, punissiez les mauvais et corrigiez les malfaicteurs, rendiez à un chacun et le mainteniez en ce qui est sien, teniez et administriez justice indifferemment et communement à un chacun. Par telle maniere, que par icelle vous teniez vostre royaume paisible, à la louange premierement de Dieu nostre createur, après à l'honneur de vous, au bien de vos subjets, et bon exemple de tous autres, en ensuivant les nobles et sainctes voyes de vos predecesseurs roys de France, qui en ceste maniere ont tousjours gouverné ce noble royaume, et parce tenu en paix, honneur et tranquillité. Et tellement que toutes nations chrestiennes, voisines et loingtaines, voire souventesfois les mescreans ont recouru par devers vous, et vostre noble conseil en leurs grands debats et affaires, comme à la vraye fontaine de justice et de toute loyauté. Et il soit ainsi, nostre très-redouté et souverain seigneur, que de present vous, vostre hon-

» neur, justice, et l'estat de vostre seigneurie, » soient foulés et blessés, et ne vous laisse-on » seigneurier vostre royaume, ny gouverner la » chose publique d'iceluy en telle franchise et » liberté, comme raison voudroit, comme c'est » chose bien evidente à toutes gens d'entende- » ment. Pource, nostre très-redouté et souve- » rain seigneur, nous cy-dessus nommés, som- » mes alliés et assemblés, pour aller par devers » vous, pour vous humblement remonstrer et » informer au vray de l'estat de vostre per- » sonne, et de monseigneur de Guyenne vostre » aisné fils, et comme vous estes detenus et de- » menés, du gouvernement aussi de vostre sei- » gneurie, de vostre justice, de vostre royau- » me et de toute la chose publique d'iceluy. A » ce que nous ouys à plain en ceste matiere, et » aussi ceux, si aucuns y en a, qui veuillent » dire aucune chose au contraire, par l'advis, » conseil et deliberation de ceux de vostre sang » et lignage, des preud'hommes de vostre con- » seil et autres, qu'il vous plaira pour ceste » cause mander, et appeller en tel, et si grand » nombre comme vous verrez estre à faire, » vous pourvoyez reaument et de faict, ainsi » qu'il vous plaira, à la seureté, franchise et » liberté de vostre personne, et de monseigneur » de Guyenne vostre aisné fils, de vostre estat, » de vostre seigneurie, et de vostre justice, et » bon gouvernement de vostre peuple, et de » vostre royaume, et de toute la chose publi- » que d'iceluy. Et que la seigneurie de ce » royaume, l'auctorité, l'exercice, et la puis- » sance d'iceluy, reside et demeure en vous » franchement et liberallement, comme raison » est, et non à autre quelconque. A ces fins et » conclusions obtenir, executer, et mettre sus » reaument et de faict. Nous cy-dessus nommés, » voulons employer et exposer en vostre service » nos personnes, nos chevances, nos amis et » nos subjets, et tout ce que Dieu nous a donné » et presté en ce monde : à resister aussi et de- » bouter ceux qui voudroient venir, ou faire » aucunes choses alencontre, si aucuns y en » avoit. Et au plaisir de Dieu, nostre très-re- » douté et souverain seigneur, ne pensant ja- » mais departir d'ensemble, jusques à ce que » nous ouys, vous ayez pourveu et remedié aux » inconveniens dessus declarés, et que nous » voyons et cognoissions vous estre à plain res- » tably, et remis en honneur, et hautesse de » vostre royale majesté, et en l'auctorité, li- » berté, franchise, et pleine puissance de vous, » et de vostre justice et seigneurie. A ce faire, » nostre très-redouté et souverain seigneur, » nous sommes contraints, tenus et obligés, » tant par ce que dit est, comme pour crainte, » honneur et reverence de Dieu nostre createur » premierement, duquel procede vostre sei- » gneurie; mesmement pour satisfaire à justice, » et à vous après, qui estes nostre royal, seul, » et souverain seigneur en terre, à qui par ce, » et aussi par prochaineté de lignage, sommes » tant tenus et obligés, que plus ne pouvons » estre. En vérité, nostre très-redouté et sou- » verain seigneur, la chose du monde en quoy » nous doutons plus d'avoir offensé Dieu nostre » createur, et vous après, et aussi blessé nostre » propre honneur, ce sont les inconveniens des- » sus touchés, que nous avons longuement ainsi » laissé passer par dissimulation. Et afin que » ces choses soient notoires à un chacun, et » demenées en la forme et maniere que faire se » doit, nous les signifions en effect semblable- » ment que à vous, aux prelats, seigneurs, » universités, cités, et bonnes villes de vostre » royaume et à tous vos bien-veuillans. Si vous » supplions, nostre très-redouté et souverain » seigneur, tant humblement comme plus pou- » vons, qu'il vous plaise considerer aussi, et » advertir nostre intention, et propos, et les fins » ausquelles nous tendons, qui sont seulement » comme dit est, à la reparation de vostre es- » tat et honneur. Et qu'il vous plaise de vous y » employer de vostre pouvoir, et tellement que » par vous soit pourveu reaument et de faict, à » la conservation, franchise et liberté de vous, » et de vostre seigneurie, au bon gouverne- » ment de vostre peuple et de vostre justice, » et de vostre royaume, et de toute la chose » publique d'iceluy : à la louange de Dieu pre- » mierement, après à l'honneur de vous, au » bien aussi de tous vos subjets, et bon exem- » ple de tous autres. Et à ceste fin, doivent ten- » dre avec nous tous les preud'hommes de vos- » tre royaume, tous vos vrays et loyaux sub- » jets, et tous ceux qui bien vous veulent. Donné » à Gyen, soubs nos seaux, le second jour de » septembre, l'an mille quatre cens et dix. »

Le duc de Bourgongne fit plusieurs grandes exactions d'argent à Paris, et ailleurs, et mesmement sur ceux qu'on s'imaginoit favoriser, ou qui estoient ausdits seigneurs absentés, estans à Gyen. Et n'y avoit personne receue à

quelque excusation. Et se disposoient les choses à bien grands debats, divisions, et seditions de guerres : et craignoit fort le duc de Bourgongne à avoir à faire. Et fit tant que le roy envoya devers lesdits seigneurs defendre la voye de faict. Et aussi la defendit-il au duc de Bourgongne.

Environ le premier jour de juillet, il advint choses merveilleuses, car les cicognes s'assemblerent d'une part, et les herons d'une autre, et se combatirent cruellement ; et pareillement les pies contre les corneilles. Et y eut desdits oiseaux de morts bien deux chariots pleins. Et aussi les moineaux, ou passereaux, et autres oiseaux ès maisons, se combatoient et tuoient les uns les autres. Laquelle chose estoit en grande admiration, et espouvente à plusieurs gens d'entendement.

L'oncle du roy d'Espagne[1], qui avoit le gouvernement du royaume, pource que le jeune roy d'Espagne estoit mineur d'aage, assembla plusieurs vaillantes gens du royaume d'Espagne, tant de nobles, que d'autres, pour aller contre le roy de Grenade Sarrasin qui, d'autre part avoit assemblé Sarrasins sans nombre. Et se trouverent vers les marches de Grenade, et s'assemblerent les batailles les uns contre les autres, qui combatirent bien asprement, et cruellement, tant que finalement les chrestiens eurent victoire, et furent les Sarrasins desconfits, dont y eut bien trente mille de morts.

Le comte de Clermont estoit capitaine de Creil pour le roy : mais on luy osta la capitainerie, qui fut baillée au seigneur de Mouy, lequel estoit chambellan de monseigneur le dauphin.

Les seigneurs dont dessus est faite mention, estans à Gyen, partirent dudit lieu, et s'en allerent chacun en son pays. Et sceut-on bien que c'estoit pour assembler gens de guerre : pource de par le roy fut envoyée une ambassade devers monseigneur de Berry, qui estoit à Poictiers : c'estoit pour luy requerir, que nulle guerre ne fust faite, ni assemblée de gens d'armes. Mais ceux qui y allerent s'en revinrent sans rien faire. Le duc de Bourgongne, voyant et sachant que l'armée se faisoit contre luy, se pourveut et manda gens de guerre, et en mit dedans la ville de Paris assez competemment.

[1] Jean-le-Juste. Son neveu était Jean II, fils de Henri III.

Et fit muer aucuns des portiers, faire guet, et garder les portes, et envoya gens à tous les passages pour les garder, et empescher que gens de guerre desdits seigneurs ne passassent, ny autres, sans sçavoir qu'ils estoient, et d'où ils venoient, et regarder et visiter ce qu'ils portoient. Le duc de Berry vint à Tours, d'où il envoya une ambassade devers le roy, et le roy après vers luy : pour abreger, il y eut plusieurs ambassades d'un costé et d'autre, qui s'en retournerent sans rien faire. Plusieurs lettres aussi se escrivoient d'un costé et d'autre lesquelles ne porterent aucun effect. Et pource que le duc de Bourgongne estoit à Paris, et avoit en ses mains le roy et monseigneur le dauphin, toutes les lettres qui s'escrivoient à monseigneur de Berry et autres seigneurs, se faisoient au nom du roy, ou dudit monseigneur le dauphin.

Le duc de Bourgongne manda gens d'armes de toutes parts, et entre les autres le duc de Brabant son frere, qui y vint accompagné de trois cens hommes d'armes. Et de plaint bout se vint fourrer dedans Sainct-Denys, où il pilla toutes les bonnes gens de la ville ; ce qui luy fut un bien grand deshonneur, veu que c'estoit la premiere armée qu'il avoit oncques faite. Et si redonda bien au deshonneur au duc de Bourgongne, qui l'avoit mandé, ne oncques n'en tint conte, et n'en fit faire aucune reparation. Les ducs de Berry, d'Orleans et de Bourbon, et les comtes d'Alençon, de Richemont et d'Armagnac, vinrent accompagnés de trois à quatre mille chevaliers et escuyers devant Paris, et de toutes parts couroient, et n'estoit que pilleries, roberies et destruction de peuple, qui estoit chose très-pitoyable. Et combien que largement, et trop y eust gens de guerre d'un costé et d'autre : toutesfois ils ne se rencontroient pas trop volontiers. Si y avoit-il des Gascons avec le comte d'Armagnac, qui eussent volontiers rompu lances, lesquels vinrent près des portes : mais personne ne saillit. Aussi avoit-il esté defendu de par le roy que personne ne saillist dehors, et estoit toute la guerre seulement contre les pauvres gens du plat pays. Et y furent depuis le mois d'aoust jusques en novembre. Plusieurs se travailloient de trouver paix et accord : finalement le comte de Savoye par plusieurs et diverses fois y alla, et vint tellement qu'il y eut un accord et traité fait : que tous ceux qui estoient du sang de France se

partiroient de Paris et ne seroient plus emprès le roy, ne en la ville de Paris, excepté messire Pierre de Navarre, comte de Mortaing, et que les autres s'en iroient en leurs terres et seigneuries. Et furent ordonnés certains chevaliers, qui seroient autour du roy et au conseil, et que messire Pierre des Essars qui estoit prevost de Paris, seroit desappointé ; et au lieu de luy fut ordonné messire Bureau de Sainct Cler. Et au surplus, que le traité fait à Chartres se tiendroit. Et fut ce juré et promis par tous les seigneurs.

Le duc de Bourgongne s'en alla en ses pays, et avoit grand regret d'estre party de Paris, et tousjours se doutoit que les autres seigneurs par quelque cautele n'y entrassent : de faict il escrivit à ceux de Paris, qu'il avoit sceu que par certains moyens ils y devoient entrer, et que à Paris y avoit plusieurs qui en estoient consentans, et les devoient mettre dedans. Mais ceux de Paris luy rescrivirent, en s'excusans bien grandement et notablement, et qu'il ne fist doute qu'ils se garderoient bien, tellement que aucun inconvenient n'en adviendroit.

1411.

L'an mille quatre cens et onze, le roy Lancelot, après que luy et ses gens furent mis hors de Rome, assembla le plus de gens qu'il peut contre le roy de Sicile. Et d'autre part aussi, se assemblerent gens de guerre pour luy resister, entant que ce que faisoit ledit Lancelot, desplaisoit fort au pape. Et pour ce il bailla au roy de Sicile, le confanon de l'Eglise [1], en la compagnée duquel, pour le pape estoit Paul des Ursins, vaillant homme d'armes, et puissant de gens et d'amis au pays (car c'est le plus grand lignage qui y soit) et avoit l'avant-garde avec aucuns François, que le roy de Sicile avoit mené. Or se mit le roy Lancelot sur les champs, et les autres pareillement, tant qu'ils se virent les uns les autres : bien vaillamment frappa l'avant-garde dessus dite sur les gens du roy Lancelot, lesquels furent desconfits, et estoient grande compagnée de gens.

En ce temps, fut fait le mariage du roy de Cypre et de la fille du comte de Vendosme, qui estoit de ceux de Bourbon.

[1] *Confanon* ou *gonfanon* est une façon d'estendart ou enseigne quarrée, portée au bout d'une lance, en forme de bannière. (*Godefroy*.)

Nonobstant la paix faite à Wicestre, tousjours y avoit gens d'armes sur les champs, qui faisoient maux infinis. Et entre les autres, y avoit deux capitaines principaux, lesquels avoient plusieurs larrons et meurtriers en leur compagnée, en assez grand nombre. L'un estoit nommé Polifer et l'autre Rodrigo. Il vint nouvelles au conseil du roy, qu'ils faisoient des maux largement, et qu'ils estoient logés en un village nommé Claye, qui est comme sur le chemin de Paris et de Meaux. Et fut ordonné qu'on les iroit prendre, pour en faire justice. Pour ce faire, partirent soudainement le mareschal Boucicaut, le comte de Sainct-Paul et le prevost de Paris, nommé messire Bureau de Sainct-Cler, qui s'en allerent droit audit village de Claye, et se cuiderent ceux qui y estoient logés, mettre en defense, mais rien ne leur valut. Et s'enfuirent plusieurs, et y en eut plusieurs de pris, mesmement lesdits Polifer et Rodrigo, lesquels furent pendus au gibet de Paris assez tost après : et aucuns battus publiquement par les carrefours de Paris, et les autres jettés en la riviere de Seine.

Gens d'armes s'assembloient d'un costé et d'autre, et se tenoient sur le pays, lesquels destruisoient tout. Et se escrivoient diverses manieres de lettres. Et mesmement escrivit le duc d'Orleans aux bonnes villes du royaume, en detestant fort la mort et le meurtre fait à la personne de son pere, frere du roy. Car peu de temps auparavant avoient confederations et amitiés ensemble, sermentées et jurées sur le precieux corps de Jesus-Christ, entre les mains du prestre, et portoient l'ordre l'un de l'autre, ou avoient promis de les porter. Et que son pere le duc d'Orleans estant malade à Beauté, ledit duc de Bourgongne l'alla voir et visiter, et que depuis qu'il fut guary ils disnerent ensemble, et usoit ledit duc de Bourgongne de plusieurs belles et douces paroles, en demonstrant tous signes d'amour et d'amitié, tant qu'on pourroit faire. Et que ce nonobstant, la conspiration de la mort dudit son pere estoit ja faite, et tous les jours il se soultivoit et mettoit en peine de trouver maniere, comme il pourroit mettre à execution sa mauvaise volonté. Et que combien que depuis y eut un certain traité fait à Chartres, que toutesfois ledit duc de Bourgongne ne l'avoit voulu tenir ny accomplir : et que c'estoit deshonneur au roy et ceux de son sang, et aux bonnes villes, si justice n'es-

toit faite dudit cas, qu'il disoit estre horrible. Et estoient lesdites lettres longues, et assez prolixes et faites en bel et doux langage. Desquelles lettres escrites au roy, la teneur s'ensuit.

« A vous, mon très-redouté et souverain seigneur le roy, Nous Charles duc d'Orleans, » Philippes comte de Vertus et Jean comte » d'Angoulesme freres, vos très-humbles fils » et neveux, en très-humble recommandation, » subjetion et toute obeïssance, avons deliberé » vous exposer et signifier conjointement, et » chacun pour le tout, ce qui s'ensuit : Jaçoit, » nostre très-redouté et souverain seigneur, » que le cas de la très-douloureuse, piteuse et » inhumaine mort de nostre très-redouté seigneur et pere, en son vivant vostre seul frere » germain, soit fiché en vostre memoire, et » sommes certains qu'il n'en est aucunement » party, ains est enraciné en vostre cœur et au » plus profond des secrets de vostre records : » neanmoins, nostre très-redouté et souverain » seigneur, l'office de pitié, les droits de sang, » les droits de nature et toutes les loix divines, » canoniques et civiles, nous admonestent, voire » contraignent iceluy vous recorder et ramentevoir, mesmement aux fins cy-après eslevées » et declarées.

» Il est vray, nostre très-redouté et souverain seigneur, que un nommé Jean, qui se » dit duc de Bourgongne, par une très-grande » hayne couverte, qu'il avoit longuement gardée en son cœur, et par une fausse et mauvaise envie, ambition et convoitise de dominer et seigneurier, et avoir auctorité et gouvernement en vostre royaume, comme il a » bien clairement demonstré, et demonstre » notoirement chacun jour, en l'an mille quatre cens et sept, le vingt-troisiesme jour de » novembre, fit tuer et meurtrir traistreusement vostredit frere, nostre très-redouté seigneur et pere, en vostre bonne ville de Paris, » de nuict, par aguet loingtain, de faict appensé, et propos deliberé, par faux, mauvais et traistres meurtriers, affectés et alloués » pour ce faire, sans luy avoir monstré paravant aucun signe de malveillance, comme » c'est chose toute notoire à vous et à tout le » monde, averée et confessée publiquement » par ledit traistre meurtrier, qui est le plus » faux et le plus desloyal traistre, cruel et inhumain meurtre, qu'on puisse dire ne penser. Et pensons qu'il ne se trouve point escrit, » que oncques mais, à quelque occasion que ce » peust estre, tel, ne si mauvais ait esté fait, ne » pourpensé par quelque personne, ne alencontre de quelque personne que ce ait esté.

» Premierement, pour l'horreur et cruauté » abominable dudit meurtre en soy, tant parce » qu'ils estoient si prochains et si conjoints ensemble par sang et lignage, comme cousins » germains, enfans des deux freres. Ainsi il ne » commit pas seulement crime de meurtre et » homicide, mais commit avec ce le plus horrible des crimes, c'est à sçavoir le crime de » parricide, auquel les droicts ne sçavent imposer peines assez grandes, pour la très-horrible cruauté et abominable detestation d'iceluy. Comme aussi qu'ils estoient confederés et alliés ensemble, par deux ou trois » paires d'alliances, scellées les aucunes de » leurs sceaux et signées de leurs propres » mains, par lesquelles ils avoient juré et promis l'un à l'autre, sur les saincts Evangiles » de Dieu, et sur le sainct canon, pour ce corporellement touchans, presens aucuns prelats et plusieurs autres gens de grand estat, » tant du conseil de l'un, comme de l'autre, » qu'ils ne pourchasseroient mal, dommage » aucun, ne villennie l'un à l'autre, couvertement, directement, ne indirectement, ne » souffriroient à leur pouvoir estre pourchassé » en aucune maniere. Et firent en outre, au » regard de ce, plusieurs grandes et solemnelles promesses, en tel cas accoustumées, » car en signe et demonstrance de toute affection et perfection d'amour, d'une vraye unité, et comme s'ils eussent et peussent avoir » un mesme cœur et courage, firent, jurerent » et promirent solemnellement vraye fraternité » et compagnée d'armes ensemble, par especiales convenances sur ce faites. Laquelle » chose doit de soy emporter telle et si grande » loyauté et amour mutuel, comme sçavent » tous les nobles hommes. Et encores pour » plus grande confirmation desdites fraternité » et compagnée d'armes, ils prirent et porterent l'ordre et le collier l'un de l'autre, » comme c'est chose toute notoire.

» Secondement, par les manieres tenues par » ledit traistre meurtrier, au regard de l'execution, et commission dudit meurtre. Car luy » feignant avoir avec vostredit frere tout amour » et loyauté, par ce que dit est, conversoit souvent avec luy, et par especial en une maladie

» qu'il eut, un peu avant que ledit meurtre » fust commis en sa personne, iceluy l'alla voir » et visiter, tant à Beauté sur Marne, comme » à Paris, et luy monstroit tous signes d'a- » mour, que freres, cousins, et amis devoient » et pouvoient porter, et monstrer l'un à l'autre, » jaçoit qu'il eust desja traité, et ordonné sa » mort, et que les meurtriers fussent ja par » luy mandés en la maison louée, pour eux re- » celer, et embuscher. Qui prouve et monstre » trop clairement, que c'estoit une bien cruelle » et mortelle trahison. Et qui plus est, le jour » de devant l'accomplissement dudit meurtre, » vostre dit frere et luy, après le conseil par » vous tenu à Sainct-Paul, en vostre presence, » et des seigneurs de vostre sang, et d'autres » plusieurs, qui là estoient, prirent et mange- » rent espices, et beurent ensemble, et le se- » monnit vostre dit frere à disner avec luy le » dimanche ensuivant, qui le luy accorda, » jaçoit qu'il luy gardast telle fausse et cor- » rompue pensée, de le faire ainsi meurtrir » honteusement et vilainement, qui est chose » trop abominable et horrible à ouyr seulement » raconter. Le lendemain nonobstant toutes les » promesses, et choses dessus dites, luy comme » obstiné en son desloyal propos, et en mettant » à execution sa cruelle et corrompue volonté, » le fit meurtrir le plus cruellement et le plus » inhumainement qu'on veid oncques homme, » de quelque estat qu'il fust, par ses meurtriers » alloués et affectés comme dit est, et qui ja » par longtemps l'avoient espié et aguetté. Car » ils luy coupperent une main toute jus, la- » quelle demeura dans la boue jusques au len- » demain. Après ils luy coupperent l'autre bras » par dessus le coude, tant qu'il ne tenoit qu'à » la peau, et outre luy fendirent et accravante- » rent toute la teste en divers lieux et tant que » la teste en cheut presque toute en la boue, » et le remuerent, roullerent, et traisnerent » jusques à ce qu'ils virent qu'il estoit tout » roide mort. Qui est, et seroit une très- » grande douleur, pitié, et horreur à ouyr re- » citer du plus bas homme, et du plus petit estat » du monde. Ny oncques mais le sang de » vostre noble maison de France ne fut si » cruellement et honteusement respandu, ne » dont vous et ceux de vostre sang, et tous vos » subjets et bienveuillans, deviez avoir tel » deuil, courroux, et desplaisance, et mesme- » ment la chose demeurant sans punition et re- » paration quelconque, comme elle a fait jus- » ques icy. Qui est la plus grande vergongne, » et la plus honteuse chose qui oncques advint, » ny pourroit advenir à si noble maison. Et se- » roit encores plus, si la chose demeuroit lon- » guement en tel estat.

» Tiercement, par les fausses, feintes et dam- » nables manieres tenues par ledit traistre meur- » trier, après l'accomplissement dudit très-hor- » rible et detestable meurtre. Car il vint au » corps, avec les grands seigneurs de vostre » sang, se vestit de noir, fut à son enterrement, » feignant pleurer, et faire dueil, et avoir des- » plaisance de sa mort, cuidant par ce couvrir, » celer et embler son mauvais peché, et tint » au regard de ce plusieurs autres feintes et » damnables manieres, à vous et à ce royaume » toutes notoires, qui trop longues seroient à » reciter. Et en cette feintise persevera, jus- » ques à ce qu'il cognut et apperceut que son » meffait venoit en clarté, et lumiere, et estoit » ja connu et descouvert, par la diligence qu'on » avoit fait. Et lors il confessa ouvertement » au roy de Sicile et à monseigneur de Berry » vostre oncle, avoir commis, et fait perpetrer » et commettre ledit meurtre. Et dit que le » diable l'avoit tenté et surpris, lequel luy avoit » fait faire, sans autre cause ou raison quel- » conque y assigner. Et aussi estoit-ce la ve- » rité. Et non content d'avoir une fois tué et » meurtry si damnablement son cousin ger- » main, vostre seul frere, comme dit est : mais » en perseverant en l'obstination de son très- » desloyal, faux et mauvais courage, s'est ef- » forcé de le tuer et meurtrir encores une fois, » c'est à sçavoir de vouloir esteindre, damner « et effacer entierement sa memoire et renom- » mée par faux mensonges, et controuvées ac- » cusations, comme Dieu grace, il vous est bien » apparu notoirement, et à tout le monde.

» Pour occasion duquel faux et traistre meur- » tre, nostre très-redouté et souverain seigneur, » nostre très-redoutée dame et mere, à qui Dieu » pardoint, si très-désolée et desconfortée, » comme dame et creature quelconque pouvoit » estre, pour la perte de son seigneur et mary, » et mesmement pour ce qu'on le luy avoit osté » par si fausse maniere, au plustost qu'elle peut, » après le cas advenu se retrahit par devers » vous et je Jean en sa compagnée, comme à » son roy, et à son singulier secours et refuge, » en vous suppliant le plus humblement qu'elle

» sceut, et peut, qu'il vous pleust de vostre » benigne grace la regarder, et nous aussi ses » enfans, en compassion et pitié. Et dudit » meurtre, si damnablement perpetré et com- » mis, averé, et confessé publiquement par » ledit traistre meurtrier, luy fissiez, et adminis- » trassiez raison et justice, telle et si grande, » et si promptement, comme il appartenoit, » et appartient bien au cas, consideré l'énormité » d'iceluy, et comme vous estiez, et estes tenu » et obligé de faire. Comme parce que c'est le » vray, droict et propre don de chacun roy, » que de administrer justice, et il en est vray » debiteur à ses subjets. Et laquelle, sans re- » queste quelconque de partie, de son office, il » doit indifferemment à un chacun administrer, » tant au pauvre comme au riche. Et plus tost, » et plus promptement se doit exciter et es- » veiller alencontre d'un riche et puissant, que » alencontre d'un pauvre, car lors en est-il be- » soin. Et aussi adoncques à proprement parler, » justice exerce sa vraye operation, et doit lors » vrayement estre appellée vertu. Et à ce et » par ce, principalement et directement furent » roys establis, et ordonnés, et forte seigneurie » et puissance mises en leurs mains, pour icel- » les puissamment et vertueusement exercer; » et mesmement quand les cas s'y offrent, et » le requierent, ainsi que fait le cas present, » comme parce que la chose en vostre chef et » en vostre nom, vous touche si grandement, » comme chacun sçait, car sondit seigneur et » mary, et nostre très-redouté seigneur et pere, » ainsi mauvaisement meurtry, estoit vostre » seul frere germain. Laquelle justice vous luy » accordastes faire. Pour laquelle obtenir, elle » eut ses gens continuellement par devers vous, » pour icelle vous ramentevoir, et solliciter très- » diligemment. Laquelle administration de jus- » tice elle attendit jusques au jour assigné, et » encores très-longuement après. Et pource que » rien ne pouvoit obtenir, pour quelconques » diligences qu'elle en fist faire, nonobstant les » empeschemens et destourbiers qui y furent » mis par ledit traistre, ses serviteurs, et offi- » ciers estans entour de vous, comme cy-après » sera dit, jaçoit, nostre très-redouté et sou- » verain seigneur, que nous sçavons certaine- » ment que vous avez eu tousjours depuis, et » encores avez très-grande et bonne affection, » et volonté à icelle nous administrer. Nostre » devant dite très-redoutée dame et mere re- » tourna par devers vous en propre personne, » et je Charles en sa compagnée, en poursui- » vant sa requeste, en vous requerant très-ins- » tamment, que vous luy fissiez administrer » justice. Et par devant nostre très-redouté » seigneur, monseigneur de Guyenne vostre » aisné fils, et vostre lieutenant quant à ce, » tant de raison, comme par certaine commis- » sion, et puissance sur ce par vous donnée à » madame la reine, à luy, et à chacun d'eux » pour le tout, fit faire certaine proposition, » contenant bien au long la maniere dudit » meurtre, et les causes pour lesquelles il fut » commis, et perpetré, et aussi les responses, » et justifications à certaines fausses, mauvaises » et desloyales accusations mises en avant par » ledit traistre meurtrier, en certaine proposi- » tion par luy faite par devant nostre dit très- » redouté seigneur, monseigneur de Guyenne, » pour vouloir tortionnairement et à force pal- » lier et couvrir son mauvais meurtre. Et après » la proposition faiste par notre dite très-redou- » tée dame et mere, elle fit faire et prendre ses » conclusions alencontre dudit traistre meur- » trier, telles comme elle les peut prendre et » eslire selon la coustume, stile et usage de » vostre royaume, et requit que vostre procu- » reur fust adjoint avec elle, pour faire les con- » clusions convenables, appartenans au cas, » pour l'interest de la justice. Après lesquelles » choses ainsi faites, nostre dit très-redouté » seigneur, monseigneur de Guyenne, par le » conseil des seigneurs de vostre sang, et au- » tres de vostre conseil, estans devers luy en » vostre chastel du Louvre, respondit à nostre » dite dame, que luy comme vostre lieutenant, » et representant vostre personne en ceste par- » tie, et les seigneurs de vostre sang, et ceux » de vostre conseil, estoient très-bien contens, » et avoient très-agreables les reponses, et » justifications proposées par nostre dite dame » et mere, pour vostre frere, à qui Dieu par- » doing, nostre très-redouté seigneur et pere, » et qu'elle l'avoit très-bien excusé, et des- » chargé. Et que au surplus on luy feroit si » très-bonne response, et provision de justice » sur les choses par elle requises, qu'elle en » devoit estre contente. Et jaçoit que nostre dite » dame et mere poursuivist et fist poursuivre » très-diligemment, et très-instamment ladite » response, et eust derechef fait faire une sup- » plication, faisant mention de ce que dit est,

» concluant et tendant aux fins dessus dites, à » ce qu'elle peust obtenir quelque provision de » justice, laquelle vous fut presentée et baillée » en vostre main. Et fit en ceste matiere plu- » sieurs autres notables et grandes diligences, » à vous, et aux seigneurs de vostre sang, et à » ceux de vostre conseil notoires, et bien ma- » nifestes, qui seroient trop longues à reciter. » Néantmoins elle ne peut oncques aucune » chose obtenir, non mie seulement adjonction » de vostre dit procureur, qui est une piteuse » chose à recorder. Car ledit traistre meurtrier » voyant et cognoissant vostre inclination, et » la grande et bonne volonté que vous aviez à » faire et administrer bonne justice. Sçachant » aussi qu'il ne pouvoit justifier son meffait en » maniere quelconque, pour icelle destourber, » et du tout empescher, outre et par dessus les » defenses par vous à luy faites, si solemnelle- » ment et notablement par vos lettres patentes, » et par vos messagers solemnels, à ceste fin » envoyés par devers luy, vint en vostre bonne » ville de Paris à puissance de gens d'armes, » et de plusieurs estrangers et bannis, qui fi- » rent en vostre royaume plusieurs grands et » irreparables dommages, comme c'est chose » toute notoire. Et vous convint pour ce avant » qu'il y arrivast partir de Paris comme aussi » nostre très-redoutée dame, madame la reyne, » et nostre très-redouté seigneur, monseigneur » de Guyenne, et les autres seigneurs de vostre » sang, et les gens de vostre conseil. Et il de- » meura en vostre dite ville de Paris à tout sa » puissance, où il tint plusieurs mauvaises et » estranges manieres, au regard de vous, de » vostre seigneurie, et de vostre peuple.

» Et tant qu'il convint pour eschever et esvi- » ter lesdits grands inconveniens, et oppressions, » qui estoient faites à vostre dit peuple par luy » et ses gens d'armes, vous, notre très-redou- » tée dame madame la reyne, nostre dit très- » redouté seigneur, monseigneur de Guyenne, » et autres de vostre sang, vinssiez tout à son » bon plaisir en vostre ville de Chartres, pour » lui faire illec octroyer, passer, et accorder » tout ce qu'il vouloit, et avoit advisé estre fait, » pour soy cuider delivrer et descharger à tous- » jours mais dudit faux et traistre meurtre; et » generalement de tout, par sa force, violence, » et tyrannique puissance, par laquelle il a no- » toirement tenu, et encores tient vostre justice » dessous son pied. Et n'a souffert aucunement » que vous, ny vos officiers, ayez eu, ny ayez » encores de present aucune cognoissance sur » son peché, ny sur son meffait. N'y ne s'est dai- » gné en maniere quelconque humilier envers » vous, que il a tant courroucé et offensé par ce » que dit est, ny aussi envers vostre justice, ny » soy mettre en quelconques termes de raison; » ains a esté à vous, et à ceux de vostre sang en » tout et par tout desobeyssant, et qui pis est, » les a en toutes manieres efforcé et violé. Par- » quoy, par ce qui sera dit cy-après, selon tous » droicts et raisons escrites, est chose claire que » tout ce qui fut fait à icelle journée est, et doit » estre dit nul et de nulle valeur. Joint qu'au- » dit lieu de Chartres, ledit traistre meurtrier » vint en vostre presence à une certaine journée » à l'église cathedrale d'iceluy lieu. Et par l'un » de ses conseillers vous fit dire, et exposer, » comme pour le bien de vous, et de vostre » royaume, il avoit fait mourir vostre frere. Et » pource vous prioit, que si aucune indignation » aviez pour ce conceue alencontre de luy, qu'il » vous pleust l'oster de vostre cœur. Et s'efforce, » et veut maintenir qu'il luy fut dit de par vous, » qu'en la mort de vostre frere n'aviez pris au- » cune deplaisance, et luy pardonniez tout. Or » pour Dieu, nostre très-redouté et souverain » Seigneur, plaise vous considerer, et bien pen- » ser à la forme et maniere de ceste requeste, » et de ceste supplication, et les manieres que » ledit traistre meurtrier a en ce tenu au regard » de vous son roy, son souverain seigneur. Car » luy qui vous avoit tant courroucé et offensé, » qu'on ne pourroit assez dire, et qui selon les » droicts et raison escrite, n'est capable, ne pre- » nable de pardon, ny grace quelconque. Et en- » cores qui plus est, n'est digne ny ne luy est » loisible de venir en vostre presence, ny d'y » avoir aucun accès, ny autre pour luy. Et si au- » cunement de vostre benigne grace permis luy » estoit, il devoit venir en toute humilité, et » très-grande et singuliere recognoissance, et » repentance de son meffait, a par ce que dit » est, formellement fait tout le contraire. Car » en perseverant en l'orgueil, et obstination de » son faux courage, il vous a ozé dire notoire- » ment devant tout le monde, et en lieu si no- » table, qu'il avoit fait mourir vostre frere pour » le bien de vous, et de vostre royaume. Et veut » maintenir qu'il luy fut dit de par vous, que » vous n'y aviez aucune desplaisance. Qui est si » grande horreur, et si très-grande douleur à

» tout bon cœur, à ouyr seulement recorder, que » plus grande ne pourroit estre, et encores sera » plus grande à ceux qui viendront après vous, » s'ils lisent, et trouvent en escriture notable, » qu'il soit party de la bouche du roy de France, » (qui est le plus grand roy des chrestiens) que » en la mort de son frere germain, si honteuse, » cruelle, traistreuse, et inhumaine, il n'ait » point pris de desplaisance. Lesquelles choses, » nostre très-redouté et souverain seigneur, sont » faites, et redondent clairement en si très- » grande lesion, et vitupere de vostre honneur, » de vostre couronne, et de vostre majesté » royale, qui y sont tellement blessés et foulés, » que à peine est-ce chose reparable. L'ordre » aussi et l'estat de toute justice y sont si gran- » dement contemnés, et pervertis, que oncques » tant ne furent, ny plus ne pourroient estre: » et mesmement du sujet au regard de son sou- » verain seigneur, contre le bien et la paix com- » mune de ce royaume, qui jusques ores a tous- » jours esté si grand sur tous les royaumes du » monde. Avec ce, que ladite requeste fut cau- » sée de faux et notoires mensonges. Car ayant » fait faussement et traistreusement mourir » vostre seul frere germain, par mauvaise hayne » couverte, et pourpensée de longue-main, et » avoir le gouvernement en vostre royaume, » par ambition de seigneurier, et dominer, et » comme dit est, en la presence de plusieurs, ses » serviteurs. Il dit que oncques mais en ce royau- » me si mauvais, ny si traistre meurtre, n'avoit » esté commis, ny perpetré: et toutesfois il di- » soit en sa requeste, qu'il l'avoit fait pour le » bien de vous, et de vostre royaume. Parquoy » est chose trop claire, selon tous droits et rai- » sons escrites, que comme dessus est dit, tout » ce qui fut là fait à ladite journée de Chartres » est nul, et de nulle valeur. Et qui plus est, » digne de plus grande peine, et punition, il ne » vous daigna oncques tant reverer, priser, ny » honorer, que de si grand et detestable mes- » fait, dont il estoit, et est si notoirement chargé, » il vous requit remission, grace, ny pardon » quelconque. Et toutesfois il veut maintenir que » sans confesser son meffait, et sans en deman- » der grace, vous le luy avez pardonné, qui est » selon tous droicts et raison escrite une chose » delusoire, et illusoire; et à proprement parler » une vraye derision et mocquerie de justice: » c'est à sçavoir, pardonner à un pescheur sans » cognoissance de son peché, sans contrition, » sans repentance, sans en daigner faire re- » queste, ne supplication quelconque. Et qui pis » est, perseverant notoirement, et mesmement » en la presence de son seigneur, en l'obstina- » tion de son péché. En outre, tout ce qui fut » fait à ladite journée contient erreur manifeste, » et le destruisement et deshonneur clair et evi- » dent de vous et de vostre royaume, et de toute » la chose publique, aussi y appert-il contra- » diction. Car il se dit avoir bien fait, et par con- » sequent ouvertement il requiert avoir merite » et remuneration. Et toutesfois il veut mainte- » nir, que vous luy avez octroyé grace et par- » don, qui ne chet point en bien fait: mais en » peché et en demerite. Encores plus, car il n'y » fut advisé, ordonné, ne parlé, chose quelcon- » que pour le salut de l'ame du trespassé, et pour » faire satisfaction à la partie blessée, laquelle » vous ne pouvez ne devez remettre en maniere » quelconque. Si appert trop clairement, par ce » que dit est, que ce qui fut fait audit lieu de » Chartres, fut fait contre tous les principes de » droict, contre tout l'ordre et principe de rai- » son et justice, et en violant iceux en tout et » par tout. Defaut aussi en ses principes es- » sentiaux. Parquoy, et par autres choses qui » seroient trop longues à escrire, appert notoi- » rement, comme dit est, que ce qui fut fait » audit lieu de Chartres ne vaut rien, ny n'est » pas chose digne de récitation.

» Et si aucuns vouloient dire qu'il eust aucu- » nement tenu et valu, si est-il chose trop » claire, par ce que cy après sera dit, que ledit » traistre meurtrier est venu directement alen- » contre d'icelui, et l'a forcé et violé en plu- » sieurs et diverses manieres. Car jaçoit que » audit lieu de Chartres, vous, nostre très-re- » douté et souverain seigneur, lui eussiez com- » mandé, qu'il ne nous meffit dès lors en avant, » et pourchassast aucune chose qui fust à nos- » tre prejudice, dommage, ou deshonneur, et » qu'ainsi l'eust promis et juré; néantmoins il » a fait le contraire. Car pour cuider condam- » ner la bonne memoire de nostre très-redouté » seigneur et pere, et pour nous cuider des- » truire, et desheriter à tousjoursmais, il fit » prendre vostre bon et loyal serviteur, vostre » grand maistre d'hostel, à qui Dieu pardoint, » et le fit emprisonner, et inhumainement ge- » henner, questionner, et tourmenter, telle- » ment que ses membres par force de gehenne « furent tous desrompus. Et par force et vio-

» lence de martyre, qu'il luy fit souffrir, s'efforça de lui faire confesser alencontre de » vostre frere, nostre très-redouté seigneur et » pere, à qui Dieu pardoint, aucunes des charges, qu'il luy avoit aucunesfois faussement » imposé, et mauvaisement mis sus, pour vouloir couvrir son mauvais meurtre. Et pource » essaya et voulut derechef esteindre, effacer, » et damner la memoire de vostredit frere, et » tendre à vostre destruction. Et ledit grand » maistre fit mener au lieu de sa mort, lequel » devant ses yeux afferma publiquement, et dit » sur la damnation de son ame, que oncques » jour de sa vie il n'avoit sceu, ny apperceu, » que ledit feu nostre très-redouté seigneur et » pere eust pensé, machiné, ny traité chose qui » fust contre le bien de vostre personne. Et pareillement aussi n'avoit-il : mais l'avoit bien » et loyaument servi toute sa vie. Et si aucune » chose il avoit dit, ou confessé au contraire, » ce avoit esté par la force de la très-inhumaine » gehenne et tourmens qu'on lui avoit faits, » dont il avoit eu les membres tous cassés et » desrompus, comme dit est. Et ainsi le prenoit sur le peril de son ame, et sur la mort » qu'il attendoit à recevoir presentement. Et en » icelle affermation persevera jusqu'à la mort, » presens plusieurs chevaliers, et autres notables personnes. Et par ce appert trop clairement, qu'il est venu du faict, et directement alencontre de ce qu'il jura et promit » audit lieu de Chartres. En après il a recepté, » recellé et nourry, et encores fait chacun jour » les meurtriers, qui à son commandement » tuerent vostredit frere. Et toutesfois ils furent » exceptés et mis hors, de ce qui fut fait audit » lieu de Chartres. Plus il a en toutes manieres, » comme c'est chose toute notoire, vexe, travaillé, et persecuté les officiers et serviteurs » de vostredit frere, et les nostres, et les a fait » desappointer de leurs estats, et de leurs offices, » qu'ils avoient entour vous, et en vostre » royaume, sans occasion ny cause quelconque, » mais seulement en hayne et contempt des » serviteurs de vostredit frere et de nous. Et les » aucuns a voulu destruire de corps, et de » chevance, et s'est essayé de les vouloir faire » mourir. Et toutesfois avoit-il juré et promis. » Et en plusieurs autres, et diverses manieres, » qui seroient trop longues à raconter, est venu » alencontre, comme c'est chose toute notoire. » Après toutes lesquelles choses ledit traistre » meurtrier, voyant et cognoissant pleinement » l'horreur et la cruauté de son meffait, et qu'il » ne le pouvoit couvrir ni pallier en maniere » quelconque, afin que vous ny vos officiers » n'eussiez aucune cognoissance de son meffait. » Et pour mettre aussi à execution la vraye » cause, pour laquelle il fit mourir vostredit » frere, c'est à sçavoir pour seigneurier, et dominer, il a de faict usurpé, et encores usurpe » l'auctorité et le gouvernement de vous, et de » vostre seigneurie, et de vostre royaume, desquels il a usé pleinement comme de sa propre chose. Et qui pis est, et doit estre chose » plus que lamentable à tous vos subjets, et » bienveuillans, il a detenu et detient encores » en telle et si grande subjetion vostre personne, et celle aussi de nostre très-redouté » seigneur, monseigneur de Guyenne vostre » aisné fils, qu'il n'est personne de quelque estat qu'il soit de ce royaume, ny autre, qui » puisse avoir accès à vous, pour quelque cause » que ce soit, sinon par le congé et licence de » ceux qu'il a à ce commis et ordonnés entour » vous à ceste fin. Et a debouté d'entour » vous les anciens bien vaillans hommes, qui » vous ont longuement et loyaument servy, et a » remply leurs lieux et places de ses propres familiers et serviteurs, et autres tels qu'il luy » a pleu, la plus grande partie gens estrangers, » et à vous inconnus. Et semblablement à nostre très-redouté seigneur monseigneur de » Guyenne, a aussi desappointé ses officiers, et » par special en tous les notables estats et offices de vostre royaume. Et les biens et substance de vous et de votre royaume a departy » où il luy a pleu, et appliqué à son singulier » profit, sans l'employer aucunement au bien » de vous, ny à aucun relevement de vos subjets. Les autres, sous ancunes feintes couleurs de justice, a vexé, travaillé, et rançonné, » et à proprement parler, desnué de leurs chevances, lesquelles il a appliqué et converty » presentement à ses propres usages et utilités, » comme c'est chose toute notoire à Paris, et » ailleurs. Bref, il a ouvert et introduit en ce » royaume les voyes de faire et commettre tous » crimes et malefices indifferemment, sans en » prendre ny attendre punition, ne correction » quelconque. Et tant, que sous ombre de la » faute et negligence, d'avoir fait justice dudit » très-enorme, et detestable meurtre, plusieurs » autres crimes et malefices ont esté commis

» en plusieurs et diverses parties de vostre » royaume, depuis ledit cas advenu. Disans lesdits malfaiteurs que aussi bien passeroient-» ils sans estre punis, comme faisoit celuy qui » avoit meurtry le frere du roy. Qui est ou-» verture d'une très-grande playe, et la plus » cruelle qu'on puisse mettre en une seigneurie.

» Et pource, nostre très-redouté et souve-» rain seigneur, monseigneur de Berry vostre » oncle, le duc de Bourbon, le comte d'Alen-» çon, le comte de Richemont, et le comte » d'Armagnac, et je Charles en leur compa-» gnée, en voulans envers vous acquitter nos » foy et loyauté, en quoy nous sommes tenus et » astraints, Nous comme vos très-humbles pa-» rens et subjets, nous mesmes ensemble l'an-» née passée, en propos et intention de venir » par devers vous remonstrer les choses dessus » dites, le très-damnable gouvernement de vos-» tre royaume, et la prochaine, et evidente de-» sertion et destruction totale d'iceluy, si les » choses demeurent longuement en cet estat. » A ce que nous ouys, ceux aussi, si aucuns y » en eut, qui voulussent dire aucune chose au » contraire, nostre très-redouté et souverain » seigneur, par l'advis, deliberation et conseil » de ceux de vostre sang, et des gens de vostre » conseil, des prelats, seigneurs, et barons, et » des prud'hommes de vostre royaume, tels, » et en tel nombre, comme il vous eust pleu es-» tre à faire, eussiez remedié aux inconveniens » advenus, et qui autrement necessairement » estoient, et sont en adventure de advenir » bien prochainement en la liberté, franchise, » et seureté de vostre personne, et de nostre » très-redouté seigneur monseigneur de Guyen-» ne vostre aisné fils. Et en après fut mis or-» dre au bien et bon gouvernement de vostre » royaume, de vostre justice, et de toute la » chose publique d'iceluy, et au profit de vous, » et de tous vos autres subjets, comme ces » choses estoient plus à plein contenues en nos » lettres patentes, que nous vous envoyasmes. » Alors vinsmes auprès de Paris, où vous es-» tiez. Et combien que pour la seureté de nos » personnes, nous fussions accompagnés de » nos parens, amis et vassaux, tous vos sub-» jets, et vinssions tous pour vostre service, » et seulement pour le bien de vous, et de vos-» tre royaume, comme dit est : neantmoins » nous offrismes venir par devers vous, en » compagnée moderée. Toutesfois nous n'y » peusmes oncques avoir un seul accès, ny » une seule audience, à cause des empesche-» mens, et destourbiers qui y furent mis par » ledit traistre meurtrier, qui estoit toujours » au plus près de vous, en empeschant si tres-» grand bien, comme nous avions intention et » propos de le faire, en perseverant tousjours » en l'obstination de son courage, et en ambi-» tion de convoitise, qu'il a toujours eu de sei-» gneurier et dominer, et d'avoir l'auctorité et » gouvernement de vous, et de vostre royaume. » Et nous convint par certain appointement » fait et pris par vous et par vostre conseil, re-» tourner en nos pays, et faire departir nos » gens, pour eschever la destruction de vostre » peuple. Lequel appointement de nostre costé » nous accomplismes reellement et de faict, » en tant qu'il nous touchoit. Mais il vint tan-» tost alencontre, et le viola incontinent. Car » entre autres choses, il fut appointé que ceux » qui demeureroient entour vous en vostre con-» seil, seroient gens non suspects, non favora-» bles, et non ayans pension de l'une ou de » l'autre des parties. Et il y a laissé ses servi-» teurs, et ses officiers créés par luy, et sont » les plus principaux entour vous, et nostre » dit très-redouté seigneur, monseigneur de » Guyenne. Et les autres pour la plus grande » partie tous assermentés à luy. Par le moyen » desquels il a tousjours l'auctorité et le gou-» vernement de vous, et de vostre royaume, » mieux et plus seurement que s'il y estoit en » personne. Et ainsi n'est aucunement pourveu » ausdits inconveniens, mais tousjours crois-» sent chacun jour, et encores croistront plus, » si Dieu, et vous ny mettez bref remede. Et » davantage, jaçoit que Pierre des Essars, » lors prevost de vostre ville de Paris, et gou-» verneur de vos finances, par ledit appointe-» ment, deust estre desappointé de tous offi-» ces royaux, et de tous les estats qu'il avoit » entour vous. Neantmoins il luy fit avoir se-» crettement vos lettres patentes, scellées de » vostre grand seel, pour retourner à l'office » de ladite prevosté, sous ombre desquelles, » ledit Pierre est depuis retourné à Paris, et » s'est efforcé de retourner et rentrer audit of-» fice de prevosté. Et de faict est venu au Chas-» tellet de Paris, seoir en siege, et prendre la » possession dudit office. Et le tout par l'ordon-» nance, sceu et volonté dudit traistre meur-» trier. Et n'est pas demeuré par luy, que la

» chose n'ait sorty son effect. Parquoy appert » ledit appointement estre violé de son costé. » Et qui pis est, en faisant mesmes ledit ap- » pointement, il pourchassoit secrettement le » contraire d'iceluy, et en soy le rompoit, et » forfaisoit. Car en consentant le desappointe- » ment dudit Pierre des Essars, il pourchassoit » secrettement, qu'il fust appointé derechef, » comme dit est. Parquoy est chose trop mani- » feste, que oncques jour de sa vie n'eut propos, » volonté, ne intention de le tenir en aucune » maniere. En outre, jaçoit que par ledit traité » il eust esté apppointé, que tous ceux qui au- » roient esté desappointés de leurs estats et of- » fices, sous ombre d'avoir esté en la compa- » gnée de moy Charles, et des autres seigneurs » dessus nommés au lieu de Vicestre, seroient » restitués et restablis en leurs offices. Et que » l'ordonnance de vous et de vostre grand con- » seil, entre les autres messire Jean de Garen- » cieres, eust esté remis et restitué en l'office » de la capitainerie de vostre ville de Caen. » Neantmoins en directement venant alencon- » tre ledit traistre meurtrier, l'a fait depuis os- » ter et desappointer dudit office, et l'a impe- » tré pour soy mesmes, en contempt, mespris » et haine dudit de Garencieres. Et de faict » tient et occupe ledit office. Parquoy il ap- » pert trop clairement qu'il a violé et rompu le- » dit traicté en plusieurs et diverses manieres.

» Et combien, nostre très-redouté et souve- » rain seigneur, que par nostre très-redoutée » dame et mere, à qui Dieu pardoint, aient esté » faites les diligences dessus dites, à ce que » justice luy fust administrée dudit mauvais et » damnable meurtre, et qu'il y ait ja près de » quatre ans que le cas est advenu, sans tou- » tesfois que elle ne nous ayons peu obtenir » une seule provision de justice. En ensuivant » les voyes par elles prises, je Charles, vous ay » naguieres supplié très-humblement qu'il vous » pleust me donner et octroyer vos lettres en » terme de justice alencontre des consentans » et complices dudit meurtre. C'est à sçavoir » vos lettres adressantes à tous vos justiciers, » que ceux qui par information deue se trou- » veroient chargés et coupables des choses des- » susdites, ils prissent et emprisonnassent, et » en fissent telle raison et justice comme au cas » appartiendroit, et cela n'estoit que pour ex- » citer et esveiller justice. Car de son office » sans ma requeste ne d'autre quelconque elle » le doit et est tenue de faire. Et ne croy mie » qu'il y ait en vostre royaume homme de quel- » que estat ou condition qu'il soit, tant soit » pauvre ou de bas estat, à qui on les refusast » en vostre chancellerie en cas pareil, et à » moindre trop, tant sçay-je bien qu'on ne les » devoit pas refuser. Et toutesfois pour quel- » conque diligence que j'en ay sceu faire, je » n'ay peu obtenir lesdites lettres de justice. Et » cela tient pource qu'il y en a aucuns en vos- » tre conseil qui se sentent chargés des choses » dessus dites, et pource n'ont pas conseillé » l'enterinement de ma supplication et re- » queste. Pourquoy, mon très-redouté et sou- » verain seigneur, je vous ay naguieres sup- » plié très-humblement, comme plus pouvois, » qu'il vous plust, pour le bien de vous et de » vostre royaume, debouter et mettre hors » d'entour vous certaines personnes, que je » vous ay nommé et declaré par mes lettres, » qui notoirement empeschent le bien de jus- » tice, et le bon gouvernement de vous, et la » paix commune de vostre royaume, et empes- » cheront tant qu'ils seront entour vous. Et ce » faict, j'estois prest pour l'amour et reverence » de Dieu premierement, et de vous après, et » aussi pour le bien de vostre royaume, sur les » choses à moy naguieres dites de par vous, » par vos ambassadeurs qu'il vous a pleu à moy » envoyer, vous donner et faire telle response, » descouvrir aussi tellement et si clairement nos » intentions et propos, que Dieu, vous et tout » le monde en devriez estre contens. De quoy, » comme en la requeste precedente, je n'ay peu » par semblable cause aucune chose obtenir.

» Si vous supplions, nostre très-redouté et » souverain seigneur, tant humblement, comme » plus pouvons, que attendu et consideré ce » que dit est, c'est à sçavoir l'enormité dudit » meurtre, lequel on ne pourroit assez detes- » ter, ne blasmer la notorieté d'iceluy, la con- » fession de partie, qui l'a confessé notoirement » et publiquement, tant en jugement, par de- » vant nostre très-redouté et souverain seigneur, » monseigneur de Guyenne, vostre aisné fils, » et plusieurs de vostre sang, ceux aussi de vos- » tre conseil, et très-grande multitude de vos- » tre peuple, sur ce assemblé à sa requeste, en » vostre hostel de Sainct-Paul, et nostre très- » redouté seigneur, monseigneur de Guyenne, » seant en jugement (comme representant vos- » tre personne, qui estes son roy, son juge,

» et son souverain seigneur, et le nostre :) que » hors jugement, par devant tels, et si notables tesmoins, comme le roy de Sicile, et » monseigneur de Berry vostre oncle, par devant lesquels il confessa purement, simplement, et absolument, sans cause ou raison » quelconque y assigner, fors seulement qu'il » l'avoit fait par la tentation de l'ennemy. Et » depuis aussi l'a confessé en plusieurs autres » lieux, tant par devant vous, comme par devant plusieurs autres personnes notables. » Laquelle confession ainsi faite, selon toute » raison escrite, et selon tous droicts et usages notoirement observés, vaut et doit valoir » à son prejudice, ne jamais il ne doit estre » receu à dire le contraire de sa confession, » ny à la colorer ou justifier autrement, qu'il » fit premierement, par laquelle confession, » il se condamna luy-mesme de sa propre » bouche, et jetta sur luy sa sentence. Et est » chose trop claire, que après sadite confession, il ne convient faire alencontre de luy » autre solemnité de procès, ny ne git la chose » en aucune examination, ou cognoissance de » cause. Et aussi selon raison, ne reste fort » seulement prompte punition, et execution » de justice, ne ny affiert et convient aucun » delay. Et toutesfois par ce que dit est, nostre tres-redoutée dame et mere, à qui Dieu » pardoint, et nous aussi en l'ensuivant, avons » fait en ceste maniere toutes diligences possibles à très-grandes instances, et souffert et » attendu très-longuement, et par très-longs » delays. Car il y a ja trois ans et demy passés, » que ceste poursuite commence, sans ce que, » comme dit est, nous y puissions oncques obtenir une seule provision de justice, ne apercevoir en maniere quelconque, que justice s'en veuille aucunement entremettre. » Qui est et sera une très-douloureuse et piteuse » chose à ouyr seulement raconter. Attendu » aussi et consideré les grands maux, dommages et inconveniens par ce advenus en vos« tre royaume, et qui necessairement y adviendront encores plus grands, si ce cas n'est reparé. Car comme vous pouvez voir et cognoistre clairement, depuis ledit meurtre » advenu, ce royaume est tousjours cheu en inconveniens de plus en plus, et de petit en » plus grand. Et aussi est-ce le droict propre » du defaut de justice, d'engendrer, nourrir, et » multiplier tous inconveniens. Pource vous » plaise, de vostre grace, en faisant le devoir » de vostre office, et en obeïssant à Dieu nostre » Createur, duquel le faict de justice despend, » et procede, et la tenez de luy nuement. Et » aussi eu esgard et consideration en pitié, » au bon maintiennement de vostre seigneurie » et de vostre royaume, vous exciter et esveiller, et promptement, plus grands delays arriere mis, vous employer à ladite execution » de justice. Et de ce en si très-grande humilité, comme nous pouvons, vous supplions, » et requerons, et sommons très-instamment, » et comme nostre très-redouté et souverain » seigneur, selon les droicts, desquels les livres sont tous pleins, il nous soit loisible et » permis pourchasser par toutes voyes, tant de » faict, comme autrement, la reparation dudit » meurtre, et de l'honneur de nostre dit très-redouté seigneur et pere, à qui Dieu pardoint, ainsi blessés de faict. Mais qui plus » est, sommes à ce tenus et obligés, et nous » est commandé par les droicts, à très-grandes » et grosses peines. C'est à sçavoir, en peine » d'encourir tache d'infamie, de non estre censés et reputés ses enfans, ne luy appartenir » en aucune maniere, estres reputés indignes » de sa succession, de son nom, de ses armes, » et de sa seigneurie. Laquelle nous ne devons, » ne voulons encourir, plustost voudrions souffrir la mort, et ainsi devroit faire tout noble » cœur, de quelque estat qu'il soit. Nous vous » supplions doncques tant et si humblement, » comme plus pouvons quant à ce, et ainsi » pour resister et debouter sa mauvaise intention qu'il a alencontre de nous, tendant en » toutes voyes à nostre destruction, il vous » plaise de vostre benigne grace, nous à qui » Dieu a fait tant de grace, qu'il nous a fait » naistre en ce monde vos parens, et si prochains de vostre lignage, comme vos neveux » enfans de vostre seul frere germain, aider, » secourir, et conforter de vostre puissance, et » à proprement parler vous plaise aider, secourir et conforter vostre dit frere, duquel » en ceste partie nous demenons et entendons » à demener la cause. Helas ! nostre très-redouté et souverain seigneur, il n'est si pauvre gentilhomme, ny homme de si bas estat » en ce royaume, ny autre quelconque, à qui » on eust si traistreusement et cruellement » meurtry et tué son pere ou son frere, que » luy, ses parens, et amis ne se fissent partie,

» et ne poursuivissent jusques à la mort alen-» contre dudit meurtrier. Et mesmement ledit » malfaiteur perseverant de plus en plus en » l'obstination de son cruel et faux courage, » comme fait notoirement le devant dit traistre » meurtrier, qui naguieres vous a ozé escrire, » et en plusieurs autres lieux notables, qu'il » a fait mourir vostre frere, à qui Dieu par-» doint, nostre tres-redouté Seigneur et pere, » bien et deuement. Desmentant pour occasion » de ce moy Charles en plusieurs lieux, à » quoy pour le present il me desporte de res-» pondre plus avant. Car comme dessus est dit, » il vous appert bien clairement qu'il est men-» teur, mauvais, faux, traistre et desloyal » meurtrier. Et moy, ia Dieu grace, ay tous-» jours esté, suis, et seray net, sans reproche, » et vray disant. Nostre tres-redouté et sou-» verain Seigneur, nous prions au benoist fils » de Dieu qu'il vous doint tres-bonne vie et » longue. En tesmoin de ce, nous Charles avons » fait metre nostre scel à ces presentes. Donné » à Gergeau sur Doire le quatorziesme jour de » juillet, l'an de grace mille quatre cens et » onze. Ainsi signé, P. du Puys. »

Suivant le contenu desquelles lettres, quand elle vinrent à la cognoissance dudit duc de Bourgogne, par le conseil d'aucuns siens conseillers, il fit maçonner et fabriquer lettres responsives aux lettres dessus dites dudit duc d'Orleans bien longues, en s'excusant, et respondant au contenu des lettres dessus dites. Laquelle response sembloit à plusieurs gens mal comburée et digerée, et en effect se fondoit sur la proposition de maistre Jean Petit.

Le jour de la Conversion Sainct Paul, aprés le soleil couché, sourdirent tres-horribles vents, et tempeste, avec une grosse gresle, qui fit grand dommage à Paris, et abbatit cheminées, et aucunes parties des maisons, et au plat pays furent descouvertes les maisons couvertes de chaume, et les arbres fruitiers et autres foudroyez et abbatus.

La reyne alla à Melun, et là vint le duc de Berry, et maistre Charles Cudée prevost des marchans de Paris, qui estoit bien notable homme, y fut envoyé, et autres plusieurs notables gens, pour sçavoir si en ces differens on pourroit trouver aucun moyen d'accord, ou paix. Et y furent divers voyes ouvertes, mais n'y fut rien ouvert qui tint, ne qui vint à bon port, et se disposerent les parties à une grande et griefve guerre. Et aprés ces choses, envoya le duc d'Orleans deffier le duc de Bourgongne par lettres, au contenu desquelles il respondit en effect ce qui s'ensuit :

« Jean, duc de Bourgongne, etc. A toy Char-» les, qui te dis duc d'Orleans, à toy Philippes, » qui te dis comte de Vertus, et à toy Jean, qui » te dis comte d'Angoulesme, qui naguieres » nous avez envoyé lettres de deffiances, fai-» sons sçavoir, et voulons que chacun sçache, » que pour abbatre les très-horribles trahisons, » par trés-grandes mauvaisetés et aguets, ap-» pensées, conspirées, machinées, et faites fol-» lement alencontre de monseigneur le roy, » nostre très-redouté et souverain seigneur, » et le vostre, et contre sa très-noble genera-» tion, par feu Louys vostre pere, en plusieurs » et diverses manieres, et pour garder ledit » vostre pere, faux et desloyal traistre, de » parvenir à la finale execution detestable, à » laquelle il a contendu contre nostre dit très-» redouté et souverain seigneur, et le sien, et » aussi contre sa generation, si faussement et » notoirement, que nul preud'homme ne le de-» voit plus laisser vivre, et mesmement nous » qui sommes cousin germain de nostre dit sei-» gneur, doyen des pairs et deux fois pair, et » plus astrains à luy, et à sadite generation, » que autres quelconque de leurs parens et su-» jets, ne devions si faux, desloyal et cruel » traistre laisser sur terre plus longuement, » que ce ne fust à nostre grande charge. Avons » pour acquitter loyaument, et faire nostre de-» voir envers nostre dit très-redouté et souve-» rain seigneur et à sadite generation, fait » mourir ainsi qu'il devoit, ledit faux et des-» loyal traistre. Et en ce avons fait plaisir à » Dieu, service loyal à nostre très-redouté et » souverain seigneur, et executé raison. Et » pource que toy et tes dits freres, ensuivez » la trace fausse et desloyale et felonne de vos-» tre dit pere, cuidans venir aux damnables et » desloyaux fins à quoy il tendoit, avons très-» grandes liesses au cœur desdites deffiances. » Mais du surplus contenu en icelles toy et » tes freres avez menty, et mentez faussement » et mauvaisement, et desloyaument, comme » faux et desloyaux traistres que vous êtes. » Dont à l'aide de Nostre-Seigneur, qui sçait et » cognoist la très-entiere et parfaite loyauté, » amour, et vraye intention que tousjours avons » eu, et aurons tant que vivrons, à mondit sei-

» gneur le roy, et à sadite generation, et au » bien de son peuple, et de tout son royaume, » vous ferons venir à la fin et punition telle, « que tels faux et desloyaux traistres, mauvais, » rebelles, desobeyssans, et felons comme toy » et tes dits freres estes, doivent venir par rai- » son. En tesmoin de ce, nous avons fait seel- » ler ces presentes de nostre seel. Donné en » nostre ville de Douay, le treiziesme jour » d'aoust, l'an mille quatre cens et onze. »

Si escrivit lettres à la reyne, dont la teneur s'ensuit :

« Ma très-redoutée dame, je me recommande » à vous tant et si humblement comme je puis. » Et vous plaise sçavoir que j'ay receu vos let- » tres escrites à Melun, le dernier jour de » juillet dernier passé, et par icelles sceu vostre » bon estat : dont j'ay esté très-parfaitement » liez et joyeux, et seray toutes en quantes fois » qu'il vous plaira m'en escrire. Priant Nostre- » Seigneur qu'il vous donne telle et si bonne » prosperité, comme vous voudriez, et je le » desire pour moy-mesme. Et pource, ma » très-redoutée dame, que par icelles vos lettres » vous plaist de mon estat sçavoir, dont je vous » remercie très-humblement, plaise vous sça- » voir que à l'escriture de ces presentes jestois » en très-bonne santé de ma personne, la mercy » à Dieu, qui le semblable par son bon plaisir, » vous veuille en tout temps octroyer.

» Ma très-redoutée dame, en vos dites lettres » estoit contenu, que depuis que mon très-cher » seigneur et oncle monseigneur de Berry, et » mon très-cher et très-amé frere le duc de » Bretagne sont arrivés devers vous en la ville » de Melun, vous avez continuellement be- » songné sur le faict qu'il a pleu à monseigneur » le roy vous ordonner, touchant l'appaise- » ment des divisions qui sont en ce royaume. » Et aviez esperance en Dieu, que briefvement » aucun bon appointement y seroit trouvé. Et » pource que proceder en un mesme faict, par » traitté et voye amiable, et par voye de faict » et de rigueur seroit chose contraire, vous » avez envoyé par devers moy, et aussi devers » mes parties adverses, afin que durant ledit » traité aucune voye de faict ne soit ouverte. » Car ce seroit pour faire un très-grand des- » plaisir à mondit seigneur. Et aussi seroit peu » d'honneur à vous, ma très-redoutée dame, » à mondit seigneur et oncle, et à mondit beau » frere de Bretagne, que les choses estans en » vos mains, où vous besongnez continuelle- » ment, aucune voye de faict fust attentée d'un » costé ou d'autre. Et croyez fermement, que » le duc d'Orleans sera si bien conseillé, qu'il » ne fera chose qui doive desplaire à mondit » seigneur, et qui soit contre vostre honneur, » attendu ce que dit est, et plusieurs autres » causes, que je puis assez considerer. Et que » je ne veuille doresnavant faire, ne souffrir » estre fait par mes gens aucune voye de faict, » ainçois m'en abstenir ledit traitté. Ou autre- » ment je ne garderois pas bien l'honneur de » vous, et de mondit seigneur mon oncle, et » de mon beau frere de Bretagne. Sur quoy, » ma très-redoutée dame, plaise vous sçavoir » que tousjours de mon pouvoir j'ay servy, » obey, et gardé l'honneur de mondit sei- » gneur, de vous, et de vostre generation. Et » pour le bon service que j'ay fait, et pour re- » sister à la très-desloyale, mauvaise et dam- » nable intention du faux traistre le duc d'Or- » leans, qui mort est, pere de Charles qui » se dit duc d'Orleans, qui de toute sa puis- » sance contend à la destruction totale de mon- » dit seigneur, de vous, et de vostre notable » generation, comme il est notoire à plusieurs, » et vous le sçavez bien, ma très-redoutée » dame, l'affaire que j'ay presentement me » vient. Et pource qu'il vous avoit pleu me » rescrire par vos autres lettres, de ladite ma- » tiere, et que je voulusse envoyer par delà de » mes gens pour faire si bonne response, que » mondit seigneur et vous en dussiez estre con- » tens : j'ay attendu mes freres, pour moy con- » seiller avec eux en ceste besongne, qui trop » grandement me touche, comme vous voyez. » Mais en attendant, combien que je n'aye » sceu aucune chose parquoy on me puisse no- » ter, que j'aye requis voye de faict, contre la » paix et bien public de ce royaume, pour » laisser la voye de traitté, ainsi que mandé » m'avez naguieres par vos autres lettres ; et » que tousjours depuis la paix de Chartres, » et traitté de Vicestre, j'ay obey aux bons » appointemens et commandemens de mondit » seigneur, comme raison est, sans venir alen- » contre en aucune maniere. Laquelle chose » m'a esté très-dure à souffrir, attendu les très- » desloyales manieres et desobeyssances de » mesdits adversaires. Neantmoins au très- » grand contempt et mespris de la majesté et » seigneurie de mondit seigneur, Charles et ses

» deux freres m'ont envoyé par deux herauls » lettres patentes de deffiances. Desquelles en- » tant qu'il touche les deffiances j'en suis très- » content. Mais des faux mensonges, et des- » loyales paroles contenues esdites lettres, » vostre reverence sauve, ils ont menty, et » mentent faussement, mauvaisement, et des- » loyalement, comme faux, mauvais, et des- » loyaux traistres, et tels les ont monstré, » monstrent, et monstreront leurs œuvres, et » leurs faits. Et quelque chose qu'ils ayent dit, » ou dient, il n'y en a eu fors que rebellion, » desobeyssance, desloyauté, trahison, et ma- » chination mauvaise contre leur souverain » seigneur, en ensuivant la trace fausse et des- » loyale de leur dit pere. Et pour venir aux » damnables et desloyales fins à quoy ils ten- » doient, à laquelle chose, ma très-redoutée » dame, j'ay tousjours resisté et contredit, et » feray tout le temps que je vivray, et tant que » au plaisir de Dieu, ils ne viendront pas à » leurs damnables et traistres intentions : mais » briefvement en seront punis, comme raison » doit. Et, ma très-redoutée dame, vous pou- » vez bien voir, et appercevoir clairement, » que les paroles, qui vous ont esté dites par » lesdessus nommés, ont esté pour vous abuser, » sans quelque volonté d'obeyr à mondit sei- » gneur, ny de venir à quelque paix et traitté. » Et par tout m'est pure necessité de garder » mon honneur. Et pource, ma très-redoutée » dame, je vous supplie très-humblement, que » en toutes mes besongnes et affaires, et mes- » mement en ce cas present, toutes choses » considérées, et en especial les alliances qu'il » a pleu à mondit seigneur, et à vous, de vos- » tre grace estre en vous et moy, par les ma- » riages de mon très-redouté, seigneur, et fils, » monseigneur le duc de Guyenne, avec ma » fille aisnée, et de ma très-chere dame et fille, » madame Michelle, avec mon fils seul, le » comte de Charolois, qui comme dit est, ont » esté faits pour le bien et conservation de » mondit seigneur, de vous, et de vostre noble » generation, et aussi les sermens faits à la » paix de Chartres, laquelle par moy ne fut » oncques enfrainte. Il vous plaise m'avoir pour » très-singulierement recommandé, comme » vostre très-humble et loyal subjet, et parent, » en moy aydant, et confortant alencontre de » mesdits adversaires. En me mandant tous- » jours, et commandant vos bons plaisirs et » commandemens, pour les accomplir très- » volontiers, et de grand cœur, comme tenu » y suis. Ma très-redoutée dame, je prie, etc. » Escrit en nostre ville de Douay, le treiziesme » jour d'aoust. »

Le comte de Sainct-Paul, en faveur du duc de Bourgongne, sousleva et mit sus les bouchers de Paris, c'est à sçavoir les Gois, les Sainctyons, et les Tibers, et estoient assez grande compagnée. Les Gois estoient trois freres, fils de Thomas Le Gois, qui estoit boucher, bel homme, et en son estat bon marchand, demeurans luy et ses enfans, et vendans chair en la boucherie de Saincte-Genevicfve, bourgeois et natifs de Paris. Ceux de Sainctyon, et les Tibers estoient de la grande boucherie, qui est jouxte le Chastellet, et avec eux se mirent gens de plusieurs mestiers de Paris, chirurgiens, comme maistre Jean de Troyes, qui avoit moult bel langage, et ses enfans, et autres de son mestier, pelletiers, et cousturiers, et un escorcheur de bestes nommé Caboche, qui estoit de la boucherie d'emprès l'Hostel-Dieu, devant Nostre-Dame, et toutes gens pauvres, et meschans desirans piller et desrober estoient avec eux. Et pource que le comte d'Armagnac estoit avec le duc d'Orleans, on mit nom à ceux qui tenoient son party, Armagnacs. Terribles et horribles meurtres, roberies, et pilleries se fesoient à Paris contre ceux qu'on tenoit estre du party du duc d'Orleans. Et suffisoit pour tuer un notable bourgeois, et le piller et desrober, de dire et crier par quelque personne en haine : « Voilà un Armagnac ! » Et prirent l'enseigne du duc de Bourgongne, ou devise, qui estoit le Sautoir, qu'ils appelloient la croix Sainct-André, et une fleur de lys au milieu. Et y avoit en escrit « Vive le Roy. » Et tous la prenoient, voire les femmes, et petits enfans. Ils tuerent plusieurs personnes, et les jetterent en la riviere, et faisoient publier qu'ils s'en estoient fuys, mais oncques puis ne furent veus. On faisoit faire mandemens au nom du roy, par lesquels il abandonnoit tous ceux qui tenoient le party du duc d'Orleans, ou de ceux qui estoient avec luy, ou les aidoient et favorisoient. Et defendoit-on à tous capitaines de ponts, ports, et passages, qu'on ne les laissast passer. Mais que tout fust ouvert au duc de Bourgongne, et à ceux qui tenoient son party, et qu'on l'accompagnast et servist. Et faisoient entendre au peuple, et de

faict escrivoient aux bonnes villes, « qu'ils » vouloient faire un nouveau roy, et priver ses » enfans de la couronne. » Et trouverent une bulle du pape Urbain, en vertu de laquelle ils faisoient excommunier ceux qu'ils appelloient Armagnacs, tous les dimanches aux prosnes, et disoient ainsi : « On vous denonce de l'aucto- » rité apostolique excommuniés Jean de Berry, » Charles d'Orleans, Charles de Bourbon, Jean » d'Alençon, Bernard, d'Armagnac, et Charles » d'Albret, avec leurs alliés, et complices, ai- » dans et favorisans. » Et avec ce qu'on faisoit escrire au roy lettres contenans ce que dit est, pareillement escrivoient ceux de l'université de Paris, dont estoient principaux un carme, nommé maistre Eustache de Pavilly, et le ministre des Mathurins. Et aussi escrivoient ceux de la ville de Paris semblables lettres en effect et substance.

Cependant le duc d'Orleans faisoit grandes diligences d'assembler gens. Aussi faisoient les autres seigneurs. Les ducs de Bourbon et d'Alençon passerent la riviere de Seine, et le comte de Vertus passa en Brie à bien grande compagnée. Et y avoit ja des Gascons à Han en Vermandois, c'est à sçavoir Bernard d'Albret, un bien vaillant homme d'armes, qui avoit de bien vaillantes gens en sa compagnée. Il sceut nouvelles que le duc de Bourgongne y venoit mettre le siege. Et disoit-on qu'il avoit bien en sa compagnée deux mille chevaliers, huit cens escuyers, et bien quarante mille hommes de pied presques tous Flamens. Ledit Bernard d'Albret se fortifioit de jour en jour, le mieux qu'il pouvoit. Et combien que la ville ne fust fermée en aucuns lieux, toutesfois il se tint dedans, et y vint mettre le siege le duc de Bourgongne, accompagné comme dessus, et la cuidoient prendre d'assaut tout plainement. Mais ceux qui estoient dedans vaillamment se defendoient. Les engins et bombardes furent assises, et tirerent bien chaudement. Et veid et considera ledit d'Albret et ses compagnons, que la ville contre une telle puissance n'estoit pas tenable, et que bonnement ils ne pourroient resister. Et pource se soutiverent et resolurent de trouver moyen d'aucun traité, ou autrement, et pource cuiderent parlementer. Mais en rien on ne les voulut recevoir, car il sembloit au duc de Bourgongne, et aux capitaines, mais qu'elle eust esté battue, qu'on l'auroit d'assaut. Et pource ledit d'Albret, considerant l'imagination de ses adversaires, advisa les moyens, comme luy et sa compagnée se pourroient sauver et saillir. Et fit à un poinct d'un jour ouvrir une des portes, et devaler le pont-levis, et ouvrir les barrieres, faisant semblant de lever et faire une escarmouche. Lors tout à coup luy et tous ses gens, qui estoient bien montés, frapperent vaillamment et hardiment sur l'un des logis. Et cuidoient les gens dudit duc au commencement, que ce ne fust qu'une escarmouche. Mais d'Albret et ses gens tellement se porterent, qu'ils en tuerent et blesserent beaucoup, et passerent outre, et s'en allerent presque sans nulle perte de leurs gens, et ainsi abandonnerent la ville. Et y entrerent plainement, et à leur aise et volonté les gens dudit duc, sans qu'ils trouvassent aucune resistance, et la pillerent : c'estoit grande pitié du peuple qui estoit dedans, car on y fit tous les maux qui se pouvoient faire. Et puis mirent le feu partout, et ainsi destruisirent ladite ville, qui estoit paravant assez bonne. Depuis ledit duc de Bourgongne alla devant Roye et Chauny, qui se rendirent assez aisément. Et tousjours le duc d'Orleans approchoit et alla jusques à Mondidier, en intention de combatre le duc de Bourgongne. Et avoit l'avant-garde le comte d'Armagnac, et l'arriere-garde le comte d'Alençon, et la grosse bataille le duc d'Orleans, et les autres seigneurs. Et sembloit qu'ils eussent esté bien joyeux de trouver le duc de Bourgongne et sa compagnée, et à ceste intention y alloient. Mais il se retira. Et disoit-on, que la cause estoit que les Flamens le laisserent, et s'en retournerent, disans qu'ils n'estoient tenus de servir que certain temps, et à l'environ de leur pays. Et lors le duc de Bourgongne manda les Anglois pour luy venir aider. Et estoit commune renommée, que dès lors eurent alliances le roy d'Angleterre, et le duc de Bourgongne. Et se donnoit-on grandes merveilles comme il s'en estoit retourné, et retraict. Car il avoit en sa compagnée trois mille chevaliers, et escuyers, et quatre mille arbalestriers, chacun garny de deux arbalestres, et deux gros valets, dont l'un tenoit un grand pennart, et l'autre tendoit l'arbalestre, tellement que tousjours y en avoit une tendue; quatre mille pionniers, quatre mille archers, dont une partie estoient Escossois; six cens hommes d'armes, et mille archers du pays d'Artois, douze cens hommes d'armes du pays

de Flandres, et douze cens gros valets, deux mille ribaudequins, et bien quatre mille que canons, que coulevrines. Or combien qu'il se fust retiré, il escrivoit tousjours bien diligemment au roy, à la reyne, à monseigneur de Guyenne, à la ville de Paris, et autres, en appellant ceux d'Orleans et leurs complices « faux traistres et desloyaux, et qu'ils vouloient « desappointer le roy de ses couronne et royau- » me, et ses enfans aussi, » en leur donnant esperance qu'en bref il viendroit, et à plusieurs de Paris particulierement escrivoit, tant de ses conseillers que autres, lesquels par leur pouvoir avoient le peuple à eux. Et outre, faisoient mention lesdites lettres d'aucunes couleurs et mouvemens, pour lesquelles luy et sa compagnée s'estoient retirés. Quand le duc d'Orleans et les autres princes de sa compagnée virent que le duc de Bourgongne s'estoit retiré, ils delibererent de venir devant Paris, esperans qu'ils y entreroient. Mais ils eussent mieux fait s'ils eussent poursuivy ledit duc de Bourgongne jusques au pays. Et y en eut de leurs gens qui s'eschapperent jusques vers Crespy en Valois. Il y avoit lors un baillif à Senlis, nommé Troullart de Malereux, tenant le party de Bourgongne, qui avoit des gens de guerre: il sceut que vers ladite ville y en avoit de logés, et vint frapper sur eux soudainement, les rua jus, et y en eut bien de morts quatre-vingts : et cinquante de pris. Quand ceux de Paris sceurent les nouvelles dessus dites, ils furent encore plus enflammés que devant pour le duc de Bourgongne. Et fut messire Pierre des Essars remis en son office de prevost de Paris, lequel fit de grandes diligences de mettre garnisons à Sainct-Cloud, Charenton, Corbeil, Creil, et Beaumont : auquel lieu de Beaumont on mit en garnison le vidame d'Amiens, lequel quand il sceut la venue de ceux d'Orleans, qu'on nommoit Armagnacs, bien honteusement s'enfuit dedans Sainct-Denys, où estoit le prince d'Orenge avec douze cens combatans.

La reyne, laquelle avoit esté bien longuement à Melun, entra à Paris l'onziesme jour du mois de septembre. Et aussi-tost qu'elle y fut, on lui osta une grande partie de ses gens, officiers et serviteurs, et pareillement fit-on au roy. Et n'y avoit serviteur ny officier qui sceust en quel estat il estoit : ny ce qu'il devoit faire.

Quand les gens d'Orleans, dits Armagnacs, vinrent à Saint-Denys, ils y cuiderent aisément entrer, et firent divers assauts, et resistoient fort lesdits princes d'Orenge et ses gens, et y en eut de blessés beaucoup d'un costé et d'autre, et très-peu, et comme nuls de morts : et finalement prirent composition, qu'ils s'en iroient eux, leurs chevaux et harnois, et promirent que jusques à Noël ils ne s'armeroient. et entrerent les seigneurs dedans avec une partie de leurs gens, et les autres estoient logés autour, comme à Montmartre, à Aubervillers, et autres villages : ce fut l'onziesme jour d'octobre trois jours après, le seigneur de Gaucourt par la riviere eschella le pont de S. Cloud, où estoit le seigneur de Cohan, qui se disoit oncle dudit messire Pierre des Essars, lequel avoit en abomination les pommes. Et pource le mirent en un grenier où il y en avoit foison, pour le mettre à finance : lequel s'y mist plustost qu'il n'eust fait, s'il eust esté en une bien dure prison ; et vomit tant qu'il y fut, et estoit en tel poinct, qu'il sembloit que l'ame luy deust partir du corps. Le matin, après la place prise, y avoit un vaillant chevalier, nommé messire Pierre de Baufremont, chevalier de Rhodes, lequel venoit audit pont à tout environ vingt combatans en sa compagnée bien esleus, pour soy mettre dedans la place dudit pont, à aider de la garder, et estoit de Bourgongne, et vint devant la place, appellant le guet. Les gens de Gaucourt le virent et apperceurent, et prirent de ceux qui avoient esté pris leurs hucques à la croix de Sainct-André, devalerent le pont, et ouvrirent les barrieres. Et ledit de Beauffremont cuidant que ce fust de ses gens, et de son party, entra dedans, et là fut pris, et ceux de sa compagnée, et paya sept mille escus.

Plusieurs escarmouches se faisoient comme tous les jours, et estoient les Gascons logés au plus près des portes de Paris. Et pource que le comte de Sainct-Paul avoit des archers bien tirans, du pays de Picardie, et aussi de Paris, et d'ailleurs y avoit arbalestriers et archers, les Gascons avoient sur leurs chevaux coultepointes pour doute du traict. Et tousjours ceux qui issoient de Paris estoient reboutés à leur dommage. Entre les autres y avoit un homme d'armes, nommé Saillant, qui estoit escuyer d'escurie du duc d'Orleans, qui ne failloit point seul au matin, et après disner de monter sur un roussin blanc, armé, et sa lance au poing,

à venir verdoyer entour de Paris. Et faisoit sçavoir, s'il y avoit personne qui voulust rompre une lance, et souvent y en alloit aucuns, ne oncques ne fut rué à terre. Aucunesfois en jettoit jus, et abattoit, et seulement emmenoit le cheval de celuy qu'il abattoit, sans rien attenter à la personne de celuy qu'il abattoit.

Le comte de Sainct-Paul, qui avoit alors tout le gouvernement de Paris, et messire Pierre des Essars, adviserent que ceux de la partie d'Orleans, n'estoient gueres qui escarmouchassent, et que luy-mesme sailliroit à si grosse compagnée, qu'il les rebouteroit jusques à Sainct-Denys, et si frapperoit sur aucuns logis estans aux villages. Et avoient ceux qu'on appeloit Armagnacs des amis à Paris, et selon leur pouvoir faisoient sçavoir ce qui leur pouvoit nuire aucunement. Et dit-on que de ladite entreprise ils furent advertis. Et si estoit le seigneur de Gaules, vaillant chevalier, qui avoit grandes charges à Montmartre, où il y avoit guet, et pouvoit aucunement voir quand assemblée se faisoit dedans la ville. Et advint que ainsi que le comte de Sainct-Paul avoit advisé, il l'executa, et saillit à bien grosse compagnée de gens de guerre de la ville de Paris, et une grande multitude de peuple armé tellement quellement. Ceux qu'on appeloit Armagnacs, se mirent en deux parties, embuschés derriere la montagne de Montmartre, en fosses basses vers le gibet. Et vinrent ceux qui avoient accoustumé d'escarmoucher, qu'on disoit Gascons, quand ils virent les autres issir, et allerent au devant, faisans voltigemens en reculant, ou eux retournans, tant que ceux de Paris les poursuivoient. Et assez tost après les embusches dessus dites saillirent par deux costés, et vinrent frapper sur le comte de Sainct Paul et ses gens, qui estoient plus six fois que les embuschés. Quand ledit comte les apperçeut venir, il estoit sailly par la porte Sainct-Denys : mais il s'enfuit et s'en retourna par la porte Sainct-Honoré, et ses gens. Le peuple ne se peut pas si tost retraire, et y en eut de tués deux ou trois cens, tant de gens de traict que de ceux de Paris. Qui fut chose piteuse, laquelle enaigrit et irrita fort ceux de Paris. Entre ceux qui estoient sortis d'icelle ville, il y avoit un homme de pratique, qui sortit hors de la porte, armé d'un haubergeon, de jaques, gantelets, harnois de jambes, et un bacinet à camail, avec une hache en son poing, lequel estoit monté sur une mule avec les gens de pied : quand la mule ouyt le bruit du harnois, elle ne peut, ou voulut reculer du costé de Paris, mais prit son chemin au long du pavé, vers Sainct-Denys. Il y eut deux hommes d'armes qui le suivoient pour le prendre, mais combien qu'ils fussent bien montés, toutesfois ils ne le peurent oncques atteindre, et entrerent luy et sa mule dedans Sainct-Denys : où il fût mis à finance à trois cens escus, lesquels il paya avant que partir, puis s'en retourna à Paris : auquel lieu ceux qui avoient esté ausdits seigneurs n'avoient pas bon temps.

Aucunes gens de Paris, bons et notables bourgeois, eussent bien voulu trouver moyen, qu'on y eust trouvé aucun bon expedient. Et en fut advertie la reyne, et aucuns estans près du roy, et de monseigneur de Guyenne. Et leur sembloit que monseigneur le duc de Berry seroit bon moyen, et qu'on le manderoit. Ce qui vint à la cognoissance d'aucuns extresmes et furieux, du party de monseigneur de Bourgongne, qui luy firent sçavoir. Lequel escrivit à ceux de Paris, qu'ils ne l'y laissassent point entrer, combien que la Reyne avoit fait une cedule, contenant certaines choses que le duc de Berry eust faites et promises. Et se doutoit fort le duc de Bourgongne que la reyne ne le fist entrer : pource il envoya certains advertissemens à Paris, faisans mention que si son oncle le duc de Berry venoit à Paris, qu'on ne souffrist en aucune maniere que l'archevesque de Bourges, ne autres qu'il nommoit, vinssent en sa compagnée, et que sondit oncle, ny autres, ne dissent aucune chose, qui fust contre le traité fait à Vicestre, et l'ordonnance que le roy avoit faite, luy estant en santé. Et mesmement concernant la seureté de la bonne ville de Paris, et des personnes estans en icelle. Et ces choses se faisoient au nom du duc de Bourgongne, et non de la ville de Paris. Et semble que la reyne n'estoit pas lors à Paris, mais à Corbeil. Car ils requeroient que la reyne, et mesdames de Guyenne et de Charolois vinssent à Paris, avec leurs gens seulement, sans amener le duc de Berry, ny de ses gens. Qu'elle ne laissast à Corbeil ou à Melun que les gens que le roy avoit ordonnés à la garde des places. Que le roy et monseigneur de Guyenne s'allassent loger au Louvre : que à Paris fust crié et publié par tous les carrefours et lieux accoustumés. Que tous ceux qui

estoient familiers, serviteurs, ou partiaux des ducs de Berry, d'Orleans, de Bourgongne, Alençon, Armagnac et Albret, vuidassent sur peine de confiscation de corps et de biens. Que Pierre de Sery, qu'on disoit vouloir mettre de nuict le duc de Berry à Paris, et ses alliés fussent punis selon leurs demerites. Que toutes les fenestres de l'hostel de Nesle fussent murées, et le pont abatu. Et qu'on desappointast le prevost des marchands, et qu'on en mist un autre; avec plusieurs autres requestes, dont la plus grande partie furent accomplies. Et n'y vint point le duc de Berry. Et pour lors c'estoit grande pitié d'estre à Paris, et de voir ce qu'on faisoit et disoit.

Or est vray que la venue desdits seigneurs devant Paris despleut fort au roy, et à monseigneur de Guyenne, et non sans cause. Car en effet, ils monstroient semblant de vouloir assieger Paris. Et pource ledit seigneur manda le duc de Bourgongne, dont il avoit espousé la fille, qu'il vint à luy à Paris. Lequel fut bien joyeux de ces nouvelles, et assembla gens d'armes le plus qu'il peut. Et en sa compagnée avoit le comte d'Arondel, Anglois, lequel avoit amené de trois à quatre mille combatans anglois. Et disoit-on bien assez publiquement que le duc de Bourgongne avoit fait aucunes alliances avec le roy d'Angleterre. Et se faisoient à Paris maux infinis secrettement et publiquement. Les Gois leverent une grande compagnée de peuple, qui issirent par la porte de Sainct-Jacques, et allerent à Vicestre, une moult belle maison, richement et notablement edifiée, et peinte, qui estoit au duc de Berry. Et y bouterent le feu, et fut arse, si bien qu'il ne demeura que les parois. Et avant ladite demolition, le peuple ostoit les beaux huis, et les beaux chassis de verres, et les emportoit.

Au commencement du mois d'octobre, audit an, le roy voyant la maniere de proceder desdits seigneurs de son sang, ordonna mandemens patens, par lesquels estoient narrés, et declarés plusieurs innumerables maux, qui avoient esté faits, et se faisoient de jour en jour, par assembler gens de guerre, qui destruisoient le pauvre peuple, et pilloient, et desroboient. Et en la conclusion le roy les abandonnoit, s'ils ne s'en departoient, et les tenoit et reputoit ses ennemis. Et qu'on donnast passage au duc de Bourgongne par toutes les villes, chasteaux, ponts et passages, pour venir devers luy, et qu'on l'accompagnast et luy donnast aide et confort, et que le roy estoit acertené qu'ils avoient intention « de faire un autre roy en France. » Et pource que le duc de Bourgongne doutoit que aucuns ne fussent mal contens de ce qu'il avoit fait venir le comte d'Arondel, qui estoit un prince d'Angleterre, il escrivit aux bonnes villes qu'il estoit venu au royaume, pour aider à trouver bonne paix, et aussi pour servir le roy, et luy aider à debouter lesdits seigneurs, en louant et colorant son intention.

En ce mesme temps le roy escrivit lettres à sa fille l'université de Paris, et estoient en forme de mandement patent. Esquelles estoit narré que les seigneurs dessus dits le vouloient debouter, et destituer de son estat, et auctorité, et le destruire de sa dignité, et « faire un nouveau roy de France, » et qu'ils avoient pris la ville de Sainct-Denys, le pont de Sainct-Cloud, deffié le duc de Bourgongne, bouté feux, pillé, desrobé, forcé femmes, et fait maux sans nombre. Et leur prioit et requeroit, que ces choses ils fissent prescher, et publier, et qu'ils luy voulussent donner aide et confort. Lesquelles choses l'université de Paris, en voulant obeyr à leur pere, et seigneur souverain, firent executer de leur pouvoir. Et en outre leur fit monstrer certaines bulles du bon pape Urbain [1], par lesquelles il excommunioit tous ceux qui faisoient telles assemblées, et leurs adherans et complices, et qu'on ne les peust absoudre, sinon en l'article de la mort. Et les privoit des fiefs, terres et seigneuries qu'ils tenoient. Et mettoit interdit en leurs terres, et seigneuries. Et absolvoit les vassaux des sermens, foy, et hommages qu'ils avoient à eux. Et sous ombre desdites bulles, escrivirent ceux de l'université partout, les choses dessus dites, afin que partout on sceust les œuvres desdits seigneurs, qu'on tenoit pour traistres au roy, et en outre pour excommuniés. Et outre firent et envoyerent par escrit les choses qui sont defendues, au temps de interdict general, et aussi permises. Et pource que lesdites lettres ou bulles s'adressoient aux archevesques de Rheims et de Sens, et aux evesques de Paris et de Chartres, lesquels on tenoit pour Armagnacs, lesdites bulles ne fu-

[1] Urbain V.

rent aucunement executées. Mais après l'entrée du duc de Bourgongne à Paris, dont cy-après sera faite mention, il fut trouvé qu'elles s'adressoient à l'evesque de Beauvais, auquel le roy escrivit qu'il procedast à l'execution d'icelles. Laquelle chose il fit, et luy envoya-on un mandement patent. Mais depuis, pource que plusieurs des seigneurs obeyssoient au roy, le roy manda qu'il suspendist lesdites sentences jusques à certain temps, et ainsi le fit.

Le trentiesme jour d'octobre, vint le duc de Bourgongne à Paris, accompagné dudit comte d'Arondel, lequel arriva bien tard, et avoit bien grande compagnée de gens de guerre, et de traict. Quant est des gentilshommes, ils furent logés par fourriers ès maisons des bourgeois de Paris, et specialement ès hostels de ceux qu'on soupçonnoit avoir eu accointance, amour, et fraternité à ceux qu'on disoit Armagnacs, ou aucuns d'eux. Mais il y eut plus de six mille chevaux, et de gens à pied, qui toute la nuict ne cesserent de trotter par la ville pour trouver logis, car personne ne les vouloit loger, specialement les Anglois. Toutesfois le lendemain tous furent logés. On cuidoit, et avoit-on esperance, que à la venue du duc de Bourgongne, on deust adviser quelque expedient, ou traité de paix, et au moins que les grands excès qu'on faisoit à Paris, deussent cesser. Mais les choses de jour en jour enaigrissoient et s'enflammoient plus que devant. Et pource que le duc de Bourgongne se sentoit puissant, il ne voulut ouyr parler de paix, ne ceux dessus nommés, c'est à sçavoir les bouchers et leurs alliés, et en rien ne cessoient de faire de très-inhumains excès. Et faisoit-on excommunier tous les dimanches lesdits seigneurs. Et mettoit-on aux images des saincts la devise de la croix Sainct-André. Plusieurs prestres en faisant leurs signacles à la messe, ou en baptisant les enfans, ne daignoient faire la croix droite en la forme que Dieu fut crucifié, mais en la forme comme sainct André fut crucifié. A peine osoit-on donner baptesme aux enfans de ceux qu'on disoit estre aucunement favorisans ausdits seigneurs. Et si un homme estoit riche, il ne falloit que dire : « Cestuy-là est Armagnac, » pour le tuer, piller, desrober et prendre ses biens. Et si il n'y avoit homme de justice, ny autre qui en eust ozé mot dire. Ny la reyne n'en eust ozé parler, ne d'accord faire, ou traité de pacification.

Le lendemain, ou deux jours après, que le duc de Bourgongne fut arrivé à Paris, aucuns François de ses gens, et aussi Anglois, allerent à la porte de Sainct-Denys pour escarmoucher, s'ils trouvoient à qui; ils ne furent guieres, qu'il vint des compagnons de l'autre partie, et tousjours en survenoit d'un costé et d'autre. Mais à ceux qui estoient issus de Paris, fut mestier de eux retraire dedans la ville, et furent chassés jusques aux portes, et depuis n'y eut aucunes sorties guieres faites.

C'estoit tousjours grande pitié des pilleries et roberies qui estoient sur les champs, car ceux qu'on appelloit Armagnacs, faisoient maux innumerables, et ne sçavoit-on qu'ils pensoient ou vouloient faire. Car d'entrer à Paris il n'y avoit aucune apparence, de parler de paix ou accord il n'en estoit nouvelles. Ils fortifioient les villages où ils estoient de barrieres par les rues, specialement le village de Sainct-Cloud, lequel ils fortifierent fort par les rues de charettes, chariots, et poultres. Et firent barrieres pour ouvrir, et clorre, issir et entrer quand bon leur sembloit. Alors fut advisé par le duc de Bourgongne, les Anglois, et gens de guerre, estans au conseil du roy, qu'il leur falloit courir sus. Et envoyerent espier par tous les logis secrettement, pour sçavoir comme les Armagnacs se gouvernoient. Et specialement y eut gens de guerre bien montés, qui allerent vers le village de Sainct-Cloud, et considererent comme il leur sembloit, que bien aisément on les auroit, veu qu'il y avoit des hauts lieux, et que le village estoit au bas, et parce ceux d'enhaut auroient l'advantage, pourveu qu'on eust de grosses arbalestres, canons, coulevrines, et habillemens de guerre. Il fut donc conclu que l'on iroit, et que l'on feroit les provisions necessaires, dont ceux qui estoient à Sainct-Cloud ne se donnoient de garde. Et eussent cuidé que plustost on fust allé aux villages d'emprès Paris, du costé de la porte Sainct-Denys. Si fut ordonné et commandé secrettement à tous les capitaines tant Anglois que François, qu'ils fussent tous prests, et leurs gens, quand on les manderoit. Et si fut ordonné que les bourgeois de Paris qui auroient puissance, feroient habiller gens à pied, pour aller en la compagnée des gens de guerre : et furent nommés et mis en escrit ceux qui seroient tenus de le faire. Cela fut executé tellement, qu'on trouva de seize cens à deux mille bons compagnons armés de hau-

bergeons, jacques, salades, ou bacinets, et gantelets, et les aucuns garnis de harnois de jambes, et de bonnes haches, ou autres bastons, sans les archers, et arbalestriers de la ville. Environ minuict, partit toute cette compagnée de la ville de Paris, le neufiesme jour de novembre. Et y estoient en personne le duc de Bourgongne, et le comte d'Arondel: qui vinrent au matin devant ledit village du pont de Sainct-Cloud. Et combien que ceux qui y estoient logés n'en fussent aucunement advertis, toutesfois furent-ils assez tost prests de se defendre, et alla chacun à sa garde. Si furent bien et roidement assaillis, et aussi par le moyen desdites barrieres se defendirent fort. Et eust esté bien difficile chose de les avoir par lesdits lieux. Mais les gens de pied de Paris, et autres, se mirent derriere les murs des maisons du costé des champs, et rompirent les murs, qui n'estoient que de plastre bien foibles, et en plusieurs et divers lieux firent de grandes entrées. Surquoy ceux qu'on disoit Armagnacs, quand ils se virent ainsi surpris, ils se cuiderent retraire sur le pont, mais ils ne le sceurent si tost et si diligemment faire, qu'il n'y en eust de sept à huit cens de morts, aucuns disent neuf cens, et une autre partie de pris. Et entre les autres furent prisonniers messire Guillaume Bataille, et un chevalier de Picardie, nommé messire Maussart du Bois, lequel fut mis au Chastellet de Paris. Au regard dudit Bataille, ceux qui le prirent ne l'amenerent pas dedans Paris, pource qu'ils sçavoient bien que s'il y estoit, qu'il seroit en grand danger de sa personne. Et le mirent à finance, et sur sa foy le laisserent aller, lequel paya bien et diligemment ce à quoy il avoit esté mis. Après ladite besongne faite, et lesdits de Sainct-Cloud desconfits, lesdits seigneurs estans à Sainct-Denys se partyrent, et abandonnerent Sainct-Cloud et Sainct-Denys, et s'en allerent eux et leurs gens à Montargis. Le seigneur de Hely entra à Sainct-Denys, et quand il y fut, il prit l'abbé de Sainct-Denys, et l'amena à Paris, disant qu'il estoit Armagnac. Et au pont de Sainct-Cloud fut mis de par ledit duc de Bourgongne, un capitaine autre que celuy qui y estoit paravant, lequel se nommoit Colin de Pise, lequel avoit esté pris par Gaucourt prisonnier, et paya finance, et puis s'en alla à Paris, où il fut pris par la justice, mis au Chastellet, et depuis mené aux halles, où il eut le col couppé. Pource qu'il avoit ainsi laissé prendre ledit pont de Sainct-Cloud audit seigneur de Gaucourt: combien que de son pouvoir, il avoit fait diligence de le garder, ainsi qu'il disoit.

Les Bretons et Gascons, qui estoient sur les champs, faisoient maux innumerables, dont c'estoit grande pitié.

Après ces choses, il fut deliberé par le roy et son conseil, que lesdits seigneurs seroient bannis et leurs biens declarés confisqués, et furent lesdits bannissemens et confiscations publiés. Et les nommoit-on Jean de Berry, Charles d'Orleans, Bourbon, Alençon en leurs privés noms. Et pour executer et prendre les terres, et mettre en la main du roy, furent ordonnés ceux qui s'ensuivent, c'est à sçavoir le seigneur de Hely, qui estoit mareschal de monseigneur le dauphin duc de Guyenne, le comte de Sainct-Paul, le seigneur de Coucy, et messire Philippes de Cervolles en Berry, messire Jean de Chaalon en Touraine, le seigneur de Sainct-Georges, et maistre Pierre de Marigny en Languedoc, et fut osté le gouvernement au duc de Berry. Le pays de Valois se rendit, Clermont en Beauvoisis aussi, et se mirent en l'obeyssance du roy, et de la partie de Bourgongne.

Le roy, et les ducs de Guyenne, et de Bourgongne, avec le comte d'Arondel, allerent mettre le siege à Estampes, qui estoit au duc de Berry. Et de par luy estoit dedans un vaillant chevalier d'Auvergne, nommé Louys de Bourdon. Et fut mis ledit siege tout autour du chastel, qui estoit très-difficile à avoir, sinon par le miner. Ce que on craignoit, car c'estoient tout sablons. Bourdon souvent sailloit, et faisoit de grands dommages à ceux du siege, et prit le seigneur de Roucy, et plusieurs autres: finalement l'une des tours, estant à un coin du chasteau, fut tellement minée, qu'elle cheut. Quand ceux de dedans virent que bonnement ne se pouvoient plus tenir, ils se rendirent au roy, sauves leurs vies, et eurent très-bonne compagnée et composition. Au regard de Bourdon, il ne se voulut rendre, et se retira dans la grosse tour, luy et un valet seulement, et là se tint par aucun temps. Et fut mandé qu'il vint parler au roy, et ausdits seigneurs à seureté. Lequel y vint, bien vestu d'une robbe de veloux cramoisy toute brodée à ours, et à la devise du duc de Berry, et aussi luy avoit-il donnée. Et parlementerent ensemble: il luy fut remonstré qu'il ne pouvoit tenir. Finale-

ment monseigneur le dauphin, et le duc de Bourgongne luy pardonnerent tout. Et rendit la place, sans ce qu'il fust prisonnier, ou payast finance, et quand le roy et les seigneurs retournerent à Paris, il s'en vint avec eux.

Or est vray que le comte de La Marche avoit l'avant-garde du roy, et avec luy le mareschal Boucicaut, et le seigneur de Hambuye, lesquels avoient bien deux mille hommes d'armes, et de gens de traict largement. Et si y avoit des gens de Paris, que conduisoit l'un des bouchers dessus dits, fils de Thomas Le Gois, le duc d'Orleans estoit à Orleans, et avoit en sa compagnée deux vaillans chevaliers. L'un nommé messire Arnaud Guillon de Barbazan, l'autre messire Raoul de Gaucourt, qui avoient chacun une gente compagnée de gens de guerre. Le comte de La Marche, et toute son avant-garde tenoit les champs en Beausse, tant qu'ils vinrent à Yenville, à Thoury, au Puiset, et au pays d'environ. Et se logea ledit comte au Puiset, et une grande partie de ses gens. Et à un poinct du jour, qu'on ne voyoit comme goutte, lesdits de Barbazan et de Gaucourt vinrent, et leurs gens, sur ledit logis du comte de La Marche, et en tuerent bien quatre cens, et prirent des prisonniers; spécialement fut pris ledit comte de La Marche, lequel ils baillerent à une partie de leurs gens; lesquels le menerent en la forest, en tenant le chemin d'Orleans. Et en ceste besongne fut tué ledit Gois, qui se cuidoit retraire avec les autres vers le mareschal de Boucicaut, et le seigneur de Hambuye, qui estoient logés près dudit Puiset, et aucun s'y retirerent. Incontinent, bien et diligemment se mirent sus lesdits de Boucicaut et Hambuye, et se rangerent en bataille à venir vers ledit Puiset, il faisoit encore si trouble, que à peine se cognoissoit-on l'un l'autre: il y eut des rencontres, et y fut Barbazan une fois pris, puis après rescous par ledit de Gaucourt, et y en eut de pris tant d'un costé que d'autre: finalement se retrahirent lesdits de Gaucourt et Barbazan en la forest d'Orleans, et s'il eust esté jour, ils eussent eu bien à faire, car la puissance desdits Boucicaut et Hambuye estoit bien grande, comme de huict cens chevaliers, et escuyers, et les autres n'estoient que deux à trois cens combatans. Le comte de La Marche fut amené à Orleans à grande joye, et ceux de la ville luy disoient en passant plusieurs villennies, et injures. Dont le duc d'Orleans fut desplaisant, et luy fit très-bonne chere à sa venue: puis après il fut mis en la grosse tour d'Orleans, et bien gardé.

En ce temps le comte de Sainct-Paul, et Le Borgne de La Heuse, mirent le siege devant le chastel de Sainct-Remy du Plain, au pays du Maine, pour la querelle du duc de Bourgongne. Et fut faite une armée par le comte d'Alençon, pour cuider lever le siege, dont estoit chef messire Jean de Dreux son mareschal, et autres capitaines qui vinrent ferir sur le siege, mais ils furent desconfits par le comte de Sainct-Paul, et sa compagnée. Et y en eut plusieurs pris et morts; entre les autres fut pris messire Jehannet de Garencieres, et Jean Roussemine. Et fut le chastel rendu, mais assez tost après repris par le comte de Richemont, qui y vint à grande armée. Et de là alla mettre le siege devant le chastel de l'eglise, lequel il prit, et secourut ledit seigneur fort le party d'Orleans.

Le roy delibera, luy et sa compagnée de s'en retourner, et manda aussi les autres qui estoient en Beausse, et laisserent garnison à Estampes et dans les autres places qu'ils avoient en leurs mains, comme Dourdan, lequel fut rendu au roy sans coup ferir, de la volonté de ceux qui estoient dedans. Et au regard de toutes les villes, places, et pays estans delà la rivière de Seine, en allant en Champagne, et esdites marches, elles se mirent en l'obeyssance du roy.

Le dixiesme jour de decembre, entrerent le roy et les seigneurs de Paris. Et fut fort plainte la mort du Gois, car il estoit vaillant et gracieux homme. Et fut apporté à Paris, et enterré à Saincte-Genevicfve. Et luy fit-on moult honorables obseques, autant que si c'eust esté un grand comte, ou seigneur. Et y fut present le duc de Bourgongne, avec foison du peuple: aucuns disoient que c'estoit bien fait, et que le duc de Bourgongne monstroit bien qu'on le devoit servir, puis qu'il monstroit amour à ceux qui tenoient son party. Les autres s'en mocquoient, veu qu'on n'avoit oncques veu en luy vaillance, ne qu'il fist oncques chose dont il le deust tant honorer; et que le feu qu'il avoit bouté à Vicestre, estoit un deshonneste faict. On luy fit une tombe dessus sa sepulture, où avoit un epitaphe qu'on peut voir.

Est à advertir, que toutes les choses se faisoient au nom du roy, et de monseigneur le dauphin. Mais ils laisserent la croix droite

blanche, qui est la vraye enseigne du roy, et prirent la croix de Sainct-André, et la devise du duc de Bourgongne, le sautouer, et ceux qu'on disoit Armagnacs portoient la bande, et pource sembloit que ce fussent querelles particulieres. Dequoy aucuns de Paris, et des chevaliers et escuyers, qui estoient mesmes très-bons Bourguignons, estoient très-mal contens.

Le comte d'Arondel fut fort festoyé à Paris, par le duc de Bourgongne, et aussi les Anglois. Et leur fit-on de beaux et grands presens, et si furent très-bien payés de leurs gages et soldes. Et puis eurent congé, et s'en allerent à Calais, vivans sur le pays, ainsi que bon leur sembloit. Et tous les frais, mises et despens qui furent faits, furent faits aux despens du roy, en manieres couvertes, sans qu'il en sceust rien : car tout malade qu'il estoit, qui lui eust parlé d'Anglois, il eust fait maniere de les combatre plus que de leur donner.

Le comte de Saint-Paul alla assieger Coucy, qui est une moult forte place, tant la ville que le chastel, où il y avoit foison de gens tant de guerre, que de communes. Car tout le peuple crioit « Vive Bourgongne! » La ville n'arresta gueres. Si mit le siege devant le chastel, et fut trouvé qu'il estoit minable, et pource on commanda à miner à l'endroit de l'une des tours. Ceux de dedans se defendoient fort, et en tuoient et blessoient beaucoup de dehors. Et audit siege furent assez longuement. Or advint que ladite tour fut minée, et cuidoit-on faire ouverture dedans pour y entrer, sans ce que ceux de dedans s'en apperceussent. Et aussi ne faisoient-ils, ne jamais n'eussent cuidé qu'on y eust peu miner. Or advint que les maistres de la mine, qui estoient Liegeois, tousjours faisoient fort besongner. Et à un jour plusieurs hommes de guerre allerent voir que c'estoit de la mine, et soudainement la tour cheut sur tous ceux qui y estoient, lesquels y moururent, et encores y sont-ils. Qui fut à la desplaisance du comte de Sainct-Paul, pour la perte de ses gens. Et après aucuns jours, ceux de dedans rendirent la place, et la grosse tour, sauves leurs vies, corps et biens, et si eurent huict mille escus.

Dedans le chastel de Moimmer en Champagne, estoit messire Clignet de Brebant, de par le duc d'Orleans. Les gens du roy et du duc de Bourgongne y allerent pour mettre le siege devant la place, mais ledit de Brebant, considerant qu'il n'auroit aucun secours, le rendit moyennant la somme de six mille escus qu'il en eut. Plusieurs autres places aussi se rendirent, tant en Valois, que ailleurs.

Le onziesme jour de janvier le roi de Sicile entra à Paris.

Le mareschal de Heiy, qui estoit mareschal de monseigneur le dauphin, duc de Guyenne, s'en alla par le commandement du roy en Poictou. Et se joignit avec luy le seigneur de Partenay et de Saincte-Seine, et plusieurs autres seigneurs du pays, et se rendirent à eux plusieurs places.

Pareillement en Languedoc fut envoyé le seigneur de Sainct-Georges, et messire Regnier Po, contre le comte d'Armagnac, et Aimé de Viry-Savoisien, en Beaujolois, contre le duc de Bourbon. Et quelque guerre qu'il y eust, le pauvre peuple d'un costé et d'autre souffroit de grandes pilleries et roberies, et estoit grande pitié de voir le royaume en telle desolation. Et lisoit-on à Paris souvent, tant à la ville que à l'université, à Sainct-Bernard, et ailleurs, des epistres bien seditieuses, contre ceux qu'on nommoit Armagnacs.

Dessus a esté touché de messire Maussart du Bois chevalier, qui fut pris à Sainct-Cloud, et mis au Chastelet : on luy fit parler, s'il ne voudroit point faire le serment au duc de Bourgongne, et à la requeste de plusieurs amis qu'il avoit, le roy luy donnoit remission : lequel respondit qu'il n'avoit fait chose pour laquelle il deust avoir remission, ne avoit fait chose qui cuidast qui despleust au roy, ou qu'il luy deust desplaire : qu'il avoit servi le duc d'Orleans son maistre, et avoit esté serviteur de son pere, et qu'on les estoit venu assaillir à Sainct-Cloud, et il s'estoit aidé à defendre. Après laquelle response il fut très-bien gehenné, pour sçavoir la volonté des seigneurs, et très-constamment se portoit ès peines et travaux qu'on luy faisoit. Et très-envis ceux qui estoient commis à ce faire, faisoient ce qu'on leur ordonnoit : finalement il fut condamné à avoir la teste couppée aux halles. En la prison où il estoit il y avoit d'autres prisonniers : à l'heure qu'ils vouloient prendre leur refection à disner, le bourreau avoit la charette preste en bas : et y en eut un qui commença à appeller messire Maussart du Bois, si haut qu'il l'ouyt : lors il va dire à ceux qui estoient avec luy : « Mes freres et compagnons, on m'ap-

» pelle pour me faire mourir, dont je remercie » Dieu, et ne crains point la mort, une fois » me falloit-il mourir : ne ja à Dieu ne veuille » que j'esvite la mort, pour renoncer à la que» relle que j'ay tenue. Adieu vous dis, mes » freres et compagnons, priez pour moy. » Puis il les baisa tous l'un après l'autre, fit le signe de la croix, descendit très-constamment et fermement d'un bon visage, monta en la charette, fut mené aux halles, et luy-mesme se despouilla. Quand il fut en chemise, il la rompit devant, et luy-mesme la renversoit pour faire plus beau col à frapper. Après qu'il eut les yeux bandés, le bourreau luy pria qu'il luy pardonnast sa mort. Lequel le fit de bon cœur, et le priast qu'il le baisast. Foison de peuple y avoit, qui quasi tous ploroient à chaudes larmes. Et accomplit le bourreau ce qui luy avoit esté commandé, lequel disoit que oncques il n'avoit fait chose si envis et malgré luy, et estoit très-deplaisant d'avoir osté la vie à un si bon et vaillant chevalier. Or advint une chose qu'on tenoit merveilleuse. C'est qu'au dedans de huict jours, ledit bourreau mourut, et quatre de ceux qui furent à le tirer et gehenner.

Le roy retourna en santé, et fut sain, en bon poinct, bon sens, et entendement. Et luy exposa-on bien au long les manieres qu'avoient tenu ses parens, dits Armagnacs, et comme ils estoient venus devant Paris, les pilleries, roberies, et destruction de peuple qu'ils avoient fait, et faisoient, et plusieurs autres choses les plus aigres, que faire se pouvoient. Lors le roy en son conseil declara qu'ils estoient ses ennemis, et comme à tels leur declara faire guerre, et avoir confisqué corps et biens. Et deposa le seigneur d'Albret de l'office de connestable, et fut connestable le comte de Sainct-Paul. Et si fut le seigneur Jean de Hangest, seigneur de Huguevillc, qui estoit maistre des arbalestriers, deposé, et le seigneur de Rambures en Picardie mis en son lieu, et le seigneur de Hely fait mareschal de France au lieu du mareschal de Rieux.

Guerre se faisoit forte en beaucoup de lieux. Messire Guichard Dauphin, qui estoit vers le Gastinois, et en Sologne, mit Jargeau en l'obeïssance du roy, qui estoit une place sur la riviere de Loire, appartenant à l'evesque d'Orleans. Enguerrand de Bournonville, qui estoit un des principaux capitaines du duc de Bourgongne, lequel avoit grande compagnée de gens, estoit à Bonneval, et fit souvent des courses. Et advint une fois qu'il en fit une, bien accompagné de ses gens, et fut rencontré par ceux qu'on disoit Armagnacs, lesquels plusieurs en tuerent et prirent, et fut chassé jusques aux portes de Bonneval, et là se retrahit. Et le seigneur de Hely pris par composition Cisay en Poictou.

En ce temps furent ordonnés reformateurs, et commissaires, contre ceux qu'on tenoit favoriser les Armagnacs, et ne falloit guieres faire information, et suffisoient de dire : « Cestuy-là l'est. » Les riches estoient mis à finance par maniere de rançon : mais la finance payée on ne leur faisoit plus de desplaisir : ceux qui n'avoient dequoy on ne sçavoit qu'ils devenoient.

On mit sus un nommé Andry de Rousselet, comme un capitaine. Et luy bailla-on le gouvernement des archers et arbalestriers de Paris. Et esleva-on plusieurs gens du peuple, qui guieres ne valoient. A sçavoir prevost des marchands Pierre Gentien, et eschevins maistre Jean de Troyes, Jean de Lolive, Jean de Sainct-Yon, et Robert de Beloy, et Robert Lamet clerc [1].

Gens d'armes d'un costé et d'autre couroient. Et places se prenoient les uns sur les autres. Feu se boutoit en eglises, et y ardoit-on souvent hommes, femmes, et enfans. Et mesmement en l'eglise des Sillieres, où le feu fut bouté, furent bien arses quatre cens personnes, tant hommes que femmes, et petits enfans.

Au mois de mars, après que le roy eut veu et consideré et aussi son conseil, les manieres de ceux qu'on nommoit Armagnacs, il delibera de tenir les champs en personne, et d'aller assieger son oncle, qu'on appeloit Jean de Berry.

1412.

L'an mille quatre cens et douze, fut rencontré par aucun des gens du roy, et pris un augustin, nommé frere Jacques Le Grand, docteur en theologie, et bien notable clerc, qui avoit plusieurs lettres adressantes à divers seigneurs d'Angleterre, lesquelles il portoit audit pays de par ceux qu'on nommoit Armagnacs, en leur requerant aide : et ne pouvoient pas bien croire aucuns que les Anglois les aidassent, car le duc de Bourgongne pour avoir leur alliance, avoit prevenu, et de faict l'avoit eu, veu que le comte d'Arondel estoit venu à Paris,

[1] Greffier de la ville.

et à son aide à Estampes, comme dit est. Et delibera le roy d'executer ce qui avoit esté conclud, d'aller devant Bourges, où estoit son oncle Jean de Berry.

Le quatriesme jour de may, le roy s'en alla à Sainct-Denys, ainsi qu'il est accoustumé de faire. Et prit l'oriflambe, et la bailla à un vaillant chevalier nommé messire Hutin, seigneur d'Aumont, lequel receut le corps de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, et fit les sermens qu'on doit faire. Avec le roy estoient les ducs de Guyenne, de Bourgongne, de Lorraine, et de Bar, et des gens de guerre largement.

Le dixiesme jour de may, à Sainct-Remy des Plains, se rencontrerent le comte de Sainct-Paul connestable, et Le Borgne de La Heuse d'une part, et le seigneur de Gaucourt, qu'on disoit Armagnac, d'autre. Et frapperent les uns sur les autres, sans y avoir aucun dommage ou profit d'un costé ne d'autre.

Le roy de Sicile estant vers Belesme, se rendit au roy.

Le comte d'Alençon, qui estoit en son pays, envoya demander à ceux qui estoient de par le roy, trefves de quarante jours, et les obtint, sans ce qu'on luy fit aucun desplaisir.

Le vingt-sixiesme jour dudit mois, passa l'avant-garde à la Charité sur Loire. Et en avoient la conduite messire Guichard Dauphin, grand maistre d'hostel du roy, le seigneur de Rambures, maistre des arbalestriers de France, le seneschal de Hainaut, le seigneur de Crouy, et le prevost de Paris. Et avoient six mille hommes d'armes, et douze cens hommes de traict, et gros valets, avec foison de gens de pied. Les vendredy et samedy passa le charroy. Et le dimanche vingt-neufiesme jour, le roy passa. Dun-le-Roy, Montfaucon, et plusieurs autres places et chasteaux, se mirent en l'obeïssance du roy.

Processions se faisoient à Paris moult devotes, et portoit-on plusieurs reliques, où estoient hommes et femmes nuds pieds, tenans chacun un cierge en leur main, et prians Dieu « qu'il » voulust donner paix entre le roy et les sei- » gneurs, ou sinon donner victoire au roy. »

Le seigneur de Bloqueaux, Robert Le Roux, et messire Clignet de Brebant prirent la ville de Vernon, et firent plusieurs courses et dommages au pays, et ne demeura en la place que Bloqueaux, les autres s'en allerent. Les communes du pays voyans les maux que leur faisoient ceux qui estoient dedans, delibererent de les assieger. Et de faict, à l'aide d'aucuns officiers du roy, les assiegerent. Et trouva Bloqueaux moyen de s'eschapper, et se rendirent ceux de dedans, où fut pris Simon de Banvion et six autres, qui furent amenés à Laon, et là eurent les testes couppées.

Les villes et chasteau d'Issouldun, qui sont près de Bourges, se mirent en l'obeïssance du roy.

Le neufiesme jour de juin arriva le roy devant Bourges, et furent dressées ses tentes, de luy et ses seigneurs : après quoy survint une merveilleuse tempeste de grands vents et grosse gresle, qui abattit les tentes, et fit plusieurs grands maux au pays. Les seigneurs de Chasteau-Roux et de Lignieres, qui estoient les plus grands barons de Berry, se mirent du costé du roy. Et estoit logé le mareschal de Hely à Lignieres, lequel se mit sur les champs à bien grosse compagnée. Le duc de Bourbon le sceut, et se mit aussi sur les champs, et rencontra ledit Hely, et le rua jus, et fallut que Hely bien hastivement se retrahist à Lignieres. Et y eut de ses gens plusieurs morts, et pris.

Le roy envoya un heraut à son oncle le duc de Berry, luy signifier sa venue. Lequel respondit qu'il fust le très-bien venu, et autre response ne fit. On le somma de rendre la ville au roy, il respondit « qu'il estoit serviteur et pa- » rent du roy, et tenoit la ville toute rendue à » luy et à monseigneur le dauphin. Mais il avoit » en sa compagnée gens, qu'il ne deust point » avoir, et qu'il garderoit sa cité pour le roy le » mieux qu'il pourroit. » Le siege fut mis, et sembloit qu'il n'y avoit aucuns gens de guerre dedans la ville. Et y eut trois siege mis en trois divers lieux. Ceux de dehors voyans qu'il sembloit qu'il n'y eust comme personne de guerre dedans la cité, se doutoient bien que cauteleusement on le faisoit. Si mirent un guet haut, lequel veid dedans la ville gens armés et habillés près d'une poterne, et en advertit les gens de l'ost, lesquels se tinrent sur leur garde. Ceux de dedans saillirent bien armés et habillés, aussi furent-ils grandement receus, et y eut très-dure besongne, et plusieurs pris d'un costé et d'autre ; finalement ceux de dedans se retrahirent. Pource que la ville n'estoit pas assiegée de toutes parts, et que ceux de dedans pouvoient saillir par aucuns lieux, et de leger chevaucher le pays, et prendre les marchands,

aucuns se mirent sur les champs, c'est à sçavoir le seigneur de Rambures, maistre des arbalestriers de France, et le mareschal de Hely, afin que vivres pussent venir, et specialement de Nivernois, et de la Charité sur Loire. Et aucunesfois y avoit des rencontres, qui ne portoient aucun dommage, ou peu, d'un costé et d'autre. Il y en avoit en l'ost du roy, qui furent pris, et disoit-on qu'ils furent trouvés chargés de vouloir bouter le feu ès logis du roy, et confesserent le cas, parquoy eurent les testes couppées. Aussi y en eut-il d'autres, qui faisoient sçavoir dedans la place tout ce qu'ils pouvoient sçavoir de l'ost du roy. Et se nommoient Gilles de Soisy, Enguerrand le Senne, et maistre Geoffroy de Buyllon secretaire du roy, lesquels furent pris, et confesserent le cas, parquoy eurent les testes couppées.

En ce temps la ville de Dreux fut prise d'assaut par le mareschal de Longny, qui estoit en Normandie.

Le roy qui estoit devant Bourges, fit lever le siege de devant l'une des portes, et le fit asseoir à une autre : la cause pourquoy il le fit, fut principalement pource que tous les vivres du pays, tant pour les gens, que pour les chevaux, estoient du tout consommés et gastés, et en l'ost ne venoient de ce costé aucuns vivres. Et supposé que lesdits de Hely et Rambures fissent grandement leur devoir de garder les marchands, quand ils venoient : toutesfois comme nuls ne trouvoient, pource qu'ils ne trouvoient qui juste prix en donnast. Car combien qu'on fist de grandes exactions de finances, les gens de guerre estoient très-mal payés, et ne recevoient aucun argent. Et le pays de devant les autres portes, estoit encore assez garny de vivres, et l'entretenoient ceux de dedans la ville, afin que vivres vinssent à la ville.

Or fut envoyé le prevost de Paris de par le roy à Paris, pour avoir argent, lequel en trouva à bien grande peine et difficulté. Et y eut des capitaines de ceux qu'on disoit Armagnacs, qui sceurent que argent venoit à l'ost du roy, lesquels se mirent sur les champs, pour le cuider destrousser. Et vint la chose à la cognoissance du duc de Bourgongne, lequel envoya au devant le seigneur de Hely bien accompagné, parce les autres n'ozerent mettre à execution leur volonté, et fut l'argent apporté seurement jusques à l'ost.

Processions se faisoient bien notables à Paris, tant generales que particulieres, par les eglises et nuds pieds alloit le peuple, portant cierges, par les paroisses. Et en fit une l'université de Paris jusques à Sainct-Denys. Et quand les premiers estoient à Sainct-Denys, le recteur estoit encores à Sainct-Mathurin.

Le comte de Sainct-Paul, comme dit est, soy disant connestable de France, vint mettre le siege devant Dreux : la chose venue à la cognoissance de Gaucourt, il assembla environ huict cens combatans, en intention de venir faire lever le siege. De faict il se mit en chemin. Et y eut un des gens de sa compagnée, pour cuider avoir profit, lequel hastivement s'en partit, vint vers ledit comte, et luy dit comme ledit de Gaucourt venoit pour frapper sur luy et faire lever le siege. Lors ledit comte prit quatre cens archers, et les mit en une belle embusche près d'un estang, où il estoit adverty que ledit de Gaucourt et sa compagnée devoient passer, et environ cent hommes d'armes. Et se trouverent les uns sur les autres. Au commencement y eut dure et aspre besongne. Mais assez tost se departirent les uns et les autres, et se retrahit ledit comte sans autre chose faire, et ledit de Gaucourt s'en retourna à Bourges. Ledit comte après son partement de devant Dreux, prit Sainct-Remy, un fort chasteau, Chasteauneuf et Belesme. Lesquelles places ceux qui estoient dedans, rendirent assez legerement ; et en les rendant leur fut promis par ledit comte qu'elles seroient au roy, perpetuellement annexées à sa couronne. Et assez tost après les bailla ès mains du roy de Sicile, et s'en partit du pays et s'en alla en Picardie, pource qu'il estoit venu certaines nouvelles que les Anglois y devoient descendre. Il laissa le mareschal de Longny, Le Borgne de La Heuse et messire Antoine de Craon, et les chargea expressement, qu'ils fissent diligence d'avoir la ville et le chastel de Dreux. Lesquels seigneurs estoient vaillans et bien accompagnés, et y mirent le siege, et envoyerent à ceux de Paris leur requerir qu'ils leur envoyassent des gens garnis d'artillerie. Ce qu'ils firent et y envoyerent deux bourgeois de Paris, l'un nommé Andry Rousseau et l'autre Jean de L'Olive, accompagnés de cinq cens combatans, et vinrent devant la place avec les autres. Et y avoit plusieurs gros engins, qu'on faisoit jeter jour et nuict. Et y eut un des gros engins lequel fit au mur un bien gros trou. Quand ceux

de Paris apperceurent le trou, ils descendirent ès fossés, et firent tant qu'ils vinrent à l'endroit. Et combien qu'il y eust gens pour defendre qu'on n'y entrast : toutesfois ils rebouterent leurs ennemis à force, et y en eut plusieurs morts et blessés de ceux de Paris. Et par une autre porte assaillirent les gens de guerre, tellement que la ville fut gagnée. Et se retrahirent ceux de dedans au chasteau. Or estoit ladite ville bien garnie de vivres et de meubles, de plus grande valeur qu'on ne cuideroit, et en prirent les assaillans chacun ce qu'il peut, dont ils furent moult enrichis. Après ils delibererent de mettre le siege devant le chastel Sainct-Remy, et y fut mis en intention de l'avoir en brief temps. De vaillantes gens estoient dedans, qui se defendoient, et souvent y avoit de belles armes faites, et plusieurs blessoient et tuoient de traict de ceux de dehors.

Ceux de Sancerre, où il y avoit forte ville et chastel, abandonnerent la ville et s'en allerent à Bourges. Et ceux qui estoient dedans le chastel, par certaine composition le rendirent au roy.

En ceste saison, Jacqueville et un nommé Terbours, qui estoient capitaines de gens d'armes, delibererent de mettre le siege à Yenville. Et de faict l'y mirent. Aucuns de ceux qu'on disoit Armagnacs s'assemblerent pour cuider faire lever le siege, et s'en retournerent à Thoury, là où assez hastivement ils furent assiegés par lesdits Jacqueville et Terbours, qui prirent et entrerent dans la place ; et y bouta Jacqueville le feu, et y eut plusieurs bonnes gens, femmes et enfans ars et bruslés. Les autres saillirent de dessus les murs ès fossés, dont aucuns se tuoient, les autres s'affolloient. Plusieurs y en eut de pris dedans la place, et menés à Paris, lesquels furent pendus.

On jettoit dedans la ville de Bourges, par le moyen des engins, grosses pierres, qui faisoient du mal beaucoup aux habitans. Et comme dessus a esté touché, le duc d'Orleans et ceux de son party envoyerent en Angleterre, pour sçavoir s'ils auroient aide et secours d'Anglois contre leurs adversaires. Lesquels y vinrent et descendirent à la Hogue de Sainct-Wast en Constantin le duc de Clarence, Cornouaille et autres seigneurs d'Angleterre, accompagnés de deux mille hommes d'armes, et quatre mille de traict, et s'en venoient vers Bourges pour aider à faire lever le siege, à l'aide de ceux qu'on disoit Armagnacs. Le duc de Savoye, qui estoit au siege, se mesla fort de trouver paix, et plusieurs tant du siege, que dedans la ville y travailloient diligemment, et en avoient grand desir et volonté : car dedans ils estoient fort travaillés de faire guet et garde, et tous les jours on en blessoit. Et si n'avoit le duc de Berry plus rien dequoy il peust aider aux gens de guerre, qui estoient avec luy : car combien que auparavant il eust de beaux joyaux, toutesfois tout estoit dependu, et les vaisseaux mesmes des reliques vendus et allienés, et si avoient vivres bien escharcement, et aucunement on s'y commençoit à mourir. Ceux de l'ost estoient aussi presques en pareil estat, au regard d'argent et vivres, et si en blessoit-on plusieurs. Et qui pis estoit, il y couroit une maladie de flux de ventre fort merveilleuse, dont plusieurs mouroient. Et mesmement y moururent messire Pierre de Navarre et Gille frere du duc de Bretagne. Parquoy et d'un costé et d'autre, estoit necessité d'avoir paix ou traité. Or pour ouvrir la matiere fut envoyé par le roy sauf-conduit à l'archevesque de Bourges, qui estoit un bien notable prelat, pour venir de la partie du duc de Berry, duquel ledit archevesque estoit chancelier. Lequel y vint, et proposa bien grandement et notablement, en faisant salutations, recommandations et reverences très-humblement. Et fut faite certaine cedule de traité, contenant plusieurs articles. Entre les autres y avoit : « Que le duc de Berry et ses adherans, » mettroient leurs terres et places en la main » du roy, qui pourroit mettre en icelles telles » gens qu'il luy plairoit. Que de chacune par» tie on renonceroit à toutes alliances, qu'on » pourroit avoir fait ou promis avec les An» glois. Qu'on tiendroit la paix faite à Char» tres, et accompliroit-on ce qu'il plairoit au » roy d'ordonner. Que les terres saisies se» roient rendues à ceux ausquels elles estoient, » et que toutes haines et rancunes s'osteroient, » avec autres clauses. Laquelle cedule fut envoyée à Bourges, et ne pleut pas bien aux seigneurs de dedans. Tellement que le roy delibera de faire assaillir la ville, laquelle estoit fort battue en plusieurs lieux. Toutesfois depuis le duc de Berry s'advisa et delibera de tenir la cedule, et envoya vers le roy et monseigneur le dauphin, dire qu'il en estoit content. Et fut advisé qu'il estoit bon que seurement les ducs de Berry et

de Bourgongne parlassent ensemble ; et fut le lieu choisi, et les seuretés advisées. Et issit le duc de Berry, et le duc de Bourgongne vint au devant de luy. Quand ils s'entre-virent, et furent près, ils s'embrasserent et baiserent. Et dit Berry à Bourgongne : « Beau neveu, j'ai » mal fait, et vous encore pis. Faisons et met- » tons peine que le royaume demeure en paix » et tranquillité. » Et l'autre respondit : « Bel » oncle, il ne tiendra pas à moy. » Lors tous ceux qui virent la maniere, commencerent à larmoyer de pitié. De par monseigneur le dauphin, duc de Guyenne, furent faits les articles du traité de paix dessus dits, qui contenoient en effect le traité de Chartres. Lesquels articles furent approuvés comme dit est, par lesdits ducs de Berry, de Bourbon et Albret. Et ordonné jour que le roy et tous les seigneurs se trouveroient à Auxerre, et que là tout se confirmeroit. Dieu sçait la joye qu'on demenoit d'un costé et d'autre. Lors sortit le duc de Berry bien accompagné, et vint devers le roy, et luy offrit et bailla les clefs de la ville. A aller devers le roy, fut accompagné ledit monseigneur de Berry de monseigneur le dauphin et de monseigneur de Bourgongne. Très-joyeusement et benignement le roy le receut, et firent grande chere ensemble. En l'ost, et aussi en la ville on faisoit grande joye, et non sans cause. Et entroit en la ville qui vouloit. Et ainsi se departit le siege.

Le duc de Clarence et les Anglois faisoient maux innumerables, tant que ennemis pourroient faire, et disoient qu'ils ne partiroient ja du royaume, jusques à ce qu'ils fussent contentés et payés de leurs soldes. Or n'avoit le duc d'Orleans et le duc de Berry rien : auquel fallut à Bourges prendre les reliquaires de la saincte chappelle, et autres eglises, pour payer ses gens qui estoient dedans en garnison. Et pource le duc d'Orleans leur bailla en gage et en ostage le comte d'Engoulesme son frere, jusques à ce qu'on leur eust baillé certaine grosse somme d'argent, qui leur fut promise.

A Paris ils firent grande joye de ce qu'il y avoit traité de paix, lequel se devoit parfaire à Auxerre : et fut deliberé que de la cour de parlement iroit un president, et certaine quantité des seigneurs, et les advocats et procureur du roy, et le prevost des marchands, et aucuns eschevins, lesquels de faict y furent. Le vingtiesme jour du mois d'aoust y furent le roy et tous les seigneurs, excepté Orleans et Berry : la cause pourquoy lesdits deux seigneurs n'y voulurent aller, fut que messire Pierre des Essars, qui sçavoit du secret beaucoup du duc de Bourgongne et de ses alliés, les advertit qu'il avoit esté paroles, que s'ils y eussent esté, on avoit deliberé de les tuer tous deux. Mais quand monseigneur le dauphin fut en Melun il les manda, lesquels en personne jurerent et firent le serment comme les autres. Et prit lors ledit seigneur en son service messire Jacques de La Riviere, et un gentilhomme nommé le Petit-Mesnil. En effect fut la paix faite à Chartres, confirmée, approuvée et jurée par tous les seigneurs, et fut publiée la paix à Paris, dont par toute la ville on demenoit grande joye.

Les Anglois, après ce qu'ils eurent eu le comte d'Engoulesme, tirerent leur chemin vers Bordeaux, et prenoient petits enfants tant qu'ils pouvoient en trouver, et s'efforçoient de prendre places, et pour conclusion faisoient maux innumerables. Ils ardirent Beaulieu auprès de Loches, pillerent Busançois : finalement arriverent vers le pays de Bordelois, et s'en allerent par mer en Angleterre.

Le roy vint à Paris, où il fut receu à grande joye, après y entra monseigneur le dauphin, puis Philippes comte de Vertus, frere du duc d'Orleans : après eux estoient les ducs de Bourgongne et de Bourbon. La paix fut derechef publiée à Paris. Et faisoit-on de plus fort en plus fort grandes joyes, cheres, festes et esbatemens : et fut dit par monseigneur de Guyenne, que la mort de feu messire Jean de Montagu, grand maistre d'hostel du roy, luy avoit fort despleu. Et que ce fut un jugement trop soudain et mal fait, venant de haine et de volonté, plus que de raison. Et ordonna qu'on allast au gibet, et qu'il fust despendu et baillé aux amis, pour mettre en terre saincte, et ainsi fut faict.

Le roy alla à Sainct-Denys en grande devotion, et fut baillé l'oriflambe en l'abbaye, en la forme et maniere accoustumée.

Le roy Jacques, qui estoit venu d'Italie, fit prendre son frere le comte de Vendosme, et longuement le tint en prison. Et n'en sçavoit-on pas bien la cause. Aucuns disoient que c'estoit, pource qu'il avoit en son absence pris les fruicts de ses terres, lesquels avoit despendu sans en faire aucune restitution.

Le roy sçachant que concile se devoit tenir en l'eglise vers les marches de Rome, y envoya bien grande et notable ambassade.

Il vint nouvelles que les Anglois, qui estoient en Guyenne, faisoient forte guerre, prenoient places, et contraignoient le peuple à leur faire sermens. Et pource fut deliberé que monseigneur de Hely mareschal de Guyenne, iroit accompagné de gens de guerre, lequel fut jusques là. Mais il trouva qu'il n'avoit pas assez de gens pour y resister. Et pource il s'en retourna, et requit qu'on luy baillast gens suffisamment, et derechef il iroit. Laquelle chose ne se pouvoit pas faire sans grand argent, dont on n'avoit point: pource demeura la chose en ce poinct.

Le duc de Berry après vint, et entra à Paris en grand estat, et fut honorablement receu en ladite ville, et en fit-on grande joye. Après vint et entra le duc de Lorraine. Or est vray que ledit duc avoit fait de grandes et deshonorables choses en la ville de Neufchastel en Lorraine. Et combien que l'on veuille dire, que la duché de Lorraine ne soit tenue en foy et hommage du roy, comme estant de l'empire, toutesfois ladite terre de Neufchastel, et bien trois cens villes que villages à clocher, sont tenues en foy et hommage du roy. Et envoya-l'on faire certain exploict audit lieu de par le roy. Dont le duc de Lorraine fut mal content, et fit prendre des officiers royaux qui faisoient ledit exploict, et de ceux à la requeste desquels il se faisoit. Et encores fit-il pis. Car il y avoit des pennonceaux et escussons aux armes du roy en la ville, qu'on y avoit attachés en aucun lieu, en signe de sauvegarde, lesquels il fit prendre, et lier à la queue de son cheval, et les traisnoit. Laquelle chose venue à la cognoissance des gens du conseil du roy, il fut deliberé qu'on luy feroit son procès comme à crimineux de leze-majesté, et fut adjourné à comparoir en personne en la cour de parlement. Et tant fut procedé qu'il fut mis en quatre defauts crimineux. Et mirent devers la cour les advocats et procureur du roy leur profit de defaut, en requerant les conclusions estant en iceluy leur estre adjugées, ce qui fut fait. Car il fut dit « avoir encouru et commis » crime de leze-majesté, et avoir forfait corps, » et biens, » et fut banny du royaume de France. Il estoit venu à Paris à la seureté du duc de Bourgongne, lequel le devoit presenter au roy le lendemain à l'issue de la messe. Laquelle chose vint à la cognoissance de la cour de parlement, laquelle ordonna aux advocats et procureur du roy, qu'ils allassent à la cour requerir au roy qu'il fit justice dudit duc de Lorraine, ou qu'on le baillast à la cour de parlement pour en faire justice, et ce qu'il appartiendroit par raison. De ce le duc de Bourgongne et le duc de Lorraine n'estoient en rien advertis, que les gens du roy de parlement y deussent aller. Lesquels y vinrent, et y avoit des seigneurs de la cour avec les advocats et procureur, et arriverent comme le duc de Bourgongne presentoit au roy le duc de Lorraine. Quand le chancelier de France vit ceux de parlement, il demanda ce qu'ils vouloient. Et lors s'agenouilla, et parla Juvenal seigneur de Traignel, lequel comme dessus est dit, estoit advocat du roy, qui recita les cas dessus dits, en requerant aussi ce que dit est. Lors ledit duc de Bourgongne dit: « Ju» venal, ce n'est pas la maniere de faire. » Et il respondit qu'il falloit faire ce que la cour avoit ordonné, et requeroit que tous ceux qui estoient bons et loyaux vinssent, et fussent avec eux; et que ceux qui estoient au contraire, se tirassent avec ledit duc de Lorraine. Lors ledit duc de Bourgongne laissa aller ledit duc de Lorraine, qu'il tenoit par la manche. L'issue fut, que le duc de Lorraine pria au roy bien humblement, « qu'il luy voulust pardonner, » et qu'il le serviroit loyaument. » Lors le roy lui pardonna tout, et pardonna les bannissemens et confiscations, et eut le duc remission. Mais le duc de Bourgongne ne fut pas bien content dudit Juvenal, combien que ce qu'il fit, ce fut comme bon, vray et loyal, et luy en deust le duc de Bourgongne avoir sceu tresbon gré, de soy estre si loyaument acquitté.

Il fut deliberé par le roy et lesdits seigneurs, qu'il estoit expedient d'assembler les trois estats, qui le furent. De tous pays vinrent gens, et furent envoyés à Paris, tant des gens d'eglise, des nobles que des bonnes villes. A la journée proposa messire Jean de Neelle chancelier de monseigneur le dauphin, qui monstra en assez briefs termes « les maux qui estoient ad» venus par le moyen de la guerre, et des divi» sions, et le grand bien que c'estoit et pouvoit » advenir par l'union des seigneurs et par paix. » Et qu'il estoit necessité de se pourvoir contre » les Anglois, ennemis anciens du roy, et » royaume de France, laquelle chose ne se peut » faire sans argent. Et pource requeroit aux » trois estats aide qui estoit en effect une bonne

» grosse taille.» Après ce ainsi fait et dit, l'université de Paris, et le prevosts des marchands et eschevins pour la ville de Paris, demanderent audience. Ce qu'ils eurent, et proposa maistre Benoist Gentien [1], qui prit son theme: « *Imperavit ventis, et mari, et facta est tranquillitas magna.* » Et monstra « deux vents qui dominoient » fort au royaume de France, c'est à sçavoir » Sedition et Ambition. » Puis declara « la pau» vreté du peuple, et les grands aydes qui es» toient sus, comme quatriesmes, impositions, » et gabelle, et la grande et excessive mange» rie des finances qu'on y avoit fait. » Or de ce ledit Gentien n'avoit rien particularisé, ni nommé aucuns particuliers, lesquels avoient grands profits et excessifs. Derechef ils demanderent audience, laquelle leur fut octroyée à certain jour. Auquel proposa un notable docteur en theologie de l'ordre des carmes, nommé maistre Eustache de Pavilly, lequel recita en bref ce qu'avoit dit ledit Gentien. Et pour particulariser, exhiba un grand roole, qui fut bailié à lire à un jeune maistre ès arts, lequel le leut bien grandement et hautement. Et y estoient declarés les grands et excessifs gages que aucuns officiers prenoient, et n'y eut rien espargné, jusques à la personne du chancelier, et autres personnes, et des estats et pompes qui se faisoient, et le gouvernement tel qu'il estoit, et nommerent aucunes gens de finances, particulierement qui avoient eu plusieurs grandes finances, et en avoient amendé excessivement. Et requeroient qu'on les pris, et leurs biens aussi. Quand le proposant disoit les paroles dessus dites, ou semblables, le dit de Neelle chancelier de Guyenne vouloit parler, et les reprendre. Mais le chancelier de France luy dit, qu'il les laissast dire ce qu'ils voudroient. Mais ledit de Neelle très-arrogamment et hautement luy respondit à une fois par maniere bien orgueilleuse, qu'il parleroit, voulust ou non, avec plusieurs autres paroles dont les assistans furent très-mal contens, et se departirent sans aucune conclusion. Pour ceste cause monseigneur de Guyenne envoya querir ses seaux, et le desappointa d'estre chancelier de Guyenne. Un advocat de parlement, nommé maistre Jean de Vailly, sans quelque eslection, par le moyen de la reyne, à la requeste de son frere le duc de Baviere, fut fait chancelier de Guyenne. A la deliberation des trois estats, y eut diverses imaginations et opinions. Entre les autres, ceux de la province de Rheims bien notablement monstrerent, que les aydes ordinaires suffisoient bien à soustenir la guerre sans mettre tailles, veu la pauvreté du peuple et les pilleries, à cause des divisions, et plusieurs à leur imagination se adhererent. L'abbé du Mont-Sainct-Jean, qui estoit bien notable clerc, parla specialement contre les gens des finances, et ceux qui avoient eu dons excessifs du roy. En monstrant qu'on devoit reprendre de ceux qui avoient trop eu, et que ce fait, le roy auroit assez pour resister aux ennemis, et soustenir sa guerre, en employant ce qui avoit esté dit par lesdits Gentien et Pavilly.

En ce temps mourut Henry de Lancastre, lequel on disoit estre mesel [1], qui se disoit roy d'Angleterre, par la maniere dessus dite. Et laissa quatre fils, c'est à sçavoir Henry V du nom, roy après lui, le duc de Clarence, le duc de Bethfort, le duc de Glocestre.

Quelque paix qu'il y eust, tousjours regnoient les boucher dessus nommés, et plusieurs pauvres et mauvaises gens. Et pource que Juvenal seigneur de Traignel, avoit plusieurs seigneurs tant de la comté que de la duché de Bourgongne, ses parens, lesquels l'aimoient bien, et en lui avoient fiance. Ils vindrent vers luy en son hostel de Paris, et luy dirent deux choses, qui leur desplaisoient fort, touchant monseigneur le duc de Bourgongne. L'une qu'il estoit obstiné de maintenir, qu'il ne fit point mal, d'avoir fait tuer monseigneur d'Orleans, et que si ce n'estoit que les maux qui en sont advenus, si devoit considerer qu'il avoit mal fait. L'autre, de ce qu'il se laissoit gouverner par bouchers, trippiers, escorcheurs de bestes, et foison d'autres meschantes gens. Et requirent audit Juvenal, qu'il le voulust remonstrer audit duc de Bourgongne. Lequel respondit que volontiers il le feroit. Or fut ledit Juvenal plusieurs fois en l'hostel d'Artois, où il l'attendoit jusques à minuict. Et advint qu'une nuict le duc de Bourgongne le fit venir, et l'ouyt assez patiemment. Il luy remonstra, que au moins ne pouvoit-il que dire qu'il eust failly, et que la paix estoit faite, et qu'il la tiendroit. Et entant qu'il touchoit les bouchers, que ce n'estoit pas son honneur. Et si luy dit outre, qu'il luy fineroit de

[1] On lui attribue l'histoire de Charles VI traduite par Le Laboureur

[1] Ladre, lépreux.

cent notables bourgeois de Paris pour l'accompagner, et faire tout ce qui luy plairoit commander. Et si luy presteroient argent quand il en auroit affaire. Au premier il respondit qu'il ne cuidoit point avoir failly, et qu'il ne le confesseroit jamais. Au deuxiesme il dit, qu'il falloit qu'il se fist, et qu'il n'en seroit autre chose. Et estoit pitié de voir, et sçavoir ce que faisoient lesdites meschantes gens, lesquels on nommoit cabochiens, à cause d'un escorcheur de bestes nommé Caboche, qui estoit l'un des principaux capitaines desdites meschantes gens. Desquels, et de leur maniere de faire, toutes gens de bien estoient très-mal contens.

1413

L'an mille quatre cens et treize, ceux qui avoient le gouvernement des finances furent desappointés, et autres mis en leurs lieux. Et si voulut-on desappointer le chancelier : mais le roy fort le soustint, tellement que pour lors il demeura, combien que depuis il fut desmis.

Messire Pierre des Essars s'en alla et partit, aussi firent plusieurs autres. La charge qu'on donnoit audit des Essars, estoit qu'on devoit faire joustes au bois de Vincennes, esquelles devoit estre le roy et monseigneur de Guyenne dauphin, et qu'il les devoit prendre et emmener, et les mettre hors des mains de monseigneur de Bourgongne. On proceda contre ceux qui s'estoient absentés à bannissemens.

A la fin d'avril, et au commencement de may, se mirent sus plus fort que devant meschantes gens, trippiers, bouchers, et escorcheurs, pelletiers, cousturiers, et autres pauvres gens de bas estat, qui faisoient de très-inhumaines, detestables, et deshonnestes besongnes.

Et quand messire Pierre des Essars, son frere, et autres virent la maniere de faire, ils s'en allerent hors de Paris, car ce moult luy desplaisoit. Les autres disoient que c'estoit pource qu'il ne faisoit pas à son plaisir, comme il avoit accoustumé. Et là une fois où on parloit de recouvrer argent de ceux qui en avoient trop eu, il dit que le premier duquel, ou sur lequel on devoit recouvrer, c'estoit du duc de Bourgongne, car il avoit eu bien deux mille lyons. Et de ce le duc de Bourgongne fut mal content, et aussi les cabochiens. Et apperceut ledit des Essars qu'il seroit en danger. Et pour ce s'en alla, combien que depuis il dit, que oncques n'en avoit parlé, ne fait les autres choses qu'on lui mettoit sus.

Les cabochiens de Paris voulurent avoir un capitaine. Et prirent un chevalier de Beausse, nommé messire Helion de Jacqueville, qui estoit bien habile de son corps. Et Le Borgne de La Heuse fut fait prevost de Paris.

Des Essars cuida prendre le pont de Charenton. Depuis à la seureté du duc de Bourgongne, vint à la bastille de Sainct-Antoine. Quand la chose vint à la cognoissance de Jacqueville, luy et un nommé Robert de Mailly, vint bien à tout trois mille des gens dessus dits devant la bastille, disans comme que ce fust, qu'ils auroient messire Pierre des Essars. Lequel toutesfois estoit venu à la seureté de monseigneur de Guyenne, et de monseigneur de Bourgongne. Pource que lors on n'obtempera pas à leur requeste. Mais depuis ils vinrent bien vingt mille avec lesdits Jacqueville et Mailly, en l'hostel du duc de Bourgongne. Lors ledit duc voyant la grande commotion, leur dit, « qu'il le prendroit et l'auroit en sa main, et le » garderoit bien, si le fist venir à luy. » Lors ledit des Essars luy dit : « Monseigneur, je suis » venu à vostre seureté, s'il vous semble que ne » me puissiez garder de la fureur de ces gens, » laissez-moy en aller. » Et ledit duc luy dit : « Mon amy, ne te soucie, car je te jure, et as» seure par ma foy, que tu n'auras autre garde » que de mon propre corps, » et le prit par la main, luy fit la croix sur le dos de sa main, et l'emmena. Puis vinrent à l'hostel de monseigneur de Guyenne, et fit une proposition messire Jean de Troyes, en disant : « qu'il falloit » qu'on eust aucuns qui estoient entour dudit » seigneur, et qu'ils estoient informés qu'il y » avoit des gens de très-mauvaise volonté, » et firent une très-grande commotion et sedition. Et furent pris le duc de Bar, le chancelier Vailly, messire Jacques de La Riviere, messire Regnaud d'Angennes, Gilet de Vitry, et Michelet de Vitry son frere (lequel madame de Guyenne, fille du duc de Bourgongne, tenoit en ses bras) et autres jusques à quinze, qui furent menés en l'hostel d'Artois, où estoit le duc de Bourgongne. Il y avoit un nommé Cvatelet, qui estoit au duc de Berry, lequel ils tuerent, si firent-ils un menestrier nommé Courtebote, et un secretaire du roy, nommé maistre Raoul-Brisoul. Plusieurs meurtres secrette-

ment se faisoient. Depuis les dessus dits furent mis au Louvre en prison, et le duc de Bar aussi en la grosse tour, et messire Pierre des Essars fut mené au Chastellet. Et prirent les chapperons blancs, et en eurent le roy, monseigneur le dauphin, les ducs de Berry et de Bourgongne, et ceux du grand conseil, et n'en avoit pas qui vouloit. Ceux ausquels on les refusoit, c'estoit signe qu'on les tenoit pour Armagnacs, ou au moins ils estoient soupçonnés de l'estre. Ils alloient par Paris par tourbes, et delaissoient leurs mestiers. Et ainsi puis qu'ils ne gagnoient rien, il falloit qu'ils pillassent et desrobassent, et aussi le faisoient-ils de leur auctorité pure et privée.

Ces manieres mesmes desplaisoient à aucuns, qui avoient esté consentans de les mettre sus, comme au ministre des Mathurins, à maistre Eustache de Pavilly, carme, et autres de l'université, qui delibererent de s'assembler secrettement aux Carmes, en la chambre dudit de Pavilly, pour imaginer à quelle fin ces manieres de faire pouvoient venir. Et pource qu'ils sçavoient que ledit seigneur de Traignel estoit bien notable homme, et qui avoit eu le gouvernement de la ville de Paris longtemps, et avoit tousjours monstré de son pouvoir avoir amour au roy, et au royaume, et à la chose publique, ils luy prierent qu'il luy pleust d'y estre. Et s'assemblerent, et y eut plusieurs imaginations, et voyoient bien que les choses tendoient à destruction finale de la seigneurie. Ils s'enquirent quelles personnes devotes et menans vie comtemplative y avoit à Paris, et trouverent des religieux, et autres, et aussi des femmes. Et alla Pavilly parler à eux, en leur priant qu'ils voulussent prier Dieu, qu'il leur voulust reveler à quelle fin et conclusion ces divisions pouvoient venir. Il y en eut entre les autre trois, qui rapporterent trois diverses choses. L'une fut, qu'il s'embloit à la creature qu'elle voyoit au ciel trois soleils. La seconde, qu'elle voyoit au ciel trois divers temps, dont l'un estoit vers le midy, ès marches d'Orleans et de Berry, clair et luisant; les deux autres près l'un de l'autre vers Paris, qui par fois encouroient des nues noires et ombreuses. L'autre eut une vision qu'elle voyoit le roy d'Angleterre en grand orgueil et estat, au plus haut des tours de Nostre-Dame de Paris, lequel excommunioit le roy de France, qui estoit accompagné de gens vestus de noir, et estoit assis sur une pierre emmy le parvis Nostre-Dame. Quand les dessus-dits furent assemblés par deux fois bien et longuement, et parlerent des choses anciennes, ils conclurent que toutes les choses qu'on faisoit, et le gouvernement tel qu'il estoit, pouvoit signifier mutation de seigneurie au royaume. Et par ce moyen, le roy d'Angleterre, qui pretendoit à avoir droict au royaume de France, y pourroit parvenir, et que les choses estoient bien dangereuses et perilleuses. Et y eut l'un d'eux qui dit, qu'il avoit veu plusieurs histoires, et que toutes les fois que les papes et les roys de France avoient esté unis ensemble en bonne amour, que le royaume de France avoit esté en bonne prosperité : et se doutoit que les excommuniemens et maledictions que fit le pape Boniface huitiesme sur Philippes-le-Bel, jusques à la cinquiesme generation, et depuis renouvellées, comme l'on dit, par Benedict, ne fussent cause des maux et inconveniens qu'on voyoit. Car Philippes-le-Bel delaissa trois beaux fils, lesquels moururent sans hoirs masles. Philippes de Valois eut bien à faire. Et si eut le roy Jean, qui fut pris en la bataille de Poictiers. Et eut un fils nommé Charles cinquiesme, dit le Sage, qui eut de grandes guerres, et eut deux enfans, Charles qui regne de present malade, comme il estoit notoire, et Louys qui mourut piteusement. Que de present, qui mettroit le tout en bon estat et gouvernement ès enfans du roy, tout devoit cesser. Laquelle chose fut fort pesée et considerée par ceux de l'assemblée. Et ledit seigneur de Traignel dit, que le remede seroit de trouver une bonne paix ferme entre les seigneurs, et que chacun y devroit travailler. Et que si aucuns des seigneurs avoient alliances ou promesses aux Anglois, qu'on les mist au neant, et qu'on y renonçast. Ce que aucuns des presens imaginerent qu'il le dist pour le duc de Bourgongne, qui avoit esté à Calais, et avoit fait aucunes promesses et confederations. Mais il le disoit privement et secrettement, pource qu'il sçavoit que ceux qu'on disoit Armagnacs, avoient fait venir le duc de Clarence, ce qui ne se pouvoit faire sans quelques promesses. Pareillement le duc de Bourgongne, avoit esté à Calais, et amena le comte d'Arondel, ce qui ne fut mie sans aucunes pactions, ou convenances. Et il se doutoit que telles choses, jointes les divisions, ne donnassent courage aux ennemis d'entrepren-

dre sur le royaume. Or se departit ainsi l'assemblée. Toutesfois ledit ministre des Mathurins, et autres presens confesserent, que le droit remede estoit d'entendre à bonne paix. Ce que ledit ministre desiroit en faveur de messire Pierre des Essars, dont il estoit serviteur. Lequel estoit au Chastellet, et en danger de sa personne. Mais ledit de Pavilly, qui tendoit fort au profit de sa bourse, et s'interessoit avec les Gois, Sainct-Yons et leurs alliés, fit une proposition, en voulant monstrer que la prise des personnes, dont dessus est faite mention, estoit bien duement faite, et qu'il falloit ordonner commissaires pour faire leurs procès, et qu'ils eussent puissance d'en prendre des autres, de faire du criminel civil, et d'emprunter argent de ceux que bon leur sembleroit. Et ainsi fut fait et ordonné, et y eut commissaires destinés, ausquels on bailla la puissance dessusdite, et à chacun d'eux, à leur greffier et sergens, un chapperon blanc.

Quand le comte de Vertus frere du duc d'Orleans, veid ces manieres de faire, et qu'on avoit pris le duc de Bar, et autres, et que de jour en jour on en prenoit, il fut conseillé de s'en partir, et s'en alla à Orleans vers son frere. Or fut fait capitaine de Paris Jacqueville, Denisot de Chaumont du pont de Saint-Cloud, et Caboche du pont de Charenton.

On prenoit gens ausquels on imposoit avoir fait quelque chose, dont il n'estoit rien, et falloit qu'ils composassent, fust droit, fust tort, à argent, qu'il falloit qu'ils baillassent.

Le comte de Charolois fils du duc de Bourgongne, et Madame sa femme fille du roy, aussi s'en allerent, et leurs gens, à tout leurs chapperons blancs. Et disoit-on que c'estoit à la requeste de ceux de Gand, et que de ce avoient requis le duc de Bourgongne. Mais aucuns imaginoient, que ce n'estoit qu'une fiction, et qu'ils s'en alloient, pource que les choses estoient trop merveilleuses, et le pere et le fils n'estoient pas conseillés de se trouver ensemble en un mesme lieu.

Derechef, le carme de Pavilly fit une proposition à Sainct-Paul devant la reine, monseigneur le dauphin et autres seigneurs. Et prit sa matiere sur une fiction d'un jardin, où il y avoit de belles fleurs, et herbettes, et aussi il y croissoit des orties, et plusieurs herbes inutiles, qui empeschoient les bonnes herbes de fructifier, et pource les falloit sarcler, oster, et nettoyer. Et que au jardin du roy et de la reyne y avoit de très-mauvaise herbes, et perilleuses, c'est à sçavoir quelques serviteurs et servantes, qu'il falloit sarcler et oster, afin que le demeurant en valust mieux.

Lors estoit monseigneur le dauphin à une fenestre tout droit, qui avoit son chapperon blanc sur sa teste, la patte du costé dextre, et la cornette du costé senestre, et menoit ladite cornette en venant dessous le costé dextre, en forme de bande. Laquelle chose apperceurent aucuns des bouchers, et autres de leur ligue, dont y eut aucuns qui dirent alors : « Regardez ce bon enfant dauphin, qui met sa cornette en forme que les Armagnacs le font; il nous courroucera une fois. »

Les mauvaises herbes furent ostées des jardins du roy et de la reyne, c'est à sçavoir le duc de Baviere frere de la reine, qui fut mis en une tour devant le Louvre ; et plusieurs autres officiers, les uns mis en Chastellet, et les autres en la Conciergerie du Palais, dont y en avoit de clercs, qui furent rendus à l'evesque. Et si prit-on environ quatorze ou quinze dames, que damoiselles de l'hostel de la reyne, lesquelles furent menées en la Conciergerie du Palais, comme en prison.

Et afin que parmy le royaume on cuidast, que ce qu'on faisoit estoit pour le bien du royaume, ceux du conseil des dessus dits firent chercher et querir ès chambre des comptes, et du tresor, et au Chastellet, toutes les ordonnances royaux anciennes, et sur icelles en formerent de longues et prolixes, où il y avoit de bonnes et notables choses prises sur les anciennes : puis firent venir monseigneur le dauphin duc de Guyenne, en la cour de parlement, tenant comme un lict de justice : et les fit lire et publier à haute voix. Et les leut le greffier du Chastellet, nommé maistre Pierre de Fresnes, qui avait un moult bel langage, et haut. Et furent lesdites ordonnances decretées estre gardées, et sans enfraindre.

Or est vray, comme dessus a esté touché, que messire Helion de Jacqueville estoit capitaine de Paris, et desdits bouchers, et en effet disoit-on qu'il gouvernoit tout. Et un jour alla avec autres voir messire Jacques de La Riviere, et Petit-Mesnil, non mie pour bien qu'il leur voulust, et entrerent en aucunes paroles. Tousjours ledit de La Riviere respondoit le plus graticusement qu'il pouvoit, et voyoit bien que

bon mestier luy en estoit, et qu'il estoit en grand danger de sa personne. Or en parlant ledit de Jacqueville luy dit, qu'il estoit faux, traistre, et desloyal. Et lors ledit de La Riviere, qui se sentoit si grandement injurié, et que la chose touchoit si grandement son honneur, respondit audit de Jacqueville, qu'il avoit faussement et mauvaisement menty, et que s'il plaisoit au roy il le combatroit. Lors ledit Jacqueville, qui avoit une hachette en son poing, la haussa, et frappa tellement ledit de La Riviere sur la teste, qu'il le tua, aucuns disent que ce fut d'un pot d'estain. Qui fut un bien merveilleux cas, de tuer un homme ès mains de justice; mais rien plus n'en fut. Le lendemain on traisna ledit de La Riviere tout mort en une charette, aux halles, et sur l'escharfaut on luy couppa la teste : si fut aussi mené en sa compagnée ledit Petit-Mesnil, à qui pareillement on couppa la teste, sans ce qu'on en dit aucune cause, ou raison, sinon la volonté de Jacqueville.

Et pource qu'il sembloit à ceux qui faisoient les exploicts dessus dits, que le bon-homme messire Arnaud de Corbie, qui avoit esté longtemps premier president du parlement, et depuis bien vingt ans chancelier de France, ne leur estoit pas bien propice, il fut desappointé, et en son lieu mis un nommé maistre Eustache de Laitre.

Or combien qu'on eust ordonné commissaires contre ceux qu'on maintenoit estre Armagnacs, toutesfois en ordonnerent-ils encores d'autres, de ceux qu'on nommoit cabochiens, pour avoir et exiger argent en maniere d'emprunt, de tous ceux qui avoient renommée d'avoir argent, et les faisoient venir devers eux, tant du parlement, que des marchands, et bourgeois de Paris, et leur demandoient à emprunter. Et s'ils ne prestoient promptement, on les envoyoit en diverses prisons, et mettoit-on sergens en leurs maisons, jusques à ce qu'ils eussent payé ce qu'on leur demandoit. Entre les autres, ils demanderent audit maistre Jean Juvenal deux mille escus. Et pource qu'il les refusa aucunement, on commanda qu'on le menast en prison au Petit-Chastellet, dont il appella en parlement. Ce nonobstant il fut envoyé audit Petit-Chastellet; et avant qu'il partist, failut qu'il baillast partie de ce qu'on luy demandoit, et le demeurant promit de payer à un terme, dont il ne fut pas bien content, et non sans cause, car il le monstra bien après.

Il y avoit un notable docteur en theologie, et de grande reputation, nommé maistre Jean Jarson, lequel estoit chancelier de Nostre-Dame de Paris, et curé de Sainct-Jean en Greve, qui avoit accoustumé de s'acquitter loyaument. Et pource que en compagnée où il estoit, il deut dire, que les manieres qu'on tenoit n'estoient pas bien honnestes, ne selon Dieu, et le disoit d'un bon amour et affection, on le voulut prendre, mais il se mit ès hautes voustes de Nostre-Dame de Paris, et fut son hostel tout pillé et desrobé.

Le seigneur de Hely, qui estoit mareschal de Guyenne, et vaillant chevalier, demanda gens et argent, et qu'il iroit en Guyenne, laquelle chose luy fut octroyée. Et luy bailla-on une bien grosse somme d'argent, et luy sembloit qu'il feroit merveilles. Il s'en alla en Poictou, et assembla gens de toutes parts, et de là tira vers les marches de Sainctonge, où il avait intention d'assieger et prendre Soubise. Mais la chose alla bien autrement, car le capitaine de Soubise bien accompagné frappa sur son logis, et prit ledit seigneur de Hely. Duquel par ce moyen l'entreprise et l'armée furent rompues.

Les Anglois estoient joyeux de la division, qu'ils voyoient estre entre les seigneurs de France. Et fut le roy d'Angleterre conseillé de faire une armée, et de l'envoyer vers la coste de Normandie, sçavoir s'il pourroient avoir quelque entrée, et place. De faict, il envoya une armée vers Dieppe, qui y cuida descendre. Mais les nobles, et le peuple du pays, s'assemblerent sur le rivage de la mer, et combatirent les Anglois, tellement qu'ils les desconfirent. Et fut le capitaine des Anglois tué, et pource se retrahirent en Angleterre. Quand le roy d'Angleterre sceut l'adventure, il en fut bien desplaisant, et ordonna une plus grande armée à faire : de faict il le fit, et prirent terre. Le Borgne de La Heuse y alla, et prit des gens ce qu'il peut. Et cuida defendre la descente desdits Anglois; mais il fut bien lourdement rebouté, et y eut plusieurs chevaux morts de traicts, et aussi de ses gens pris, et fut contraint de s'en retourner. Les Anglois cuiderent trouver maniere d'avoir Dieppe : mais ils faillirent. Et vinrent vers le Tresport, entrerent dedans, et en l'abbaye, et y bouterent le feu, et ardirent tout, mesme une partie des religieux. Plusieurs gens tuerent, et navrerent, et si en pri-

rent, et s'en retournerent en Angleterre à tout leur proye.

La chose venue à la cognoissance des seigneurs d'Orleans, Bourbon, Alençon, et autres, et la maniere qu'on tenoit à Paris à la descente desdits Anglois, ils envoyerent vers le roy, en s'offrans à son service : en requerans que les traités de paix qui avoient esté faits, accordés, promis et jurés, fussent entretenus, gardés, et observés. Et que au regard d'eux, ils ne se trouveroient point qu'ils eussent fait chose au contraire. Et que en la ville de Paris plusieurs choses horribles et detestables se faisoient, contre les traités de paix.

Mais les bouchers et leurs alliés en tenoient bien peu de conte. Et firent faire le procès dudit messire Pierre des Essars. Et luy imposoit-on plusieurs cas et choses, qu'on disoit qu'il avoit commis et perpetré, dont des aucunes dessus est faite mention. Et fut condamné à estre traisné sur une claye du Palais jusques au Chastellet, puis à avoir la teste couppée aux halles. Laquelle sentence, qui estoit bien piteuse, et à la requeste de ceux qu'il avoit premierement mis sus, et eslevés, fut executée. Et le mit-on au Palais sur une claye attachée au bout de la charette, et fut traisné les mains liées jusques au Chastellet : en le menant il sousrioit, et disoit-on qu'il ne cuidoit point mourir, et qu'il pensoit que le peuple dont il avoit esté fort accointé, et familier, et qui encores l'aimoit, le deust rescourre. Et s'il y en eust eu un qui eust commencé, on l'eust rescous, car en le menant ils murmuroient très-fort de ce qu'on luy faisoit. Outre qu'il avoit esperance que le duc de Bourgongne luy tint la promesse qu'il luy avoit faite en la bastille Sainct-Antoine, qu'il n'auroit mal non plus que luy. Mais il fut mis devant le Chastellet dessus la charette, et mené aux halles, et là eut la teste couppée, son corps fut mené au gibet, et mis au propre lieu où fut mis Montagu. Et disoient aucuns que « c'estoit un jugement de Dieu de » ce qu'il mourut, comme il avoit fait mourir » ledit Montagu. »

Audit mois advint que Jacqueville, et ses soudoyers, qui estoient orgueilleux et hautains, vinrent un jour de nuict entre onze et douze heures au soir en l'hostel de monseigneur de Guyenne, où il s'esbatoit, et avoit-on dansé. Et vint jusques en la chambre dudit seigneur, et le commença à hautement tancer, et le reprendre des cheres qu'il faisoit, et des danses et despenses, et dit plusieurs paroles trop fieres, et orgueilleuses contre un tel seigneur, et « qu'on ne luy souffriroit pas faire ses vo- » lontés, et s'il ne se advisoit, qu'on y mettroit » remede. » A ces paroles estoit present le seigneur de La Trimouille, qui ne se peut faire, qu'il ne respondist audit Jacqueville, que « ce » n'estoit pas bien fait de parler ainsi dudit sei- » gneur, ne à luy à faire, et que l'heure estoit » bien impertinente, et les paroles trop fieres, » et hautaines, veu le petit lieu dont il estoit. » Sur ce se meurent paroles, tellement que de La Trimouille desmentit Jacqueville, et aussi Jacqueville La Trimouille. Monseigneur de Guyenne voyant la maniere dudit Jacqueville, tira une petite dague qu'il avoit, et en bailla trois coups audit Jacqueville par la poitrine, sans ce qu'il luy fist aucun mal, car il avoit bon haubergeon dessous sa robe. Le lendemain ledit Jacqueville et ses cabochiens s'esmeurent en intention d'aller tuer ledit seigneur de La Trimouille : de faict, ils eussent accomply leur mauvaise volonté, si ce n'eust esté le duc de Bourgongne, qui les appaisa tellement, qu'ils laisserent leur fureur, et se refroidirent ; mais du courroux qu'en eut monseigneur de Guyenne, il fut trois jours qu'il jettoit et crachoit le sang par la bouche, et en fut très-bien malade.

Le roy fut gary, et revint en bonne santé. Laquelle chose venue à la cognoissance des seigneur d'Orleans, et autres dessus nommés, ils envoyerent devers le roy une ambassade, en luy requerant, qu'il voulust faire entretenir la paix, ainsi qu'elle avoit esté jurée et promise. Le roy envoya vers eux l'evesque de Tournay, l'hermite de la Faye, maistre Pierre de Marigny, et un secretaire, lesquels seigneurs estoient à Verneuil, et parlerent longuement ensemble. Et s'en retourna ladite ambassade arriere vers le roy à Paris, où ils rapporterent pleinement, comme lesdits seigneurs vouloient paix, et ne demandoient autre chose, et que hors la ville en quelque lieu seur ils peussent parler ensemble. Et si rapporterent lesdits ambassadeurs, que lesdits seigneurs se plaignoient fort, de ce qu'on ne leur rendoit leurs places prises durant la guerre, ainsi qu'il leur avoit esté promis. Et aussi des mutations qu'on avoit fait des officiers des maisons du roy, de la reyne, de monseigneur de Guyenne, et des capitaines ès places du roy, et des prisonniers,

tant des seigneurs, et officiers, que des femmes, et des manieres qu'on tenoit ès choses qu'on faisoit.

Quand ceux qu'on nommoit cabochiens sceurent que les matieres se disposoient à la paix, ils furent moult troublés, cognoissant ce qu'ils avoient fait par leur puissance, qui gisoit en cruauté et inhumanité, cesseroit; partant de tout leur pouvoir ils trouverent bourdes, et choses non veritables, ny apparentes, pour cuider empescher la paix : toutesfois ils delivrerent de prison les dames et aucuns des prisonniers.

Or estoit le duc de Berry, à tout son chapperon blanc, logé au cloistre de Nostre-Dame, en l'hostel d'un docteur en médecine, nommé maistre Simon Allegret, qui estoit son physicien. Et presque tous les jours il vouloit que ledit feu maistre Jean Juvenal des Ursins, seigneur de Traignel, allast devers luy. Ils conferoient ensemble du temps qui couroit, et des choses qu'on fesoit, et disoit. Ledit seigneur dit audit Juvenal : « Serons-nous tousjours en » ce poinct, que ces meschantes gens ayent » auctorité et domination ? » Auquel le seigneur de Traignel respondit : « Ayez esperance en » Dieu, car en brief temps vous les verrez des- » truits, et venus en grande confusion. » Or tous les jours il ne pensoit, ne imaginoit que la maniere comme il pourroit faire, et delibera d'y remedier : il estoit bien noble homme, de haut courage, sage et prudent, qui avoit gouverné la ville de Paris douze ou treize ans, en bonne paix, amour et concorde. Et estoit en grand soucy, comme il pourroit sçavoir, si aucuns de la ville seroient avec luy, et de son imagination : car il ne s'ozoit descouvrir à personne, combien que plusieurs de Paris des plus grands et moyens, estoient de sa volonté. Luy donc estant en ceste pensée et grande perplexité, par trois nuicts, comme au poinct du jour il luy sembloit qu'il songeoit, ou qu'on luy disoit : « *Surgite cùm sederetis, qui manducatis panem doloris.* » Et un matin madame sa femme, qui estoit une bonne et devote dame, luy dit : « Mon amy et mary, j'ay ouy au matin que » vous disiez, ou qu'on vous disoit ces mots » contenus en mes heures, où il y a : *Surgite* » *cùm sederetis, qui manducatis panem doloris.* » Qu'est-ce à dire ? » Et le bon seigneur luy respondit : « Ma mie, nous avons onze enfans, » et est bien mestier que nous priions Dieu » qu'il nous doint bonne paix, et ayons espe- » rance en luy, et il nous aidera. » Or en la cité y avoit deux quarteniers drappiers, l'un nommé Estienne d'Ancenne, l'autre Gervaisot de Merilles, qui souvent conversoient avec leurs quarteniers et dixeniers, et sentoient bien par leurs paroles, qu'ils estoient bien mal contens des cabochiens.

Un soir ils vindrent devers monseigneur de Berry, et se trouverent d'adventure ensemble, ledit Juvenal avec ledit duc de Berry : là ils conclurent, qu'ils vivroient et mourroient ensemble, et exposeroient corps et biens à rompre les entreprises desdits bouchers, et de leurs alliés, et rompre leur faict. Le plus expedient estoit, de trouver moyen de sousle- ver le peuple contre eux : et en ceste pensée et volonté estoient plusieurs gens de bien de Paris, de divers quartiers : et grommeloit fort le peuple, pource qu'ils voyoient que lesdits bouchers, et leurs alliés, par leur langage ne vouloient point de paix : car ils firent faire lettres au roy très-seditieuses contre les seigneurs, c'est à sçavoir Sicile, Orleans, Bourbon, Alençon, et autres, et les faisoient publier par Paris, disans « que lesdits seigneurs vouloient des- » truire la ville, et faire tuer des plus grands, » et prendre leurs femmes, et les faire espou- » ser à leurs valets et serviteurs, et plus leurs » autres langages non veritables. » Mais nonobstant leurs langages et paroles, le roy et son conseil delibererent d'entendre à paix, et envoya le roy bien notable ambassade au pont de l'Arche, où estoient lesdits seigneurs, lesquels respondirent qu'ils ne demandoient que paix. Et vint à Paris de par lesdits seigneurs, un bien notable homme et vaillant clerc, nommé maistre Guillaume Signet. Lequel devant le roy, en la presence de monseigneur le dauphin, Berry, Bourgongne, et plusieurs dits cabochiens, fit une moult notable proposition : monstrant en effet « le grand inconvenient au roy, » et royaume, par les divisions qui avoient cou- » ru, et couroient : que les Anglois sous om- » bre desdites divisions pourroient descendre, » et faire grand dommage au royaume, et qu'il » n'y avoit remede que d'avoir paix. » Pour abreger, il fut deliberé et conclu par le roy qu'il vouloit paix. Et pour ceste cause allerent à Pontoise lesdits duc de Berry et de Bourgongne, où il y eut articles faits, beaux et bons, lesquels pleurent à toutes les parties. Et s'en

retournerent lesdits ducs de Berry, et de Bourgongne, à Paris.

Le premier jour d'aoust, qui fut un mardy, les articles de la paix furent leus devant le roy, monseigneur de Guyenne, et plusieurs seigneurs presens. Et ainsi qu'on vouloit deliberer, maistre Jean de Troyes, les Sainct-Yons, et les Gois, et Caboche, vindrent par une maniere assez impetueuse, en requerant « qu'ils » vissent les articles, et qu'ils assembleroient » sur iceux ceux de la ville, car la chose leur » touchoit grandement. » Ausquels fut respondu « que le roy vouloit paix et qu'ils en» tendroient lire les articles, s'ils vouloient, » mais qu'ils n'en auroient aucune copie. » Le lendemain, qui fut mercredy matin, ils s'assemblerent en l'Hostel-de-Ville, jusques à bien mille personnes. Plusieurs y en avoit de divers quartiers, qui y estoient à bonne intention allés, pour contredire ausdits cabochiens. Dans ladite assemblée proposa un advocat en parlement, nommé maistre Jean Rapiot, bien notable homme, qui avoit belle parole, et haute. En sa proposition, il n'entendoit pas de rompre le bien de la paix et dit « que le prevost » des marchands et les eschevins la vouloient. » Mais les cabochiens dirent « qu'il estoit bon » que prealablement, voire necessaire, qu'on » monstrast aux seigneurs d'Orleans, Bourbon, » et Alençon, et à leurs alliés, les mauvaisetiés » et trahisons qu'ils avoient fait ou voulu faire. » Afin qu'ils cogneussent quelle grace on leur » faisoit d'avoir paix à eux, et aussi qu'on leur » montrast, et leut les articles audit lieu. » Et les tenoit maistre Jean de Troyes en une feuille de papier en sa main : lors il fut par un de la ville dit « que la matiere estoit grande et haute, » et que le meilleur seroit que elle se deliberast » par les quartiers, et que le lendemain, qui » estoit jeudy, les quarteniers, qui estoient pre» sens, assemblassent les quartiers, et que là » pourroit-on lire ce que tenoit ledit de Troyes, » au lieu où les assemblées des quartiers se fai» soient. » Et après, tous ceux qui estoient presens, excepté ceux de la ligue dudit de Troyes, commencerent à crier : « Par les quartiers! » Lors un de ceux de Sainct-Yon, qui estoit armé, et au bout du grand banc, va dire « qu'il le falloit » faire promptement, et que la chose estoit » hastive. » Et lors derechef la plus grande partie des presens commença derechef à crier : « Par les quartiers! » L'un des Gois qui estoit armé dit hautement, que « quiconque le voulust voir, » il se feroit promptement audit lieu. » Lors un charpentier du cimetiere Saint-Jean nommé Guillaume Cirace, qui estoit quartenier, se leva et dit « que la plus grande partie estoit » d'opinion que il se fist par les quartiers, et » que ainsi le falloit-il faire. » Mais lesdits Sainct-Yons, et les Gois bien arrogamment luy contredirent, en disant « que malgré son visage » il se feroit en la place. » Lequel Cirace d'un bon courage et visage va dire « que il se fe» roit par les quartiers, et que s'ils le vou» loient empescher, il y avoit à Paris autant de » frappeurs de coignées, que de assommeurs » de bœufs, ou vaches. » Et lors les autres se teurent, et demeura la conclusion, qu'il se feroit par les quartiers, et s'en alla chacun en son hostel

Le jeudy matin maistre Jean de Troyes, qui estoit concierge du Palais, et y demeuroit, fit grande diligence d'assembler les quarteniers de la cité au cloistre Saint-Eloy, pour les induire à sa volonté ; et estoient assemblés avant qu'on appellast advocats en parlement, où estoit ledit seigneur de Traignel, advocat du roy. Auquel lesdits quarteniers Guillaume d'Ancenne, et Gervaisot de Merilles, firent à sçavoir l'assemblée soudainement faite. Et s'en vint à Sainct-Eloy, et n'y sceut si tost venir, que ledit maistre Jean de Troyes n'eust commencé son sermon. Quand il veid ledit seigneur de Traignel, il luy dit : « Qu'il fust le très-bien venu, et qu'il » estoit bien joyeux de sa venue. » Et tenoit ladite cedule, dont dessus est fait mention, en sa main, contenant merveilleuses choses contre lesdits seigneurs, non veritables, laquelle fut leue. Et demanda audit seigneur de Traignel, « qu'il lui en sembloit, et s'il n'estoit pas bon » qu'on la monstrast au roy, et à ceux de son » conseil, avant qu'on accordast aucunement » les articles de la paix. » Lequel de Traignel respondit : « Qu'il luy sembloit, que puis qu'il » plaisoit au roy, que toutes les choses qui » avoient été dites ou faites à ce temps passé » fussent oubliées ou abolies tant d'un costé que » d'autre, sans que jamais en fust faite mention, » que rien ne se devoit plus ramentevoir. Et que » les choses contenues en ladite cedule estoient » toutes seditieuses, et taillées d'empêcher le » traité de paix, laquelle le peuple devoit de» sirer. » Et sans plus demander à autres opinion aucune, tous à une voix dirent que « ledit

» seigneur disoit bien, et qu'il falloit avoir paix, » en criant tous d'une voix : « La paix! la paix! » Et qu'on devait déchirer ladite cedule, que » tenoit ledit de Troyes. » De faict elle luy fut ostée des mains, et mise en plus de cent pieces. Tantost par la ville fut divulgué ce qui avoit esté fait au quartier de la Cité, et tout le peuple des autres quartiers fut de semblable opinion, excepté les deux quartiers de devers les halles, et l'hostel d'Artois où estoit logé le duc de Bourgongne. Tantost après dîner, ledit Juvenal accompagné des principaux de la cité, tant d'eglise, que autres, jusques au nombre de trente personnes, se mit en chemin pour aller à Sainct-Paul devers le roy. En y allant, plusieurs autres notables personnes de divers quartiers le suivirent, et trouverent le roy audit hostel, et en sa compagnée le duc de Bourgongne, et autres ses alliés. Et en bref luy exposa ledit Juvenal leur venue, « en monstrant les maux » qui estoient advenus par les divisions, et que » la paix estoit necessaire : et luy supplioient » ses bons bourgeois de Paris, qu'il voulust tellement entendre et faire que bonne paix et » ferme fust faite. Et pour parvenir à ce, qu'il en » voulust charger monseigneur de Guyenne son » fils. » Le roy respondit en brief, que « leur re- » queste estoit raisonnable, et que c'estoit bien » raison, que ainsi fust fait. » Lors le duc de Bourgongne dit audit seigneur de Traignel : « Juvenal, Juvenal, entendez-vous bien, ce » n'est pas la maniere de ainsi venir. » Et il luy respondit, que « autrement on ne pouvoit venir » à conclusion de paix, veues les manieres que » tenoient lesdits bouchers, et que autres fois » il en avoit esté adverty, mais il n'y avoit » voulu entendre. » Après ces choses, ils s'en allerent vers monseigneur le dauphin duc de Guyenne, et se mit ledit seigneur à une fenestre accoudé; sur ses espaules estoit un des Sainctyons. Là luy furent dites les paroles, qu'on avoit devant dites au roy. Lequel seigneur dit, « qu'il vouloit paix, et y entendroit » de son pouvoir, et le monstreroit par effet. » Si luy fut requis, pour éviter toutes doubtes, « qu'il mist la Bastille de Sainct-Antoine en sa » main, et qu'il fit tant qu'il en eust les clefs. » Pour laquelle chose il envoya vers le duc de Bourgongne, qui en avoit la garde, ou autres de par luy. Lequel envoya querir ceux de ladite Bastille, et fit délivrer la place audit seigneur, lequel la bailla en garde à messire Regnaud d'Angennes, lequel depuis trois ou quatre jours avoit esté delivré de prison. Au surplus, il fut requis et supplié audit seigneur, « qu'il lui plust le lendemain matin, qui estoit » vendredy, se mettre sus et chevaucher par la » ville de Paris, » lequel promit de ainsi le faire. Et s'en retournerent ledit seigneur de Traignel, et ceux de sa compagnée. Et s'en retournant ils trouverent le recteur, accompagné d'aucuns de l'université, qui alloit devers le roy, et monseigneur de Guyenne, pour pareille cause. Lesquels y allerent, et eurent pareille response que dessus.

Le peuple de Paris estoit ja tout esmeu à la paix : et estoient principalement aucuns, qui se mettoient sus, c'est à sçavoir Pierre Oger vers Sainct-Germain de l'Auxerrois, Estienne de Bonpuis vers Saincte-Oportune, Guillaume Cirace au cimetière de Sainct-Jean, et en la porte Baudeloier; et tous ceux de la cité en la compagnée dudit seigneur de Traignel, pour sçavoir ce qu'on auroit à faire. Le vendredy matin il alla ouyr messe à la Madeleine, qui est jouxte son hostel [1]. Et envoya querir le duc de Berry, et y alla, lequel duc luy demanda : « Qu'est-cecy Juvenal, que voulez faire, di- » tes-moi ce que je ferai? » Par lequel fut respondu : « Monseigneur, passez la riviere, et » faites mener vos chevaux autour, et allez à » l'hostel de monseigneur de Guyenne, et luy » dites qu'il monte à cheval, et s'en vienne au » long de la rue Sainct-Antoine vers le Louvre, » et il delivrera messeigneurs les ducs de Ba- » viere, et de Bar. Et ne vous souciez : car au- » jourd'huy j'ay espérance en Dieu, que tout » se portera bien, et que serez paisible capi- » taine de Paris : j'iray avec les autres, et nous » rendrons tous à monseigneur le dauphin, et » à vous. » Lors ledit duc de Berry fit ce que dit est. Et ledit Juvenal s'en vint avec tous ceux de la cité à Sainct-Germain de l'Auxerrois, où estoit Pierre Oger, afin que ensemble ils fussent plus forts. Car les prevost des marchands et eschevins, les archers, et arbalestriers de la ville, et tous les cabochiens, estoient assemblés en Greve, de mille à douze cens bien ordonnés, se doutans qu'on ne leur courust sus, prests de se defendre. Le duc de Bourgongne faisoit grande diligence de rompre l'embusche dudit seigneur, laquelle estoit ja mise sus, et chevau-

[1] L'hôtel des Ursins

choit par la ville au long de la rue Sainct-Antoine. Quand il fut à la porte Baudés, ledit Juvenal luy sixiesme seulement, prit le chemin à venir par devant Sainct-Jean en Greve, où il trouva belle et grande compagnée des autres, et passa par le milieu d'eux. En passant, Laurens Callot, neveu de maistre Jean de Troyes, prit maistre Jean fils dudit Juvenal, par la bride de son cheval, et luy demanda « qu'ils feroient. Et il luy respondit : « Suivez-nous, » avec monseigneur le dauphin, et vous ne » pourrez faillir. » Et ainsi le firent, et prirent leur chemin par devers le pont de Notre-Dame, en allant par Chastellet, au long de la riviere. Et estoit ja monseigneur le dauphin devant le Louvre. Et avec luy estoient les ducs de Berry, et de Bourgongne. Et delivra les ducs de Baviere, et de Bar, qui se mirent en sa compagnée. Quand lesdits de Troyes et les cabochiens, furent en une vallée sur la riviere, près de Sainct-Germain de l'Auxerrois, un nommé Gervaisot Dyonnis, tapissier, qui avoit en sa compagnée aucuns compagnons, veid et apperçeut ledit maistre Jean de Troyes, qui luy avoit fait desplaisir; il tira son épée, en disant : « Ribault traistre, à ce coup je t'auray. » Et tout soudainement on ne sceut ce que tous devinrent, car ils s'enfuirent. Et envoya-l'on demander audit Juvenal, « si on iroit fermer les » portes, afin qu'ils ne s'en allassent. » Et il respondit « qu'on laissast tout ouvert, et s'en » allast qui voudroit, et qui voudroit demeu-» rer demeurast, et que on ne vouloit que paix » et bon amour ensemble. » Mais ils s'en allerent, et prirent de leurs biens ce qu'ils voulurent, et les emporterent. Et prirent lesdits seigneurs leur chemin en Greve, où il y en avoit qui avoient grand desir de frapper sur le duc de Bourgongne, dont il se doutoit fort. Parquoy il envoya demander audit seigneur de Traignel, s'il avoit garde. Et il respondit que « non, et » qu'ils ne s'en doutast, et qu'ils mourroient » tous avant que on luy fist desplaisir de sa per-» sonne. » Quand ils furent devant l'Hostel-de-Ville ils descendirent, et monterent en haut en une chambre lesdits seigneurs, les prevost des marchands, et eschevins, et ledit seigneur de Traignel. Monseigneur le dauphin dit audit seigneur de Traignel : « Juvenal, dites ce que » nous avons à faire, comme je vous ay dit. » Lors il commença à dire comme « la ville avoit » esté mal gouvernée, » en recitant les maux qu'on y faisoit. Et dit au prevost des marchands, nommé Andriet de Pernon, « qu'il estoit bon » preud'homme, et que ledit seigneur vouloit » qu'il demeurast et aussi deux eschevins, et » que lesdits de Troyes et du Belloy ne le se-» roient plus, » et au lieu d'eux on mit Guillaume Cirace et Gervaisot de Merilles; que monseigneur de Berry seroit capitaine de Paris. Que monseigneur de Guyenne prendroit la Bastille de Sainct-Antoine en sa main, et y mettroit monseigneur de Baviere son oncle pour son lieutenant, et le duc de Bar seroit capitaine du Louvre. Lesquels deux seigneurs on venoit de delivrer de prison, et estoit commune renommée que le lendemain, qui estoit samedy, on leur devoit coupper les testes. Et au gouvernement de la prevosté de Paris messire Tanneguy du Chastel, et messire Bertrand de Montauban, deux vaillans chevaliers. Depuis ledit messire Tanneguy eut seul la prevosté. Après ces choses ainsi faites, lesdits seigneurs et le peuple se departirent, et allerent prendre leur refection. Or est une chose merveilleuse, que oncques après ladite mutation, ne en icelle faisant, il n'y eut aucune personne frappée, prise, ny pillée, ny oncques personne n'entra en maison. Toute l'après disnée on chevauchoit librement par la ville, et estoit le peuple tout resjouy.

Le lendemain, qui fut samedy, le duc de Berry comme capitaine, chevaucha par la ville, et le voyoit-on très-volontiers. Et disoient les gens, que « c'estoit bien autre chevaucherie que » celle de Jacqueville et des cabochiens. »

Le duc de Bourgongne n'estoit pas bien content, ny aucuns de ses gens : et le dimanche il disna de bonne heure, et s'en vint devers le roy à son disner, qui estoit comme en transes de sa maladie : ce jour il faisoit moult beau temps, et dit au roy, « que s'il luy plaisoit aller es-» batre jusques vers le bois de Vincennes, qu'il » y faisoit beau » et en fut le roy content : mais l'esbatement qu'il entendoit, c'estoit qu'il le vouloit emmener : or en vinrent les nouvelles audit seigneur de Traignel, lequel envoya tantost par la ville, faire monter gens à cheval, et se trouverent promptement de quatre à cinq cens chevaux hors de la porte Sainct-Antoine. Et y estoit le duc de Baviere, auquel ledit seigneur de Traignel dit, « qu'il allast devers le » pont de Charenton, » et luy bailla maistre Arnaud de Marle, accompagné d'environ deux cens chevaux, lesquels allerent : et ledit de

Traignel alla tout droit vers le bois, là où il trouva le roy et le duc de Bourgongne. Et dit ledit Traignel au roy : « Sire, venez-vous-en » en vostre bonne ville de Paris, le temps est » bien chaud pour vous tenir sur les champs. » Dont le roy fut très-content, et se mit à retourner. Lors ledit duc de Bourgongne dit audit seigneur de Traignel : « Que ce n'estoit pas la » maniere de faire telles choses, et qu'il menoit » le roy voler. » Auquel il respondit : « Qu'il » le menoit trop loin voler, et qu'il voyoit bien » que tous ses gens estoient housés : et si avoit » ses trompettes qui avoient leurs instrumens » ès fourreaux, » et s'en retourna le roy à Paris. Et le trouva-l'on que veritablement il menoit le roy à Meaux, et plus outre. Le lendemain le duc de Bourgongne, voyant qu'il ne pouvoit venir à son intention, s'en alla bien soudainement de ladite ville. Dont les seigneurs, et ceux de la ville furent bien desplaisans : car ils avoient bonne esperance que la paix se parferoit : que les seigneurs d'Orleans et autres viendroient à Paris, et que tous ensemble feroient tellement que jamais guerre n'y seroit : aucuns disoient, que le duc de Baviere, frere de la reine, avoit laschement fait (puis qu'il avoit esté acertené, ainsi qu'il disoit, que le samedy on luy devoit coupper la teste) qu'il n'avoit tué le duc de Bourgongne soudainement, et s'en estre allé ensuite en Allemagne, et il n'en eut rien plus esté.

Le samedy fut fait une grande assemblée à Sainct-Bernard de l'université de Paris. Là envoyerent monseigneur de Guyenne, et les seigneurs remercier l'université de ce qui avoit esté fait, et de ce qu'ils s'y estoient grandement et notablement conduits, en monstrant la grande affection que ils avoient eu au bien de la paix. Et firent ceux de ladite université une bien notable procession à Sainct-Martin-des-Champs, et y eut du peuple beaucoup. Et fit un notable sermon maistre Jean Jarson, qui estoit un bien notable docteur en theologie, lequel prit son theme, *in pace in idipsum*, lequel il deduisit bien grandement et notablement, tellement que tous en furent très-contens.

Il y eut mutation d'officiers faite par le roy en son grand conseil. Et fut esleu chancelier de France[1] maistre Henry de Marle premier president du parlement, et ledit seigneur de Traignel, chancelier de monseigneur le dauphin, et maistre Robert Mauger, premier president, messire Tanneguy du Chastel seul prevost de Paris, et maistre Jean de Vailly president en parlement. Pour abreger, tous les officiers qui avoient esté ordonnés à la requeste de ceux qu'on nommoit cabochiens, furent mués et ostés.

Il y avoit un nommé Jean de Troyes, qui estoit seigneur de l'huis de fer à Paris, qui avoit esté bien extreme ès maux qui s'estoient faits au temps passé, lequel fut pris, et mis en Chastellet, il confessa plusieurs très-mauvais cas que faisoient les bouchers, et ceux de la ligue, comme meurtres secrets, pilleries et robberies, dont d'aucuns il avoit esté consentant. Et eut le col coupé ès halles.

Et fut trouvé un roolle, où estoient plusieurs notables gens tant de Paris, que de la cour du roy, et de la reyne, et des seigneurs. Et estoient signés en teste les uns T, les autres B, et les autres R. Desquels aucuns devoient estre tués. Et les eut on esté prendre de nuit en leurs maisons, faisant semblant de les mener en prison : mais on les eust jettés en la riviere, et fait mourir secrettement : ceux-là estoient signés en teste T. Les autres on les devoit bannir, et prendre leurs biens, et estoient signés B. Les autres qui devoient demeurer à Paris, mais on les devoit rançonner à grosses sommes d'argent, estoient signés en tête R. Et s'ils eussent plus regné, ils eussent mis leur mauvaise volonté à execution.

A Paris fut faite une livrée de huques ou casaques de deux violets de diverses couleurs, et y avoit en escrit, le droict chemin, avec une grande croix blanche.

Le roy et monseigneur de Guyenne manderent les ducs d'Orleans, et de Bourbon, le comte d'Alençon, et autres seigneurs, qu'ils vinssent à Paris, lesquels y vindrent, et furent receus à grande joye. Ils estoient en bien humbles habits, et jusques alors le duc d'Orleans avoit tousjours esté vestu de noir. Mais monseigneur de Guyenne voulut qu'il le laissast, et firent faire robbes pareilles, et par aucun temps furent tousjours vestus tout un.

Assez tost après, le roy assembla ceux de son sang, et de son conseil en grand nombre, en la salle verte du Palais. Et par grande et meure deliberation, cassa, et annulla les ordonnances dont dessus a esté fait mention, combien qu'il y eust de bonnes choses : mais pource qu'elles furent faites à l'instigation, et pour-

chas des bouchers, et de leurs adherens, qu'on nommoit cabochiens, et que à les públier en parlement, estoient les principaux d'entre eux presens et armés, et pour plusieurs autres raisons, fussent cassées : aussi que les anciennes suffisoient bien, et n'en falloit aucunes autres.

Et si desappointa-on plusieurs officiers, qui avoient esté institués au temps passé, dont aucuns des plus notables gens de Paris n'estoient pas bien contens. Car il n'en pouvoit venir que haines particulieres, et tout mal, ce leur sembloit. Mais les aucuns aussi disoient que ceux qu'on desappointoit, en avoient desappointé d'autres.

En ce temps vint de par le roy d'Angleterre, le duc d'Yorck à Paris, qui grandement et honorablement fut receu et festoyé. Et venoit semblablement comme on disoit, pour voir madame Catherine fille du roy, en intention de traitter le mariage du roy d'Angleterre et d'elle, et d'entendre à paix. Sur la matiere y eut aucunes paroles ouvertes entre monseigneur de Berry, et aucuns du conseil du roy. Et furent accordées trefves dès la Chandeleur en un an. Mais se doutoient aucuns, qu'il ne fust venu pour sçavoir l'estat et gouvernement sur le fait des divisions qui couroient.

Et pource que durant le gouvernement, qui estoit avant à Paris, le roy avoit donné et octroyé plusieurs mandemens, au deshonneur du duc d'Orleans, et de ceux qui l'avoient servy, le roy revocqua tous lesdits mandemens, et le contenu en iceux, et les cassa, annulla, et abolit du tout.

Le duc de Bourgongne envoya à Paris une bien notable ambassade, pour s'excuser de son soudain partement de la ville de Paris. Et fut en effect son excusation, de ce que ceux qui s'en estoient partis, et qui l'avoient servy, estoient separés deçà et delà. Et il les vouloit bien recueillir, et confirmer l'amour qu'ils avoient eu pour luy, et aussi l'amour que avoient eu aucuns de Paris envers luy : en monstrant qu'il ne les avoit pas oubliés.

Après ces choses il fut deliberé que ceux qui avaient fait en ladite ville de Paris les maux et delits dessus declarés, que on appelloit cabochiens, seroient bannis du royaume de France. Et ainsi fut fait, et leurs biens declarés confisqués. Et y eut commissaires ordonnés sur ces matieres, qu'on nommoit reformateurs.

Ceux qui avoient servy les seigneurs, et qui leur avoient porté aide et faveur furent mis ès notables offices, et remunerés, et la querelle, ou le faict de Bourgongne mis au bas. Combien que tousjours y en avoient-il qui secrettement grommeloient et murmuroient, mais quand on les sçavoit, punis estoient.

Le duc de Bourgongne avoit tousjours avec luy gens de guerre, et en assembloit, en intention de trouver moyen de retourner à Paris, et de faire guerre. Pource le quatorziesme jour de novembre furent faits mandemens envoyés aux bonnes villes, et à ceux qui avoient la garde des ponts, ports et passages, portans qu'on ne luy donnast aucuns passages, ny à ses gens. De plus la ville de Paris escrivit aux autres bonnes villes les maux qui avoient esté faicts à Paris, durant que le duc de Bourgongne y estoit, et qu'ils avoient eu juste cause de aider à remedier ausdits maux. Pour les mouvoir et induire de non en aucune maniere luy aider, ny à ses gens, ny à iceux favoriser.

En ce temps le duc de Bourbon, qui estoit un vaillant prince, estoit contre les Anglois, vers Sainct-Jean-d'Angely, lesquels faisoient forte guerre, et specialement d'une place, qu'on nommoit Soubise, où il y avoit foison de vaillans Anglois, tant Gascons que autres. Or delibera ledit duc de Bourbon d'assieger ladite place : en venant devant, les Anglois saillirent dehors par maniere d'escarmouche, et très-vaillamment se porterent. Aussi furent vaillamment reboutés en leur place, et y en eut de morts, et de pris. Après peu de temps, par l'ordonnance dudit duc, les François assaillirent la place, qui fut prise d'assaut, et y eut plusieurs Anglois morts et pris.

Environ le quatorziesme jour de janvier, le duc de Bourgongne fit faire lettres adressantes aux bonnes villes, comme monseigneur le dauphin estoit detenu prisonnier au Louvre, lequel luy requeroit sur tout l'amour qu'il avoit à luy, qu'il vinst à Paris, et qu'il le vinst delivrer : et qu'on luy menoit la plus mauvaise vie, et n'avoit aucun passe-temps que de jouer des orgues, avec autres plusieurs choses ; lesquelles venues à la cognoissance du roy, et de monseigneur le dauphin, ils en furent très-mal contens : et sembloit bien que ledit duc de Bourgongne ne vouloit tendre qu'à sedition, et commotion de peuple. Et pource qu'on en sçavoit aucuns, qui estoient extresmes en son party, on leur dit qu'ils s'en allassent, et par-

tissent de Paris, sans leur faire autre desplaisir. Et escrivirent le roy, et monseigneur le dauphin autres lettres au contraire aux bonnes villes, en monstrant que le duc de Bourgongne ne le faisoit que pour faire commotions, comme dit est, et que ce n'estoit pas leur intention qu'il vinst devant Paris ny en la ville. Et estoit de date du dernier jour de janvier. Ce nonobstant, le huictiesme jour de fevrier il vint devant Paris, du costé de la porte Sainct-Honoré, cuidant que le peuple se deust esmouvoir, à luy aider à entrer dedans : mais oncques n'en firent semblant, mais firent diligence de luy resister en toutes manieres, et s'en alla honteusement sans rien faire. Il envoya à Sainct-Denis requerir qu'on le laissast entrer en la ville, et il n'y feroit ny ses gens aucun desplaisir : les religieux et habitans en furent contens : mais qu'il promist ce qu'il disoit. Et de faict, jura et promit que luy et ses gens payeroient leur escot, et n'y feroient chose qui leur deust desplaire. Mais le contraire advint, car les vivres de la ville et des religieux furent pris et consommés par ses gens et serviteurs, sans ce que oncques en payassent un denier, qui estoit contre son serment. Lors quand le roy veid sa maniere de faire, et la volonté qu'il avoit, il le declara, decreta, et ordonna estre reputé pour son ennemy mortel. Et de ce ordonna ses lettres patentes estre faites du douziesme jour de fevrier. Et en outre manda gens de guerre, pour venir vers luy. Or plusieurs gens de divers estats, qui avoient eu amour audit duc de Bourgongne, furent bien mal contens de la maniere qu'il tenoit : car s'il eust aussi bien tendu à bonne paix, on eust esté bien content d'y entendre, ny on ne demandoit autre chose.

En ce temps, l'evesque de Paris assembla plusieurs notables clercs, tant theologiens, que legistes et canonistes, et fit visiter la proposition que fit maistre Jean Petit, pour justifier la mort du feu duc d'Orleans, en laquelle ledit Petit voulust monstrer, que le duc de Bourgongne avoit justement fait de le faire tuer, et mourir, et que en ce faisant il n'avoit de rien mespris. La chose veue et usitée, et diligemment examinée, le vingt-quatriesme jour de fevrier, ladite proposition fut condamnée, et dit et prononcé par ledit evesque, qu'elle n'estoit pas recevable ny apparente.

Alliance avoit esté faite entre le roy de Sicile et le duc de Bourgongne, et devoit prendre en mariage sa fille. De faict, elle fut baillée et delivrée audit roy de Sicile, qui l'emmena : mais quand il sceut, et veid les choses que les bouchers faisoient au temps passé à Paris, et comme ledit duc s'en estoit party de Paris, et les manieres qu'il tenoit, et que le roy le tenoit son ennemy, il luy renvoya sa fille, bien grandement accompagnée.

Et pource que iceluy duc de Bourgongne assembloit gens, furent ordonnées lettres adressantes à tous capitaines, baillifs, lieutenans, et gouverneurs de villes, que sur bien estroites peines, ils ne donnassent aucun passage au duc de Bourgongne, ny à ses gens, voulans venir par deçà en armes, ny autres du sang, sans mandemens exprès de datte subsequente, et qu'ils ne souffrissent en leurs villes ou places faire armées, ou assemblées sans leur congé, et sceu, sur peine de confiscation de corps et de biens. Et voici les mots.

« Charles, etc. Au capitaine de tel lieu, ou » à son lieutenant, et aux bourgeois, manans » et habitans d'icelle ville, salut. Comme der- » nierement que nous fusmes à Auxerre, Nous, » par le plaisir de Nostre-Seigneur, et par la » grande et meure deliberation de bon conseil » sur ce eu, ayons ordonné bonne paix entre » les seigneurs de nostre sang, et lignage, et » autres nos subjets, et icelle depuis confirmée » en nostre bonne ville de Paris. Laquelle paix » ils ont promis et jurés de tenir, sans aller, » faire, ne souffrir aller encontre en aucune » maniere. Et outre, pour la conservation, et » le bon entretenement d'icelle paix, et aussi » pour le bien de nous, et de nos royaume, » seigneuries, et subjets, et pour obvier aux » très-grands maux, inconveniens, et dom- » mages qui pourroient advenir, si ladite paix » n'estoit bien entretenue, ayons tant par nos » autres lettres patentes, comme autrement, » defendu ausdits de nostre sang, et autres » quelconques, de quelque estat qu'ils soient, » tous mandemens et assemblées de gens d'ar- » mes : et au prejudice de ladite paix, et de la » seureté publique, nous ayons entendu, que » nostre très-cher et très-amé cousin le duc de » Bourgongne, qui a juré de tenir ladite paix, » fait presentement sans nostre congé, licence, » et auctorité, et par-dessus les defenses des- » sus dites, certain grand mandement de gens » d'armes, et de traict, en intention et propos

» de venir par deçà à puissance, qui est venir » contre ladite paix, et dont elle pourroit estre » enfrainte, au très-grand prejudice et dom- » mage de nous, et de nosdits royaume, sei- » gneuries, et subjets. Nous, ce considéré, et » voulant pourvoir à ce que dit est, et aussi » pour certaines autres justes et raisonnables » causes, et considerations, à ce nous mou- » vans, vous mandons, et defendons très-es- » troitement, et à chacun de vous, sur les ser- » mens, foy, et loyauté, en quoi vous nous » estes tenus, et sur peine d'estre reputés re- » belles, et desobeyssans envers nous, et de » perdre corps et biens. Que aux cas que nos- » tredit cousin de Bourgongne, ou autres de » par luy, ou autres quelconques, soit de nostre » lignage, ou autres, voudroient venir par » deçà en armée, et puissance : et pource, en- » trer, passer, et repasser en et parmy ladite » ville, en quelque maniere que ce soit (s'il ne » vous appert par nos lettres patentes, scellées » de nostre grand seel, et passées en nostre grand » conseil par la deliberation d'iceluy, Nous » presens, et de datte subsequente ces presentes, » qu'ils soient mandés pour venir devers nous), » vous ne le souffriez aucunement. En faisant » pource soigneusement, et diligemment gar- » der ladite ville, et y faire guet et garde de » jour et de nuict. Et en contraignant, ou fai- » sant contraindre tous ceux qui pource seront » à contraindre, de quelque estat ou condition » qu'ils soient, nos officiers, ou autres, par » toutes voyes deues et raisonnables, et comme » il est accoustumé de faire en tel cas : telle- » ment que ladite ville soit seure, et puisse » estre defendue desdits gens d'armes, et de » tous autres quelconques, qui voudroient au- » cune chose faire contre, ne au prejudice de » ladite paix, et que aucuns inconveniens ne » s'en puissent, ou doivent ensuivir à nous, à » nosdits royaume, seigneuries, et subjets. Et » aussi que vous, capitaine-bourgeois, manans » et habitans dessus dits, ne fassiez, ne souf- » friez faire en quelque maniere que ce soit, en » ladite ville aucunes assemblées, soit de gens » d'armes, ou autres, en quelque maniere que » ce soit, sans congé, ou licence de vous capi- » taine. Et s'il advenoit que aucuns fissent au- » trement que dit est, que vous capitaine en » fassiez alencontre des delinquans telle puni- » tion et justice que au cas appartiendra, et » que ce soit exemple à tous autres : et gardiez » bien chacun de vous endroit soy, sur les pei- » nes dessus dites, que en ce n'ait défaut. Et » de la reception de ces presentes nous certifiez » suffisamment, ou nostre amé et feal chance- » lier, par le porteur d'icelles, sans aucun » delay. Donné à Paris le quatorziesme jour de » novembre, l'an de grâce mille quatre cens » et treize, et de nostre regne le trente-qua- » triesme. » Par le roy en son conseil, où es- toient presens le roy de Sicile, messeigneurs les ducs de Guyenne, de Berry, et de Baviere, les comtes d'Eu, et de Vendosme, et autres.

FERRON.

Pareillement la ville de Paris en escrivit une à toutes les bonnes villes, lesquelles contredi- soient par certains poincts bien evidens et ve- ritables, aux lettres du duc de Bourgongne, lesquelles il faisoit mention comme « monsei- » gneur de Guyenne, luy avoit mandé expres- » sement, qu'il vint devers luy à Paris, pour » le tirer hors du Louvre, où il disoit ledit » seigneur estre prisonnier. » En les exhortant, qu'ils ne le creussent pas, et qu'il ne le faisoit que afin de rompre le bien de paix. Et ce en la maniere qui s'ensuit

A nos très-chers et bons amis, les mayeur, eschevins, bourgeois, manans et habitans d'i- celle ville.

« Très-chers, et bons amis, pource que de- » puis aucun temps en ça, plusieurs ont semé » paroles, et nouvelles autrement que à poinct, » de l'estat du roy, et de la reyne nos souve- » rains seigneur et dame, de monseigneur de » Guyenne leur aisné fils, et de nos seigneurs » de leur sang. Et que nous sçavons que moult » desirez sçavoir au vray, l'estat des besongnes » et choses dessus dites. Nous, qui de tous nos » cœurs desirons la vérité, estre notoire et ma- » nifeste, afin que nul ne donne foy à faux rap- » ports, qui pourroient estre faits, pour mettre » division entre ceux du sang du roy nostredit » seigneur, sommes meus de vous icelle verité » signifier à nostre pouvoir. Et vous signifier » et communiquer amiablement, comme à ceux » que reputons sans doute estre vrays et loyaux » envers le roy nostredit seigneur, et sa cou- » ronne, et qui de son bien et honneur avez » consolation et plaisir. Si veuillez sçavoir, » très-chers et bons amis, que jaçoit comme » vous sçavez, que le roy nostredit seigneur » par le plaisir de Dieu, et par l'advis et con- » seil de nosdits seigneurs de son sang et li-

» gnage, de ceux de son grand conseil, de l'u-» niversité de Paris, et autres preud'hommes » de ce royaume, eust ordonné à Auxerre, » bonne paix entre les seigneurs de son sang et » lignage. Laquelle lesdits seigneurs de son » sang, de son grand conseil, et plusieurs au-» tres, et nous, avons juré en sa presence te-» nir et garder fermement à tousjours, sans au-» cun mal engin. Neantmoins aucuns seditieux, » et perturbateurs de paix, obstinez en leurs » malices, et qui ne se peuvent abstenir de ma-» chiner, comment ils pourront icelle du tout » violer à leur pouvoir, ont fait et traité secret-» tement certaines conspirations contre le bien » d'icelle paix, et contre le bien public de ce » royaume : en s'efforçant de faire esmouvoir » grand tumulte de peuple de la ville de Paris, » et de mettre divisions et discords entre nos-» dits seigneurs du sang du roy (qui la mercy » Dieu sont, et seront en bon amour et union » ensemble), et de faire plusieurs austres nou-» velletés moult perilleuses, et dommageables » à ce royaume : dont sans doute se fussent en-» suivis très-grands maux, et inconveniens ir-» réparables contre le roy nostredit seigneur, » sa seigneurie, et toute la chose publique. Et » mesmement estoit vraysemblablement à dou-» ter la subversion totale et entiere destruction » de cedit royaume, si icelles machinations » eussent esté mises en effect. Mais Dieu qui » cognoist les secrets des hommes, n'a pas voulu » souffrir la perdition et desolation de ce très-» chrestien royaume. Ains y a pourvu de sa » grace, tant que la sienne mercy, et par le » moyen de la grande diligence, et bon œuvre » de nostre très-redoutée dame la reyne, et de » nos autres seigneurs du sang de France, et » leurs conseillers, les perverses et damnables » entreprises desdits seditieux ont esté descou-» vertes. Et pour ces causes, le roy mondit » seigneur, par l'advis et deliberation de la » reyne, et de nosdits seigneurs de son sang, » et de ceux de son grand conseil, pour le bien » et seureté de sadite seigneurie, et de tous ses » bons subjets, et obvier aux maux et inconvé-» niens dessus dits, et autres qui par ce peussent » estre advenus, a fait prendre et saisir par » ses gens, et officiers ordonnés à l'exercice » de sa justice ordinaire à Paris, plusieurs d'i-» ceux seditieux et perturbateurs de paix. Et » après ce qu'ils ont esté interrogés, aucuns » ont esté courtoisement envoyés à leurs hostels, » les autres plus coupables detenus prisonniers, » pour plus avant sçavoir la verité des choses, » et la fin à quoy ils tendoient, et leur ont fait » leur procès, en intention de leur faire justice » et raison selon les cas. Et en verité, très-» chers et bons amis, il est moult à merveilles, » que personne quelconque, quelle qu'elle soit, » oze ou presume d'entreprendre à faire chose » aucune contre ladite paix, qui est tant bonne » et profitable à la chose publique de ce royau-» me, et par le moyen de laquelle chacun a » vescu, et vit en grande tranquillité et justice. » Vous certifions pour vray, que passé à long-» temps, que l'on ne veid en ceste bonne ville » de Paris justice ainsi liberalement regner. » Les gens y vivent paisiblement, et en grande » concorde et union, sans noise, division, ou » rumeur, comme ils ont fait depuis le mois » d'aoust dernier passé, et font encores à pre-» sent, et au plaisir de Dieu feront encores do-» resnavant, qui sont choses de grande recom-» mandation et louange. Attendu mesmement » la disposition du temps passé, et que en ceste » ville y a gens de diverses nations en grand » nombre que nos seigneurs du sang du roy y » sont, et que de jour en jour y affluent autres » gens de divers estats et conditions. Et si n'est » pas advenu, que durant ledit temps y ait » personne aucune, qui ait fait ne dit chose, » dont soit issu riote, ou debat, ne dont soit » venu plainte aucune à justice, ne autrement, » ainçois y va et vient chacun seurement, les » portes sont ouvertes, on y marchande, et » fait-on tous autres faicts publics liberalement » et seurement, tout ainsi que si les pestilences » et tribulations, qui depuis six ou sept ans en » ça ont couru, n'y eussent oncques esté. Com-» bien que l'ennemy adversaire de paix, qui » ne cesse de semer discordes entre les crea-» tures, et de machiner comment il pourra » mettre dissension entre eux, ait mis ès cœurs » desdits seditieux, de conspirer contre ladite » paix, et d'entreprendre damnablement con-» tre icelle, et le bien public de tout le royau-» me. Ce qu'ils n'ont pas, la mercy Dieu, peu » accomplir, comme dit est.

» Vous signifions en outre que le roy, la » reyne, mondit seigneur de Guyenne, tous » nosdits seigneurs de leur sang, ensemble tous » ceux du conseil du roy, l'université, et nous, » sont tous vrayement fermes, et d'un commun » accord ont proposé, et conclu entretenir, et

» faire entretenir et garder inviolablement ladite paix, et de resister et pourvoir par toutes » manieres, que aucune chose ne soit faite au » contraire. Tous lesquels unanimes, et d'une » grande et bonne volonté, se sont offerts et » presentés au roy, à la reyne, et à mondit » seigneur de Guyenne, pour s'employer à soustenir ce que dit est, et à les servir loyaument, » comme bons et loyaux parens, vassaux et subjets doivent faire envers leur droiturier et souverain seigneur. Lesquelles offres et presentations, le roy, la reyne, et mondit seigneur » de Guyenne ont gratieusement et à grande » joye et plaisir receu, dont cette bonne ville » est moult resjouye. Outre plus, très-chers et » bons amys, pource que aucuns pourroient » avoir dit, semé et publié contre verité, que » les prises dont dessus est faite mention, auroient esté faites à l'instigation et pourchas » d'aucuns seigneurs, en les confortant au prejudice de l'autre partie. Pour occasion desquelles prises, ils desplaisoient audit monseigneur de Guyenne, l'avoient detenu, et » detenoient iceluy monseigneur de Guyenne à » destroit outre sa volonté : voulans iceux rapporteurs innuer, et donner à entendre ces » choses estre faites, en venant contre ladite paix. » Nous vous affirmons que de ce il n'est rien. » Mais il a esté dès le temps dessus déclaré, et » encores est ledit monseigneur de Guyenne » aussi libre que oncques fut, sans que par » deçà ait eu ne encores ait de present personne qui ait voulu, ne veuille faire ou procurer chose à luy desplaisante. Et qu'il soit » vray et à chacun notoire, le jour d'hier feste » de monseigneur sainct Vincent, mondit » seigneur de Guyenne pour consolation et resjouyssance de sa nativité advenue à semblable jour, et ainsi que ont accoustumé faire » nos seigneurs de France, tint cour plainiere, » et feste très-notable au Louvre à Paris. A laquelle feste nos seigneurs du sang royal, » nos autres seigneurs du conseil du roy, les » notables personnes de ladite université, nous » prevost et eschevins, et les bourgeois de » ceste ville de Paris en grand nombre, et par » mandement dudit monseigneur de Guyenne, » fusmes receus très-notablement, et fusmes en » très-grande joye et consolation, pour la très-grande et ample chere que voyions faire à iceluy monseigneur de Guyenne. Et ainsi à rapporter ou donner par aucuns à entendre le » contraire, apperroit de leurs mensonges evidens. Quant au regard desdites prises, nous » vous affirmons comme dessus, icelles avoir esté » faites par l'ordonnance, advis, et deliberation » que dit est, et non pas par faveur, ou haine » quelconque, mais pour le bien et entretenement d'icelle paix tant seulement. Si vous signifions ces choses, afin que vous sçachiez la » pure verité d'icelles; et que si autrement » vous estoient aucuns rapports sur ce faits, » vous n'y adjoustiez aucune foy. En vous » priant et requerant, très-chers et bons amis, » très à certes, et de cœur que semblablement » de vostre part veuilliez avoir vos cœurs et » affections droitement au roy, à sa seigneurie, » et à la conservation de ladite paix, ainsi que » tousjours avez eu, et resister de tous vos pouvoirs à tous ceux qui voudroient aucunement » enfraindre icelle paix. Et au surplus, nous » mandiez de vos nouvelles, comme nous ferons à vous semblablement, si aucunes en » surviennent par deçà. Très-chers et bons » amis, Notre-Seigneur vous ait en sa saincte » garde. Escrit à Paris le vingt-quatriesme jour » de janvier mille quatre cens et treize. Les tous » vostres, les prevost des marchands, eschevins, bourgeois, manans, et habitans de la » ville de Paris. »

En approuvant icelles lettres le roy fit faire un mandement qui fesoit mention, comme ce n'estoit que tout mensonge, et que luy, la reyne, monseigneur de Guyenne, le roy de Sicile, messeigneurs les ducs de Berry, d'Orléans, et de Baviere, les comtes de Vertus, d'Eu, de Richemont, et de Vendosme, et plusieurs austres estoient en leur pure liberté et franchise. Parquoy il leur defendoit derechef, qu'ils ne laissassent passer ne repasser aucuns gens d'armes en faveur dudit seigneur de Bourgongne.

Charles, etc. Au capitaine de telle ville, ou a son lieutenant, et aux bourgeois, manans, et habitans d'icelle ville, salut. « Il est venu à » nostre cognoissance que nostre cousin le duc » de Bourgogne a nagueres escrit, et fait sçavoir à vos bourgeois et habitans » certaines choses, « qu'il dit estre » infractives de la paix par nous faite à Auxerre, entre ceux de nostre sang et lignage, et depuis confirmé, et par eux en nos mains jurée en nostre bonne ville de Paris : et que jaçoit ce que ladite paix il ait bien et entierement gardée, sans faire, ne souffrir estre faite aucune chose alencontre de son costé

Neantmoins on luy a bien fait le contraire, ce qu'il a patiemment enduré. Combien que dur luy ait esté à souffrir, et encores pour l'observation d'icelle paix, l'eust voulu endurer: jusques à ce que nostre très-amé et très-cher fils le duc de Guyenne luy ait fait sçavoir, « si comme il dit, » que l'on l'avoit enfermé, et tenoit à pont levé comme prisonnier en nostre chastel du Louvre : et que par plusieurs fois, comme par lettres et par messages, luy a requis nostredit fils aide et secours, pour estre delivré du danger où il estoit. Pour lesquelles causes nostredit cousin s'est deliberé de venir incontinent vers nostre bonne ville de Paris, à tout le plus de gens qu'il peut finer, pour jetter hors nostre très-chere et très-amée compagne la reyne, et nostredit fils du danger, « où il nous dit estre, » et nous mettre en nostre liberté et franchise, en vous requerant en ce très-instamment aide, le plus hastivement que vous pourrez.

« Desquelles choses, si tost qu'elles sont venues à nostre cognoissance, nous avons eu » très-grand desplaisir, et en avons esté, et » sommes très-mal contens, et non sans cause, » pource qu'elles sont seditieuses et non veritables. Car depuis que nostredit cousin s'est » dernierement party de nostredite ville de » Paris, nous, nostredite compagne et nostredit fils avons esté et sommes de present en » nostre pleine et franche liberté, et en aussi » grand amour et union avec ceux de nostre » sang et lignage, et nos autres subjets, comme » nous fusmes oncques. Comme il peut à un » chacun clairement apparoir, qui veut en » voir, et sçavoir la verité, et aussi le vous affermons par ces presentes. Et fait nostredit cousin, quelque chose qu'il donne à entendre, ladite armée à nostre tres-grande » desplaisance, et à la très-grande charge et » dommage de nostre peuple, pour les mandemens et assemblées de gens d'armes, qu'il » convient que nous fassions pour obvier à » luy. Et contre les deffenses sur ce faites, » tant par nos ambassadeurs solennels, par lesquels avons fait dès piеça defendre tous » mandemens et assemblées de gens d'armes, » comme par nos lettres patentes, que par plusieurs fois, et de nouveau, luy avons sur ce » principalement envoyé. Et par lesquels nos » ambassadeurs aussi, et par nos lettres dessusdites l'avons instamment sommé et requis, » que nos chasteaux de Caen et de Crotoy, que » outre nostre gré, plaisir et volonté il detient, » ou par les siens il fait detenir, il nous rendist et restituast. Et aussi que plusieurs malfaicteurs, et crimineux de leze-majesté, lesquels contre nostre honneur il detient, et » soustient en sa compagnée, et en ses pays, » terres et seigneuries, et dont les aucuns sont » par leurs demerites bannis de nostre royaume, » il nous envoyast pour en faire punition telle, » que par raison il appartiendroit. Dont du » tout a esté defaillant, delayant et en demeure. Parquoy il est vraysemblable à croire, » par ce que dit est, que par mauvais conseil, » et enhortement par luy, et non par autre, » quoy qu'il fasse dire et publier, soit faite » chose qui soit à la perturbation et rupture de » ladite paix. Et pource que nostre intention a » tousjours esté, et est, d'entretenir, et faire » entretenir ladite paix : et que par l'advis et » deliberation de nostredit fils, et de plusieurs » autres de nostre sang et lignage, de nostre » grand conseil, de nostre cour de parlement, » de nostre fille l'université, et des prevost des » marchands, eschevins, et autres notables » bourgeois de nostredite ville de Paris, avons » conclu à contrester et resister de toute nostre » puissance à nostredit cousin de Bourgongne, » et tous autres quelconcques, qui sous couleurs feintes, exquises, ou autrement voudroient faire, ou entreprendre chose, dont » ladite paix pourroit en aucune maniere estre » enfrainte, ou troublée. Et que par nos autres » lettres vous ayons naguieres defendu, que en » nostredite ville vous ne souffriez, ou ne laissiez rancunes entre gens d'armes, soit qu'ils » soient de nostre sang et lignage, ou autres » quelconques, sans nostre exprès commandement, et par nos lettres patentes passées » en nostre grand conseil, et de date subsequente nosdites lettres de deffense.

» Nous vous mandons derechef, et expressement defendons sur l'obeyssance que nous » devez, et sur peine d'estre reputés rebelles et » desobeyssans, et de forfaire corps et biens » envers nous, que en nostredite ville ne souffriez ny laissiez entrer, demeurer, sejourner, » passer ny repasser nostredit cousin de Bourgongne, ou autres de par luy, ou à luy favorisans, quels qu'ils soient, qui en armes voudroient venir par deçà, comme dit est, et ne » leur donniez conseil, confort, ny aide, en

» quelque maniere que ce soit. Et avec ce, que » à telles lettres, ny escritures ainsi seditieuse- » ment faites et controuvées, vous n'adjoustiez » doresnavant foy, ne creance aucune, ne fai- » siez d'icelles publications. Mesmement que » par telles choses exquises, affectées et con- » trouvées, nostre peuple a esté au temps passé » mauvaisement seduit, comme ce est à un cha- » cun notoire. Ainçois toutes telles lettres et » escritures, si aucunes vous en sont desor- » mais envoyées, nous envoyerez si tost que » receues les aurez. Et ne faites aucune res- » ponse, soit par escrit ou autrement, sans » avoir sur ce premierement nostre congé et » licence. Sçachans que si de ces choses, vous, » ou aucun de vous, faites le contraire, nous » vous en ferons si griefvement punir, et en » brief, que ce sera exemple à tous autres. Et » ces presentes faisiez publier tantost, et sans » delay, à hautes voix, par tous les lieux ac- » coustumés à faire cris en ladite ville, à ce » qu'aucun n'en puisse pretendre aucune cause » d'ignorance. En nous certifiant par le por- » teur d'icelles, de leur reception et publica- » tion, avec vostre volonté et intention sur ce. » Donné à Paris le dernier jour de janvier, l'an » de grace mille quatre cens et treize, et de » nostre regne le trente-quatriesme. » Par le roy, à la relation de son grand conseil, tenu du commandement de la reyne et de monseigneur le duc de Guyenne, auquel le roy de Sicile, messeigneurs les ducs de Berry et d'Orleans, Louys duc de Baviere, les comtes de Vertus, d'Eu, de Richemont et de Vendosme, plusieurs du grand conseil et de parlement, le recteur et plusieurs de l'université, les prevosts de Paris et des marchands, les eschevins et plusieurs des bourgeois de Paris, estoient. Naucion.

1414.

L'an mille quatre cens et quatorze, il y avoit eu trefves faites avec les Anglois, le duc d'Yorck estant à Paris, dès la Chandeleur jusques à un an, lesquelles ne durerent guieres, car sur la mer tousjours pilleries et roberies se faisoient, tant d'un costé que d'autre, et specialement de la partie des Anglois.

Ès mois de fevrier et de mars se leva un vent merveilleux, puant, et tout plein de froidures. Pour occasion duquel plusieurs gens, tant d'eglise, nobles, que du peuple, furent telle-ment enreumés et entoussés que merveilles. Et en furent aucuns malades au lict, tellement que par aucun temps les jurisdictions de parlement, et du Chastellet cesserent, et n'y alloit personne. Peu en moururent. Toutesfois le seigneur d'Aumont bien vaillant chevalier, et qui avoit eu la charge de porter l'orillambe, alla de vie à trespassement.

Plusieurs villes et places se tinrent de la partie du duc de Bourgongne, et luy obeïssoient.

L'archevesque de Pise, de la partie du pape Jean vint à Paris, pour le faict des graces expectatives, et promotions à prelatures. Car les ordonnances royaux, par lesquelles toute la disposition estoit aux ordinaires, regnoient et duroient. Et luy estant à Paris, on luy envoya le chappeau, et fut fait cardinal. Lesdites ordonnances royaux furent en effect annullées, car le roy, la reyne et monseigneur le dauphin, eurent nominations pour leurs gens et serviteurs : et pareillement l'université et grandes prerogatives. Et le roy et les seigneurs, au regard des prelatures, estoient papes. Car le pape faisoit ce qu'ils vouloient, et ne tenoit pas à argent, et se bailloient les eglises au plus offrant et dernier encherisseur. Et y avoit Lombards à Paris, qui faisoient delivrer argent à Rome à grand profit. Or ce qui meut le roy et son conseil, à non user desdites ordonnances, ce fut, pource qu'on disoit communement que les ordinaires usoient très-mal de la collation des benefices, et les donnoient à leurs parens et serviteurs, sans en faire provision aux gens notables, clercs gradués, ou nobles. Et que si desdites ordonnances on eust bien usé, elles estoient bonnes et sainctes. Et specialement que par le moyen d'icelles, l'or et l'argent de ce royaume demeuroit, et il se vuidoit par l'abolition d'icelles merveilleusement, car il n'y avoit si petit laboureur, qui ne voulust faire son fils homme d'eglise, et bailler argent pour avoir une grace expectative.

La ville de Compiegne, qui est bien assise, forte et belle place de guerre, tenoit le party du duc de Bourgongne, et y avoit de vaillantes gens dedans, qui faisoient des courses et maux beaucoup sur le peuple. Et delibererent le roy, et monseigneur de Guyenne d'y mettre le siege. Dedans estoient messire Huc de Lannoy, Martelet du Mesnil, Guillaume Sorel, le seigneur de Sainct-Leger et messire Hector de Saveuses,

accompagnés de cinq cens hommes d'armes, et de gens de traict, qui faisoient maux innumerables.

Le roy et monseigneur le dauphin, après qu'ils eurent esté à l'eglise de Nostre-Dame de Paris faire leurs offrandes et devotions, partirent de Paris. Et estoit monseigneur le dauphin joly, et avoit un moult bel estendart, tout battu à or, où avoit un K, un cigne et une L. La cause estoit, pource qu'il y avoit une damoiselle moult belle en l'ostel de la reyne, fille de messire Guillaume Cassinel, laquelle vulgairement on nommoit la Cassinelle. Si elle estoit belle, elle estoit aussi très-bonne, et en avoit la renommée. De laquelle, comme on disoit, ledit seigneur faisoit le passionné, et pource portoit-il ledit mot. En leur compagnée estoient les ducs d'Orleans, de Bar et de Baviere, et les comtes de Vertus, d'Eu, d'Alençon et de Richemont, le connestable et le comte d'Armagnac, en volonté et imagination de reduire, et mettre en la bonne obeïssance et subjection du roy, le duc de Bourgongne et ses adherans, lesquels en plusieurs et diverses manieres avoient delinqué contre le roy et sa majesté royale. Et s'en allerent à Sainct-Denys, ainsi qu'il est accoustumé. Et pource que le seigneur d'Aumont, qui avoit accoustumé de porter l'oriflambe, estoit mort n'y avoit gueres, le roy avoit assemblé son conseil, pour sçavoir à qui on la bailleroit, car on avoit de tout temps accoustumé la bailler à un chevalier loyal, preud'homme et vaillant. Par eslection fut esleu messire Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, auquel fut baillée l'oriflambe, lequel se confessa, ordonna, et fit les sermens accoustumés. Il s'excusa fort toutefois pour son vieil aage; et pource luy fut baillé en aide et confort son fils aisné, et un beau gent chevalier nommé messire Jean de Betas, seigneur de Sainct-Cler, qui furent ordonnés comme coadjuteurs dudit seigneur.

Le roy et monseigneur de Guyenne laisserent à Paris le roy de Sicile, et monseigneur de Berry, qui eurent le gouvernement.

Le roy envoya sommer ceux de Compiegne, qu'ils se missent en son obeïssance; et firent faire response les gens de guerre, « qu'ils ne se » rendroient point, ny ne feroient obeïssance. » Aucuns de la ville n'en estoient pas bien contens : mais ils furent rappaisés par les capitaines, et exhortés de tenir contre le roy, en disant plusieurs paroles deceptives, et frauduleuses. Le roy derechef à seureté envoya deux de ses conseillers, c'est à sçavoir un des maistres des requêtes de son hostel, nommé maistre Guillaume Chanteprime, et maistre Oudart Gencien, son conseiller en sa cour de parlement. Et les receurent à Compiegne seulement à la barriere, et leur dirent la creance qu'ils avoient au roy. Et la response de ceux de Compiegne fut bien briefve, c'est à sçavoir, qu'ils « ne feroient quelque obeïssance. » Si y fut le siege mis. Toutefois le roi passa outre et vint au pont à Soisy. Et la nuit qu'il y arriva fut le feu bouté au village et pont. Et ne peut-on oncques sçavoir qui ce fit. Aucuns disoient que c'estoit feu d'adventure, les autres, qu'il avoit esté mis d'aguet appensé.

Le roy envoya à Noyon les sommer « qu'ils » luy fissent obeïssance, » et y envoya ses fourriers pour prendre logis. Mais ils les refuserent pleinement, et y en eut qui dirent diverses paroles, et furent un jour en cette volonté. Toutefois le roy delibera venir devant, et de faict y vint, et luy furent les portes ouvertes, et y entra dedans la ville à son plaisir. Et fit faire information de ceux qui estoient cause de la premiere desobeïssance, et furent pris. Et le roy lequel avoit tousjours esté, et estoit de soy misericors, fut conseillé de convertir la peine criminelle en civile, et payerent amendes pecuniaires assez legeres, cognoissans qu'on leur faisoit grande courtoisie.

Le roy après envoya à Soissons, les sommer aussi « qu'ils luy fissent obeïssance, et le re» ceussent. » Et Enguerrand de Bournonville, qui estoit dedans la ville, pource que le heraut, en les sommant, les requit « qu'ils se » monstrassent bons et loyaux envers leur sou» verain seigneur, » respondit, « que luy et » ceux de sa compagnée estoient plus loyaux » au roy, et ceux de la ville, que ceux qui es» toient avec le roy; et que en la compagnée » où le roy estoit, ne feroient aucune obeïs» sance. »

Au regard de ceux qui estoient dedans Compiegne, ils faisoient de beaux faicts d'armes, et souvent sailloient. Aussi les recevoit-on le mieux qu'on pouvoit, et y en avoit souvent d'un costé et d'autre de morts, pris ou de blessés. Et entre les autres saillies qu'ils firent, le vingt et uniesme jour d'avril, ils saillirent et bruslerent les faux-bourgs, qui fut grand dom-

mage. Et passerent oultre, jusques au lieu où on avoit assis les canons, et au plus gros canon, nommé Bourgeoise, mirent au trou par où on boutoit le feu un clou, tellement que devant ladite ville, oncques ne peut jetter. Et si firent tant qu'ils en traisnerent trois vulgaires, et les mirent dedans la ville, et tuerent aucuns des canoniers. Ceux qui estoient au siege s'assemblerent, et se mirent entre la ville et eux, pour empescher qu'ils ne peussent entrer dedans. Les gens du roy avoient fait un pont de bois, pour passer par dessus la riviere ceux du siege les uns aux autres. Et selon ce qu'on sceut, ceux qui estoient issus avoient intention de repasser par dessus ledit pont, et cuiderent faire grand dommage aux gens du comte d'Armagnac, et du seigneur d'Albret, lesquels estoient delà le pont, et ne les trouverent point esbahis, car ils les receurent vaillamment, et tellement qu'ils les rebouterent jusques dedans leur ville. Et y en eut grand foison de morts, et plusieurs pris. Après ceste escarmouche on escrivit au roy, « qu'il lui pleust venir devant la » ville, et qu'il sembloit qu'on l'auroit d'as- » saut. » Pource le roy y vint, et passa par » dessus ledit pont de bois. A sa venue, y eut plusieurs escarmouches. On jettoit canons contre la ville, ceux dedans aussi en jettoient, et de gros traicts d'arbalestres. Et fit-on semblant diverses fois de les assaillir: mais vaillamment ils se defendoient, et blessoient souvent de ceux de l'ost. On ouvrit aucuns traités de paix, et y fut-on bien trois ou quatre jours à parlementer.

Le comte d'Armagnac n'estoit point d'opinion de paix, ou traité avec eux, veues les inobediences qu'ils avoient faites, et leurs manieres et mauvaises volontés. Et si luy sembloit et monstroit euidemment, que en peu d'heures, on les auroit d'assaut. Mais son opinion ne fut pas tenue, et y eut traité fait : c'est à sçavoir, « que les gens de guerre s'en iroient sau- » ves leurs vies, harnois et chevaux. Et crie- » roient mercy au roy, en luy suppliant et re- » querant qu'il leur voulust pardonner. » Ce que le roi fit benignement, et promirent « qu'ils » ne s'armeroient plus contre luy. » Et en tant que touchoit ceux de la ville, où il y en avoit de par trop extresmes, le roy leur pardonna, en faisant du criminel civil, et payerent aucune moyenne finance : puis y entra le roy, et luy fut ladite ville rendue, et obeïssance faite, et fut durant le siege ladite ville fort endommagée.

Le comte d'Armagnac, le duc de Bar, le seigneur d'Albret connestable de France, et leurs gens allerent devant Soissons, et les envoyerent sommer, « qu'ils rendissent la ville au » roy et à monseigneur le dauphin. » Enguerrand de Bournonville, qui estoit dedans, respondit « qu'il estoit au roy, et pour luy te- » noit la cité. Et que si luy, et monseigneur de » Guyenne, son fils, y vouloient entrer à leur » estat, que on leur ouvriroit les portes, et y en- » treroient. » Après ladite response escarmouches se leverent, et saillirent ceux de la ville, pour aussi escarmoucher bien souvent. Et tres-vaillamment se portoient, et y eut de beaux faicts d'armes faits d'un costé et d'autre. Les bombardes furent assises, et canons, et tiroit-on fort dedans la ville, qui fut battue en plusieurs endroits, et mesmement en un lieu où il y avoit une grosse tour, avec un ange peint. Là estoit assise une bombarde nommée Bourgeoise, qui estoit grosse, et combien que devant Compiegne elle avoit esté endommagée, toutesfois on y avoit mis tel remede, qu'on en ouvroit et travailloit très-bien. Et si y avoit d'autres gros canons. Il sembloit aux chefs de guerre, que ladite cité estoit prenable d'assaut. Entre autres vaillans capitaines et chefs de guerre, y avoit un nommé le Bastard de Bourbon, qui alloit par dehors autour des fossés de la ville, pour voir par quel lieu on la pourroit plus aisément assaillir. Il estoit comme désarmé, quoy qu'il en soit, luy defailloit et manquoit-il plusieurs pieces de son harnois. Un arbalestrier de dedans la ville l'apperceut, et luy tira de son arbalestre un vireton, dont il le frappa en la gorge, duquel coup il cheut tout navré. Si fut hastivement apporté à son logis. Les chirurgiens le virent, et trouverent qu'il n'y avoit remede. Parquoy il fut confessé et ordonné, et receut tous ses sacremens, et alla de vie à trespassement; il fut fort plaint de toutes gens, car il estoit jeune homme, doux, et humble en maintien, parole, et gouvernement, et ses ennemis mesmes le plaignoient. Ceux de dedans voyans qu'ils avoient fort à faire, et que les gens de dehors estoient puissans, mirent hors un compagnon, qui se faisoit fort de passer. Et escrivoit Enguerrand une cedule au duc de Bourgongne « qu'il leur envoyast secours, ou » sinon, ils ne se pourroient plus tenir, et fau-

» droit qu'ils rendissent la ville, et que leurs » personnes fussent en danger. » Or fut ledit compagnon pris, sur lequel furent trouvées lesdites lettres. Ledit Enguerrand mesmes cuida sortir hors, feignant qu'il iroit querir secours. Mais un surnommé Craon, et messire Jean de Menon l'empescherent, en disans « qu'en tel » hanap qu'ils beuroient, qu'il y beuroit aussi. » Et quelque promesse qu'il fist de retourner, ils ne l'en croyoient point, et demeura voulust ou non. Car il y avoit durs sieges en diverses parties. Or delibererent ceux de dedans d'entendre à traitté, et trouver expedient, combien que c'estoit bien tard. Car la ville estoit fort battue. Du costé où estoit monseigneur de Guyenne, ceux de dedans firent signe de parlementer; et de faict commencerent à parlementer. Et avoient les gens de bien du conseil du roy grand desir et affection de trouver traitté. Mais les gens de guerre, specialement de l'avant-garde, requeroient tous moyens d'entrer dedans par assaut, et firent toutes apparences d'assaillir, voire tous ceux de l'ost. Mesme en plein midy, ceux de l'avant-garde passerent par un endroit de la riviere d'Aisne, qu'on ne cuidoit pas estre passable. Et vinrent à une poterne, qui estoit sur la riviere, laquelle ils gagnerent, et par là entrerent dedans la ville. Ceux qui y estoient en garnison les cuiderent rebouter, et y eut de grandes armes faites, il estoit environ midy. Cependant ceux de l'ost, qui virent et ouyrent le bruit, assaillirent très-fort du costé où estoit le canon nommé Bourgeoise, où les murs estoient fort battus, et entrerent dedans. Et ne sçavoient ceux de la ville auquel endroit entendre. Finalement les gens du roy y entrerent. Qui fut une piteuse entrée, car ils firent maux infinis. Plusieurs en tuerent, pillerent, desroberent, et les eglises mesmes, forcerent femmes et filles, comme l'on disoit, et y eut de bien piteux cas commis et perpetrés en la chaleur de l'entrée, et le lendemain. Et disoit-on qu'on n'y eust sceu mettre remede. Si en faisoient les chefs de guerre et capitaines le mieux qu'ils pouvoient. Le lendemain, la fureur aucunement refroidie, furent faits cris de par le roy, et y eut de gratieuses compositions faites, tant de biens que de maisons. Grande occision y eut de ceux qui se mirent en defense, et si y eut plusieurs personnes pris. Entre les autres ledit Enguerrand de Bournonville, lequel avant qu'il fust pris, vaillamment se defendoit, et fut navré et blessé, mesmement au travers du visage. Il se vouloit mettre à finance, mais il eust la teste couppée. Pareillement un chevalier nommé messire Jean de Menon, et autres aussi. On en mena plusieurs à Paris, qui furent pendus au gibet. Et si y en eut de pris et mussés par les gens de guerre, qui furent mis à finance et rançon. Or combien que ceux de la ville eussent forfait et confisqué corps et biens, toutesfois il y fut donné honorable provision. Et jaçoit que iceux de la ville se doutans de ce qui leur advint, eussent fait plusieurs musses, toustesfois aucunes furent trouvées, où ils perdirent moult. Et si y eut aucuns des plus riches, qui furent mis à grosses finances, lesquelles ils payerent à bien grande peine.

Le roy vint à Laon, là où vint à luy le comte de Nevers frere du duc de Bourgongne, qui luy cria mercy, en lui requerant qu'il luy voulust pardonner de ce qu'il avoit esté devant Paris avec son frere: et luy fit plusieurs grandes promesses, tant de le servir, que autrement. De plus, il mit toutes ses terres en sa main et subjetion, ce qui fit que le roy et monseigneur de Guyenne, bien et doucement luy pardonnerent.

Le duc de Bourgongne faisoit diligence de toutes parts d'assembler gens. Et tellement, que de Bourguignons, Picards, et Savoisiens, ils se trouverent bien quatre mille combatans, desirans trouver les gens du roy pour les combatre, aussi estoient-ils belle et grande compagnée, et gens bien habillés et montés. La chose vint à la cognoissance du roy. Et fut ordonné à l'avant-garde le duc de Bourbon, et le comte d'Armagnac, à tout deux mille combattans. Et en l'arriere-garde des Bourguignons estoit le seigneur de Hannette, à tout huict cens combatans, qui se maintenoient bien et grandement, comme gens de guerre. Lesdits deux seigneurs envoyerent leurs coureurs devant assez largement, lesquels virent et apperceurent les gens du duc de Bourgongne emmy les champs, en belle ordonnance (lesquels coureurs lesdits deux seigneurs avec toutes leurs bannieres desployées suivoient), et estoient lesdits coureurs en grande perplexité, s'ils frapperoient dedans, ou non. Car il sembloit à aucuns, qu'on devoit attendre lesdits seigneurs, et si n'estoient pas tant des deux parts comme les autres. Toutefois ils se doutoient de deux choses:

l'une, que lesdits adversaires se pourroient bien retraire, sans coup frapper, quand ils verroient la compagnée desdits deux seigneurs. L'autre, que s'ils ne frappoient dedans leurs ennemis, cela seroit imputé à lascheté de courage, ce qui leur seroit un grand reproche. Peu de gens estoient, mais vaillans, bien montés et armés. Enfin par effect ils delibererent de leur courir sus, et ainsi le firent; ils furent aussi bien receus: et y eut une bien dure besongne, bien combatue d'un costé et d'autre. Aucuns des gens du duc de Bourgongne virent venir et approcher lesdits duc de Bourbon et comte d'Armagnac avec leurs bannieres desployées, et leurs gens qui venoient diligemment pour aider à leurs gens. Mais avant qu'ils approchassent de leurs ennemis ils se mirent en fuite. On les suivit diligemment, tellement que en la place y en eut soixante et dix morts, et bien cinq cens pris, entre les autres Le Veau de Bar. De plus il y en eut grande foison, lesquels cuidans passer les rivieres, se noyerent. Et firent les gens du roy longue chasse, tellement que les adversaires furent contraints de se jetter esdites rivieres. Aucuns se retirerent au Liege, et en Hainaut, lesquels pourtant ne se sauverent pas tous, car où les Liegeois et Hannuiers les trouvoient, il les tuoient. Le Veau de Bar fut en grand danger qu'on ne lui couppast la teste: mais il eut des amis, et paya grande finance à celuy qui l'avoit pris.

Le roy s'en vint à la chapelle en Tierache, et à Saint-Quentin: là vinrent vers luy la comtesse de Hainaut, et le duc de Brabant, prians et requerans, « qu'il ne voulust pas proceder si » rigoureusement contre leur frere. » Le roy fit response, « que quand son cousin le duc de » Bourgongne voudroit venir vers luy, il luy » bailleroit seureté telle qu'il en devroit estre » content: et s'il vouloit justice, il l'auroit. Si » miséricorde, il estoit prest de luy faire si » grande, et si abondamment, qu'elle devroit » suffire. » A tout ladite response ils s'en retournerent. Et disoit-on communement que ledit duc de Bourgongne avoit envoyé devers le roy d'Angleterre, et les Anglois, pour avoir secours, ausquels il offrit grandes alliances, et faisoit plusieurs promesses: de faict, furent aucunes choses accordées et fermées. Mais les Anglois ne voulurent pas bien entendre à luy bailler gens: car le roy d'Angleterre faisoit ses preparatifs pour descendre en Normandie, ainsi qu'il fit. Et si estoient les princes mesmes en Angleterre divisés pour la querelle de Bourgongne, et d'Orleans. Car les ducs de Clarence et de Glocestre, freres du roy, et avec eux le duc d'Yorck, favorisoient la partie du duc d'Orleans. Et ledit roy, avec le duc de Bethfort aussi son frere, celle du duc de Bourgongne.

Le roy se mit en chemin vers Perone, et luy fit-on obeïssance. Les seigneurs de son avant-garde allerent devant Bapaumes, où y eut de grandes escarmouches, et plusieurs chevaux tués. Il y avoit dedans de vaillantes gens, specialement y avoit fort traict. Mais quand ils virent qu'ils seroient assiegés, ils se rendirent. Il y en avoit en la place qui estoient de Paris mesme, aucuns qui avoient esté dedans Compiegne, aux uns desquels on couppa les testes: quant aux autres on les pendit.

Quand le duc de Bourgongne veid qu'on le chassoit de près, et qu'on s'approchoit de sa cité d'Arras, il y envoya garnison, et y mit bien quinze cens combatans, dont estoit chef principal messire Pierre de Luxembourg. Lequel, et tous les gens de guerre, et aussi ceux de la ville delibererent de tenir, et resister à l'entreprise de ceux qui les vouloient assieger. Et d'assiette, bruslerent tous les faux-bourgs, et ardirent les eglises, hostels-Dieu, maladeries, et aumosneries: dont il y avoit de moult belles eglises: qui fut grand pitié.

Le huictiesme jour d'aoust, le roy d'Angleterre envoya bien notable ambassade à Paris, offrant paix et alliance, c'est à sçavoir l'evesque de Duresme, et l'evesque de Norwic, deux notables preslats, le comte de Salbery, le seigneur de Gray, messire Jean Pheletin, et autres. Et estoient bien cinq cens chevaux, bien pompeusement habillés, et ordonnés, qui vindrent à Paris. Mais pource que le roy et monseigneur le dauphin n'y estoient pas, ils s'addresserent à monseigneur le duc de Berry, lequel les receut grandement et honorablement, comme il le sçavoit bien faire, et les festoya plusieurs fois. Ils voulurent estre ouys, ce que leur octroya le duc de Berry, et furent ouys. Ledit evesque de Norwic, qui estoit un bien notable clerc, proposa, lequel en effect et en substance disoit: « Faites-nous justice, nous offrons paix » et alliance. » Pour alliance ils demandoient madame Catherine de France, la duché de Guyenne, et la comté de Ponthieu, sans foy, hommage, ne ressort: et autres demandes. La

proposition fut moult notable, et monstra bien l'evesque, qu'il estoit clerc. Au commencement il loua fort le roy, et les seigneurs de France, de la bonne volonté qu'ils avoient à la paix, et que leur roy d'Angleterre en estoit très-joyeux. Et pour venir à sa matiere, prit son theme de Josué, 20. cap. *Venimus vobiscum facere pacem magnam.* Et monstra bien grandement, et notablement les biens qui viennent de paix, et les maux qui viennent par faute de paix, et que justice, sans paix ne peut estre, ne aussi paix sans justice. Et monstra deux moyens par lesquels paix se conclud ferme et stable, c'est à sçavoir l'œuvre de justice, et l'alliance d'amitié. L'œuvre de justice est reformatif de toutes injures, et y met la douceur, et suavité de paix. L'alliance d'amitié, est cause d'amour ferme, establissant la paix. Ces deux choses il deduisit bien grandement, excellemment et longuement. Et par l'œuvre de justice, demandoit taisiblement les choses dessus dites. Et par alliance, dont se pouvoit ensuivre amour ferme, demandoit madame Catherine. Laquelle proposition fut faite en latin, et la bailla par escrit.

Le duc de Berry leur fit response « que le roy, » ny monseigneur le dauphin n'estoient en la » ville, ny au pays, et que sans eux on ne leur » pourroit faire aucune response. » Tant comme ils furent à Paris, ils s'alloient esbatre, où ils vouloient, et estoient bien contens de la chere qu'on leur faisoit, et s'en retournerent à Calais, sans autre chose faire pour lors.

Au siege d'Arras y avoit un canonier, lequel se mit dedans la ville, et dit tout l'estat de l'ost, et le gouvernement, en les exhortant qu'ils se tinssent bien, et se defendissent. Et aussi faisoient-ils: et souvent sailloient, et avoient belles retraites, et lieux propices à eux retraire. Mais toutes les fois qu'ils sailloient dehors esdits lieux, il y avoit bonnes arbalestres, archers, et canons à main pour les recevoir, et en toutes les sorties qu'ils firent, ils furent reboutés à leur grand dommage.

Le duc de Bourgongne faisoit grandes diligences d'assembler gens, pour faire lever les sieges, ou au moins un d'eux, et en avoit bien largement. Or pour voir l'estat de l'ost, et le bien sçavoir, il envoya quatre cens combatans, explorateurs, qui avoient deliberé de mettre en un lieu leur embusche, et envoyer aucuns coureurs devant, pour voir si aucuns compagnons sortiroient, en les cuidant tirer et escarmouchant, jusques à l'embusche qu'on devoit mettre. Mais la chose vint bien autrement: car les gens du roy estoient ailleurs assez grosse compagnée en embusche, qui virent venir les gens du duc de Bourgongne, qui ne s'en donnoient aucunement de garde, et frapperent dessus vaillamment. Il y eut assez dure besongne, et assez tost les Bourguignons se retrahirent, dont il y en eut de morts, navrés, et pris: entre les autres, y fut pris messire David de Brimeu, un vaillant chevalier de Picardie, lequel s'estoit porté vaillamment. Et avoient volonté lesdits Bourguignons d'entrer dedans la ville, pour donner aide et confort à leurs gens. Ainsi le duc de Bourgongne fut fraudé de son intention. Et veid bien qu'il n'estoit mie taillé, qu'il pût bailler secours à ceux de dedans, qui estoient grand peuple. Car tout le pays s'estoit retrait dedans, et les vivres appetissoient fort, et commençoit le peuple à murmurer.

Or, ce considerant la duchesse de Hainaut et ledit duc de Brabant, ils retournèrent devers le roy en grande humilité, gemissemens et pleurs, mesmement la duchesse, et supplierent au roy qu'il voulust tout pardonner au duc de Bourgongne, leur frere, et il feroit obeïssance de sa cité, et la mettroit en ses mains, et qu'on voulust trouver moyen de paix finale. A ceste requeste, le roy fort entendit, et, de son mouvement, dit en plein conseil, que « leur re» queste estoit raisonnable, et qu'il vouloit » qu'on y advisast. » Là y eut plusieurs opinions et imaginations, car plusieurs y avoit qui eussent volontiers empesché paix et traité, mesmement les Bretons et Gascons, ausquels il sembloit que ladite ville estoit prenable d'assaut, mesmement la cité : de plus il y en avoit qui eussent bien voulu la destruction totale du duc de Bourgongne, qui n'estoit pas toutesfois chose aisée à faire. Mesme il y eut un grand seigneur, qui en un matin vint devers le roy luy estant en son lict, lequel ne dormoit pas, et parloit en s'esbatant avec un de ses valets de chambre, en soy farsant et divertissant. Et ledit seigneur vint prendre par dessous la couverture le roy tout doucement par le pied, en disant : « Monseigneur, vous ne dormez pas? » — Non, beau cousin, luy dit le roy, vous, » soyez le bien venu ; voulez-vous rien, y a-il » aucune chose de nouveau ? — Nenny, mon» seigneur, luy respondit-il, sinon que vos gens,

» qui sont en ce siege, disent que tel jour qu'il » vous plaira, verrez assaillir la ville, où sont » vos ennemis, et ont esperance d'y entrer. » Lors le roy dit : « que son cousin le duc de » Bourgongne vouloit venir à raison, et mettre » la ville en sa main, sans assaut, et qu'il fal- » loit avoir paix. » A quoy ledit seigneur res- pondit : « Comment, monseigneur, voulez- » vous avoir paix avec ce mauvais, faux, » traistre et desloyal, qui si faussement et » mauvaisement a fait tuer vostre frere ? » Lors le roy, aucunement desplaisant, luy dit : « Du » consentement de beau fils d'Orleans, tout luy » a esté pardonné. — Helas ! sire, repliqua » ledit seigneur, vous ne le verrez jamais vos- » tre frere. » Et sembloit que ledit seigneur voulust encores dire aucune chose. Mais le roy luy respondit assez chaudement : « Beau cou- » sin, allez-vous-en : je le verray au jour du » jugement. » Le matin mesmes, monseigneur le duc de Guyenne et dauphin envoya que- rir ledit seigneur de Traignel, son chancelier, et luy dit : « qu'il vouloit qu'il y eust paix et » traitté avec son beau pere, le duc de Bour- » gongne; que la duchesse de Hainaut et le duc de » Brabant offroient très-bon traitté et expe- » dient, et qu'il fist le mieux qu'il pourroit. » Et fut le matin le conseil assemblé, où estoient le roy, monseigneur le dauphin, et tous les seigneurs de leur sang, gens de conseil et ca- pitaines, et y eut diverses bandes, opinions et imaginations. Mais ledit seigneur de Traignel monstra evidemment que « la paix et l'accord » estoient necessaires, et que tous d'un bon » amour devoient entendre à resister aux an- » ciens ennemis du royaume, les Anglois, les- » quels on sçavoit faire armée pour descendre » en France, mesmement que finance il falloit » pour payer les gens de guerre, et que tout à » l'environ tout estoit si bien pillé, qu'il n'y » avoit plus de fourrage pour les chevaux, ny » vivres pour les personnes. »

Enfin, à qui qu'il en despleut, il fut conclud qu'on entendroit à paix et accord. A ce sujet furent mandés ladite duchesse de Hainaut avec ledit duc de Brabant, ausquels fut respondu de par le roy, « qu'on estoit content d'y enten- » dre. » Et fut une cedule de traitté faite, de laquelle on envoya hastivement copie au duc de Bourgongne, lequel en fut content, et fut la paix conclue, et ouverture faite de la ville au roy, non mie qu'on y entrast à puissance : mais, « de par le roy, » on mit les bannieres du roy sur la porte, et desappointa-on les officiers, et crioit-on par la ville « Vive le roy ! » Or entra dedans avec les mareschaux ledit seigneur de Traignel, qui fit faire les sermens tant aux gens de guerre de la ville, que autres, « d'estre » bons et loyaux au roy. » De plus il desappointa ledit de Luxembourg d'estre capitaine, et les offi- ciers que le duc de Bourgongne y avoit mis, et y en commit « de par le roy. » Et ainsi se finit le siege de devant la ville d'Arras. Et s'en vin- drent le roy et les seigneurs à Paris, où entra le roy le premier jour d'octobre, dont ceux de la ville furent bien joyeux.

Les gens du roy qui avoient esté devant Ar- ras estoient sur les champs, pareillement s'y mirent aussi ceux du duc de Bourgongne, qui estoient dedans la place, et autres qu'il avoit autour de luy, lesquels pilloient, desroboient et faisoient maux innumerables en divers lieux et pays. Plusieurs gens s'assemblerent, se di- sans au duc de Bourgongne, qui faisoient guerre à messire Louys de Chaalon, comte de Tonnerre, et avoient assiegé la ville de Ton- nerre. Laquelle chose vint à la cognoissance du seigneur de Gaucourt, qui prit en sa com- pagnée aucuns chevaliers et escuyers de la com- pagnée du roy, et frappa sur eux tellement, qu'il leva le siege : il y en eut plusieurs de morts et la plus grande part de pris. Autres gens y avoit aussi sur les champs qui pilloient, ce qu'on rapporta audit seigneur de Gaucourt, lequel y alla et frappa sur eux. Si se mirent en fuite, mais ils ne sceurent si bien fuyr, que ledit seigneur de Gaucourt ne les ruast jus, et en prit plusieurs, lesquels il fit pendre.

En ce temps se tint le concile de Constance qui fut moult notable, où estoient assemblés tous les plus celebres clercs de la chrestienté en toutes sciences. Et puis qu'il est fait mention dudit concile de Constance, il est à sçavoir que de la condemnation qu'avoit fait Montagu, evesque de Paris, de la proposition de maistre Jean Petit, il fut appellé de la part du duc de Bourgongne. La cause fut commise par le con- cile à deux cardinaux, et fut la matiere discu- tée et ouverte. Et « pour monstrer que juste- » ment elle avoit esté cassée, » estoient maistre Pierre d'Ailly, maistre Jean Jarson et maistre Jordain Morin, lesquels il faisoit bel ouyr : aussi estoient-ils grands et notables clercs. De l'autre part estoit l'evesque d'Arras, qui leur

respondit par escrit, et lisoit les responses en une cedule, à chacune fois qu'il falloit respondre et repliquer. Après plusieurs propositions, les cardinaux dirent par leur sentence, « qu'il » avoit esté bien appellé par les gens du duc » de Bourgongne; » car premierement ils disoient, « que l'evesque de Paris n'estoit pas » competent : » et sur ce allegueront plusieurs raisons; secondement, « que la partie princi» palle, c'est à sçavoir le duc de Bourgongne, » n'avoit point esté appellé ; tiercement, qu'en » la maniere qu'on avoit tenu, et par les » raisons qu'on avoit allegué, c'estoit faire un » nouvel article de foy. » Et y eut derechef grandes disputations et allegations. Enfin, après plusieurs debats de la part dudit Jarson et de ses adherans, il fut appellé desdits cardinaux. Et par ce moyen, demeura la matiere indiscusse et indecise.

Or, est-il ainsi que ledit seigneur de Traignel, qui estoit chancelier de Guyenne, considerant les grands inconveniens, qui pouvoient advenir, si la paix ferme et stable ne se faisoit, et que les articles autresfois faits, confirmés et approuvés ne se tinssent, pourchassoit tant qu'il pouvoit l'accomplissement d'icelle. Et luy firent sçavoir ladite duchesse de Hainaut et ledit duc de Brabant, qu'ils viendroient à Sainct-Denys pour la matiere.

Tailles grandes et excessives se faisoient, et levoit-on argent excessivement sur le peuple, lequel n'estoit point employé au bien de la chose publique, mais en bourses particulières de serviteurs, specialement de monseigneur de Guyenne et de monseigneur de Berry. Tellement que ledit monseigneur de Guyenne donnoit à ses gens, aux uns dix mille escus, et aux autres six ou sept mille. En un matin on apporta bien des mandemens à seeller de par monseigneur de Guyenne, montans jusques à la somme de soixante à quatre-vingt mille escus : lesquels ledit seigneur de Traignel ne voulut seeller, et respondit « qu'il parleroit à » son maistre, monseigneur de Guyenne. » Et aussi fit-il, en luy remonstrant la necessité qu'on pourroit avoir à faire d'argent. Lequel en fut très-content, et luy defendit « qu'il ne » seellast aucun mandement, s'il passoit mille » escus : » dont ceux qui estoient autour de luy furent mal contens. Et à ce les induisoit un nommé maistre Martin Gouge, evesque de Chartres, pource qu'il se doutoit que son maistre le duc de Berry aussi se restraignist des dons excessifs qu'il faisoit. Et firent tant de rapports, qu'enfin ledit duc de Berry traitta de faire desappointer ledit seigneur de Traignel : et à un matin envoya à son neveu monseigneur de Guyenne par ledit evesque de Chartres deux belles grosses perles, avec lequel evesque y avoit un chevalier, et à chacun d'eux donna mille escus. Et pour seeller le mandement envoya vers ledit seigneur de Traignel querir ses seaux, lesquels il bailla volontiers : et furent baillés audit evesque de Chartres, qui estoit bien habile sur le fait des finances. Et ainsi ledit seigneur de Traignel, pour avoir loyaument servy son maistre, fut desappointé. Et disoit-on que ledit seigneur de Guyenne depuis prit conditions estranges.

Le premier jour de janvier, le comte d'Alençon, qui estoit un moult beau seigneur et vaillant en armes, fut fait duc : et disoit-on que c'estoit par envie du duc de Bourbon qui alloit devant luy. Et toutesfois il estoit plus près de la couronne, et comme le plus près, quand il fut duc, il alla devant.

La duchesse de Hollande et le duc de Brabant vindrent à Sainct-Denys pour le faict du traitté, qui avoit esté pourparlé devant Arras : et y envoya le roy. Et fut de toutes les deux parties le traitté approuvé et confirmé, dont avoient aucuns esperance qu'il y auroit bonne paix, mais elle ne dura gueres.

Quand le retour du roy fut venu à la cognoissance des Anglois, ils retournerent à Paris : pour avoir response des offres qu'ils avoient fait, d'avoir madame Catherine pour leur roy, et demandoient Guyenne, et Ponthieu, et en effect que le traitté de Bretigny se tint. Et l'evesque mesmes, lequel autrefois avoit proposé si bien et si notablement, derechef fit la proposition : en disant, que le roy son maistre, et souverain seigneur, avoit esté moult resjouy, quand il avoit sceu la bonne volonté que avoient le roy de France, et ses parens, à avoir bonne paix. A laquelle chose son roy de tout son pouvoir tendoit, et avoit desir et affection : mais qu'on luy fist justice, et que la liberté de sa couronne, à laquelle il avoit le serment, ne fust blessée. Et que entre paix et justice y avoit si grande connexité, que sans justice, paix ne pouvoit estre, ne justice sans paix. Et prit son theme, des paroles que dit ce noble roy Ezechias (*Isaïe* 39. *cap. D.* 8.): « *Fiat tantum pax,*

et veritas in diebus nostris. » Lequel theme il divisa en plusieurs parties, toutes lesquelles estoient induites à avoir la paix. Et allegua plusieurs et diverses auctorités, servans à la matiere, et mesmement des revelations de saincte Brigide, où estoit contenu, que par les prieres et oraisons de monseigneur sainct Denys, patron des François, les princes des ferocissimes gens de France, et Angleterre, par lien de mariage devoient avoir paix ferme et stable ensemble. Et declara les biens qui pouvoient venir par la paix des deux royaumes. Et fort s'arrestoit sur lesdites revelations de saincte Brigide. Et à la fin toujours venoient que paix ne se pouvoit faire, sinon qu'elle fust dirigée et conduite par verité, et par justice. Sur ce il y eut plusieurs conseils tenus, et leur faisoit-on des offres : mais de nulles n'estoient contens. Pource finalement leur fut respondu, que le roy envoyeroit de ses gens en Angleterre, devers son cousin le roy Henry, avec pleniere puissance, et qu'il seroit bien joyeux, si traitté se pouvoit trouver. Et fut faite grande chere et reception ausdits Anglois, qui furent grandement festoyés, et receurent de beaux presens, puis s'en allerent en leur pays.

Iceux Anglois estans à Paris avec eux y avoit des Portugalois, qui avoient grande volonté de faire armes, pour l'amour de leurs dames, combien que taisiblement la querelle principalle y estoit des Anglois, et François, ils estoient alliés ensemble avec les Anglois : et y eut un gage entre un de Portugal, et un gentilhomme de Bretagne, nommé Guillaume de La Haye. Or fut jour pris, auquel les parties comparurent en la presence du roy, et des seigneurs, tant de France, que d'Angleterre, en champ, et estoit le Portugalois accompagné des Anglois. Il fut conseillé audit Guillaume de La Haye qu'il ne se fist que defendre. Et estoient les armes du Portugalois toutes rouges. Or vindrent les parties bien habillées, et armées au champ avec trompettes, et menestriers, et avoient chacun leur chaire. Après que le heraut eut crié : « Faites devoir! » ils se leverent, et vindrent l'un contre l'autre, chacun garny de lance, hache, espée, et dague. Quand ils furent assez près, ils jetterent leurs lances desquels ils ne se attoucherent onques, puis prirent les haches, et vint le Portugalois bien baudement et joyeusement, cuidant frapper son adversaire. Mais tousjours il luy rabatoit ses coups, sans faire autre chose. Dont plusieurs s'esbahissoient : mais il luy avoit esté, comme dit est, conseillé, qu'il ne se fist que defendre. Très-souvent le Portugalois levoit sa visiere en faisant signe à l'autre, qu'il levast la sienne, aussi le faisoit-il. Quand ils eurent par aucun temps fait en la maniere dessus dite, le Portugalois leva sa visiere, et Guillaume de La Haye, sans lever la sienne, luy voulut bailler de la pointe de sa hache au visage : lors le Portugalois, commença aucunement à demarcher, mais quand on veid la maniere, on cria : « Ho! ho! ho! » et les vint-on diligemment prendre. On disoit que le Portugalois avoit bien courte haleine, et si de La Haye eust voulu et peu l'approcher, il l'eust jetté à terre à la luicte : car c'estoit un des mieux luictans qu'on peust trouver. Puis à tous deux on fit honneur et bonne chere.

Il y eut trois autres Portugalois, qui requirent faire armes contre trois François, qui estoient un chevalier, et deux escuyers. Et avoit nom le chevalier, messire François de Grignaud, l'un des escuyers, Archambaud de la Roque, et l'autre, Maurignon, qui tous trois estoient Gascons. Lesquels firent sçavoir ausdits Portugalois, qu'ils estoient prests, s'ils leur vouloient rien demander, ou requerir, de leur defendre. Adonc les Portugalois les remercierent, et y eut lieu, jour et heure pris, où et quand la besongne se devoit faire. Cependant chacun fit ses provisions le mieux qu'il peut. La journée venue, les seigneurs à ce commis vindrent aux eschafauts à ce ordonnés, où fut mis force gens pour garder le champ. Les Anglois estoient à conseiller, et à accompagner les Portugalois. Et y eut aucune difficulté, lesquels entreroient les premiers au champ : mais il fut dit que les Portugalois y entreroient les premiers, et que ce estoit raisonnable, pource que en effect ils estoient demandeurs. Et ainsi le firent en bien grande pompe, accompagnés des seigneurs d'Angleterre, et de leur pays. Puis comme en un instant entrerent les François aussi bien et honorablement accompagnés. D'un costé et d'autre trompettes sonnoient fort : et vindrent tous au champ, monstrans semblant, et attalentés [1] chacun de faire son devoir. Après les cris faits en tels cas accoustumés, les parties se leverent, garnies de leurs

[1] En volonté.

armures et bastons en tel cas appartenans. Selon ce qu'on peut appercevoir, les Portugalois choisirent chacun son François : et alla le chevalier, qui estoit vaillant homme, et s'avança et presenta à messire François : et selon ce qu'on disoit, le plus vaillant de tous et le plus renommé de guerre s'addressa à la Roque, et l'autre à Maurignon. Quand ce vint aux haches, celuy qui combatoit La Roque le enferra au dessus du haut de la piece, et quand il sentit que le fer de la hache avoit pris dedans le harnois il commença fort à bouter, pour cuider entamer le harnois. Or s'en appercevoit bien La Roque, lequel se tenoit ferme, en intention de faire ce qu'il fit : car quand il apperceut que le Portugalois se baissoit devant, pour plus fort bouter, tout à coup de legereté de corps, dont il estoit moult habile, il recula tellement que le Portugalois cheut, et la teste emporta le corps. La Roque lui bailla deux coups de sa hache sur la teste, dont il l'estonna tout, et tira son espée pour luy bouter au fondement : les autres disent qu'il luy leva la visiere, et le voulut frapper par le visage. Enfin quelque chose qu'il en fust, le Portugalois se rendit, et fut desconfit, et pris par les gardes. Après ce, La Roque regarda que ses compagnons avoient bien à faire, et s'en vint à tout sa hache, et bailla tel coup à celuy qui avoit à faire à Maurignon, qu'il le fit chanceller, et Maurignon d'un autre coup le fit cheoir à terre, et se rendit. Puis les deux, c'est à sçavoir la Roque et Maurignon, allerent aider à Grignaux, qui estoit fort travaillé et blessé, et mesmement en la main senestre, qui estoit percée tout outre, et ne s'en pouvoit aider. Mais quand le chevalier veid les deux autres venir sur luy, il veid bien qu'il ne pouvoit resister, et dit tout haut : « Je me rends à vous trois. » Et fut dit que tous avoient très-vaillamment fait : les François s'en allerent par Paris, les trompettes sonnans, et estoit le peuple joyeux de ce qu'ils avoient eu l'honneur.

La paix faite devant Arras fut confirmée à Paris à l'honneur du roy. Il y eut abolition generale à tous, et de tous cas, excepté à cinq cens qu'on devoit bailler par escrit : et fut criée et publiée à grande joye parmy la ville de Paris, et envoyée par toutes les bonnes villes de ce royaume. Tous les seigneurs s'en allerent, excepté monseigneur de Berry, lequel demeura en la compagnée du roy, de la reyne, et de monseigneur le dauphin.

En ce temps le pape Jean XXIII fut pris par l'empereur et par le concile, en effect fut desappointé du papat.

C'estoit grande pitié des exactions qu'on faisoit lors, à cause des benefices, tant prelatures, graces expectatives, que autres.

Le comte d'Armagnac, en s'en retournant à son pays passa par Murat, qui est une belle place, et la prit, et bouta hors les vrais heritiers, ausquels la place et la terre avoient esté adjugés par arrest.

1415.

L'an mille quatre cens et quinze, le gouvernement alloit tousjours aucunement mal, au regard des exactions d'argent sur le peuple, non distribué au profit de la chose publique.

Le roy d'Angleterre ne fut pas seulement content d'avoir envoyé ambassade devers le roy, mais par deux fois luy escrivit bien gratieusement, « qu'il luy vouloit faire justice. » Et de ce le sommoit en paroles douces et humbles, et il s'offroit à faire bonne et ferme paix, concorde et alliance, en ensuivant les offres faites par ses ambassadeurs. Quand le roy et son conseil virent la douce maniere d'escrire, ils conclurent qu'on envoyeroit vers luy une notable ambassade. On sçavoit bien les preparatifs qu'il faisoit pour descendre en France. Et y furent envoyés l'archevesque de Bourges, surnommé Bourretier, bien notable homme et bon clerc, ayant beau langage, l'evesque de Lisieux, le comte de Vendosme, le baron d'Ivry, et autres. Ils arriverent en Angleterre le dix-septieme jour de juin, là où ils furent grandement et honorablement receus. Le lendemain qu'ils furent arrivés, ils furent menés devant le roy d'Angleterre, qui estoit bien grandement et honorablement accompagné de princes, prelats, et gens de conseil. Ils presenterent les lettres du roy au roy d'Angleterre, lequel les receut, et en les ouvrant les baisa et leut. Lequel dit qu'elles contenoient creance, et qu'ils dissent ce qu'ils voudroient. Lors l'archevesque de Bourges commença à parler, et prit son theme : « *Tibi pax, et domui tuæ pax* (I. Reg. 25. A. 6); lequel il deduisit bien grandement et honorablement, en exposant « la » bonne volonté du roy d'avoir paix et alliance, » et que de tout son pouvoir il estoit prest d'y » entendre, et de s'y employer, mesme laisser

» aller du sien à ce sujet. » Et fit tant et tellement que le roy d'Angleterre et les assistans en furent très-contens. Mais le fort fut à traitter particulierement sur la matiere des demandes et requestes que faisoient les Anglois, et offres que faisoient les gens du roy assez largement en Guyenne. Desquelles les Anglois n'estoient pas contens, et disoient et maintenoient « qu'ils » avoient droict ès duchés de Normandie, et de » Guyenne, et ès comtés d'Anjou, de Poictou, » du Maine, de Touraine, et de Ponthieu, » voire avoient droict à la couronne de » France. » Pour abreger, ils ne furent aucunement contens des offres des François : et appellerent et invoquerent Dieu, et tous les saincts de Paradis, et le ciel et la terre, qu'ils se mettoient en leur devoir. Et dit le roy d'Angleterre, qu'il estoit vray roy de France, et qu'il conquesteroit le royaume. Lors l'archevesque de Bourges luy dit : « Sire, s'il ne vous desplaisoit, je vous respondrois. » Lors luy fut dit par le roy d'Angleterre, « qu'il respondist » hardiment, et dist ce qu'il voudroit, et que » ja mal ne luy en viendroit. » Parquoy sembla audit archevesque qu'il pouvoit parler seurement : si luy dit tout pleinement, « Sire, le » roy de France nostre souverain seigneur est » vray roy de France, ny ès choses esquelles » dites avoir droict, n'avez aucune seigneurie, » non mie encore au royaume d'Angleterre : » mais compete aux vrais heritiers du feu roy » Richard, ny avec vous, nostre souverain sei- » gneur ne pourroit seurement traitter. » Desquelles paroles le roy Henry fut tant mal content que merveilles, et dit plusieurs hautes paroles bien orgueilleuses, et leur dit « qu'ils » s'en allassent, et qu'il les suivroit de près : » et les fit conduire seurement. Il y eut aucuns des François qui s'enquirent secrettement s'il y avoit aucunes alliances entre le roy d'Angleterre et le duc de Bourgongne, et trouverent que ouy, bien grandes et secrettes.

Or s'en retournerent les ambassadeurs de France, et firent leur relation, disans comme l'armée des Anglois avoit esté faite et preste, et estoit bien grande et puissante : et que sans faute ils descendroient, et qu'il estoit necessité d'y remedier. Sur quoy escrivit le roy d'Angleterre au roy de France lettres en latin, dont l'exposition s'ensuit traduite en François.

A très-haut prince, Charles nostre cousin, et adversaire de France, Henry par la grace de Dieu roy d'Angleterre, et de France, desire esprit de plus sain conseil, et à chacun rendre ce qui est sien.

Très-haut prince nostre cousin, et adversaire : « Les resplendissans royaumes d'Angle- » terre et de France, jadis venus et descendus » d'un mesme ventre, et à present divisés, » avoient accoustumé le temps passé, eux, et » leur renommée eslever en souveraine hau- » tesse, par leurs nobles triomphes et victoires. » Et à eux fut une seule vertu, pour orner et » embellir la maison de Dieu, à laquelle ap- » partient saincteté et mettre paix ès termes et » fins de l'Eglise : et par un mesme escu ac- » cordé entre iceux royaumes, subjuguer les » publics ennemis, par bien-heureux contract » ou marché. Mais las, cette germaine foy, l'a- » mour fraternel a perverty, si comme Loth » persecuta Abraham, et par envahissement in- » humain la gloire de l'amour fraternel est » commise à sepulture : et l'ancienne condition » de l'humain lignage, c'est à sçavoir dissen- » sion, mere de ire et de riotes, est ressuscitée » des morts. Mais nous appellons en tesmoin de » notre conscience le souverain juge, lequel » ne fleschit point pour prieres, ne pour tresor, » que nous avons fait procurer les moyens de » paix par le plus net et pur amour de paix » que nous avons peu. Bien que nous eussions » par l'esprit de mauvais conseil laissé aller le » juste titre de nostre heritage, au prejudice » de nostre posterité perpetuelle, toutefois tel » aveuglement de pusillanimité ne nous tient, » que nous ne voulions de tout nostre pouvoir » jusques à la mort combatre pour la justice. » Mais pource que tout homme qui va pour » combatre quelconque cité, il luy doit pre- » mierement offrir la paix, comme l'auctorité » de la loy au Deuteronome l'ordonne. Si par » longtemps et divers siecles, violence, rom- » peresse de justice, a soustrait les armes de » nostre couronne, et les droicts et heritages » d'icelle, pour le rencorporement et ramene- » ment au premier estat desquels, charité a fait » pour nostre partie jusques icy ce qu'elle a » peu. Nous pouvons par le defaut de justice à » nous deue, courir au refuge de main armée. » Neantmoins afin que le tesmoin de nostre » conscience soit nostre gloire maintenant, par » peremptoire requisition au passage de nostre » chemin, auquel ledit defaut de justice nous » attrait, vous exhortons par les entrailles de

» Jesus-Christ, et seulement à ce que la perfection de l'Evangile exhorte, qui dit : « Amy. » rends ce que tu dois. » Laquelle chose nous » desirons à nous estre faite par le vouloir de » Dieu. Et afin qu'il soit pardonné à l'effusion » du sang humain, qui selon Dieu est créé, » vous prions et requerons que restitution deue » nous soit faite de l'heritage et des droicts à » nous inhumainement soustraits, ou au moins » de ceux que nos ambassadeurs et messagers » avons plusieurs fois demandés et requis, et » desquels la souveraine reverence de Dieu le » tout puissant, et le bien de paix seulement » nous en fait estre contens. Et nous de nostre » part, entant qu'il touche la cause de mariage, » serons contens de defalquer et rabatire la » somme de cinquante mille escus à nous der» nierement offerte, comme cultiveurs de paix » que nous sommes, et non mie remplis d'a» varice. Et eslisons pour le meilleur les droicts » paternels, desquels la venerable ancienneté » de nos progeniteurs et parens nous ont laissé » seigneurs, avec votre très-noble fille Cathe» rine, nostre très-chere cousine, que multi» plier les detestables tresors, avec avarice, » idole de iniquité, plutost que desheriter la » perpetuelle couronne de nostre royaume, au » scrupule de nostre conscience, que Dieu ne » vueille. Donné sous nostre privé seel, en » nostre chasteau de Hantonne, sur la rive de » la mer, le vingt-huictiesme jour de juillet. »

Response du roy de France aux lettres du roy d'Angleterre.

A très-haut prince, Henry, nostre cousin, et adversaire d'Angleterre, Charles, par la grace de Dieu roy de France, desire volonté de nul opprimer, ne entreprendre contre raison.

« Le bien de paix aimé de Dieu et de nature, » laquelle nous, à l'exemple de Nostre-Sauveur » Jesus-Christ, qui à ses disciples la laissa, et » donnant en testament, avons tousjours re» quise et désirée par toutes les manieres qu'a» vons peu : et icelle pour l'honneur de Dieu » voulu moult grandement achetter, pour les » biens qui s'en ensuivent, et pour eviter effu» sion de sang humain, et innumerables incon» veniens qui adviennent par guerres. Comme » ces choses tenons et croyons à vous, vostre » conseil, et autres, estre claires et mani» festes, vous nous donnez occasion de grande» ment esmerveiller, et non sans cause, comme » après si grandes ouvertures, et autres choses » pourparlées entre nos gens, et les vostres, à » ferme intention de venir à paix, vous estes » descendu par hostilité à main armée en » nostre royaume, en rompant l'esperance de » paix, à la très-grande coulpe de vostre partie. » Et pource que oncques nous ne fusmes refu» sans, ne serons si Dieu plaist, de rendre jus» tice à chacun, qui nous en a requis : et qu'il » est licite à chacun prince, mesmement en sa » juste querelle, de se defendre, et rechasser « force par force. Attendu que aucun de vos » predecesseurs n'eut oncques droict, et vous » encore moins, de faire les demandes conte» nues en certaines vos lettres, et responses à » nous presentées par Chestre, vostre heraut, » ne de nous troubler. C'est nostre intention » avec l'aide de nostre Seigneur, en qui nous » avons singuliere fiance, par especial en nos» tre claire justice et defense, et aussi à l'aide » de nos bons parens, amis, alliés, et subjets, » vous resister, par maniere que ce sera à » l'honneur et gloire de nous, et de nostre » royaume ; et confusion, dommage et des» honneur de vous, et de vostre partie. Quant » aux mariages, dont nous escrivez sur la fin » de vos lettres, il ne semble point que ce que » faites requeste ou demande, par especial » d'affinité ou mariage, par la voye que vous » tenez, soit maniere convenable, honorable, » ne accoustumée en tel cas : et pource ne vous » en escrivons autre chose quant à present. » Mais vous envoyons ces lettres pour respon» ses à celles que escrites nous avez par ledit » Chestre. Donné à Paris, le vingt-quatriesme » jour d'aoust, l'an mille quatre cens et » quinze. »

Tantost après vindrent nouvelles qu'ils estoient descendus vers Harfleur : et y estoit le roy d'Angleterre en personne, accompagné de ses freres, et d'autres princes d'Angleterre, de six mille hommes d'armes, de trente à quarante mille archers, et d'autre peuple sans nombre, avec grosse artillerie, bombardes et canons, et gens se cognoissans en armes. C'estoit moult grande chose des appareils qu'il avoit, et du grand courage aussi. Dedans la ville de Harfleur estoient messire Lyonnet de Braquemont, les seigneurs d'Estouteville, et de Bacqueville, et le chastelain de Beauvais. Depuis y entrerent les seigneurs de Gaucourt, et Mignet de Coutes, tous seigneurs de hauts et vaillans courages : ce qu'ils montrerent bien,

car ils firent plusieurs saillies, où ils porterent aux Anglois très-grands dommages. Il y eut de grands faits d'armes specialement ès mines qu'avoient fait les Anglois.

En ce mesme temps et mois, il fut appointé et ordonné par le conseil du roy, que messire Charles d'Albret, connestable de France, auroit en ceste guerre toute semblable puissance comme le roy pour ordonner et disposer à sa pleine volonté, mander et contremander ce que bon luy sembleroit, abbatre forteresses et chasteaux, si mestier estoit. Et fut appointé que tous les seigneurs du sang seroient mandés, mesme qu'on leur manderoit à chacun d'eux qu'il envoyast cinq cens lances des meilleurs qu'ils eussent. Au sujet de quoy fut envoyé messire Jean Pioche, chevalier, devers le duc de Bourgongne, et devers le comte de Nevers, le premier jour de septembre; un autre devers le duc d'Orleans. Et messire Boucicaut fut fait capitaine de Normandie, lequel s'en alla à Rouen avec le connestable, dont le duc d'Alençon fut moult dolent. Et Clignet de Brabant fut fait gouverneur de Picardie.

Les Anglois à leur venue coururent par le pays de Caux, et prirent grand nombre de bestails : car le peuple cuidoit qu'ils deussent descendre ailleurs en la basse Normandie. Ils prirent aussi plusieurs prisonniers, et les ammenerent à leur roy, lequel les prescha, en disant, « qu'il sçavoit bien comme ils avoient » esté longtemps en oppression et travail : qu'il » estoit venu en sa terre, en son pays, et en » son royaume pour les mettre en franchise et » liberté, telle que le roy sainct Louys avoit » tenu son peuple. » Et leur commanda « qu'ils labourassent. » Neantmoins après les Anglois les traitterent à rançon, et leur faisoient moult de maux.

Environ le premier jour de septembre, ceux de Harfleur, qui estoient en grand travail et peine de veiller nuict et jour, et des assauts que leur donnoient les Anglois, qui leur avoient ja abbattu deux portes de la ville, et un pan de mur, envoyerent devers le roy un homme, qu'ils descendirent de nuict par dessus les murs, pour avoir secours. Et trouva ledit message monseigneur de Guyenne à Sainct-Denys, le mardy troisiesme jour de septembre : lequel estoit party le premier jour de Paris pour aller à Rouen. Et fit-on advancer les gens d'armes pour aller au secours.

La paix fut faite entre le comte de Foix, et le comte d'Armagnac. Et furent tous deux mandés, pour venir contre les Anglois.

En ce temps estoient à Paris les ambassadeurs du duc de Bourgongne, qui pourchassoient pleine abolition des bannis, et reparation de l'honneur du duc de Bourgongne, sur les lettres contre luy données par le roy l'an mille quatre cens quatorze, le vingt-septiesme jour de decembre, qui furent envoyées à Constance au concile de l'Eglise, et en plusieurs parties du monde : par lesquelles lettres, « le » roy declaroit le duc de Bourgongne estre son » ennemy, pour la mort de son frere, et la propo- » sition de maistre Jean Petit, avoir esté juste- » ment condamnée à Paris par l'evesque dudit » lieu, et l'inquisiteur de la foy. » Lors arriva à Paris maistre Jean de Montleon, aumosnier du duc de Bourgongne, qui apporta à la nation de Picardie lettres de creance de son maistre : lequel exposa sa creance, et expliqua premierement « la bonne affection que sondit maistre » avoit à tenir la paix entre luy et les seigneurs » de France, laquelle il avoit desiré tousjours, » et vouloit tenir de toute sa force, conserver, » et defendre, en exhortant icelle nation à te- » nir et maintenir icelle paix, et obvier à tous » ceux qui la voudroient perturber. » Secondement il dit, que sondit seigneur avoit sceu que aucuns menteurs s'estoient efforcés de publier, « qu'il avoit fait alliances avec les An- » glois, et qu'il les avoit fait venir en France. » De ce il l'excusa, en monstrant « la bonne » volonté qu'il avoit tousjours eu pour le roy, » son fils et le royaume, mesme qu'il estoit tout » prest de venir au mandement du roy avec » toute sa compagnée, pour combatre iceux » Anglois. » Tiercement, il exposa que aucuns ses malveillans avoient composé libelles diffamatoires contenant des defiances, que l'empereur auroit naguieres envoyé à sondit maistre, en s'excusant « qu'il n'avoit pu passer par la » Bourgongne, en allant devers le roy d'Arra- » gon, et Pierre de La Lune, mais qu'en son » retour il avoit intention de retourner par la » Bourgongne pour le voir et visiter. » Quartement, il exposa qu'aucuns de la secte de Jarson avoient divulgué, « que la proposition de » maistre Jean Petit avoit esté condamnée, et » arse au concile de Constance. » Et que ce avoit esté pour occasion d'une proposition forgée et composée par maistre Jean de Jarson,

qui avoit esté là condamnée. Et monstra ledit aumosnier, que ce n'avoit pas esté la proposition de maistre Jean Petit, mais la proposition dudit Jarson. Et qu'icelle condamnation tournoit au grand diffame et deshonneur du royaume de France, pource qu'on ne trouvoit pas qu'elle eust esté confirmée par aucun, parquoy on publioit communement à Constance, « que l'heresie de France estoit condamnée. » Parquoy ledit aumosnier requeroit, « que ledit Jarson chancelier fust desadvoué, et revoqué de son ambassade : et qu'icelle nation allast devers monseigneur de Guyenne, pour luy remonstrer l'injure faite au royaume de France par ladite publication, et de plus le requerir, qu'il voulust pourvoir et rescrire audit concile, à ce que le royaume de France ne fust aucunement en ce vituperé, lequel par la grace de Dieu ne fut oncques. » Et ainsi l'octroya et le fit monseigneur de Guyenne.

Sequens Cedula missa fuit Constantiam per magistrum Joannem de Jarsonno, parisium, contra ducem Burgundiæ, et ejus fautores, mense Augusto, Anno M. CCCC. XV.

Præstans scienter impedimentum, commissivè, vel omissivè, consilio, vel auxilio, ne dux Burgundiæ recognoscat publicè, et absolutè, quod peccavit in fide, et bonis moribus, justificando, aut justificari faciendo notoriè, et scandalosè interfectionem Ludovici quondam ducis Aurelianensis, et circumstantiam necis illius, omnis talis est inimicus dicti ducis Burgundiæ, et salutis suæ, et peccat adeo taliter, quod si in hoc sit pertinax, condemnandus est ut fautor hæreticæ pravitatis. Redditurus est insuper rationem de omnibus damnis, tam spiritualibus, quàm temporalibus, inde provenientibus, vel futuris. Recogitet idcirco quilibet sive doctor, sive prælatus, aut alius, quemadmodum dissimulavit in hac materia, vel dissimulabit, favore, vel timore, vel negligentia, prout quilibet scit, aut scire debet, qualiter obligatur ad correctionem fraternam, vel doctrinalem, aut judicialem, præcipuè summus Pontifex cum sacro cardinalium collegio, aut etiam generali concilio. Attento, quod evidentia patrati sceleris, clamore non indiget accusantis. Denique talis, qualis prædictus, est censendus impeditor pacis, et boni tractatus in hac parte, quoniam circa hunc errorem versatur principalis ratio debati seu belli in Franciæ regno.

Le roy d'Angleterre faisoit de grandes diligences à son siege d'Harfleur, et monstroit bien qu'il estoit de haut courage, et il y eut plusieurs assauts faits, lesquels ne profiterent guieres aux Anglois, car ceux de dedans se defendoient fort, et avoient bonne volonté de tenir. Mais leurs vivres appetissoient fort, et qui pis estoit, de la peine qu'ils avoient eux, et leurs gens, la plus grande part estoient malades, et s'y mit une mortalité. De sorte qu'ils firent un traitté, que au cas que dedans le dix-huictiesme jour de septembre ils n'auroient secours, qu'ils rendroient la place, sauves leurs vies : mais ils n'eurent aucun secours. Or de la maniere de la prise de la place, et de la reddition d'icelle, et de ceux qui estoient dedans, on en disoit et parloit en diverses manieres, car aucuns en rapporterent ce qui vient d'estre dit : c'est à sçavoir, qu'ils se rendirent sauves leurs vies; et entendoient la plus grande partie, qu'ils s'en iroient sauves leurs vies, un baston en leur main, où ils voudroient. Ce qui ne fut pas fait, ains ils furent pris, et mis à finances, et mesmes aucuns menés en Angleterre. Et que combien qu'il fust ouvert « que s'ils n'avoient secours dedans ledit jour, qu'ils se rendroient, et s'en iroient sauves leurs vies, » qu'il n'y eut oncques promesses faites ny d'un costé, ny d'autre, ni ostages baillés, et que ce n'estoient que paroles narratives, et non dispositives, ne effectuelles. Et que le roy, et monseigneur de Guyenne, estans partis de Paris, et venus à Rouen, de ce furent advertis ceux de dedans, lesquels cuidans avoir secours firent des saillies, et y eut des armes faites de costé et d'autre. Et ainsi cette forme de traitté cessa. Les autres disent, que le roy d'Angleterre voyant la ville fort abbatue delibera de l'assaillir : de faict il y fit livrer un gros et merveilleux assaut, du costé où estoient les seigneurs de Gaucourt, et de Touteville, qui dura plus de trois heures. Lesquels vaillamment avec leurs gens se defendirent, et y eut des Anglois plusieurs morts, et aucuns bien blessés. Et durant ledit assaut, une autre partie d'Anglois estoit devers une autre porte, laquelle par aucunes mauvaises gens fut ouverte, et entrerent dedans. Et par ainsi lesdits vaillans François qui estoient dedans, furent pris par leurs ennemis. Il y en avoit plusieurs des François bien malades, lesquels le roy d'Angleterre voulut et ordonna qu'on les laissast aller sur leur foy, et les au-

cuns simplement, mais ils moururent la plus grande partie quand ils furent dehors. Aucuns qui sçavoient la façon de la reddition de la ville, et de ce qui fut fait, disent qu'environ le quinziesme jour dudit mois de septembre, le seigneur de Bacqueville, et autres en sa compagnée furent envoyés par ceux de Harfleur, qui encores estoient assiegés, par devers le roy à Mante, afin d'avoir secours, et par devers monseigneur de Guyenne, qui estoit à Vernon, mais ils ne firent et gagnerent rien : car les gens d'armes de France n'estoient pas assez forts pour lever le siege. Et pource convint à ceux de Harfleur faire traitté avec les Anglois, que s'ils n'avoient secours dedans le dimanche vingt-deuxiesme jour de septembre dessusdit, heure de midy, ils rendroient la ville, et leurs corps, à la volonté du roy d'Angleterre. Et pource qu'ils ne pouvoient avoir aucun secours, ils rendirent la ville icelny dimanche. Mais vray fut, que la semaine de devant un chevalier, nommé Gaucourt, et aucuns autres avec luy furent deux ou trois fois parlementer avec les Anglois. Et tant ils parlementerent, que la derniere fois, à leur retour, ils dirent au seigeur de Touteville, et autres qui estoient dedans, qu'ils avoient accordé de bailler ostages de rendre la ville à certain jour, s'ils n'avoient secours dedans ce jour. Disant ledit Gaucourt, que luy, ne les siens jamais ne s'armeroient pour tenir la ville. Pourquoy ledit seigneur de Touteville, et les autres, voyans qu'ils ne pouvoient pas resister, souffrirent ce qu'ils voulurent faire. Toutesfois combien qu'on eust assez publié en France, que la ville estoit toute froissée, et cassée d'engins, et que les murs de la ville estoient rasés, et pareillement les maisons, et qu'ils avoient faute de vivres, et que tous ceux qui estoient dedans estoient si fort travaillés, battus et blessés de canons, et de traits, que plus n'en pouvoient, tellement qu'ils ne se pouvoient plus tenir : de tout ce n'estoit rien, car il y avoit aussi bon marché de tous biens, comme devant le siege, et se fussent longuement tenus, qui eust bien voulu. Mais ainsi fut faite la besongne, que à certain jour l'evesque de Norwic entra dedans la ville de Harfleur, vestu en pontificat : en sa compagnée il avoit trente-deux chappelains vestus de surplis, d'aumuces, et de chappes, et estoient lesdites chappes toutes de soye, et d'une mesme couleur : et y avoit trente-deux escuyers, tous vestus d'une livrée : devant chacun chappelain y avoit un d'iceux escuyers, portant une torche allumée. Or prit iceluy evesque le serment des ostages, que ceux de la ville devoient bailler, pour rendre la ville audit jour : et disoient les Anglois aux bonnes gens de Harfleur : « N'ayez » peur, ne vous doutez, on ne vous fera mal, » nostre seigneur le roy d'Angleterre ne veut » pas gaster son pays : on ne vous fera pas » comme on fit à Soissons, nous sommes bons » chrestiens. » Lesdits sermens pris, ils s'en partirent. Et pource qu'ils n'eurent point de secours, le dimanche dessus dit, à l'heure prise, ceux qui devoient livrer la ville ne voulurent pas ouvrir aucunes portes de la ville, pour y mettre les ennemis : mais les firent monter par dessus les murs avec eschelles, afin que le commun qui en rien ne sçavoit qu'elle deust estre livrée à celle heure, ne s'esmeust. Quand ils eurent mis dedans environ cinq cens, ils ouvrirent une porte, et y entrerent aucuns capitaines avec ledit evesque, qui se logerent là, et ordonnerent l'estat et les logis de tous les seigneurs, et disoient aux bonnes gens de la ville, « qu'ils ne s'effrayassent de rien, » comme dessus est dit, « et qu'ils estoient bons » chrestiens. »

Le lundy l'un des freres du roy y entra en grande pompe, et fit mener tous les hommes, qui ne luy voulurent faire serment de feauté, en Angleterre. Il alla de hostel en hostel, monté sur un petit cheval, commandant que tout luy fust revelé et baillé par declaration ce qu'on trouveroit, sur peine de la hart. Aussi il ne demanda rien à tout homme qui ne fut point trouvé armé : et donna congé à tous les hommes d'eglise, et à toutes les femmes, de eux en aller vestus de leurs meilleures robes, et ce qu'ils pourroient emporter, sans fardeler [1]. Et fut defendu que les gens d'eglise ne fussent point recherchés, ny les femmes au sein et en la teste. Il en partit plus de mille et cinq cens femmes. Quand ils furent hors de la ville vers Sainct-Aubin, ou près de là, on leur porta du pain, du vin, et des fourmages, et beut qui voulut boire. Et les convoyerent les Anglois jusques à Lislebonne. A Lislebonne estoit le mareschal Boucicaut, qui les fit loger, et leur donner à boire et à manger, et le lendemain il les fit mener à Rouen par eau. On disoit lors

[1] Sans en faire des paquets. (*Godefroy*.)

que la ville avoit esté vendue et trahie, et aussi tout le pays. Et disoit-on que la semaine de devant l'accord fut le connestable de France avec plusieurs autres, entre lesquèls estoit le bastard de Bourbon, qui s'estoit mis sur les champs à grande compagnée, pour aller sur les Anglois. Et quand ils furent près de Harfleur, ils rencontrerent grande compagnée d'Anglois, entre lesquels estoit le connestable d'Angleterre: et eurent les François grande joye de celle rencontre, et leur voulurent courir sus : mais le connestable de France fit sonner la retraite, et s'en retourna honteusement, dont plusieurs furent mal contens. La semaine et dès le mardy de devant qu'elle fut rendue, il fut ordonné que le jeudy d'icelle semaine on feroit par toutes les eglises de la ville de Paris chanter messes du Sainct-Esprit et de Nostre-Dame, à ce que Dieu voulust aider à nos gens, et sauver icelle ville; et se disoit que nos gens à l'aide de ceux de Rouen devoient aucun de ces trois jours, ou le jeudy, ou le vendredy, ou le samedy, faire aucune bonne besongne pour secourir Harfleur. Et pource fut ordonné que iceluy vendredy et samedy, voire le dimanche ensuivant, on feroit processions. Ce qui fut fait bien solemnellement à chappes et reliques, le plus honorablement qu'on peut. Or iceluy dimanche elle fut reduite en la maniere que dit est. Quand le roy, qui estoit à Mante, en ouit la nouvelle, laquelle il sceut le plus tard qu'on peut (car à Paris l'un disoit : Il est rendu, et l'autre disoit non, par plus de huict jours entiers), il en fut moult dolent. Et descendit à Vernon, le lundy septiesme jour d'octobre, et le samedy ensuivant il fut à Rouen avec monseigneur de Guyenne.

Cette semaine il advint, qu'un nommé Colin, seigneur [1] du Boisseau, à la porte du Temple, lequel estoit dehors, pource qu'il estoit des bannis, escrivit à sa femme à Paris, qu'elle vint à luy, le vingtiesme jour d'octobre, en certaine ville nommée ès lettres, et qu'elle luy fist finance de vingt escus, et que en ce jour le duc de Bourgongne seroit en ces parties là, pour venir devers le roy en très-grande compagnée. La femme qui estoit parente d'Alexandre Le Boursier bourgeois de Paris, luy porta icelles lettres, en luy priant qu'il luy voulust prester ladite somme, et retenir les lettres, lesquelles il monstra, comme on dit, à plusieurs personnes. Et pour cette cause, comme on disoit, furent changés en icelle semaine les prevost des marchands et eschevins, et faits nouveaux prevost des marchands et eschevins, et les portes de Paris murées, qui moult de fois l'avoient esté. Et disoit-on communement, que c'estoit contre le duc de Bourgongne, afin qu'il n'entrast à Paris.

En icelle semaine, le roy d'Angleterre laissa grosse garnison à Harfleur, et s'en alla en l'abbaye de Fescamp, en laquelle y avoit gens d'armes en garnison, qui avoient bruslé la ville : les habitans s'en estoient allés pour la plus grande partie, le reste s'estoit retiré en l'abbaye, pour sauver leurs biens qu'ils y avoient refugiés. Et estoient logés leurs chevaux jusques sur le grand autel de l'eglise, et par toutes les chappelles, sans estre porté honneur ny reverence à ladite eglise par iceux gens d'armes : lesquels, comme on disoit, avoient rompu les coffres des bonnes gens, et emporté les biens resserrés dedans, et tiré les femmes hors de l'eglise, et là les avoient violé et pris à force. Ledit roy passa outre et s'en vint à Dieppe.

En icelle semaine, le duc de Bourgongne envoya lettres au roy, dont la teneur s'ensuit :

« Mon très-redouté seigneur, pour la conservation de vostre seigneurie et couronne de France, dont vous êtes seigneur souverain (que Dieu par sa saincte pitié veuille mettre et maintenir en si vertueuse prosperité, comme elle fut oncques), entre les austres estats et biens qui y sont, l'estat des nobles y est, qui tous sont tenus et obligés tant par serment, que autrement, de vous loyaument servir, sans espargner leurs corps, ne chevances. Auquel estat sont ducs, comtes, barons, et autres de grande vertu, qui tous chacun endroit soy, sont tenus de garder leur fidelité envers vous, et vostredite seigneurie, comme à leur souverain seigneur. Et de tant plus que l'un dudit estat est plus prochain de lignage, et tenant de vous plusieurs notables seigneuries, de tant est-il plus astraint et tenu de plus loyaument servir, et avoir l'œil à la conservation et augmentation de vostre estat. Et croy que bon jugement dicteroit, que à vous faire ledit service, nul ne devroit en cas de necessité et de eminent peril attendre d'estre mandé. Mais devroit chacun des dessusdits

[1] Maistre de l'enseigne du Boisseau. (*Note de Godefroy.*)

» s'en advancer le plus diligemment qu'il pour» roit, pour obvier aux perils qui y peuvent » advenir par longue demeure en temps de » guerre, posé ores, qu'il y eust defenses au » contraire. Ainsi le firent certains estrangers » d'une cité, comme il est trouvé ès histoires an» tiques. Car jaçoit qu'on leur eust defendu sur » peine de la mort, qu'ils ne montassent sur » les murs de la cité, neantmoins quand ils vi» rent que la cité se perdoit, s'ils ne mettoient » la main à la besongne, ils monterent sur les » murs, en venant contre la defense à eux faite, » et sauverent la cité, dont ils furent moult » grandement loués. Et en la saincte Escriture » aussi, au livre second des Roys, chap. 15, il » est recité en la louange d'un, qui s'appelloit » Ethaï, que le roy David, quand Absalon son » fils s'esleva contre luy, commanda audit Ethaï, » qu'il s'en allast de sa compagnée, et remenast » avec luy ses freres, pource qu'il estoit estran» ger, et luy dit : « Aujourd'hui tu es venu, et » demain tu seras contraint de te departir de » nous. » Et lors ledit Ethaï jura à Dieu, « que » en quelque lieu que seroit le roy David, il » seroit son serviteur. » Dont ledit Ethaï, en » venant contre la defense dudit roy David, » n'est aucunement blasmé en ladite saincte Es» criture, mais prisé et honnoré, et reputé » homme de bonne foy. Puis que ledit Ethaï, » qui estoit estranger, est prisé et loué d'estre » venu contre la defense dudit roy : par plus » forte raison celuy qui est parent et sujet du » roy, en allant en vostre service, contre vostre » defense, ne devroit estre repris ny blasmé, » mais prisé et honnoré. Et quiconque en tel » cas veut passer le temps par dissimulation et » sans rendre service, je ne fais point de doute » qu'il n'en acquiere blasme et deshonneur, et » qu'il ne fasse contre bonne loy. Chacun voit » bien, que selon l'enseignement de nature, qui » procede suivant l'ordonnance divine, si le » chef d'aucun corps humain est assailly, pour » estre blessé et grevé de son adversaire, aussi » tost les membres dudit corps se dressent et » mettent au devant, pour la defense et garde » de leur chef : et tant plus sont-ils prochains » de leur chef, plus s'exposent-ils prestement. » Aussi ne fais-je point de doute que si vous » laissez d'appeller lesdits ducs et comtes, ou » autres vos prochains, que ce ne redonde à » leur charge, telle qu'il semble qu'il ne se » doit fier en eux.

» Or est-il ainsi (mon très-redouté seigneur) » qu'il est venu à ma cognoissance, que par » vos lettres patentes données le vingt-troi» siesme jour d'aoust dernierement, vous avez » signifié à vos baillifs et seneschaux, que votre » adversaire d'Angleterre est descendu en vos» tre royaume, à toute puissance de gens d'ar» mes, et de traict, et de tous autres habille» mens de guerre, et a mis le siege de toutes » parts devant et alencontre de vostre ville de » Harfleur, qui est chef du pays de Normandie, » et en laquelle y a port de mer. Et que pour » resister à l'entreprise de vostredit adversaire, » preserver, garder et defendre vostredit royau» me et sujets, vous avez envoyé à vostredit » pays de Normandie, ou ailleurs, quelque part » que sera vostredit adversaire, mon très» redouté seigneur et fils, monseigneur de » Guyenne vostre aisné fils, dauphin de Vien» ne, comme vostre lieutenant et capitaine ge» neral, à toute sa puissance. En mandant à » vosdits baillifs et seneschaux, ou à leurs lieu» tenans, qu'ils fissent de par vous comman» dement, tant par cris et publications en tous » les lieux accoustumés à faire cris, en leurs » bailliages, seneschaussées, et ressort d'iceux, » comme autrement, à tous les nobles, et gens » qui ont puissance de eux armer, demeurans » ès metes et bornes de leurs jurisdictions et » ressorts, qu'ils aillent, toutes excuses ces» sans, en leurs personnes, le mieux accom» pagnés de gens d'armes tant qu'ils pourront, » montés et armés suffisamment, par devers » mon très-redouté seigneur et fils, vostre aisné » fils monseigneur de Guyenne, à Rouen, ou » ailleurs, quelque part qu'il sera, le plus has» tivement qu'ils pourront.

» Et toutesfois (mon très-cher seigneur) com» bien que je sois vostre très-humble et très» prochain parent, vassal, subjet, chevalier, » baron, comte, duc, et deux fois pair de » France, et non pas seulement pair de France, » mais doyen des pairs, qui est la premiere » prerogative, noblesse et dignité, qui à cause » de seigneurie soit en ce royaume après la » couronne. Et en outre, m'ayez tant fait d'hon» neur, que je suis pere en loy de mariage de » mondit très-redouté seigneur et fils mondit » seigneur le duc de Guyenne, vostre aisné fils, » et heritier universel, à cause qu'il a espousé » mon aisnée fille; et aussi de madame Mi» chelle vostre fille, à cause du mariage cele-

» bré entre elle, et mon fils unique et heri-
» tier universel, lesquelles choses me rendent
» autant et plus obligé à vous, et à vostre
» royaume, que subjet que vous ayez. Neant-
» moins vous ne m'avez rien mandé en cette
» partie : excepté depuis un peu, que m'avez
» mandé par messire Jean Pioche, chevalier, et
» maistre d'hostel de mondit seigneur et fils, que
» je vous envoye cinq cens hommes d'armes,
» et trois cens de traict : et que vous ne vou-
» lez pas que j'y aille en personne, et aussi
» beau cousin d'Orleans : pource que la paix
» par vous faite entre nous est encore bien
» nouvelle : et par ainsi on me tresmue mon
» premier estat en pairie, dont s'ensuit dimi-
» nution de mon auctorité : et me veut-on sous
» couleur bien legere priver du service que je
» dois, et suis obligé de faire, sur peine de
» mon honneur, qui me lie, et que je veux
» garder plus que chose terrienne : et en outre
» il semble que l'on ne doit avoir fiance en
» moy. Laquelle chose m'est, et doit estre
» griefve et desplaisante, tant pour les obliga-
» tions dessusdites, que aussi par le temps passé
» je me suis employé le plus loyaument que j'ay
» peu, en vostre service, accompagné de no-
» bles, chevaliers, et escuyers, qui ont connu
» et cognoissent ma bonne intention, et ne
» vous voudrois faire aucune faute : aussi grâ-
» ces à Dieu, vous pouvez estre bien et loyau-
» ment servy sous ma compagnée. Ce nonobs-
» tant (mon très-redouté seigneur) je plains
» les dommages que l'on vous porte, et à vos-
» tre royaume : je plains la petite resistance
» qui y est mise : je plains le grand inconve-
» nient qui est taillé de s'en ensuivre, si bon
» remede n'y est mis. Et aussi je considere l'es-
» tat en quoy je suis sous vostre souveraineté,
» qui est moult grand et honorable, comme
» dit est. Je considere en outre, que je veux
» et dois aussi bien garder paix nouvelle,
» comme si elle estoit ancienne de cent ans et
» plus ; et que de tant plus qu'elle est fraische
» et nouvelle, de tant plus doit avoir chacun
» bonne memoire de la bien garder, et seroit
» plus grande faute de l'enfraindre. Et ne doit-
» on point s'imaginer que mondit beau cou-
» sin d'Orleans, ny moy, ny autre quelconque,
» voulussions faire si grande faute envers Dieu,
» envers vostre majesté, et envers vostre royau-
» me, à la confusion et desolation de nous mes-
» mes, qui par vostre felicité sommes en voye
» de toute prosperité, et par vostre adversité
» sommes du tout abbaissés et descheus. Et
» doit avoir ce regard toute bonne imagina-
» tion, que en tel temps qui est si perilleux,
» envers vous, et envers vostre royaume, sup-
» posé que aucune paix ne fust entre vos sub-
» jets, on devroit pour loyaument faire son
» devoir envers vous, et eviter le peché de fe-
» lonnie, faire abstinence de guerre, et venir
» d'un commun accord à la soustenance et de-
» fense de vous, et de vostredit royaume.
» Quant est de moy, je tiens que ainsi le fe-
» rions nous, si nous estions en tels termes, ce
» que nous sommes, Dieu mercy et vostre
» bonne ordonnance. Et en outre ne faut point
» douter, veu la grande entreprise faite contre
» vous, que ladite provision ne soit trop pe-
» tite que vous me demandez. Et tout ce con-
» sideré, chacun peut assez sçavoir que je ne
» dois pas laisser perdre ce royaume ; mais dois
» employer ma loyauté, sans avoir regard à ce
» qu'aucuns vous pourroient dire au contraire.
» Et pource (mon très-redouté seigneur) je
» vous escris presentement, vous suppliant
» très-humblement que à ce que dit est vous
» plaise adviser, et considerer au bien et hon-
» neur de vous et de vostre royaume, et aussi
» de moy, qui n'ay pas intention de laisser per-
» dre vostre seigneurie, là où je pourray loyau-
» ment employer mon service. Et sur ce (mon
» très-redouté seigneur) vous plaise à moy
» envoyer response par le porteur de cestes, et
» par vos bonnes et gratieuses lettres, car par
» vertu des obligations dessusdites, je suis con-
» traint et obligé au salut de vous, et de vos-
» tre royaume, dont le mien estat dépend. Et
» je tiens que les autres nobles de vostre royau-
» me feront ce qui leur appartient. Quant est
» de moy, au plaisir de Dieu, je ne laisseray
» point tousjours à faire mon devoir, en gar-
» dant la profession, et possession de mon
» doyenné des pairs, à la fin desirée et glo-
» rieuse que vous demandez à l'encontre de
» vostre adversaire : tesmoin le Tout-Puissant,
» lequel (mon très-redouté seigneur) je prie
» que il vous ait en sa saincte garde, et vous
» doint bonne vie et longue, en toute unité et
» bonne paix. Escript à Argilly, le vingt-qua-
» triesme jour de septembre, mille quatre
» cens et quinze. »

Ensuit la copie des lettres royaux en double queue, que le sire de Moreuil, chevalier et maistre Jean de Vailly, president en parlement, ambassadeurs du roy, et de monseigneur de Guyenne, ont apporté à monseigneur le duc de Bourgongne, pour la reparation de son honneur.

Charles par la grace de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. « Comme pour plusieurs considerations, » nous nous fussions traicts et avancés à grande » assemblée de gens d'armes devant la ville » d'Arras, et illec par devant nous fussent ve- » nus de par nostre très-cher et très-amé cou- » sin, le duc de Bourgongne, en grande re- » verence et humilité, nos très-chers et très- » amés cousins et cousines, le duc de Brabant, » la comtesse de Hainaut, et nos bien-aimés » les deputés de par les trois estats du pays » de Flandres, ayans procuration et puissance » de nostre-dit cousin de Bourgongne, les- » quels nous exposerent les excuses, et aussi » les grandes et entieres affection et volonté qu'il » avoit envers nous, et nous firent telle obeïs- » sance, que en fusmes contens : et dès lors » eussions nostre-dit cousin receu en nostre » bonne amour et bonne grace. Et avec ce, » ayons ordonné estre paix entre tous nos sub- » jets. Laquelle paix iceluy nostre cousin de » Bourgongne a solemnellement sur la vraye » croix, et saincts Evangiles de Dieu, juré, et » de ce baillé ses lettres patentes seellées de » son grand seel. Sçavoir faisons, que iceluy » nostre-dit cousin de Bourgongne, nous vou- » lons et reputons, et voulons estre tenu, et » reputé partout pour nostre bon et loyal pa- » rent, vassal, subjet, et bien-vueillant. No- » nobstant quelconques nos lettres, que ayons » fait publier au contraire, lesquelles nous ne » voulons estre d'aucun effect contre la teneur » de ces presentes, ny prejudicier à icelles. Et » defendons à tous nos subjets quelconques par » ces presentes, sur peine d'encourir nostre » indignation, que pour occasion de nosdites » lettres, par paroles, predications, sermons, » ne autrement, ils ne disent, ny ne fassent » aucune chose à la charge ou deshonneur de » nostredit cousin de Bourgongne, en quelque » maniere que ce soit. Si donnons en mande- » ment à nos amés et feaux conseillers, les gens » tenans et qui tiendront nostre parlement à » Paris, au prevost de Paris, et à tous nos se- » neschaux, baillifs, prevosts, et autres nos jus- » ticiers, et officiers quelconques, et leurs lieu- » tenans, et à chacun d'eux, si comme à luy » appartiendra, que contre ce que dit est, ils » ne fassent ou souffrent aucune chose estre » faite : en punissant chacun endroit soy les » transgresseurs, de telle punition selon le me- » fait, que ce soit exemple à tous autres de eux » en garder. Et en outre fassent publier ces » presentes partout où il appartiendra. Au » *vidimus* desquelles, fait sous seel royal et » autentique, nous voulons foy estre adjoustée » comme à ce present original. En tesmoin de » ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces » presentes. Donné à Paris le dernier jour » d'aoust, l'an de grace mille quatre cens et » quinze, et de nostre regne le trente-cin- » quiesme. » Ainsi signé par le roy, à la relation du grand conseil, tenu par monseigneur de Guyenne. MAUREGARD.

Lettres sur l'abolition, apportées à monseigneur de Bourgongne par lesdits ambassadeurs.

Charles, etc. A tous ceux, etc., salut. « Comme nous ayons pitié et compassion des » grandes oppressions, pertes et dommages, » que nostre peuple a eu et soustenu au temps » passé, à l'occasion des guerres et armées » faites en nostre royaume, voulans nos sub- » jets garder, relever et preserver d'icelles op- » pressions. Et pour autres causes et conside- » rations à ce nous mouvans, ayons fait, voulu, » ordonné et commandé paix ferme et stable » en nostre royaume et entre nos subjets. Et » avec ce, ayons fait et ordonné certaine abo- » lition de ce qui a esté fait depuis la paix de » Pontoise, de laquelle furent exceptées cinq » cens personnes, lesquelles devoient estre » nommées dedans la feste de Sainct-Jean- » Baptiste, dernierement passée. Exceptés » aussi ceux qui par nostre justice avoient esté » bannis depuis le temps dessusdit. Eussions » en outre voulu, que ceux qui avoient esté » éloignés de nostre ville de Paris et des autres » villes de nostre royaume, ou qui de leurs vo- » lontés s'estoient absentés de leurs demeu- » rances par suspection, demeurassent esloi- » gnés et absentés hors de nostre ville de Paris, » et des autres villes et lieux, dont ils avoient » esté esloignés, jusques à deux ans. Sçavoi

» faisons que pour consideration de ce que dit » est, et autres causes et considerations à ce » nous mouvans, voulans estendre nostre libe- » ralité, au faict de ladite abolition, avons vou- » lu, ordonné et octroyé, voulons, ordonnons » et octroyons de nostre pleine auctorité et puis- » sance royalle par ces presentes, que les cinq » cens personnes esloignées et bannies, soyent » compris en ladite abolition, et que d'icelle ils » jouyssent et usent, comme s'ils n'eussent au- » cunement esté exceptés de ladite abolition. » Exceptés toutesfois Helyon de Jacqueville et » Robinet de Mailly, chevaliers, maistre Jean » de Troyes, maistre Henry de Troyes, Jean » Parent, Simon Caboche, Denisot de Chau- » mont, maistre Laurens Calot, Thomas Le » Goix, Jean Le Goix, Guillaume Le Goix, Colin » de La Vallée, Jean Bouyn, maistre Guillaume » Barault et sa femme, Jean Paumier, maistre » Felix du Bois, maistre Jean Rapiout, maistre » Toussaint Baral, Guillaume Goule, Jean du » Boisauron, Jean Errault, Jean Bourdon, dit » Rousselet, battelier, Guillaume Baillet, David » du Conseil, Antoine de Forest, maistre Nicole » du Quesnoy, Jacques de Sarcy, Jean Maille, » orfevre, Jean de Rouen, fils de la trippiere » du puis Nostre-Dame de Paris, Jean Maillart, » Jean Tillart, procureur en chastelet, Jean de » Sainct-Yno, boucher, Jean Le Fort, Thomas Le » Sueur, prevost de Sainct-Denys, Jacques Le » Sueur, François Lorfevre, Chausselier, Ma- » hiet Boileaue, prisonnier, Jean de Poligny, » dit Chastelain, Colin Le Mauvais, Jean Paste, » Jean Le Coq, Jean Le Clerc, dit petit prevost, » Thomas Quillet, et maistre Jacques Cadot, » lesquels pour consideration de plusieurs ex- » cès, par eux commis, et perpetrés au des- » plaisir de nous, de nostre très-chere et très- » amée compagne la reyne, et de nostre très- » cher et très-amé fils le duc de Guyenne, dau- » phin de Viennois, nous ne voulons estre » compris en icelle abolition. En tesmoin de » ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces » presentes. Donné à Paris, le dernier jour » d'aoust, l'an de grace mille quatre cens et » quinze. » MAUREGARD.

Responses faites par le duc de Bourgongne, aux requestes des dessusdits ambassadeurs, au mois de septembre, l'an mille quatre cens et quinze.

Premier article d'icelles requestes contenant au premier poinct, que monseigneur de Bourgongne se deporte des protestation qu'il fit, en faisant le serment de la paix, le penultiesme jour de juillet dernier passé. Respond mondit seigneur de Bourgongne : « Que pour complaire » et obeyr au roy, et à monseigneur de Guyen- » ne, et pour la grande affection qu'il a d'en- » tretenir la paix, pour le bien du roy et du » royaume, il se deporte desdites protestations. » Combien que son intention est de requerir et » de supplier au roy, et à mondit seigneur de » Guyenne, que les reservés et exceptés en l'a- » bolition dernierement faite par le roy (de la- » quelle il luy a envoyé ses lettres patentes par » ses ambassadeurs dessusdits) soyent compris » en icelle, ou au moins jouyssent d'icelle. »

Item. Au second poinct contenu audit article desdites requestes, contenant que des lettres dudit serment fait par mondit seigneur de Bourgongne, soit ostée la modification contenue en la fin d'icelles lettres, qui se commence, « pourveu que semblable serment fassent, etc., » et que lesdites lettres soient pures et absolues. Respond mondit seigneur de Bourgongne : « Qu'il veut, et consent lesdites lettres estre » pures et absolues, au regard de ceux qui » tiendront la paix. Et quant aux autres, si » aucuns y en avoit, qui ne tinssent ladite paix, » mondit seigneur de Bourgongne, ne veut ne » entend point, que sondit serment le lie, au » regard d'iceux. »

Item. Au tiers point contenu audit article, contenant que semblable serment fassent les officiers et principaux conseillers de mondit seigneur de Bourgongne, estans devers luy. Respond mondit seigneur de Bourgongne, qu'il luy plaist bien.

Item. A l'article desdites lettres contenant, que c'est l'intention du roy, et de mondit seigneur de Guyenne, que le roy de Sicile soit compris en ladite paix, etc. Et que pour quelque chose faite au temps passé, mondit seigneur de Bourgongne, ne luy fasse aucun destourbier ou empeschement, etc. Et luy offrant par le roy, que s'il deult aucune chose dudit roy de Sicile, que le roy et monseigneur de Guyenne luy en feront faire raison. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il a bien » cause de soy douloir dudit roy de Sicile, » pource que sans cause raisonnable il luy ren- » voya sa fille, etc. Et à la grande charge de » l'honneur de mondit seigneur de Bourgongne,

» et de tout son lignage. Et que aussi le roy » de Sicile retient grande somme de deniers, » que mondit seigneur de Bourgongne luy avoit » payé pour sadite fille, avec joyaux, vaisselle, » et autres choses. Et aussi se deult pour deux » autres causes à declarer quand temps sera. » Neantmoins mondit seigneur de Bourgongne » se deporte de faire aucune poursuite par voye » de faict contre ledit roy de Sicile, pourveu » que le roy, et monseigneur de Guyenne luy » feront raison des choses dessusdites sommai- » rement, et de plein, sans figure de jugement, » dedans six mois, après qu'ils en seront re- » quis par mondit seigneur de Bourgongne. » Autrement que mondit seigneur dès lors en » avant se puisse pourvoir de remede, selon ce » que bon luy semblera. »

Item. A l'autre article desdites requestes, contenant que le roy et mondit seigneur de Guyenne defendent à mondit seigneur de Bourgongne, qu'il ne fasse aucun grief ou dommage au duc de Bar pour cause de delivrance des ambassadeurs du roy venans du sainct concile, et pour la demolition du chastel de Saucy. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « que son intention n'est, et ne fut oncques, d'en- » dommager le duc de Bar, ny ne sera au » temps à venir, pour occasion des choses des- » susdites. »

Item. A l'autre article desdites requestes, contenant que mondit seigneur de Bourgongne fasse mettre au delivre et hors de ses mains toutes les terres, rentes et revenus du comte de Marle, du comte de Tonnerre et de ses frères, du seigneur de Roussay, du seigneur de Gaucourt, et autres, etc. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il le fera volontiers, c'est » à sçavoir les rentes, terres et revenus qui ont » esté par luy empeschés, pour cause de divi- » sions et discords advenus en ce royaume, » depuis la paix de Pontoise. Et de ce baillera » ses lettres patentes à ceux à qui il apartien- » dra. Toutefois l'intention de mondit seigneur » de Bourgongne est, que le roy et les autres » seigneurs le fassent pareillement à ceux qui » ont sous eux leurs terres empeschées, selon » la forme et teneur de l'ordonnance du roy sur » ce faite. »

Item. A l'article d'icelles requestes, contenant que mondit seigneur de Bourgongne esloigne et mette hors de sa compagnée, et de ses terres et pays ceux qui par la reservation derniere sont deuement bannis. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il les esloignera » de luy et de ses pays, estans en ce royaume. »

Item. A l'autre article desdites requestes, faisant mention des canons. etc. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il escrira vo- » lontiers par ses lettres au gouverneur d'Ar- » ras, qu'il baille et delivre aux gens du roy » tout ce qu'il trouvera desdits canons, et au- » tres habillemens de guerre, estant en ladite » ville d'Arras, et ailleurs, à son pouvoir. »

Item. A l'article contenant que monseigneur de Bourgongne fasse delivrer les prisonniers. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il le fera, pour obeyr au roy, et à monsei- » gneur de Guyenne : jaçoit qu'il luy soit bien » grief de delivrer maistre Henry de Betisy, » pour les causes qui ont esté dites et propo- » sées à mondit seigneur de Guyenne, et aussi » est l'intention de monseigneur de Bourgongne » que le vicomte de Murat, et autres, qui ont » esté pris, soyent mis à pleine delivrance. »

Item. A la premiere partie de l'article contenant que monseigneur de Bourgongne envoye cinq cens hommes d'armes, et trois cens hommes de traict. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il en fera bonne et briefve » diligence, et non pas seulement dudit nom- » bre, mais de plus grand, attendu la necessité » qui est. »

Item. A la seconde partie dudit article, contenant que par le plaisir et licence dudit monseigneur de Bourgongne, monseigneur le comte de Charolois et son fils voise en l'armée que le roy fait maintenant. Respond ledit duc de Bourgongne, « qu'il mandera audit monsei- » gneur de Charolois, qu'il se mette sus à puis- » sance, pour y aller le plus grandement ac- » compagné qu'il pourra. »

Item. A la tierce partie dudit article, contenant que pour avoir du navire à l'Escluse, mondit seigneur de Bourgongne veuille donner aide et confort. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il fera assembler le plus gran- » dement qu'il pourra de navire, pour estre » prest au service du roy, et de ce escrira à » sondit fils monseigneur de Charolois. »

Item. A l'article desdites requestes, contenant que mondit seigneur de Bourgongne fasse vuider les gens d'armes estrangers, qui son sur le pays. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il le fera. »

Item. A l'article contenant que monseigneur de Bourgongne consente que les aydes dernierement mises sur ce royaume, pour resister à l'encontre des Anglois, ayant cours, et soyent levés en ses terres et pays, ès lieux et terres où on les a accoustumé lever. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « que son pays » d'Artois, est pays de frontiere : et comme il » a entendu, desja les Anglois sont descendus » à Calais pour dommager ses pays de par » delà. Parquoy consideré que mondit seigneur » de Bourgongne a intention d'avoir gens d'ar- » mes par delà en grand nombre, pour defen- » dre ses pays, et defendre l'entrée ausdits An- » glois : et pource aussi que sondit pays est » moult foulé, tant pour les gens d'armes qui » y furent l'année passée, comme pour repa- » rations et gardes qu'il convient faire ès bon- » nes villes dudit pays. Supplie mondit sei- » gneur de Bourgongne au roy, et à monsei- » gneur de Guyenne, qu'ils s'en veuillent de- » porter, et les laisser à mondit seigneur de » Bourgongne. »

Item. A l'article contenant que mondit seigneur de Bourgongne veuille mander par ses lettres patentes en ses terres, et seigneuries de Flandres et d'Artois, qu'il laisse cueiller et lever par les commis du roy un subside équivalent à un dixiesme, que le clergé de France et du Dauphiné a octroyé au roy. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « que ce » n'appartient point à luy, consideré que c'est » faict d'eglise. Toutesfois mondit seigneur de » Bourgongne n'y boutera point d'empesche- » ment. »

Item. Au dernier article, contenant que mondit seigneur de Bourgongne remedie sur ce que Jacqueville a deffié de feu et de sang les villes de Sens, de la Neufville-le-Roy, de Brayne-l'Archevesque, et de Sainct-Julien du Sault, etc. Respond mondit monseigneur de Bourgongne, « que de ce que Jacqueville en a » fait sans son sceu, il luy en a bien despleu. » Parquoy il fera que ledit Jacqueville escrira » ausdites villes lettres, par lesquelles il se » desportera desdites deffiances. »

Ce sont les requestes et supplications, que monseigneur de Bourgongne fait humblement au roy et à son très-redouté seigneur monseigneur de Guyenne, baillées par mondit seigneur de Bourgongne au seigneur de Moreuil, et à maistre Jean de Vailly, president au parlement.

Premierement. Qu'il plaise au roy et à mondit seigneur de Guyenne, octroyer lettres à mondit seigneur de Bourgongne, par lesquelles quarante-cinq personnes, exceptées en l'abolition generale dernierement faite et envoyée par le roy à mondit seigneur de Bourgongne, soient compris en ladite abolition, nonobstant ladite exception. Et s'il ne plaisoit au roy octroyer si ample abolition, qu'il luy plaise d'estre content d'en excepter jusques à sept, qui furent nommés devant Arras, lesquels luy ont esté nommés par les ambassadeurs dudit seigneur de Bourgongne, qui dernierement ont esté devers luy et mondit seigneur de Guyenne.

Item. Que le roy et mondit seigneur de Guyenne fassent abolir et mettre au neant tous procès qui sont meus tant en la cour de parlement, que autres, tant d'eglise comme seculiers, contre les traités de la paix d'Auxerre, de Pontoise, et de ce present dernier traité, specialement du sire de Sainct-Brix, de la vefve messire Guy d'Aigreville, de Robinet le vicomte, prisonnier de l'archevesque de Sens, de messire Jean Macelier, dit Catat, chapelain de l'eglise de Laon, prisonnier ès prisons de l'evesque de Paris et d'autres. Et que de ce, le roy baille lettres convenables.

Item. Que le roy et mondit seigneur de Guyenne, mettent à pleine delivrance tous prisonniers qui sont pris, ou empeschés, avec leurs biens, pour occasion des discords et debats advenus depuis lesdits traités de paix d'Auxerre et de Pontoise. Attendu que abolition generale a esté faite sur ce par le roy, de laquelle ils doivent jouyr.

Copie des lettres patentes que monseigneur de Bourgongne a baillé aux ambassadeurs, du departement qu'il fait des protestations, dont dessus est faite mention.

Jean duc de Bourgongne, comte d'Artois, de Flandres et de Bourgongne, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. « Comme

» en faisant le serment que nous fismes le premier jour de juillet dernier passé, sur le faict » de la paix ordonnée par monseigneur le roy » en son royaume, nous eussions protesté, » que nous faisions le serment, soubs esperance et confiance, que mondit seigneur le roy et son très-redouté seigneur et fils, monseigneur le duc de Guyenne, ayant le gouvernement de ce royaume, nous passassent et accomplissent certaines requestes que paravant leur avons faites par nos ambassadeurs, à eux sur ce envoyés : tant pour avoir lettres royaux patentes sur la reparation de nostre honneur, au regard d'autres lettres royaux, qui paravant avoient esté publiées alencontre de nous, et sur lettres d'abolition generale que demandions, comme d'autres nos requestes, et que autrement ne voulions estre liés de nostredit serment. Surquoy mondit seigneur le roy, et aussi mondit seigneur de Guyenne, ont envoyé par devers nous messire Thibault de Soissons chevalier, seigneur de Moreuil, et maistre Jean de Vailly president en parlement, leurs ambassadeurs, qui nous ont requis que desdites protestations nous nous voulussions deporter. « Sçavoir faisons que pour obeyr à » monseigneur le roy et à mondit seigneur de » Guyenne, et aussi pource que nous avons » receu lesdites lettres royaux, sur la repara- » tion de nostre honneur, et autres lettres d'a- » bolition generale, contenans aucune reser- » vation, nous nous sommes deportés et de- » portons par ces presentes du tout en tout » d'icelles protestations, et icelles mettons au » neant. Et neantmoins est nostre intention, » de poursuivre par humble requeste, par » devers monseigneur le roy, et mondit sei- » gneur de Guyenne, l'accomplissement de » l'enterinement de nosdites requestes, à eux » faites de par nosdits ambassadeurs, en ce » qui reste à enteriner et accomplir d'icelles » requestes. En tesmoin de ce, nous avons fait » mettre nostre seel à ces presentes. Donné en » nostre chastel d'Argilly, le vingt-quatriesme » jour du mois de septembre, l'an de grace » mille quatre cens et quinze. » Ainsi signé, par monseigneur le duc, en son grand conseil.

BORDES.

Responses faites par le duc de Bourgongne, au mois de septembre l'an mille quatre cens et quinze, à messire Jean Pioche, à luy envoyé de par le roy avant les ambassadeurs dessusdits.

Premierement. A ce que le roy et monseigneur de Guyenne ont fait sçavoir par ledit Pioche audit seigneur de Bourgongne leur bon estat, la descendue des Anglois au royaume, envoyé les copies des lettres du roy d'Angleterre, et de la response qui luy a esté faite, et aussi des nouvelles de par delà, mondit seigneur de Bourgongne les en remercie tant humblement comme il peut.

Item. Quant à ce que ledit Pioche a dit de par le roy, et mondit seigneur de Guyenne, qu'il se tienne en ses pays : mondit seigneur de Bourgongne en escrira bien à plain son intention au roy, et à mondit seigneur de Guyenne.

Item. A ce que ledit Pioche a dit, que monseigneur de Bourgongne envoye par delà cinq cens hommes d'armes, et trois cens hommes de traict. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il en fera bonne et briefre dili- » gence, et non pas seulement dudit nombre, » mais de plus grand. »

Item. A ce que ledit Pioche a dit, que mondit seigneur de Bourgongne escrive à monseigneur de Charolois, que toutes choses necessaires au faict de la guerre du roy, contre ses adversaires d'Angleterre, tant de navire à l'Escluse, comme ailleurs ès marches de Flandres, comme en poudres, canons, artillerie et autres habillemens de guerre, fasse delivrer. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il en escrira audit monseigneur de Cha- » rolois son fils, et luy mandera que il assem- » ble et appreste le plus largement de navire » et artillerie qu'il pourra, pour estre prest » au service du roy. »

Item. A ce que ledit Pioche a dit, que la deffiance de Jacqueville contre ceux de Sens, et autres, luy desplaist. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « que ce que ledit Jac- » queville en a fait, a esté fait sans son sceu, » et luy en a despleu, quand il est venu à sa » cognoissance, et fera que ledit Jacqueville » escrira lettres ausdites villes, par lesquelles » il se deportera desdites deffiances.

Copie des lettres que les nobles de la duché de Bourgongne escrivirent au roy.

Nostre très-cher et souverain seigneur, après très-humble recommandation, plaise vous sçavoir qu'il est venu à nostre cognoissance, que par vos lettres patentes données à Paris le vingt-huictiesme jour d'aoust dernier passé, vous avez signifié à vos baillifs et seneschaux, la descendue du roy d'Angleterre en vostre royaume. En mandant à vos baillifs et seneschaux, et à leurs lieutenans, qu'ils fissent de par vous commandemens, tant par cris et publications, en tous les lieux accoustumés à faire cris en leurs bailliages et seneschaussées, ressorts d'iceux, comme autrement, à tous les gens et nobles, qui ont puissance de eux armer, demeurans ès metes de leurs jurisdictions et ressorts, qu'ils voisent, toutes excusations cessans, en leurs personnes, le mieux accompagnés de gens d'armes qu'ils pourront, montés et armés suffisamment, par devers nostre très-redouté seigneur monseigneur de Guyenne, à Rouen, ou ailleurs, quelque part qu'il sera, le plustost et hastivement qu'ils pourront. « Et » aussi avons entendu que de ceste matiere » qui tant touche l'estat de vous et de vostre » royaume, vous n'avez rien mandé à nostre » très-redouté et naturel seigneur, monsei- » gneur de Bourgongne. Excepté que depuis » un peu luy avez mandé par un chevalier, » que il vous envoye cinq cens hommes d'armes et trois cens hommes de traict, et luy mandez, qu'il se tienne en ses pays, pource que la paix par vous faite et ordonnée, est encores bien nouvelle. Sur quoy, nostre très-redouté et souverain seigneur, « plaise vous sçavoir que du » grief que vosdits adversaires vous font, et » ont entrepris de faire, il nous desplaist » comme à ceux qui sommes vos très-hum- » bles et loyaux, feaux et subjets. Mais nous » nous donnons grande merveille, de ce qu'on » a tant délayé de le signifier à nostre très-re- » douté et naturel seigneur, attendu que par » plusieurs fois, et en vos grandes affaires, il » nous a tousjours mené à vostre service, et » l'avons tousjours veu autant et plus soigneux » de vos besongnes, que des siennes propres. » Et aussi l'avons sceu et cogneu, sçavons et » cognoissons avoir esté et estre très-loyal en- » vers vous et vostre seigneurie. Et d'autre » part, il est assez notoire comme il est tenu à » vous par lignage, hommage et affinité, et » comme il peut finer de très-noble compa- » gnée, comme de nobles, chevaliers et es- » cuyers, et d'autres gens de traict et de » guerre, tant de vostre royaume, comme » d'ailleurs. Dont vous pouvez estre grande- » ment et loyaument servy, et sans lesquels » vostredit affaire pourroit tourner à grand » danger, dommage et desolation, ce que Dieu » ne veuille. Et pource, nostre très-redouté et » souverain seigneur, que nous considerons le » haut appareil qui est commencé alencontre » de vous, par puissante compagnée. Et que » nous avons en memoire que pour le temps » de ses predecesseurs ducs, et aussi de nous, » leur coustume et la nostre a esté tousjours » de vous loyaument servir, soubs et en la » compagnée de nostredit seigneur de Bour- » gongne, et de ses predecesseurs ducs, il » nous seroit bien dur d'autrement faire, et » de changer nostredite coustume, mesme- » ment que nous sommes tous assurés de la » loyauté de nostredit naturel seigneur, et » aussi tenons-nous, que aussi estes vous. Si » vous supplions, nostre très-redouté et sou- » verain seigneur, que il vous plaise adviser » et considerer au bien et honneur de vous, » et de vostre royaume, et aussi à l'honneur » de nostredit naturel seigneur et de nous. Car » il nous semble, et à plusieurs autres, que à » venir à fin de ceste matiere, il est bien be- » soin que tous vos bons amis et subjets met- » tent la main à la besongne, ainsi comme il » et nous en sa compagnée avons intention de » faire. Nostre très-redouté et souverain sei- » gneur, nous prions au benoist Sainct-Esprit, » qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous » doint bonne vie et longue. Escrit à Argilly, » le vingt-quatriesme jour de septembre mille » quatre cens et quinze, soubs les seaux de » six de nous.

» Vos très-humbles serviteurs et obeïssans » sujets, les nobles de la duché de Bour- » gongne. »

Ceux aussi de la comté de Bourgongne, escrivirent sur ce pareillement au roy, et tout en la forme et maniere, sans varier en rien du sens ainsi qu'il s'ensuit.

Très-haut et puissant prince, et nostre très-redouté seigneur, « Nous avons entendu que » vostre adversaire d'Angleterre est descendu » en vostre royaume, et que pour resister à son

» entreprise, vous faites très-grands mandemens de vos subjets, sans avoir signifiée ladite matiere, qui tant touche vostre honneur, » à nostre très-redouté et souverain seigneur, » le duc et comte de Bourgongne. Excepté que » depuis un peu luy avez mandé » qu'il vous envoye cinq cens hommes d'armes et trois cens hommes de traict, et luy mandez, qu'il se tienne en ses pays : pource que la paix par vous faite et ordonnée, est encores bien nouvelle. Surquoy très-haut et très-puissant prince, et nostre très-redouté seigneur, « plaise vous » sçavoir, que du grief que vosdits adversaires » vous font, et ont intention de faire, il nous » desplaist, comme à ceux qui sont vos très- » humbles amis, et bien-veuillans. Mais nous » nous donnons grande merveille, de ce qu'on » a tant delayé de le faire sçavoir à nostre très- » redouté et souverain seigneur : attendu que » par plusieurs fois, et en vos grands affaires, » il nous a menés en vostre service, et l'avons » toujours trouvé autant ou plus soigneux de » vos besongnes, que des siennes propres. Et » aussi l'avons sceu et cogneu, sçavons et co- » gnoissons avoir esté, et estre très-loyal envers » vous et vostre seigneurie. Et d'autre part, il » est assez notoire, comme il est tenu à vous » par lignage, hommage et affinité, et comme » il peut finer de très-grande compagnée de » nobles, chevaliers,et escuyers, et autres gens » de traict et de guerre, tant de vostre royaume, » que d'ailleurs, dont vous pouvez estre très- » grandement et loyaument servy. Et pource, » très-haut et puissant prince, et nostre très- » redouté seigneur, que nous considerons le » haut appareil, qui est commencé alencontre » de vous par puissante compagnée, et aussi la » grande loyauté de nostre souverain seigneur, » Nous, qui par contemplation de luy, aimons » mieux vostre party, que celuy de vostre ad- » versaire d'Angleterre, vous supplions qu'il » vous plaise adviser et considerer au bien et » honneur de vous, et de vostre royaume, et » aussi à l'honneur de nostredit souverain sei- » gneur. Car il nous semble, selon ce que nous » avons ouy parler de ceste matiere, qu'il est » bien besoin que tous vos bons amis et subjets » mettent la main à ladite besongne. Ainsi » comme il a intention de faire, et nous aussi » en sa compagnée, que vous pouvez mettre » et tenir au nombre de vos bons amis et voi- » sins. Très-haut et puissant prince, nostre » très-redouté seigneur, nous prions au benoist » fils de Dieu, qu'il vous ait en sa saincte garde, » et vous doint bonne vie et longue. Escrit à » Argilly, le vingt-quatriesme jour de septem- » bre, l'an mille quatre cens et quinze, soubs » les seaux de six de nous.

» Vos très-humbles et bien-veuillans, les » nobles de la comté de Bourgongne. »

Durant le siege de Harfleur il y avoit à Montivillier, et en autres places près dudit lieu de Harfleur, plusieurs garnisons de François, qui porterent grand dommage aux Anglois, dont il y eut foison de morts et de pris.

Le roy d'Angleterre, après qu'il eut pris ladite ville de Harfleur, et qu'il fut dedans, il delibera de s'en retourner en Angleterre, et prendre son chemin vers Calais. Et laissa le comte d'Orset en la place, accompagné de foison de gens de guerre, sans y laisser aucun bagage, lequel il ordonna estre mis ès vaisseaux et envoyé en Angleterre, et ainsi fut fait. Et ledit roy d'Angleterre se partit, accompagné de quelque quatre mille hommes d'armes, et bien de seize à dix-huict mille archers, à pied et autres combatans, et prit son chemin vers Gournay et vers Amiens, en faisant maux innumerables, de bouter feux, tuer gens, prendre enfans et les emmener. Or quand les François sceurent leur partement, d'autre part ils assemblerent tant gens de guerre, que d'autres. Et mesmement on assembla grande quantité de communes, tant de Paris que d'ailleurs, armés et embastonnés de haches, et maillets de plomb, qui avoient grande volonté de eux employer. Mais les gens de guerre les vilipendoient et mesprisoient, comme on fit aux batailles de Courteray, de la prise du roy Jean à Poictiers, et de Turquie, esquelles par ce, comme on disoit, les François et chrestiens furent desconfits. On ordonna le mareschal Boucicaut, messire Clignet de Brebant et un bastard de Bourbon, pour les chevaucher. Ce qu'ils faisoient diligemment, et porterent grand dommage ausdits Anglois, et en tuoient plusieurs, et ne se ozoient eschapper. Et en passant par aucuns bois et forests, les gens de pied françois en firent mourir plusieurs, et ceux qu'on prenoit n'estoient pas mis à rançon, ou finance. De Calais, partirent environ trois cens compagnons anglois, qui venoient au devant de leurs gens, lesquels furent rencontrés par aucuns vaillantes gens de Picardie. Et là y en eut

plusieurs morts et pris, et les autres qui demeurerent furent contraints de eux retraire audit lieu de Calais.

Quand les Anglois virent qu'ils estoient si fort pressés, ils se tenoient jour et nuict serrés emmy les champs, et firent plusieurs grandes offres, à ce qu'on les laissast passer. Et mesmement offroient comme on dit, à delaisser ladite place de Harfleur, et la mettre ès mains du roy, et rendre les prisonniers sans finance, ou à faire paix finale, et bailler ostages à tenir tout ce qu'ils promettoient. Les seigneurs et capitaines furent assemblés, pour sçavoir ce qu'on feroit. Et desja avoit-on envoyé diligemment querir le duc d'Orleans, le duc de Brabant, le comte de Nevers et autres. Il y eut diverses opinions et imaginations : les uns disoient qu'on les laissast passer sans combatre, et que à faire bataille estoit chose bien dangereuse : car combien qu'on voulust dire que la compagnée des seigneurs fut grande et puissante, et gens bien armés et habillés, et gentilshommes qui ne daigneroient faire faute. Et que les Anglois estoient fort foulés, leurs harnois mal à poinct, et les jaques des archers usées et deschirées. Toutesfois, veu qu'ils estoient hors de leur pays et en danger, ils se venderoient bien avant qu'ils fussent desconfits, ou au moins qu'ils ne fissent leur devoir. Et supposé que Dieu en donnast la victoire aux François, si ne seroit-ce pas sans grand dommage. Et si estoit la chose bien douteuse, et sont souvent les evenemens des batailles en grand danger et peril. Et si une fois les archers anglois joignoient aux hommes d'armes françois, qui estoient fort pesamment armés, et que iceux hommes d'armes fussent mis hors d'haleine, la desconfiture pourroit cheoir sur eux : et qu'il ne falloit qu'aller assieger Harfleur, et que de leger on l'auroit. Et que si on deliberoit de combatre, qu'on employast les communes, et qu'on s'en aidast. Et disoit-on que le connestable d'Albret, le mareschal Boucicaut, et plusieurs autres anciens chevaliers et escuyers, qui avoient veu et frequenté les armes, estoient de ceste opinion. Les ducs de Bourbon, d'Alençon et autres, furent de contraire opinion, disant que veu les offres que faisoient les Anglois, qu'ils estoient ja à demy desconfits, et qu'ils n'arresteroient point, et qu'ils avoient assez de puissance sans les communes, et ne les falloit ja appeller. En disant que ceux qui estoient de contraire opinion avoient peur. A quoy fut bien respondu par les autres, lesquels monstrerent par experience qu'ils n'estoient pas peureux. Finalement fut conclud qu'on les combatroit. Et fut ordonné qu'il y auroit gens à cheval, qui frapperoient sur les archers anglois, pour leur rompre leur traict, c'est à sçavoir messire Gaulvet, seigneur de la Ferté-Hubert en Soulongne, messire Clignet de Brebant et messire Louys du Bois-Bourdon, tous renommés d'estre vaillans, et lesquels de tout temps avoient frequenté les armes. Nobles arrivoient de toutes parts. Or quand le roy d'Angleterre veid qu'il falloit combatre, et qu'il luy sembloit qu'il estoit mis en son devoir, il parla bien et grandement à ses princes, chevaliers et escuyers, et gens de traict, et les animoit à se bien defendre, en leur donnant grand courage. Et delibera d'attendre les François, s'ils le vouloient assaillir. Il fut tant chevauché par les François, que d'un costé et d'autre ils s'entre-virent. Et vindrent en un champ bien mol, car il avoit bien longuement pleu, et mirent pied à terre. Les François estoient pesamment armés et estoient en la terre molle jusques au gros des jambes, ce qui leur estoit moult grand travail : car à grande peine pouvoient-ils ravoir leurs jambes et se tirer de la terre. Et commencerent à marcher jusques à ce que le traict cheoit bien dru d'un costé et d'autre. Et lors lesdits seigneurs de cheval bien hardiment et vaillamment voulurent venir sur les archers, lesquels commencerent à se adresser contre ceux de cheval, et leurs chevaux, bien chaudement. Quand lesdits chevaux se sentirent ferus des fleches, il ne fut oncques en la puissance des hommes d'armes de passer outre. Mais retournerent les chevaux, et sembloit que ceux qui estoient dessus s'enfouissent, et aussi fut l'opinion et imagination d'aucuns, et leur en donnoit-on grande charge. Les François n'eurent guieres de dommage du traict des Anglois, car ils estoient fort armés. Aussi les François à l'approcher, ne nuisirent comme point aux Anglois. Mais quand se vint au joindre, les François estoient comme ja hors de haleine, par le moyen dudit mauvais chemin qui y estoit. Et y eut de grandes vaillances d'armes, mesmement disoit-on que le duc d'Alençon fit merveilles de son corps. Finalement les archers d'Angleterre legerement armés frappoient et abbattoient les François à

tas, et sembloit que ce fussent enclumes sur quoy ils frappassent. Il y en eut qui se retrahirent ou enfuirent. Et cheurent les nobles françois les uns sur les autres, plusieurs y furent estouffés, et les autres morts, ou pris. Après la desconfiture, il vint un bruit, que le duc de Bretagne grandement accompagné venoit, dont les François se rallierent, qui fut un bien grand mal, car la plupart des Anglois tuerent leurs prisonniers. Et y furent morts les ducs d'Alençon, de Bar et son frere, le duc de Brabant, les comtes de Nevers et de Marle, le seigneur d'Albret connestable de France, l'archevesque de Sens, et de chevaliers et escuyers, jusques au nombre de bien quatre mille. Il y eut de prisonniers bien quatorze mille, entre lesquels estoient les ducs d'Orleans et de Bourbon, les comtes de Vendosme et de Richemont, et le mareschal Boucicaut. Et sur tous ceux qui se porterent bien vaillamment, et fort combatirent, et Anglois et François donnerent l'honneur au duc d'Alençon, et estoit fort plaint d'un costé et d'autre; car il s'y estoit si vaillamment porté, qu'on ne pourroit guieres mieux. Des Anglois y en eut aussi de morts : mais non mie à comparer. Entre les autres y mourut le duc d'Yorck. Plusieurs des prisonniers françois s'en revindrent, les uns sur leur foy, les autres pleigés par ceux qu'on menoit en Angleterre. Et si y avoit un gentilhomme baillif de Boulongne, qui y fit grand bien. Car aucuns des Anglois le cognoissoient d'estre preud'homme, dont à sa caution en delivrerent grande foison. Les serviteurs des morts après la bataille, allerent voir les morts, pour cuider trouver leurs maistres. Aucuns furent recognus, mais bien peu. Plusieurs eglises et cimetieres y avoit à l'environ, où on enterra une partie desdits morts, et les autres ès fossés parmy les champs. Et estoit grande pitié de voir les gens faisans deuil de ladite desconfiture sur les François, et monstroit-on au doigt ceux qui s'en estoient retournés et fuis de la bataille. En plusieurs lieux de ce royaume y avoit dames et damoiselles vefves, et pauvres orphelins. Et s'esbahissoient plusieurs, que le duc de Bourgongne, qui estoit assez près des marches où la bataille avoit esté faite, n'y avoit esté, ou envoyé. Et disoit-on communement, qu'il ne faisoit semblant d'en avoir courroux. Et se semoient plusieurs et diverses paroles, et en disoit chacun ce qu'il pensoit, sans ce que de vray on en sceust rien. A Paris mesmes y en eut, qui en parlerent à leur plaisir, en monstrant signe de joye. En disant : « Que les Armagnacs estoient desconfits, et que le duc de Bourgongne à ceste fois » viendroit au dessus de ses besongnes. » Dont les aucuns furent punis par justice. Les gens de bien disoient, « que c'estoit une punition » divine, et que Dieu vouloit abbatre l'orgueil » de plusieurs. »

Sur ceste matiere aucuns autres ont escrit, en la maniere qui s'ensuit.

Après que le roy d'Angleterre fut party de Harfleur, il prit son chemin par devers Fescamp, s'en alla droit à Arques, et ne trouva aucun empeschement. De là il s'en alla sur la riviere de Somme, et trouva empeschement de ponts brisés en aucuns lieux. Finalement il passa sans aucun destourbier, ny sans aucune defense, et alla droit vers Sainct-Paul en Artois. Nos gens, et tous nos seigneurs de France estoient sur les champs. Et avoient laissé à Rouen le roy et monseigneur de Guyenne, le duc de Berry, le roy de Sicile, et peu de gens avec eux. Or avoit esté faite l'ordonnance à Rouen, pour livrer la bataille aux Anglois, en la maniere qui s'ensuit. Premierement, en l'avant-garde estoient ordonnés le duc de Bourbon, le mareschal Boucicaut, et messire Guichard Dauphin. En la bataille le duc d'Orleans chef, le duc d'Alençon, le connestable, et le duc de Bretagne. Toutesfois il s'excusa, disant, « qu'il » n'y mettroit ja le pied si le duc de Bourgon» gne, son cousin, n'y estoit. » Ce que les autres seigneurs ne vouloient pas, mais le faisoient contremander par le roy, et defendre qu'il ne vint, tant comme ils pouvoient. Et avoit dit ledit duc de Bretagne, « qu'il estoit » bien besoin que le duc de Bourgongne y fust. » Car quand tous les subjets du roy, et ses » bien-veuillans et alliés y seroient, on auroit » assez à faire à desconfire ses ennemis, qui » estoient moult forts. » Et est vray, que le roy d'Angleterre descendit en France, accompagné de quatre mille hommes d'armes, de quatre mille gros valets armés de cappelines, berruyeres, haubergeons, grosses jaques, et grandes haches, et de trente mille archers, qui avoient chacun haches, espées, et dagues. En l'arriere-garde des François, estoient le duc de Bar, le comte de Nevers, le comte de Charolois, et messire Ferry frere du duc de Lor-

raine. Et ès aisles, le comte de Richemont, et messire Tanneguy prevost de Paris. Et ceux de cheval, pour rompre la bataille des Anglois, estoient monseigneur l'admiral, et le seneschal de Hainaut. Et de toute icelle ordonnance rien ne se fit, car le duc de Bretagne demeura à Amiens, et les autres seigneurs allerent outre vers ledict Sainct-Paul, et par delà.

Le dimanche vingtiesme jour d'octobre, ils firent sçavoir aux Anglois qu'ils leurs livreroient bataille le samedy ensuivant. Dont le roy d'Angleterre fut moult joyeux, et donna au heraut qui luy apporta la nouvelle, deux cens escus et une robbe. Nos gens et les Anglois estoient près les uns des autres.

Le jeudy ensuivant, vingt-quatriesme jour d'octobre, nos gens delibererent de combatre le lendemain à la requeste des Anglois, lesquels avoient eu faute de vivre par trois jours, et requeroient qu'on leur livrast bataille, ou vivres, ou passage. Et ne firent les François de toutes leurs gens que deux batailles. En la premiere bataille voulurent estre tous les seigneurs, afin que chacun eust autant d'honneur l'un que l'autre, car autrement ils ne se pouvoient accorder. Et estoient par nombre en icelle premiere bataille cinq mille chevaliers et escuyers, lesquels ne firent onceques coup. Et en la seconde trois mille, sans les gros valets, et les archers et arbalestriers. Quand les Anglois le sceurent, ils eleurent une belle place et herbue entre deux bois. Et au devant d'eux un peu loin, y avoit un austre bois, auquel ils mirent grande embusche de leurs archers. Et à l'un des bois, qui leur estoit à costé, mirent grande embusche de leurs gens d'armes à cheval.

Quand se vint le lendemain au matin, qui fut le vingt-cinquiesme jour d'octobre mille quatre cens et quinze, feste des benoists corps saincts Crespin et Crespinien, adorés à Soissons. Nos gens s'approcherent des Anglois, et en leur chemin trouverent terres labourables molles, pour la pluye qu'il avoit fait icelle semaine, pourquoy ils ne pouvoient pas bien aller avant. Et quand ils cuiderent trouver quatre cens hommes de cheval, qu'ils avoient ordonnés le jour de devant, pour rompre la bataille des Anglois, ils n'en trouverent pas quarante. Mais quand ce vint à l'approcher, oncques les archers et arbalestriers de nos gens, n'y tirerent flesche ne vire : ce fut après huict heures du matin. Et avoient nos gens le soleil en l'œil, lesquels pour mieux endurer et passer le traict des Anglois, se baisserent, et enclinerent vers terre les testes. Quand les Anglois les virent en tel estat, ils s'approcherent d'eux, tellement que nos gens ne le sceurent oncques, jusques à tant qu'ils frapperent sur eux de bonnes haches. Et les archers, qui estoient derriere en embusche, les assaillirent de traict par derriere. De plus, les gens à cheval, que les Anglois avoient mis au bois dessus dit, saillirent dehors en flote, et vinrent par derriere sur la seconde bataille de nos gens, qui estoient près des premiers, de deux lances. Et firent iceux Anglois à cheval un si grand et merveilleux cry qu'ils espouventerent tous nos gens, tellement que nos gens d'icelle seconde bataille s'enfuirent. Et tous ceux qui estoient en la premiere bataille, seigneurs, et autres, furent desconfits, et tous morts ou pris. Et eut victoire en icelle journée le roy d'Angleterre. Laquelle besongne fut la plus honteuse qui oncques advint au royaume de France.

De là s'en alla le roy d'Angleterre à Calais, et emmena tous les prisonniers, entre lesquels estoient des seigneurs, le duc d'Orleans[1], le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Vendosme, le comte de Richemont et le mareschal Boucicaut. Et leur donna à disner le dimanche ensuivant, et à chacun d'eux une robbe de drap de damas. Et leur dit « qu'ils » ne s'emerveillassent pas, s'il avoit eu la vic- » toire contre eux, de laquelle il ne s'attribuoit » aucune gloire. Car c'estoit œuvre de Dieu, » qui leur estoit adversaire pour leurs pechés : » et que c'estoit grande merveille, que pieça » ne leur estoit mescheu : car il n'estoit mal, » ne peché, à quoy ils ne se fussent abandon- » nés. Ils ne tenoient foy ne loyauté à creature » du monde en mariages, ne autrement. Ils » commettoient sacrileges en desrobant et vio- » lant eglises : ils prenoient à force toutes ma- » nieres de gens, femmes de religion, et autres. » Ils desroboient tout le peuple, et le destrui- » soient sans raison. Et pource il ne leur » pouvoit bien venir. » Et rapporta, comme on disoit, ces choses un nommé Tromagon, valet de chambre du roy, lequel avoit esté prisonnier, et estoit venu querir sa rançon, qui se montoit à deux cens francs, et l'avoit pleigé

[1] Charles d'Orléans, petit-fils de Charles V, père de Louis XII et oncle de François Ier.

le duc d'Orleans, comme on disoit. Le prevost de Paris ne fut pas à la journée, pource qu'il y vint trop tard. Le connestable, le duc de Bar, et le comte de Nevers y moururent, comme encore l'archevesque de Sens, qui fut peu plaint, pource que ce n'estoit pas son office. Du comte d'Alençon ne sçavoit-on nouvelles : mais il fut depuis trouvé mort. Le comte de Charolois estoit demeuré à Aire, par le conseil du seigneur de Hely, lequel mourut en la place, et ne le voulurent faire prisonnier les Anglois, pource que dernierement il avoit rompu sa prison en Angleterre. On dit en outre, que quand le duc de Brabant, frere du duc de Bourgongne, oyt parler des preparatifs que le roy faisoit, il envoya devers luy un sien notable officier, et baillif, lequel de par iceluy duc de Brabant, offrit au roy, present le conseil, « de le venir servir à tout quatorze » cens chevaliers et escuyers, et six cens hom- » mes de traict, sans ses amis et alliés. » Auquel fut dit, « qu'on luy avoit pieça escrit, qu'il » amenast certain nombre de gens, » et ledit baillif respondit, « que sondit seigneur n'en » avoit eu aucunes nouvelles. » Adonc luy fut dit, « que si le connestable et le duc de Bour- » bon le mandoient, qu'il vint. » Et ledit baillif respondit, « qu'il se doutoit qu'il ne vint pas, » si le roy mesme ne le mandoit. » A quoy fut respondu, « qu'on luy manderoit assez à temps. » Et à tant s'en retourna ledit baillif. Si advint qu'on fit sçavoir la journée audit duc de Brabant bien tard, parquoy il n'eust peu avoir ses gens : mais luy-mesmes de grand courage y vint luy douziesme, et se trouva à la bataille. Si se fourra dedans, et là demeura mort avec son frere le comte de Nevers.

Deslors que le roy d'Angleterre fut acertené de la bataille devoir estre le samedy dessusdit, ès jour precedens iceluy samedy, il manda tous ses capitaines, et ses gens par parties. Et leur monstra, comme on dit, « que de toute » ancienneté ses predecesseurs avoient main- » tenu avoir droict au royaume de France : et » que à bon et juste titre il y estoit venu pour » faire son pouvoir de le conquerre, et n'y es- » toit pas venu comme ennemy mortel ; car il » n'avoit pas consenti de bouter feux, ne ra- » vir, violer, ne efforcer filles et femmes, » comme on avoit fait à Soissons : mais tout » doucement vouloit conquerir ce qui estoit » sien, non pas le destruire du tout. Parquoy » leur disoit, qu'il avoit vraye esperance en » Dieu de gaigner la bataille, pource encore » que ses adversaires estoient tous pleins de » pechés, et ne craignoient point leur Crea- » teur : » et leur commanda, « que si aucuns » avoient rancune les uns contre les autres, » qu'ils se missent en paix et concorde, et » que tous se confessassent et reconciliassent » aux prestres, qui estoient en sa compagnée, » ou autrement bien ne leur pourroit venir. » En les enhortant « d'estre bonnes gens à la » journée et de faire bien leur devoir. » Et afin que chacun fust bon homme, il leur accorda « que tous les prisonniers, que chacun d'eux » pourroit prendre, seroient à eux franche- » ment, et auroit chacun d'eux de ses prison- » niers tout le profit, sans qu'il en eust aucune » chose, s'ils n'estoient ducs ou comtes prison- » niers. » Et avec ce il leur accorda, « que » tous ceux de sa compagnée qui n'estoient » nobles, il les annobliroit et leur en donne- » roit lettres, et vouloit que dès lors ils jouys- » sent de telles franchises, comme les nobles » d'Angleterre. » Et afin qu'on les cognust, « il leur donna congé de porter un collier, » semé de lettres S, de son ordre. » Et devant l'heure qu'ils entrerent en bataille, il les fit mettre à genoux les mains levées au ciel par grant espace. Et leur donna la benediction l'un des evesques de sa compagnée.

Après celle journée et desconfiture, pource qu'on se doutoit que le duc de Bourgongne, qui estoit à Dijon, quand il sçauroit la mort de ses freres, ne voulust venir devers le roy, accompagné de gens d'armes, dont il avoit grand nombre, on disoit communement qu'on avoit advisé, afin qu'il ne vint point, qu'on lui feroit à sçavoir, « que le roy luy donneroit par » chacun an de pension quatre-vingts mille es- » cus. Son fils le comte de Charolois, seroit gou- » verneur de Picardie. Et il envoyeroit quatre » de ses meilleurs et plus privés chevaliers » devers le roy, qu'il seroit continuellement » au conseil du roy afin qu'on ne fist aucune » chose contre l'honneur de luy duc de Bour- » gongne. » Et fut ordonné que monseigneur de Guyenne luy escriroit lettres de sa main, « qu'il n'eust aucune desplaisance, s'il ne ve- » noit devers le roy, jusques à Noel, et que à » Noel il viendroit. » Mais on disoit, que ce n'estoit que pour luy rompre son coup de ses gens d'armes, et pour le travailler et luy faire

faire despenses. Et pource on fit publier de par le roy par toutes les bonnes villes, et premierement à Paris, en defendant « que aucun du » sang royal ne vinst, ne entrast dedans Paris.» Et disoit-on que ce faisoient faire ceux qui gouvernoient la ville de Paris, se doutans que si le duc de Bourgongne y venoit, qu'il n'y fist desplaisir. Et estoit chose publique parmy Paris, que lesdits gouverneurs de la ville de Paris avoient fait faire quatre mille haches bien tranchans, dont ils noircirent les fers, afin qu'on ne les apperceust si tost. Et les devoit-on distribuer par plusieurs dizaines parmy Paris, à gens ordonnés à ce, lesquels, si le duc de Bourgongne approchoit de Paris, devoient tuer tous ceux qu'ils sçauroient estre joyeux de sa venuë. Mais comme on dit, aucuns en adviserent le prevost de Paris, qui mit empeschement en la besongne. Et encores afin que ledit duc de Bourgogne ne vinst si tost à Paris, il fut ordonné, comme on disoit, que le duc de Guyenne, le duc de Berry, et le duc de Bretagne iroient à Meaux, le onziesme jour de decembre ensuivant, et là parleroient au duc de Bourgongne, et le roy viendroit à Paris. Et comme dessus est dit, le treiziesme jour de novembre furent publiées les lettres d'abolition, comme le roy remettoit tous cas perpetrés, en faveur du duc de Bourgongne. « Et que si aucuns à cause de ce es» toient detenus prisonniers, ou en procès, » tant en cour d'eglise qu'en cour laye, il vou» loit qu'on les delivrast à pur et à plain, no» nobstant les dessus nommés : » Lesquelles sembloient à plusieurs estre bien captieuses, pource que les exceptés n'y estoient point nommés. Et que soubs ombre de ce, à tous ceux qui retourneroient, on pourroit dire qu'ils seroient des exceptés. Et encore nonobstant, le jeudy vingt et uniesme jour de novembre, on cria et publia de par le roy par ses lettres patentes « qu'on ne laissast passer » par nul passage aucuns seigneurs, ne au» cuns gens d'armes du sang royal, ne autres : » et qu'on rompist les ponts, et effondrast les » bacs et grands bateaux audevant de ceux » qui voudroient venir devers Paris, et autre » part où le roy seroit. » Et tout ce faisoit, comme on disoit, pour empescher la venue du duc de Bourgongne devers le roy.

Quand les nobles et autres estats d'Angleterre, sceurent la victoire que le roy d'Angleterre avoit eue, ils envoyerent devers lui une bien noble compagnée à Calais, et firent devant luy un bien notable propos. En remerciant et louant Dieu d'icelle victoire, et en l'exhortant qu'il voulust continuer son entreprise, sans desister aucunement : et luy offroient de par tout son royaume toute leur chevance, et leurs corps, à y aider.

Le samedi vingt-neufviesme jour dudit novembre, il entra en mer pour aller en Angleterre, et emmena avec luy tous ses plus gros prisonniers, et des autres il en mit aucuns à rançon, et leur dit qu'ils luy apportassent leur rançon au champ du Lendi, le jour de la Sainct-Jean d'esté; et s'il n'y estoit, ils estoient quittes de leur rançon.

En icelle semaine, le roy estant à Rouen, et avec luy le roy de Sicile, le duc de Berry, et le duc de Bretagne, la garnison de Harfleur vint courir jusques à deux lieues de Rouen, et emmenerent plus de cinq cens prisonniers : mais non pas loin, car ils furent tous rescous, et grand nombre d'Anglois tués.

Or est-il vray, qu'il estoit commune renommée, que pour lors à la journée de la bataille, à l'heure que les Anglois se combatoient avec nos gens, aucuns qui s'en adviserent allerent piller les sommiers du roy d'Angleterre, et furent menés aucuns d'eux à Hesdin, et là furent trouvés plusieurs joyaux, et autres choses de grande valeur.

L'an mille quatre cens et quinze, le seiziesme jour de novembre, furent publiés en parlement lettres touchant le faict de l'abolition, de laquelle mention est faite ci-dessus.

Charles par la grace de Dieu roy de France à nos amés et feaux conseillers, les gens qui tiendront nostre prochain parlement, salut, et dilection. « Comme par certaines nos lettres » contenans l'ordonnance de paix, nous ayons » fait, donné et octroyé abolition à tous, de » quelque estat, auctorité, ou condition qu'ils » soient, de tout ce qui a esté fait à nostre des» plaisir, et contre nostre volonté, pour avoir » aidé, servy, et favorisé nostre très-cher et » aimé cousin le duc de Bourgongne, depuis » le traité de la paix faite à Pontoise. Et depuis » par nos autres lettres, et pour les causes et » considerations contenues en icelles, Nous, » de nostre plus ample grace, plaine puis» sance, et auctorité royale, ayons ordonné, » voulu, et octroyé ladite abolition estre gene-

» rale. Et que en icelle soient compris tous de » quelque estat qu'ils soient, excepté quarante- » cinq personnes nommées en icelles lettres, » qui estoient, et sont de ceux qui par notre » justice ont esté bannis pour la cause dessus- » dite. Et neantmoins ayons entendu que plu- » sieurs juges tant seculiers comme d'eglise, » detiennent prisonniers, et en procès, pour la » cause dessus dite, et les dependances, plu- » sieurs qui sont compris en ladite abolition, » qui ne sont pas du nombre desdits quarante- » cinq reservés. Nous qui voulons lesdites or- » donnances et abolitions avoir, et sortir leur » plain effect, vous mandons, et expressement » enjoignons, que tous ceux qui sont, ou se- » ront detenus prisonniers, ou en procès, pour » la cause dessus dite, et les dependances, par » devant aucuns juges seculiers, ou d'eglise, » dont il vous apperra, vous faites delivrer et » mettre hors de prison et de procès, entant » qu'il touche nous et justice. En imposant sur » ce silence à nostre procureur, et à tous au- » tres procureurs d'office. Et contraignez à ce » faire tous ceux qui pour ce seront à contrain- » dre, par toutes voyes deues et raisonnables. » Si pour autre cause que pour celle dessus » dite, aucuns d'eux n'estoient emprisonnés, » ou tenus en procès, sans toutesfois aucune- » ment toucher à ce qui touche nostre foy, ne » aux procès qui en dependent. Ausquels pro- » cès nous ne voulons aucunement toucher, ne » iceux empescher. En faisant icelles ordon- » nances, et abolition tenir et garder selon leur » forme et teneur. Mandons et commandons à » tous nos justiciers, officiers, et subjets, que » à vous en ce faisant, obeïssent et entendent » diligemment. Donné à Rouen le septiesme » jour de novembre, l'an de grace mille quatre » cens et quinze, et de nostre regne le trente- » sixiesme. » Ainsi signé, par la relation du grand conseil, duquel, vous, l'archevesque de Bourges, le chancelier de Guyenne, les evesques de Lisieux, et d'Evreux, les maistres des requestes, et autres du conseil estoient.

GONTIER.

Copie de la lettre royale, qui defend que nul seigneur du sang royal n'entre à Paris, et commande que on rompe les ponts.

Charles, etc., au prevost de Paris, ou à son lieutenant, et au prevost des marchands, eschevins, bourgeois et habitans de nostredite ville, salut. « Comme par le commandement que » nous avons dernierement fait, pour resister à » nostre adversaire d'Angleterre, qui estoit » descendu de nostre royaume à grand ost. Et » soubs couleur de nostredit mandement, plu- » sieurs gens d'armes et de traict se soient mis » sus, lesquels ont sejourné et sejournent en » grandes routes et compagnées en plusieurs » parties de nostre royaume, au grand grief, » charge et dommage de nostre peuple. Nous, » pour relever nostredit peuple d'icelles char- » ges et dommages, considerans que nostredit » adversaire est retrait à Calais, et que nous » avons convenablement pourveu aux frontie- » res d'iceluy nostre royaume : pourquoy il ne » nous est pas besoin de present avoir autres » gens que ceux qui sont ordonnés et establis » esdites frontieres, par l'advis et deliberation » de nostre très-cher et très-amé fils le duc de » Guyenne, dauphin de Viennois, et de nostre » grand conseil, vous mandons et expressement » defendons, et à chacun de vous, sur toute » l'obeïssance que vous nous devez, et sur tant » que pouvez meffaire envers nous, que par » ladite ville de Paris vous ne souffriez, ne » laissiez passer, ne entrer aucun de nostre » sang, ne autres, accompagnés de gens d'ar- » mes, quels qu'ils soient, ne à quelque occa- » sion qu'ils se dient venir, si par nos lettres » patentes, seellées de nostre grand seel, sub- » sequens en date de ces presentes, il ne vous » appert, que nous les mandions venir par de- » vers nous. Ausquels de nostre sang, et au- » tres, nous mandons et defendons sur les pei- » nes dessus dites, que autrement que dit est, » ils ne s'efforcent d'y entrer : et avec ce faites » rompre tous les ponts esquels il n'y a garde » suffisante, et retraire en lieux seurs tous les » bacs, batteaux et autres vaisseaux estans sur » les rivieres de voste prevosté : en telle ma- » niere, que, par le moyen d'iceux ponts et » vaisseaux, aucuns desdits gens d'armes ne » puissent par lesdites rivieres passer, ne re- » passer contre nostre ordonnance dessus dite. » Sçachans que si vous faites le contraire, nous » vous ferons punir comme transgresseurs de » nostre ordonnance et commandement, et si » griefvement que ce sera exemple à tous » autres. Donné à Rouen, le quinziesme jour » de novembre, l'an de grace mille quatre » cens et quinze, et de nostre regne le trente-

» sixiesme. » Ainsi signé, par le roy, à la relation de monseigneur le duc de Guyenne, MAILLIERE. Publiées en Chastelet, le jeudi vingt et uniesme jour de novembre, l'an mille quatre cens et quinze.

Quand le duc de Bourgongne fut acertené de la desconfiture de la bataille dessus dite, et de la mort du duc de Brabant, et du comte de Nevers, ses freres, luy, moult dolent et courroucé, envoya tantost devers le roy d'Angleterre, à Calais, son heraut; lequel porta au roy d'Angleterre le gantelet du duc de Bourgongne de par luy. Quand le heraut fut devant le roy d'Angleterre à Calais, il lui dit, de par le duc de Bourgongne, « qu'il avoit tué ou fait tuer » son frere le duc de Brabant, le plus noble » escuyer du royaume de France, lequel ne » tenoit rien du royaume de France, ne avoit » en icelluy royaume, sinon une petite maison » à Paris, dont il ne faisoit pas grand compte. » Et pource il le deffioit de feu et de sang, et » luy envoyoit son gantelet, et luy promettoit » que, en quelque part qu'il le pourroit trou» ver, il l'iroit querir à l'ayde de ses Flamends, » Brabançons et Liegeois : et quant estoit du » comte de Nevers, il estoit armé pour le roy, » et estoit homme du roy, s'il s'estoit entremis » de le combatre, et il y estoit mort, il ne luy » en sçavoit point de mauvais gré. » Le roy d'Angleterre respondit : « Je ne recevray point » le gantelet de si noble et puissant prince » comme est le duc de Bourgongne, car je ne » suis que peu de chose envers luy; et si j'ay » eu victoire contre les nobles du royaume de » France, ce n'a pas esté de ma prouesse, ne » de ma force, ne de mon sens, mais a ésté de » la grace de Dieu. Et quant est de la mort du » duc de Brabant, il m'en desplaist. Mais je te » promets, ny moy, ny mes gens ne l'ont point » fait mourir, ny le comte de Nevers aussi : et » pource je te prie que tu luy rapportes son » gantelet, et je luy rescriray, comme s'il luy » plaist estre à Boulongne au quinziesme jour » de janvier, je luy monstreray par les confes» sions des prisonniers que j'ay, et que aucuns » de mes amis ont, que ceux de France les ont » tués et meurtrys. » Parquoy le heraut par conseil reprit le gantelet, et le rapporta au duc de Bourgongne.

Le jeudy vingt et uniesme jour de novembre, le duc de Bourgongne entra en la ville de Troyes. Et avoit en sa compagnée moult grand gent et grand charroy. Et disoit-on qu'il seroit à Meaux le onziesme jour de decembre, et que à ce jour y seroient monseigneur de Guyenne et monseigneur le duc de Berry, pour traiter la paix du roy Louys de Sicile et du duc de Bourgongne. Et toutesfois autres disoient, qu'il n'iroit plus avant, ne à Paris n'entreroit point, pource que plusieurs doutoient qu'il ne prist vengeance d'aucuns desplaisirs que ceux de la ville luy avoient fait.

Le vendredy vingt-neufiesme jour de decembre, le roy retourna de Rouen, et arriva à Paris à petite compagnée, et entra par la porte de Sainct-Honoré. Et estoient plusieurs bien mal contens de ce qu'on avoit autresfois fait plus grand honneur aux ennemis du royaume, c'est-à-dire aux Anglois, quand ils estoient venus à Paris, qu'on n'avoit fait au roy; lequel, comme on disoit, avoit vestu la robbe, qu'on luy avoit veu porter continuellement plus de deux ans, et le chapperon aussi, et avoit ses cheveux jusques aux espaules; car pour les Anglois, qui dernierement estoient entrés à Paris, on avoit fait nettoyer les rues, cesser parlement et les autres cours, et aller tout homme au devant. Et de tout ce, ne fut rien fait à la venue du roy, combien que autres disoient bien que pour la perte de ses gens il n'y falloit pas faire si grande solemnité. Le duc de Berry, ce jour au vespre arriva à Paris par eaue, et monseigneur de Guyenne le samedy ensuivant, jour de Sainct-André. Ledit roy Louys arriva aussi ce jour, et vint par eaue, car il estoit malade.

Depuis le retour du roy, pource que le duc de Bourgongne qui vint jusques à Provins, et fit passer en aucuns lieux à ses gens la riviere de Marne, tendoit fort à venir à Paris, et avoit moult grosse gent, grand train et grand charroy. On disoit tout communement parmy Paris, que ceux qui gouvernoient pour lors la ville, comme les prevost des marchands et eschevins, avoient intention de faire mourir tous ceux de Paris qui pourroient favoriser le duc de Bourgongne, s'il vouloit entrer dedans la ville. Et pour ce faire on disoit, « qu'ils » avoient fait faire quatre mille haches, les fers » vernissés, afin qu'on ne les cognust de nuict, » et quatre mille jaques noires, et les avoient » departys en plusieurs lieux de la ville, et » avoient mis gros gens d'armes dedans la » ville, pour eux aider, comme on disoit, à

» exploiter leur mauvaise volonté. » Et tant, que, par plusieurs nuicts de la derniere semaine du mois de novembre, toute la ville estoit en doute et en aguet, et ne dormoit pas chacun toute la nuict. Et le plus fort fut le mercredy au soir, quatriesme jour de decembre, qu'on tenoit certainement que celle nuict ils deussent faire leur entreprise. Et tant, que les religieux de Sainct-Martin-des-Champs, comme il fut dit, les bernardins et plusieurs autres colleges de Paris firent feu toute la nuict en leurs maisons. Mais, Dieu mercy, il n'y eut nul mal. Et aussi ce n'estoient que toutes bourdes controuvées qu'on semoit, pour cuider faire une grande commotion, et tuer ceux qui lors estoient entour du roy.

Le mercredy après disner, tout le conseil fut assemblé en l'hostel de Bourbon, où monseigneur de Guyenne estoit logé. Mais pource que mondit seigneur de Guyenne disna trop tard, on ne fit rien.

Le jeudy ensuivant on y retourna. Et là proposa le premier president, nommé maistre Robert Mauger, sur le faict du gouvernement de ce royaume. Et monstra que le roy n'avoit que trois amis, puissans à le secourir contre la fureur de ses ennemis. C'est à sçavoir le duc de Touraine son fils, qui estoit en Hainaut, le duc de Bourgongne et le duc de Bretagne. Et furent publiés aucunes ordonnances qu'on avoit fait en parlement sur le gouvernement de ce royaume. Et furent ordonnés tous les officiers de la cour du roy à avoir gages, et de la cour de la reyne aussi, et de monseigneur de Guyenne. Et que nuls ne mangeroient plus à la cour, sinon le jour qu'ils seroient ordonnés à servir.

Ce jeudy après disner arriverent à Paris les messagers du duc de Bourgongne, c'est à sçavoir messire Regnier Pot, Choussac et autres. Ils entrerent dedans Paris à grande difficulté, car il convint en avoir congé du prevost, et furent audit conseil : lequel finy, ils firent la reverence à monseigneur de Guyenne. Et exposerent entre autres choses, « qu'il pleust au roy » donner ses lettres patentes à ceux de Meaux » pour laisser entrer le duc de Bourgongne de- » dans la ville. » Monseigneur de Guyenne respondit, « qu'ils n'auroient point de congé, et » qu'il n'y entreroit point, car il ne luy plaisoit » pas : et qu'il convenoit qu'il renvoyast ses » gens d'armes : et qu'il n'entreroit point à Pa- » ris, sinon qu'il y vint comme subjet et obeïs- » sant, et en l'estat de son hostel tant seule- » ment. » Lors ledit messire Regnier dit, « que » le duc de Bourgongne sçavoit bien qu'il y en » avoit plusieurs entour le roy, qui se dou- » toient de luy, qu'il ne leur fist perdre leurs » offices, et requist d'eux vengeance s'il venoit. » Mais pour les appaiser et assurer, il offroit de » bailler bonnes lettres, qu'il ne tendroit à au- » cunes de ces fins : et si ces lettres ne suffi- » soient, il offroit de bailler, et bailleroit son » fils le comte de Charolois en ostage. » Mais tout cela fut refusé. Et dit monseigneur de Guyenne, comme on disoit, « que au duc de » Bourgongne n'appartenoit pas de bailler la » seureté, mais à luy qui estoit seigneur par » dessus luy appartenoit de bailler la seureté. » Et ainsi se departirent.

Le vendredy ensuivant, jour de Sainct-Nicolas d'hyver, furent envoyés de par le roy l'evesque de Chartres nouvel, maistre Simon de Nanterre president en parlement, maistre Jean de Vailly, maistre Guillaume Le Clerc et autres, vers le duc de Bourgongne, pour luy faire « defense de non venir plus avant, et commandement qu'il renvoyast ses gens d'armes, » et y allerent.

Le vendredy après disner, le duc de Guyenne alla voir la reine sa mère, qui estoit malade à Sainct-Paul, et retourna au giste à l'hostel de Bourbon, et le lendemain il accoucha malade.

Le mardy dixiesme jour de decembre, à cinq heures du matin, se partit le roy Louys de Sicile de Paris, et s'en alla en son pays d'Anjou.

Ce mardy au soir, fut pris en son hostel à la porte de Paris, Robin Copil patissier, et fut dit « qu'il estoit banny. » Aucuns disent qu'il estoit nouvellement venu de l'ost du duc de Bourgongne, et qu'il avoit escrit à ses amis, qu'on dist au duc de Bourgongne « qu'il s'advançast » de venir, et qu'ils estoient plus de quatre » mille dedans Paris, qui luy ouvriroient une » porte. » Pourquoy ledit patissier fut decapité ès halles le mercredy ensuivant, et le corps porté de nuict au gibet.

La nuict dudit mercredy, on prit de par le roy grand nombre de gens à Paris, et disoit-on qu'on les prenoit seulement pour les garder, qu'ils ne fissent aucune commotion en la ville, contre ceux qui ne vouloient pas que le duc de Bourgongne y entrast.

Cette semaine, comme le dimanche de devant ledit mardy, les messagers du roy, qui es-

toient allés vers le duc de Bourgongne, le trouvèrent à Coulommiers en Brie. Et en l'exposition de leur legation, luy firent « defense de par » le roy, et à tous ses capitaines, qu'il ne vint » plus avant. » De laquelle parole ouye, il fut tant courroucé et indigné, que ce fut grande merveille. Et respondit : « Je obeïray en tant » que je sçauray et verray que ce sera le bien, » l'honneur et le profit du roy, de monseigneur » de Guyenne et du royaume. » Et autre response ne fit, et plus ne voulut parler ausdits messagers, qui ainsi s'en retournerent. Et vint loger le duc de Bourgongne à Lagny sur Marne, et son avant-garde chevaucha jusques au Bourget. Lesdits messagers du roy, firent defense à tous les chevaliers et capitaines dudit duc de Bourgongne, qu'ils ne vinssent plus avant, « sur peine d'estre reputés pour traistres. » Adonc le duc respondit, « Qu'il ne falloit point » user de tel langage, et qu'ils estoient bons » et loyaux, et avoient en tout temps servy, et » serviroient, et estoient venus pour le bien » du roy, et pour le servir bien et loyaument » avec luy, et en sa compagnée. » Et puis dit, « Qu'il envoyeroit devers le roy ses messagers, » pour faire response aux defenses qu'ils fai- » soient. » Parquoy les messagers du roy incontinent se partirent de la cour dudit duc, en laquelle ils trouverent peu de belle chere, et s'en retournerent à Paris ledit mardy dixiesme jour de decembre.

Le mercredy au soir ensuivant, on prit parmy Paris grand nombre de nobles hommes, par especial, ceux qu'on sçavoit qui pouvoient favoriser, ou avoient au temps passé aucunement favorisé le duc de Bourgongne. Pour laquelle prise, quand elle vint à la cognoissance des messagers du duc de Bourgongne, qui estoient ordonnés pour venir à Paris devers le roy, ils n'y oserent pas bonnement venir. Et ceux du conseil du roy, qui sçavoient que lesdits messagers devoient venir, voyans qu'ils ne venoient point, envoyerent par devers le duc de Bourgongne un nommé Jean de Piecy, pour sçavoir à quoy il tenoit, que ses messagers ne venoient à Paris. Et pource iceux messagers, c'est à sçavoir le prince d'Orenge, le sire de Chalon, le sire de Sainct-Georges, messire Jean de Luxembourg, le sire de Vergy, messire Regnier Pot, monseigneur d'Autry, monseigneur de Thoulongeon, maistre Eustache de Laistre, Jacques Lambon et maistre Jean Choussac, tous conseillers, et Jean de Rosay secretaire dudit duc, partirent le dimanche quinziesme jour dudit mois, bien matin de Lagny, pour venir à Paris, et envoyerent devant leurs gens, pour appreiller à disner en l'hostel d'Artois, où le duc de Bourgongne leur avoit commandé qu'ils se logeassent. Quand ils furent à la porte de Sainct-Antoine, on ne les voulut laisser entrer : pource qu'ils dirent qu'ils s'en alloient loger en Artois, et que leurs maistres avoient bien quatre cens chevaux. Pourquoy iceux gens retournerent à Sainct-Antoine des Champs, et attendirent là leurs maistres, lesquels vinrent sur le disner, et n'entrerent point en la ville, sinon messire Regnier Pot et Choussac, lesquels vinrent parler au duc de Berry, et ne peurent parler à monseigneur de Guyenne, qui estoit malade. Lequel messire Regnier retourna à Sainct-Antoine, mais les autres s'en estoient retournés par devers le duc de Bourgongne, pource qu'on les avoit trop fait muser. Si s'en alla ledit messire Regnier après, et les fit retourner le mardy ensuivant, dix-septiesme jour dudit mois, lesquels furent tous logés en la rue de La Harpe, et exposerent leur legation le mercredy ensuivant après disner, devant monseigneur de Berry et le conseil. Et devoient avoir le mercredy ensuivant response.

Ce mercredy au soir trespassa le duc de Guyenne. Et le jeudy matin, fut fait par toutes les eglises de Paris solemnelle sonnerie pour le salut de son ame, que Dieu par sa grace veuille mettre en sa gloire, et tous les trespassés aussi. Puis fut porté enterrer bien honorablement à Nostre-Dame de Paris le dimanche ensuivant.

On disoit communement que les ambassadeurs du duc de Bourgongne n'eurent aucune response : mais leur dit-on, « Qu'on envoye- » roit devers le duc faire la response. » Et pource le vendredy matin ensuivant, ils cuiderent partir et furent jusques à la porte de Sainct-Antoine, et aucuns d'eux dehors. Mais le prevost de Paris vint hastivement après eux, qui leur dit, « qu'ils retournassent tous, et que au » plaisir de Dieu on avoit advisé un bon ap- » pointement. » Et pource, ceux qui estoient ja dehors retournerent avec ceux qui estoient dedans, et s'en vinrent ensemble loger à la rue de La Harpe, où ils avoient esté logés, et dont ils estoient partis au matin : quand ils furent tous dedans la ville en la grande rue Sainct-Antoine, le prevost de Paris mit la main sur

eux de par le roy : et quand ils furent logés, on leur dit, « qu'ils estoient arrestés, pource que » les gens du duc de Bourgongne avoient rompu » la paix, et qu'ils avoient pris d'assaut Brie-» Comte-Robert, qui estoit au duc d'Orleans, » et qu'on avoit tué des gens de la ville. » Toutesfois on y envoya, et trouva-on que c'estoit bourde. Et pource le dimanche ensuivant au matin, iceux ambassadeurs s'en allerent devers leur seigneur.

Ledit dimanche après disner, fut apporté le duc de Guyenne en l'eglise de Nostre-Dame de Paris, et le soir, et le lundy matin, fut fait son service solemnel.

Le vendredy d'après Noel, jour Sainct-Jean, retourna à Paris messire Regnier Pot et autres, de par le duc de Bourgongne. Et requirent au conseil du roy, « Que madame de Guyenne leur » fust delivrée et baillée, pour delivrer et en-» voyer à son pere. » Secondement, « que » son douaire luy fust assigné. » Tiercement, « qu'elle eust la moitié des meubles de son » mary. » Au premier poinct leur fut respondu, « qu'il plaisoit bien au roy qu'elle allast devers » son père. » Quant au second, « on ne luy en » pouvoit rien faire de present, pource que le » roy n'estoit pas en point. » Quant au tiers, « le roy avoit bien affaire des meubles. »

Le dimanche ensuivant, entra le comte d'Armagnac à Paris, à petite compagnée de ses gens, mais à grande compagnée de la ville. Et alla à Sainct-Paul faire la reverence au roy et à la reyne, puis vint soupper à Neelle, chez monseigneur de Berry, son sire. Le lundy ensuivant, le roy luy ceignit l'espée. Et cette semaine, plusieurs de la compagnée du duc de Bourgongne, qui avoient amis dedans Paris, enfans à l'eschole, et autres biens prochains, les firent aller hors de Paris, se doutans de division et commotion de peuple ; et aussi que le duc de Bourgongne n'assiegeast Paris.

Le vendredy devant la Tiphaine [1], furent envoyés derechef les ambassadeurs dessus dits devers le duc de Bourgongne, pour luy faire commendement « qu'il s'en retournast et ren-» voyast ses gens, sur peine d'estre reputé pour » traistre, et abandonné. » Quand ils furent à Lagny, on les logea ensemble, et y furent plusieurs jours sans parler au duc, et ne pouvoient parler à personne, ne leurs gens aussi, car on les en gardoit.

[1] L'Épiphanie.

Le jour de la Tiphaine au soir, fut rendue à Lagny audit duc de Bourgongne, madame de Guyenne sa fille.

Le vendredy ensuivant, il renvoya à Paris l'evesque de Chartres, et maistre Jean de Vailly, qui estoient des ambassadeurs du roy, et retint maistre Simon de Nanterre, maistre Guillaume Le Clerc, et messire Olivier de Mauny. Après, il envoya à Paris maistre Eustache de Laitre, et messire Jean dit Le Borgne de Thoulongeon, chevalier, lesquels furent logés à la Sereine en la rue de La Harpe, et furent gardés afin que personne ne parlast à eux sans leurs gardes. Et leur fut dit, « que de là ne » partiroient, ne ouys ne seroient, ne response » n'auroient jusques à ce que les dessusdits » que le duc avoient retenus, fussent retournés » à Paris. »

Les prisonniers de la ville furent tous eslargis, et leur fut commandé qu'ils se tinssent en leurs maisons, sans en partir.

Le lundy treiziesme jour de janvier, la reyne vint à la messe à Nostre-Dame de Paris. Et ce jour, tous lesdits prisonniers eslargis furent remprisonnés. Et de notables hommes, jusques au nombre de dix-huict, comme on disoit, furent mis hors de service du roy et de son hostel.

Le connestable, et le conseil envoyerent cette semaine grosse garnison à Senlis, et à Sainct-Denys, à Chasteau-Thierry, à Meaux, à Melun, à Corbeil, à Sainct-Cloud, et en tous les lieux environ et près du duc de Bourgogne, pour faire serrer et tenir ses gens ensemble, et leur defendre les vivres, et le fourrage.

Le samedy ensuivant, audit mois de janvier, fut publié parmy Paris l'abandonnement de tous gens d'armes, qui seroient trouvés sur les champs, qui ne seroient au gages du roy. Et disoit-on que c'étoit « contre le duc de Bour-» gongne et ses gens. »

Le mardy ensuivant, quatorziesme jour dudit mois, le roy vint loger au Palais. Et ce jour arriva à Paris le duc de Bretagne, et descendit au Palais, où le roy estoit, pour luy faire la reverence. Et fut après logé en l'hostel de Bourbon, et depuis en celuy d'Alençon.

Le vendredy dix-septiesme jour de janvier, retournerent de Lagny les ambassadeurs du roy dessus nommé, qu'on disoit que le duc de Bourgongne avoit retenu.

Et le samedy ensuivant, s'en allerent de

Paris maistre Eustache de Laitre, et Le Borgne de Toulongeon, ambassadeur dudit duc, qu'on avoit retenu à Paris, jusques à ce que ceux du roy fussent retournés.

Cette semaine les gens du connestable allerent vers Compiegne, et destrousserent là messire Martelet du Mesnil chevalier, qui estoit audit duc, et toutes ses gens en grand nombre. Et furent tous morts ou pris, fors Hector de Saveuse qui se sauva. Et disoit-on, que les gens dudit duc de Bourgongne avoient pris par force Tournant en Brie. Pour lesquelles deux besongnes, les choses n'en estoient pas en bons termes, ne aisées à appaiser. Toutesfois le duc de Bretagne s'efforçoit, avec le cardinal de Bar, de trouver aucun bon accord.

Le lundy vingtiesme jour de janvier, s'en allerent à Lagny les ambassadeurs et le maistre d'hostel dudit duc de Bretagne. Quoy faire, on ne sçavoit. Et estoit iceluy duc de Bretagne indigné de deux choses : l'une, « qu'on luy avoit » tenu le passage au pont de Sainct-Cloud, et » ne peut entrer à Paris sans lettres du roy. La » seconde, de ce que le vendredy dessus dit, » on empescha le passage par deux fois à la » porte de Sainct-Antoine à ses gens, par lesquels il envoyoit au duc de Bourgongne deux » barils pleins de lamproyes, et convint que » par deux fois il eust congé, avant qu'ils peussent passer. »

Le samedy ensuivant le recteur et les députés de l'université firent la reverence audit duc de Bretagne. Et luy parlerent de recouvrer Harfleur, et soustenir leurs privileges. Quand ils eurent tout dit, il les reprit de ce qu'ils ne parloient aucunement de la paix de ce royaume, et de l'union des seigneurs. Dont ils eurent grande honte. Car il leur dit, « que c'estoit à » faire à eux de procurer ladite union des sei» gneurs, et de trouver les moyens de parvenir » à la paix. » Et leur pria que ainsi le voulussent faire.

Cette semaine arriverent à Paris ceux qu'on avoit envoyés à Hainaut de par le roy, Gaucourt, Philippes de Corbie, et autres. Et disoit-on, qu'ils n'avoient pas eu bonne response. Et disoit-on, que quand ils arriverent par delà, ce jour y arriverent les ambassadeurs du duc de Bourgongne, le sire de Sainct-Georges, et autres. Et furent presens à la response qu'on fit à Gaucourt. Mais Gaucourt ne fut pas present à la response qu'on fit au sire de Sainct-Georges, dont les autres estoient mal-contens.

Le mercredy vingt-neufiesme jour de janvier, ceux de l'université, qui austresfois avoient esté devers le duc de Bretagne, comme dessus est dit, firent leur relation. Laquelle ouye, veu la bonne affection qu'iceluy duc avoit à la paix, il fut mis en deliberation, « s'il seroit bon » de l'aller remercier de la bonne affection qu'il » avoit à la paix, et de le prier et requerir, » qu'il y voulust tousjours tenir la main, et non » partir jusques à ce qu'il y eust aucun bon ap» pointement. » Et de ce furent d'accord la nation de Picardie, la faculté de Decret, et plusieurs docteurs en theologie, et grand nombre d'autres de diverses nations et facultés. Mais le recteur ne voulut oncques conclure sur ce, et se departirent de leur congregation sans rien faire. Neantmoins ceux qui estoient esleus pour aller devers le duc de Bretagne, retournerent aprés disner devers le recteur, pour l'induire à ce faire. Mais ils ne peurent. Et pource appellerent deux bedeaux de l'université avec eux. Et vinrent à l'hostel d'Alençon devers ledit duc de Bretagne, et estoient bien quatre-vingts. Et firent proposer par le ministre des Mathurins, qui proposa notablement concluant à cette fin, « qu'il ne s'en allast point, jusques à ce qu'il y » eust aucun appointement mis en ce pourquoy » il estoit venu, et qu'en ce il feroit grand bien » et grand honneur à l'université. » Et un qui fut là, qui se disoit procureur de la nation de France, du college de Navarre, dit hautement, « que ce que le ministre avoit proposé, » n'estoit pas de par l'université, et qu'on n'a» voit cure de la paix qu'ils demandoient, car » c'estoit la paix cabochienne. » Ce voyant le duc de Bretagne fut moult esbahy, et leur dit : « Vous n'estes pas d'accord, vous estes divisés, » c'est mal fait : mais neantmoins je ne laisse» ray pas la chose ainsi. Ou je parleray à vous » une autre fois plus à plain de ceste matiere, » ou je vous envoyeray mes messagers pour » ceste cause. » Et ainsi prit congé d'eux. Et pource que le recteur et ses adherens, qui n'avoient pas esté d'accord de venir devers ledit duc de Bretagne, eurent desplaisance de ce que les autres y estoient venus, ils brasserent tant, tandis qu'ils estoient devers le duc, que quand ils furent devant le Chastellet à leur retour de l'hostel d'Alençon pour venir en la Cité, ils trouverent Raimonet de La Guerre, et bien quarante lances devant le Chastellet, et le prevost

de Paris. Lequel Raimonnet, par le commandement dudit prevost de Paris, prit ledit ministre, et un docteur en decret, nommé maistre Lievin, qui estoit de Flandres, bien solemnel clerc, et les fit mettre en Chastellet. Duquel prevost ledit ministre appella, et protesta de relever son appel en temps et lieu. Toutesfois ils n'y furent guieres, et le fit-on à sçavoir audit duc de Bretagne, lequel manda tantost au prevost, que incontinent ils fussent mis hors, et ainsi fut fait.

Le lundy ensuivant ledit duc s'en alla hors de Paris, pour aller en son pays, comme on disoit.

Et le mardy de devant, le duc de Bourgongne partit de Lagny, et s'en alla à Nantouillet. Et avoit perdu à Crecy en Brie bien quatre cens de ses hommes, que les autres avoient trouvé à descouvert, tous despourveus de gardes, lesquels ne furent guieres plaints.

Cette semaine les gens du duc de Lorraine, et les Savoysiens donnerent assaut à Dampmartin, dont ils gagnerent la basse cour, et n'y demeurerent guieres; car ceux de dedans le chastel bouterent après le feu en ladite basse cour.

Les ambassadeurs de monseigneur de Touraine requirent, que tous gens d'armes d'un costé et d'autre vuidassent. Et pour ceste cause le duc de Bourgongne s'en alla en Artois, et ceux qui estoient venus au mandement du roy s'en allerent en leur pays, et disoit-on qu'on les envoyoit en Guyenne.

Cette semaine monseigneur de Berry demanda au prevost de Paris, « ce qu'il avoit fait » des prisonniers de Paris. » Le prevost de Paris respondit, « qu'il les avoit delivré, pource » que par information il ne les avoit aucune- » ment trouvé chargés, parquoy on les deust » tenir. » Et le duc de Berry, non content de leur delivrance, respondit, « qu'il seroit une » fois prevost de Paris à son tour. » Laquelle parole fit grande peur à beaucoup de gens.

Aucuns de Constance, se doulans que la sentence de l'evesque de Paris, pieça donnée au deshonneur du duc de Bourgongne, pour laquelle iceluy duc de Bourgongne appella en cour de Rome, du temps du pape Jean, lequel avoit commis la cause d'appellation à trois cardinaux, à ce qu'elle ne fust cassée et dite nulle, avoient escrit à aucuns de l'université, « qu'ils » fissent tant que l'université s'adjoignist avec » l'evesque de Paris, et l'inquisiteur de la foy.» Mais ils ne peurent rien faire pour aucuns présens qui les pouvoient empescher. Et ceux de Paris, comme le college de Navarre, et les adherens de maistre Jean Jarson, et à l'evesque de Paris, firent tant que le mercredy douziesme de ce mois, on fit commandement de par le roy, à plus de quarante notables hommes de l'université, « que ce jour ils vuidassent la ville, » sur peine de perdre corps et biens. » Et la semaine de devant estoit apportée à Paris la copie de la sentence donnée à Constance par iceux trois cardinaux, en cassant ladite sentence de l'evesque de Paris.

Le roy d'Angleterre faisoit en icelle saison plus grand mandement, que oncques-mais n'avoit fait. Et mandoit à ceux qu'il requeroit en son aide, « qu'ils vinssent seurement, et » qu'ils seroient bien salariés, et leur donneroit » vingt-cinq escus pour mois : et les faisoit » certains qu'ils verroient la plus haute, la » greigneur, et la plus profitable conqueste qui » oncques fut faite en ce monde. »

Ceste semaine dudit mercredy douziesme jour de fevrier, le connestable fut fait general gouverneur des finances de ce royaume, et general capitaine de toutes les forteresses de ce royaume, pour mettre capitaines et garnisons partout à son plaisir. Et mit en plusieurs lieux ses serviteurs capitaines ès forteresses, et ès frontieres. Et fit seneschal de Carcassonne un chevalier de son hostel.

En ce temps, par l'ordonnance du conseil furent mis en escrit tous les mesnagers de Paris de tous estats, clercs, lais, et religieux, et autres, et les personnes de chacun hostel.

Et après le mercredy dix-neufviesme jour de fevrier, le roy envoya à l'université lettres contenans, « qu'ils ne s'esmerveillassent pas si on » avoit mis hors de Paris plusieurs notables » personnes de l'université, et si on en mettoit » encores aucuns autres dehors : car c'estoit » pour le bien de la paix, et de leurs personnes, » et ainsi que feroit-on de plusieurs lais de la » ville de Paris. » Et autres lettres contenans, « que le roy de sa volonté avoit tenu le temps » passé le clergé en souffrance, de non payer » aucunes subsides, ou tailles, mais de present, » pour ses grandes affaires soustenir, il conve- » noit, et vouloit que chacqun payast, sans rien » espargner, et ne vouloit qu'aucun plaintif en » allast devers luy pour ceste cause. » Et leur

fut defendu, « qu'il ne fissent plus nulles assemblées ne congregations, » et au recteur present, « qu'il ne fist aucune assemblée ou congregation, sur peine d'encourir l'indignation du roy. »

Le premier jour de mars, l'empereur d'Allemagne vint et entra à Paris. Et furent au devant de luy le duc de Berry, prelats, nobles, et ceux de la ville en grand nombre. Et vint descendre au Palais où le roy estoit, lequel vint au devant de luy jusques au haut des degrés du beau roy Philippes. Et là s'entraccollerent, et firent grande chere l'un à l'autre. Il avoit en sa compagnée un prince qu'on appelloit le grand comte de Hongrie, le comte Bertold des Ursins, un bien sage et prudent seigneur, et autres princes et barons. Et sembloit qu'il avoit grand desir de trouver accord ou expedient entre les roys de France et d'Angleterre. Il fut grandement et honorablement receu, et souvent festoyé par le roy, et les seigneurs : et ses gens encores plus souvent. Et mesmement ledit Jean Juvenal des Ursins seigneur de Traignel, festoya ledit grand comte de Hongrie, le comte Bertold, et tous les autres, excepté l'empereur. Et fit venir les dames et damoiselles, des menestriers, jeux, farses, chantres, et autres esbatemens : et combien qu'il eust accoustumé de festoyer tous estrangers, toutesfois specialement il les voulut grandement festoyer, en faveur dudit comte Bertold des Ursins, pource qu'ils estoient d'un nom, et armes. Et du festoyement et reception furent bien contens le roy, l'empereur et les seigneurs.

Ledit empereur voulut sçavoir ce que c'estoit de la cour de parlement : et un jour de plaidoirie il vint à la cour, laquelle estoit bien fournie de seigneurs, et estoient tous les sieges d'enhaut pleins, et pareillement les advocats bien vestus, et en beaux manteaux et chapperons fourrés. Et s'assit l'empereur au dessus du premier president, où le roy se asseerroit, s'il y venoit, dont plusieurs n'estoient pas bien contens et disoient, qu'il eust bien suffy, qu'il se fust assis du costé des prelats, et au dessus d'eux. Il voulut voir plaider une cause qui estoit commencée touchant la seneschaussée de Beaucaire, ou de Carcassonne, en laquelle un chevalier pretendoit avoir droict, et un nommé maistre Guillaume Signet, qui estoit un bien notable clerc, et noble homme. Et entre les autres choses qu'on alleguoit contre ledit Signet, pour monstrer qu'il ne pouvoit avoir ledit office, estoit qu'on lui imposoit, « qu'il n'estoit point chevalier, et que ledit office estoit accoustumé d'estre baillé à chevaliers, » laquelle chose ledit empereur entendoit. Et lors il appela ledit maistre Guillaume Signet, lequel devant luy s'agenouilla. Et tira l'empereur une bien belle espée qu'il demanda, et le fit chevalier, et luy fit chausser ses esperons dorés. Et lors dit, « La raison que vous alleguez cesse, car il est chevalier. » Et de cet exploit gens de bien furent esbahis, comme on luy avoit souffert, veu que autresfois les empereurs ont voulu maintenir droict de souveraineté au royaume de France contre raison. Car « le roy est empereur en ce royaume, et ne le tient que de Dieu et de l'espée seulement et non d'autre. »

L'empereur eut en volonté de voir des dames et damoiselles de Paris, et des bourgeoises et de les festoyer. Et de faict, les fit semondre de venir disner au Louvre, où il estoit logé. Et y en vint jusques à environ six vingts. Et avoit fait faire bien grand appareil selon la maniere et coustume de son pays, qui estoit de brouets et potages forts d'espices. Et les fit seoir à table, et à chacune on bailla un de ces cousteaux d'Allemagne qui valoient un petit blanc, et le plus fort vin qu'on peut trouver. Et y en eut peu qui mangeassent pour la force des espices; de viandes furent-elles servies grandement, et largement menestriers y avoit. Et après disner dansoient, et celles qui savoient chanter chantoient aucunes chansons, et après prirent congé. Et au partir donna à chacune un anneau ou verge d'or, qui n'estoit pas de grand prix, mais de peu de valeur.

Après ces choses il parla au roy, et à son conseil, en disant qu'il s'employeroit volontiers à trouver accord ou expedient, au faict de la guerre commencée. Et que pour ceste cause, il avoit deliberé d'aller le plustost qu'il pourroit en Angleterre, pour ceste matiere. Et assez tost après prit congé du roy, et des seigneurs. Et fut deffrayé du tout, et si luy donna-on des dons, et aux principaux de ses gens. Et ouvrit ledit comte Bertold son opinion et imagination, et dit, « qu'on fit trefves de quatre ou cinq ans, et cependant les enfans et amis de ceux qui estoient morts croistroient, et pourroit-on faire provision de finances, et habil-

» lemens de guerre, ou trouver paix, et traité » final.»

Ainsi s'en alla ledit empereur en Angleterre, et ouvrit aux Anglois aucunes manieres d'entendre à paix : et pour ce faire, les Anglois estoient prets d'y entendre, et de faire aucunes trefves. Si le fit sçavoir au roy et à son conseil, mais on n'y voulut entendre. Et sembloit à aucuns que à l'aide des ducs de Bourgongne et de Bretagne, et d'autres princes du royaume de France, que Harfleur se pourroit recouvrer aisément. Le comte d'Orset estoit demeuré à Harfleur avec grosse compagnée d'Anglois, tant d'hommes d'armes, que de gens de traict, et autres hommes de guerre. Et à tout quatorze cens combatans hommes d'armes, et bien deux mille archers, saillit de Harfleur, et tenoit les champs, et luy sembloit bien que les François audit pays, n'estoient pas puissans de le combatre. Laquelle chose vint à la cognoissance du comte d'Armagnac, lequel comme il luy sembloit pouvoir bien finer environ dix-huict cens combatans, tant hommes d'armes que gens de traict. Et delibera de combatre ledit comte d'Orset, qui estoit près d'un lieu nommé Walmont. Et assembla ses gens, ausquels il parla moult grandement et honorablement, en leur donnant courage, et monstrant que combien que les Anglois fussent plus deux fois, que la multitude n'y fait rien, et n'y a que la bonne volonté de combatre : que la querelle du roy, et d'eux aussi estoit juste et saincte, et devoient avoir esperance en Dieu, qui leur aideroit. Surquoy luy et ses gens delibererent de combatre et d'approcher de leurs ennemis, et ainsi le firent. Quand ledit comte d'Orset veid qu'ils l'approchoient, il fit mettre ses gens à pied en intention de combattre; et ainsi comme ils descendoient le mareschal de Longny d'un costé frappa sur eux, et d'autre costé le comte d'Armagnac. Tellement que les Anglois se mirent en fuite, et ès bois se retirerent, tous serrés, et en bonne ordonnance, et y en eut de morts et de pris. Lors il fut advisé que lesdits Anglois ne pouvoient pas legerement passer, sinon par certain pas : si fut ordonné que le mareschal de Longny et ses gens garderoient ledit pas. Et le connestable d'Armagnac trouveroit moyen pour entrer vers eux par ailleurs: laquelle chose ledit de Longny ne fit pas ; mais passa outre après les Anglois, cuidant les chasser et trouver hors d'ordonnance : mais la chose estoit bien autrement, car ils s'estoient mis en belle ordonnance, et serrés, parquoy ils receurent ledit de Longny tellement, qu'il y eut bien grand dommage de ses gens. Et si ce n'eust esté le connestable qui y survint, la besongne dudit mareschal de Longny eust esté très-mal appointée. Les Anglois prirent leur chemin au long par la riviere de Seine, et s'en retournerent à Harfleur ; de leurs gens y eut plusieurs morts et pris. Ledit connestable faisoit bonne justice. Et pource que plusieurs de la compagnée dudit mareschal s'en estoient fuis de la besongne moult laschement et deshonnestement, il en fit plusieurs pendre, dont aucuns estoient de bonne maison.

A Paris se faisoient emprunts et tailles, tellement que plusieurs de la ville en estoient très-mal contens et desplaisans, et en murmuroit-on fort.

1416.

L'an mille quatre cens et seize, comme dessus a esté touché, plusieurs estoient mal contens à Paris de la grande exaction des finances, et y en avoient plusieurs qui desiroient fort la venue du duc de Bourgongne.

Le jour de Pasques, le roy estoit au Palais, où il avoit en sa compagnée le roy de Sicile, le duc de Berry, et plusieurs autres. Quand ce vint au soir, ils s'en allerent souper. Or en l'hostel du duc de Berry y avoit un gentilhomme surnommé de Montigny, qui estoit en la grace du duc de Berry, lequel avoit quelque accointance en l'hostel du seigneur de Traignel, où y avoit chevaliers et escuyers de la cour du roy qui souppoient, et venoient à cheval le long de la rue aux Febves, et en passant au coin où avoit un hostel, auquel pendoit pour enseigne la Croix d'Or, et y demeuroit un bourgeois nommé Colin du Pont, qui estoit assez riche homme, il veid par une fenestre trois compagnons tous armés, desquels estoit ledit Colin du Pont, et un surnommé Courtellier changeur. Et s'en vint ledit de Montigny en l'hostel dudit seigneur de Traignel, et luy dit ce qu'il avait veu. Alors il dit à ceux qui estoient de l'hostel du roy, « Allez-vous-en bientost » vers le roy, et vous armez ; » et fit armer ses gens, et avec ce se habilla : il y eut tantost en la cité grand bruit, lequel les dessus dits ouyrent, et apperceurent que aucunement leur faict estoit decouvert. Si s'enfuirent, mais aucuns

d'iceux furent pris, et tantost examinés, et trouva-on qu'ils vouloient faire une commotion. Et en estoient les principaux maistre Nicole d'Orgemont, nommé le boiteux d'Orgemont, chanoine de Paris, et maistre en la chambre des comptes, Robert de Belloy, drappier, et autres, lesquels le lendemain furent pris, et confessa ledit de Belloy, « qu'ils avoient » intention de tuer le roy de Sicile, le duc de » Berry, et ceux qu'on soupçonnoit estre ou » avoir esté du party du duc d'Orleans. » Or fut son procès fait, et luy mené aux halles, où il eut la teste couppée. Mais à la requeste dudit seigneur de Traignel, le roy ne voulut point qu'on prist ses biens meubles, ne immeubles, et les donna à la femme et aux enfans. Et au regard dudit d'Orgemont, pource qu'il estoit chanoine de Paris, et diacre, il fut rendu au chapitre de Paris, lesquels firent son procès. Et par sentence il fut privé de tous ses benefices, et condamné d'estre mené en un tombereau par la ville de Paris en aucuns carrefours, mitré, et mis à l'eschelle, et condamné en chartre et prison perpetuelle au pain et à l'eaue. Et pource qu'on doutoit qu'il n'eust plusieurs amis à Paris, et aussi avoit-il, on le mena en l'eveschê d'Orleans à Mehun-sur-Loire, en une mauvaise et dure prison, où il mourut. C'estoit l'un des hommes du royaume de France d'eglise sans prelature, le mieux beneficié, et bien garny de beaux meubles. On trouva en un tas d'avoine en son hostel seize mille vieils escus, et estimoit-on ses biens meubles bien de soixante à quatre-vingt mille escus. Le roy eut tout, car pour le cas privilegié, les gens du roy le condemnerent en cent mille francs : et combien que les meubles suivissent le corps en tout cas, et fut de crime de leze-majesté, et les deust avoir eu la jurisdiction ecclesiastique : toutesfois tout fut pris par les officiers du roy, sans ce que oncques le chapitre en eust aucune chose. Et au regard des autres qui furent trouvés coupables, les uns furent punis corporellement et leurs biens confisqués. Et aux autres on leur disoit « qu'ils s'en allassent, » sans prendre aucune chose de leurs biens. Et au regard de ceux qui s'estoient absentés de leur auctorité, leurs biens furent confisqués, et les personnes declarées bannies. Et pource qu'on veoit euidemment que la plus grande partie du peuple estoit enclin et affecté au duc de Bourgongne, on fit oster les chaisnes des rues de la ville de Paris, et armures et les harnois au peuple, et leur fit-on commandement qu'ils portassent leurs harnois et bastons au Louvre. On fit aussi abbatre les boucheries de Paris, et en fit-on de nouvelles en divers lieux. Et pource que les bouchers avoient une communauté, qui estoit cause de eux assembler, elle fut condamnée et abolie. Or toutes les rudesses et autres choses dessus dites, animoient plus le peuple à aimer le duc de Bourgongne, et desiroient sa venue. Mais on n'en ozoit monstrer semblant.

Le roy trouva par conseil, que la maniere par laquelle il pourroit plus grever les Anglois, estoit sur mer, pourveu qu'il eust puissance pour ce faire. Pour cette cause il envoya ambassade en Espagne, et aussi à Gennes, pour avoir gens et vaisseaux. De Gennes vindrent mille arbalestriers à pied, et estoient neuf capitaines, dont les Grimaldes estoient les principaux : et avoit messire Baptiste de Grimalde deux cens arbalestriers soubs luy, lequel en son estendart portoit « *Respice finem.* » Les autres huict capitaines en avoient chacun cent. Et n'avoit chacun capitaine que trois ou quatre chevaux, et leurs gens à pied, armés de bonnes brigandines, salades, et arbalestres, bien garnies de viretons. Ils entrerent à Paris deux à deux en belle ordonnance, et les faisoit beau voir. Et fit-on tellement que grands navires venoient tant d'Espagne que de Gennes, et y avoit de grands vaisseaux nommés caraques. On les equippa, et garnit-on de gens le mieux qu'on peut. Et voguerent par la mer par aucun temps, et faisoient grand dommage aux Anglois : et prirent à diverses fois plusieurs vaisseaux, dont comme nuls n'estoient pris à rançon, mais les jettoit-on dedans la mer.

En ce temps l'Empereur estoit encores en Angleterre, lequel s'employoit, et faisoit le mieux qu'il pouvoit, pour trouver paix entre les roys ; plusieurs fois il envoya en France pour la matiere. Il y eut plusieurs articles faits à diverses fois, et en diverses manieres et formes : finalement accord ou paix ne se peut trouver. Et conseilloit fort l'empereur au roy de France, qu'on fit trefves de trois ou quatre ans. Et sembloit comme dit est, que les Anglois en eussent esté contens. Mais le roy de ce ne fut pas conseillé, veu que de toutes parts venoient secours : et si avoit-on esperance que le duc de Bourgongne s'adviseroit, et viendroit pour faire guerre aux Anglois.

Après que les navires dessusdits eurent esté par aucun temps sur mer, ils se retirerent vers Dieppe, et en autres divers lieux. Les Anglois voyans et considerans qu'ils avoient grand dommage sur la mer, delibererent d'y resister, et firent finances de bons et grands vaisseaux, en intention de distraire et occuper les vaisseaux des François, et de leurs alliés. Et de faict, se mirent sur mer. Or estoient les François descendus de leurs vaisseaux à terre, et s'en vinrent en leurs marches. Les nouvelles vinrent que les Anglois estoient sur mer, et que les ducs de Bedford et de Glocestre freres du roy d'Angleterre, y estoient en personnes. Si fallut necessairement y pourvoir. Et envoya-on devers le duc de Bourgongne, pour avoir gens à y aider : mais il n'en voulut rien faire : et estoit voix et commune renommée : « qu'il estoit allié aux Anglois. » Le roy avoit neuf grands vaisseaux esquels se mirent le vicomte de Narbonne, les seigneurs de Montenay, et de Beaumanoir, le bastard de Bourbon, et autres, accompagnés de bien peu de gens, veu la grandeur des vaisseaux. Et y avoit une partie des gens, qui estoient des arbalestriers venus de Gennes. En cet estat ils cinglerent par mer, et trouverent les Anglois en bel estat et ordonnance, et s'assemblerent et combatirent fort, et faisoient les Genevois merveilles d'armes. Que si les navires des François eussent esté bien garnis de gens, comme ils n'en estoient pas à moitié de ce qu'il falloit, les Anglois n'eussent point arresté d'estre deffaits : mais en effect les François furent desconfits, et eurent deux de leurs vaisseaux qui perirent en la mer, et deux de pris. Or si les Anglois eurent l'honneur, toutesfois y eurent-ils grande perte de gens. Les autres vaisseaux des François, et ceux qui estoient dedans, se retirerent à Brest en Bretagne.

Cette année, le quinziesme de juin, mourut le duc de Berry oncle du roy, qui fut grand dommage pour le royaume : car il avoit esté en son temps vaillant prince, et honorable. Et se delectoit fort en pierres precieuses. Festoyoit très-volontiers les estrangers, et leur donnoit du sien largement.

Après la mort du feu monseigneur de Guyenne, fils aisné du roy, et dauphin, estoit le second fils Jean, qui avoit espousé la fille du comte de Hainaut. Lequel fut tenu et reputé dauphin, et ainsi le nommoit-on. Et estoit en Hainaut quand il sceut la mort de son frere Louys. Si delibera de s'en venir à Paris, et aussi le roy l'avoit mandé. Et s'en vint à Compiegne, et en ladite ville luy prit une maladie, dont il alla de vie à trespassement, qui fut bien grand dommage, car le comte de Hainaut estoit bien sage seigneur, lequel avoit intention que par son bon moyen paix se trouveroit avec le duc de Bourgongne.

Après la mort de Jean, fut dauphin Charles, qui avoit epousé la fille du roy de Sicile. Lequel monseigneur le dauphin, combien qu'il fust jeune d'aage, toutesfois il avait bien bon sens et entendement. Et avoit son chancelier, un bien prudent et sage clerc, nommé maistre Robert Le Masson.

Les gens du duc de Bourgongne autour de Paris faisoient maux innombrables. Ils prirent Beaumont, qui appartenoit au duc d'Orleans. En la terre duquel seigneur ils faisoient guerre mortelle, combien qu'il fust prisonnier des Anglois, qui estoit bien piteuse chose. Aucuns se voulurent entremettre d'y mettre paix : mais rien ne fut parfait. Car tousjours ledit duc vouloit venir à Paris devers le roy, et monseigneur le dauphin; et que plusieurs notables gens vuidassent, et que les bouchers, et autres, qui avoient fait les maux dessusdits, retournassent. Ce que jamais on n'eust accordé.

Au mois d'aoust, le roy d'Angleterre descendit à Toucques, vers Honfleur en Normandie, avec bien trente mille combatans. De laquelle place estoit capitaine messire Jean d'Angennes, qui y avoit commis un, qui s'appelloit Bonenfant, lequel rendit la place sans coup ferir bien laschement, et s'en vint : aussi eut-il la teste couppée à bonne cause, et raison, et un sien compagnon aussi.

1417.

L'an mille quatre cens dix-sept, il y avoit grandes guerres et terribles divisions par le duc de Bourgongne, cuidant toujours venir à sa fin, d'avoir le gouvernement du royaume. Et ne luy portoient les Anglois aucun dommage. Car aussi disoit-on publiquement, qu'il avoit alliance, avec eux, à quoy avoit bien grande apparence. Et avoit gens sur les champs, qui faisoient tous les maux qu'on pourroit faire, comme pilleries, roberies, meurtres et tirannies merveilleuses, violoient femmes et pre-

noient à force, entroient par force et autrement dedans les eglises, les pilloient et deroboient, et en aucunes mettoient le feu, et en icelles faisoient ords et detestables pechés.

Aucune renommée estoit, que en l'hostel de la reyne se faisoient plusieurs choses deshonnestes. Et y frequentoient le seigneur de La Trimouille, Giac, Bourrodon, et autres. Et quelque guerre qu'il y eust, tempestes et tribulations, les dames et damoiselles, menoient grands et excessifs estats, et cornes merveilleuses, hautes et larges. Et avoient de chascun costé, en lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges, que quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé, et baissassent, ou elles n'eussent peu passer. La chose desplaisoit fort à gens de bien. Et en furent aucuns mis hors, et Bourrodon pris, et pour aucunes choses qu'il confessa, il fut jetté en la riviere, et noyé. Et fut deliberé par plusieurs causes, que la reyne s'en iroit à Blois, pour estre loin de la guerre, et y fut envoyée.

On exigeoit argent, où on le pouvoit trouver à Paris, jusques à la prise des reliques de Sainct-Denys. Et mesmement fut desgarnie la chasse de sainct Louys, qui estoit toute couverte d'or, et en fit-on des moutons vallans un escu la piece, jusques à trente mille. Et selon ce qu'on disoit, cela ne porta aucun profit, ou bien petit.

Le duc de Bourgongne fit faire lettres à plusieurs bonnes villes, où il disoit, et mettoit ce que bon lui sembloit, pour icelles subvertir, et mettre hors de l'obeyssance du roy, bien seditieuses. Et en envoya à Rouen, lesquelles furent receues par ceux de la ville, et leues. Et soudainement se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Le baillif, qui estoit seigneur de bien, y cuida remedier : mais ils le tuerent mauvaisement. Or toujours le chastel se tint en l'obeyssance du roy. La chose venue à la cognoissance de monseigneur le dauphin, il y alla incontinent, et entra dans le chastel. La ville se reduisit, et furent pris les principaux, lesquels eurent les têtes trenchées. Et s'en retourna ledit monseigneur le dauphin à Paris. Les villes de Rheims, Chaalons, Troyes, et Auxerre, à grande joye se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne, et prirent la croix de Sainct-André, en disant, « Vive Bourgongne! » Après la reddition d'icelles, partout on prenoit les gens du roy, qui au temps estoient officiers, et leur couppoit-on les testes, et pilloit, et roboit-on leurs biens. Et pour faire tuer un homme, il suffisoit de dire : « Cestuy là est Armagnac. » Aussi pareillement quand on pouvoit sçavoir où trouver quelques uns qu'on scavoit tenir le party du duc de Bourgongne, ils estoient punis, et leurs biens pris : c'estoit grande pitié à gens d'entendement, de voir les choses en l'estat qu'elles estoient. On se doutoit fort que à Paris il y en eust, qui avoient grand desir que le duc de Bourgongne y entrast. Et combien qu'il y eust assez matiere d'en prendre aucuns, et leur faire desplaisir de leurs personnes, et prendre de leurs biens : toutesfois on ne le voulut pas faire. Et à ceux qu'on sçavoit evidemment estre trop extremes, on leur disoit graticusement, « qu'ils s'en allassent, » et au regard des biens, « qu'ils en fissent à leur plaisir. » Il y en eut plusieurs tant de parlement, que de l'université, et plusieurs notables bourgeois, et marchands, lesquels à grand regret s'en allerent. On ordonna certains capitaines à Paris, tant de guerre, que autres, qui avoient les gardes et gouvernement des portes. Les villes de Beauvais aussi, et de Senlis, se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne.

Le comte d'Armagnac, connestable de France, estant à Paris, le seigneur de Lisle-Adam envoya vers luy, en luy escrivant que s'il luy vouloit bailler charge de gens d'armes, jusques à cent chevaliers, et escuyers, qu'il les fineroit pour employer au service du roy. Lequel connestable luy manda qu'il avoit assez de gens. Plusieurs nobles aussi s'offroyent, lesquels il refusa, dont grand mal en vint, car ils se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne.

Beaumont, qui avoit esté pris par les Bourguignons, fut recouvert par les gens du roy, et y eut de ceux de dedans plusieurs mors et pris. Le seigneur de Viepont avoit charge de gens d'armes de par le duc de Bourgongne, et avoit le gouvernement de Champagne. Il estoit sur les champs avec certaine quantité de ses gens, et rencontra des compagnons qui portoient la croix droite, lesquels il prit, et les voulut amener à Beaumont, cuidant qu'il fust encores en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Or il fut rencontré par ceux qui estoient dedans, et les François qu'il avoit pris furent res-

cous. Ledit seigneur de Viepont y fut pris, puis mené à Paris où il eut la teste couppée.

En l'Isle de France, ès forests de Hallate, de Senlis et de Montmorency, brigands se mirent sus, qui faisoient maux innombrables. Tous ceux qu'ils prenoient ils les tuoient, et specialement ceux qui portoient la croix droite : mais aussi bien courroient-ils presques sur tous autres.

Aucuns disent que en ce temps arriva la bataille sur mer des François et Anglois, où estoit le bastard de Bourbon, dont dessus est faite mention, où les François par defaut de leurs vaisseaux mal équippés de gens furent desconfits. Et selon ce que disoient mesmes les Anglois, ce fut merveilles de la bataille et resistance des François, et des armes qu'ils firent. Le roy y eut bien grand dommage.

Le roy d'Angleterre accompagné de bien cinquante mille combatans, comme on disoit, vint mettre le siege devant Honnefleur en Normandie. Il ordonna ses gens et son artillerie, et y fut bien trois semaines. Ceux de dedans la place se defendirent fort. Et y eut de vaillantes armes faites, de traict il y avoit assez, qui apporta specialement grand dommage aux Anglois. Le roy d'Angleterre, voyant que pour lors il ne les pourroit aisément avoir, il s'en partit, et s'en vint devant Caën, où estoit le seigneur de Montenay, qui devoit avoir en sa compagnée quatre cens combatans ; et pour tel nombre fut-il payé et contenté, lequel n'en avoit pas deux cens. Aprés que le roy d'Angleterre y eut esté par aucun temps, il entra dedans. Du chastel de Toucques et de Caën s'en alla ledit roy, et vint passer par devant Falaise, qui estoit bien garnie de gens de guerre, et alla devant Argenten, de laquelle estoit capitaine un nommé Larconneur, lequel assez aisément la rendit. D'Argenten il vint devant la ville et chastel d'Alençon, dont estoit capitaine Le Galois d'Ache, chevalier, et n'y fut ledit roy d'Angleterre que un jour et une nuict, qu'il ne la rendist. D'Alençon envoya iceluy roy d'Angleterre devant Fresnoy, et plusieurs autres places, lesquelles se rendirent. Or avant qu'il partist dudit lieu d'Alençon le duc de Bretagne vint devers luy : et disoit-on que ce duc s'agenouilla, et qu'il fut assez longue piece à genoux devant luy, avant qu'il luy dist : « Levez-vous. » Il y eut plusieurs parlemens entre eux : finalement on disoit que ledit duc traita pour son pays de Bretagne et avoit fait certains sermens bien grands, contre la loyauté qu'il devoit au roy son souverain seigneur. Le roy d'Angleterre avoit en sa compagnée les ducs de Clarence et de Glocestre ses freres, et les comtes de La Marche, d'Orset, Warwic, Arondel, Salbery, Suffolc, Quent, et plusieurs autres barons. Or quand il veid qu'il ne trouvoit aucune resistance, il envoya mettre le siege devant plusieurs places fortes, comme le comte d'Orset devant Cherbourg, messire Henry Philizen grand chambellan devant Danfront, le comte de Warwic, et le seigneur de Tallebot devant Bayeux, Constances, Carenten, et autres places. Et ne trouva resistance, sinon à Cherbourg, où il y eut plusieurs beaux faicts d'armes, et seulement s'y tinrent trois mois. Ils ne trouvoient personne qui resistast, sinon aucuns de ceux du pays qui s'estoient retirés dedans les bois, dont estoit capitaine un qui se nommoit Mixtoudin, et tous ceux qui faisoient guerre se nommoient à luy. Ce fut la premiere resistance qu'ils trouverent en Normandie.

En ce tempe, ès dioceses de Chaalons et de Troyes se leva un foudre ou tonnerre, et merveilleuse tempeste de gresle. Et bien par quatorze heures durant, furent tous les bleds, vignes, et autres fruicts destruits, foudroyés, et battus mieux, et plus que de fleaux, et si tua plusieurs personnes. Et en aucunes des personnes qui furent tuées, il fut trouvé que leurs os estoient tous comminués et desrompus, sans ce que la peau et la chair fussent aucunement entamées.

La foudre cheut à Nostre-Dame de Essonne, se assit vers le crucifix, en rompit les bras, les jetta à terre, et laissa le demeurant aussi noir que charbon : et toutes les images qui avoient aucune representation de la passion de Nostre-Sauveur Jesus-Christ, fit tous noirs comme le crucifix. Puis s'en alla laissant et demeurant une puanteur si merveilleuse, que par aucun temps il n'y avoit personne qui peust demeurer en l'eglise.

Le duc de Bourgongne voyant que le pont de Beaumont luy seroit bien seant, vint devant la place et l'assiegea. Et par le moyen du seigneur de Lisle-Adam luy fut rendue, et vendue. De là il s'en alla à Beauvais, et mit de toutes parts garnisons autour de Paris, lesquels faisoient tous les maux qu'ils pouvoient et sçavoient.

Le roy delibera d'envoyer une ambassade vers le roy d'Angleterre : et y fut l'archevesque de Rheims qui lors estoit, et plusieurs notables gens de divers estats. Le roy d'Angleterre les receut bien gratieusement, et y eut plusieurs matieres ouvertes d'avoir paix. Mais il voyoit les divisions qui estoient, et luy sembloit bien qu'il auroit tout. Donc n'y firent rien lesdits ambassadeurs, parquoy ils s'en revinrent à Paris. Ils sceurent par aucuns Normans qui estoient ja avec le roy d'Angleterre, les alliances et promesses qui estoient entre luy et le duc de Bourgongne : esquelles toutesfois il ne se fioit pas trop, et luy sembloit que son alliance n'estoit pas seure, veu les manieres qu'il tenoit contre le roy son souverain seigneur.

La ville de Pontoise se mit, rendit et obeït au duc de Bourgongne, de laquelle estoit capitaine un gentilhomme nommé Maurigon, qui ne s'en doutoit point, ny n'en voyoit aucune appercevance : et soudainement prirent la croix de Sainct-André, et bouterent hors les gens du roy, et vinrent les gens du duc de Bourgongne pour entrer dedans : mais, avant qu'on les laissast entrer, ils jurerent et promirent que aucuns desplaisirs ne dommages ne seroient faits aux habitans, mais les conserveroient et garderoient en leurs personnes, corps, et biens meubles, et immeubles. Après les promesses ainsi faites, ils entrerent dedans, où manquans de parole ils pillerent et deroberent une partie des bourgeois de la ville, et mesmement des plus riches : car en ce temps quiconque estoit riche, il estoit reputé Armagnac, et pillé, derobé, ou tué.

Le duc de Bourgongne avoit intention d'aller devant Sainct-Denys. On le sceut, et pource on envoya dedans deux vaillans chevaliers, l'un nommé messire Guillaume Bataille, et l'autre messire Hector de Pere, bien accompagnés de gens de guerre. Quand le duc le sceut, il se deporta d'y aller, et s'en alla vers Sainct-Germain-en-Laye. Et le pont de Poissy, Meulant, Mante et Vernon se rendirent et mirent en son obeïssance. Et partout les nobles, et specialement les riches, estoient pillés, derobés, ou rançonnés, et aucuns mis dehors.

Le duc de Bourgongne vint devant le pont de Sainct-Cloud, car il sembloit à ses capitaines qu'ils l'auroient facilement, et envoya incontinent sommer celuy qui en avoit la garde, nommé Adenet Trochelle, qu'il luy rendist la place. « Lequel respondit, « que le roy luy en » avoit baillé la capitainerie, et luy avoit fait » faire le serment qu'il ne la rendroit qu'à luy, » ou à monseigneur le dauphin, et que autre-» ment il ne la bailleroit. » Alors on fit approcher les canons et bombardes, et jetterent lesdits engins, et fit-on plusieurs essays par plusieurs fois pour l'avoir, mais rien n'y profitoit. Les capitaines de dedans avoient bonne volonté de se defendre, car ils estoient garnis de bon traict, et portoient grand dommage aux gens du duc de Bourgongne, et plusieurs en tuoient et navroient. Finalement si vaillamment se porterent, que les Bourguignons à leur grande honte et confusion s'en allerent : dont aucuns s'en allerent mettre le feu en une maison, qui estoit audit seigneur de Traignel, assise en un village nommé Rueil, qui estoit l'un des plaisans lieux et delectables, qu'on peust trouver : et y avoit de moult belles fontaines, dont ils rompirent et despecerent les pierres moult belles : et si y avoit une chappelle moult plaisante, qui fut toute arse.

Au partir de Sainct-Cloud, le duc de Bourgongne s'en vint devant Paris à Montrouge, Vaugirard, Meudon, Vanvres, et en tout ce pays du costé des portes Sainct-Jacques, de Sainct-Michel et de Bourdelles, en faisant maux innombrables : et monstroit evidemment qu'il taschoit d'assieger Paris, où il cuidoit entrer par force, ou par quelque trahison. Mais ceux mesmes qui avoient affection pour luy estoient très-mal contens : car ils voyoient les Anglois faire conquestes en la duché de Normandie, auquel il se deust estre employé à y resister, et en ce faire son devoir : et il faisoit guerre en effect au roy, et destruisoit le pays dont le roy se pouvoit aider : parquoy on imaginoit bien et faisoit conclurre, qu'il estoit allié des Anglois : car en effect il leur aidoit tant comme il pouvoit, ou au moins empeschoit que les gens du roy ne s'employassent à defendre le royaume contre les anciens ennemis. On mit gens, tant de guerre que autres, à la garde des portes, specialement à celles de Sainct-Jacques et de Bourdelles, car les autres estoient fermées. A celle de Sainct-Jacques estoient commis messire Robert de Loire, Pelisson, Bourgeois et messire Baptiste de Grimalde avec les Genevois, et tous les jours deux dixaines de Paris. Et de jour et de nuict y avoit gens de

guerre et des arbalestriers qui gisoient dedans le boulevart, et defendit-on qu'on ne laissast sortir personne. Et à la porte Bourdelles y avoit des Gascons soubs un chevalier nommé messire Dandonnet, et des gens de Paris. Ceux de dehors faisoient escrire à aucuns de Paris plusieurs lettres, pour cuider faire aucunes commotions et seditions. Mais ceux qui les recevoient les apportoient au conseil du roy. Entre les autres, un chevalier nommé messire Jean de Neufchastel, seigneur de Montagu, envoya lettres par un poursuivant[1] audit seigneur de Traignel : car ils estoient parens, et au temps passé bons amis, lesquelles estoient bien seditieuses, et furent monstrées au conseil du roy, et n'en tint-on compte. Or vint ledit seigneur de Traignel à la barriere parler audit poursuivant, et luy demanda, « s'il diroit » au duc de Bourgongne ce qu'il luy diroit ; » lequel respondit que ouy. Et lors ledit seigneur de Traignel luy dit : « Dites à monseigneur » de Bourgongne que ce n'est pas honneur à » luy, que ses gens ardent et bruslent les mai- » sons, et que c'est petite vengeance, et qu'on » a bouté le feu en ma maison de Rueil, et que » si luy ou ses gens luy vouloient rien deman- » der, on se trouveroit à la barriere. » Lequel poursuivant, après ce qu'il eut dit au duc de Bourgongne, il fit crier « qu'on ne boutast au- » cuns feux. » Peu d'escarmouches y avoit, car on avoit defendu que personne ne saillist. Toutesfois les arbalestriers de Gennes sailloient aucunes fois à pied tous armés, avec leurs arbalestres et carquois garnis de virctons[2], lesquels s'embuschèrent ès vignes et maisons, et tuoient des chevaux et des gens du duc de Bourgongne, et amenoient leurs bagues à Paris. Une fois advint que les gens du duc de Bourgongne delibererent de les prendre, ou tuer, et mirent une bien grosse embusche derriere les Chartreux, et y en eut une partie qui vinrent vers Nostre-Dame-des-Champs, pour les cuider enclorre ; lors se leva une escarmouche, ce qui fit que messire Guichart de Loire monta à cheval, et avec luy environ trente à quarante lances, lesquels vinrent vers le chemin de Montrouge. Alors commencerent gens d'armes des villages à saillir, et l'embusche des Chartreux se mit entre eux et la ville. Ledit de Loire et ses gens, voyans qu'ils estoient comme enclos, frapperent par le milieu, et passerent outre, et s'en vinrent mettre à Nostre-Dame-des-Champs, par la porte qui va aux Chartreux : il y perdit un homme d'armes, et fut suivy jusques à ladite porte, où il y avoit des Genevois, et y en eut de vingt à vingt-quatre de morts, et des Bourguignons aussi en demeura-il. Cela fit qu'il y eut à Paris une grande alarme : et vint le comte d'Armagnac et une grande partie de ses gens tous armés jusques à la porte ; les François s'estoient ja tous retirés en la ville, et fut très-mal content de ce qu'on estoit issu, veu les defenses qui avoient esté faites, qu'on ne laissast sortir personne, et dit qu'il feroit coupper les testes à ceux par lesquels cela avoit esté fait : mais il fut appaisé.

Les gens dudit duc de Bourgongne mirent le siege à Oursay, un chastel qui estoit de nouveau fait vers Marcoussis, dont estoit chef un Savoysien, nommé messire Watelier-Vast, qui avoit grande charge de gens. Cela vint à la cognoissance dudit messire Dandonnet, qui estoit à la porte Bourdelles : lequel assembla des gens, et en un soir partit de Paris, si bien qu'au poinct du jour il vint frapper sur ceux qui tenoient ledit siege, lesquels ne s'en donnoient de garde, et ainsi fit lever ledit siege : et plusieurs en tua, mesme en amena aucuns prisonniers à Paris, ausquels il fit bonne compagnée, les renvoyant en payant legere finance.

Ceux de Provins avoient un capitaine bien homme de bien, nommé Pierre de Chailly, qui avoit esté à madame de Guyenne, fille du duc de Bourgongne, lequel les gouvernoit le plus doucement qu'il pouvoit. Et au pays estoit un capitaine nommé Cablot de Duilly, Lorrain, qui avoit grande compagnée et gens de toute nation en sa compagnée : lequel ceux de la ville en un matin mirent dedans, et luy ouvrirent la porte : mais premierement ils luy firent jurer et promettre, qu'il ne pilleroit ou ne desroberoit personne en la ville, et se gouverneroit bien et doucement, sans faire desplaisir à personne ; moyennant laquelle promesse luy et ses gens entrerent en ladite ville : et n'y peut ledit de Chailly remedier, mais luy-mesme fut

[1] Un poursuivant estoit celui qui par l'expérience de sept années se rendoit capable de parvenir aux charges et degrés de héraut, puis de roy d'armes. (*Godefroy*.)

[2] *Vire* ou *vireton* est une espèce de traict d'arbalestre, lequel tiré vole comme en tournant. (*Godefroy*.)

pris, et l'envoya-on dehors luy, ses serviteurs et chevaux. Quand ledit Cablot y eut esté par aucun temps, il en pilla et desroba ainsi, et de tels que bon luy sembla, specialement de ceux qui avoient argent, ou renommée d'estre riches. Et commença à courre le pays, piller, desrober et mettre feux, selon ce qu'on a accoustumé de faire en Lorraine. Pour abreger, luy et ses gens faisoient maux innombrables.

En la Brie, brigans se mirent sus, specialement parmy les bois, et s'y estoient assemblés bien de cinq à six cens vers le chasteau de Montagu. Le baillif de Meaux se mit sus pour y remedier, et en fit pendre que tuer en la place bien quatre cens. Et ainsi le pays fort se depeuploit, les uns s'en alloient en pays lointains, où il n'y avoit point de guerre, et les autres on les tuoit, ou mouroient de faim.

Un capitaine de gens d'armes estant au comte d'Armagnac prit Beaumont sur les gens du duc de Bourgongne. Lequel duc delibera de mettre le siege à Corbeil, et luy sembloit qu'il l'auroit aisément. Mais depuis qu'il l'eut assiegé, secrettement le seigneur de Barbasan, et Bertrand de La Tour entrerent dedans la ville du costé de delà : et y fut ledit duc et son ost devant : mais il apperceut bien qu'il perdoit ses peines, et s'en partit, et delaissa son siege : car il y perdoit de ses gens, tant par les saillies que faisoient ceux de dedans, comme aussi des canons, et traict, dont ils estoient bien garnis.

Le duc s'en vint après vers Montlehery, et se rendirent ceux de dedans par certaine composition, sans coup ferir.

Les villes de Troyes, et de Chartres se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Et y eut des officiers du roy et des gens riches reputés Armagnacs, pillés et desrobés, et aucuns executés. Les autres s'absentoient, et abandonnoient tout, dont plusieurs estoient moult gens de bien.

Comme dessus a esté dit, on envoya la reyne hors de Paris, pour estre plus seurement, et hors de la guerre, vers Blois et Tours, dont elle estoit très-mal contente : car on luy osta aussi le gouvernement des finances, et luy diminua-on son estat, tant de gens, que d'argent. Quand le duc de Bourgongne sceut qu'elle estoit ainsi indignée, il envoya secrettement vers elle luy parler de bouche. Et par l'issue qu'on veid depuis, il y eut conclusion prise entre la reyne et le duc, qu'elle s'en iroit en pelerinage à Marmoustier, et que là il viendroit aussi. Or le deuxiesme jour de novembre, sans ce qu'on s'en donnast de garde, et sans grande quantité de ses gens soudainement il s'en vint à Marmoustier, et là trouva la reyne, et s'entre-firent très-bonne chere : et quelques dissensions qu'il y eust eu au temps passé, touchant les desplaisirs que le duc luy avoit faits, tout fut pardonné, et fut la paix faite. Il y eut des gens de la reyne pris, et mis à finance comme ennemis. Et mesmement maistre Guillaume Toucheau son chancelier, et maistre Jean Picart son secretaire. Et se rendit la ville de Tours au duc de Bourgongne, et y en eut de pris et pillés, et les autres mis dehors : brief y fut fait comme aux autres villes : de là il s'en alla à Joigny, et emmena la reyne avec luy.

Le duc de Bourgongne avoit laissé gens dedans Montlehery. Messire Tanneguy du Chastel prevost de Paris alla devant, et recouvra la place, et la mit en l'obeyssance du roy. Et fut par composition, que ceux de dedans s'en allerent sauves leurs vies.

Or pource que plusieurs saincts peres avoient au temps passé donné et octroyé aux roys de France bulles, par lesquelles ils vouloient et declaroient « excommuniés tous ceux qui feroient assemblées de gens d'armes sans le congé et licence du roy ; » et mesmement telles, et en la forme et maniere que faisoit le duc de Bourgongne. Il fut advisé par notables clercs, et conclud, « que ledit duc de Bourgongne, et tous ses adherens, favorisans, et complices, estoient excommuniés, et tels on les devoit denoncer et publier ; » et ainsi fut fait.

Comme dit est, le duc de Bourgongne et ses adherens taschoient tousjours à trouver maniere qu'il entrast dedans Paris. Il y eut une bande d'un homme d'eglise, et aucuns meschans mesnagers de Paris, qui entreprirent certain jour pour le faire entrer par la porte Bourdelles. Et firent leur conspiration en une maison estant près des murs ès marche de ladite porte : mesmes disent aucuns que un serrurier de leur ligue avoit contrefait des clefs, et si avoient limes, scies sourdes, et grosses turquoises et instrumens pour legerement ouvrir ladite porte. Et prirent jour et heure, pour ce faire : ce qu'ils firent sçavoir au duc de Bourgongne, et l'un d'eux mesmes estoit allé vers luy, et promit

d'amener ou envoyer gens au jour et heure : et que luy-mesme s'approcheroit, ce qu'il n'oublia pas. Et envoya au jour et heure, et s'approcha. Entre les autres capitaines de guerre, il y envoya messire Hector de Saveuse vaillant chevalier. Or est vray qu'il y avoit en la rue Sainct-Jacques un pelletier, qui en estoit consentant, lequel advisa et considera le grand inconvenient qui s'en pouvoit ensuivre, parquoy il s'en vint le soir, dont l'entreprise en la nuict se devoit faire, vers ledit messsire Tanneguy du Chastel prevost de Paris, en luy priant qu'il luy voulust faire pardonner ce qu'il avoit mespris, et il luy diroit une grande mauvaisetié d'une conspiration faite contre la ville. Lequel prevost luy promit ce qu'il requeroit, et encores qu'il seroit remuneré : lors il luy va declarer ce que dit est : et que ceux qui le devoient faire, s'il vouloit, environ les dix heures au soir, il les trouveroit en ladite maison tous assemblés, laquelle estoit à maistre Jacques Braulart, qui estoit conseiller du roy en parlement. Le prevost ne dormit pas, et alla à ladite maison, et là les trouva, et furent tous pris et menés en Chastellet. Et au surplus on mit guet sur la porte, et y eut des arbalestriers de Paris, qui avoient de bien fortes arbalestres. Les gens du duc de Bourgongne vinrent, et des premiers vint messire Hector de Saveuse et ses gens, lesquels furent bien servis de traict, et y fut navré ledit messire Hector : si s'en retournerent. Et de ceux qui furent pris et mis en Chastellet, il y en eut plusieurs qui eurent les testes couppées : et à celuy qui avoit revelé la chose, fut tenu ce qu'on luy avoit promis, et luy donna-on largement argent : mesme par Paris, pource qu'il avoit sauvé la ville, on l'appelloit le Sauveur.

Le duc de Bourgongne ès villes qui s'estoient mises en son obeyssance il fit cheoir les aydes, et ne payoit-on aucuns subsides, et crioit-on fort : « Vive Bourgongne ! » Et vivoient ses gens sur les champs des biens de ceux des bonnes villes, qu'on appelloit Armagnacs, qui estoient communement les plus riches, et mieux meublés. Ceux de la ville et cité de Rouen se reduisirent derechef en l'obeyssance du duc de Bourgongne, et pillerent et desroberent tous les officiers du roy sur le faict des aydes, et aussi les fermiers : mesmes il y en eut de pris des plus riches de la ville, lesquels furent mis à finance, et payerent argent, et demeurerent : aucuns autres furent jettés en la riviere, ou tués : c'estoit grande et excessive pitié des villes où tels cas advenoient.

Le roy d'Angleterre en Normandie ne trouvoit aucune resistance, et en peu de temps conquesta presque toute la duché d'Alençon, et eut Lisieux et Evreux. Il mit le siege devant Falaise, dont estoit capitaine messire Olivier de Mauny, lequel estoit au chastel : en la ville estoit le mareschal de La Fayette, lequel ne tint guieres la place, et fut rendue au roy d'Angleterre : mais le chastel ne fut pas si tost rendu, car messire Olivier estoit un vaillant chevalier, et luy et ses gens fort se defendoient. Et y proceda le roy d'Angleterre par jetter bombardes, et canons, et faire mines. Or veu qu'il ne pouvoit plus guieres tenir, et qu'il sçavoit bien qu'il n'auroit aucun secours, il rendit la place par certaine composition : mesmement s'obligea ledit de Mauny de remettre la place en l'estat qu'elle estoit au temps que le roy d'Angleterre y mit le siege. Et de ce, fallut qu'il baillast bonne seureté. Ainsi le roy d'Angleterre eut toute la basse Normandie en sa main, excepté le Mont-Sainct-Michel.

Le duc de Bretagne s'en revint vers le roy d'Angleterre. Et disoit-on qu'il s'estoit aucunement allié avec luy : quoy qu'il en fust, il luy avoit promis de ne luy nuire point à la conqueste qu'il faisoit. Plusieurs places se rendoient à ce roy qui faisoit plusieurs sieges : aussi n'y avoit-il personne qui resistast, sinon un qui se nommoit le bastard Mixoudin, lequel faisoit plusieurs courses sur les Anglois, et leur portoit de grands dommages. Il mit le siege au Pont-de-l'Arche, et le prit. Et cependant France par ses gens mesmes se destruisoit. Le roy d'Angleterre vint devant Dreux, où estoit un capitaine nommé messire Raimonnet de La Guerre, qui avoit assez bonne compagnée de gens de guerre, et faisoit plusieurs saillies, et fort se defendoit : c'estoit merveilles des belles et vaillantes armes qu'il faisoit : et s'en esbahissoient le roy d'Angleterre, et tous les princes et gens de guerre de son ost.

En ce temps, Martin fut esleu pape à Rome [1].

Barbasan et messire Tanneguy du Chastel, estoient vers Estampes, lesquels mirent en l'obeyssance du roy plusieurs places, lesquelles

[1] Martin V.

s'estoient rendues en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Et vinrent devant Chevreuse, où estoient de vaillantes gens de la part du duc de Bourgongne, lesquels fort se defendoient. Lesdits Barbasan et Tannegny envoyerent à Paris querir des gens et de l'artillerie : aucuns y furent envoyés ainsi qu'ils le requeroient. Finalement après que la ville eut esté battue, elle fut assaillie et prise d'assaut. Il y eut des assaillans qui se porterent vaillamment, et aussi ceux de dedans se defendoient merveilleusement, et y eut des assaillans blessés : au regard de ceux de dedans, peu y en eut de mis à finance, et s'en rentournerent les gens du roy à Paris.

A Senlis estoit un capitaine nommé le bastard de Thien, que on nommoit et reputoit vaillant homme, et aussi estoit-il. Luy et ses gens faisoient beaucoup de maux autour de Paris, en plusieurs manieres : et pource il fut deliberé et conclud au conseil du roy, que nonobstant l'occupation, et la grande peine et travail qu'on avoit de resister d'un costé aux Anglois, et d'autre part aux entreprises du duc de Bourgongne, et aux maux que ses gens faisoient, qu'on mettroit le siege devant Senlis. Or partirent pour cette cause de Paris le comte d'Armagnac connestable de France, le seigneur de Barbasan, et le prevost de Paris. Le roy alla à Creil, où pendant le siege il se tenoit. Le bastard de Thien faisoit des saillies et sorties, souvent à la perte de ses gens, et aucunes fois aussi faisoit du dommage aux assiegeans. Ceux de la ville ne demandoient que traité, et de se mettre en l'obeïssance du roy. Mais les gens de guerre estans avec ledit bastard estoient maistres. Toutesfois maniere de traité fut ouverte, et y entendit le roy, et ceux qui estoient avec luy, car on avoit trop affaire en plusieurs lieux. Pour conclusion il y eut accord fait, « que les gens de guerre sauves leurs » vies et bien s'en iroient, et abolition seroit » donnée à eux, et à ceux de la ville. » Or pour entretenir et accomplir ledit traité, ceux de la ville baillerent ostages gens notables, c'est à sçavoir l'abbé de Sainct-Vincent, l'advocat du roy, et six autres : et sous ombre de ladite promesse qu'avoient faite ceux de la ville, le siege se leva, et s'en revint le roy à Paris. Quand le bastard de Thien veid que le siege se levoit, et qu'on cuidoit que au jour il deust rendre la ville, il dit plainement : « qu'il ne la » rendroit point : et que si on couppoit les testes aux ostages, qu'il avoit aussi des prison» niers ausquels ils les feroit coupper. » Et ainsi advint, car les gens du roy, veu qu'on leur avoit failly et manqué sur les promesses que on leur avoit faites, firent coupper les testes aux ostages, excepté à l'abbé de Sainct-Vincent et à l'advocat du roy. Et pareillement le bastard de Thien fit bien mourir vingt prisonniers qu'il avoit : les autres aussi avoient plusieurs prisonniers, que semblablement ils firent mourir : et parce c'estoit destructions des François les uns contre les autres, qui au lieu de ce eussent deu trouver maniere de resister conjointement aux anciens ennemis les Anglois. C'estoit grande pitié, car le pere contre le fils, et le frere contre le frere estoient bandés, faisans guerre les uns contre les autres en cette maudite querelle, qu'on disoit de Bourgongne et Armagnacs. Les religieux laissoient leurs habits de religion, et prenoient harnois et chevaux, et s'exerçoient aux armes, mesmes aucuns se faisoient capitaines, et prenoient gens soubs eux, non seulement pour se garder et defendre leurs personnes, et terres, mais faisoient et exerçoient courses et faicts de guerre, pilloient et deroboient comme les autres. Et faisoit-on de toutes parts maux innombrables.

Le roy d'Angleterre tousjours conquestoit et prenoit places, tant en la duché de Normandie, que en la comté du Maine, et ne trouvoit aucune resistance, sinon d'aucuns gentils-hommes de bonne volonté. Entre les autres y avoit un gentil escuyer nommé Ambroise de Lore, qui estoit dans le chastel de Courseries, et mettoit peine de trouver et attraper les Anglois : or en une journée il rencontra un capitaine anglois, nommé Guillaume de Bours, et ses gens. Il se rencontrerent et battirent très-bien les uns les autres, et demeura la victoire aux François.

Entre les autres villes qui se rendirent au duc de Bourgongne, la cité de Rouen en fut une : monseigneur le dauphin Charles y alla, car le chasteau tenoit pour luy, où il y avoit de vaillantes gens, il y eut plusieurs grandes escarmouches entre ceux de la ville et du chastel : enfin après trois ou quatre jours, ils cognurent leur faute, et y entra ledit seigneur par traité, comme dit est, et y laissa pour garder la ville le comte d'Aumalle, Pierre de Rochefort, et plusieurs autres nobles seigneurs, qui

garderent la ville par sept ou huict mois : mais nonobstant ce, les habitans avoient tousjours le courage et le cœur enclin au party de Bourgongne, ce qu'à la fin ils monstrerent par effect, et fallut que lesdits seigneurs en partissent. Ils se disoient neantmoins tousjours au roy, mais c'estoit soubs le duc de Bourgongne.

Audit an mille quatre cens et dix-sept, les Anglois en la comté du Maine prirent plusieurs places comme Beaumont-le-Vicomte, Balan, Tonnerre, Loue, Roussay, Nouans, Dan, et plusieurs autres : il n'y avoit aucune resistance, sinon d'autres pauvres compagnons, qui se tenoient ès bois. Et en prenoient les Anglois, et les amenoient ès forteresses, et les autres jettoient en la riviere. Puis mit le roy d'Angleterre le siege devant le Pont-de-l'Arche, qui luy fut rendu ville et chastel. Outre ce il prit plusieurs places au dessous et au dessus de Rouen.

Environ ce temps le bastard d'Alençon avec plusieurs autres, jusques au nombre de cinq à six cens chevaux, se mit sur les champs : il trouva un Anglois nommé Haimon Hacquelet, accompagné de quatre-vingts Anglois ou environ, lequel quand il veid les François il descendit avec ses gens à pied le long d'une haye. Les François frapperent sur les Anglois, mais aux Anglois demeura le champ et la victoire, et y eut des François tués et pris.

Les François du pays du Mayne assemblerent gens, pour cuider faire lever le siege que le comte de Warwic tenoit devant Donfront, de lquelle entreprise estoit chef ledit bastard d'Alençon ; mais ils ne furent pas conseillés de frapper et donner sur eux : au lieu ce cela ils vinrent devant Fresnay, qui leur fut rendu, après devant Beaumont-le-Vicomte, mais ils s'en allerent sans rien faire : ce jour mesme Ambroise de Lore et Pierre de Fontenay y mirent le siege ; ils y furent huict jours, et leur fut rendue, et si recouvrerent bien douze ou quinze forteresses.

1418.

L'an mille quatre cens et dix-huict, nostre Sainct Pere le pape avoit bien ouy parler des grandes tribulations qui estoient au royaume, tant par les divisions que les seigneurs avoient les uns contre les autres, comme aussi par les Anglois. Et pour trouver par toute maniere de paix, il envoya le cardinal des Ursins, et celuy de Sainct-Marc en France. Lesquels y vinrent, et furent receus grandement et honorablement en divers lieux. Or fut ouverte matiere de paix, et articles faits et accordés d'un costé et d'autre, le jour du Sainct-Sacrement, qui furent publiés à Paris le samedy vingt-septiesme jour de may.

Or est à croire, que Dieu vouloit encores chastier ce royaume : car le dimanche vingt-huictiesme jour dudit mois, les Bourguignons entrerent à Paris : et pour sçavoir la maniere, il est vray, comme dessus à esté touché, que le duc de Bourgongne avoit de grands fauteurs à Paris. La cause en vint de ce qu'on faisoit plusieurs et diverses exactions indeues par manieres d'emprunts, et en autres manieres sur les bourgeois, et specialement sur ceux qu'on sçavoit avoir dequoy, sans nul espargner : cela faisoit qu'il y avoit des envies les uns sur les autres : parquoy taschoient fort les amis de ceux qui estoient chassés dehors, de mettre leurs amis dedans la ville, et recherchoient pour cette cause le moyen de mettre le duc de Bourgongne dedans. De plus il y avoit des gens de guerre, qui avec leurs valets et serviteurs, faisoient des desplaisirs à aucuns bourgeois de Paris, et à leurs serviteurs : specialement un nommé Perrinet Le Clerc, fils de Pierre Le Clerc l'aisné, demeurant sur le Petit-Pont, qui estoit un bon marchand de fer, et de choses touchant le fer, riche homme, bien preud'homme, et bien renommé, lequel estoit quartenier, et avoit la garde de la porte de Sainct-Germain-des-Prés : le plus souvent il envoyoit sondit fils asseoir le guet, lequel une fois en s'en retournant fut vilenné, et injurié, voire battu et frappé par aucuns serviteurs de ceux qui estoient principaux du conseil du roy : de ce fut plainte faite au prevost de Paris, et à son lieutenant, afin que justice s'en fist. Mais on n'en tint compte, dont ledit Perrinet fut mal content, en disant « que une fois il s'en vengeroit. » Et comme dit est, à Paris estoient plusieurs qui secrettement tenoient le party du duc de Bourgongne, mesmement des parens, amis et alliés du seigneur de Lisle-Adam. Or il y en eut qui sceurent que ledit Perrinet Le Clerc estoit mal content ; partant vint-on parler à luy pour sçavoir et trouver maniere, comment on pourroit mettre le seigneur de Lisle-Adam et ses gens dedans : lequel dit, « qu'il prendroit bien à desceu,

» et subtilement sans qu'il y parust les clefs de » la porte de Sainct-Germain, que son pere » avoit en sa garde. » Et fit tant qu'il induisit tous ceux de la dixaine avec luy : aussitost on envoya vers le seigneur de Lisle-Adam, qui avoit près de luy en aucunes places deux capitaines bourguignons : c'est à sçavoir le seigneur de Chastelus, et Le Veau de Bar : enfin y eut jour pris au dimanche vingt-huictiesme jour de may, dont le samedy de devant, la paix avoit esté publiée : et vinrent à ladite porte de Sainct-Germain : et firent aussi ledit Perrinet Le Clerc et ses alliés grande diligence de venir à la porte, laquelle ils ouvrirent. Et entrerent lesdits capitaines dedans, criant : « La paix, la » paix, Bourgongne! » Le peuple n'ozoit saillir hors de leurs maisons, jusques à ce qu'ils vinrent ès rues de Sainct-Denys et de Sainct-Honoré, tirans vers l'hostel du comte d'Armagnac. Là de toutes parts sailloit le peuple, prenans la croix de Sainct-André, et crians : « Vive » Bourgongne ! » Et assaillirent l'hostel dudit comte, lequel en habit dissimulé pour lors s'eschappa, et mussa en l'hostel d'un maçon, qui depuis l'accusa : si fut pris et mené au Palais. Aussi fut-on en l'hostel du chancelier de France, lequel on prit, et pareillement fut mené au Palais. Messire Tanneguy du Chastel ouyt le bruit, et s'en vint hastivement en l'hostel de monseigneur le dauphin, lequel dormoit en son lict : et ainsi que Dieu le voulut, le prit entre ses bras, l'enveloppa de sa robbe à relever, et le porta à la bastille de Saint-Antoine. Là le fit habiller, et le mena jusques à Melun. Le Veau de Bar envoya en l'hostel du seigneur de Traignel, luy faire dire qu'il se sauvast : et que nonobstant qu'il luy eust fait grand plaisir en la Chappelle de Tierache, en estant cause de luy sauver la vie, qu'il ne le sçauroit cette fois sauver. Donc il s'en alla par la riviere en nasselle jusques à Sainct-Victor, et de là à pied jusques à Corbeil, où le prevost de la ville luy aida de chevaux : il ne fut pas un quart de lieue outre Corbeil, que le commun ne s'emeust : et le lendemain on couppa la teste audit prevost. De declarer les meurtres, pilleries, roberies, et tirannies qui se faisoient à Paris, ce seroit chose trop longue et piteuse à reciter. On prenoit gens : les uns estoient mis en prisons privées en maisons, en intention de les garder pour avoir argent, les autres estoient menés au grand et petit Chastellet, au Louvre, au Temple, à Sainct-Martin-des-Champs, à Sainct-Magloire, et en autres lieux : les autres mesmes cuidans estre asseurés de mort, s'alloient mettre ès prisons ordinaires. Et s'en allerent en grand tumulte au college de Navarre, et là pillerent et deroberent ce qu'ils trouverent, excepté la librairie, et en plusieurs autres lieux et maisons, tant de conseillers du roy en parlement, que gens d'eglise, et marchands. Puis s'en allerent jusques en la ville de Sainct-Denys, et la pillerent, et deroberent, et y fit-on maux innombrables.

Les nouvelles de ladite entrée furent envoyées hastivement au duc de Bourgongne, qui estoit vers Troyes avec la reyne, qui en firent moult grande joye. Et ceux de la ville mesme en firent aucunes solemnités.

Le mercredy ensuivant ladite entrée, le seigneur de Barbasan et messire Taneguy du Chastel vinrent à tout bien quatre cens hommes d'armes à la bastille de Sainct-Antoine, et entrerent par icelle au long de la rue Sainct-Antoine, et cuidoient bien leurs gens que tout fust leur, et qu'ils eussent recouvert la ville : mesmes ils vinrent jusques à la porte Baudeloier, autrement la porte nommée Baudés : aucuns desja entroient ès maisons pour piller et derober, que s'ils eussent esté tout droit au Chastellet, sans entendre à pillerie, et delivrer les prisonniers, qui leur leussent aidé, on disoit que les Bourguignons s'en fussent fuis et issus. Et prenoient aucuns desja la croix droite. Mais quand le peuple apperceut qu'on entendoit à piller, ils se mirent et allierent avec les Bourguignons, et rebouterent les autres jusques à la Bastille. Il y en eut de morts d'un costé et d'autre, specialement y fut tué un vaillant homme breton, nommé Alain, qui avoit espousé la dame de Lacy, lequel fit merveilles d'armes avant qu'il peust estre abattu ; si s'en retournerent tous à Melun vers monseigneur le dauphin.

La reyne et le duc de Bourgongne envoyerent à Paris un advocat du parlement, nommé maistre Philippes de Morvillers, et un chevalier nommé messire Jean de Neuchastel seigneur de Montagu, dont plusieurs à Paris estoient bien joyeux. Car on avoit esperance, qu'ils estoient venus pour mettre justice sus, et que meurtres, pilleries et roberies cesseroient : mais la chose fut bien autrement, car le douziesme de juin aucuns firent une com-

motion à Paris : et estoit un des capitaines, un nommé Lambert. Et si estoient retournés à Paris des bouchers, et autres du temps passé : et estoit cedit Lambert un potier d'estain, demeurant en la cité. Ils allerent aux prisons du Palais, et entrerent dedans : et en icelles prirent le comte d'Armagnac connestable de France, messire Henry de Marle chancelier de France, et un nommé Maurignon, qui estoit audit comte. Ils les tirerent hors de la Conciergerie du Palais emmy la cour, et là les tuerent bien inhumainement, et trop horriblement, et les despouillerent tout nuds, excepté des chemises : mesme il y en eut qui ne furent pas content de les voir morts et tués : mais leur ostoient cruellement des courroyes du dos, comme s'ils les eussent voulu escorcher. De là ils s'en vinrent au grand Chastellet, au bout du pont des changeurs, où y avoit grande foison de prisonniers : les uns monterent en haut aux prisonniers, les autres demeurerent en bas, tendans leurs bastons, javelines, espieux et espées, avec autres bastons pointus, les pointes contremont : or ceux d'en haut faisoient saillir lesdits prisonniers par les fenestres, sur iceux bastons trenchans et pointus, et les detrenchoient encores depuis qu'ils estoient morts ; de là ils s'en allerent au petit Chastellet, où estoient l'evesque de Constances, l'evesque de Senlis, et plusieurs autres notables gens, tant d'eglise que autres, lesquels pareillement furent tous tués et detrenchés : ledit evesque de Constances avoit foison d'or sur luy, lequel il offroit, cuidant pour ce eschapper : mais rien n'y vallut, et perdit sa vie et son or. Semblablement firent-ils à Sainct-Martin-des-Champs, à Sainct-Magloire et au Louvre. Bref, il y en eut bien de seize cens à deux mille ainsi inhumainement meurtris et tuées : par la ville mesmes en tuoit-on beaucoup. Mais ce fut grande pitié des pauvres Genevois, qui n'estoient que soudoyers, qu'on chassoit hors des maisons où ils estoient emmy les rues, et là les tuoit-on. Quand ils eurent fait lesdits meurtres, on prit des charettes et des tombereaux, et mettoient les corps morts dedans et les menoient ou faisoient mener aux champs. Mesme on en attachoit aucuns par les pieds à une corde, et les trainoit-on par la ville jusques hors des portes, et là on les laissoit : de cette sorte et en ceste maniere y fut traisné un notable docteur en theologie, evesque de Senlis. Et quiconque avoit un bon benefice et office, il estoit tenu Armagnac, et mis à mort incontinent : et le faisoient faire mesme ceux qui vouloient avoir les benefices, ou offices. Or ne tuoit-on pas seulement les hommes, mais les femmes et enfans : mesme il y eut une femme grosse qui fut tuée, et voyoit-on bien bouger, ou remuer son enfant en son ventre, sur quoy aucuns inhumains disoient : « Regardez ce petit chien qui se remue. » Que si aucune femme grosse se delivroit de son enfant, à peine trouvoit-on femme qui l'ozast accompagner, ne aider, ainsi qu'il est accoustumé en tel cas de ce faire : et quand la pauvre petite créature estoit née, et hors du ventre de la mere, il la falloit secrettement porter aux fonds, ou baptiser par une femme en l'hostel, ce qui est appellé ondoyer. Mesmes il y avoit des prestres, ou curés si passionnés et affectés à maudite inclination, que aucuns les refusoient de baptiser : et advenoit aussi aucunesfois que par faute de secours et aide, la femme seule se delivroit, et baptisoit mesme son enfant et que tous deux après mouroient. Or les morts qu'ils tenoient Armagnacs, ils reputoient indignes de sepulture. Des cy-dessus tués, ainsi que dit est, la pluspart fut jettée aux champs, où là ils furent mangés des chiens et oiseaux, mesmes aucuns leur faisoient avec leurs cousteaux, de leurs peaux, une bande pour monstrer qu'ils estoient Armagnacs. Il y en eut plusieurs qui estoient prisonniers pour debtes, ou pour excès par eux faits, qui estoient bien joyeux de cette entrée, afin qu'ils fussent delivrés par ce moyen. Aussi y en eut-il qui par haine d'aucuns furent mis en prison comme Armagnacs, qui estoient toutesfois aidans et favorisans le party du duc de Bourgongne, lesquels furent tous tués. Il n'y avoit consideration à personne quelconque. Plusieurs y eut des prisonniers desdits de Lisle-Adam, Chastelus et Veau de Bar, des plus grands et riches, lesquels furent sauvés en payant grosses finances : il n'y eut celuy desdits trois capitaines, qui de pilleries, roberies et rançons n'amendast de cent mille escus, et mieux : mesmement le seigneur de Lisle-Adam fit merveilles d'y profiter, et faire profiter ses gens, dont plusieurs s'armerent et se monterent des profits qu'ils avoient eus en la ville de Paris, et contre-faisoient les gentils-hommes, et portoient leurs femmes estat de damoiselles, et

estoient les hommes et les femmes vestus de belles robbes : ainsi faisoit-on beaucoup de choses illusoires et derisoires, tant envers Dieu que le monde.

La vigile de Sainct-Jean les chaisnes furent remises par les rues, ainsi qu'elles souloient estre.

Ledit cardinal des Ursins en executant de tout son pouvoir ce que le pape luy avoit enchargé, alla en ambassade vers les Anglois, pour sçavoir s'ils vouloient entendre au faict de la paix : lesquels il trouva bien hautains et orgueilleux, et se glorifioient en leurs conquestes, joyeux des divisions si grandes qui estoient en ce royaume. Or respondit et luy dit le roy d'Angleterre, « que le benoist Dieu l'a» voit inspiré, et donné volonté de venir en ce » royaume, pour chastier les subjets et pour en » avoir la seigneurie comme vray roy : et que » toutes les causes pour lesquelles un royaume » se devoit transferer en autre main, ou per» sonne, y regnoient et s'y faisoient. Et que » c'estoit le plaisir du benoist Dieu que en sa » personne la translation se fist, et d'avoir pos» session du royaume, et qu'il y avoit droict. » Par ainsi ce cardinal s'en retourna sans rien faire : et s'en alla vers nostre Sainct Pere le pape qui l'avoit envoyé, bien desplaisant de ce qu'il n'avoit peu rien faire.

La reyne et le duc de Bourgongne delibererent de venir à Paris. Par devers elle et le duc de Bourgongne avoit esté le cardinal de Castres, pour cuider ouvrir matiere de traité avec monseigneur le dauphin : lequel cardinal après fut vers mondit seigneur le dauphin, pour ladite cause et matiere : et luy dit « que » la reyne avoit intention d'aller à Paris, et » qu'elle luy mandoit et requeroit qu'il la vint » accompagner jusques en ladite ville, et que » par ce moyen la paix seroit faite. » Lequel seigneur respondit, « qu'il luy vouloit obeïr, » et la servir en toutes manieres, ainsi que » bon fils doit faire à sa mere : mais d'entrer » en une cité ou maux si merveilleux et tiran» niques avoient esté faits, ce seroit trop à sa » grande desplaisance, et non sans cause. » Autre response n'y eut de faite.

Le quatorziesme jour de juillet la reyne et le duc de Bourgongne entrerent à Paris, à bien grande pompe, et si grande que à peine pourroit-on plus, tant en littieres, que chariots, hacquenées et autres choses. Ils furent receus à grande joie : et sonnoient menestriers et trompettes. De ceux de la ville grande foison estoient vestus de robbes perses ou bleues : et crioient les uns Noel et les autres Vive Bourgongne.

En ce temps les seigneurs de Gamaches et de Bloqueaux ayans sceu, que le duc de Bourgongne avoit eu paroles et collocution avec le roy d'Angleterre, se doutant que de ce ne vint beaucoup d'inconvenient, ils delibererent d'avoir la ville de Compiegne, dont avoit la garde messire Hector de Saveuse : et trouverent les moyens d'y entrer, et d'en mettre hors ledit de Saveuse : ce qu'ils firent et mirent en execution : et après furent advertis que combien qu'il y eust eu aucunes paroles entre le roy d'Angleterre et le duc de Bourgongne, ce n'estoit pas qu'il voulust faire prejudice à la couronne de France : mais une maniere d'abstinence de guerre entre eux ; afin que ledit duc plus aisément peust subjuguer ceux du royaume de France, qu'il tenoit ses ennemis, et les nommoit tels : et toutesfois tinrent-ils ladite ville.

Le seigneur de Graville estoit lors dans le Pont-de-l'Arche, souvent assailly et comme assiegé des Anglois, et leur portoit le plus de dommage qu'il pouvoit, mais il voyoit bien que veu leur puissance, il n'y pouvoit longuement durer, qu'il ne fallust que la place se perdist, s'il n'avoit aide et secours : pour laquelle cause, diverses fois il envoya à Paris devers le roy, et le duc de Bourgongne, en le requerant qu'ils luy voulussent envoyer aide et secours : mais rien n'en fut fait, ne semblant de faire : et pource fut contraint d'abandonner la place, et de se sauver le mieux qu'il peut: par ainsi y entrerent les Anglois.

Monseigneur le dauphin mit grosses garnisons à Meaux, et à Melun, lesquels faisoient plusieurs courses, et des maux largement sur le pays.

Le vingt et uniesme jour d'aoust, le roy, la reyne et le duc de Bourgongne estant à Paris, il y eut une grande commotion de peuple : et disoit-on que Capeluche le bourreau en estoit le capitaine, et tuerent plus de deux cens personnes, qu'ils nommoient Armagnacs, dont il y en avoit plusieurs gens de bien. Et par haines particulieres tuerent plusieurs des gens du duc de Bourgongne, qui mesme demeuroient en son hostel soubs le gouvernement desdits de Lisle-Adam, Chastelus, et Veau de Bar. Et plusieurs

fois venoit ledit Capeluche parler au duc de Bourgongne, accompagné de meschantes gens, aussi hardiment que si c'eust esté un seigneur : et de ceux qui donnoient auctorité, confort et aide, estoient les Gois, Sainct-Yons, et Caboche: et de ceux de l'université des faux sermoneurs et prescheurs. Entre les autres ils prirent une damoiselle de bien, et qui avoit bonne renommée, mais pource que aucuns disoient qu'elle estoit Armagnacque, il luy coupperent la teste, et la laisserent emmy la rue : puis s'en allerent à l'hostel du roy et de la reyne, et prirent deux chevaliers, maistres d'hostel du roy, dont l'un estoit nommé messire Hector de Chartres, seigneur de Lyons en Beauvoisis, pere de messire Regnault de Chartres archevesque de Rheims, et messire Louys de Mançonnet, vieils et anciens chevaliers, et preud'hommes, qu'ils menerent emmy les rues, et là les tuerent très-inhumainement. Quand ladite commotion fut cessée et appaisée, on donna à entendre à ceux qui avoient fait ladite commotion, que les Armagnacs venoient par la porte de Sainct-Jacques, lesquels tous unanimement y furent : et cependant fut pris ledit Capeluche bourreau, qui beuvoit en la rappée ès halles, et incontinent on luy coupa la teste : et disoit-on qu'on luy avoit fait coupper, pource qu'il avoit touché au duc de Bourgongne, lequel luy avoit baillé sa main, non cuidant qu'il fust bourreau, parquoy comme dit est il luy fit coupper la teste. Et fut couppée la teste à un bon marchand de Paris, nommé Guillaume d'Auxerre drappier, demeurant en la Cité, plus à un notable advocat en parlement, nommé maistre Pierre La Gode, et à un maistre des requestes de l'hostel du roy, qu'on nommoit maistre Philippes de Corbie, pource qu'on disoit qu'ils estoient Armagnacs. Plusieurs grandes inhumanités et comme innombrables furent en ce temps faites en ladite ville et cité, dont advint une bien grande punition de Dieu, et bien apparente. Car depuis le mois de juin jusques en octobre, y eut si grande mortalité que merveilles : et non mie seulement à Paris ; mais ès villages d'environ, et à Senlis, tant qu'à peine le nombre en est croyable. Specialement moururent presque tous ces brigands, et autres gens de commune, et aucuns comme soudainement, sans contrition, confession, et repentance : et sceut-on par aucunes dames de l'Hostel-Dieu de Paris, où il en trepassa moult grand nombre, qu'il y en eut bien sept à huict cens de morts, lesquels on exhortoit « de se confesser, et repentir » des maux qu'ils avoient faits. » Mais ils respondoyent que « ja n'en requeroyent mercy à » Dieu, car ils sçavoyent bien que Dieu ne leur » pardonneroit point. » Et quand on leur monstroit ou preschoit la misericorde de Dieu, ils n'en tenoient compte: et moururent comme gens tous desesperés, qui estoit grande pitié. Il y eut un notable homme de Senlis, qui fut present ausdits meurtres, et puis s'en retourna à Senlis ; mais un jour quand il eut pensé à ce qu'il avoit fait, ou esté consentant de faire, soudainement il partit de son hostel, criant par les rues: « Je suis damné ! » puis se jetta en un puits la teste devant, et ainsi se tua. Es villages vers les forests de Bondis, et vers Montmorency, on en trouvoit plusieurs tous morts : il faut croire que leurs ames estoient en grand danger. C'estoit moult grande pitié à Paris de voir tant de mesnages destruits de plusieurs gens de bien, nobles, bourgeois, et marchands. Les femmes et enfans mis hors de leurs maisons comme tous nuds, qui souloyent avoir grandes chevances : et ne sçavoyent comme partir de Paris. Les unes s'en alloyent en guise de vendengeresses, les autres comme femmes de villages. Et se soutivoit et taschoit-on par toutes manieres de trouver maniere de saillir hors de la ville.

Monseigneur le dauphin alla en Touraine, et passa par auprès une place nommée Azay : ceux qui estoyent dedans estoyent Bourguignons, ou tenans le party du duc de Bourgongne, qui commencerent à crier : « C'est le de- » meurant des petits patés de Paris, » et disoient paroles injurieuses à mondit seigneur le dauphin, et à ceux de sa compagnée, lequel dit, « qu'il falloit qu'il eust la place. » Les gens de guerre et leurs capitaines descendirent et adviserent comment on la pourroit avoir. On sceut que dedans n'estoient que brigans, avec un gentil-homme qui en estoit capitaine : donc moult soudainement fut ladite place assaillie bien chaudement, courageusement, et très-vaillamment. Aussi ceux de dedans sçachans et connoissans que s'ils estoient pris, ils seroient mis à mort, fort se defendoient de pierres et de traict. Mais nonobstant leurs defenses la place fut prise d'assaut, et le capitaine, et tous ceux qui estoient avec luy pris : on couppa la teste audit capitaine, et si y en eut deux à trois cens de pendus.

Aucun temps après mondit seigneur le dauphin vint mettre le siege à Tours, où estoit un gentil-homme nommé Charles Labbé, lequel tout son temps avoit servy le duc de Bourgongne. Après que par aucun temps ladite place eut esté bien battue, et les approches faites, il se rendit du party de monseigneur le dauphin, fit le serment et rendit la ville. Par ce moyen il eut une bien belle et bonne chastellenie en la comté de Poictou, nommée Monstreau-Bouvin, et servit depuis loyaument.

L'evesque de Clermont, nommé maistre Martin Gouge, lequel estoit party de Paris en habit dissimulé, en s'en venant vers les marches de la riviere de Loire, fut rencontré par aucuns des gens du seigneur de La Trimouille, qui le cognurent, le prirent et le menerent à Suilly, où avoit intention ledit seigneur de La Trimouille de ne le point delivrer qu'il ne payast une grande finance : car durant les brouillis il avoit eu le gouvernement, et du temps de monseigneur de Berry, avoit esté en effect tout ordonneur et distributeur de ses finances, et esté son exécuteur, où il avoit moult profité. Or estoit en la compagnée de monseigneur le dauphin un vaillant chevalier nommé messire Jean de Torsay, seigneur de La Motte-Saincte-Eraye auprès Saint-Maixent, maistre des arbalestriers de France, qui avoit grande charge de gens de guerre, lequel estoit singulier amy dudit evesque de Clermont, et s'entre-aimoient comme freres. Et si estoient au plus près de mondit seigneur le dauphin messire Tanneguy du Chastel et le president de Provence, ausquels ledit evesque avoit fait beaucoup de plaisirs, qui supplierent audit seigneur, qu'il voulust aller devant Sully à force d'armes, pour r'avoir ledit evesque de Clermont : surquoy delibera ledit seigneur d'y aller, non seulement pour la cause dessus dite, mais pour sçavoir si ledit seigneur de La Trimouille tiendroit son party seurement, ou non : partant il vint jusques à Gergeau, en intention d'assieger Sully, s'il ne trouvoit obeyssance. Et avoit belle et grande compagnée de gens de guerre. Quand ledit seigneur de La Trimouille veid qu'on l'approchoit, il envoya vers mondit seigneur le dauphin, et delivra ledit evesque de Clermont; et luy fit pleine obeyssance et promit de le servir loyaument, et ainsi fit-il.

Le duc de Bretagne vint à Paris parler à la reyne et au duc de Bourgongne, pour traiter de la paix. Et y eut articles faits et comme accordés.

Le dix-septiesme jour de septembre se fit grande joye à Paris, pource qu'on tenoit communement qu'il y avoit paix. La plus grande crainte qui y fust, « c'estoit qu'on ne s'ozoit fier les uns aux autres. » Et tousjours quelques paroles qu'il y eust, guerre inhumaine et mortelle se faisoit tant d'un côté que d'autre; il y avoit Gascons et Bretons, specialement à Meaux, où estoit messire Tanneguy du Chastel, et à Melun, où estoit le seigneur de Barbasan, qui souvent couroient, et nuls prisonniers ne prenoient à finance, mais tuoient et pendoient tous ceux qu'ils prenoient; pareillement ainsi faisoit-on d'eux.

Le duc de Bretagne, cependant qu'il besongnoit pour la paix, fut cause de beaucoup de bien, car il y eut trefves de trois semaines, durant lesquelles plusieurs prisonniers, et autres qui estoient mussés et cachés à Paris, se sauverent et sortirent. Aussi plusieurs biens meubles, soubs ombre desdites trefves furent sauvés, et menés jusques sur la riviere de Loire. Ledit duc tira hors de Paris madame la dauphine, et avec elle plusieurs dames et damoiselles et autres personnes. Par diverses fois l'evesque de Sainct-Brieu, qui depuis fut evesque de Nantes, chancelier dudit duc, venoit à Paris ; et à chacun voyage qu'il retournoit, tousjours sauvoit ou emmenoit des gens, specialement femmes et petits enfans. Et fit moult grand plaisir à plusieurs personnes.

Quand le roy d'Angleterre eut conquesté plusieurs villes, cités, et chasteaux en la duché de Normandie, au dessus et au dessous de la cité de Rouen, il y mit le siege qu'il y tint longuement. Dedans estoient les gens du duc de Bourgongne; ceux de la ville envoyerent vers monseigneur le Dauphin pour avoir aide et secours, mais il apparaissoit bien que ce n'estoit que fiction, car ceux de dedans faisoient guerre mortelle à ceux dudit seigneur. Le Dauphin toutesfois l'eust volontiers fait; mais il avoit assez à faire à soy garder des Anglois d'un costé, et de l'autre des gens du duc de Bourgongne. Toutesfois il vint à sa cognoissance, que le roy d'Angleterre auroit plus volontiers traité avec luy qu'avec ledit duc de Bourgongne, et y eut en suite ambassadeurs envoyés d'un costé et d'autre. Monseigneur le dauphin y envoya une

bien notable ambassade, et y eut aucunes formes d'accord ouvertes et traitées; mais sur toutes choses, le roy d'Angleterre vouloit que ledit seigneur promist de luy aider à conquester la comté de Flandres, et puis la tenir sans hommage, ressort, ne souveraineté. Ausquelles demandes, combien que ledit seigneur fust jeune d'aage, il respondit : « Que jamais ne se » voudroit allier ny faire paix avec les anciens » ennemis du royaume de France, pour des» truire son vassal; et qu'il avoit tousjours es» perance que le duc de Bourgongne se ravi» seroit. » Ainsi il n'y eut rien fait.

La guerre en Poictou aussi estoit très-forte, car le seigneur de Parthenay avoit de belles places et fortes; et le seigneur de Montberon tenoit le party du duc de Bourgongne. Or le seigneur de Montberon prit les villes et chastel de Montberon.

Le siege fut longuement devant Rouen, ne jamais ne l'eussent eu sinon par famine, car il y avoit de vaillantes gens tenans le party du duc de Bourgongne; mais la famine fut si merveilleuse et si grande, qu'ils furent contraints de se mettre en l'obeyssance du roy d'Angleterre, car d'un costé et d'autre ils n'eurent aucun secours.

Le dix-neufiesme jour de janvier le roy d'Angleterre entra à Rouen : et disent aucuns qu'ils payerent deux cens mille escus. Les autres disent qu'il y entra à sa volonté, et qu'ils furent pillés et desrobés bien piteusement : il fit oster les chaisnes des rues, et les harnois aux gens de la ville. Seulement entant que touchoit les gens d'eglise, il voulut que ceux qui voudroient demeurer en la ville, eussent leurs benefices comme ils avoient auparavant : et les autres non, lesquels il donnoit à qui bon luy sembloit : il eut de plus Mante et Vernon, qui se rendirent en son obeyssance : peu de nobles s'y mirent : un nommé messire Guy Le Bouteiller luy fit le serment.

Il y avoit une jeune dame fille du seigneur de La Riviere, vefve de feu messire Guy seigneur de La Rocheguyon, lequel mourut en la bataille d'Agincourt : elle avoit deux beaux fils et une fille dudit seigneur : laquelle estoit dedans le chastel de La Rocheguyon bien garnie de biens meubles, autant que dame de ce royaume : et si avoit tant à cause d'elle que de ses enfans, plusieurs belles terres et seigneuries : devers laquelle le roy d'Angleterre envoya luy faire sçavoir, que si elle vouloit faire le serment pour elle et ses enfans, qui estoient jeunes, qu'il estoit content que ses meubles, terres, et seigneuries luy demeurassent, et à sesdits enfans : sinon il auroit la place, et tous ses biens. Laquelle meue d'un noble courage, aima mieux perdre tout, et s'en aller desnuée de tous biens, et ses enfans que de se mettre, ni ses enfans ès mains des anciens ennemis de ce royaume, et delaisser son souverain seigneur : ainsi elle en partit et ses enfans desnuée de tous biens.

Les gens de monseigneur le dauphin reprirent Beaumont sur Oise sur les gens du duc de Bourgongne : on y envoya le bastard de Thien accompagné de gens de guerre, lequel fut rechassé, et y eut la pluspart de ses gens morts et pris.

Les gens aussi dudit seigneur prirent Soissons. C'estoit grande pitié de la fortune qu'avoit eu la pauvre cité de Soissons.

Vers le pays du Mayne y avoit forte et aspre guerre : un jour le bastard d'Alençon partit de Fresney-le-Vicomte, accompagné de cinq à six cens chevaux, cuidant trouver les Anglois, et aussi les trouva-il : car sur les champs estoit un capitaine anglois, nommé Haymond Hacquet, qui avoit environ quatre-vingt chevaux : ils se rencontrerent si bien, que le bastard d'Alençon fut desconfit, puis se retira, et y eut de ses gens morts et pris : la cause de céste desroute advint parce qu'ils chevaucherent en desaroy, et sans ordre, car les uns s'enfuirent de plain bout et d'abord, et ceux qui demeurerent n'avoient guieres veu du faict de guerre.

Le seigneur de Fontaines, et messire Ambroise de Lore se joignirent ensemble, et assemblerent ce qu'ils peurent de gens. Et reprirent Beaumont-le-Vicomte, et plusieurs autres places, qui avoient esté occupées par les Anglois : lesdits messeigneurs de Fontaines, et Lore portoient et faisoient de grands dommages aux Anglois : or un jour advint que le comte de La Marche d'Angleterre, accompagné de six à sept mille Anglois, estoit ès marches de Fresnay-le-Vicomte, dont estoit capitaine ledit de Lore : et au pays du Maine fit maux innombrables de mettre feux, et prendre gens et bestail : ne par les François ne luy fut porté aucun dommage, sinon que en s'en retournant en Normandie, une partie de ses gens se logea en un village nommé Hayes : sur lequel logis

frappa ledit de Lore, accompagné de ses gens : là y eut deux à trois cens Anglois morts, et plusieurs pris.

En ce temps vinrent deux chevaliers d'Escosse, pour servir monseigneur le dauphin ; l'un nommé messire Thomas Quelsatry, et l'autre messire Guillaume de Glas : et trois à quatre cens combatans se mirent dedans Fresnay-le-Vicomte, dont estoit capitaine ledit de Lore, qui firent grande resistance aux Anglois, et leur porterent dommage largement.

Les Anglois mirent le siege devant Sainct-Martin-le-Gaillard : la chose vint à la cognoissance du seigneur de Gamaches, lequel assembla des gens le plus qu'il peut, et fit lever ce siege aux Anglois, qui y furent desconfits, et y en eut plusieurs morts et pris.

A Sées en Normandie, il y eut des Anglois logés; or le sceut ledit messire Ambroise de Lore, auquel on avoit rapporté qu'ils n'estoient que quatre-vingt : mais le soir de devant, il en estoit bien survenu huict-vingt : à un point du jour il vint frapper sur eux, descendit à pied, et les assaillit, lesquels vaillamment et longuement se defendirent : enfin lesdits Anglois furent desconfits, et plusieurs morts et pris. Entre les autres, un capitaine nommé Thomas de Gournay : puis s'en retourna de Lore à toute sa puissance à Fresnay. Assez tost après partit ledit seigneur de Lore, cuidant trouver les Anglois d'Alençon, lesquels il trouva près d'un village nommé Mieuxe : aussitost ils se retirerent en un village nommé les Noues, fermé d'eaues, et de faussés, où les assaillit ledit de Lore, et furent les Anglois desconfits, dont environ soixante resterent morts sur la place, et grand nombre de prisonniers.

En ce temps, se combattirent à outrance le bastard d'Orenge, François, et Richard Hautely, Anglois : lesquels firent un gage de bataille devant ledit de Lore, que le vaincu devoit payer seulement un diamant : or le François fut desconfit. Ce jour mesme, firent armes à cheval Huet de Sainct-Barthelemy, François, et Ivon, Anglois : lequel Anglois fut frappé d'une lance parmy le visage, tant qu'elle passoit outre de deux pieds. Ce fait, les Anglois s'en retournerent à Alençon.

Environ trois semaines après le baillif d'Evreux, nommé messire Gilbert de Hillefale, vint au pays du Maine : ledit seigneur de Lore le fit sçavoir au seigneur de Beauveau, gouverneur d'Anjou et du Maine : lequel assembla gens, et fut ordonné ledit de Lore à frapper le premier par maniere d'avant-garde. Or estoient les Anglois à Vienne-la-Juhes : et ainsi le fit, ils combatirent longuement sans ce que Beauveau ny ses gens vinssent : les Anglois estoient quatre contre un François : pour conclusion ledit de Lore y fut pris : et plusieurs de ses gens morts et pris : les autres vinrent depuis, mais ce fut trop tard : et fallut que ledit de Lore rendist la place de Fresnay, qu'il avoit regagné sur les Anglois, et tenu an et demy. Et quelques trefves que fit le roy d'Angleterre, tousjours il exceptoit Fresnay, pource qu'il avoit esté pris sur luy.

Les Anglois vers les marches de France mirent le siege à Montpillouet : le seigneur d'Auffemont le sceut, et assembla des gens, et frappa sur les assiegeans : pour conclusion il y eut plusieurs Anglois morts et pris, et fut le siege levé.

Audit an, les Anglois et ledit messire Ambroise de Lore se cherchoient les uns aux autres, desirans se rencontrer : or advint que sur la riviere de Sarte ils se rencontrerent : de part et d'autre ils se mirent partie à pied, et partie à cheval : ils combatirent fort; enfin les Anglois y furent desconfits, dont y eut plusieurs morts et pris. Là fut fait chevalier ledit messire Ambroise, lequel grandement et vaillamment s'y porta.

Dedans le Mans estoit le mareschal de Rieux et le seigneur de Mailly, avec plusieurs nobles du pays d'Anjou, et du Maine : le seigneur de Cornouaille Anglois, accompagné de plusieurs Anglois, mit une embusche près de la cité du Mans, et fit courir aucuns de ses gens jusques près des barrieres : le mareschal saillit hors de la ville bien indiscretement, et outrepassa l'embusche : aussi-tost lesdits Anglois saillirent, et le prirent : cela donna exemple aux autres François, lesquels n'estoient pas encores bien experts en la guerre, de non saillir temerairement sur l'entreprise de ses ennemis.

Comme dessus a esté touché, l'entrée de Paris faite par les gens du duc de Bourgongne, fut bien piteuse et cruelle, car plusieurs y demeurerent morts et tués : toutesfois y en eut-il beaucoup de sauvés de notables gens, tant du parlement, du Chastelet, de l'université, que des bourgeois qui trouverent moyen de sortir de Paris, et abandonnerent tout. Du depuis

leurs femmes et enfans, par diverses subtilités trouverent maniere d'aller après. Quelle pitié entre autres estoit-ce dudit messire Jean Juvenal des Ursins, seigneur de Traignel, qui possedoit bien deux mille livres de rente et de revenu, avoit belles places et maisons en France, Brie, et Champagne, et son hostel garny de meubles, qui pouvoient valoir de quinze à seize mille escus en toutes choses : ayant une dame de bien et d'honneur à femme, et onze enfans, sept fils et quatre filles, et trois gendres : d'avoir tout perdu, et sadite femme avec ses enfans mis nuds pieds revestus de pauvres robbes, comme plusieurs autres : et toutesfois tous vesquirent bien et honorablement. Or pour le faict de la justice souveraine du royaume, on ordonna un parlement à Poictiers, composé de presidens et conseillers ; c'est à sçavoir de ceux qui estoient sortis de Paris, des plus anciens et notables de la cour de parlement, et du Chastelet. Il fut ordonné pour commencement, et pour l'ouverture de ce parlement, que les causes des grands jours de Berry, d'Auvergne, et de Poictou, fussent les premieres expediées : et gardoit-on la forme, et maniere, et stille qu'on gardoit en la cour de parlement à Paris, pour lors qu'elle y estoit : il y avoit foison de causes desdits grands jours : et si evoqua-on les causes qui estoient à Paris, celles qui estoient des pays obeyssans à mondit seigneur le dauphin, et celles d'appel, lesquelles de nouveau on relevoit à la chancellerie en parlement, dont il y avoit très-grande quantité. Bref on y faisoit bonne et briefve expedition : là se retirerent plusieurs qui estoient partis de Paris : et tous par la grace de Dieu vivoient bien, et honorablement

1419

L'an mille quatre cens et dix-neuf, monseigneur le dauphin s'appela et nomma regent du royaume de France. Les guerres et divisions estoient moult merveilleuses, et cognoissoient evidemment les parties qu'il falloit que tout se destruisist, et que le royaume fust en la main des ennemis, ou qu'il y eust paix : et à ce faire, les parties se disposerent par aucuns temps.

Le seigneur de Parthenay, qui avoit tousjours tenu et tenoit le party du duc de Bourgongne, se reduisit en l'obeyssance de monseigneur le regent : il y eut traité fait après que le siege eut esté devant Parthenay, qui estoit très-forte place, et reputée comme imprenable : car il y avoit trois paires de fossés, et deux paires de murs en la ville : et si y avoit un fort chasteau, garny de seigle pour dix ans, de sorte que par famine on ne l'eust point eu : de plus, il y avoit dedans de vaillantes gens, dessoubs deux vaillans chevaliers, l'un nommé Guichard de Pelvoisin, et l'autre messire Gilles. Au siege estoit pour chef le comte de Vertus frere du duc d'Orleans, qui estoit prisonnier en Angleterre, comme lieutenant du roy, accompagné du seigneur de Torsay maistre des arbalestriers, et autres capitaines et gens de guerre : or pource que entre ceux de dedans y avoit plusieurs gentils-hommes du pays de Poictou, qui avoient leurs maisons hors de la ville audit pays, il fut ordonné qu'on declareroit leurs terres confisquées, et qu'on abbatroit les granges et maisons, dont il y en avoit de moult belles : et fut ainsi procedé à l'execution, tellement qu'il y en eut plusieurs abbatues. Cela en partie fut ce qui les meut à trouver traité et moyen de se reduire en la grace de monseigneur le regent : messire Gilles dessus dit tous les jours sailloit dehors bien armé et monté, pour sçavoir si personne ne vouloit rompre lances : et souvent en trouvoit : mais il ne fut oncques abbatu, au contraire il en abbatit aucuns. Et jamais ne prit sinon le cheval, et un marc d'argent de celuy qu'il abbatoit. Il y avoit un capitaine de brigands nommé Levesque, qui se tenoit ès bois, lequel avec ses gens portoit de grands dommages à ceux de l'ost, specialement en empeschant la venue des vivres, mais souvent il perdoit de ses gens et compagnons, lesquels, quand on les prenoit, on pendoit aux arbres.

Après la reduction dudit seigneur de Parthenay, toute la comté de Poictou, de Berry, et d'Aunis furent en l'obeyssance de monseigneur le regent, lequel de tout son pouvoir ne demandoit que trouver moyens de paix : avec lequel estoient le duc d'Anjou, et le comte de Vertus, lesquels de tout leur pouvoir travailloient à trouver paix, et grande peine y mettoient. Le mesme d'autre costé faisoient la reyne et le duc de Bourgongne, cognoissans tous les grands dommages, et pertes irreparables qui estoient advenues, et estoient à advenir de plus en plus, à la destruction et desolation totale

de tout ce royaume. Or pour parvenir à paix, il fut advisé qu'il estoit expedient de faire bonnes et seures trefves, durant lesquelles on peust converser les uns avec les autres seurement et amiablement : mais il y avoit des difficultés du temps. A ce subjet furent envoyés ambassadeurs de par le roy devers monseigneur le regent à Melun, et depuis à Orleans. Les deputés de monseigneur le regent demandoient trefves de trois ans : et que cependant tous unis et alliés ensemble, ils pourroient faire et porter grand dommage aux Anglois, et les chasser du tout du royaume de France : ce que ceux du roy ne vouloient accorder, et demandoient brief terme : leur raison estoit, qu'il leur sembloit que par là plustost on pourroit entendre à paix finale : veu que au temps passé plusieurs autres fois on avoit assemblé, et esté d'accord. Le plus fort et difficile estoit comment on trouveroit bonne seureté, que ce qui seroit accordé seroit gardé et bien entretenu, veu les manieres de proceder du duc de Bourgongne, de la part duquel avoient tousjours esté rompus les accords qui se faisoient. Toutesfois après plusieurs difficultés faites d'un costé et d'autre, le quatorziesme jour de may trefves furent faites et accordées de trois mois seulement : plus n'en voulut faire le duc de Bourgongne, car le roy et luy avoient trefves avec le roy d'Angleterre jusques au quatorziesme jour de may inclus, qui estoit le jour que le roy de France et le roy d'Angleterre devoient convenir ensemble pour s'accorder, entre Mante et Pontoise, c'est à scavoir à Meulant. Il estoit dit que, « si audit jour le regent » n'y envoyoit, et qu'il ne tint l'accord que son » pere feroit, on pouvoit traiter avec les An- » glois, par le moyen du mariage de madame » Catherine, les deux ensemble pourroient sub- » juguer et destruire monseigneur le regent : » mais si le roy, ledit seigneur son fils, et le » duc de Bourgongne estoient d'accord, et de- » venoient tous ensemble bien unis, alors et » en ce cas on ne traiteroit point avec les An- » glois. » Donc lesdites trefves furent faites, scellées, passées et accordées, et publiées en plusieurs lieux, et conservateurs d'icelles baillés et ordonnés. Elles estoient très-bien compilées et dictées, combien que guieres elles ne durerent.

Or il fut deliberé et conclud par le roy, accompagné du duc de Bourgongne, qu'il estoit expedient d'essayer d'avoir accord avec les Anglois, en leur laissant plusieurs terres et seigneuries du royaume, et alliance par mariage : d'autre part aussi cependant on essayeroit d'avoir paix avec monseigneur le regent. Il n'est aucun doute que si le duc de Bourgongne eust voulu se retirer d'avoir tout le gouvernement, et se disposer et les siens à resister aux ennemis anciens, et laisser le fils avec le pere et la mere, à faire aussi le mieux qu'ils pourroient, la paix estoit bien aisée à faire. Mais il vouloit tout faire, et avoir entierement le gouvernement du royaume, et des finances : mesmes il sembloit par ses manieres de faire, comme aucuns disoient, qu'il se voulust faire roy. Et de faict, ils envoyerent une ambassade vers le roy d'Angleterre à Rouen, sçavoir messire René Pot, Raillart de Chauffour, et autres, pour avoir abstinence de guerre, ou trefve, avec les Anglois. Et estoit le moyen et mediateur pour le roy et le duc de Bourgongne, le duc de Bretagne ; et pour la partie des Anglois, le comte de Salbery. Là ils trouverent le roy d'Angleterre fier et orgueilleux comme un lyon, de sorte qu'ils s'en revinrent sans rien faire. Depuis encores on y envoya une autre ambassade, le roy estant à Provins ; c'est à sçavoir messire Regnier Pot, messire Jean Le Cler, Guy Le Gelimer, et autres à Mante et à Vernon, esquelles marches le roy d'Angleterre estoit, lesquels selon leurs instructions exhiberent « lettres pa- » tentes, par lesquelles ils avoient puissance » d'exposer l'intention et volonté du roy, et » puissance d'accorder et pacifier pour paix » finale entre les roys, et de faire des offres » au roy d'Angleterre. » De faict ils offrirent « le traité qui fut fait à Bretigny au temps du » roy Jean, prisonnier pour lors en Angle- » terre, avec les terres, seigneuries, et places » qu'il avoit conquesté en la duché de Nor- » mandie : et qu'il eust madame Catherine de » France en mariage, à certaines conditions » qu'on declareroit en temps et en lieu ; et que » pour la convention mutuelle qui se devoit » faire, le terme de la trefve seroit prolongé.» Ceux qui estoient ordonnés de la part des Anglois à communiquer avec les dessusdits ambassadeurs, monstrerent semblant d'y vouloir entendre. Et firent aucunes protestations, que avant qu'ils entendissent à aucuns traité, « on » leur baillast et delivrast la duché de Guyenne, » et la terre de Ponthieu, avec les appartenan-

» ces et dependances. Et qu'après cela fait, ils » traiteroient volontiers sur les residus du » droict de la couronne de France. Et feroient » tant de leur part qu'ils y auroient honneur, et » qu'il ne tiendroit pas à eux qu'il n'y eust » bonne paix et accord. Et si toutefois protes- » toient, que par quelque chose qu'ils dissent, » ou fissent, leur intention n'estoit pas de se » prejudicier au droict et titre qu'ils preten- » doient à la couronne de France. » Pareille- » ment lesdits ambassadeurs du roy protesterent, « que par choses qu'ils dissent ou offris- » sent ils n'entendoient en rien prejudicier au » droict de la couronne, et appartenances d'i- » celle, ny à delaisser les choses offertes, sinon » la paix et concorde finale faite entre les deux » roys, et fermée. » Or pource que par le pouvoir des ambassadeurs du roy, ils n'avoient puissance et faculté que d'offrir; il fut advisé que le roy d'Angleterre envoyeroit vers le roy de France son cousin et adversaire, ses solemnels ambassadeurs. Il envoya donc les comtes de Warwic, de Kent, et autres pour la matiere. Mais on ne peut convenir de la prolongation du terme, que les conventions se devoient faire. Les ambassadeurs vinrent à Prouvins, où ils firent ouverture, que pour esperance d'avoir paix ferme entre les deux roys, ils demandoient à la reyne, et au duc de Bourgongne, en mariage pour le roy d'Angleterre madame Catherine, dont la reyne les remercia. Puis ils traiterent du lieu de la convention, de la forme, et du temps. Bref il fut dit que ce seroit à Meulant, le vingt-troisiesme jour de may, où seroient les deux roys. En suite ils confirmerent les trefves ou abstinences de guerre qui estoient entre eux jusques audit jour. Excepté contre les gens de monseigneur le regent, qu'ils nommoient Armagnacs : ledit seigneur regent desirant cependant se reserver la liberté de servir le roy son pere.

Le vendredy lendemain de l'Ascension, messire Tanneguy du Chastel, le seigneur de Montenay, et celuy de Treves en Anjou, nommé maistre Robert Le Masson chancelier de mondit seigneur le regent, envoyerent vers le roy et le duc de Bourgongne certains herauts, qui leur porterent les lettres des trefves dessus dites, dont plusieurs avoient copies, pour les aller faire publier ès villes et places qui luy obeyssoient. Mais ils trouverent que la reyne et le duc de Bourgongne estoient partis pour venir traiter avec les Anglois, et ne faisoient aucun semblant d'entendre à aucun traité avec monseigneur le regent, pour laquelle cause les dessus nommés estoient à Melun.

Or vint le samedy le roy au giste au bois de Vincennes. Le dimanche avec toute sa compagnée il s'en vint à Pontoise. Le lundy vinrent audit lieu de Pontoise de par le roy d'Angleterre, l'archevesque de Cantorbie, esleu de Excester, et le comte de Warwich, avec autres, pour traiter et adviser du lieu de la convention, et de la maniere et du temps, et heure : pour conclusion il fut ordonné, qu'il y auroit » une tente au milieu d'un champ, où ils conviendroient ensemble. » Et offrirent les Anglois, « que là où la tente seroit placée de la » part du roy d'Angleterre, et ainsi telle qu'elle » seroit, il la donneroit à la reyne, ou que la » reyne en fist mettre une, qu'elle donneroit » au roy d'Angleterre. » Finalement il fut conclud que ce seroit la reyne qui la feroit. Outre ce il fut requis par les ambassadeurs anglois, « qu'ils fissent sermens de tenir et accomplir » les seuretés et promesses, lesquelles avoient » esté ordonnées estres faites. » Et ainsi le firent. Pareillement le roy envoya le comte de Sainct-Paul, messire Regnier Pot, et plusieurs autres, lesquels firent semblables promesses qu'avoient fait ceux du roy d'Angleterre à Pontoise : et fut ordonné pour garder le champ de chacun costé, « qu'il y auroit mille et cinq » cens hommes armés : et que entre les lices » seroient de chacun costé soixante nobles, et » seize conseillers. » Et ainsi fut fait et accomply.

Le mardy en suivant, qui fut le trentiesme jour de may, le roy devint malade, c'est pourquoy il demeura à Pontoise. La reyne et madame Catherine en une lictiere bien richement ordonnée, avec dames et damoiselles, et le duc de Bourgongne en leur compagnée, arriverent aux tentes auprès de Meulant, environ deux heures après midy : il y avoit largement trompettes, et menestriers jouans de leurs instrumens. Près d'une heure auparavant estoit arrivé en ses tentes le roy d'Angleterre : car combien qu'il ne deust avoir qu'une tente au milieu du champ, où la convention se devoit faire, toutesfois de chacun costé il y avoit tentes pour se retirer. Un peu après que la reyne fut retirée en sa tente, vinrent le comte de Warwic, et autres nobles d'Angleterre, visiter de par le roy

d'Angleterre la reyne. Là il fut ordonné « que » la reyne et le roy d'Angleterre sortiroient de » leurs tentes en mesme temps l'un comme l'au- » tre, et marcheroient lentement jusques au » milieu du champ, où il y avoit un pal fiché, » distant de leurs tentes et barrieres du champ, » autant et esgalement l'un comme l'autre, et » que de chacune partie entreroient seulement » soixante personnes nobles et seize conseillers, » et qu'on les appelleroit singulierement par » leurs noms. » De la part de la reyne furent eslus trente chevaliers, et trente escuyers, et seize conseillers ; c'est à scavoir des conseillers, le chancelier, maistre Pierre de Morvillier premier president, maistre Jean Rapiot tiers president, maistre Henry de Savoisy archevesque de Sens, maistre Jean de Mailly doyen de Sainct-Germain-l'Auxerrois, Jean Le Clerc, Guyot-Geviller, Philippes de Rully, Hue de Dicy, Guillaume Cotin, Nicolas Sautereau, Jacques Braulart, Guillaume Le Breton, et autres, jusques à seize, et secretaires, maistre Jean Ramel, Guillaume Barraut, et Rosay.

Environ les trois heures après midy la reyne sortit hors des tentes, laquelle avoit devant elle les conseillers deux à deux. Quand elle et le roy d'Angleterre arriverent au pal dessus dit, l'un comme l'autre, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et la baisa, et après madame Catherine : pareillement les deux freres du roy les baiserent, et en les baisant lesdits freres baisserent les genouils jusques près de terre : ce fait, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et ensemble par pareils pas vinrent en la tente, où ils se debvoient assembler : là se assirent la reyne, et le roy, chacun en son siege, lesquels estoient ordonnés et parés, pareillement l'un comme l'autre de drap d'or, ayans ciel dessus, distans près de deux toises l'un de l'autre : tellement que aisement ils se pouvoient ouyr l'un l'autre, quand ils parloient: alors s'agenouilla le comte de Warwic, et commença à parler à la reyne en François, en exposant en bref la cause de leur assemblée : sans ce que rien fut conclud, sinon « la prolon- » gation des trefves jusques à huict jours, et » que chacune des parties se retireroit ès villes, » dont elles estoyent parties : que le roy et sa » compagnée se tiendroit à Pontoise, et le roy » d'Angleterre à Mante : et si l'une des parties » ne vouloit entendre à traitté, elle le feroit » sçavoir à l'autre dedans lesdits huicts jours, » et que encores les trefves dureroient huict » jours après. » De plus il fut appointé « que le » jeudy d'après, les parties comparoistroient en » la forme et maniere qu'ils estoient, aux mes- » mes lieux, et places. » Ils furent audit lieu depuis trois heures jusques à sept heures après midy. La chose conclue, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et s'entrebaiserent derechef l'un l'autre comme cy-devant, puis s'en allerent en leurs tentes. Or estoit le lieu ordonné en la maniere qui s'ensuit. C'est à sçavoir, auprès de la porte de Meulan du costé de Pontoise, y avoit un pré, du costé de la riviere de Seine d'une part, et de l'autre part, y avoit un estang, au milieu estoit comme un chemin public. Ce pré fut divisé en trois parties : en la premiere vers la ville, estoient les tentes du roy, de la reyne, et du duc de Bourgongne, en grande abondance : d'autre costé aval la riviere, estoyent les tentes du roy d'Angleterre : en la tierce partie et moyenne, entre les tentes des roys de France, et d'Angleterre, y avoit un champ moyen clos, et fortifié de fossés, et palys, tellement fait qu'on n'y pouvoit entrer, que par trois lieux : et à chacune entrée y avoit bonnes barrieres, lesquelles se gardoient chacune par cinquante hommes bien armés et habillés : et la partie du roy et de la reyne, qui estoit droict regardant vers les Anglois, estoit environnée de pieux joints comme une ville fermée. Tellement que nul n'en pouvoit approcher de lance ne de traict : et alloient les pieux jusques à la riviere de Seine. De plus au travers de la riviere en cet endroit et aspect estoient pieux, tellement que les bateaux n'eussent peu monter contremont : et ne pouvoit l'une partie, ny l'autre, approcher ensemble que par le milieu du champ. Aussi le lieu des Anglois estoit fossoyé, et pallissé : mais non si fortement. Or au milieu du champ, en la partie ayant regard aux barrieres, qui estoyent aux tentes tant du roy de France, que d'Angleterre, par lesquelles entroient au champ la reyne, et sa compagnée, et le roy d'Angleterre, et les siens, estoit le pal ou pieu haut seulement d'un pied, où la reyne, et le roy d'Angleterre se rencontrerent, lequel pieu estoit distant de six toises de chacune tente : et estoit dressé le pavillon commun, où ils devoient parler, que la reyne avoit donné au roy d'Angleterre : auquel pavillon, ou tente, estoyent attachés deux autres pavillons, à cha-

cun bout un, esquels separement la reyne, et le roy d'Angleterre se retiroient quand bon leur sembloit. Cris furent faits publiquement par les mareschaux de chacune partie, « sur » peine de perdre la teste, qu'il ne fust dit ou » proféré aucunes paroles injurieuses les uns » aux autres, ny que sous ombre de promesse » de foy, ou debte, ou pour autre cause quel- » conque, on n'arrestast, ou emprisonnast per- » sonne : qu'on ne jouast à jetter la pierre, ou » luictast, bref qu'on ne fist chose dont la com- » pagnée se peut troubler : de plus qu'on n'en- » trast en aucune maniere au champ, sinon » ceux qui seroient ordonnés, ou y seroient » appellés. » Contre laquelle defense il y eut un Anglois, qui cuidant faire l'habile, passa par dessus la barriere, et entra au champ : mais le mareschal du roy d'Angleterre le fit prendre, et ordonna qu'il fust pendu et estranglé, et ainsi fut-il fait sur-le-champ.

Par plusieurs journées se rassemblerent les parties : il y eut aucunes difficultés sur les offres autresfois faites par les ambassadeurs du roy : lesquels disoient, « qu'ils ne les avoient » pas fait si amples que les Anglois disoient. » Il fut requis que le roy d'Angleterre declarast ce qu'il demandoit et requeroit : lequel de sa propre bouche le dit, et requit, et depuis le bailla par escrit. C'est à sçavoir, « qu'on luy » baillast et delivrast ce qui fut accordé par le » traitté de Bretigny auprès de Chartres, lequel » traitté fut promis et juré : et avec ce toute la » duché de Normandie, tant ce qu'il avoit con- » questé, que tout le demeurant de ladite du- » ché, et ce en effet sans hommage, ressort et » souveraineté, et à les tenir comme voisin seu- » lement : et il prendroit à femme madame » Catherine. » Sur quoy il fut reparty de la part de la reyne : « qu'on luy rendroit res- » ponse. » Sur laquelle response qu'on luy devoit faire, il y eut plusieurs difficultés : car il y avoit plusieurs villes et seigneuries contenues au traitté de Bretigny, qu'ils n'eussent pas aisement peu bailler : parce que monseigneur le regent dauphin les tenoit, et d'autres seigneurs. Et pource qu'en ladite cedule baillée par le roy d'Angleterre, y avoit plusieurs obscurités, et ambiguités, la reyne, et le duc de Bourgongne envoyerent ambassadeurs vers le roy d'Angleterre, pour avoir plus amplement son intention et declaration par escrit des ambiguités.

Cependant il fut advisé par aucuns que encores valloit-il mieux avoir traitté avec monseigneur le dauphin regent, que accomplir et octroyer ce que le roy d'Angleterre demandoit et requeroit, ce qu'ils firent sçavoir aux gens dudit seigneur : pour ceste cause, vinrent à Pontoise messire Tanneguy du Chastel, le seigneur de Barbasan, et autres, pour traitter de la forme et maniere de paix : lesquels y avoyent grande volonté, et disoient et affermoient que aussi avoit monseigneur le regent dauphin leur maistre, et tous ceux de son conseil. Or, nonobstant leur venue, il fut ordonné que la matiere seroit debatue, à sçavoir, « lequel valoit » mieux, ou traicter à avoir paix avec les An- » glois, et leur accorder ce qu'ils demandoient » et requeroient, ou non. » Pour ce faire furent ordonnés deux notables clercs, l'un nommé maistre Nicolas Raulin, et l'autre maistre Jean Rapiot. Et tint Raulin, « qu'il valoit mieux » traicter avec les Anglois, et que le roy don- » nast largement de son domaine. » Et soustint, « que le roy pouvait alliener de son domaine, » et donner partie de son royaume pour si grand » bien, comme pour paix. » Ce fait, il monstra bien grandement et notablement, « que accor- » der et avoir paix avec le roy d'Angleterre » estoit chose necessaire, veu la puissance des » Anglois, la non puissance pour resister du » roy, et du duc de Bourgongne, et la division » entre le roy et son fils, laquelle n'estoit pas » taillée de finir : et qu'autrement le royaume » estoit taillé de changer de seigneur. Que aussi » bien le dauphin tendoit à s'accorder avec les » Anglois : et que si le roy y avoit accord, le » dauphin plus volontiers feroit accord avec » son pere : et que la cité de Paris, et autres » du royaume, voyans qu'ils n'auroient aucune » esperance de secours, feroient comme Rouen. » Et que supposé qu'on fust uny avec monsei- » gneur le dauphin, et qu'il y eust bonne paix, » ce seroit toutesfois traiter le roy d'Angle- » terre chose necessaire; veu qu'autresfois les » Anglois avoient tenu les mesmes places qu'ils » demandoient, et estoient lors le royaume et les » subjets riches, et en bonne paix et tranquil- » lité, » avec plusieurs autres raisons. Maistre Jean Rapiot au contraire voulut monstrer, « que selon le contenu de la cedule on ne » devoit ou pouvoit traiter avec les Anglois : » car c'estoit alienation apparente, ce que le » roy ne pouvoit ou devoit faire, et qu'il avoit

» juré à son sacre de non rien aliener : outre » qu'il n'estoit pas en disposition, veu sa ma- » ladie, de rien aliener, non mie d'avoir ad- » ministration d'aucune chose, par plus forte » raison, ny de faire alienation. » Ne aussi avec le roy d'Angleterre de l'autre part : « car » non seulement il n'a aucun droict au royaume » de France, mais mesme en celuy d'Angle- » terre, ny en chose qu'il se die avoir, veu le » meurtre fait par son pere en la personne du » roy Richard II. Et si quelque autre ayant » droict au royaume d'Angleterre l'avoit et pos- » sedoit quelque jour, on diroit que tout ce qui » auroit esté fait seroit de nulle valeur et effect. » Et si on pouvoit traiter valablement, si fau- » droit-il avoir le consentement de ceux qui y » auroient interest, comme des vassaux, et des » detenteurs et possesseurs d'une partie des » terres qu'on voudroit bailler : de plus, qu'il y » a plusieurs terres, que les predecesseurs du » roy ont promis de non aliener, et mettre » hors de la couronne : et que le traité de Bre- » tigny fust trouvé nul, et qu'il ne se pouvoit » soustenir, » avec plusieurs autres raisons. Nonobstant lesquelles il fut conclud et deliberé, qu'on devoit entendre à traiter : il y eut à ce subjet plusieurs allées et venues des uns vers les autres, et plusieurs ambassades envoyées : et voulut parler le roy d'Angleterre à part au duc de Bourgongne : lequel y alla, et furent longuement ensemble, puis s'en retourna : et leur fit sçavoir le roy d'Angleterre, « qu'il es- » toit très-mal content, et qu'on monstroit evi- » demment qu'on ne le vouloit tenir qu'en pa- » rolles, et qu'il sçavoit qu'on vouloit traiter » avec le dauphin, et qu'il avoit bien sceu que » les ambassadeurs avoient esté, ou estoient à » Pontoise; bref, qu'on luy fist finale response.» Pour conclusion il fut advisé, « qu'on luy ac- » corderoit ce qu'il demandoit : mais aussi luy » feroit-on plusieurs demandes, et requestes, » tant au regard des choses contenues au traité » de Bretigny, que autres. » Or de toutes ces choses il n'y eut rien de parfait et accomply, et pource on s'en passe en bref. Et après il fut deliberé par le conseil du roy, de la reine, et du duc de Bourgongne, « qu'on entendroit à » paix avec monseigneur le dauphin regent. » Pour laquelle fin il y eut articles faits par les conseils des deux parties, et fut jurée et promise, dont il y eut grande joye faite à Paris, et tenoit-on la paix toute faite ; mais elle ne dura guieres : car des séditieux s'esmeurent derechef à Paris, où l'on faisoit pilleries et roberies comme cy-devant : mesme y tenoit-on pour Armagnacs tous ceux presques qu'on disoit avoir fait grande feste et joye de ladite paix.

En ce temps les villes d'Avranches et Pontorson furent prises par les gens de monseigneur le regent sur les Anglois, dont leur roy fut fort desplaisant : et si estoit venu à sa cognoissance que aucunes gens de guerre du duc de Bourgongne estoient dedans les ville et chastel de Gisors, dont le roy d'Angleterre fut mal content, disant « que ce n'estoit pas signe qu'ils vou- » lussent avoir paix. » Pour ce subjet il fit assieger ledit chasteau de Gisors, et la ville : les assiegés s'y defendoient vaillamment : mais iceux enfin voyans et considerans que du duc de Bourgongne ils n'auroient aucuns secours, ny d'autres aussi, ils delibererent d'entendre à composition : et moyennant certaine somme d'argent, qu'ils eurent du roy d'Angleterre, ils rendirent la place, et s'en allerent.

Le vingt-huictiesme jour de juillet, que les jours estoient grands, par faute de bon guet, et bonne garde, les Anglois eschellerent Pontoise, et entrerent dedans en assez grande quantité. En la ville y avoit garnison soubs le seigneur de Lisle-Adam, lequel estoit dedans la ville : quand il ouyt le bruit, il assembla de ses gens : et y alla, et cuida chasser les Anglois dehors : à quoy il mit peine et diligence, et de sa personne fit de belles armes : mais à la fin il ne peut resister, et pource trouva moyen de se sauver, et s'en alla à Lisle-Adam. Ceux de la ville aussi, et les gens de guerre se portèrent vaillamment, et se sauva chacun le mieux qu'il peut : c'est chose à peine croyable de la richesse que les Anglois trouverent dedans la ville, qu'on disoit monter à deux millions, qui sont vingt fois cent mille escus : et disent quelques-uns, que les Anglois y entrerent par le moyen d'aucuns de ceux de dedans.

Le duc de Clarence envoya prier, « qu'il eust » sauf-conduit pour aller visiter les corps saincts » de sainct Denys. » Ce qu'on luy refusa, dont il fut très-mal content : il usa de grandes menaces, par lesquelles on pouvoit sçavoir, « que » sa volonté et intention estoit de trouver moyen » d'avoir la ville de Sainct-Denys. » Pour cette cause on y envoya un vaillant chevalier, nommé messire Ponce de Chastillon, qui estoit gascon, accompagné de gens de guerre. Toutes-

fois pource qu'il estoit près de Bordeaux, on s'en doutа et deffia aucunement, et y en eut qui eurent soupçon sur luy, qu'il n'y fust pas bien seant : parquoy on l'en fit venir, et y envoya-on en la place le seigneur de Chastelus, qu'on disoit mareschal de France, et avec luy plusieurs gens, qui pillerent et deroberent tout le pays, et ceux de la ville mesmes; et si firent-ils les pauvres religieux, et en leurs chambres mettoient leurs fillettes, et en faisoient comme bordeaux publics.

Les gens de monseigneur le regent dauphin et du duc de Bourgongne pilloient et deroboient tout le pays, et faisoient guerre les uns aux autres, sans nuire aucunement aux Anglois, ny leur faire guerre ou dommage aucun. Toutesfois un nommé messire Jean Bigot le vingtiesme jour d'aoust, estant sur les champs environ et proche la ville de Mortaing, et pareillement les Anglois, ils se rencontrerent et combatirent les uns contre les autres bien asprement : enfin par la vaillance dudit Bigot, combien qu'il n'eust guieres de gens, les Anglois furent desconfits, dont il y eut plus de quatre cens de morts, et plusieurs pris : et si eurent les François les biens et chevaux desdits Anglois : il fut grande renommée de ladite desconfiture ainsi vaillamment faite.

On traitoit tousjours la paix en effect d'entre monseigneur le regent dauphin et le duc de Bourgongne : car s'il n'y eust eu que le pere et le fils, elle eust esté tantost faite, comme il estoit tout notoire : or, comme dit est, les articles furent faits, jurés et promis, et ne falloit que convention à estre ensemble pour parfaire la chose, et avoir bon amour et union par ensemble. Pour ce faire fut esleu le lieu de Monstreau où faut Yonne, comme la place plus convenable pour les parties : et fut ordonné que le duc de Bourgongne aurait le chasteau, qui est beau, grand, et bien fort, pour sa retraite, et y mettre ses gens ; et que monseigneur le dauphin auroit pour sa demeure la ville : outre cela, que sur le pont d'entre le chasteau et la ville se feroient barrieres, et au milieu une maniere d'un parc bien fermant, où y auroit une entrée du costé du chasteau, et aussi une autre du costé de la ville; à chacune desquelles entrées y auroit un huis, qui se fermeroit et garderoit par leurs gens : et ainsi fut conclud qu'il se feroit : de plus, il y eut jour assigné que les parties y devoient estre. Il y eut là dessus beaucoup de divers langages, et paroles merveilleuses d'un costé et d'autre : et disoit-on au duc de Bourgongne, « qu'il ne s'y devoit » fier, s'il n'estoit mieux asseuré : car combien » que d'un costé et d'autre chacun deust avoir » douze personnes telles qu'ils esliroient : tou- » tesfois il devoit considerer que le dauphin » n'en pouvoit avoir nuls, sinon de ceux qui » avoient esté grandement endommagés par » luy, et ceux de Paris, et ses gens et serviteurs, » lesquels pourroient avoir volonté de se venger » de la mort de leurs amis, meurtris bien in- » humainement, mesmement ceux qui avoient » esté serviteurs du feu duc d'Orleans. » Il y en avoit un juif en sa compagnée, nommé maistre Mousque, lequel fort luy conseilloit, « qu'il n'y allast point, et que s'il y alloit, » jamais n'en retourneroit. » Aussi faisoient plusieurs autres qui luy conseilloient la mesme chose. Il y en avoit d'autres aussi qui luy conseilloient qu'il y allast : et il respondit pleinement « qu'il iroit, et qu'il devoit adventurer et » hazarder sa personne pour si grand bien » comme pour paix, et que comme que ce fust » qu'il vouloit paix : et que son intention es- » toit, la paix faite, de prendre les gens de » monseigneur le dauphin, lequel avoit de » vaillans et sages capitaines, et gens de guerre, » et qu'il combatroit le roy d'Angleterre. » En disant « que Hennotin de Flandres combatroit » Henry de Lanclastre. » De l'autre part aussi plusieurs faisoient grande difficulté de conseiller à monseigneur le dauphin « qu'il y allast, » craignans par là que sa personne et tout le » royaume, ne fust mis à l'adventure : car par » toutes les manieres que le duc de Bourgongne » tenoit, c'estoit en effect son intention de vou- » loir usurper ou occuper le royaume; outre » que en ses promesses foy aucune ne devoit » estre adjoustee, n'y devoit-on avoir fiance : » qu'on sçavoit les alliances qu'il avoit avec le » roy d'Angleterre dès l'an mille quatre cens » et seize : et encores ny avoit guieres, avoient » parlé eux deux tous seuls ensemble devers » Mante : et quelque armée qu'il eust faite, il » n'avoit fait aucun desplaisir au roy d'Angle- » terre, ny à ses gens, mais leur avoit donné » plusieurs faveurs ; et en effect leur avoit » baillé, ou laissé prendre Pontoise : et que au » duc d'Orleans mort, peu de temps avant qu'il » le fist tuer en la manière dessus dite, il fit le » serment sur le corps de Nostre-Seigneur sacré,

» d'estre son vray et loyal parent, et promit » d'estre son frere d'armes, portoit son ordre, » et luy faisoit bonne chere, et disnerent ensemble, et ce nonobstant le fit tuer en la » maniere dessus dite : et depuis ladite mort il » y avoit eu plusieurs traités de paix jurés et » promis, mais oncques n'en avoit tenu aucun. » Et mesmement le dernier de l'an mille quatre » cens et dix-huict, qui estoit fait, conclud et » promis : et soubs ombre de ce, et qu'on » avoit esperance que bonne paix fust faite, ses » gens entrerent à Paris, où furent faits les » meurtres des connestable et chancelier de » France, et autres dessus declarés. » Toutesfois monseigneur le dauphin delibera et conclud nonobstant les choses dessus dites d'y aller.

Or fut journée prise au vingt-sixiesme jour d'aoust d'estre à Monstereau : et ordonna monseigneur le dauphin, que le chastel dudit lieu fust baillé et delivré au duc de Bourgongne, et à ses gens : et fut ledit seigneur et regent precisement audit jour à Monstereau, mais le duc de Bourgongne non, lequel avoit fait partir le roy, la reyne, et madame Catherine, et aller à Troyes où ils estoient: après il vint audit chastel de Monstereau le dixiesme jour de septembre, d'où il fit sçavoir sa venue à monseigneur le dauphin : après quoy chacun d'eux s'en vint accompagné de dix seigneurs, au lieu où la convention se devoit faire: mondit seigneur le dauphin avoit avec luy messire Tanneguy du Chastel, les seigneurs de Barbasan et de Couvillon, le vicomte de Narbonne, Bataille, et autres jusques audit nombre. Pareillement ledit duc de Bourgongne avoit le seigneur de Saint-Georges, Thoulongeon, le seigneur de Montagu, de Nouailles frere du captal de Buch, qu'on tenoit Anglois, Gascon, et autres jusques audit nombre. Ils furent d'un costé et d'autre visités, et n'avoient pas plus l'un que l'autre de harnois, ou armures, c'est à sçavoir seulement haubergeons et espées : quand ils furent entrés, ils mirent garde aux deux huis, chacun de ses gens. Monseigneur le dauphin à celuy qu'il entra du costé de la ville, et le duc de Bourgongne à celuy qui estoit du costé du chastel : puis quand tous furent entrés, on en dit et raconte diversement de plusieurs manieres de paroles et de langages : car ceux qui estoient affectés et attachés au party du duc de Bourgongne, disent que quand le duc de Bourgongne veid monseigneur le dauphin, il s'agenouilla, et luy fit la reverence et honneur qui lui appartenoit, en disant : « Monseigneur, je suis venu à vostre mandement, » vous sçavez la desolation de ce royaume, et » de vostre domaine à venir; entendez à la reparation d'iceluy : quant à moi je suis prest » et appareillé d'y exposer le corps et les biens » de moy, et de mes vassaux, subjets, et » alliés, » et que lors monseigneur le dauphin osta son chapeau, le remercia, et luy dit qu'il se levast : et qu'en se levant il fit un signe à ceux qui estoient avec luy : et lors que messire Tanneguy du Chastel vint près de luy et le poussa par les espaules, luy disant : « *Passez outre*, » en frappant d'une hache sur sa teste, et que de cette sorte il le tua. Si y en eut un autre nommé le seigneur de Nouailles, qui fut aussi frappé à mort, tellement que au bout de trois jours il alla de vie à trespassement. Mais d'autres disent bien autrement, c'est à sçavoir que monseigneur le dauphin, quand ils furent arrivés au parc, parla le premier, et dit au duc de Bourgongne : « Beau cousin, vous sçavez que » au traité de la paix naguieres faite à Melun » entre nous, nous fusmes d'accord que dedans » un mois nous nous assemblerions en quelque lieu, pour traiter des besongnes de ce » royaume : et pour trouver maniere de resister » aux Anglois, anciens ennemis de ce royaume : » ce que vous jurastes et promistes faire : et fut » esleu ce lieu, où nous sommes venus au jour » diligemment, et vous y avons attendu quinze » jours entiers : pendant lequel temps nos gens » et les vostres font au peuple du mal beaucoup, et nos ennemis tousjours conquestent » pays : si vous prie, que nous advisions ce » qu'on pourra faire. Je tiens la paix de par » nous desja toute faite, ainsi que l'avons » ja juré et promis : c'est pourquoy trouvons » moyen de résister aux Anglois. » Alors le duc respondit, « qu'on ne pourroit rien adviser ou » faire sinon en la presence du roy son pere, » et qu'il falloit qu'il y vint. » Surquoy ledit seigneur très-doucement lui dit, « qu'il iroit » par devers monseigneur son pere, quand bon » luy sembleroit, et non mie à la volonté du duc » de Bourgongne : et qu'on sçavoit bien que ce » qu'ils feroient eux deux que le roy en seroit » content. » Il y eut aucunes autres paroles en suite : puis s'approcha ledit de Nouailles d'iceluy duc, qui rougissoit, et lequel dit : « Mon-

» seigneur, quiconque le veuille voir, vous » viendrez à present à vostre pere, » en luy cuidant mettre la main gauche sur luy, et de l'autre tira son espée comme à moitié: mais lors ledit messire Tanneguy prit monseigneur le dauphin entre ses bras, et le mit hors de l'huis de l'entrée du parc. Puis y en eut qui frapperent sur le duc de Bourgongne, et sur ledit seigneur de Nouailles, qui allerent tous deux de vie à trespassement: ceux du chastel qui estoient au plus près de l'huis du parc, oncques ne s'en esmeurent, cuidans « que ce » fust monseigneur le dauphin qu'on eust tué. » Là estoit Charles de Bourbon avec le duc de Bourgongne, qui fut bien joyeux de s'en venir avec monseigneur le dauphin: mais que ledit seigneur dauphin en sceut rien, ne qu'il y eust entreprise de faire ce meurtre, on dit que ja ne sera sceu, ny trouvé que messire Tanneguy du Chastel y mit oncques la main, lequel ne tascha que à sauver son maistre: de laquelle mort soudaine mondit seigneur le dauphin fut au contraire tres-desplaisant, ainsi que plusieurs autres gens tenans son party. Ceux toutesfois qui estaient extremes, et passionnés pour le party d'Orleans, disoient « que c'estoit » punition divine, » et plusieurs autres choses qui guieres ne valloient, et qu'il ne faut ja reciter: les autres donnoient blasme à ceux qui estoient avec le duc de Bourgongne: car il n'y eut oncques celuy qui se mit en peine de defendre son maistre, sinon ledit seigneur de Nouailles, qui y fut tellement blessé qu'il en mourut. Ils estoient dix de son costé, et ceux qui demeurerent des gens de monseigneur le dauphin n'estoient que quatre: car les autres se retirerent, et allerent après leur maistre, et messire Tanneguy, qui l'emportoit. Or il fut nouvelles, et courut un bruit en la ville et au chastel mesmes que c'estoit monseigneur le dauphin qui estoit mort: pour cette cause il monta à cheval, et se monstra à ses gens: et furent pris par aucuns compagnons les seigneurs de Sainct-Georges, Thoulongeon, et autres: ceux qui estoient au chastel s'en allerent: toutesfois un nommé Philippes Jossequin, qui estoit au duc de Bourgongne des plus prochains, s'en vint avec monseigneur le dauphin, par lequel on sceut plusieurs choses de la volonté qu'avoit le duc de Bourgongne.

Après le trespassement dudit duc de Bourgongne arrivé en la maniere dessusdite, plusieurs qui estoient là venus de Paris s'en retournerent: et monseigneur le dauphin prit son chemin vers le Berry: auparavant il escrivit à la ville de Paris « les causes et manieres comme » le duc de Bourgongne avoit esté tué, que no» nobstant cela, on ne devoit pas laisser d'en» tendre à paix, et qu'il estoit prest de faire » tout ce qu'il conviendrait là dessus. » Mais ils n'en tinrent compte, et furent en plus grande rigueur et opiniastreté que jamais, mesmes ils continuerent de faire en la ville les maux qu'ils avoient accoustumé de faire par le passé. Or combien que, entant que touche la mort dudit duc de Bourgongne, plusieurs ayent escrit en diverses manieres, lesquels n'en sçavoient que par ouyr dire, et les presens mesmes n'en eussent bien sceu deposer, car la chose fut trop soudainement faite: toutesfois il n'y eut oncques personne qui chargeast monseigneur le dauphin qu'il en fust consentant, n'y que avant l'entrée au parc y eut aucune deliberation à ce dessein, ny que aucuns de ceux qui entrerent avec luy eussent volonté de faire ce qui fut fait: et pource qu'on chargea fort messire Tanneguy du Chastel, d'avoir fait le coup, il s'en fit excuser devers le duc de Bourgongne, Philippes, en afermant comme preud'homme chevalier doit faire, « que oncques ne le fit, ne fut » consentant de faire: et que s'il y avoit deux » gentilshommes qui le voulussent maintenir, » il estoit prest de s'en defendre, et de les com» batre l'un après l'autre. » Sur quoy il n'y eut personne qui respondit. Il est à noter que ceux qui entrerent au parc tant d'un costé que d'autre avoient pareils harnois, c'est à sçavoir espées et haubergeons: et tous ceux du costé du duc de Bourgongne estoient vaillans chevaliers, et escuyers: aussi bien estoient ceux du costé de monseigneur le dauphin: excepté son chancelier, maistre Robert Le Maçon, et le president de Provence, qui n'avoient piece de harnois: et ledit messire Tanneguy, et autres excepté quatre, ne tendirent et penserent que à sauver monseigneur le dauphin. Et ceux de monseigneur de Bourgongne estoient dix, qui deussent avoir revanché leur maistre, ou vengé sa mort sur lesdits quatre: lesquels quatre estoient Bataille, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne, et Frottier, dont les trois premiers confessoient bien « qu'ils avoient mis » la main sur feu monseigneur de Bourgon» gne. » Et quand on leur demanda pourquoy

ils avoient fait le coup, ils respondirent « qu'en » leur conscience ils virent que le duc de Bour- » gongne approchoit de monseigneur le dau- » phin, et aussi le seigneur de Nouailles, en » tirant à moitié son espée, que lors Loire et » Narbonne frapperent, et que Bataille dit: «Tu » couppas le poing à mon maistre, et je te » coupperay le tien. » Au regard du seigneur de Nouailles, frere du capital de Buch, Frottier le frappa et navra. Les aucuns disent que les trois dessus nommés avoient esté à feu monseigneur d'Orleans, et qu'ils avoient ensemble precogité et deliberé de le tuer s'ils y voyoient leur advantage, pource qu'il avoit fait mourir leur maistre. Quoy qu'il en soit, il est constant que du cas advenu, ainsi que dit est, monseigneur le dauphin en fut très-desplaisant, et ceux qui estoient en sa compagnée gens de bien, cognoissans qu'il n'en pouvoit venir que tout mal. Il fut demandé à Frottier pourquoy il s'adressa plustost au seigneur de Nouailles, que à un des autres: il respondit « qu'il luy vit » tirer l'espée, en disant Sainct-George! » qui estoit le cry des Anglois: ledit de Nouailles estoit frere du captal de Buch, Anglois, ainsi que dit est, combien qu'il eust deux freres François, c'est à sçavoir, le comte de Foix, et le comte de Comminge. Celuy qui a redigé par escrit ce que dit est au vray le mieux qu'il a peu, parla à un des plus notables hommes du conseil, qu'eut monseigneur de Bourgongne, Jean, en luy demandant, « comment son mais- » tre alla à ladite assemblée, qu'il ne fut mieux » accompagné, et n'eut bien pourveu à éviter » tout inconvenient. » Il respondit en parlant pleinement, « que plusieurs de son conseil le » induisoient assez, à ce qu'il n'y allast point, » mesmement qu'il y avoit un juif qu'il luy dit » (comme il vient d'estre recité) que quoy que » ce fust, qu'il n'y allast point, et luy affermoit » que s'il y alloit, qu'il y mourroit. En outre » qu'il avoit avec luy un nommé Philippes Jos- » sequin, lequel il croyoit fort, qui le induisoit » d'y aller: et qu'une dame nommée la dame de » Giac, avec ledit Jossequin pareillement luy » donna principalement mouvement de ce faire: » et quand le duc eut ouy d'un costé et d'autre » tout ce qu'on luy voulut dire, il conclud qu'il » iroit: et ce d'un bien grand courage, et desir » d'avoir paix: parquoy il ne craignoit point » d'exposer sa personne pour un si grand bien: » et qu'il disoit que quand monseigneur le dau- » phin et luy seroient d'accord, que Hennotin » de Flandres ozeroit bien combatre Henry de » Lenclastre: et auroit en sa compagnée ces » deux vaillans capitaines, le seigneur de Bar- » basan, et messire Tanneguy du Chastel, et » les autres tenans le party dudit monseigneur » le dauphin: et que si on le tuoit en allant à la- » dite assemblée, qu'il se tiendroit pour mar- » tyr: et de faict y alla, et y fut tué en la ma- » niere dessusdite. » Aucuns autres disoient « que veu aussi le meurtre qu'il fit en la per- » sonne du duc d'Orleans, et les meurtres » faits à Paris, que c'estoit un jugement de » Dieu. »

Quand le nouveau duc de Bourgongne, nommé Philippes, sceut la mort de son pere, il fut moult dolent et desplaisant, et non sans cause: et assembla son conseil pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. De plus il envoya vers le roy d'Angleterre, pour traiter de paix, voire plus ample que son pere ne luy avoit offert: et en ceste esperance, furent faites trefves entre le duc de Bourgongne, au nom du roy dont il abusoit, et le roy d'Angleterre; et se tinrent leurs gens « comme tous d'un mesme party » Anglois et Bourguignons, pour faire guerre » mortelle à monseigneur le dauphin, et à » ceux qui tenoient son party, » pour et afin de se venger de ladite mort. Et estoient où firent lesdites trefves jusques à Pasques ensuivant: et en faisant lesdites trefves, leur fut baillé par les gens dudit duc de Bourgongne le pont de Beaumont.

Les places de Dampmartin et de Tremblay furent delaissées par les François, et y entrerent les Anglois et Bourguignons.

Après le duc de Bourgongne eut Crespy en Valois.

Et faisoient ainsi le pis qu'ils pouvoient ès terres du duc d'Orleans, qui estoit prisonnier en Angleterre, et ne pouvoit bonnement pourvoir à les defendre et garder.

Nonobstant les trefves prises avec les Anglois, les vivres estoient si chers à Paris que le sextier de fourment valoit onze francs d'or, et y estoient les habitans en très-grande necessité.

En ce temps messire Robinet de Bracquemont, admiral d'Espagne, se mit sur la mer, lequel avoit d'assez grands navires garnis de vaillantes gens de guerre sur la mer, entre autres y estoit le bastard d'Alençon. Ils rencon-

trerent les Anglois et combatirent les uns contre les autres assez asprement et longuement : finalement les François et Espagnols eurent la victoire, et y moururent bien sept cens Anglois, outre plusieurs de pris, avec aucuns de leurs vaisseaux qui furent amenés vers La Rochelle; specialement y fit grande occision d'Anglois le bastard d'Alençon : auquel pour ceste cause le roy d'Angleterre manda, « qu'il estoit bien » esbahy pourquoy il prenoit plaisir à ainsi » tuer ses gens, quand il les prenoit. » Et il luy fit response, « que c'estoit pour venger la » mort de son frere : lequel avoit esté par eux » occis. »

Les trefves, comme dit est, estoient entre les deux roys, sans y comprendre monseigneur le regent, ny ses gens, lesquels faisoient le mieux qu'ils pouvoient, de porter dommage aux Anglois et Bourguignons. Or en une certaine journée, le comte de Willy fut envoyé à Paris, pour sçavoir quel traitté on vouloit faire, lequel estoit en grande compagnée de gens, et pompe d'habillemens tant de gens que de chevaux. D'adventure il y avoit des gens de monseigneur le dauphin sur les champs qui le rencontrerent, et prirent luy, ses gens, et ses chevaux, et biens. La chose vint à la cognoissance du roy d'Angleterre, qui en fut fort desplaisant, et très-impatiemment le porta.

Le dixiesme jour de fevrier le duc de Bretagne s'en alloit, comme on disoit, par aucunes places de sa duché : et estoit commune renommée qu'il s'en alloit disner à Chantoceaux, et y voir la comtesse de Pointievre. Or en allant, le rencontrerent le comte de Pointievre et son frere le seigneur d'Avaugour, lesquels le prirent, et le menerent à Coudray-Salbart en Poictou. La commune renommée estoit que la cause de cette prise estoit, « pource qu'ils le » reputoient tenant le party du roy d'Angle- » terre : car il luy avoit fait hommage et ser- » ment : » Mais neantmoins depuis il avoit envoyé vers monseigneur le dauphin regent, lequel fut aucunement content de luy. Les Bretons aussitost se mirent sus, et « comme » bons, vrays, et loyaux subjets, » abatirent les places qu'on disoit appartenir audit comte de Pointievre : mesme ils prirent et emprisonnerent le jeune frere dudit comte, lequel ils mirent en bien dure prison, combien qu'il n'en sçavoit rien, et en estoit pur et innocent : et combien qu'on veuille dire que la place de Chantoceaux estoit en Poictou, et non point en Bretagne, les Bretons toutesfois y mirent le siege, et la prirent et abbatirent.

Le seigneur de Legle, qui estoit second fils de Pointievre, estoit lors en Limosin, où ils y avoient plusieurs belles terres et seigneuries : auquel ladite prise d'iceluy duc despleut fort, et trouva maniere par certains moyens, que le duc fust delivré, et retourna en son pays. Neantmoins retint-on en Bretagne leur dit frere, tellement qu'il en devint comme aveugle. Au reste des choses promises par le duc de Bretagne au seigneur de Legle, rien, ou peu en tint-il, disant ce duc « que au temps des pro- » messes il estoit prisonnier, et que toutes les » promesses, qu'il avoit faites, devoient estre » reputées nulles. » Et disoient ensuite là dessus aucuns, « qu'il estoit bien employé, veu qu'on l'avoit delivré si legerement. »

En ce temps fut pris par ceux de la garnison de Dreux, le chastel de Croisi, où estoit prisonnier messire Ambroise de Lore, lequel y avoit esté detenu bien onze mois. Il s'en alla en après au pays du Maine, où il fut fait capitaine de Saincte-Susanne, qui estoit la place la plus prochaine des frontieres des Anglois.

Le feu duc de Bourgongne avoit de par le roy envoyé au pays de Languedoc le prince d'Orenge : mais quand monseigneur le dauphin fut party de Monstereau où faut Yonne, et venu ès-marches de Berry, il envoya prier le comte de Foix, qu'il prist le gouvernement dudit pays de Languedoc, et qu'il luy en commettoit la garde. Ce que ledit comte fit volontiers, et se mit sus, et en chassa hors ledit prince d'Orenge. Or ce comte gouverna tellement ledit pays, que monseigneur le dauphin n'en avoit rien, ou peu de profit; pource ledit seigneur delibera d'y aller en personne, et de faict y fut, et prit le gouvernement pour luy-mesme, en l'ostant audit comte de Foix. Il trouva neantmoins resistance en deux places, l'une à Nismes, et l'autre au Pont-Sainct-Esprit. Il mit le siege devant Nismes, qui se defendit fort au commencement : mais eux cognoissans enfin qu'ils n'estoient pas assez puissans ni suffisans d'y resister, ils voulurent traiter; et à ce subjet essayèrent et tenterent plusieurs moyens, finalement ils se rendirent à la volonté de monseigneur le dauphin : mais pour la grande rebellion qu'il y trouva, une grande partie des murs fut abbatue : et com-

bien que durant le siege y en eut de morts et de pris, toutesfois on en prit encores des plus rebelles, qui furent executés et mis à mort. Le semblable fut fait au Pont-Sainct-Esprit : et par ainsi tout le pays fut reduit en l'obeïssance de monseigneur le dauphin.

1420.

L'an mille quatre cens et vingt, le duc Philippes de Bourgongne par mauvais conseil, comme dessus a esté dit, delibera d'avoir paix avec le roy d'Angleterre, ancien ennemy de la couronne de France et du royaume, bien merveilleuse et honteuse, et mesme de nulle valeur, utilité et profit pour luy. Et disoient aucuns, que celuy qui a escrit sur ces matieres, et dont on a extraict les choses dessusdites, et cy-après desclarées, estoit Armagnac, lequel y a mis à son pouvoir la vraye verité. Presques tout son temps il avoit esté serviteur du feu duc de Bourgongne : mais quand il eut veu que son fils vouloit mettre le royaume et la couronne ès mains des dessusdits, il delaissa le service commensal de sondit fils, et se retira en son pays dont il estoit natif, sçavoir au diocese de Chaalons, où là il a continué d'escrire le moins mal qu'il a peu, selon ce qu'on luy a rapporté. En effect, lesdits roy d'Angleterre et duc de Bourgongne firent paix ferme ensemble ; par laquelle ledit duc luy bailla la ville de Paris, et bien seize cités, car quasi tout estoit en l'obeïssance d'iceluy duc de Bourgongne. Lors il souvint a celuy qui escrivoit, de ce qu'il a cy-dessus escrit des visions veues par bonnes creatures, recitées en la chambre de maistre Eustache de Pavilly, des trois soleils : car en effet il y eut trois roys en France, c'est à sçavoir France, Angleterre et monseigneur le dauphin : et si portoit et excitoit bien le roy d'Angleterre le roy de France, » de vouloir oster à » son seul fils le royaume : » de sorte que par là tout le pays de par deça la riviere de Loire estoit tout noir et obscur : car ils se mirent tous en l'obeïssance des Anglois. Mais celuy de delà demeura pur et net en l'obeïssance de monseigneur le dauphin. Or il est bien à considerer que ledit seigneur ne fut oncques en volonté, que d'avoir paix, et estoit tout son desir que de l'avoir, aussi l'avoit-il juré dès le septiesme jour de juillet de l'année passée, et confirmé le dernier jour ; mesme elle fut publiée à Paris : et après ledit cas advenu d'icelle mort, il escrivit à Paris au vray la maniere et occasion de ce meurtre, en leur faisant sçavoir qu'il estoit content de tenir le traité et accord : ce qu'ils ne voulurent faire. Au contraire ledit duc Philippes de Bourgongne et le roy d'Angleterre firent paix, comme dit est : puis ledit roy d'Angleterre envoya à Troyes les comtes de Kent et de Warwic, le seigneur de Roberfort, et maistre Jean Dole, pour traiter le mariage de luy avec madame Catherine fille du roy. Finalement l'accord fut fait, et le mariage accordé au vingt-troisiesme jour de mars, l'an mille quatre cens dix-neuf. Le vingtiesme jour de may entra et arriva ledit roy d'Angleterre à Troyes, armé et grandement accompagné. Là fut fait et parfait le traité, « que, après la mort » du roy, il devoit avoir le royaume de France : » et que doresnavant il s'appelleroit regent et » heritier de France. » Il y eut en outre plusieurs promesses faites, qu'il ne faut ja reciter pour l'iniquité et mauvaisetié d'icelles : et toutes gens d'entendement doivent le tout reputer de nulle valeur ou effect.

Le deuxiesme jour de juin, ledit roy d'Angleterre espousa ladite madame Catherine, et voulut que la solemnité se fist entierement selon la coustume de France. Ils allerent en la parroisse, c'est à sçavoir à Sainct-Jean de Troyes, où là les espousa maistre Henry de Savoisy, soy disant archevesque de Sens. Et au lieu de treize deniers il mit sur le livre treize nobles. Et à l'offrande, avec le cierge, ils offrirent chacun trois nobles ; de plus il donna à ladite eglise de Sainct-Jean deux cens nobles ; et furent les soupes au vin faites à la maniere accoustumée, et le lict benit.

En suite on fit crier publiquement que tous fussent prests, armés et habillés le lendemain, qui fut le troisiesme jour de juin. Auquel jour partirent de Troyes les roys de France, d'Angleterre et d'Escosse, et le duc de Bourgongne, avec plusieurs autres ducs et comtes. Ils vinrent à Hervy-le-Chastel et à Sainct-Florentin, lesquelles villes assez aisément se mirent en leur obeïssance, c'est à sçavoir des Anglois, puis devant Sens ; mais avant qu'ils y arrivassent, ceux de la ville envoyerent vers le roy de France et le roy d'Angleterre, leur dire qu'ils estoient prets de se mettre en leur obeïssance, combien que les gens de guerre qui y estoient eussent volontiers par aucun temps tenu. Toutesfois il

fut accordé, « qu'ils s'en iroient sauves leurs » vies et biens, » et ainsi fut fait. Ainsi ils se mirent en l'obeïssance l'onziesme jour de juin ; et y entrerent les roys. Lors ledit roy d'Angleterre appella ledit maistre Henry de Savoisy, et luy dit : « Vous m'avez espousé et baillé une » femme, et je vous rends la vostre, c'est à sça- » voir l'archevesché de Sens. » Après il vint à Monstereau, où estoit le seigneur de Guithery, qui fit semblant de la tenir, et y eut quelques armes faites. Mais quand il veid qu'on vouloit assortir les engins, n'ayant aucune esperance d'avoir secours, il rendit et bailla la place, puis s'en alla avec ses gens de guerre sauves leurs vies et biens.

De là s'en allerent lesdits roys mettre le siege devant Melun, où estoit dedans le seigneur de Barbasan, avec plusieurs chevaliers et escuyers, qui avoient grande volonté de bien tenir. Or y fut le siege clos et fermé. Du costé du Gastinois estoit le roy d'Angleterre et ses freres, avec les Anglois en grande compagnée ; et du costé de la Brie le roy de France et le duc de Bourgongne. Les gens de dedans se disoient bons et loyaux François, et au roy de France, et se preparerent le mieux qu'ils peurent pour se defendre, et mestier leur en estoit. Or avec ledit seigneur de Barbasan estoient de vaillantes gens, tant du pays que d'autres : c'est à sçavoir messire Nicole de Giresme, un vaillant chevalier de Rhodes, messire Denys de Chailly, Arnault-Guillon de Bourgongne, Louys Juvenal des Ursins, fils du seigneur de Traignel dont dessus est faite mention, Gilles d'Escheviller baillif de Chartres, et plusieurs autres vaillantes gens. Ce siege estoit bien à priser, là où il y avoit trois roys, et tant de princes, ducs, comtes, barons et nobles. Les Anglois et Bourguignons fortifioient leurs sieges de palis, pieux et fossés par dehors. Ceux de dedans firent plusieurs saillies à leur advantage, et porterent de grands dommages à leurs ennemis, aussi estoient-ils assez grosse et puissante compagnée, combien que de plain bout, et d'abord ils n'en monstrerent pas le semblant, et estoit advis à ceux de dehors, qu'il n'y avoit comme personne : quand le roy d'Angleterre vit comme ceux de dedans se maintenoient, lequel roy on tenoit sage et vaillant en armes, il apperceut bien qu'il falloit dire que « c'estoient vail- » lantes gens, et que aisément on ne les auroit » pas. » Si furent d'un costé et d'autre les bombardes, canons, et vulgaires assis et ordonnés qui commencerent fort à jetter contre les murs et dedans la ville : les compagnons aussi de dedans d'autre costé tiroient pareillement de grand courage coups de canon et d'arbalestres, et plusieurs en tuoient. Entre les autres y avoit un compagnon, qu'on disoit estre religieux de l'ordre Sainct-Augustin, très-bon arbalestrier, auquel on fit bailler une très-bonne et bien forte arbalestre : et quand les Anglois ou Bourguignons venoient près des fossés, et il les pouvoit appercevoir, il ne failloit point à les tuer : et dit-on que luy seulement tua bien soixante hommes d'armes, sans les autres. Monseigneur le dauphin regent faisoit cependant grande diligence d'assembler gens pour faire lever le siege des Anglois, et envoya-on en toutes les parties de son obeïssance divers commissaires pour faire assembler gens, tant du plat pays, que autres. De faict, ils se mirent sus bien de quinze à seize mille hommes armés, après quoy il y eut capitaines ordonnés pour les conduire : ils avoient très-grand desir et volonté de se trouver en besongne contre leurs ennemis, et vinrent jusques vers les marches de Yeure, et Chasteau-Regnard, d'où on trouva maniere d'envoyer espies en l'ost des Anglois, pour considerer le siege, et adviser comme on y pourroit entrer et sur eux frapper : mais ils rapporterent qu'ils estoient tellement fortifiés, que impossible chose seroit d'y rien faire, qui peust profiter : et pource s'en retournerent sans rien faire. Il y avoit grosses garnisons à Meaux, et autres lieux en Brie et Champagne, qui faisoient forte guerre aux Anglois et Bourguignons, tant à ceux qui estoient audit siege, que autre part : pareille chose faisoient ceux qui estoient dedans Yeure et Chasteau-Regnard, et leur portoient de grands dommages, mesmes ne s'osoient bonnement tant soit peu escarter les Anglois et les Bourguignons. D'un costé et d'autre ils faisoient fort battre ladite ville de Melun de gros engins, tellement que en plusieurs lieux les murs furent si battus, qu'ils estoient rasés quasi jusques au haut des fossés ; cela fit que plusieurs fois on mit en deliberation si on les assailliroit, mais le roy d'Angleterre jamais ne le conseilloit, veu les vaillances qu'il avoit recognu à ceux de dedans, qui presque tous les jours sailloient et faisoient sorties, et comme gens de bien se maintenoient et très-vaillans estoient.

Or audit siege survint un grand seigneur d'Allemagne, nommé le duc Rouge de Baviere, qui amena quantité de gens, bien ordonnés et habillés, lequel se mit du costé du duc de Bourgongne, et advisa la ville, après quoy, quand il eut bien consideré comme elle estoit batue, il s'emerveilloit fort de ce qu'on ne l'assailloit pas, et en parla au duc de Bourgongne, lequel luy respondit, « que autresfois il en avoit fait » mention : mais que le roy d'Angleterre n'en » estoit pas d'opinion. » Et le duc Rouge respondit, « qu'il luy en parleroit, » de faict il luy en parla : le roy d'Angleterre l'ouyt bien patiemment et doucement, et apperceut son affection et volonté, et luy demonstra la chose estre bien perilleuse, et non sans doute : mais puis qu'il y avoit son imagination, il dit « qu'ils » preparassent leurs habillemens, et fissent di- » ligence d'avoir eschelles à assaillir, et bour- » rées et fagots, pour remplir partie des fossés : » et quand du costé dont il estoit on feroit faire » l'assaut, de son costé il feroit son devoir. » Dont ledit duc Rouge fut bien joyeux, lequel avoit intention d'y faire merveilles, et avoir l'honneur de l'assaut : ainsi lesdits deux ducs Rouge et de Bourgongne firent diligence d'avoir habillemens propres et necessaires pour assaillir. Or de toute cette entreprise ledit seigneur de Barbasan ne se donnoit de garde : bien est vray que ceux qui avoient la garde du costé de la ville, où estoit le siege du roy de France dessusdit, un jour apperceurent qu'on faisoit amas d'echelles, et autres choses, ce qu'ils vinrent dire audit seigneur de Barbasan, lequel apperceut et veid leur maniere de faire, et recognut par les circonstances, que c'estoit pour assaillir la ville de ce costé là seulement, car il n'y avoit apparence du costé de l'ost du roy d'Angleterre, qu'ils fussent aucunement disposés à faire assaut. Pource il ordonna quarante ou cinquante arbalestriers avec fortes arbalestres, et des meilleurs de la ville, d'estre sur les murs du costé des Bourguignons, et des gens de guerre, tels que bon luy sembla, dont il avoit ordonné avec les gens de la ville une partie, à jetter grosses pierres, eaues, et graisses bouillantes : et l'autre partie des mieux armés, et plus vaillans à sortir par une fausse poterne, qui entroit de la ville devers les fossés : de plus il defendit qu'on ne tirast ou entrast dedans les fossés jusques à ce qu'on ouyt sonner les trompettes estans dedans la ville. Enfin il advint un jour que du costé desdits ducs de Bourgongne et Rouge, on commença à crier, « A l'assaut ! » et trompettes à merveille de sonner, puis ils vindrent tout baudement[1] et alegrement sur le bord des fossés, jetterent leurs eschelles dedans, et diligemment y descendirent plusieurs : lors, quand il sembla audit seigneur de Barbasan, que assez y en avoit, il ordonna aux trompettes de la ville qu'ils sonnassent bien fort; ce qu'ils firent, et desja y en avoit qui montoient jusques aux murs : mais ceux de dedans vaillamment se defendoient, et jettoient grosses pierres, et plusieurs de leurs ennemis cheoient dedans les fossés : les autres descendoient tousjours esdits fossés, qui estoient moult soigneusement servis de grosses arbalestres de traict : puis soudainement les François saillirent par ladite poterne bien armés et habillés, pour combattre ceux qui estoient au fond des fossés : alors quand les Bourguignons et Allemands virent la façon de faire de ceux de dedans, ils cognurent bien leur folle entreprise, et firent sonner la retraite, sur quoy ils commencerent à se retirer et à monter contre le mont desdits fossés ; mais en remontant, les arbalestriers de la ville les servoient de virelons par le dos, qui entrerent jusques aux pennons[2], tellement qu'ils se retirerent à leur grande honte, ce qui ne se fit sans qu'il en demeurast dedans les fossés plusieurs morts et navrés ; ils requirent ensuite qu'on souffrist qu'ils les tirassent dehors, ce qu'on leur octroya volontiers, et aussi le firent-ils. Quand la chose vint à la cognoissance du roy d'Angleterre et de ceux de son siege, il ne leur en desplut guieres, et disoient aucuns d'iceux, « que ce avoit esté une folle entreprise, et s'il » en estoit mescheu, qu'il estoit bien em- » ployé. » Le roy d'Angleterre de son costé dit, « que supposé que leur intention ne fust pas » accomplie, toutesfois si avoit ce esté vail- » lamment fait et entrepris : et que en faict de » guerre, fautes valoient exploits. »

Cependant ils estoient de plus en plus en grande necessité de vivres, car pour leurs chevaux ils n'avoient rien pour leur donner, sinon qu'ils hachoient du feurre bien menu, qu'ils donnoient à leurs chevaux : et par un longtemps ils en furent reduits à ne manger que

[1] Hardiment.

[2] Mot dérivé du latin *penna*; les ailes qui servent à diriger les flèches.

chair de cheval, nonobstant quoy tousjours vaillamment se defendoient, et tenoient bon, ny à aucun traité ne vouloient entendre pour lors : quand donc les Anglois et Bourguignons virent et cognurent que par assaut on ne les auroit pas, ils firent miner en divers lieux, dequoy se doutoient bien ceux de dedans : pour laquelle cause ils firent diligence d'escouter ès caves, s'ils oirroyent rien, et s'ils n'entendroient point que on frappast sur pierres, ou quelque bruit, ou son. En ses entrefaites devers la garde où estoit Louys Juvenal des Ursins avec autres, il fut ouy en une cave quelque apparence que près de là on besongnoit : pour laquelle cause Louys dessusdit se arma très-bien, et prit une hache en son poing, en intention d'aller au lieu, où il luy sembloit que l'ouverture de la mine estoit preste à estre percée, pour y resister, afin que les ennemis n'y entrassent point, et en y allant, il rencontra le seigneur de Barbasan, lequel luy demanda : « Louys, où vas-tu ? » Qui luy respondit : « Pour la cause dessusdite. » Et lors ledit seigneur luy dit : « Frere, tu ne sçais pas » bien encores ce que c'est que des mines, et d'y » combatre, baille-moy ta hache, » et luy fit là-dessus coupper le manche assez court, car les mines se tournent souvent en biaisant, et sont estroites, voilà pourquoy de courts bastons y sont plus necessaires : luy-mesme il y vint avec autres chevaliers, et escuyers, lesquels apperceurent que les mines de leurs ennemis estoient prestes, pource on fit hastivement faire manieres de barrieres, et autres habillemens et instrumens pour resister à l'entrée : et pource que ledit seigneur veid la volonté dudit Louys, il voulut qu'il fut le premier à faire armes en ladite mine : ceux de dedans mesmes envoyerent querir manouvriers pour contreminer, lesquels avoient torches et lanternes, aussi avoient les autres. Quand ceux de dedans eurent contreminé environ deux toises, il leur sembla qu'ils estoient près des autres : si furent faites barrieres bonnes et fortes, et les attacherent : pareillement les autres apperceurent qu'on contreminoit, et tant qu'ils se trouverent et rencontrerent l'un l'autre, lors les compagnons manouvriers se retirerent d'un costé et d'autre. Il y en avoit parmy les ennemis, qui avoient grand desir d'entrer les premiers, et se rencontrerent, il y eut aucuns coups frappés, mais non guieres : puis on se retira d'un costé et d'autre : ceux de dedans mirent la chose en telle disposition, qu'on ne leur pouvoit nuire : et pource qu'on disoit, « qu'en mines se faisoit de vaillantes » armes, » on fit sçavoir « que s'il y avoit per- » sonne qui voulust faire armes, qu'il y vint. » Dont ledit Louys requit audit seigneur de Barbasan, « qu'il luy donnast congé d'en faire : » ce qui luy fut octroyé, mais qu'il trouvast partie, laquelle il trouva assez aisément, c'estoit d'un bien gentilhomme anglois d'Angleterre : heure fut assignée, à laquelle ils comparurent, il y avoit torches et lumiere, et combatirent l'un contre l'autre une grosse demie heure, il n'y eut celuy des deux qui ne perdit de son sang ; puis par ceux qui avoient les gardes ils furent separés, et se retirerent. Depuis ce temps il n'y avoit guieres d'heures au jour, qu'il n'y eust en la mine des faicts d'armes : entre les autres Remond de Lore, qui estoit un vaillant escuyer, entreprint armes de deux contre deux, et prit pour deuxiesme ledit Louys : ils combatirent contre deux Anglois bien et vaillamment, et en eurent l'honneur : là ne se pouvoit-on prendre l'un l'autre : car il y avoit un gros chevron au travers de la mine de hauteur jusques à la poictrine : et il estoit defendu que nul ne passast par dessus, ne par dessous.

Le roy d'Angleterre, et le duc de Bourgongne firent plusieurs chevaliers et de grands seigneurs, lesquels vaillamment s'estoient portés au faict des armes, qui avoient esté faites en ladite mine : et sonnoient à ce sujet trompettes, et menestriers en leurs sieges, et faisoient une grande joye. Le seigneur de Barbasan dit aussi qu'il en vouloit faire : et envoya querir ledit Louys, et Gilles d'Escheviller, et les fit chevaliers, et fit aussi sonner ce qu'il y avoit de trompettes, qui n'estoient pas à comparer en nombre à celles de l'ost des ennemis : et pource fit sonner les cloches de la ville, dont les ennemis furent tous esbahis, et cuidoient qu'ils eussent esperance d'avoir aucun secours, mais après ils sceurent que c'estoit pour la cause dessusdite. Or qui voudroit mettre au long les vaillances tant d'un costé que d'autre, la chose seroit trop longue : le roy d'Angleterre mesmes approuvoit fort, et louoit la vaillance de ceux de dedans, lesquels s'ils eussent eu vivres, jamais on ne les eust eu, ny ne se fussent rendus.

Le prince d'Orenge vint au siege du duc de Bourgongne, pour s'employer à son service, contre ceux qu'ils nommoient Armagnacs: quand le roy d'Angleterre le sceut, il luy envoya dire, « qu'il fist le serment de garder le » traitté de Troyes dessus declaré. » Lequel respondit, « qu'il estoit prest de servir le duc » de Bourgongne, mais qu'il fist le serment de » mettre le royaume ès mains de l'ennemy an- » cien et capital du royaume de France, jamais » ne le feroit. » Et pource assez soudainement il en partit et s'en alla en son pays, se doutant aucunement que le roy d'Angleterre ne luy fist quelque desplaisir.

Ceux de dedans Melun estoient reduits à grandes detresses et extremités de vivres, et cuidoient tousjours avoir secours, ou qu'il survint ès osts qui estoient devant eux aucune chose, ou division par laquelle ils se deussent lever. Ils avoient esté bien un mois sans pain, et ne mangeoient seulement que chair de cheval, qui est une chose peu ou point nourrissante : et falloit que ceux qui en mangeoient allassent deux ou trois heures après à la selle, et comme en rien cette nourriture ne pouvoit arrester au corps d'une personne. Ces choses sçavoient bien leurs ennemis, car aucunes pauvres personnes qui n'avoient plus que manger s'en allerent, specialement par la riviere : et si les assiegeans prenoient aucunes fois ès escarmouches des prisonniers, outre que ceux de dedans volontiers eussent trouvé moyen de saillir, et en sortir s'ils eussent peu : mais le siege estoit si fort et tellement fortifié contre la ville, qu'il estoit impossible qu'ils se peussent sauver, si non par quelque traité, lequel fut ouvert, et parlementerent enfin. Or combien qu'il y eust diverses manieres ouvertes, toutesfois ceux de dedans furent contraints de faire tel traité que leurs ennemis vouloient. Il fut donc ordonné et traité, « qu'ils s'en iroient » sauves leurs vies, et sans estre mis à aucune » rançon ou finance. » Dudit traité furent exceptés ceux qui avoient esté consentans de la mort du feu duc de Bourgongne Jean : et pour ostages furent baillés le seigneur de Barbasan mesme, et douze desquels qu'ils voudroient. Il y avoit aucuns seigneurs de Bourgongne et de France, qui eussent volontiers sauvés messire Louys Juvenal des Ursins : mais expressement les Anglois le demanderent en ostage. La ville fut ainsi rendue et livrée, laquelle fut trouvée bien desgarnie de vivres, car il n'y avoit pas une somme de feurre en lict, ne autrement, d'autant que tout avoit esté donné aux chevaux : plusieurs se sauverent, à aucuns on faisoit voye, les autres avoient amis et accointances du costé des Bourguignons, et les autres par donner argent. Or combien qu'ils s'attendoient « de s'en aller simplement un baston en » leur poing, » toutesfois les Anglois et leurs alliés autrement le interpreterent : c'est à sçavoir « qu'ils s'en iroient sauves leurs vies, non » mie où ils voudroient, mais aux prisons du » roy à Paris. » Et pource plusieurs chercherent et trouverent moyen de se sauver : laquelle interpretation fut horde et deshonneste pour un si vaillant roy, qu'on disoit estre le roy d'Angleterre : et la pourroit-on comparer à la volonté d'un vray tyran, comme il pourra apparoir par ce qui sera dit cy-après, et fort desplaisoit à aucuns Anglois mesmes. Entre les autres, de ceux qui estoient dedans ladite ville de Melun, y avoit trois vaillans escuyers, lesquels avoient servy monseigneur d'Orleans en ses guerres, et ausquels aucuns du party du duc de Bourgongne avoient grande volonté de faire desplaisir, c'est à sçavoir Raymond de Lore, le bastard de Ducy et le bastard de Seine : et leur vouloient imposer qu'ils s'estoient trouvés à la mort du duc de Bourgongne, qui estoit chose fausse : cela fit qu'ils supplierent un qui estoit assez prochain et bien-aimé du roy d'Angleterre, qu'il les voulust sauver, lequel cuidant bien faire, et qu'ils s'en deussent aller librement quand bon leur sembleroit, les mis hors, et s'en allerent. Cela vint à la cognoissance du duc de Bourgongne, qui s'en plaignit au roy d'Angleterre, lequel promptement sans autre procès luy fit coupper la teste, qui fut pitié, mais il estoit Anglois : les ostages et aussi les autres qu'on peut apprehender, furent menés en bateaux à Paris, les uns mis en la bastille de Sainct-Antoine, et les autres au Palais, Chastelet, le Temple, et en diverses prisons. Ce fut là la maniere abusive comme ils s'en allerent « sauves leurs vies, et » sans les mettre à aucune finance. » Mais la maniere de sauver leurs vies, fut d'en mettre plusieurs en basses fosses, specialement au Chastelet, et là les laisser mourir de faim : et quand ils demandoient à manger et crioient à la faim, on leur bailloit du foin, et les appelloit-on chiens, qui estoit grand deshonneur au

roy d'Angleterre. Plusieurs y en eut, specialement au Palais, qui s'eschapperent, et passerent la riviere à nage : et combien que d'eux on n'exigeoit apparemment aucune finance : toutesfois le roy d'Angleterre les donnoit à prisonniers de son party qui les mettoient à finance, pour se racquitter et racheter : par exemple au seigneur de Chastillon, qui estoit prisonnier de guerre d'un vaillant escuyer, nommé Poton de Saincte-Traille, il donna, bailla et delivra le seigneur de Preaux, messire Nicolle Gemme, Arnault-Guillon de Barbasan, et messire Louys Juvenal, lesquels payerent bien grosses finances : et toutesfois ledit seigneur de Chastillon estoit ja delivré, et hors des mains dudit Poton : de plusieurs autres ainsi fut fait.

Les roys, ce fait, s'en vinrent à Paris le premier dimanche de l'Advent, en grandes pompes : et crioit-on Noël fort et haut à Paris, en demonstrant grand signe de joye : le lendemain les reynes y entrerent.

Grandes plaintes vinrent à Paris de ceux de Meaux au roy d'Angleterre, en luy disant » qu'ils faisoient guerre mortelle, et boutoient » feux : » Lequel respondit « qu'il y pourvoye» roit, y mettroit siege, et les auroit : et quant » aux feux qu'on disoit qu'ils boutoient au plat » pays, il respondit que ce n'estoit que usance » de guerre, et que guerre sans feu ne valoit » rien, non plus que andouilles sans mous» tarde. »

Le sixiesme jour de decembre furent mandés les trois estats à Paris, et furent assemblés à Sainct-Paul en la basse salle : là où proposa maistre Jean Le Clerc, qui prit pour son theme ces paroles : « *Audita est vox lamentationis et* » *planctus Syon.* » Ensuite il enarra et deduisit « les diverses guerres qui avoient esté, la » mort du duc de Bourgongne, et la paix faite » à Troyes, avec les places conquestées en » suite : » en requerant « aide pour conduire » le faict de la guerre. » Il remonstra aussi « que » la monnoye estoit foible, et alterée, ce qui » estoit au grand dommage de la chose publi» que : ausquelles choses falloit prompte pro» vision, et qu'ils y voulussent adviser. » Après quoy, ceux qui estoient envoyés comme par les trois estats, se retirerent à part : puis par la bouche de l'un d'eux fut dit : « Qu'ils es» toient prests et appareillés de faire tout ce » qu'il plairoit au roy et à son conseil d'or» donner. » En consequence de quoy il fu ordonné, « qu'on feroit une maniere d'em» prunt de marcs d'argent, qu'on mettroit à la » monnoye : et ceux qui les mettroient au» roient la monnoye au prix que l'on diroit, et » de ce qui valoit huict francs le marc d'argent, » et qui seroit mis en la monnoye, ils en au» roient sept francs, et non plus, » qui estoit une bien grosse taille. Ladite conclusion fut executée, et fit-on l'impost des marcs d'argent, non mie seulement sur les bourgeois et marchands, mais sur les gens d'eglise. Ceux de l'université firent une proposition devant le roy d'Angleterre pour en estre exempts : mais ils furent bien rebutés par ledit roy d'Angleterre, qui parla trop bien et hautement à eux : ils cuiderent repliquer, mais à la fin ils se turen et deporterent ; car autrement on en eust logé en prison. Alors aussi falloit-il dissimuler par toutes personnes, et accorder ce qu'on demandoit, ou autrement assez legerement on les eust tenu pour Armagnacs.

Le vingt-troisiesme jour dudit mois de decembre, devant le susdit roy d'Angleterre Henry, soi disant par usurpation regent du royaume de France, fit faire le duc de Bourgongne une proposition par maistre Nicolas Raulin advocat en la cour du parlement, son conseiller : en disant et alleguant la mort du feu duc de Bourgongne son pere, et declaroit la maniere comme elle avoit esté faite, ainsi que bon luy sembloit : et prenoit conclusions contre monseigneur le regent dauphin, seul et unique fils du roy, telles que bon luy sembla : et aussi contre les François qui l'avoient servy, et servoient et portoient la croix droite blanche. Puis après parlerent maistre Pierre de Marigny soi disant advocat du roy, et maistre Jean Hacquenin procureur du roy, lesquels prirent de grandes conclusions : et le jour mesme donnerent leur sentence telle quelle, inique, et desraisonnable, et nulle de toute nullité.

Le roy d'Angleterre après ces choses delibera de mettre le siege devant la cité de Meaux, et le marché d'icelle : en laquelle estoient de vaillantes gens pour monseigneur le dauphin regent le royaume, comme messire Louys Gas baillif d'icelle ville, Guichard de Chissay capitaine, Perron de Luppe, le bastard de Waurru, et messire Philippes de Gamaches abbé de Sainct-Pharon de Maux, et depuis abbé de

Sainct-Denys en France : et de faict, ledit roy d'Angleterre envoya former et clore le siege devant les places de la cité et d'iceluy marché : aussitost saillirent les compagnons de guerre de la ville, et vaillamment rechasserent les Anglois, dont y eut aucuns de morts et plusieurs de pris : mais la grande puissance des ennemis qui y survint les fit retirer. Or ceux de dedans se comporterent si vaillamment qu'ils tinrent ladite cité et ledit marché sept mois durant : pendant la longueur duquel siege il y eut foison d'Anglois et Bourguignons de morts, et qui y perirent tant par les coups de traict et saillies frequentes des assiegés, que par les maladies qui survinrent en leur camp. Entre les autres, un jour que ceux de dedans tiroient leurs gros et vulgaires canons, il advint que messire Jean de Cornouaille vaillant chevalier anglois, fut frappé et blessé d'un coup de canon : or assez près de luy il avoit son seul fils et unique enfant, qui estoit un bel escuyer, et vaillant selon l'aage, sur lequel une fortune advint, sçavoir que un coup de canon tiré de la ville, luy osta et enleva la teste jusques aux espaules tout net : si ledit de Cornouaille en fut desplaisant ce ne fut pas merveilles, lequel considerant leur querelle estre damnée et desraisonnable, tout comme haut il disoit : « Que en » Angleterre fut seulement conclue la conqueste » de Normandie, que contre Dieu et raison on » vouloit priver monseigneur le dauphin du » royaume, qui luy devoit appartenir. » En suite de quoy se doutant, s'il persistoit dans cette malheureuse guerre, d'estre en danger et peril de corps et d'ame, et de mort soudaine, il jura et promit, « que jamais contre les chres- » tiens il ne porteroit les armes. » De faict il partit, s'en retourna en Angleterre, d'où oncques depuis il ne sortit.

Monseigneur le dauphin regent voyant ses gens assiegés par toutes manieres, recherchoit tous moyens de leur donner secours : de laquelle chose un vaillant chevalier, noble, et de grande maison, nommé le seigneur d'Auffemont, fut adverty, lequel considerant que dedans ladite cité et le marché n'y avoit point gens suffisans à resister à la grande puissance des Anglois et Bourguignons, delibera, s'il pouvoit, d'y entrer et se jetter dedans : à ce subject il assembla ce qu'il peut de gens, et se mit en chemin ; et si bien vinrent luy et ses gens qu'enfin ils se trouverent proche du siege, à l'endroit d'une des portes : lors vaillamment et hardiment ils frapperent sur les Anglois, lesquels tantost s'assemblerent pour leur resister : or s'estoient les Anglois tellement fortifiés entre eux et la porte, qu'il n'estoit pas possible d'y entrer, ne à ceux de dedans de sortir : cela fit que ledit seigneur d'Auffemont se trouva avec ses gens, environné de toutes parts des ennemis : comme gens de grand courage ils se defendoient vaillamment, et plusieurs Anglois tuerent et navrerent ; finalement ledit d'Auffemont fut pris, et aucuns de ses gens, dont y eut aussi quelques-uns qui se sauverent.

Quand les François virent qu'ils n'avoient point de secours, et que ledit seigneur d'Auffemont avoit failly d'y entrer, ils se retirerent dedans le marché de Meaux : et disoit-on que ce fut Perron de Luppe qui prit cette resolution, sans le sceu du bastard de Waurru, tellement que ledit bastard et son lieutenant se trouvant abandonnés furent pris dedans la place : iceluy bastard cuidant venger la mort du feu comte d'Armagnac son maistre, souvent couroit par les champs, et tous ceux qu'il trouvoit vers les marches de Paris, fussent laboureurs ou autres, très-inhumainement les traitoit, et en un grand arbre vers la ville les pendoit, ou faisoit pendre, dont plusieurs François estoient très-mal contens, et non sans cause : or quand le roy d'Angleterre sceut qu'il estoit pris, et aussi son lieutenant, il les fit pendre audit arbre mesme ; toutesfois aucuns disent qu'il fit coupper la teste au bastard, et la mettre au plus haut de l'arbre sur une perche : ainsi combien qu'il fust vaillant homme d'armes, et que aucuns disoient, que « ce n'es- » toit pas bien honorablement fait à un si vail- » lant roy, comme le roy d'Angleterre, d'avoir » fait mourir un si vaillant homme d'armes, et » gentil-homme, pour cause d'avoir si loyau- » ment servy son souverain seigneur. » On disoit ausi que « ledit bastard sans cause et sans » raison, avoit fait mourir et pendre plusieurs » gens, tant pauvres laboureurs que autres, » partant que c'estoit une punition divine s'il » estoit puni de pareille mort comme il faisoit » mourir les autres. »

Après que les Anglois furent entrés en la ville, ils se bouterent ès moulins joignans ladite ville près du marché : mais en s'efforçant de les gagner, comme ils firent enfin ; ceux du marché, d'un coup de pierre (aucuns disoient

que c'estoient d'un coup de vulgaire) tuerent le comte de Overcestre, lequel fut moult plaint de tous ses gens, et de tous les Anglois.

En ce mesme temps les Anglois et François se rencontrerent un jour en un champ, ils estoient assez grande gent d'un costé et d'autre, et y fut fort et longuement combatu entre eux, tant deçà que delà : finalement les Anglois furent desconfits, et resterent tous morts ou pris, excepté un qui s'enfuit, pour eviter la mort, laquelle chose fut signifiée au roy d'Angleterre, qui en fut moult desplaisant, et fit prendre celuy qui s'en estoit fuy, le fit planter en terre, et très-inhumainement tiranniser et mourir.

Après que les François de dedans ledit marché assez longuement eurent tenu, cognoissans et voyans enfin qu'ils n'auroient aucun secours, et que vivres leur failloient, ils furent contraints de se rendre et mettre à la mercy et misericorde du roy d'Angleterre, la vie sauve d'aucuns : par ainsi les ennemis entrerent dedans : les gens de guerre de la garnison y furent tous pris, dont aucuns furent mis à mort, et les autres envoyés en diverses prisons, tant en Angleterre que à Paris, où plusieurs piteusement finirent leurs jours : les autres furent mis à excessives finances : et entant qu'il touchoit messire Louys Gas chevalier baillif de Meaux, et maistre Jean de Rennes advocat en la cour laye, bien notable homme, ils furent par eaue amenés à Paris, et aux halles eurent les testes couppées publiquement.

C'estoit grande pitié des prisonniers, qui estoient en diverses prisons à Paris : car on les laissoit mourir de faim ès prisons où ils estoient : et l'un mort, les autres arrachoient avec les dents la chair de leurs compagnons morts. Ils vouloient semblablement faire mourir messire Philippes de Gamaches, pour lors abbé, comme dit est, de Sainct-Pharon de Meaux, et depuis de Sainct-Denys, noble homme, et qui vaillamment, et de son corps, s'estoit porté à la défense d'icelle ville, lequel avoit son frere à Compiegne, capitaine pour monseigneur le regent, auquel on fit sçavoir qu'on jetteroit son frere en la riviere, s'il ne rendoit la place de Compiegne, et qu'on le feroit mourir, lequel seigneur de Gamaches nommé messire Guillaume, voyant et considerant que si on venoit devant luy, il faudroit, voulust ou non, après qu'il auroit tenu quelque temps, qu'il rendist la place, qui estoit mal garnie de vivres et de gens, pour eviter la mort de son frere, il rendit la place, et la mit ès mains des ennemis, puis s'en alla, tous ses biens saufs, exceptés les habillemens et instrumens de guerre, servant à la forteresse : par ce moyen ledit messire Philippes abbé fut heureusement delivré : en la compagnée duquel y avoit trois religieux de l'abbaye de Sainct-Denys, lesquels avoient aydé de tout leur pouvoir à defendre eux ladite ville, ainsi qu'ils devoient et pouvoient faire selon leur raison : or ils furent pris, et l'evesque de Beauvais, nommé maistre Pierre Cauchon, fils d'un laboureur de vignes auprès de Rheims, faisoit diligence de les faire mourir, et les mettre cependant en bien fortes et dures prisons, et estroitement garder et tenir, non considerant qu'ils n'avoient en rien failly : car « la defense leur estoit permise de droit » naturel, civil et canonique. » Mais cest evesque disoit « qu'ils estoient criminels de leze- » majesté, et qu'on les devoit degrader. » Ce qu'il faisoit, afin de monstrer qu'il estoit bon et zelé Anglois ; or quand la chose vint à la cognoissance de l'abbé de Sainct-Denys, il fit diligence de les avoir, et les requit, et reclama à ce sujet ; enfin après plusieur delais, ils luy furent baillés et delivrés pour en faire ce que bon luy sembleroit, les ayant il les fit mener à Sainct-Denys.

Le roy d'Angleterre, après ses conquestes faites, pour pourvoir aux necessités du royaume d'Angleterre, delibera de repasser la mer, et d'y retourner : de faict il y retourna. Auparavant il ordonna et mit provisions en France, tant pour la guerre, que autrement : et en Normandie vers l'Anjou et le Maine, laissa le duc de Clarence son frère.

Monseigneur le dauphin regent avoit envoyé derechef en Ecosse requerir aide et secours contre les Anglois, lesquels delibererent d'y venir : et arriverent en France vers La Rochelle les comtes de Bouquan, et Victon, avec plusieurs de la nation d'Escosse, faisans environ de quatre à cinq mille combatans, pour s'employer au service dudit monseigneur le dauphin.

1421.

L'an mille quatre cens vingt et un, après aucun temps, le duc de Clarence, frere du roy d'Angleterre, accomgagné des comtes de Hontinton, de Sombresset, et de Kent, du seigneur

de Ros, et de plusieurs grands seigneurs, et barons du royaume d'Angleterre, et d'archers, jusques au nombre de six à sept mille combatans, partit de Normandie, en intention d'aller vers Angers, et au pays d'Anjou; de faict ils y allerent, tant qu'ils arriverent vers une place nommée Baugé en vallée, en Anjou, et passerent quelques rivieres. Or la chose estant venue à la cognoissance des seigneurs de France, et d'Escosse, c'est à sçavoir des comtes de Bouquan, et de Victon, d'Escosse, du bastard d'Alençon, des seigneurs de La Fayette, mareschal de France, Fontaines, Belloy, et de Croix, avec plusieurs autres François, et Ecossois, jusques au nombre de cinq à six mille combatans, ils se vindrent loger assez près de Baugé en plusieurs villages, car tous ensemble n'eussent-ils peu loger : surquoy les Anglois envoyerent vers les Escossois sçavoir « s'ils ne » voudroient point prendre journée à avoir » bataille entre eux? » Ausquels les François, et Escossois respondirent, « qu'ils en estoient » contens. » Par ainsi d'un costé et d'autre ils en furent egalement bien joyeux, et esleurent place pour combatre, et fut jour assigné pour ce sujet.

Le samedy sainct vigile de Pasques, ledit mareschal de La Fayette, et aucuns capitaines d'Escosse delibererent d'aller voir la place où ils pourroient combatre, mais en mesme temps et ainsi qu'ils y advisoient, il y eut de leurs gens qui vindrent dire, qu'ils avoient veu des Anglois, qui s'estoient assemblés pour venir combatre : lesquels, comme on sceut depuis, cuiderent surprendre les François et Escossois, qui estoient descouverts, et frapper sur leurs logis : or chevaucherent tant lesdits Anglois, qu'ils furent apperceus : aussi-tost on fit diligence d'envoyer par les logis assembler gens, lesquels vindrent de toutes parts. En ces entrefaites les Anglois arriverent à un passage, auquel ils cuidoient aisément passer, où estoient logés six à sept vingt archers escossois, qui commencerent fort à tirer, et longuement tindrent et empescherent le passage, tellement qu'ils n'y peurent passer. Tousjours François s'assembloient de plus en plus, tellement que aisément ils se pouvoient assembler pour combatre: sur quoy l'on dit que quand le duc de Clarence apperceut que les François n'estoient guieres, et non encores bien serrés, il ordonna que luy, et les nobles d'Angleterre, qui faisoient environ mille à douze cens cottes d'armes, frapperoient les premiers, lesquels mirent leurs archers aux aisles par maniere d'arriere-garde. Quand les François et Escossois virent l'ordonnance et maniere de leurs ennemis, ils ne firent que comme une bataille à pied, fors aucuns qui se mirent à cheval : puis s'assemblerent les uns contre les autres vaillamment et hardiement : et se fourrerent les archers d'Escosse dedans, et parmy les Anglois : il y eut là de belles armes faites, et en peu d'heures, d'un costé et d'autre plusieurs bannieres et estendars furent abbattus, puis redressés, mesmement des François et Escossois : mais enfin les Anglois furent assez soudainement desconfits, et y moururent ledit duc de Clarence, et le comte de Kent; quant au seigneur de Ros, et messire Edmond de Beaufort, ils furent pris avec grande quantité d'autres : des François il en mourut environ vingt-cinq à trente seulement, et entre autres deux chevaliers du Maine, l'un nommé messire Jean Evrouin, l'autre messire Floques de Cottereau, et un escuyer nommé Garin de Fontaines : en suite de cet advantageux exploit, les François et Escossois avec leur proye retournerent en leurs logis : le mesme firent les Anglois, qui estoient encores plus de quatre mille combatans, lesquels dès le point du jour se mirent en chemin, mais non mie par la droicte voye, redoutans les François, et craignans d'estre poursuivis par eux, puis s'en allerent vers le Mans, et passerent le Loir près de la Fleche : et pour passer la riviere de Sarte, ils prirent les croix blanches, se feignans François, et assemblerent les bonnes gens du pays, qui les prenoient pour les gens du dauphin, et leur firent faire un pont par où ils passerent, mais quand ils furent passés, ils rompirent ledit pont, tuerent traistreusement les pauvres gens, et les mirent cruellement à mort : les François qui les suivoient, apperceurent bienqu'ils ne les osoient attendre, et pource s'en retournerent.

Le lundy lendemain de Pasques au matin, messire Louys Boyau, un chevalier de Soulongne, fut par devers monseigneur le dauphin regent, lequel chevalier s'estoit trouvé à la besongne, et estoit envoyé par les seigneurs de France, et d'Escosse, lequel luy dit les bonnes nouvelles de la susdite desconfiture. Quand ledit seigneur regent eut ouy ce chevalier, il s'en vint du chasteau de Poictiers jusques à Nostre Dame en grande joye et diligence, et ce tout à

pied, pour remercier et regracier Dieu d'un tel et si heureux advantage : mesme il y eut une belle et notable messe chantée, et un sermon fait par un docteur en theologie, nommé maistre Pierre de Versailles : cela fait, il s'en retourna au chasteau pour prendre sa refection, remerciant Dieu, et estant fort joyeux de la signalée victoire qu'il luy avoit donnée.

Fortes guerres et merveilleuses regnoient partout, et en divers pays y avoit capitaines qui tenoient le parti de monseigneur le dauphin regent : entre les autres, en Champagne et Picardie, y avoit un vaillant homme d'armes, hardy, sage, prudent, et subtil en faict de guerre, nommé Estienne de Vignoles, dit La Hire, lequel faisoit plusieurs grandes diligences de grever les Anglois et Bourguignons, et souvent chevauchoit et battoit la campagne à ce dessein. Or un jour, luy estant sur les champs il fit rencontre du comte de Vaudemont, qui estoit accompagné de plusieurs gens de guerre, sur lesquels soudain il frappa; ils se mirent aussi-tost en grande defense, mais à la fin La Hire eut la victoire, et y fut pris ledit comte avec plusieurs autres, et si il y en eut une grande partie de tués. Qui voudroit escrire les vaillances, entreprises, et executions dudit La Hire, ce seroit longue chose.

Audit pays aussi de Champagne, il y avoit un autre vaillant homme d'armes, escuyer, et notable du pays de Bretagne, nommé Pregent de Coitivy, qui estoit comme lieutenant de monseigneur le dauphin regent, et avec luy estoit un autre vaillant homme dudit pays mesme, nommé Bourgeois, lesquels grevoient fort les Anglois et Bourguignons, puis se retiroient en une place nommée Montaguillon. Le comte de Salbery vaillant prince d'Angleterre delibera de les assieger : de faict il y mit le siege, et assortit canons, vuglaires, et autres habillemens et instrumens de guerre, pour avoir ladite place : ceux de dedans non esbahys ny effrayés de tout cela, ayans bonne volonté et resolution de se defendre, souvent sailloient sur leurs ennemis, et fort les grevoient, tant de traict que autrement, dont ils tuoient plusieurs : bref, ils tinrent tellement et si bien, que le comte delibera de les avoir en minant les tours, et les faisant cheoir : ceux de dedans s'en douterent, et contreminerent; il y eut esdites mines de beaux faicts d'armes faits : à la fin il y eut grande foison de ceux de dedans morts, et malades, et si vivres leur failloient: partant ils furent contraints de rendre la place. Il y eut composition faite, par laquelle ils se rendirent sauves leur vies mais pour prisonniers demeurerent. Et prisoit fort ledit comte la vaillance de ceux de dedans.

Monseigneur le dauphin regent se mit sur les champs, lequel avoit en sa compagnée le duc d'Alençon, les comtes de Bouccan, et de Victon, et plusieurs vaillantes gens : ils vinrent jusques ès marches vers le Perche, où y avoit en plusieurs garnisons Bourguignons, faisans guerre, entre les autres en une place nommée Mont-Miral, laquelle fut assiegée, et y assortit-on des engins, par lesquels elle fut fort battue, et une partie des murs abattus : finalement ceux de dedans voyans que selon leur garnison qui n'estoit pas suffisante, ils n'eussent peu resister plus long-temps, et que la puissance dudit regent estoit trop forte pour eux, ils rendirent la place à mondit seigneur le regent, et si lui firent serment « de le bien et » loyaument servir. » Des deux capitaines qui estoient dedans, l'un avoit nom Fourquet Pesas, et l'autre Jannequin, lesquels se tinrent de son party. De là se partit ledit regent avec son armée, et s'en vint vers Chartres, jusques à Gaillardon, que les gens du duc de Bourgongne tenoient, et occupoient, et guerre y faisoient. Or en passant pays plusieurs places se rendoient à son obeïssance : puis il envoya jusques à Gaillardon, les sommer qu'ils fissent obeïssance, lesquels estans mal conseillés ne le voulurent faire. Pource le siege y fut mis, et les engins assortis, et fut environnée de toutes parts; après quoy ils jetterent des coups de bombardes et canons tellement que pour la plus grande partie, les murs furent abattus : cela fait, huict jours après que le siege y eut esté mis, la ville fut assaillie bien asprement; ceux de dedans fort se defendoient : finalement les François et Escossois y entrerent qui y firent une piteuse occision, et boucherie; car il y avoit un capitaine breton de monseigneur le regent, nommé Charles de Montfort, qui avoit grande compagnée de gens de guerre soubs luy, lequel fut tué devant la place, et pource comme par vengeance ils tuerent tous ceux qui estoient dedans la ville, tant armés que non armés. Au dedans il y avoit un compagnon nommé Le Rousselet, qui estoit baillif et capitaine de la place, lequel se cuidant sauver et resister à la puissance qui y estoit, se jetta en une tour, qu'il tenoit pour forte,

laquelle par force fut prise, et ledit Rousselet aussi, auquel fut la teste tranchée ; quoy fait, mondit seigneur le regent se retira vers les marches d'Anjou et de Touraine.

Quand le roy Henry d'Angleterre eut besongné en son pays, il s'en revint en France, où luy fut rapporté comment monseigneur le regent avoit esté vers Chartres et jusques à Gaillardon : pour ceste cause il s'en vint audit lieu de Chartres avec bien grande compagnée, qu'on estimoit se monter à quinze mille combatans : de là il partit, et s'en vint près de Chastaudun, où il y avoit bonne garnison de gens prests et preparés de se defendre, et monstrans signe de vaillamment resister. Pource le roy d'Angleterre passa outre, et s'en vint loger aux fauxbourgs d'Orleans, où les habitans de la ville nullement esbahis, luy firent la guerre la plus aspre qu'ils peurent : pource luy voyant que peu il profiteroit, il partit de là, et prit son chemin vers Beaugency. Or il se mit en son ost une merveilleuse pestilence de flux de ventre, et trouvoit-on de ses soldats morts parmy les chemins en divers lieux ; tellement qu'on dit qu'il en mourut bien de ladite maladie trois à quatre mille ; outre quoy dans les bois d'Orleans, par gens des villages, qui s'y estoient cachés et retirés, il y en eut foison de tués. Quand monseigneur le regent sceut ces nouvelles, il assembla ses gens qui estoient en diverses garnisons, d'un vaillant courage il s'en vint à Vendosme, distant de douze à quinze lieues de ses ennemis, qui n'estoient pas grande distance: de là se faisoient plusieurs et diverses courses, tant d'un costé que d'antre, et aucunes fois se rencontroient. Toutesfois les deux armées n'approcherent point l'une de l'autre, ne il n'y eut aucun faict d'armes digne de memoire: puis partit le roy d'Angleterre sans autre chose faire, et prit son chemin vers Dreux, où il y avoit ville et chasteau, dont estoit capitaine un vaillant chevalier, nommé messire Maurignon, lequel n'y estoit pas, ains estoit absent comme aussi son lieutenant: par ainsi les compagnons voyans que autour d'eux il n'y avoit aucune place françoise, et se doutans de n'avoir aucun secours, sans coup ferir ils entendirent laschement à composition, et s'en allerent avec leurs bagages, harnois, et chevaux : cela fait le roy d'Angleterre s'en retourna à Paris, et se logea au bois de Vincennes, qui est un moult bel chastel, à une lieue de Paris.

Environ la Nativité de Nostre-Dame, l'an mille quatre cens vingt et un, le roy d'Angleterre delibera d'envoyer madame Catherine sa femme, fille du roy, en Angleterre, laquelle estoit grosse, et fut menée à Sainct-Denys, bien grandement ornée et parée : de là elle partit pour prendre son chemin vers la mer, et passa parmy plusieurs villes tant de France que de Normandie, où elle fut grandement et honorablement receue, et luy fit-on plusieurs dons et presens grands et notables. Or pour l'accompagner estoient les ducs de Bethfort, de Excestre, et autres grands seigneurs, dames et damoiselles, entre les autres la dame de Baviere, sœur du duc d'Alençon, qui avoit esté mariée à feu messire Pierre de Navarre, et depuis au duc de Baviere, frere de la reyne Isabeau. Quand elle fut au rivage de la mer elle trouva trois grands vaisseaux, dont deux estoient garnis de gens de guerre grandement et notablement armés : l'autre estoit grand à deux mats, et par dedans estoit tout tendu de drap d'or, et paré bien grandement, auquel vaisseau elle entra avec une partie des princes et seigneurs, et aussi des dames et damoiselles qui la conduisirent, et l'autre partie s'en retourna en France. Assez aisément elle arriva en Angleterre, car il y avoit bon vent. Au port où elle aborda ja estoient arrivés plusieurs grands seigneurs, princes, barons, chevaliers, et escuyers qui l'attendoient pour la recevoir, et aussi dames et damoiselles, avec tous les instrumens de musique qu'on eust peu souhaiter : en passant par les villages et pays d'Angleterre tout le peuple y affluoit, et faisoit-on jeux et esbatemens. A Londres quand elle y entra ils firent grande joye, et y fut honorablement receue en la forme et maniere qu'on avoit accoustumé de faire aux autres reynes d'Angleterre. Environ le mois de novembre ladite reyne accoucha d'un fils, lequel fut tenu sur les fonds par le cardinal d'Angleterre, dit de Excestre, nommé Henry et porta son nom, et fut baptisé avec bien grande solemnité.

1422.

L'an mille quatre cens vingt et deux, au commencement du mois d'aoust, le comte d'Aumale, vaillant homme, et le vicomte de Narbonne firent une armée au pays du Maine, d'où ils entrerent en Normandie : ils estoient en-

viron deux mille combatans, et chevaucherent par ledit pays, en cuidant loger à Bernay: or avoient l'avant-garde messire Jean de La Haye baron de Coulonges, et messire Ambroise seigneur de Lore, renommés d'estre de vaillans courages et hardis entre les autres, lesquels trouverent que à Bernay estoient environ quatre à cinq cens Anglois, lesquels se mirent aux champs: et les apperceurent lesdits de Coulonges et de Lore, et les suivirent le plus diligemment qu'ils peurent; en mesme temps ils envoyerent en haste par devers lesdits seigneurs d'Aumalle et de Narbonne, afin qu'ils se advançassent, et passassent hastivement outre ladite ville de Bernay, pour combatre lesdits Anglois, lesquels ainsi le firent. Cependant lesdits de Coulonges, de Lore, et leurs gens suivoient tousjours les Anglois à la piste et de près, en escarmouchant, jusques à ce que lesdits d'Aumalle et Narbonne passerent et approcherent tant qu'ils virent lesdits Anglois en plain champ: alors le vicomte de Narbonne fit chevalier ledit comte d'Aumalle. Et tousjours les Anglois chevauchoient et se tenoient serrés, cuidans se retirer sans rien perdre; finalement lesdits d'Aumalle et Narbonne très-diligemment les chassoient, de sorte qu'avant qu'ils fussent arrivés, lesdits de Coulonges et de Lore frapperent sur iceux Anglois à cheval, les mirent en desaroy, et furent là tous desconfits, y en ayant eu partie de morts, et les autres pris: après cette victoire lesdits seigneurs françois s'en allerent avec leurs gens loger audit lieu de Bernay, où ils trouverent plusieurs biens meubles appartenans ausdits Anglois, qu'ils firent emporter, puis le lendemain ils se mirent en chemin pour s'en retourner audit pays du Maine.

Audit an, le lundy dernier jour d'aoust, Henry roy d'Angleterre alla de vie à trespassement au bois de Vincennes près de Paris: il mourut d'une maladie qu'on nomme de Sainct-Fiacre, c'estoit un flux de ventre merveilleux avec hemorrhoïdes. Il se disoit communement « qu'il avoit esté à l'eglise et chappelle de ce » glorieux sainct, monseigneur saint Fiacre, » et que son intention estoit de transporter le» dit corps du lieu où il estoit en un autre lieu, » et estoit voix et commune renommée, « que » c'estoit en son pays d'Angleterre: » or en tels cas « souvent, quant à Dieu, la volonté est re» putée pour le faict. » A cette cause disoit-on « que Dieu l'avoit osté de ce monde afin » qu'il ne mist sa mauvaise volonté en execu» tion. » Ledit roy en son temps, au moins depuis qu'il estoit descendu en France en 1415, avoit esté de haut et grand courage, vaillant en armes, prudent, sages, et grand justicier, qui sans acception des personnes, faisoit aussi bonne justice au petit que au grand, selon l'exigence du cas: il estoit craint et reveré de tous ses parens, subjets, et voisins: ny oncques prince ne fut plus suffisant pour conquester et acquerir, et aussi garder ce qu'il avoit conquis, comme il estoit; ce qu'il a bien monstré ès conquestes que durant sa vie il a fait au royaume de France, combien que la haute entreprise qu'il a faite, a esté seulement à l'occasion des divisions qui estoient entre les seigneurs de France, toutes notoires. Comme on disoit, il avoit grande volonté de faire de plus grandes choses s'il eust vescu, mais Dieu en disposa bien autrement. Il n'avoit qu'environ quarante ans quand il alla de vie à trespassement: son corps fut mis par pieces, et bouilly en une poesle, tellement que la chair se separa des os; l'eau qui en restoit fut jettée en un cimetiere, et les os avec la chair furent mis en un coffre de plomb avec plusieurs especes d'espices, de drogues odoriferantes, et choses sentans bon. Après cela ledit coffre fut mis en un chariot couvert de drap noir, puis mené à Sainct-Denys: au devant du chariot, et aussi derriere il y avoit deux lampes ardentes, qui durerent jusques à Sainct-Denys, et deux cens cinquante torches ardentes continuellement: et faisoient le deuil le duc de Bethfort son frere, et autres princes d'Angleterre, vestus de robbes et manteaux de noir: au devant vinrent l'abbé de Sainct-Denys, et les religieux, en habits bien solemnels, jusques au lieu où on avoit accoustumé de tenir le Lendict, et allerent en cet estat jusques à l'eglise de Sainct-Denys, où on avoit construit une charpente de bois en quarré, laquelle estoit tout environnée de draps noirs; là demeura le corps toute la nuict, durant laquelle les religieux dirent plusieurs commendaces et offices des morts. Le lendemain l'evesque de Paris, du consentement exprès de l'abbé (car autrement ne l'eussent-ils pas souffert, veu leur exemption), y vint celebrer la principale messe de *Requiem*. Les executeurs du testament du defunt donnerent à l'eglise une chappelle vermeille semée de roses d'or, garnie

de deux pieces de drap d'or moult riches, pour parer l'autel au dessus et au dessous, avec une croix d'argent pesant quatre-vingts marcs d'argent: et outre ce, à la charité des religieux cent escus. Or ceux qui conduisoient le corps y prirent leur refection au disner: après quoy le corps fut remis sur ledit chariot, puis conduit jusques à la mer, et de là transporté en Angleterre, en une abbaye nommée Westmonstier. Partout où il passoit tant en France, Normandie, que en Angleterre, grands honneurs funebres selon le cas luy furent faits: Dieu en ait l'ame, et de tous les autres trespassés aussi. Quand ce duc de Bethfort eut conduit ledit corps en Angleterre, il retourna en France, et se porta et fit appeller « regent du royaume de » France, pour son neveu Henry, qui n'avoit que un an, » et entreprit le gouvernement de tous les pays obeïssans au roy d'Angleterre.

Audit an mille quatre cens vingt et deux, le vingtiesme jour d'octobre, alla de vie à trespassement très-noble, et trés-chrestien prince Charles, roy de France, sixiesme de ce nom, qui regna de quarante-deux à quarante-trois ans: durant lequel temps il fut moult troublé de maladie au cerveau, et avoit mestier de bien grande garde: il trespassa en l'hostel de Sainct-Paul à Paris, où il estoit né. En son temps il fut piteux, doux et benin à son peuple, servant et aimant Dieu, et grand aumosnier: or combien que on dist, que « au temps passé on laissoit les rois trois jours morts en leur lict, le » visage descouvert, » toutesfois on ne le laissa que un jour entier, et le voyoit-on qui vouloit: il avoit le visage aucunement coloré, les yeux clos, et sembloit qu'il dormist. Ledit jour après midy les chanoines et gens d'eglise, du Palais vinrent à Sainct-Paul, et en la presence du corps dirent vigiles des morts, et le lendemain une messe, le plus solemnellement qu'ils peurent. Après il fut mis en un coffre de plomb, garny de plusieurs choses odoriferantes, et y fut jusques au neuviesme jour de novembre: pendant lequel temps les colleges des eglises de Paris, tant seculiers que reguliers, et ceux de l'université, disoient sans cesse messes tant hautes que basses, et autres prieres pour le salut de son ame. Le neufiesme jour il fut porté de son hostel de Sainct-Paul jusques à Nostre-Dame de Paris. En la compagnée estoient tous les gens d'eglise de Paris, tant mendians que autres, le college de Navarre et les autres colleges de l'université de Paris, avec peuple infiny faisans dueil, lamentations et pleurs, et non sans cause. Ce jour il ne fut rien ouvert, ny merceries, ny autres marchandises, non plus qu'en un jour de grande feste. C'estoit grande pitié d'ouyr les douloureuses complaintes du peuple. Ceux de l'escurie le porterent: par dessus le corps y avoit un poile ou dais noir, en forme de ciel quarré à pentes ès quatre costés, que portoient à chacun des quatre coins sur un baston les eschevins de la ville de Paris. Autour, devant et derriere y avoit deux cens torches, pesans de cinq à six livres chacune: le duc de Bethfort vestu d'un manteau noir, avec un chapperon à courte cornette l'accompagnoit. Helas! son fils et ses parens ne pouvoient estre à l'accompagner, dequoy ils estoient legitimement excusés: « Et » vous, duc de Bourgongne, qui en sa vie l'avez » mis ès mains de ses ennemis, vous avez sceu sa » maladie telle qu'il n'en pouvoit eschapper, et » sceustes bien sa mort, mesme delaya-on le » convoy funebre en intention que y fussiez; » et encores eust-on plus attendu si l'eussiez » mandé: et toutesfois vous n'y vinstes aucu- » nement: par ainsi en sa vie et en sa mort » vous l'abandonnastes: » ce que plusieurs gens entre leurs dents disoient, mesme aucuns assez hautement, tellement que on le pouvoit entendre. Par les colleges de Paris, et en ladite esglise de Nostre-Dame furent dites vigiles solemnelles, et y vinrent et furent en procession, comme aussi le lendemain à la messe. Il y avoit bien en luminaire douze mille livres de cire, tant en torches qu'en cierges. Autour de la chappelle y avoit du drap noir aux armes du roy, et aussi tout au tour de l'eglise. De plus, sur la porte de l'eglise estoient deux grandes bannieres aux armes du roy. Après la messe dite et le service fait, on prit le corps et le porta-on jusques à Sainct-Ladre: jusques auquel lieu le porterent ceux de l'escurie, puis audit lieu d'autres prirent le corps et le porterent jusques à la croix près du Lendict, nommée la Croix aux Fiens. Or à le convoyer estoit ledit duc de Bethfort, comme dessus vestu, et à cheval: plus, ceux que on disoit de la cour de parlement, de la chambre des comptes, les eschevins de Paris, et la plus grande partie des gens d'eglise d'icelle ville, avec foison de peuple. Jusques là, de l'abbaye Sainct-Denys vint l'abbé et les religieux, vestus de très-beaux et

riches vestemens, la pluspart semés de fleurs de lys, qui avoient et portoient un poile en maniere de ciel, soustenu sur six lances, pour mettre sur le corps. A ladite croix y eut aucunes difficultés touchant l'exemption de ceux de Sainct-Denys, mais à la fin ils furent d'accord, et allerent jusques à l'Hostel-Dieu : lors huict religieux prirent le corps et le porterent jusques dedans le chœur de l'eglise en chantant «*Libera me, Domine*, etc.» C'estoit chose merveilleuse du luminaire, qui estoit depuis la porte Sainct-Denys jusques à l'eglise : et y eut nouveau luminaire, qui montoit jusques à quatre mille livres de cire, et paremens faits comme à l'eglise de Paris aux armes du roy, et bannieres mises : en suite furent dites vigiles bien et solemnellement; le lendemain matin fut dite et celebrée la messe, que chanta de la permission de l'abbé, l'evesque de Paris, à laquelle messe l'evesque de Chartres fit office de diacre, et l'abbé dudit lieu office de soubsdiacre. Il n'y eut personne qui allast à l'offrande sinon le duc de Bethfort, qui faisoit le dueil. La messe estant chantée et achevée, ceux de l'escurie prirent le corps, lequel ils porterent au lieu où il devoit estre ensepulturé, sçavoir en la chappelle du feu roy Charles cinquiesme son pere. Tousjours le peuple se lamentoit et plaignoit de la petite compagnée qu'il y avoit, comme dessus est dit. Il fut ensepulturé par l'evesque de Paris. Quoy fait, les François-Anglois commencerent à crier «Vive le roy Henry » de France et d'Angleterre! » et crioient Noel, comme si Dieu fust descendu du ciel. Toutesfois plus y en avoit faisans dueil et lamentations que autres. Maistre Philippes de Ruilly et Michel de Lailler, executeurs du testament du roy mort, donnerent à l'eglise de Sainct-Denys chasuble, tunique, dalmatique, et deux draps de soye de couleur perse ou bleue, semés de fleurs de lys d'or, et pour la charité des religieux cent francs, outre grande somme de deniers distribués aux pauvres à tous venans : or combien qu'il y eust grand debat touchant le poile qui estoit sur le corps, disant plusieurs « qu'il leur appartenoit, » toutesfois le grand maistre d'hostel du roy le prit, et le bailla ausdits religieux, comme à eux appartenant.

Quand le roy Charles septiesme de ce nom, son vray fils et heritier, le sceut, il en fut moult courroucé et desplaisant, et non sans cause, si qu'à peine le pouvoit-on appaiser : c'estoit pitié des regrets qu'il faisoit, comme pareillement ceux de son sang. Il fit faire services, prieres et oraisons pour son pere le plus solemnellement qu'il peut : et deslors, comme il lui appartenoit bien, se nomma et porta roy de France : aussi l'estoit-il sans nul doute.

FIN DE L'HISTOIRE DE CHARLES VI.